

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2012



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'AMF (Autorité des marchés financiers), le 12 mars 2013, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

SOMMAIRE

1	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	1	6	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES	51
1.1	Chiffres clés du Groupe	1	6.1	Vue d'ensemble de l'année 2012	62
1.2	Comptes de résultat et états de la situation financière consolidés simplifiés	4	6.2	Résultats consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2011	64
1.3	Résultats publiés et ajustés	5	6.3	Résultats par segment d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, en comparaison avec l'exercice clos le 31 décembre 2011	67
2	PROFIL DES ACTIVITÉS	9	6.4	Résultats consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 par rapport à l'exercice clos le 31 décembre 2010	70
2.1	Le segment Réseaux	9	6.5	Résultats par segment d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, en comparaison avec l'exercice clos le 31 décembre 2010	74
2.2	Le segment Logiciels, Services et solutions	10	6.6	Trésorerie et capitaux propres	76
2.3	Le segment Entreprise	11	6.7	Obligations contractuelles et engagements hors bilan	81
3	FACTEURS DE RISQUE	13	6.8	Perspectives	85
3.1	Risques liés à l'activité	13	6.9	Risques de marché	85
3.2	Risques juridiques	20	6.10	Questions juridiques	87
3.3	Risques liés à la possession de nos ADS (<i>American Depositary Shares</i>)	21	6.11	Dépenses en recherche et développement	89
4	INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE	23	6.12	Informations sur la société-mère	91
4.1	Présentation générale	23	7	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	93
4.2	Histoire et évolution du Groupe	24	7.1	Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise	93
4.3	Structure des principales sociétés consolidées au 31 décembre 2012	30	7.2	Rémunération et avantages à long terme	127
4.4	Immobilier et équipements	31	7.3	Conventions réglementées	152
4.5	Contrats importants	33	7.4	Rapport du président du conseil d'administration — contrôle interne et gestion des risques	158
5	DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU GROUPE	35	7.5	Code de Bonne Conduite	172
5.1	Organisation des activités	35	7.6	Principales différences entre nos pratiques de gouvernance d'entreprise et celles requises par le NYSE	172
5.2	Segment réseaux	37	8	DÉVELOPPEMENT DURABLE	173
5.3	Segment logiciels, solutions et services (S3)	42	8.1	Présentation générale	173
5.4	Segment entreprise	44	8.2	Environnement	174
5.5	Marketing, ventes et distribution de nos produits	45	8.3	Ressources humaines	185
5.6	Concurrence	46	8.4	Engagements sociétaux en matière de développement durable	194
5.7	Technologie, recherche et développement	46			
5.8	Propriété intellectuelle	48			
5.9	Origine et disponibilité des matières premières	48			
5.10	Aspects saisonniers	48			
5.11	Nos activités dans certains pays	48			

9	INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET LE CAPITAL SOCIAL	201	12	COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ALCATEL-LUCENT ET DE SES FILIALES	231
9.1	Renseignements juridiques	201	12.1	Comptes consolidés	232
9.2	Dispositions légales et statutaires particulières	202	12.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	349
9.3	Capital social et capital potentiel	207	13	COMPTES SOCIAUX	351
9.4	Autorisations relatives au capital	208	13.1	Comptes sociaux - Alcatel-Lucent au 31 décembre 2012	351
9.5	Utilisation des autorisations	208	13.2	Notes annexes aux comptes sociaux	354
9.6	Évolution du capital au cours des cinq dernières années	209	13.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	372
9.7	Rachat d'actions Alcatel Lucent	209	14	PERSONNES RESPONSABLES	375
9.8	Titres et droits émis donnant accès au capital	211	14.1	Personne responsable du document de référence	375
9.9	American depository shares (ADS)	212	14.2	Attestation du responsable du document de référence contenant un rapport financier annuel	375
9.10	Documents accessibles au public	216	15	TABLEAU DE CONCORDANCE	377
10	COTATION ET ACTIONNARIAT	217	16	TABLEAUX DE PASSAGE	383
10.1	Cotation	217	16.1	Informations relatives au rapport de gestion de la société	383
10.2	Tableau des principales données boursières sur 3 ans	217	16.2	Concordance avec le rapport financier annuel	384
10.3	Profil des actionnaires	218	16.3	Informations relatives au rapport du président du conseil d'administration	384
10.4	Répartition du capital et des droits de vote	219	16.4	Table de correspondance "grenelle II"	385
10.5	Actionnariat salarié et dirigeants	222			
10.6	Autres informations sur le capital	224			
10.7	Évolution du dividende sur 5 ans	225			
10.8	Assemblée générale des actionnaires	225			
11	CONTRÔLE	227			
11.1	Mandats des commissaires aux comptes	227			
11.2	Honoraires perçus par les commissaires aux comptes	228			

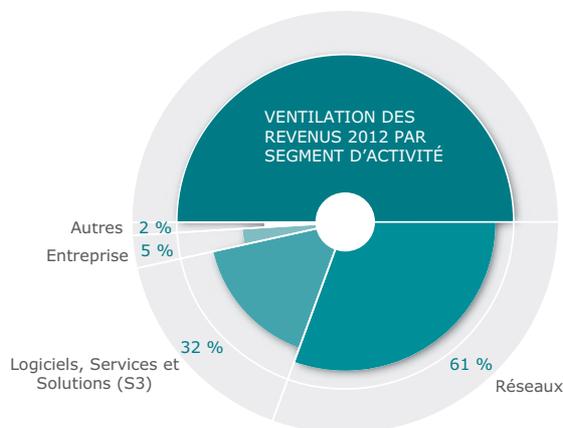
1 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

1.1 CHIFFRES CLÉS DU GROUPE

Les chiffres indiqués dans ce chapitre excluent les résultats de notre activité Genesys, qui a été vendue à Permira le 1^{er} février 2012

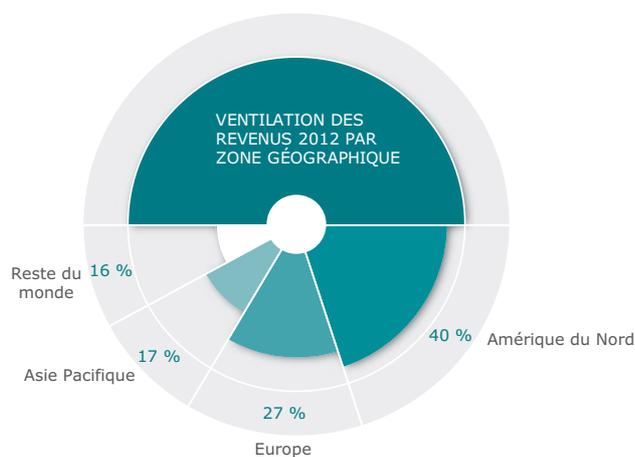
VENTILATION DES REVENUS 2012 PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ

En 2012, le Groupe était organisé en trois segments opérationnels : le segment Réseaux, le segment S3 (Logiciels, Services et Solutions) et le segment Entreprise. Le segment Réseaux a pour principale mission de répondre aux besoins des fournisseurs de services de télécommunication. Ce segment Réseaux représente 61 % des revenus du Groupe (8,8 milliards d'euros). Le segment S3 génère 32 % des revenus (4,6 milliards d'euros), il est composé de nos activités services et applications d'opérateurs. Enfin, le segment Entreprise fournit des produits de téléphonie (voix) et de réseaux de données aux entreprises et représente 5 % des revenus (0,8 milliard d'euros).



VENTILATION DES REVENUS 2012 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

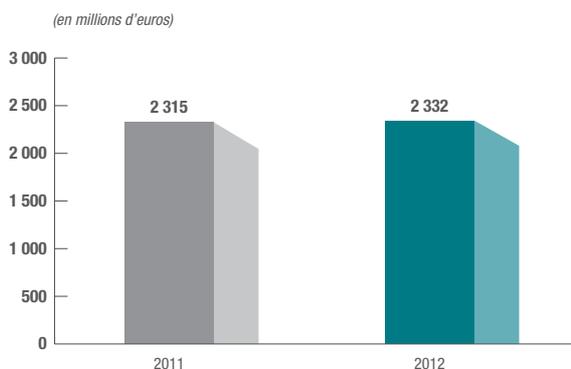
Les revenus du Groupe se répartissent de manière relativement équilibrée entre l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Asie-Pacifique et le reste du monde. En 2012, les régions Amérique du Nord et Reste du monde ont enregistré une croissance de leur part dans les revenus du Groupe alors que la part de l'Asie Pacifique est restée stable et que la part de l'Europe a diminué. Une présence géographique équilibrée peut limiter l'exposition du Groupe aux cycles d'investissement de ses clients opérateurs dans une région particulière, sauf si les cycles ont la même synchronisation dans toutes les régions.



En 2012, les revenus d'Alcatel-Lucent (ajustés) se sont élevés à 14,4 milliards d'euros.

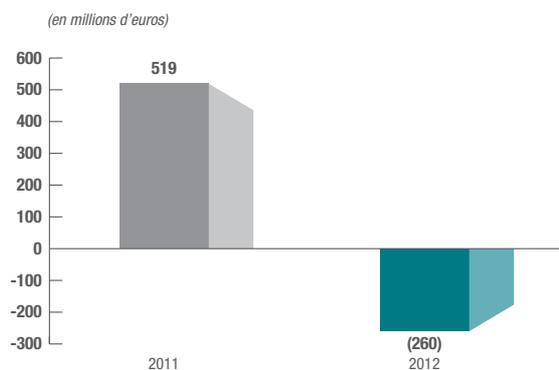
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE R & D (EN MILLIONS D'EUROS)

En 2012, les dépenses de Recherche & Développement (R&D) publiées se sont élevées à 2,4 milliards d'euros, après un impact net de capitalisation négatif de 12 millions d'euros de frais de développement. Les dépenses de R&D ajustées, c'est-à-dire hors impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent, se sont élevées à 2,3 milliards d'euros, soit 16,1% des revenus du Groupe (après capitalisation des frais de développement et hors 112 millions d'euros d'amortissement de technologies et R&D en cours acquises remises à leur juste valeur lors du regroupement avec Lucent), ce qui représente une hausse de 0,7% par rapport aux 2,3 milliards d'euros de 2011 (ces 2,3 milliards d'euros représentant 15,1% des revenus de 2011). Cette légère hausse des frais de R&D reflète une réduction des dépenses dans les technologies classiques s'inscrivant dans l'effort global de réduction des coûts, en partie compensée par les dépenses pour développer de nouveaux produits au sein de notre portefeuille. Une grande partie de nos dépenses de R&D a été réalisée sur notre portefeuille High Leverage Network™, qui inclut, entre autres, les technologies mobiles LTE et lightRadio™ dans l'activité d'accès mobile, le nouveau routeur de cœur 7950 XRS (*Extensible Routing System*) de la division IP, la puce à 400 gigabits par seconde PSE (*Photonic Service Engine*) de la division optique, et le VDSL2 vectoring/bonding dans l'activité d'accès fixe.



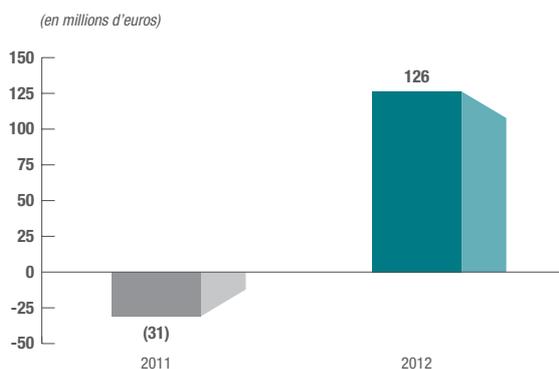
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ (EN MILLIONS D'EUROS)

Le résultat d'exploitation ajusté, c'est-à-dire le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges, perte de valeur sur actifs et modifications de régime d'avantages postérieurs à l'emploi, et hors impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent (sans impact sur la trésorerie), est passé de 519 millions d'euros en 2011 (soit 3,4% des revenus) à -260 millions d'euros en 2012 (soit -1,8% des revenus). Cette diminution reflète l'impact d'évolutions défavorables du mix produit et géographie partiellement compensé par la réduction des coûts fixes opérationnels.



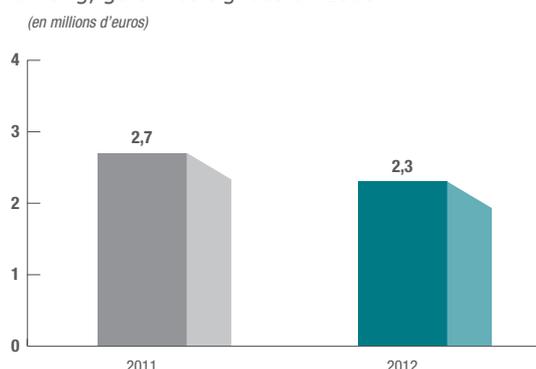
ÉVOLUTION DE LA POSITION DE TRÉSORERIE NETTE (EN MILLIONS D'EUROS)

Au 31 décembre 2012, le Groupe a enregistré une trésorerie nette positive de 126 millions d'euros, en hausse de 157 millions d'euros par rapport à une trésorerie nette négative de -31 millions d'euros enregistrée au 31 décembre 2011. Cette augmentation de notre position nette de trésorerie est principalement due à un flux de trésorerie opérationnelle positif et à une trésorerie liée à la vente au 1^{er} février 2012 de Genesys à Permira. Ceci a été partiellement contrebalancé par des investissements corporels et incorporels, des décaissements au titre des restructurations, des contributions aux retraites et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, des charges d'intérêt et des charges d'impôts.



ÉVOLUTION DE LA CAPITALISATION BOURSIÈRE (EN MILLIARDS D'EUROS)

Les tendances observées sur le marché en 2012, telles que le ralentissement économique en Europe, les reports d'investissements en Chine et la migration rapide de la technologie mobile 3G vers la 4G aux Etats-Unis, nous ont conduit à réaliser une performance financière plus faible qu'anticipée au cours du premier semestre 2012. Ces tendances nous ont amené à revoir notre objectif de résultat d'exploitation ajusté en pourcentage des ventes pour 2012, et à lancer le Programme Performance, qui a pour objectif de réduire nos coûts de 1,25 milliard d'euros d'ici la fin 2013. Notre action avait perdu 30 % entre le début de l'année et nos résultats du deuxième trimestre ; plusieurs de nos concurrents (mais pas tous) ont également connu des baisses de leur cours de bourse pendant la même période. Au second semestre, notre action a montré une certaine reprise, grâce aux signes positifs des réductions de coûts du Programme Performance et grâce à l'annonce des facilités de crédit de premier rang, garanties signées en 2013.



1.2 COMPTES DE RÉSULTAT ET ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉS SIMPLIFIÉS

Exercices clos le 31 décembre

(En millions, sauf les données par actions)

	2012 ⁽¹⁾	2012	2011	2010	2009	2008
Données du compte de résultat						
Revenus	19 048 \$ US	14 446 €	15 327 €	15 658 €	14 841 €	16 636 €
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges, perte de valeur sur actifs et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	(646)	(490)	251	(70)	(384)	(112)
Coûts de restructuration	(646)	(490)	(203)	(371)	(598)	(561)
Perte de valeur sur actifs	(1 179)	(894)	-	-	-	(4 725)
Résultat de l'activité opérationnelle	(2 185)	(1 657)	117	(377)	(744)	(5 358)
Résultat net des activités poursuivies	(2 791)	(2 117)	730	(325)	(666)	(5 247)
Résultat net	(1 913)	(1 451)	1 144	(292)	(504)	(5 173)
Résultat net – part du Groupe	(1 812)	(1 374)	1 095	(334)	(524)	(5 215)
Résultat par action						
Résultat net des activités poursuivies – part du Groupe						
• de base ⁽²⁾	U.S.\$(1,17)	€(0,89)	0,30	(0,16)	(0,30)	(2,34)
• dilué ⁽³⁾	U.S.\$(1,17)	€(0,89)	0,28	(0,16)	(0,30)	(2,34)
Dividende par action ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Dividende par ADS ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-

Au 31 décembre

(En millions)

	2012 ⁽¹⁾	2012	2011	2010	2009	2008
Données de l'état de la situation financière						
Total actifs	28 172 \$ US	21 365 €	24 203 €	24 876 €	23 896 €	27 373 €
Valeurs mobilières de placement, trésorerie et équivalent de trésorerie	6 500	4 929	4 473	5 689	5 570	4 593
Emprunts obligataires et autres emprunts – part à long terme	5 214	3 954	4 290	4 112	4 179	3 998
Part à court terme des emprunts	1 130	857	329	1 266	576	1 097
Capital social	6 135	4 653	4 651	4 637	4 636	4 636
Capitaux propres – part du Groupe après distribution ⁽⁵⁾	2 566	1 946	3 854	3 545	3 740	4 633
Intérêts minoritaires	982	745	747	660	569	591

- (1) Converti pour des raisons de commodité au taux de midi (noon buying rate) au 31 décembre 2012 de 1,00 € = 1,3186 \$ US.
- (2) Établi sur le nombre moyen pondéré d'actions émises déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions d'autocontrôle au 31 décembre, sans ajustement sur un quelconque équivalent d'actions :
- actions ordinaires : 2 268 089 691 en 2012, 2 265 024 193 en 2011, 2 259 877 263 en 2010, 2 259 696 863 en 2009 et 2 259 174 970 en 2008.
- (3) Le résultat par action dilué tient compte des équivalents d'action ayant un effet dilutif déduction faite du nombre moyen pondéré d'équivalents actions détenus par des filiales consolidées. Le résultat net est ajusté de la charge d'intérêts après impôts relative aux obligations convertibles. L'effet de dilution des plans de stock-options est calculé en utilisant la méthode du rachat d'actions (treasury stock method). Le nombre d'actions prises en compte est le suivant :
- actions ordinaires : 2 268 089 691 en 2012, 2 865 930 999 en 2011, 2 259 877 263 en 2010, 2 259 696 863 en 2009 et 2 259 174 970 en 2008.
- (4) Conformément à la réglementation, le paiement des dividendes annuels doit intervenir dans un délai de neuf mois après la fin de l'exercice auquel il se rapporte. Le Conseil d'administration d'Alcatel-Lucent a annoncé qu'il proposerait à notre Assemblée générale de 2012, qui doit se tenir le 7 mai 2013, de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2012.
- (5) Les montants présentés sont après distribution de dividendes. Les capitaux propres – part du Groupe avant distribution sont de 1 946 millions d'euros, 3 854 millions d'euros, 3 545 millions d'euros, 3 740 millions d'euros et 4 633 millions d'euros aux 31 décembre 2012, 2011, 2010, 2009, et 2008 respectivement et les dividendes proposés ou distribués sont 0 million d'euros aux 31 décembre 2012, 2011, 2010, 2009, et 2008 respectivement.

1.3 RÉSULTATS PUBLIÉS ET AJUSTÉS

Résultats publiés : conformément aux obligations réglementaires de publication, les résultats publiés pour les années 2010, 2011 et 2012 tiennent compte de l'impact, sans effet sur la trésorerie, des écritures d'allocation du prix d'acquisition, suite au regroupement avec Lucent.

Résultats ajustés : afin de fournir des informations comparables pertinentes, Alcatel-Lucent fournit, en complément des résultats publiés, et en cohérence avec les publications précédentes, des résultats ajustés qui excluent

les principaux impacts, sans effet sur la trésorerie, des écritures de suivi de l'allocation du prix d'acquisition de Lucent. Ces impacts sans effet sur la trésorerie sont très significatifs et non récurrents, du fait des durées d'amortissement différentes suivant la nature des ajustements concernés, comme détaillé dans la note 3 des comptes consolidés 2009. Ils rendent les chiffres publiés non comparables avec nos principaux concurrents et de nombreux acteurs du secteur, n'ayant connu aucun regroupement d'entreprises de cette ampleur.

1

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ POUR 2012

<i>(En millions d'euros, sauf les données par action)</i>	Résultats ajustés	Résultats publiés
Revenus	14 446	14 446
Résultat d'exploitation ⁽¹⁾	(260)	(490)
Coûts de restructuration	(490)	(490)
Litiges	2	2
Résultats de cession de sociétés consolidées	11	11
Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	204	204
Résultat de l'activité opérationnelle	(1 223)	(1 657)
Résultat net (part du Groupe)	(1 102)	(1 374)
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>	(0,49)	(0,61)
Résultat dilué par action <i>(en dollars US)</i> ⁽²⁾	(0,65)	(0,80)
Nombre d'actions diluées <i>(en millions)</i>	2 268,1	2 268,1

(1) Le résultat d'exploitation désigne ici le résultat de l'activité opérationnelle, avant coûts de restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges, pertes de valeur sur actifs et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi.

(2) Le résultat par ADS a été calculé sur la base du cours d'achat euro/dollar US de la Réserve Fédérale de New York au 31 décembre 2012, soit 1,3186 dollar US.

COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ SIMPLIFIÉ POUR 2012 ET 2011

<i>(En millions d'euros, sauf les données par action)</i>	2012	2011
Revenus	14 446	15 327
Résultat d'exploitation ⁽¹⁾	(260)	519
Coûts de restructuration	(490)	(203)
Pertes de valeur sur actif	(690)	-
Litiges	2	4
Résultat de cession de sociétés consolidées	11	(2)
Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	204	67
Résultat de l'activité opérationnelle	(1 223)	385
Résultat net (part du Groupe)	(1 102)	1 259
Résultat dilué par action <i>(en euros)</i>	(0,49)	0,48
Résultat dilué par action <i>(en dollars US)</i> ⁽²⁾	(0,65)	0,62
Nombre d'actions diluées <i>(en millions)</i>	2 268,1	2 865,9

(1) Le résultat d'exploitation désigne ici le résultat de l'activité opérationnelle, avant coûts de restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges, pertes de valeur sur actifs et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi.

(2) Le résultat par ADS a été calculé sur la base du cours d'achat euro/dollar US de la Réserve Fédérale de New York au 31 décembre 2012, soit 1,3186 dollar US et au 31 décembre 2011, soit 1,2973 dollar US.

COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ – 2012

En millions d'euros excepté pour le résultat net par action (non audité)	1 ^{er} trimestre 2012			2 ^{ème} trimestre 2012		
	Publié	PPA	Ajusté	Publié	PPA	Ajusté
Revenus	3 206		3 206	3 545		3 545
Coût des ventes (a)	(2 235)		(2 235)	(2 420)		(2 420)
Marge Brute	971	0	971	1 125	0	1 125
Charges administratives et commerciales (b)	(634)	29	(605)	(610)	30	(580)
Frais de R&D (c)	(626)	39	(587)	(601)	25	(576)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (1)	(289)	68	(221)	(86)	55	(31)
Coût des restructurations	(75)		(75)	(107)		(107)
Pertes de valeurs sur actifs	0		0	0		0
Amendements de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	0		0	30		30
Litiges	1		1	0		0
Résultat de cession des titres consolidés	0		0	0		0
PROFIT OU PERTE DE L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE	(363)	68	(295)	(163)	55	(108)
Résultat financier net	42	0	42	(142)	0	(142)
Quote-part de résultat dans les entreprises associées	0		0	1		1
Impôts (d)	58	(26)	32	55	(22)	33
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS	(263)	42	(221)	(249)	33	(216)
Activités abandonnées	659		659	(10)		(10)
RÉSULTAT NET TOTAL	396	42	438	(259)	33	(226)
dont :						
part du Groupe	398	42	440	(254)	33	(221)
part des participations ne donnant pas le contrôle	(2)		(2)	(5)		(5)
Résultat par action : de base	0,18		0,19	(0,11)		(0,10)
Résultat par action : dilué	0,14		0,16	(0,11)		(0,10)

(1) Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi.

Correspond à la mesure du résultat d'exploitation par secteur (cf. note 5 des comptes consolidés au 31 décembre 2012).

PPA (« Purchase Price Allocation ») : écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent.

Nature des ajustements PPA : charges d'amortissement sans impact sur la trésorerie, comprises dans les comptes publiés mais exclues des comptes ajustés (cf. Note 5 des Comptes Consolidés au 31 décembre 2012).

Ces impacts sont non récurrents du fait de durées d'amortissement différentes suivant la nature des ajustements, comme indiqué ci-dessous.

- (a) Amortissement de la réévaluation à la juste valeur des immobilisations de production.
- (b) Amortissement des immobilisations incorporelles : relations clientèle à long terme (5-8 ans).
- (c) Amortissement des immobilisations incorporelles : technologies acquises (5-10 ans) et projets de R&D en cours (5-7 ans).
- (d) Impact d'impôt normatif calculé à 39 % sur les ajustements ci-dessus à l'exception de la perte de valeur du goodwill.

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES
1.3 RÉSULTATS PUBLIÉS ET AJUSTÉS

3 ^{ème} trimestre 2012			4 ^{ème} trimestre 2012			2012		
Publié	PPA	Ajusté	Publié	PPA	Ajusté	Publié	PPA	Ajusté
3 599		3 599	4 096		4 096	14 446		14 446
(2 595)		(2 595)	(2 849)		(2 849)	(10 099)		(10 099)
1 004	0	1 004	1 247	0	1 247	4 347	0	4 347
(574)	31	(543)	(575)	28	(547)	(2 393)	118	(2 275)
(611)	25	(586)	(606)	23	(583)	(2 444)	112	(2 332)
(181)	56	(125)	66	51	117	(490)	230	(260)
(61)		(61)	(247)		(247)	(490)		(490)
0		0	(894)	204	(690)	(894)	204	(690)
5		5	169		169	204		204
1		1	0		0	2		2
0		0	11		11	11		11
(236)	56	(180)	(895)	255	(640)	(1 657)	434	(1 223)
71	0	71	97	0	97	68	0	68
(1)		(1)	2		2	2		2
(2)	(22)	(24)	(641)	(92)	(733)	(530)	(162)	(692)
(168)	34	(134)	(1 437)	163	(1 274)	(2 117)	272	(1 845)
12		12	5		5	666		666
(156)	34	(122)	(1 432)	163	(1 269)	(1 451)	272	(1 179)
(146)	34	(112)	(1 372)	163	(1 209)	(1 374)	272	(1 102)
(10)		(10)	(60)		(60)	(77)		(77)
(0,06)		(0,05)	(0,60)		(0,53)	(0,61)		(0,49)
(0,06)		(0,05)	(0,60)		(0,53)	(0,61)		(0,49)

1

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

1.3 RÉSULTATS PUBLIÉS ET AJUSTÉS

2 PROFIL DES ACTIVITÉS

Les tableaux ci-dessous présentent les trois segments opérationnels de notre organisation 2012 : Réseaux, Logiciels, Services et Solutions, et enfin Entreprise. En 2012, notre segment opérationnel Réseaux comprenait quatre activités : IP, Optique, Accès mobile et Accès fixe. Selon des analystes industriels indépendants, en 2012, nous avons été en mesure de maintenir ou d'augmenter notre positionnement de marché sur des technologies clés de nouvelle génération, telles que les routeurs de périphérie IP/MPLS pour fournisseurs de services, les produits 100G WDM (Wavelength Division Multiplexing, multiplexage par longueur d'onde) et la technologie GPON (Gigabit Passive Optical Network). Nous avons également maintenu notre leadership dans des domaines tels que le CDMA, l'optique sous-marine, le VDSL2 (Very High Speed Digital Subscriber Line) et le *backhauling* mobile sur Ethernet.

2.1 LE SEGMENT RÉSEAUX

IP (PROTOCOLE INTERNET)

Position	Activités	Parts de marché
Leader mondial et partenaire privilégié des fournisseurs de services, entreprises et administrations pour la transformation de leurs réseaux vers des architectures tout-IP (Protocole Internet).	Activité centrée sur le marché des routeurs IP intelligents. Notre technologie permet aux opérateurs d'enrichir l'expérience des utilisateurs finaux, ce qui crée durablement de la valeur.	N°2 des routeurs de périphérie IP/MPLS pour les réseaux des opérateurs, avec 25 % de part de marché en 2012 ⁽¹⁾ . N°1 en mobile backhaul Ethernet avec 22 % de part de marché au 1 ^{er} semestre 2012 ⁽¹⁾ .

(1) Analystes industriels

OPTIQUE

Position	Activités	Parts de marché
Figurant parmi les leaders des réseaux optiques, nous aidons plus de 1000 fournisseurs de services et grandes industries stratégiques à transformer leur infrastructure de transmission vers notre vision du High Leverage Network™ (HLN). Cela leur permet de transporter les données de manière fiable, de minimiser le coût par bit transporté et de voir ainsi apparaître de nouveaux services et applications générateurs de revenus.	En s'appuyant sur les innovations des Bell Labs, concevoir, industrialiser et commercialiser des équipements destinés à transporter de l'information au travers de connexions en fibre optique sur de longues distances, que ce soit par voie terrestre ou sous-marine, ou sur de courtes distances pour des zones urbaines ou régionales. Le portefeuille de cette division inclut également des équipements de transmission par faisceaux hertziens.	N°2 de l'optique terrestre avec 14% de part de marché en 2012 ⁽¹⁾ . N°1 des livraisons de port 100Gbps en 2012 ⁽¹⁾

(1) Analystes industriels

ACCÈS MOBILE

Position	Activités	Parts de marché
Parmi les principaux fournisseurs mondiaux d'infrastructures de communications mobiles pour toute une gamme de technologies.	Offrir des produits mobiles pour les réseaux 2G (GSM/GPRS/EDGE, CDMA), 3G (UMTS/HSPA/EV-DO) et 4G (LTE). Élément clé de notre portefeuille, l'architecture lightRadio™ permet aux opérateurs d'ajouter rapidement et au meilleur coût possible de la capacité pour les réseaux mobiles, là où c'est nécessaire pour répondre à la demande croissante de service de données mobiles haut-débit.	N°1 du CDMA, avec 37 % de part de marché en 2012 ⁽¹⁾ . N°5 des réseaux d'accès radio GSM/GPRS/EDGE, avec 6 % de part de marché en 2012 ⁽¹⁾ . N°4 des réseaux d'accès radio W-CDMA, avec 9 % de part de marché en 2012 ⁽¹⁾ . N°3 du LTE, avec 16 % de part de marché en 2012 ⁽¹⁾ . Leader du marché des petites cellules avec 46 déploiements commerciaux à fin 2012 ; N°1 des contrats particuliers et entreprises en 2012 ⁽¹⁾

(1) Analystes industriels

ACCÈS FIXE

Position	Activités	Parts de marché
Parmi les leaders mondiaux du marché de l'accès fixe haut débit et acteur des plus grands déploiements de services haut débit en vidéo, voix et données. Nous sommes le 1 ^{er} fournisseur mondial de lignes numériques pour les abonnés (technologie DSL), et le 2 ^{ème} en GPON ⁽¹⁾ . Nous sommes également l'un des principaux fournisseurs de produits de communication pour des services innovants, voix et multimédias, de qualité, fiables, évolutifs, sûrs, accessibles sur différents types de terminaux et via des réseaux fixes, mobiles et convergés.	Notre portefeuille de produits d'accès fixes basés sur l'IP, conçus pour le DSL et la fibre, permet aux opérateurs de déployer l'accès haut débit, sur paire cuivrée ou sur fibre, ou de manière combinée et optimisée, jusqu'à l'utilisateur final. Nous développons aussi des sous-systèmes multimédias IP (<i>IP Multimedia Subsystems</i> - IMS) de protocole de contrôle de session, de contrôle de passerelle media, de passerelles media et de contrôleurs de sessions en périphérie (<i>session border controller</i>), intégrés pour les opérateurs de manière appropriée.	N°1 de l'accès haut débit, avec 36 % de part de marché en DSL en 2012 ⁽¹⁾ . N°1 sur VDSL2 avec 40 % de part de marché en 2012 ⁽¹⁾ . N°2 du GPON avec 31 % de part de marché en 2012 ⁽¹⁾ . N°3 en IMS core (contrôle de sessions) sur 4 trimestres glissants allant jusqu'au 3 ^{ème} trimestre 2012 avec 17 % de part de marché ⁽¹⁾ .

(1) Analystes industriels

2.2 LE SEGMENT LOGICIELS, SERVICES ET SOLUTIONS

SERVICES

Position	Activités	Parts de marché
Parmi les leaders mondiaux des services destinés aux opérateurs télécoms et aux industries stratégiques (transport, énergie et secteur public) avec une expertise en conseil, conception et intégration, gestion des opérations et maintenance de systèmes de télécommunications de bout en bout complexes et multi-fournisseurs. Ce segment propose des services qui transforment des réseaux en plates-formes tout IP de nouvelle génération, mobiles et convergées, et qui sont efficaces, intelligentes, et optimisées, afin de proposer de nouveaux services, contenus et applications.	Fournir des offres complètes qui épousent le cycle de vie des réseaux : conseil, intégration, migration et transformation, déploiement, services gérés et maintenance.	N°3 sur le marché mondial des services en 2012 ⁽¹⁾ Leader des services de transformation IP, avec plus de 2 300 migrations de réseaux et de services multifournisseurs Engagements OSS/IT avec plus de 300 clients dans le monde et 1 000 consultants en OSS/IT et sécurité, avec des capacités de livraison dans plus de 20 pays Contrats de services gérés et de sous-traitance sur plus de 40 réseaux, représentant 200 millions d'abonnés ⁽¹⁾

(1) Estimation Alcatel - Lucent

APPLICATIONS D'OPÉRATEURS

Position	Activités	Parts de marché
Nos applications d'opérateurs intègrent des plateformes logicielles et des éléments systèmes, qui permettent de créer des solutions adaptées au réseau, afin de répondre aux défis essentiels et aux opportunités auxquels nos clients font face. Le portefeuille recouvre les communications avancées, le commerce mobile, la facturation, l'expérience client, la mise en œuvre d'applications, et le « nuage » (Cloud).	Développer et commercialiser des solutions logicielles, de services et de partenariats pour permettre aux fournisseurs de service de répondre aux opportunités de marché.	<p>106 projets clients IMS dont 43 avec du trafic commercial ⁽¹⁾</p> <p>Gestion des données des abonnés pour plus de 200 déploiements représentant plus d'un milliard d'abonnés ⁽¹⁾</p> <p>Gestion de la facturation pour plus de 400 millions d'abonnés, représentant plus de 4,5 milliards d'euros par mois ⁽¹⁾</p> <p>Solutions pour l'expérience clients pour plus de 180 des fournisseurs de services leaders dans le monde ⁽¹⁾</p> <p>Forte présence dans la mise en œuvre et la gestion du Cloud de fournisseurs de services. Réseaux pilotes avec plusieurs fournisseurs de services leaders ⁽¹⁾</p>

(1) Estimation Alcatel-Lucent

2.3 LE SEGMENT ENTREPRISE

Position	Activités	Parts de marché
Parmi les leaders mondiaux des communications et solutions d'infrastructure réseau, à destination des entreprises de toute taille, avec plus de 500 000 clients dans le monde.	Fournir des produits, des solutions et des services de bout en bout aux PME, grandes entreprises et multinationales, permettant d'interconnecter les employés, les clients et les partenaires.	<p>N°3 de la téléphonie d'entreprise en part de marché dans le monde en 2012 ⁽¹⁾</p> <p>Classé entreprise « leader » en 2012 pour la téléphonie d'entreprise</p>

(1) Analystes industriels

2 PROFIL DES ACTIVITÉS

2.3 LE SEGMENT ENTREPRISE

3 FACTEURS DE RISQUE

Notre activité, notre situation financière ou nos résultats opérationnels pourraient être affectés de façon significative par les risques détaillés ci-après. Nous avons décrit les risques spécifiques qui nous paraissent significatifs pour notre activité, mais qui ne constituent pas les seuls auxquels nous devons faire face. Nous n'abordons pas ici les risques qui, de la même

manière, s'appliqueraient aux entreprises d'autres secteurs en raison de l'état général de l'économie ou des marchés, ou du fait d'autres facteurs. D'autres risques inconnus de nous ou qui, pour le moment, nous apparaissent négligeables pourraient également affecter nos activités.

3.1 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

En 2012, dans le cadre du Programme Performance, nous avons réaligné notre plan stratégique et continuons à réaffecter nos ressources en fonction de cet axe. Si notre stratégie n'est pas en adéquation avec la demande de nos clients au fur et à mesure des investissements qu'ils font pour faire évoluer leurs réseaux, il se peut que ces clients n'achètent pas nos produits et n'utilisent plus nos services.

Nous avons réaligné notre plan stratégique, et par conséquent réaligné nos opérations en application de ce plan. La transformation implique une évolution dans la répartition de nos dépenses de recherche et développement au cours des dernières années, dans la mesure où nous avons accéléré le report des investissements précédemment affectés à des technologies éprouvées et qui ont été pour nous génératrices de recettes importantes vers certaines technologies de nouvelle génération. Les technologies particulières que nous choisissons de privilégier pour les unes et de désinvestir pour les autres peuvent ne pas correspondre aux dépenses d'investissements de nos clients.

L'industrie des télécommunications a une activité fluctuante et est soumise à l'influence de nombreux facteurs notamment l'environnement économique, les décisions des fournisseurs de services et de nos autres clients concernant le déploiement de leurs technologies et le calendrier de leurs achats et déploiements, ainsi que la demande et le budget consacré par les entreprises et les consommateurs en matière de communication.

Les tendances d'investissement dans l'industrie globale des télécommunications ont été mitigées en 2012 : l'augmentation importante du taux de pénétration des smartphones, des données mobiles et de la transformation des réseaux vers le tout-IP a conduit à des investissements accrus dans l'IP et à une croissance régionale dans la technologie mobile 4G LTE, principalement aux Etats-Unis, tandis que l'environnement macro-économique et l'instabilité politique dans certaines régions ont négativement impacté les investissements dans d'autres technologies. Tandis que l'incertitude des conditions économiques globales devrait continuer à prévaloir en 2013 les conditions de notre industrie devraient être légèrement

meilleures en 2013 par rapport à 2012. Les conditions de marché réelles pourraient se révéler très différentes de ce à quoi nous nous attendons, ceci en raison de l'incertitude qui existe quant à la vigueur de la reprise globale de l'économie. De plus, les conditions de marché pourraient varier d'une région à une autre et d'une technologie à une autre, et font l'objet de variations significatives. Les conditions dans les segments industriels particuliers qui sont les nôtres peuvent être plus défavorables qu'ailleurs. Ceci pourrait avoir un impact défavorable sur nos opérations.

Si la diminution des dépenses d'équipements des fournisseurs de services et de nos autres clients est inférieure à ce que nous anticipons, nos revenus et notre rentabilité pourraient s'en trouver sérieusement affectés. Le niveau de la demande des fournisseurs de services et de nos autres clients peut évoluer rapidement et varier sur des périodes brèves, y compris d'un mois à l'autre. Du fait des incertitudes et des fluctuations dans le secteur des télécommunications, il est difficile de prévoir avec précision nos revenus, notre résultat et notre trésorerie.

En outre, notre volume de ventes et notre mix produit et géographie affecteront notre marge brute. Ainsi, si une baisse de la demande de nos produits se traduit par un volume de ventes inférieur aux attentes, ou si notre mix produit et géographie n'est pas favorable, il est possible que nous n'atteignons pas le taux de marge brute attendu, ce qui entraînera une rentabilité inférieure aux prévisions. Ces facteurs peuvent varier d'un trimestre à l'autre.

Notre activité nécessite des liquidités importantes. Nous pourrions avoir besoin de sources de financement supplémentaires si nos sources de liquidités n'étaient pas disponibles ou insuffisantes pour financer notre activité.

Notre besoin en fonds de roulement et notre trésorerie ont été, de tout temps, soumis à des variations trimestrielles et annuelles en fonction d'un certain nombre de facteurs et devraient continuer à être soumis à de telles variations. Si nous ne sommes pas en mesure de gérer les fluctuations de nos flux de trésorerie, nos activités, notre résultat d'exploitation et notre situation financière pourraient s'en trouver affectés de manière significative. Nous pourrions

3 FACTEURS DE RISQUE

3.1 RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ

connaître des fluctuations de flux de trésorerie en raison, notamment, des facteurs suivants :

- le niveau des ventes et de la rentabilité ;
- l'efficacité de la gestion des stocks ;
- le recouvrement des créances ;
- le calendrier des investissements et leur importance ;
- les coûts liés à d'éventuelles actions de restructuration ; et
- le risque crédit des clients.

Nous dégageons nos liquidités de plusieurs manières incluant la trésorerie positive générée par l'activité opérationnelle, l'émission de dette et de capital sous des formes diverses et des facilités de crédit, dont nos facilités de crédit de premier rang, garanties, pour un montant de 2 milliards d'euros conclues en janvier 2013. Notre capacité à continuer à utiliser ces ressources (autres que les facilités de crédit, déjà totalement disponibles) dépend de plusieurs facteurs, y compris de la capacité de nos clients à régulariser leurs dettes vis-à-vis de nous, de la perception qu'auront nos prêteurs et nos investisseurs de notre degré de solvabilité, d'une manière générale, des conditions des marchés de la dette et d'actions, et de notre conformité avec les termes de nos facilités de crédit de premier rang, garanties et des termes associés à nos dettes. Au vu des conditions actuelles, il est impossible de compter à tout moment donné sur un accès aux marchés de la dette et d'actions. Sur la base de l'état actuel de nos activités, de nos sources de capitaux et de l'environnement général du marché, nous pensons que nous sommes en mesure de financer nos opérations pour les douze prochains mois. Si toutefois notre environnement économique devait se dégrader de manière substantielle, ou si les marchés du crédit limitaient nos accès aux garanties sur appels d'offres et aux garanties de bonne exécution, ou que nos clients réduisaient considérablement leurs calendriers d'investissements, notre situation de liquidité pourrait se détériorer. Si nous ne pouvons pas générer suffisamment de flux de trésorerie à partir de nos opérations pour répondre à des besoins excédant nos estimations actuelles, il se peut que nous ayons à trouver des fonds supplémentaires via des optimisations de fonctionnement ou des sources externes, des fonds issus des marchés de capitaux, des cessions d'actif ou un financement par des tiers par exemple. Nous ne sommes pas en mesure d'assurer qu'un tel financement sera disponible à des conditions satisfaisantes pour nous. Si nous devons supporter des niveaux d'endettement plus élevés, une partie plus importante de la trésorerie générée par nos opérations devrait être utilisée pour payer le capital et les intérêts de notre dette. L'utilisation accrue de notre trésorerie pour faire face à nos dettes pourrait nous laisser sans liquidités suffisantes pour financer nos opérations, notamment nos dépenses de recherche et développement et nos investissements, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur notre activité.

Notre capacité à accéder aux marchés de capitaux et nos charges financières dépendront, en partie, de la notation de notre dette et de notre risque de crédit par Standard & Poor's, Moody's ou par d'autres agences similaires ainsi que de leurs prévisions quant à notre activité. Les notations de nos dettes à court terme et à long terme et l'éventuelle dégradation de ces notations pourraient entraîner une augmentation de nos coûts de financement et réduire notre accès aux marchés de capitaux. Nous ne pouvons pas garantir que nos notations

suffiront à nous permettre un accès aux marchés de capitaux dans des conditions acceptables, ni que ces notations ne seront pas révisées à la baisse par Standard & Poor's, Moody's ou par d'autres agences similaires, une fois l'accès obtenu.

Les risques liés au crédit et les risques commerciaux pourraient augmenter si la situation financière de nos clients se dégradait.

Une partie significative de nos ventes est destinée à des clients du secteur des télécommunications. Quelques-uns de ces clients exigent de leurs fournisseurs des délais de paiement allongés, des prêts directs ou d'autres formes de soutien financier comme condition préalable à la conclusion de contrats commerciaux. Nous nous sommes engagés et nous attendons à devoir éventuellement nous engager à fournir de tels financements lorsqu'ils seront nécessaires pour notre activité. Notre capacité à mettre en place ou à fournir des financements à nos clients dépendra de nombreux facteurs, et notamment de notre notation, de notre niveau de trésorerie disponible et de notre capacité à nous libérer d'engagements à des conditions acceptables. Plus généralement, nous nous attendons à conclure régulièrement des contrats à long terme prévoyant pour nos clients l'étalement dans le temps du paiement de montants importants. Conformément à ces contrats, il se peut que nous ayons à fournir des produits et services représentant une partie importante de la valeur du contrat avant de recevoir un quelconque paiement substantiel de la part du client. Du fait des financements que nous sommes susceptibles de mettre à la disposition de nos clients et de notre exposition au risque commercial liée à nos contrats à long terme, notre activité pourrait subir des répercussions négatives si la situation financière de nos clients se dégradait. Lors de ces dernières années, certains de nos clients ont demandé à bénéficier du régime de protection des entreprises en difficulté au titre des lois régissant le droit des procédures collectives, ou ont été confrontés à des difficultés financières. Nous avons constaté en 2012 une réduction de ce type de situations de difficultés chez nos clients, poursuivant la tendance des deux dernières années. Nous ne pouvons pas dire comment cette situation peut évoluer en 2013, dans la mesure où il y a toujours des incertitudes sur les conditions de l'économie globale. En cas de défaillance financière d'un client, nous pourrions subir des pertes liées aux créances et aux prêts consentis à ce client. Nous pourrions également subir des pertes liées à notre exposition au risque commercial y compris la perte des affaires en cours avec ce client. Si des clients venaient à manquer à leurs obligations envers nous, notre trésorerie pourrait s'en trouver affaiblie, et les éventuelles pertes d'un montant supérieur à celui de nos provisions pourraient avoir de graves répercussions sur notre résultat d'exploitation et notre situation financière.

Les plans de retraite américains et autres régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont significatifs et ont des besoins de financement qui évoluent en fonction de l'allocation des actifs, de la performance mondiale des marchés financiers, du niveau des taux d'intérêt, d'hypothèses sur l'espérance de vie des salariés et retraités couverts et sur l'augmentation du coût des frais médicaux, et de l'évolution des contraintes juridiques. Ces plans sont onéreux et nos efforts pour financer ou maîtriser ces coûts peuvent s'avérer inefficaces.

Bon nombre d'anciens et actuels salariés, ainsi que retraités du Groupe aux États-Unis bénéficient d'un ou de plusieurs plans à prestations définies de retraite et prévoyance qui fournissent une pension, une couverture médicale et une assurance vie.

La volatilité des taux d'actualisation et des valeurs de marché des fonds investis affectera la couverture financière de nos plans de retraite.

Pour déterminer les besoins de financement des plans de retraite U.S., le « U.S. Internal Revenue Code » (« le code ») propose différentes options pour mesurer la valeur des actifs dédiés de retraite et pour déterminer le taux d'actualisation à appliquer. Pour mesurer la valeur des actifs dédiés de retraite, on peut choisir entre la juste valeur à la date de mesure ou une juste valeur lissée (fondée sur une période passée qui ne peut excéder deux ans, avec pour date de fin la date de mesure). Pour déterminer le taux d'actualisation, on peut choisir entre le taux instantané à la date de mesure (en fait la moyenne des taux journaliers de retour sur investissement pour le mois précédant la date de mesure) ou une moyenne sur vingt-quatre mois des taux de chaque segment de temps (n'importe quelle période de vingt-quatre mois pour autant qu'elle ne se termine pas au-delà de cinq mois avant la date de mesure). Pour mesurer l'évaluation du besoin de financement 2011, c'est la méthode de juste valeur lissée sur 2 ans qui a été retenue pour les plans États-Unis – membres anciennement représentés et membres anciennement non représentés, et pour le taux d'actualisation, la moyenne sur vingt-quatre mois des taux pour la période se terminant le 30 septembre 2010 pour le plan États-Unis – employés non représentés et la période se terminant le 31 décembre 2010 pour les plans États-Unis employés représentés. Suite à ces choix, il n'y aura pas de besoin de financement dans le cadre de l'évaluation de 2011 (c'est-à-dire pas de contribution avant au moins 2013). A compter de l'évaluation 2012, qui sera réalisée en septembre 2013, la législation américaine Moving Ahead for Progress in the 21st Century Act (MAP21), entrée en vigueur en juillet 2012 stabilisera les taux d'actualisation retenus pour déterminer nos obligations de financement des plans de retraites U.S., en établissant un « couloir » autour de la moyenne des taux sur 25 ans, ce qui augmentera le taux d'actualisation à retenir. D'après des estimations préliminaires de nos plans de retraité américains, la nouvelle législation suggère qu'il n'y aura pas de contribution au financement avant au moins 2016.

Les bénéficiaires des plans de retraite et de couverture médicale pourraient vivre plus longtemps que prévu ce qui pourrait conduire à une augmentation de nos engagements.

Pour déterminer l'obligation éventuelle de financement aux plans de retraites, nous retenons la table de mortalité publiée par l'IRS qui inclut une augmentation sur 15 ans de l'espérance de vie des bénéficiaires en activité (que ce soit au sein du Groupe ou à l'extérieur) et une augmentation sur 7 ans de l'espérance de vie des bénéficiaires retraités. Pour des raisons comptables, nous utilisons la table de mortalité « RP-2000 Combined Health » avec prise en compte des améliorations sur les générations futures issues des données de la « U.S. Society of Actuaries Scale AA ». Ces tables permettent de déterminer la durée sur laquelle les bénéficiaires toucheront les prestations. Plus la durée est

longue et plus la valeur actuelle de l'engagement et le niveau d'actifs financiers nécessaires pour couvrir cette obligation sont élevés.

Pour déterminer la valeur de l'engagement des plans de couverture médicale, nous retenons la table de mortalité « RP-2000 Combined Health » avec prise en compte des améliorations sur les générations futures issues des données de la « U.S. Society of Actuaries Scale AA ». Tout comme pour les plans de retraites, une hausse de l'espérance de vie des bénéficiaires augmente la valeur actuelle des engagements de nos plans de couverture médicale. Nous ne pouvons être certains que la durée résiduelle de vie de nos bénéficiaires des plans de retraite et de couverture médicale n'excédera pas celle calculée avec les tables de mortalité actuellement retenues, ou que toute future mise à jour de ces tables ne prendra pas en compte une espérance de vie significativement plus longue.

Il se peut que nous ne soyons pas capables de financer le régime de remboursement de frais médicaux et d'assurance vie des membres anciennement syndiqués par le surplus de notre plan de retraite des membres anciennement syndiqués, comme permis par la section 420 du code de l'IRS.

Nous prévoyons de financer les régimes de remboursement de frais médicaux et d'assurance vie des retraités anciennement syndiqués du « Communications Workers of America » et du « the International Brotherhood of Electrical Workers » via des transferts à partir de notre plan de retraite des membres anciennement syndiqués-inactifs dans lequel ces retraités sont bénéficiaires. Selon le type de transfert choisi, le surplus d'un plan de retraite tel que défini par la Section 420 du code est la part d'actifs financiers du plan de retraite qui excèdent 120 % ou 125 % de la valeur actuelle des engagements calculée selon les règles de financement avant application de MAP21. Sur la base des hypothèses actuarielles actuelles et du niveau actuel et de la structure des prestations, nous pensons que nous pouvons continuer de financer les régimes de remboursement de frais médicaux et d'assurance vie des retraités anciennement syndiqué du « Communications Workers of America » et du « the International Brotherhood of Electrical Workers » par des transferts de type Section 420. Cependant, la détérioration du niveau de couverture financière du plan de retraite États-Unis – membres anciennement représentés pourrait impacter négativement notre capacité à réaliser dans le futur des transferts de type Section 420.

Des hausses de coûts et de demande de remboursement de frais médicaux peuvent significativement augmenter nos engagements de remboursement de frais médicaux.

Nos plans de remboursement de frais médicaux sont plafonnés individuellement pour les bénéficiaires partis en retraite après février 1990 ou qui partiront en retraite, et qui représentent actuellement presque la moitié de nos engagements au titre des régimes de remboursements de frais médicaux. Le Groupe pourrait prendre d'autres dispositions ultérieurement de manière à réduire le coût global de nos plans de prévoyance santé et réduire la partie que nous avons à prendre en charge, en respect des obligations légales et des accords collectifs que nous avons signés.

L'augmentation des coûts peut cependant excéder notre capacité à réduire ces coûts. De plus, la réduction ou l'élimination de certaines prestations de remboursement de frais médicaux aux États-Unis par le Groupe a conduit à nous assigner en justice au travers de poursuites. Toute autre initiative que nous sommes susceptibles de prendre pour contrôler ces dépenses pourrait nous conduire à de nouvelles plaintes.

Notre situation financière et nos résultats peuvent être affectés si nous ne réduisons pas efficacement les risques du marché financier par le recours à des instruments financiers dérivés.

Une part importante de notre actif, de notre passif, de nos revenus et de nos dépenses est libellée dans des devises autres que l'euro et le dollar américain, car nous exerçons nos activités dans le monde entier. Les fluctuations des taux de change, en particulier du dollar américain ou de devises qui lui sont liées, par rapport à l'euro, pourraient avoir une incidence significative sur les résultats que nous publions car nos états financiers sont libellés en euro.

Nous rencontrons également d'autres risques de marché, comme les évolutions des taux d'intérêts et du cours des valeurs mobilières de placement de notre portefeuille. Nous pouvons recourir à des instruments financiers dérivés pour réduire certains de ces risques. Notre situation financière et nos résultats pourraient pâtir de l'échec des stratégies que nous mettons en place, visant à réduire ces risques de marché.

Une perte de valeur des immobilisations incorporelles ou des goodwill affecterait de manière défavorable notre situation financière et nos résultats.

Au 31 décembre 2012, nous avons un montant significatif de goodwill et d'immobilisations incorporelles, incluant des immobilisations incorporelles acquises, des coûts de développement pour des logiciels à vendre, à céder en licence ou à commercialiser de toute autre manière que ce soit, et des coûts de développement de logiciels à usage interne. Après le rapprochement entre Alcatel et Lucent, un montant significatif de goodwill et d'immobilisations incorporelles acquises a été comptabilisé suite à l'allocation du prix d'acquisition de Lucent.

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation à un rythme annuel, voire plus fréquemment, si un événement ou des circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle. Les autres immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur leur durée de vie estimée et font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fois qu'un événement comme un arrêt de ligne de produit, une fermeture de site, une cession d'activité ou d'autres changements, indiquant que leur valeur nette comptable n'est plus entièrement récupérable, se produit.

Par le passé, nous avons comptabilisé des pertes de valeur significatives liées à des raisons variées comme celles mentionnées ci-dessus mais également à des actions de restructurations potentielles ou à des conditions de marché dégradées, qui peuvent nous être spécifiques ou spécifiques au marché des télécommunications ou être de nature plus

générale. Par exemple, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 4,7 milliards d'euros en 2008 liée à la réévaluation de nos perspectives à court terme, à notre décision de rationaliser notre portefeuille et à une activité CDMA moins importante que prévue.

Par ailleurs, en 2012 des pertes de valeur de 122 millions d'euros au titre des frais de développement capitalisés, 191 millions d'euros au titre des autres immobilisations incorporelles et 522 millions d'euros sur goodwill ont été comptabilisées. Ces pertes de valeur sont la conséquence des modifications des marchés CDMA et GSM, dans lesquels la technologie LTE remplace les technologies CDMA et GSM plus rapidement que prévu et du fait de la révision des hypothèses concernant la vitesse d'évolution de la division multiplexage par longueurs d'onde (« WDM ») et la migration de nouvelles technologies dans notre division Optique.

Si les hypothèses clés retenues pour déterminer les valeurs recouvrables de nos Divisions Produits, telles que décrites dans la section relative aux principales sources d'incertitudes relatives aux estimations, devaient évoluer défavorablement à l'avenir, des pertes de valeurs complémentaires pourraient être reconnues pour des montants significatifs et avoir un impact négatif sur les résultats ou les conditions financières du Groupe.

Nous opérons dans un secteur hautement concurrentiel comptant de nombreux acteurs. Notre manque de compétitivité serait dommageable pour nos activités.

Nous opérons sur des marchés très concurrentiels dans chacun de nos secteurs d'activité et sommes en concurrence tant en matière d'offre de produits que de compétences techniques, de qualité, de services offerts et de prix. La concurrence pour remporter des marchés auprès de nouveaux fournisseurs de services et d'entreprises, ainsi que pour le déploiement de nouvelles infrastructures est particulièrement intense et de plus en plus focalisée sur les prix. Nous proposons à nos clients et à nos prospects de nombreux avantages en plus de prix compétitifs, entre autres un fort support et des services intégrés pour des produits de qualité et technologiquement avancés; toutefois, dans certaines situations, nous pourrions ne pas être en situation de concurrencer efficacement nos concurrents si les décisions d'achats étaient basées seulement sur le prix le plus bas.

Nous avons beaucoup de concurrents – certains de taille très importante et disposant de ressources technologiques et financières substantielles – qui entretiennent des relations bien établies avec des fournisseurs de services de niveau mondial. Certains de ces concurrents peuvent disposer de structures à très faible coût, ce qui leur permet d'être très compétitifs en termes de prix. En outre, de nouveaux acteurs peuvent apparaître dans le secteur à la suite d'acquisitions ou d'évolutions technologiques. Ces nouveaux concurrents, tout comme les concurrents déjà existants, peuvent être issus des secteurs des télécommunications, des logiciels, des services informatiques et des réseaux de données. Nous ne pouvons pas garantir que nous pourrions concurrencer efficacement ces sociétés. Ces concurrents pourraient offrir des prix plus bas, de nouveaux produits ou services ou une combinaison plus attractive de produits ou de services, ou encore des services ou autres avantages que nous ne pouvons ou ne pourrions évaluer ou offrir. Ces concurrents risquent de se trouver mieux

à même de répondre rapidement à l'émergence de technologies nouvelles ou naissantes, de mener des campagnes marketing plus ambitieuses, d'adopter des politiques de prix plus agressives et de faire des offres plus attractives à leurs clients, leurs prospects, leurs salariés et leurs partenaires stratégiques.

C'est la technologie qui guide nos produits et nos services. Si nous ne parvenons pas à suivre le rythme des progrès technologiques du secteur ou si nous développons des technologies qui n'empotent pas l'assentiment du marché, les clients risquent de ne pas acheter nos produits ou de ne pas utiliser nos services.

L'industrie des télécommunications utilise des technologies nombreuses et variées et les grands fournisseurs de services investissent souvent dans plusieurs d'entre elles, qui se révèlent parfois incompatibles. L'industrie des télécommunications requiert en outre des mises à jour technologiques fréquentes et parfois importantes. Nous devons donc mettre au point et entretenir des outils de pointe si nous voulons accroître les revenus que nous tirons de nos services. Or nous ne disposons pas de ressources suffisantes pour investir dans l'ensemble des technologies existantes et potentielles. Nous concentrons donc nos investissements sur les technologies dont nous pensons qu'elles sont ou seront largement acceptées par nos clients et pour lesquelles nous avons ou aurons l'expertise technique appropriée. Cependant, les produits existants ont souvent des cycles de vie courts caractérisés, au fil de leur durée de vie, par une chute progressive de leur prix. En outre, nos choix en matière de développement technologique peuvent se révéler infructueux si les clients n'adoptent pas les produits que nous développons ou si ces technologies s'avèrent en définitive non viables. Nos revenus et nos résultats dépendent dans une large mesure de notre capacité à maintenir un portefeuille de produits et de services attractif pour les clients, à développer la gamme actuelle de nos produits, à continuer à introduire sur le marché de nouveaux produits avec succès et, au moment opportun, à développer des produits nouveaux ou à améliorer nos offres de services.

Le développement de nouvelles technologies continue de représenter un risque important pour nous compte tenu des efforts que nous devons encore déployer pour parvenir à la faisabilité technologique, en raison (comme cela est mentionné ci-dessus) des évolutions rapides des demandes clients et de sérieuses menaces de la concurrence.

Notre incapacité à commercialiser ces produits à temps pourrait entraîner une perte de part de marché ou la perte de l'opportunité de tirer profit de nouveaux marchés pour ces technologies émergentes, et pourrait avoir des répercussions négatives importantes sur notre activité et nos résultats.

Nous nous appuyons sur un nombre limité d'organisations internes comme externes de productions, de centres de distribution, de fournisseurs. Leur incapacité à livrer ou à exécuter selon nos prescriptions peut impacter notre propre capacité à livrer nos produits, services et solutions dans les temps, en volume suffisants, et en respectant nos standards de qualité, de sûreté et de sécurité.

Notre stratégie de production industrielle s'appuie sur deux sources principales : des sites de production internes et des partenaires externes. Les équipements de production, les équipements de tests standards et les équipements de tests spécifiques qui se trouvent sur les sites de production internes nous appartiennent. Lorsque nous avons recours à une production externe, le principal détenteur des stocks, des équipements standards de production et de tests est le partenaire externe, mais dans la plupart des cas, nous possédons les équipements de tests spécifiques, ce qui nous permettrait de reconfigurer plus facilement nos activités de production, si nécessaire.

Nos plans de continuité d'activité impliquent également la mise en œuvre d'une stratégie d'approvisionnement régional là où c'est économiquement réalisable, pour garantir une chaîne d'approvisionnement qui permette et optimise nos approvisionnements et nos livraisons dans une région donnée. Pour nos sites de production internes et nos sites de production externes, de tels plans incluent la capacité de se déplacer vers d'autres sites de productions, en cas de perturbation sur un site donné. De plus nous avons réalisé des audits sur tous les sites internes et externes, permettant d'identifier les actions nécessaires pour réduire les risques de perturbations sur l'ensemble de l'activité.

Cependant, malgré toutes ces mesures, nous pourrions ne pas être en mesure de tempérer complètement les risques de rupture de tous nos produits, et en fonction de la nature de l'événement à l'origine de la rupture, des règles de priorités de production pourraient être requises, et par conséquent, certains de nos produits pourraient subir plus d'impacts que d'autres.

Des stratégies d'approvisionnement sont développées et mises à jour chaque année pour identifier les technologies principales et les sources d'approvisionnement utilisées pour la sélection des composants achetés, des produits finis, des services et des solutions. Nous sous-traitons à plusieurs partenaires, le plus largement possible, un grand nombre de composants et de familles de matériels qui sont standards dans l'industrie. Pour un certain nombre de composants et de produits finis, des sources multiples et prédéfinies sont utilisées ce qui nous permet d'accéder à des stocks supplémentaires en cas de perturbations ou pour satisfaire une augmentation de la demande des clients. D'un autre côté, les risques liés à la chaîne d'approvisionnement pourraient augmenter du fait des composants provenant d'une seule source ou des composants nécessitant un long délai d'approvisionnement pour différentes raisons comme une hausse non prévue de la demande, une interruption provenant du fournisseur, des problèmes de qualité etc. et avoir un impact défavorable sur notre capacité à livrer nos produits. De plus, pour certaines parties spécifiques, une source alternative d'approvisionnement peut ne pas être réalisable technologiquement.

En dépit des efforts réalisés sur nos stratégies industrielles et d'approvisionnement, ainsi que nos plans de continuité d'activité et nos réseaux logistiques, nous ne pouvons pas garantir que de tels efforts soient suffisants pour éviter une perturbation quelconque dans nos différentes étapes d'approvisionnement. Une perturbation dans n'importe quelle étape d'approvisionnement pourrait avoir une incidence

défavorable importante sur notre capacité de livrer nos produits, nos services, et nos solutions, à temps et en volume suffisant, tout en respectant nos standards de qualité, de sécurité et de sûreté.

Les risques liés aux systèmes d'information, à la protection des données, aux cyber-attaques, et à l'espionnage industriel pourraient occasionner des accès non autorisés, des modifications, des détournements ou des pertes de propriété intellectuelle et d'informations confidentielles qui sont en notre possession ou qui nous ont été confiées ; ils pourraient entraîner également des interruptions de la disponibilité de nos systèmes ou des systèmes que nous gérons pour des tiers.

Des éléments de propriété intellectuelle de valeur, essentiels pour nos opérations et notre compétitivité, ainsi que d'autres informations confidentielles et propriétaires (les nôtres, celles de nos clients, de nos fournisseurs, et de tiers y compris les clients finaux de nos clients) sont stockées dans, ou accessibles, à travers nos systèmes d'informations dont une grande partie est gérée par un tiers auquel nous avons externalisé une part significative de nos opérations IT, ainsi que dans les réseaux et systèmes d'information que nous gérons ou vendons à des tiers ou pour lesquels nous serions redevables en termes de sécurité et de fiabilité. Des accès ou des modifications non autorisés, des détournements ou des pertes de telles informations pourraient avoir un impact négatif sur notre activité et les résultats de nos opérations.

Des tierces parties non autorisées ont ciblé nos systèmes d'information, employant des moyens sophistiqués, présentés comme des menaces avancées persistantes, « *phishing* », et autres types d'attaques. Nous croyons que de telles tentatives pour accéder à nos systèmes d'information ont déjà réussi, occasionnellement. Nous continuons à prendre des mesures correctives qui devraient tempérer substantiellement le risque que de telles attaques puissent impacter notre activité et nos opérations ou celles de nos clients. Nous ne pouvons pas exclure qu'il y ait eu d'autres cyber-attaques réussies et/ou non détectées. Notre activité est également sensible au vol, à la fraude, aux manœuvres et à toutes autres formes de tromperie, au sabotage, et aux actes intentionnels de vandalisme par des tiers et/ou des employés.

Des procédures sont en place pour réagir contre des violations de données connues ou suspectées. De plus, des évaluations périodiques sont conduites sur la vulnérabilité de notre système, sur l'efficacité de notre protection et de notre sécurité. Des programmes d'amélioration sur la sécurité de l'information ont ainsi été entrepris et continueront d'être menés par nous-mêmes et en coordination avec nos fournisseurs et nos partenaires. Toutefois, il n'y a aucune garantie que les procédures existantes ou les programmes d'amélioration soient suffisants pour prévenir de futures violations de la sécurité ou des cyber-attaques. De plus comme nous avons externalisé une part significative de nos opérations de technologies de l'information, nous sommes également vulnérables auprès des tiers. La technologie de l'information évolue rapidement, les techniques pour obtenir des accès non autorisés ou pour saboter les systèmes changent fréquemment, nous pensons que les groupes responsables des cyber-attaques et d'autres méthodes d'espionnage industriel sont bien armés et bien financés,

qu'atténuer toutes les vulnérabilités connues au fur et à mesure ou éliminer tous les cyber-risques et les violations des données, n'est pas faisable commercialement et technologiquement. L'accès non autorisé ou la modification, le détournement, ou la perte de notre propriété intellectuelle et d'information confidentielle pourrait entraîner un litige et, engager notre responsabilité éventuelle envers nos clients, nos fournisseurs, et d'autres partenaires ; cela pourrait nuire à notre position concurrentielle, réduire la valeur de nos investissements en recherche et développement et d'autres initiatives stratégiques, ou endommager notre marque et notre réputation, ce qui pourrait avoir des effets néfastes sur nos activités, nos résultats opérationnels ou notre performance financière. De plus, le coût et les conséquences opérationnelles de l'implantation de mesures supplémentaires de protection des systèmes d'information pourraient être significatifs. Il est possible que nous ne réussissions pas avec succès la mise en œuvre de telles mesures, ce qui aurait pour conséquences des perturbations plus coûteuses, longues, et consommatrices de ressources. De telles perturbations pourraient avoir un impact néfaste sur notre activité.

Nous avons sous-traité une partie significative de nos systèmes et infrastructures de technologies de l'information (IT, *Information technology*), ce qui augmente notre dépendance en termes de fiabilité vis-à-vis d'autres sociétés extérieures au Groupe. Des interruptions de ces systèmes et infrastructures IT pourraient avoir un impact matériel sur nos activités.

Nos activités commerciales reposent sur des systèmes, des réseaux et des infrastructures de gestion d'information qui sont complexes. Nous avons sous-traité une partie significative des opérations qui relèvent des technologies de l'information : nous sommes désormais plus dépendants des précautions prises par des sociétés extérieures au Groupe pour assurer la fiabilité de ces opérations. Malgré ces précautions, les opérations liées à l'IT, sous-traitées ou directement gérées par nous, sont susceptibles d'être interrompues en raison de pannes d'équipement, d'actes de vandalisme, de désastres naturels, de coupures d'électricité ou d'autres types d'événements. Bien que nous ayons retenu comme prestataires pour ces services IT des sociétés réputées, et que nous ayons travaillé de manière très concertée avec elles sur l'identification des risques et l'implémentation de contre-mesures et de contrôles, nous ne pouvons pas être certains que des interruptions de la disponibilité de ces services informatiques n'interviendront pas, entraînant par là-même des répercussions négatives sur nos activités.

Nombre de nos produits actuels et de ceux que nous envisageons pour le futur sont très complexes et peuvent comporter des défauts ou des erreurs qui ne seront détectés qu'après leur déploiement sur des réseaux de télécommunication, ce qui pourrait nuire à notre réputation.

Nos produits sont très complexes et il n'y a aucune garantie que nos activités approfondies de développement, de fabrication et de tests d'intégration de produits suffisent ou suffiront à détecter tous les défauts, les erreurs, les défaillances et les problèmes de qualité susceptibles de mécontenter nos clients ou d'entraîner une action en justice contre nous. En conséquence, nous pourrions être contraints

de remplacer certains composants et/ou de prendre des mesures correctives en réponse à la découverte de défauts dans des produits déjà expédiés.

La survenance de défauts, d'erreurs, de défaillances ou de problèmes de qualité pourrait entraîner l'annulation de certaines commandes, des retours de produits, une réallocation de nos ressources, des actions en justice intentées par des clients ou par les utilisateurs finaux de nos clients, ainsi que d'autres pertes subies par nous, nos clients ou les utilisateurs finaux. Ces problèmes pourraient aussi entraîner un rejet par le marché de nos produits, ou un retard dans leur acceptation, ainsi qu'un manque à gagner, ce qui nuirait à notre activité et aurait un impact négatif sur nos revenus et notre rentabilité.

Des évolutions rapides de la réglementation ou des normes techniques en vigueur ou encore l'application de nouvelles réglementations ou de normes techniques à des produits et à des services qui n'y étaient pas soumis jusqu'alors pourraient perturber l'activité, être coûteuses en termes de temps et en termes de ressources.

Nous développons beaucoup de nos produits et de nos services en nous fondant sur les réglementations et les normes techniques en vigueur, sur notre interprétation des normes techniques en cours d'élaboration ou sur l'absence de réglementations ou de normes. Les modifications apportées à la réglementation ou aux normes techniques en vigueur, ou encore l'application de nouvelles réglementations ou de normes techniques à des produits et des services qui, auparavant, n'y étaient pas soumis, pourraient ruiner partiellement nos efforts de développement en accroissant les coûts de mise en conformité et en entraînant des retards. La demande pour ces produits et ces services pourrait également diminuer.

En 2012, nous avons réalisé 44 % de nos revenus avec nos dix clients les plus importants (dont Verizon et AT&T, chacun représentant respectivement 11 % et 10 % de nos revenus) et l'essentiel de ces revenus provient de fournisseurs de services de télécommunications. La perte de l'un ou de plusieurs de ces clients-clés ou la réduction de dépenses opérée par ces fournisseurs de services risquerait de réduire significativement nos revenus, notre rentabilité et notre trésorerie.

Nous avons, en 2012, réalisé 44 % de nos revenus avec nos dix clients les plus importants (dont Verizon et AT&T, représentant respectivement 11 % et 10 % de nos revenus). Au fur et à mesure que la taille des fournisseurs de services augmente, il se peut à l'avenir qu'une partie encore plus importante de nos revenus provienne d'un nombre encore plus restreint de grands fournisseurs de service. De plus, nos clients actuels ne sont généralement pas tenus de nous acheter un montant fixé de produits ou de services sur une période donnée et peuvent être en droit de réduire, de retarder ou même d'annuler leurs précédentes commandes. Nous rencontrons donc des difficultés à projeter avec exactitude les revenus futurs réalisables avec les clients existants. Bien qu'historiquement, nos clients n'aient pas procédé à des changements soudains de fournisseurs, ils pourraient toutefois faire varier leurs achats d'une période à

une autre, et peut-être de manière significative. Ce facteur, s'ajoutant à notre dépendance vis-à-vis d'un petit nombre de clients importants, pourrait entraîner des répercussions négatives sur nos revenus, notre rentabilité et notre trésorerie. En outre la concentration de nos activités dans l'industrie des fournisseurs de services de télécommunications nous rend extrêmement vulnérables au ralentissement des investissements dans ce secteur.

Nous disposons de contrats de vente à long terme avec un certain nombre de nos clients. Certains de ces contrats pourraient s'avérer non rentables compte tenu de l'évolution des coûts et de l'évolution de notre portefeuille de produits pendant la durée d'application de ces contrats.

Nous avons conclu des contrats de vente à long terme avec un certain nombre de nos clients importants et nous pensons qu'à l'avenir, nous continuerons à conclure des contrats de vente à long terme. Certains des contrats de vente en cours nous imposent de vendre des produits et des services à prix fixe durant toute la période de validité des contrats, et d'autres prévoient (ou pourraient prévoir à l'avenir) que nous devons continuer à vendre des produits ou des services dont, dans d'autres circonstances, nous cesserions la commercialisation, nous privant ainsi d'une partie des ressources nécessaires au développement de produits plus rentables ou plus stratégiques. Puisque notre plan stratégique prévoit une offre de produits rationalisée, ceci peut augmenter la probabilité que nous devions continuer de vendre des produits dont nous aurions cessé, sinon, la commercialisation. Les coûts supportés au titre de l'exécution de certains de ces contrats de vente pourraient varier dans des proportions significatives par rapport aux estimations de coûts initiales. Toute hausse de coût qui ne pourrait être répercutée sur les clients aurait un impact négatif sur nos résultats.

Nous avons des activités internationales significatives et une partie importante de nos revenus est réalisée dans les zones géographiques et les marchés émergents.

Outre les risques liés aux taux de change décrits par ailleurs dans la présente section, nos activités internationales sont exposées à de nombreux risques liés à l'économie, à la situation politique et aux barrières linguistiques et culturelles dans les pays dans lesquels nous opérons ou exerçons nos activités. Nous prévoyons de continuer à accroître notre présence sur les marchés émergents d'Asie, d'Afrique, d'Amérique Latine et d'Europe de l'Est. Sur plusieurs de ces marchés émergents, nous pourrions être confrontés à certains risques plus importants que dans d'autres pays. Parmi ces risques, il y a le fait que certaines économies peuvent dépendre d'un nombre limité de produits et sont, de ce fait, soumises à des fluctuations importantes, que la faiblesse des systèmes juridiques de certains pays peut affecter notre capacité à faire respecter les droits contractuels, qu'il peut exister d'éventuels mécanismes de contrôle des changes, une instabilité du régime, des politiques de privatisation ou d'autres actions gouvernementales affectant la circulation des biens et des devises. Il est également possible que les évolutions politiques dans certains pays, comme au Moyen-Orient et en Afrique du Nord en 2011 et 2012, puissent avoir, ne serait-ce que temporairement, un impact négatif sur nos activités dans ces pays. En 2012, dans le cadre du

Programme Performance, nous avons pris la décision de sortir ou de restructurer nos activités sur des marchés non rentables, où nous avons actuellement de l'activité, de manière à simplifier notre modèle opérationnel et à adapter notre stratégie commerciale.

Les activités de notre division Optique incluent l'installation et la maintenance de réseaux de câbles sous-marins. Ces activités sont susceptibles d'occasionner des dommages sur des infrastructures sous-marines existantes, pour lesquels nous pourrions être tenus responsables en dernier ressort.

Notre filiale Alcatel-Lucent Submarine Networks est un leader de l'industrie des réseaux de câbles sous-marins de fibres optiques, reliant des continents à des îles, des îles entre elles, ou des points tout au long d'une côte. Les activités de cette société se développent aussi désormais dans le domaine des

infrastructures haut-débit pour les plateformes pétrolières et gazières, les champs d'éoliennes en mer, et d'autres installations offshore. Bien que des études initiales, des autorisations préalables et des procédures adaptées soient mises en œuvre pendant les phases de planification et de déploiement de ces activités, le risque ne peut être exclu que des infrastructures déjà existantes, telles que des câbles électriques ou des pipelines pétroliers, puissent ne pas avoir été détectées malgré toutes ces précautions préalables, et puissent être endommagées pendant la procédure de pose du câble sous-marin, ce qui peut avoir pour conséquence de préjudicier à des tiers ou d'occasionner une pollution accidentelle. Malgré la mise en place de limitations contractuelles d'assurances destinées à limiter notre exposition, nous ne pouvons pas assurer que de telles protections seront suffisantes pour couvrir intégralement les risques correspondants.

3.2 RISQUES JURIDIQUES

Nous sommes impliqués dans des contentieux et des enquêtes, qui, dans le cas où ils se concluraient défavorablement, pourraient entraîner le paiement de dommages-intérêts, d'amendes et/ou de pénalités importantes.

Nous sommes en position de défendeur dans différents procès. Ces procédures judiciaires à notre encontre sont relatives à des conflits commerciaux, à des revendications concernant la propriété intellectuelle, au financement de clients, à l'arrêt de la commercialisation de certains produits, à l'indemnisation de victimes de l'amiante, au droit du travail, à l'emploi, aux avantages sociaux et autres. Nous sommes également concernés par certaines enquêtes administratives. Pour plus de précisions sur certaines de ces procédures judiciaires et enquêtes en cours, vous reportez à la section 6.10 « Questions Juridiques » ainsi qu'à la Note 35 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe, du présent document de référence. Nous ne pouvons prédire dans quelle mesure l'un ou l'autre des contentieux en cours ou à venir sera tranché en notre faveur, ni si nous serons condamnés à payer des montants significatifs. Toute condamnation à des dommages-intérêts substantiels, relativement à ces contentieux, pourrait avoir un impact négatif sur notre rentabilité et notre trésorerie.

Si nous ne protégeons pas correctement nos droits de propriété intellectuelle, notre activité et nos perspectives pourraient en pâtir.

Notre activité repose sur nos droits de propriété intellectuelle, notamment nos brevets. Par ailleurs, le développement de technologies et de produits nouveaux et dont le caractère est unique est d'une importance capitale pour notre réussite. Nous sommes titulaires de multiples brevets en France, aux États-Unis et partout dans le monde, et de nombreux brevets sont en instance de délivrance. Cependant, nous ne sommes pas en mesure de prévoir si un brevet, délivré ou en instance de délivrance, nous confèrera un quelconque avantage concurrentiel ou si celui-ci sera contesté par des tiers. En outre, il est possible que certains de nos concurrents aient déjà déposé des brevets qui, une fois délivrés, pourraient prévaloir sur les droits attachés à nos brevets ou limiter notre

capacité à commercialiser nos produits. Nos concurrents peuvent également tenter de reprendre les éléments essentiels de nos brevets ou de les copier, sans néanmoins qu'il s'agisse d'une contrefaçon, ou encore tenter de se procurer, de toute autre manière que ce soit, notre technologie exclusive puis de l'utiliser. En outre, il est possible que les demandes de brevets en cours n'aboutissent pas. Dans cette hypothèse, ou si d'autres problèmes surviennent affectant nos droits de propriété intellectuelle, notre compétitivité pourrait en être gravement compromise, ce qui aurait pour effet de limiter nos revenus et de nuire à nos perspectives.

Nous devons faire face à des procédures judiciaires touchant à la propriété intellectuelle et aux contrefaçons, et ceci pourrait nous amener à engager des dépenses importantes ou nous empêcher de vendre certains produits.

Il arrive que nous recevions des notifications et des réclamations de tiers relatives à de possibles contrefaçons de produits ou de logiciels. Lorsque nous essayons de concéder, sous licence, nos droits de propriété intellectuelle, il peut également nous arriver de recevoir de telles notifications et réclamations. Les contentieux en matière de propriété intellectuelle peuvent être longs et onéreux. Ils peuvent accaparer l'attention de la Direction et des collaborateurs-clés au détriment d'autres questions importantes de l'activité du Groupe. La complexité de la technologie concernée et l'incertitude entourant les contentieux de propriété intellectuelle accroissent ces risques. Toute réclamation d'un tiers pour contrefaçon de brevet ou autre droit de propriété intellectuelle qui serait couronnée de succès pourrait nous contraindre à conclure des accords de redevance ou de licence onéreux, à payer des dommages-intérêts importants et même à mettre un terme à la vente de certains produits. En outre, si l'un de nos brevets ou autres droits importants de propriété intellectuelle venait à être invalidé, nous pourrions subir des pertes de redevances et il pourrait nous être interdit d'essayer d'empêcher des tiers, y compris des concurrents, d'utiliser la technologie afférente.

Nous avons des participations dans des joint ventures (sociétés communes) importantes et devons faire face aux problèmes inhérents aux entreprises co-gérées.

Les accords qui encadrent ces *joint ventures* peuvent prévoir la prise de certaines décisions à l'unanimité ou à la majorité qualifiée des actionnaires, ce qui peut ralentir le processus de prise de décision.

Notre *joint venture* la plus importante, Alcatel-Lucent Shanghai Bell Co., Ltd, est soumise à ce type d'exigences.

Nous détenons 50 % du capital plus une action de Alcatel-Lucent Shanghai Bell Co., Ltd, le reste étant détenu par l'État chinois.

Nous sommes soumis à des lois sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité restreignant nos activités.

Nos activités sont régies par de nombreuses lois sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité, y compris des lois

portant sur l'utilisation, l'élimination et le nettoyage de substances dangereuses, ainsi que sur l'exposition des personnes à ces substances dangereuses. Aux États-Unis, ces lois imposent souvent aux parties de financer des mesures correctives, et ce, en l'absence de toute faute de leur part. Nous avons la conviction que nos provisions sont suffisantes pour couvrir nos risques environnementaux. Néanmoins, certains facteurs comme la découverte de nouveaux polluants, l'étendue des mesures correctrices nécessaires et l'obligation d'opérations de nettoyage supplémentaires pourraient nous contraindre à des investissements et à des dépenses supplémentaires liés à ces mesures correctives dont le montant est supérieur à celui de nos provisions pour risques environnementaux, et nuire ainsi à nos résultats et à notre trésorerie. Le respect de la législation en vigueur ou future sur l'environnement, l'hygiène et la sécurité est susceptible de nous exposer à des responsabilités ultérieures, d'entraîner la suspension de la production, de restreindre notre capacité à utiliser des installations, de nous obliger à acquérir des équipements de contrôle de pollution coûteux ou à engager d'autres dépenses importantes.

3.3 RISQUES LIÉS À LA POSSESSION DE NOS ADS (AMERICAN DEPOSITARY SHARES)

Le cours de nos ADS peut être affecté par des fluctuations du taux de change pour la conversion des euros en dollars américains.

Les fluctuations de taux de change pour la conversion des euros en dollars américains peuvent affecter le prix de marché de nos ADS.

Si un détenteur de nos ADS ne se conforme pas aux obligations légales de notification lorsqu'il atteint certains seuils de détention dans le cadre de la législation française ou de nos statuts, le détenteur peut se voir privé de tout ou partie de ses droits de vote et être soumis à une amende.

La législation française et nos statuts exigent que toute personne qui détient des actions ou droits de vote au-delà du nombre spécifié par la loi ou par nos documents de référence nous le notifie par écrit dès que ce seuil est dépassé et dans certaines circonstances notifie par écrit l'instance régulatrice française du marché (Autorité des marchés financiers).

Lorsqu'un actionnaire ne se conforme pas aux exigences de notifications :

- les actions ou droits de vote qu'il détient au-delà du seuil imposant la notification peuvent être privées de droit de vote sur la demande de tout actionnaire ;
- tout ou partie des droits de vote de l'actionnaire peut se trouver suspendu par le tribunal de commerce français compétent pendant une période pouvant aller jusqu'à cinq ans ; et
- l'actionnaire peut se voir infliger une amende.

Les détenteurs de nos ADS auront un recours limité si nous ou le dépositaire ne respectons pas nos obligations dans le cadre du contrat de dépôt entre nous et le dépositaire.

Le contrat de dépôt limite expressément nos obligations et notre responsabilité ainsi que les obligations et les responsabilités du dépositaire.

Ni notre responsabilité ni celle du dépositaire ne sera engagée même si un détenteur d'ADS a subi des pertes si le dépositaire :

- ne peut exécuter une obligation parce qu'il en est empêché par des circonstances indépendantes de notre volonté ;
- exerce ou non les droits dont l'exercice est laissé à sa discrétion dans le cadre du contrat de dépôt ;
- exécute ses obligations sans négligence ni mauvaise foi ;
- s'engage dans une action sur la base de conseils formulés par des conseillers juridiques, comptables, toute personne présentant des actions ordinaires pour dépôt, tout détenteur ou toute autre personne qualifiée ; ou
- s'appuie sur des documents qu'il croit en toute bonne foi, être des documents sincères et correctement établis.

Ceci signifie qu'il pourrait y avoir des cas où le détenteur d'ADS ne serait pas en mesure de recouvrer des pertes subies suite à notre action ou notre inaction ou suite à l'action ou à l'inaction du dépositaire en vertu du contrat de dépôt.

De plus, le dépositaire n'a pas l'obligation de participer aux actions, poursuites judiciaires ou autres procédures relatives à nos ADS sauf si nous l'indemnisons et qu'il juge que cette indemnisation est satisfaisante.

Nous sommes soumis à différentes normes d'entreprise relatives à la publication et susceptibles de limiter les informations mises à la disposition des détenteurs de nos ADS.

En tant qu'émetteur privé et étranger, il ne nous est pas imposé de nous conformer aux exigences de notification et de publication prévues dans le cadre du *Securities Exchange Act* de 1934, tel que modifié, et relatives à la sollicitation de mandataires pour les réunions d'actionnaires. Bien que nous soyons soumis aux exigences de déclaration périodique définies dans l'*Exchange Act*, la publication périodique exigée des émetteurs non américains en vertu de l'*Exchange Act* est plus limitée que la publication périodique exigée des émetteurs américains. Il peut donc y avoir moins d'informations sur nous disponibles publiquement que ce qui est régulièrement publié par les autres sociétés aux États-Unis ou la plupart d'entre elles.

Les jugements des tribunaux américains, y compris ceux fondés sur les dispositions de responsabilité civile des règles boursières fédérales américaines dans les tribunaux français, ne peuvent pas être exécutoires à notre encontre.

Un investisseur, situé aux États-Unis peut trouver difficile :

- d'effectuer une assignation aux États-Unis contre nous et nos dirigeants et cadres non-résidents américains ;
- d'exécuter les jugements de tribunaux américains, sur la base des dispositions de responsabilité civile des règles boursières, à notre encontre et à celle de nos dirigeants et cadres non-résidents américains tant aux États-Unis qu'en France ; et

- d'intenter une action initiale auprès d'un tribunal français pour nous imposer ainsi qu'à nos dirigeants et cadres non-résidents américains le respect d'engagements sur la base des règles boursières fédérales américaines.

Les droits de préemption peuvent ne pas être accessibles aux personnes américaines.

Dans le cadre de la législation française, les actionnaires ont des droits de préemption pour souscrire à l'émission de nouvelles actions ou autres titres donnant des droits pour acquérir des actions supplémentaires au pro rata. Les détenteurs de nos ADS ou d'actions ordinaires peuvent ne pas exercer leurs droits de préemption sauf si un document d'enregistrement en vertu du *Securities Act* de 1933 est applicable.

Nous pouvons, de temps à autre, émettre de nouvelles actions ou autres titres donnant le droit d'acquérir des actions supplémentaires lorsqu'aucun document d'enregistrement n'est effectif et qu'aucune dispense (*Securities Act*) n'est disponible. Dans ce cas, les détenteurs américains de nos ADS ou d'actions ordinaires seront dans l'incapacité d'exercer leurs droits de préemption.

4 INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE

4.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Partenaire privilégié des opérateurs, des entreprises et des administrations du monde entier, Alcatel-Lucent est à la pointe de l'innovation technologique en matière de produits et de services télécoms. Le Groupe est le berceau des Bell Labs, l'un des centres de recherche les plus réputés au monde, à l'origine de découvertes qui ont façonné le secteur des réseaux de communication. Les innovations réalisées par Alcatel-Lucent sont régulièrement saluées par les grandes organisations internationales pour leur influence positive sur la société. En 2012 et pour la deuxième année consécutive, Alcatel-Lucent a figuré au classement des 100 entreprises les plus innovantes au monde publié par Thomson Reuters ; une reconnaissance venue souligner ses efforts permanents pour enrichir l'un des plus vastes portefeuilles de brevets du marché. Alcatel-Lucent a également vu son action en matière de développement durable reconnue, notamment en étant désigné « Technology Supersector Leader » en 2012 par l'indice Dow Jones du développement durable. Avec ses innovations, Alcatel-Lucent rend les communications plus durables, plus abordables et plus accessibles, poursuivant une seule mission : révéler tout le potentiel d'un monde connecté.

Présent à l'échelle du globe, Alcatel-Lucent est un partenaire local et acteur international.

Alcatel-Lucent est une société anonyme de droit français, fondée en 1898 sous la forme initiale d'une société cotée nommée Compagnie Générale d'Électricité. Notre existence en tant qu'entreprise continuera jusqu'au 30 juin 2086, date pouvant être prorogée par un vote des actionnaires. Nous sommes soumis à l'intégralité de la législation régissant les entreprises en France, plus précisément aux dispositions du Code du commerce, du Code monétaire et financier.

Notre siège social est situé au 3 avenue Octave Gréard, 75007 Paris, France, notre numéro de téléphone est le + 33 (0)1 40 76 10 10 et l'adresse de notre site Internet est www.alcatel-lucent.com. Le contenu de notre site Internet n'est pas incorporé au présent document.

L'adresse de Barbara Larsen, notre représentante habilitée aux États-Unis, est Alcatel-Lucent USA Inc., 600 Mountain Avenue, Murray Hill, New Jersey 07974, États-Unis.

4.2 HISTOIRE ET ÉVOLUTION DU GROUPE

Un aperçu de certains événements significatifs d'Alcatel-Lucent, depuis sa fondation jusqu'à l'année 2009, est présenté ci-dessous :

31 mai 1898	Création de la Compagnie Générale d'Électricité (CGE) par Pierre Azaria avec l'ambition de concurrencer des sociétés telles que AEG, Siemens ou General Electric
1925	Absorption par la CGE de la Compagnie Générale des Câbles de Lyon
1928	Création d'Alsthom par la Société Alsacienne de Constructions Mécaniques et la Compagnie Française Thomson-Houston
1946	Création de la Compagnie Industrielle des Téléphones (CIT)
1966	Absorption par la CGE de la Société Alsacienne de Constructions Atomiques, de Télécommunications et d'Électronique (Alcatel)
1970	Ambroise Roux devient président de la CGE. Après 1982, il restera président d'honneur de la CGE jusqu'à son décès, en 1999
1982	Jean-Pierre Brunet devient président de la CGE
1984	Georges Pebereau devient président de la CGE Regroupement des activités de télécommunications publiques et de communication d'entreprise de Thomson-CSF au sein d'une holding Thomson Télécommunications passant sous le contrôle du groupe CGE
1985	Alsthom-Atlantique prend la dénomination Alsthom Fusion CIT-Alcatel/Thomson Télécommunications, la nouvelle société prenant le nom d'Alcatel
1986	Constitution d'Alcatel NV à la suite de l'accord conclu avec ITT Corporation qui cède ses activités télécommunications à la CGE Pierre Suard accède à la présidence du Groupe. Entrée de la CGE dans le capital de Framatome (40 %) Les Câbles de Lyon deviennent une filiale d'Alcatel NV
1987	Privatisation de la CGE Alsthom participe à l'équipement du réseau TGV Atlantique et prend la tête du consortium d'entreprises françaises, belges et anglaises chargées du réseau nord du TGV
1988	Alliance Alsthom/General Electric Company (GEC) Regroupement des activités d'Alsthom et de la division « Power Systems » de GEC au sein d'une société commune
1989	Accord CGE-General Electric Company et naissance de GEC-Alsthom GEC entre dans le capital de CGEE Alsthom (une société de CGE) CGEE-Alsthom prend le nom de Cegelec
1990	Accord CGE-Fiat, Alcatel prend le contrôle de Telettra, spécialisée dans les systèmes de transmission, et Fiat devient majoritaire dans la CEAC Acquisition par Câbles de Lyon des Câbleries de Dour (Belgium) et des activités câbles d'Ericsson aux États-Unis Accord sur la composition du capital de Framatome, la CGE détenant 44,12 %
1991	La Compagnie Générale d'Électricité prend la dénomination Alcatel Alsthom Rachat de la division systèmes de transmission du Groupe américain Rockwell Technologies Câbles de Lyon devient Alcatel Câble et rachète AEG Kabel
1993	Acquisition par Alcatel Alsthom de STC Submarine Systems, une division de Northern Telecom Europe (aujourd'hui Nortel Networks)
1995	Serge Tchuruk devient Président et Directeur Général d'Alcatel Alsthom. Il entreprend de réorganiser la société pour la recentrer sur les télécommunications
1998	Alcatel Alsthom prend la dénomination Alcatel Acquisition de 16,36 % des parts de Thomson-CSF (aujourd'hui Thales) Acquisition de la société DSC, société basée aux États-Unis, fortement implantée auprès des opérateurs américains Mise sur le marché de GEC ALSTHOM qui devient Alstom. Alcatel conserve 24 % de la nouvelle société Alcatel vend Cegelec à Alstom
1999	Acquisition des sociétés américaines Xylan, Packet Engines, Assured Access et Internet Devices, spécialisées dans les réseaux et solutions pour l'Internet Alcatel porte sa participation dans Thomson-CSF (aujourd'hui Thales) à 25,3 % et réduit sa participation dans Framatome à 8,6 %
2000	Acquisition de la société canadienne Newbridge Networks, leader mondial des réseaux en technologie ATM Acquisition de la société américaine Genesys, leader mondial des centres de contact Filialisation des activités câbles et composants qui prennent la dénomination Nexans

2001	<p>Cession de la participation dans Alstom (24 %)</p> <p>Mise en bourse d'une large part des activités câbles et composants d'Alcatel (Nexans). Alcatel conserve 20 % du capital</p> <p>Acquisition des 48,83 % d'Alcatel Space détenus par Thales portant ainsi la participation d'Alcatel à 100 %. Réduction de la participation dans Thales à 20 % à la suite de cette transaction</p> <p>Vente de l'activité modem DSL à Thomson Multimedia (TMM)</p>
2002	<p>Sortie du capital de Thomson (ex-TMM)</p> <p>Prise de contrôle d'Alcatel Shanghai Bell par Alcatel</p> <p>Cession de 10,3 millions de titres Thales, ramenant ainsi la participation d'Alcatel de 15,83 % à 9,7 %</p>
2003	<p>Acquisition de TiMetra Inc., société privée basée aux États-Unis, qui produit des routeurs</p> <p>Vente de la division Composants Optiques à Avanex</p> <p>Vente de la division Saft Batteries à Doughty Hanson</p>
2004	<p>Alcatel et TCL Communication Technology Holdings Limited forment une joint venture de téléphonie mobile. Cette nouvelle société est détenue à 55 % par TCL et 45 % par Alcatel</p> <p>Alcatel et Draka Holding NV (« Draka ») ont combiné leur activité de fibres optiques et de câbles de communications. Draka détient 50,1 % et Alcatel 49,9 % de cette nouvelle société, Draka Comteq BV</p> <p>Acquisition de la société américaine eDial Inc., un leader dans la fourniture de services de conférence et de collaboration pour les sociétés et les compagnies de téléphones</p> <p>Acquisition de la société américaine Spatial Communications (connu sous le nom de Spatial Wireless), un leader dans la fourniture des logiciels et des produits de switchs mobiles multi-standards</p>
2005	<p>Acquisition de Native Networks, société basée au Royaume-Uni, fournisseur de matériels et de services Ethernet optique.</p> <p>Cession de notre participation de 15,1 % au capital de Nexans au travers d'un placement privé</p> <p>Fusion de nos activités spatiales avec celles de Finmeccanica SpA par la création de Alcatel Alenia Space (dont nous détenions 67 % et Alenia Spazio, une division de Finmeccanica, 33 %) et Telespazio Holding (dont Finmeccanica détenait 67 % et nous détenions 33 %)</p> <p>Échange de notre participation de 45 % dans notre coentreprise avec TCL Communication Technology Holdings Limited contre des actions de TCL Communication (TCL détient maintenant à 100 % la coentreprise et nous détenons 141 375 000 actions de TCL)</p>
2006	<p>Acquisition de l'activité d'accès radio UMTS de Nortel</p> <p>Le 30 novembre 2006, finalisation du rapprochement entre Alcatel et Lucent Technologies Inc.</p> <p>Acquisition de VoiceGenie, un leader des produits de développement d'applications de libre-service vocal pour les entreprises et les opérateurs</p> <p>Acquisition de 27,5 % de 2Wire, pionnier des solutions de réseau à haut débit résidentiel</p> <p>Rachat de la participation de Fujitsu dans Evolium 3G, notre coentreprise d'infrastructures mobiles</p>
2007	<p>Acquisition d'Informiam, pionnière en matière de logiciels d'optimisation de services client par la gestion des performances métiers en temps réel (intégrée au sein de Genesys)</p> <p>Acquisition de NetDevices (technologies de réseau pour entreprises conçues pour faciliter la gestion des réseaux de sites décentralisés)</p> <p>Acquisition de Tropic Networks (équipements de réseau optique régional et métropolitain pour les applications de téléphonie, d'échanges de données et de télévision par câble)</p> <p>Cession de la participation de 49,9 % dans Draka Comteq à Draka Holding NV, partenaire dans cette coentreprise.</p> <p>Cession de la participation de 12,4 % dans Avanex à Pirelli, et accords de fourniture avec Pirelli et Avanex sur les composants correspondants.</p> <p>Cession de notre participation de 67 % dans Alcatel Alenia Space et notre participation de 33 % au capital de Telespazio holding à Thales. Apport à Thales de notre activité de signalisation ferroviaire et de nos activités d'intégration et de services pour systèmes critiques non dédiés aux opérateurs ou fournisseurs de services de télécommunication.</p>
2008	<p>Acquisition de Motive Networks, société basée aux États-Unis, qui développe et vend des solutions logicielles de gestion à distance permettant d'automatiser le déploiement, la configuration et le support des équipements de réseaux domestiques avancés appelés passerelles résidentielles.</p> <p>Accord définitif avec Dassault Aviation concernant la vente de notre participation de 20,8 % dans Thales</p>
2009	<p>Cession de la participation de 20,8 % dans Thales à Dassault Aviation</p> <p>Cession de notre activité de moteurs électriques, Dunkermotoren GmbH, à la société Triton</p> <p>Alliance globale de co-sourcing avec Hewlett-Packard pour une durée de 10 ans, devant permettre d'améliorer l'efficacité de nos systèmes d'information et d'infrastructure informatique et de télécommunications ainsi que d'avoir une approche innovante d'offres commerciales conjointes</p> <p>Création d'une <i>joint-venture</i> avec Bharti Airtel pour gérer les services téléphoniques et haut débit panindiens de Bharti Airtel</p>

ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Dividende pour 2012. Notre Conseil d'administration a jugé plus prudent de ne pas procéder au paiement d'un dividende, basé sur les résultats 2012, sur nos actions ordinaires et sur nos ADS. Notre Conseil d'administration présentera cette proposition à notre Assemblée générale annuelle des actionnaires, le 7 mai 2013.

Nomination d'un nouveau Directeur général et d'un Vice-président du Conseil d'administration. Le 22 février 2013, notre Conseil d'administration a approuvé la nomination de M. Michel Combes comme Directeur général de notre Groupe à compter du 1^{er} avril 2013. M. Michel Combes rejoindra notre conseil d'administration, sous réserve d'approbation de son mandat d'administrateur par les actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires, le 7 mai 2013. Il prendra la suite de M. Ben Verwaayen, qui a décidé de ne pas demander le renouvellement de son mandat d'administrateur du Groupe à cette Assemblée générale, et démissionnera de son poste de Directeur général.

Notre Conseil d'administration a également approuvé la nomination de Mr. Jean C. Monty au poste de Vice-président du conseil. Cette nomination a pris effet immédiatement.

Conclusion d'accords de financement pluriannuels. Le 30 janvier 2013, nous avons annoncé la conclusion de notre accord de financement annoncé en décembre 2012 pour un montant de 2 milliards d'euros par rapport au montant initial de 1,615 milliard d'euros (veuillez vous reporter ci-dessous à la section « Autres événements » des « Principales opérations effectuées en 2012 », à la section 4.5 « Contrats importants » ainsi qu'à la section 6.6 « Trésorerie et capitaux propres - Crédits garantis de premier rang 2013 » pour une description détaillée des termes des trois crédits garantis de premier rang).

Dans le cadre de la conclusion de cet accord de financement, la ligne de crédit existante a été annulée.

Changement dans la note de la dette et dans la mise sous surveillance de la note de la dette. Le 18 février 2013, Standard & Poor's a confirmé la note de crédit long-terme B attribuée à Alcatel-Lucent et à Alcatel-Lucent USA Inc. et les a enlevées de leur mise sous surveillance avec implication négative. La perspective est négative.

En même temps la note BB- attribuée aux facilités de crédit garanties conclues par Alcatel-Lucent USA Inc. en janvier 2013 a été confirmée. Les autres notes ont été également confirmées.

Fin de la joint venture avec Bharti Airtel. En février 2013, nous avons décidé avec Bharti Airtel de terminer la joint-venture créée en 2009 pour gérer les services téléphoniques et haut débit panindiens de Bharti Airtel et aider Bharti Airtel à évoluer vers des réseaux de nouvelle génération en Inde. Par conséquent, les opérations de cette joint-venture ont été absorbées dans une nouvelle entité opérationnelle pilotée par Bharti Airtel.

PRINCIPALES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN 2012

CESSIONS

Cession de Genesys. Le 1^{er} février 2012, nous avons conclu la vente de notre activité Genesys à une société détenue par les fonds Permira (société européenne de *private equity*) et par Technology Crossover Ventures (une société de *venture capital*), pour un montant de 1,5 milliard de dollars US, aux termes d'une offre d'achat ferme que nous avons reçue le 19 octobre 2011.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Engagements de financement pluriannuels. Le 14 décembre 2012, nous avons annoncé un accord d'engagements avec Credit Suisse AG et Goldman Sachs Bank USA portant sur des facilités de crédit de premier rang, garanties, d'un montant de 1,615 milliard d'euros. Alcatel-Lucent USA Inc. est l'emprunteur et Alcatel-Lucent et certaines de ses principales filiales sont garants. Les facilités de crédit, garanties, de premier rang, sont libellées en dollars américains et en euros, et ont des échéances comprises entre trois ans et demi et six ans. Ces trois facilités de crédit garanties de premier rang sont garanties par une partie du portefeuille de propriété intellectuelle d'Alcatel-Lucent, des actions de filiales du Groupe, certains prêts intercompanies et certaines propriétés tangibles et intangibles de notre Groupe (veuillez vous référer pour plus de détails à la section 6.6 « Trésorerie et capitaux propres - crédits garantis de premier rang 2013 »). Elles incluent aussi des termes et conditions spécifiques correspondant à ce type de financement, mais sans « covenant » financier (un « covenant » est usuellement testé chaque trimestre et mesure la capacité de l'emprunteur à rembourser sa dette).

Lancement du Programme Performance. Le 26 juillet 2012, nous avons lancé le Programme Performance avec lequel nous nous attendons à réduire nos coûts de 750 millions d'euros, supplémentaires par rapport à ceux annoncés en 2011, soit un total de 1,25 milliard d'euros de réduction de coûts d'ici fin 2013 (en tenant compte de nos économies sur les coûts fixes et variables en 2012 de presque 650 millions d'euros). Il prévoit une suppression d'environ 5 500 postes dans le monde et d'environ 1 400 contractants, la sortie ou la restructuration de contrats de services gérés non rentables, la réduction d'effectifs associés, et la sortie ou la restructuration des marchés non rentables. Veuillez vous reporter à la Section 6.1 « Vue d'ensemble de l'année 2012 ».

Dans le contexte du Programme Performance, une nouvelle organisation est en place depuis le 1^{er} janvier 2013 (veuillez vous reporter à la section 5.1 « Organisation des activités » et aux Notes 5 et 2k des états financiers consolidés).

Rachat d'obligations convertibles. En février 2012, nous avons racheté et annulé une partie des obligations convertibles de Séries B 2,875 % Alcatel-Lucent USA Inc. en circulation, à échéance en juin 2025, pour un montant de liquidités égal à 110 millions de dollars US, hors intérêts courus, correspondant à une valeur nominale de 116 millions de dollars US. Ceci représente 13 % de la valeur nominale totale de 881 millions de dollars US de ces obligations au 31 décembre 2011.

Remboursement d'obligations. En février 2012, nous avons remboursé les obligations émises en juillet 2010 et arrivées à maturité en février 2011 (prolongée jusqu'en février 2012), et celles émises en octobre 2010 et arrivées à maturité en février 2012, pour une valeur nominale globale de 50 millions d'euros. En mai 2012, nous avons remboursé les emprunts obligataires émis en juillet 2010 et arrivés à maturité en mai 2011 (prolongés jusqu'en mai 2012) pour une valeur nominale globale de 50 millions d'euros.

Changement de notation de la dette. Le 4 décembre 2012, Moody's a abaissé la note de crédit du groupe Alcatel-Lucent de B2 à B3. Dans le même temps, les notes de la dette long terme d'Alcatel-Lucent a été abaissée de B3 à Caa1 et celles des deux émissions d'obligations convertibles d'Alcatel-Lucent USA Inc. qui bénéficient d'une garantie subordonnée d'Alcatel-Lucent de Caa1 à Caa2. La Perspective Négative a été confirmée.

Le 3 août 2012, Moody's a fait passer la perspective de sa note du groupe Alcatel-Lucent et de sa dette ainsi que des notes des dettes d'Alcatel-Lucent USA Inc. et du Lucent Technologies Capital Trust I de Stable à Négative. Les notes ont été confirmées.

Le 8 mai 2012, Moody's a abaissé la note de la société de B1 à B2 et a changé la perspective de la note de « Négative » à « Stable ». Simultanément, la dette à long terme d'Alcatel-Lucent a été dégradée de B2 à B3 et les notes des emprunts d'Alcatel-Lucent Inc., qui ont été garantis par Alcatel-Lucent sur une base subordonnée, ont été abaissées de B3 à Caa1.

Le 20 janvier 2012, Moody's a confirmé la note de crédit B1 du groupe Alcatel-Lucent mais a dégradé de B2 à B3 les deux émissions d'obligations convertibles d'Alcatel-Lucent USA Inc. qui bénéficient d'une garantie subordonnée d'Alcatel-Lucent. Dans le même temps, Moody's a arrêté la notation des obligations émises par Alcatel-Lucent Inc. ainsi que des titres préférentiels émis par Lucent Technologies Capital Trust Inc., qui ne bénéficient pas d'une garantie. Les perspectives négatives ont été maintenues.

Le 21 décembre 2012, Standard & Poor's a fait passer les notes d'Alcatel-Lucent et Alcatel Lucent USA Inc. ainsi que de leur dette sous Surveillance avec implication Négative. Dans le même temps, Standard & Poor's a abaissé les notes de crédit des dettes long terme non-garanties d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent USA Inc. de B à CCC+. La note B de la dette court terme d'Alcatel-Lucent a été confirmée.

Le 13 août 2012, Standard & Poor's a revu sa perspective sur Alcatel-Lucent et Alcatel-Lucent USA Inc. de Stable à Négative. Les notes ont été confirmées.

Accord avec RPX concernant nos brevets. Le 9 février 2012, nous avons signé un accord avec RPX Corporation (« RPX »), un fournisseur leader en matière de solutions de gestion de brevets, aux termes duquel RPX pourra proposer, pendant une période déterminée, un accès à notre portefeuille mondial de brevets, au travers de licences non-exclusives entre des membres du réseau de clients de RPX et Alcatel-Lucent. Les honoraires pourront varier en fonction de la taille de la société, des utilisations de ce portefeuille, des domaines technologiques et d'autres facteurs pertinents. Le 26 juillet, nous avons annoncé que cet accord était amendé pour lever l'exclusivité, et que nous avions décidé de créer un centre de profit dédié au sein du Groupe, afin de pouvoir traiter directement diverses opportunités relative à notre portefeuille de brevets.

PRINCIPALES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN 2011

Nouveau segment opérationnel. Le 20 juillet 2011, Alcatel-Lucent a annoncé la création d'un nouveau segment – Logiciels, Services & Solutions, qui regroupe l'activité Applications d'opérateurs de notre ancien segment Applications avec les quatre activités de notre ancien segment Services – Intégration réseaux et systèmes, Solutions gérées et de sous-traitance, Maintenance multifournisseurs, Services liés aux produits, selon l'organisation en place au 30 juin 2011.

Changements de notation de la dette. Le 10 novembre 2011, Moody's a confirmé la note de crédit de la société à B1 et a modifié la perspective de la note de Stable à Négative. Dans le même temps, Moody's a abaissé les notes des dettes senior d'Alcatel-Lucent et Alcatel-Lucent USA Inc. de B1 à B2. La note des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust I a été confirmée à B3.

Le 18 mai 2011, Moody's a fait passer la perspective de sa note du groupe Alcatel-Lucent ainsi que des notes d'Alcatel-Lucent USA Inc. et du Lucent Technologies Capital Trust I de Négative à Stable. La note B1 de la dette à long-terme a été confirmée.

Le 12 avril 2011, Standard & Poor's a revu sa perspective sur Alcatel-Lucent et sur Alcatel-Lucent USA Inc. de Négative à Stable. Les notes B ont été confirmées.

Prolongation des dates de maturité et remboursement de l'emprunt obligataire que nous avons émis en 2010. S'agissant de l'emprunt obligataire que nous avons émis en octobre 2010 et juillet 2010 pour un montant nominal total de 200 millions d'euros, les dates de maturité de l'emprunt dû en février 2011 d'un montant nominal de 25 millions d'euros et de l'emprunt dû en mai 2011 pour un montant nominal de 50 millions d'euros ont été prolongées jusqu'en février 2012 pour un montant nominal de 25 millions d'euros et jusqu'en mai 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros. Les dates de maturité des emprunts dus en août et novembre 2011 pour un montant nominal de 100 millions d'euros n'ont pas été prolongées et les

emprunts correspondants ont été remboursés. Après les prolongations et le remboursement, les nouvelles dates de maturité sont février 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros et mai 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros.

Remboursement d'obligations convertibles. Le 3 janvier 2011, Alcatel-Lucent a remboursé l'emprunt convertible (Océane à 4.75 %) émis en juin 2003 à échéance Janvier 2011, pour une valeur nominale de 818 millions d'euros.

Évolution de la procédure Microsoft. Pour ce contentieux initié en 2003 (lié à d'autres demandes en contrefaçon de brevet impliquant Microsoft ainsi que d'autres parties et depuis réglés), un tribunal fédéral aux Etats-Unis a jugé que les logiciels Outlook, Money et Windows Mobile de Microsoft contrefaisaient le brevet Day appartenant à Alcatel-Lucent. Cette décision a été suivie de nombreux appels. Le dernier montant accordé par un jury en 2011 s'élevait à 70 millions de dollars US. En Novembre 2011, le juge a réduit ce montant à 26,3 millions de dollars US. Alcatel-Lucent a fait appel de ce jugement. Le 29 décembre 2011, Microsoft et Alcatel-Lucent sont parvenues à une transaction du contentieux concernant le brevet Day.

Enquêtes FCPA. En décembre 2010 Alcatel-Lucent a signé des accords transactionnels définitifs avec le DOJ et la SEC (respectivement le ministère de la justice et l'autorité des marchés financiers des Etats-Unis) concernant de prétendues violations au Foreign Corrupt Practices Act (FCPA – loi contre la corruption) dans un certain nombre de pays, dont le Costa Rica, Taïwan et le Kenya. Ces deux accords ont été entérinés en 2011 par le tribunal fédéral aux Etats-Unis, ce qui a donné lieu au paiement de 45,4 millions de dollars US pour bénéfices indus et intérêts à la SEC, au paiement pour un montant de 25 millions de dollars US, du premier des trois versements d'une amende de 92 millions de dollars infligée par le DOJ, et la nomination d'un superviseur français anti-corruption pendant trois ans. De plus, trois filiales Alcatel-Lucent (Alcatel-Lucent France, Alcatel-Lucent Trade International AG et Alcatel Centroatamerica) ont plaidé coupables pour conspiration et violation des dispositions du FCPA en matière de corruption, contrôle interne et tenue des livres comptables.

PRINCIPALES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN 2010

CESSIONS

Cession de notre participation dans 2Wire. Le 20 octobre 2010, nous avons conclu la cession de notre participation de 26,7 % dans 2Wire à Pace plc, fournisseur nord-américain spécialiste des passerelles avancées destinées au marché des fournisseurs de services haut débit résidentiels, un développeur de technologie pour le marché de la télé payante. Le produit de cette cession s'est élevé à 75 millions d'euros. Cette transaction fait partie de l'acquisition définitive des actions 2Wire détenues précédemment par un consortium comprenant Alcatel-Lucent, AT&T, Telmex et Oak Investments Partners.

Cession de la filiale spécialiste des technologies du vide. Le 31 décembre 2010 Alcatel-Lucent a conclu la cession définitive de sa filiale spécialiste des produits et solutions du vide à Pfeiffer Vacuum Technology AG, un leader mondial de ce marché. Le produit préliminaire de cession reçu s'est élevé à 197 millions d'euros. Ce montant a été réduit d'un montant net de 1 million d'euros en 2011 en raison de divers ajustements du prix de cession.

AUTRES ÉVÉNEMENTS

Émission obligataire. En juillet 2010 et en octobre 2010, Alcatel-Lucent a émis plusieurs séries d'obligations pour un montant nominal de 100 millions d'euros à chaque émission (soit un total de 200 millions d'euros). Celles-ci sont à taux variable et sont à plusieurs échéances en 2011 et en février 2012, avec une possibilité d'extension d'échéance à l'option d'Alcatel-Lucent chaque année ou jusqu'en 2016.

Le 2 décembre 2010, Alcatel-Lucent a conclu le placement privé d'un nouvel emprunt obligataire senior (« les Obligations Senior ») de 500 millions d'euros de maturité 15 janvier 2016 portant coupon de 8,5 %, avec un produit de l'émission s'élevant à 487,3 millions d'euros. Ce produit a été entièrement affecté au refinancement partiel des obligations convertibles/échangeables 4,75 % venant à échéance le 1^{er} janvier 2011.

Rachat d'obligations -convertibles. En février et mars 2010, nous avons racheté et annulé certaines obligations convertibles en dollars US 2,875 % Series A de Lucent, arrivant à échéance en juin 2023, en circulation, pour un montant payé de 74,8 millions de dollars US, hors coupons courus, correspondant à une valeur nominale de 75 millions de dollars US.

De plus, le 15 juin 2010, beaucoup des porteurs restants des obligations Lucent ont exercé leur droit à remboursement partiel anticipé, pour un montant en cash de 360 millions de dollars US plus les intérêts courus correspondant à une valeur nominale de 360 millions de dollars US.

Évolutions de la procédure Microsoft. Le 22 février 2010, Microsoft a demandé à la Cour Suprême des États-Unis d'accepter son appel de la décision du 11 septembre 2009 dans laquelle il a été déterminé que les logiciels Outlook, Money et Windows Mobile de Microsoft contrefont le brevet Day. Le 23 avril 2010, Alcatel-Lucent a déposé ses conclusions en opposition et la Cour Suprême a rejeté la demande de pourvoi de Microsoft le 24 mai 2010. Le procès pour déterminer le montant du préjudice subi par Alcatel-Lucent du fait de la contrefaçon par Microsoft du brevet Day a eu lieu le 19 juillet 2011.

Au cours d'une procédure parallèle, le bureau des brevets et des marques des États-Unis (« Patent Office ») a confirmé le 2 mars 2010, suite à une demande de réexamen déposée par Dell en mai 2007, la validité du brevet Day.

Enquêtes FCPA. En décembre 2010 Alcatel-Lucent a signé des accords transactionnels définitifs avec le DOJ et la SEC. Selon le jugement de la procédure SEC devenu définitif, Alcatel-Lucent ne reconnaît ni ne nie les accusations de la SEC de violation des dispositions du FCPA en matière de

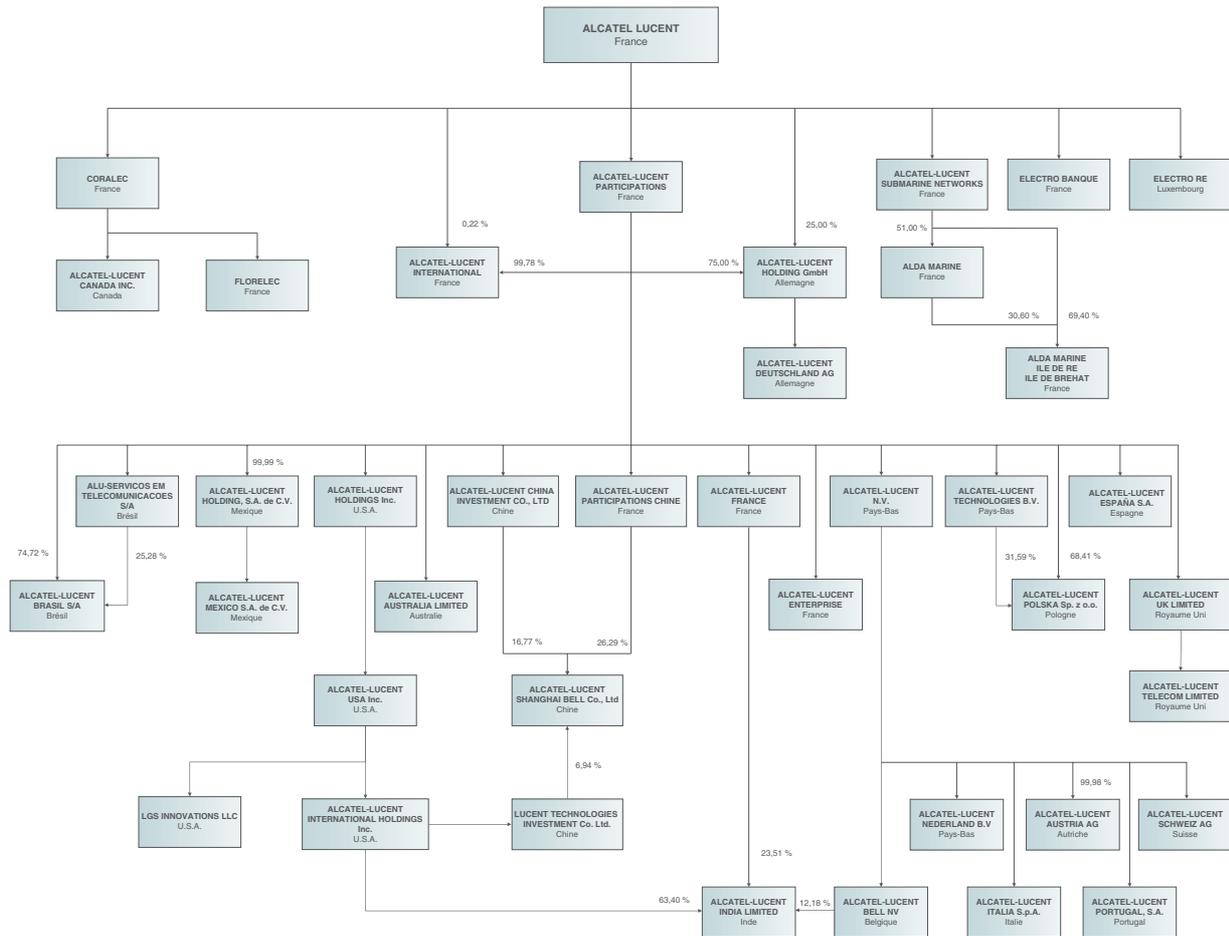
corruption, contrôle interne et tenue des livres comptables, s'engage indéfiniment à ne point violer la loi sur les valeurs mobilières des États-Unis, est tenue responsable à hauteur de 45,4 millions de dollars US pour bénéfices indus et intérêts, et s'engage à nommer un superviseur français anti-corruption pendant trois ans. Selon l'accord avec le DOJ, entériné le 1^{er} juin 2011, Alcatel-Lucent a conclu un contrat (« DPA ») aux termes duquel sont suspendues pour trois ans les poursuites pénales à son encontre pour violations des dispositions du FCPA en matière de contrôle interne et tenue des livres comptables, et Alcatel-Lucent paiera une amende de 92 millions de dollars US payable en

quatre versements étalés sur trois ans. Dans la mesure où Alcatel-Lucent respecterait l'ensemble de ses obligations au titre du DPA, le DOJ abandonnerait ses poursuites à l'échéance des trois ans. De plus, trois filiales Alcatel-Lucent (Alcatel-Lucent France, Alcatel-Lucent Trade International AG et Alcatel Centroamerica) plaideront coupables pour conspiration et violation des dispositions du FCPA en matière de corruption, contrôle interne et tenue des livres comptables. Le DPA comporte aussi une clause concernant la nomination d'un superviseur français anti-corruption pendant trois ans (l'accord transactionnel définitif avec le DOJ a été approuvé par la cour fédérale des États-Unis le 1^{er} juin 2011).

4.3 STRUCTURE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2012

L'organigramme ci-dessous reflète les principales sociétés consolidées du groupe au 31 décembre 2012, telles que figurant en note 38 des comptes consolidés. Les

pourcentages de détention du capital social sont de 100 % sauf indication différente.



4.4 IMMOBILIER ET ÉQUIPEMENTS

Nous occupons en qualité de propriétaire ou de locataire un nombre important d'immeubles, de sites de production, de laboratoires et de locaux tertiaires dans le monde. Deux types de sites se distinguent :

- les sites de production et d'assemblage dédiés à nos différents métiers ;
- les sites concentrant les activités de recherche et d'innovation et les fonctions support, qui ont une couverture régionale tous métiers confondus.

Une part significative des activités de production, d'assemblage et de recherche est réalisée en Europe, aux États-Unis et en Chine, toutes activités confondues.

Au 31 décembre 2012, notre capacité totale de production était approximativement équivalente à 270 000 mètres carrés répartis entre les différentes régions, pour le

segment Réseaux, où notre capacité de production est concentrée, telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

Nous estimons que ces ensembles immobiliers sont en bon état et répondent aux besoins et exigences de l'activité actuelle et future du Groupe et qu'ils ne présentent pas d'exposition à des risques majeurs liés à l'environnement qui auraient un impact sur les résultats du Groupe.

Les questions environnementales pouvant influencer leur utilisation sont mentionnées à la section 8.1 « Environnement ».

Les sites mentionnés dans les tableaux suivants ont été choisis parmi les 558 sites de notre portefeuille pour illustrer la diversité de l'immobilier que nous utilisons, en appliquant quatre critères principaux : la région, l'activité, le type d'utilisation (production/assemblage, recherche et innovation, fonction support) et la propriété ou la location.

CAPACITÉ DE PRODUCTION D'ALCATEL-LUCENT AU 31 DÉCEMBRE 2012

(En milliers de m²)

	EMEA	AMERICAS	APAC	Total
Réseaux	142	54	74	270
Total	142	54	74	270

SITES PRODUCTION/ASSEMBLAGE

Pays	Site	Propriété
Chine	Shanghai Pudong	Pleine propriété
Chine	Shanghai Songjiang	Pleine propriété
France	Calais	Pleine propriété
France	Eu	Pleine propriété
Royaume-Uni	Greenwich	Pleine propriété
États-Unis	Meriden	Pleine propriété

Les caractéristiques de nos principaux sites de production et assemblage sont les suivantes :

- site de Shanghai Pudong (Chine) : 142 000 m² dont 24 000 m² pour la fabrication de produits pour les activités d'accès fixe et mobile, le reste étant principalement occupé par des bureaux, et des activités laboratoires ;
- site de Shanghai Songjiang : 25 000 m² dédié à la fabrication de produits pour RFS (Radio Frequency Systems) ;
- site de Calais (France) : 79 000 m² dont 61 000 m² pour la fabrication de câbles sous-marins ;
- site d'Eu (France) : 31 000 m² dont 16 000 m² pour la fabrication de cartes électroniques ;
- site de Greenwich (Royaume Uni) : 34 000 m² dont 19 500 m² pour la fabrication de câbles sous-marins ;
- site de Meriden (États-Unis) : 45 000 m² dédié à la fabrication de produits pour RFS (Radio Frequency Systems) ;

CENTRES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION ET FONCTIONS SUPPORT

<i>Pays</i>	Site	Propriété
Allemagne	Stuttgart	Location
Allemagne	Nuremberg	Location
Autriche	Vienne	Pleine propriété
Belgique	Anvers	Location
Brésil	São Paulo	Pleine propriété
Canada	Ottawa	Pleine propriété
Chine	Shanghai Pudong	Pleine propriété
Espagne	Madrid	Location
États-Unis	Plano	Pleine propriété
États-Unis	Naperville	Pleine propriété
États-Unis	Murray Hill	Pleine propriété
France	Villarcieux	Location
France	Vélizy	Location
France	Colombes	Location
France	Lannion	Pleine propriété
France	Paris (siège social)	Location
France	Orvault	Location
Inde	Bangalore	Location
Inde	Chennai	Location
Italie	Vimercate	Location
Mexique	Cuautitlan Izcalli	Pleine propriété
Pays-Bas	Hoofddorp	Location
Pologne	Bydgoszcz	Pleine propriété
Roumanie	Timisoara	Pleine propriété
Royaume-Uni	Swindon	Location
Singapour	Singapour	Location

Le taux d'utilisation des sites varie de 50 à 100 % (taux moyen de 78 %), les surfaces non utilisées par Alcatel-Lucent étant ou sous-louées à d'autres entreprises ou effectivement vides de toute occupation. Le taux

d'utilisation de 78 % est basé sur l'ensemble du portefeuille immobilier Alcatel Lucent.

Les sites présentés correspondent aux plus importants et forment un échantillon représentatif de nos activités.

4.5 CONTRATS IMPORTANTS

ACCORDS NSA ET SSA AVEC LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS

Le 17 novembre 2006, la Commission sur les investissements étrangers aux États-Unis (Committee on Foreign Investment in the United States ou « CFIUS ») a approuvé notre rapprochement avec Lucent. Dans le cadre de la phase finale de ce processus d'approbation, le CFIUS a recommandé au Président des États-Unis de ne pas suspendre ni interdire notre rapprochement avec Lucent, à condition que nous signions un Accord de sécurité nationale (National Security Agreement, « NSA ») et un Accord de sécurité spécialisé (Special Security Agreement, « SSA ») avec certaines administrations publiques américaines dans un délai spécifié. Dans le cadre de ce processus d'approbation par le CFIUS, nous avons donc signé un accord NSA avec le ministère de la Justice (Department of Justice), le Ministère de la Sécurité intérieure (Department of Homeland Security), le Ministère de la Défense (Department of Defense) et le Ministère du Commerce (Department of Commerce) (collectivement nommés ici les « parties publiques américaines ») prenant effet le 30 novembre 2006. Depuis le 20 novembre 2012, le Ministère du Commerce a cessé d'être une partie au NSA. L'accord NSA prévoit, entre autres choses, certaines actions liées à nos activités américaines ayant un rapport avec le travail des Bell Labs et avec l'infrastructure de communication aux États-Unis. Dans le cadre de l'accord NSA, au cas où nous manquerions à une quelconque de nos obligations et au cas

où ce manquement menacerait la sécurité nationale des États-Unis, les parties signataires sont convenues que le CFIUS, sur demande des parties publiques américaines au niveau du cabinet et du président du CFIUS, pourra réexaminer les conditions du rapprochement avec Lucent et réviser ses recommandations ou proposer de nouvelles recommandations au Président des États-Unis qui pourraient donner lieu à de nouveaux engagements pour Alcatel Lucent. En outre, nous avons accepté de créer une filiale distincte pour effectuer certains travaux pour le gouvernement américain et gérer les contrats publics et certains actifs sensibles liés aux Bell Labs. Cette filiale distincte a dans son Conseil d'administration au moins trois administrateurs indépendants citoyens résidents des États-Unis, disposant ou pouvant prétendre disposer d'une habilitation de sécurité par le ministère de la Défense. Ces administrateurs sont l'ancien Ministre de la Défense William Perry, l'ancien directeur de la NSA et général de corps d'armée aérien à la retraite Kenneth A. Minihan, et l'ancien secrétaire d'État à la Marine H. Lee Buchanan. L'accord SSA, qui prit effet le 20 décembre 2006 et qui encadre le fonctionnement de cette filiale, contient des clauses liées à la séparation de certains salariés, de certaines opérations, de certaines installations, ainsi que des limitations du contrôle et de l'influence exercés par la société mère, et des restrictions dans les flux de certaines informations.

Crédits garantis de premier rang 2013

Le 30 janvier 2013, Alcatel-Lucent USA Inc, en tant qu'emprunteur, et certaines des principales entités du Groupe (en particulier Alcatel-Lucent) en tant que garantes des engagements d'Alcatel-Lucent USA Inc, ont conclu un accord de crédit concernant des crédits garantis de premier rang qui ont été syndiqués en janvier 2013 (« l'Accord de Crédit »), Crédit Suisse AG agissant en tant qu'Agent Administratif et Agent en charge des Suretés et Goldman Sachs Bank USA agissant comme Agent de la Syndication. Les crédits sont composés de :

- Un crédit, dit « asset sale », d'un montant nominal égal à 500 millions de dollars US, servant un coupon égal au plus petit du Libor (avec un taux minimal de 1%) plus 525 points de base, et de l'ABR (le taux le plus élevé du Prime Rate de Crédit Suisse, du Federal Funds Effective Rate plus 0,5% et du Libor un mois après quelques ajustements plus 1%) plus 425 points de base (choix à faire périodiquement par l'emprunteur), et arrivant à échéance en août 2016 ;

- Un crédit d'un montant nominal égal à 1 750 millions de dollars US, servant un coupon égal au plus petit du Libor (avec un taux minimal de 1%) plus 625 points de base, et de l'ABR plus 525 points de base (choix à faire périodiquement par l'emprunteur), et arrivant à échéance en janvier 2019 ; et

- Un crédit d'un montant nominal égal à 300 millions d'euros, servant un coupon égal au Libor plus 650 points de base, et arrivant également à échéance en janvier 2019.

Ces crédits bénéficient d'une sûreté de premier rang sur (i) les titres détenus par Alcatel-Lucent USA Inc. Alcatel-Lucent Holdings Inc. et les autres garants dans la majorité de leurs filiales, (ii) la quasi totalité des brevets et autres droits de propriété intellectuelle d'Alcatel-Lucent USA Inc. Alcatel Lucent et des autres garants, (iii) la plupart des prêts intragroupe réalisés par Alcatel-Lucent USA Inc. Alcatel-Lucent Holdings Inc. et les autres garants, et (v) la plupart des actifs matériels et immatériels d'Alcatel-Lucent USA Inc. et des garants U.S. L'Accord de Crédit inclut les déclarations et garanties habituelles ainsi que des engagements usuels de faire et de ne pas faire. Il inclut également des cas de défaut habituels. Lors de la survenance d'un cas de défaut et de sa continuation, les Prêteurs peuvent déclarer les prêts et autres obligations dus au titre de l'Accord de Crédit et immédiatement exigibles.

L'Accord de Crédit n'inclue pas d'engagement financier à respecter en permanence (ratio dont le calcul est habituellement testé trimestriellement et qui mesure par exemple, la capacité de l'emprunteur à rembourser sa dette), mais incluent des engagements restreignant, entre autres, la capacité du Groupe à : (i) souscrire ou garantir de nouvelles dettes ou émettre des actions préférentielles, (ii) donner certaines sûretés, (iii) vendre des actifs ou

4 INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE

4.5 CONTRATS IMPORTANTS

monétiser des brevets, (iv) verser des dividendes, racheter des titres, faire certains investissements et (v) vendre ou transférer des actifs du Groupe donnés en sûreté des crédits garantis. Ces engagements, qui sont courants pour ce type de financement, sont assortis d'un certain nombre de qualifications et exceptions. Nous pensons que ces qualifications et exceptions nous permettront dans l'ensemble de mener à bien nos opérations, stratégies et opérations de financement sans contraintes majeures dues à l'existence de ces engagements. L'Accord de Crédit prévoit que le non-respect d'un de ces engagements pourrait donner lieu à un cas de défaut.

L'Accord de Crédit prévoit que les crédits pourront être remboursés volontairement avant leur terme dans les conditions suivantes :

- Pour le crédit dit « asset sale » à 101.0% de la valeur nominale si le remboursement a lieu avant le 30 janvier 2014 ;

- Pour les autres crédits à 102.0% si le remboursement a lieu avant le 30 janvier 2014 ou à 101.0% de la valeur nominale s'il a lieu avant le 30 janvier 2015.

De plus, l'Accord de Crédit prévoit que la vente de certains actifs du Groupe pourrait déclencher le remboursement anticipé obligatoire de certains crédits.

Les fonds seront utilisés pour le refinancement de certains emprunts à moyen terme ainsi que pour satisfaire les besoins en fonds de roulement et autres besoins généraux de financement du groupe.

Concomitamment à la signature de l'Accord de Crédit, Alcatel-Lucent a annulé le crédit syndiqué revolving multi-devises qu'elle avait conclu le 5 avril 2007 pour une durée de 5 ans et dont l'échéance avait été prolongée jusqu'au 5 avril 2013. 837 millions d'Euros étaient disponibles sur cette ligne de crédit depuis le 5 avril 2012. La ligne annulée n'a jamais été utilisée et de ce fait il n'y avait aucun encours.

5. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU GROUPE

5.1 ORGANISATION DES ACTIVITÉS

Objectif Stratégique. Notre industrie continue de vivre des changements rapides liés à l'adoption massive de nouveaux terminaux mobiles et de nouveaux services et applications. Cette situation renforce un certain nombre de questions fondamentales, qui représentent aussi bien des challenges que des opportunités pour notre industrie et nos clients fournisseurs de service :

- Comment accroître la capacité du réseau pour répondre à la demande, tout en contrôlant la consommation d'énergie ;
- Comment réduire le coût des opérations, tout en gérant la transformation complexe de multiples réseaux traditionnels en un réseau convergé tout-IP ;
- Comment mieux monétiser les actifs de réseaux, tout en proposant une expérience client plus riche.

Ces dernières années, nous avons aidé l'industrie à traiter plusieurs de ces questions avec des approches innovantes comme :

- la création d'une architecture HLN (High Leverage Network) qui gère le trafic de manière intelligente tout en fournissant une qualité de service à un coût optimisé, en transportant différents types de services au travers des multiples réseaux d'un fournisseur de service ;
- l'ouverture des réseaux au travers de l'*Application Enablement* qui aide les fournisseurs de service à développer de nouveaux modèles économiques et à améliorer la fidélité de leurs clients grâce à des services uniques et personnalisés, permettant de générer plus de revenus et de développer la valeur de la marque ;
- la création de notre initiative Greentouch, un consortium de sociétés de l'information et des technologies de communication, d'universités et de laboratoires de recherche, dont l'objet est de réduire radicalement la consommation d'énergie des plateformes d'équipements et des réseaux.

Nous considérons qu'il est impératif que l'industrie s'adapte rapidement à ces évolutions, en définissant une vision cohérente et en proposant une plateforme de réseau capable de faciliter une croissance économique mondiale.

C'est pourquoi nous mettons en œuvre une stratégie en trois volets qui fera évoluer le HLN vers une plateforme d'innovation, en élargissant considérablement la définition, les capacités et le rôle du réseau. Nous avons l'intention de :

- poursuivre le développement de l'architecture High Leverage Network™ en tant que réseau intelligent et basé sur des logiciels, offrant des fonctions avancées de contrôle, d'orchestration et d'analyse décisionnelle ;

- s'appuyer sur le socle HLN pour bâtir une plate-forme offrant aux personnes un moyen radicalement plus simple pour se connecter les uns aux autres, ou pour accéder à tout type de contenu ou service stocké dans le *cloud*, partout dans le monde ;
- introduire des innovations radicales qui transformeront le secteur, notamment en matière de développement durable, de sécurité et d'inclusion numérique.

La réalisation de cette vision constitue le cadre de nos développements et de notre portefeuille. Elle nous a aussi donné l'élan nécessaire pour structurer nos services professionnels afin de mener de manière plus dynamique cette transformation et d'exploiter pleinement la puissance de notre HLN comme plateforme transformatrice de l'expérience de l'utilisateur final.

L'un des piliers fondamental de notre différenciation est notre capacité d'innovation, qui nous vient des Bell Labs, notre branche de recherche, ainsi que de nos projets de développement et de collaboration avec des programmeurs, des fournisseurs de contenu et nos clients, dans des domaines tels que: les réseaux en *Cloud*, l'analyse exhaustive de l'expérience client au travers du réseau, les réseaux à capacité ultra-élevée optimisés en fonction des besoins des utilisateurs finaux, une protection complète des données personnelles et la sécurité associée. Au travers des développements dans ces différents domaines, et dans d'autres encore, nous avons pour objectif d'améliorer l'expérience globale de l'utilisateur final et de simplifier la manière dont les personnes peuvent se connecter.

L'un des premiers et plus explicites exemples du succès de notre stratégie en trois volets est le développement de notre portefeuille lightRadio™. C'est la première étape vers des réseaux « metrocell » à grande échelle qui permettra aux données mobiles d'être livrées rapidement et efficacement, avec une consommation d'énergie et un coût d'exploitation réduits, en s'appuyant sur les actifs des réseaux fixes existants.

Organisation. En juillet 2012, nous avons annoncé le lancement de notre initiative stratégique, le Programme Performance, qui s'articule autour d'un objectif supplémentaire de réduction de coûts fixes (par rapport à celui annoncé en 2011), pour atteindre un total de 1,25 milliard d'euros d'ici fin 2013 (en tenant compte de nos économies sur les coûts fixes et variables de 2012 de près de 650 millions d'euros). En septembre 2012, nous avons annoncé notre nouveau modèle opérationnel, recentré sur les produits clés, sur une organisation renforcée des ventes et sur des fonctions centrales remaniées. Cette organisation est opérationnelle au 1^{er} janvier 2013. Le Programme

5 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU GROUPE

5.1 ORGANISATION DES ACTIVITÉS

Performance et la nouvelle structure opérationnelle devraient permettre à Alcatel-Lucent de :

- se concentrer sur les marchés et les clients rentables à travers le monde ;
- améliorer l'efficacité de ses offres et de ses ventes au sein d'une seule organisation des ventes globale ;
- accélérer le rythme de sa transformation ;
- maintenir sa forte capacité d'innovation avec un investissement continu en Recherche & Développement ;
- gérer son portefeuille de brevets comme un centre de profits dédié ;
- se concentrer sur les contrats de services gérés ayant une plus grande valeur ajoutée ;
- simplifier ses niveaux hiérarchiques à travers tout le Groupe.

Les nouveaux segments opérationnels sont les suivants:

- Réseaux et Plateformes – un nouveau groupe unique qui inclura les précédentes divisions produits du segment Réseaux et comprendra la plupart des activités du portefeuille Logiciels, Services et Solutions (à l'exception des Services gérés, qui seront gérés séparément). Il comportera cinq unités produits et services globales :
 - Cœur de Réseaux, combinant les activités IP et optique ;
 - Réseaux Fixes, adressant notre portefeuille d'accès haut débit (xDSL et xPON) et ses innovations clés ;
 - Accès Mobile, regroupant tous les produits et technologies d'accès radio mobile (LTE, CDMA, W-CDMA, GSM/EDGE, petites cellules et lightRadio) ;

- Plateformes, faisant évoluer les capacités du HLN (High Leverage Network) vers une plateforme logicielle unifiée pour le contrôle, l'optimisation et l'analyse du réseau.

- Services non associés aux produits.

- Activités verticalisées, comprenant Entreprise et les activités de réseaux optiques sous-marins, et qui sont au service de clients non télécoms ayant des besoins spécifiques et/ou opérant dans d'autres cycles d'activités, avec des exigences différentes.

En complément, nous allons organiser nos activités comme suit :

- Ventes globales et marketing : nous avons créé une organisation, combinant les ventes globales et le marketing, centrée sur le client, avec un seul ensemble de systèmes communs et de compétences commerciales, technico-commerciales et marketing ;

- Livraison Clients – GCD (Global Customer Delivery). Créée dès 2011, l'organisation GCD destinée à servir d'interface unique pour la tenue de nos engagements vis-à-vis de nos clients. Cette organisation supervise et gère les centres globaux de services, définit et soutient les programmes qui concernent la stratégie de livraison de bout en bout, les bonnes pratiques, la gestion de la connaissance, les outils et systèmes, et les responsabilités, spécifiques aux technologies ou solutions particulières de nos clients.

Pour toute information financière par segment opérationnel (également appelé « segment d'activité ») et par région, consultez la note 5 des états financiers consolidés et le chapitre 6 « Examen de la situation financière et tendances » du présent document.

5.2 SEGMENT RÉSEAUX

Les profonds changements du marché des télécommunications ont impacté les réseaux des fournisseurs de services. Le trafic de données à haut débit mobile—particulièrement vidéo—continue de croître rapidement grâce à des smartphones, des tablettes et des équipements mobiles à meilleur marché, à une connectivité sans fil à plus haut débit, et à des services, contenus et applications plus attractifs. Les opérateurs mobiles sont également en train de déployer un nombre croissant de sites de petites cellules qui leur permettent d'augmenter la capacité mobile et la couverture. En outre, la concurrence accrue et les différentes initiatives autour du haut débit de nouvelle génération continuent d'imposer des exigences aux opérateurs de réseaux fixes. Tous ces différents facteurs indiquent que les fournisseurs de services doivent continuer à investir dans les infrastructures réseaux pour faire face à la demande des utilisateurs qui veulent plus de débit, des connexions de réelle qualité, à tout moment et n'importe où.

Pour répondre à ces multiples défis, les fournisseurs de services investissent dans des réseaux multiservices tout IP de nouvelle génération, convergents, optimisés et évolutifs. Ils transforment également leurs réseaux et leurs opérations afin de pouvoir offrir des services enrichis et plus personnalisés pouvant générer de nouveaux revenus et capables de capturer la pleine valeur des investissements réalisés dans le réseau.

Le segment Réseaux propose un large portefeuille de produits et de solutions aux fournisseurs de services fixes, mobiles et convergés qui les aident à répondre aux besoins en constante évolution du marché des télécommunications, mais aussi aux entreprises et aux gouvernements pour leurs besoins en communication. En 2012, le segment Réseaux a poursuivi ses investissements dans le portefeuille de produits couvrant le protocole IP, l'optique, l'accès mobile et l'accès fixe. Le réseau de nouvelle génération – et son portefeuille de produits—est un véritable pilier de la stratégie *High Leverage Network* (HLN) dont un objectif est de pouvoir offrir simultanément des services innovants et générateurs de revenus tout en étant évolutifs et faiblement consommateurs de bande passante.

En 2012, le segment Réseaux a concentré ses efforts en R&D sur :

- Les plates-formes IP de nouvelle génération pour les routeurs de cœur (*core*) et de périphérie (*edge*), le *backhauling mobile* et le cœur de réseau mobile par paquet (*mobile packet core*), ces plateformes faisant converger voix et données mobiles sur un réseau de cœur tout IP ;
- Une attention continue à l'évolutivité multidimensionnelle de la plateforme IP (en termes de capacité, de services et de plan de contrôle), utilisant notre propre processeur de réseau FP3 à 400 gigabits par seconde qui permet de multiplier par quatre la performance et la vitesse par rapport à l'état de l'art de l'industrie tout en réduisant la consommation d'énergie et l'espace nécessaire ;

- La commutation optique et les systèmes et technologies de transport, comprenant la technologie optique cohérente à 100 gigabits par seconde et notre propre solution à 400 gigabits par seconde PSE (*Phototonic Service Engine*) ;
- Les réseaux lightRadio, comprenant des technologies LTE, petites cellules (*small/femto cells*) et Wifi, qui permettent aux fournisseurs de service d'étendre la couverture mobile et la capacité tout en transférant le trafic voix et données vers le réseau de niveau supérieur ;
- Des solutions fibres optiques à haute capacité destinées à des déploiements haut débit à grande échelle et comprenant, des technologies de résolution de pannes pour les réseaux PON (*Passive Optical Network*) et des solutions pour le *backhauling mobile* et les services aux entreprises ;
- Des innovations qui, en se concentrant sur la vectorisation des lignes VDSL (*Very High Speed Digital Subscriber*), permettant d'augmenter la vitesse du haut débit sur les infrastructures en cuivre existantes ;
- Et des fonctions de contrôle des règles, de gestion de la mobilité, d'analyse de réseau, et de contrôle et d'optimisation grâce auxquelles les fournisseurs de services peuvent offrir des services plus riches et plus personnalisés, propres à améliorer l'expérience client.

En 2012, le chiffre d'affaires du segment Réseaux était de 8,819 milliards d'euros, incluant les revenus intersecteurs, et de 8,801 milliards d'euros, excluant les revenus intersecteurs, soit 61 % de notre chiffre d'affaires total.

PROTOCOL INTERNET

Notre division IP développe un portefeuille de routeurs et commutateurs IP conçus pour des applications et des services à base d'IP, qui permettent d'aider les fournisseurs de service à monétiser leurs investissements dans les réseaux et à réduire le taux de rotation de leurs propres clients. Ces applications et services comprennent les services *triple play* à haut débit (voix, vidéo et données) pour les clients particuliers ; les services Internet, Ethernet et de réseaux privés virtuels (VPN) IP pour les clientèles d'entreprises ; et les fonctionnalités de *backhauling mobile*, de cœur de paquet mobile de nouvelle génération et de passerelles pour des réseaux locaux mobiles (LAN, *Local Area Network*) qui sont utilisées pour les services mobiles 2G, 3G et 4G/LTE et les services Wifi pour des clients mobiles.

Les principales familles de produits présentes dans le portefeuille IP sont :

- Les routeurs core et edge IP/MPLS (*Internet Protocol/ Multiprotocol Label Switching*). Ils orientent le trafic au sein et entre les réseaux nationaux et internationaux des opérateurs, permettant ainsi de fournir une large palette de services IP (dont l'accès à Internet, la TV sur IP, la voix sur

IP, les réseaux privés virtuels avec des téléphones mobiles et des services de données), sur une seule et unique infrastructure réseau avec une évolutivité, une performance, une fiabilité et une intelligence applicative accrues ;

- Les commutateurs de service Carrier Ethernet (*Carrier Ethernet access and aggregation switch/routers*). Ils permettent aux opérateurs de fournir des services avancés au grand public et aux professionnels ainsi que du *backhauling mobile*. Ces produits sont principalement utilisés dans les réseaux métropolitains, typiquement une ville ou un grand campus ;
- Les Routeurs d'agrégation de services (*Service Aggregation Routers*). Ces plates-formes sont optimisées pour faciliter la transition entre les technologies réseaux traditionnelles et les réseaux de nouvelle génération *Carrier Ethernet/ Paquet*. Ils sont largement utilisés pour le *backhauling mobile*, pour des services professionnels et pour l'agrégation de réseaux fixes ;
- Les gestionnaires de services (*Service Aware Management*). Ces produits aident à gérer toutes les parties d'un réseau IP/MPLS et assistent les fournisseurs de services en leur proposant des procédures simplifiées pour l'offre de nouveaux services, des systèmes proactifs de résolutions de pannes et une intégration rationalisée dans les réseaux existants ;
- Les commutateurs de réseaux étendus multiservices (MS WAN, *multi-service wide-area-network switches*). Ils permettent aux opérateurs fixes et mobiles de faire évoluer leurs réseaux pour prendre en charge des technologies et services plus modernes ;
- Les modules pour les réseaux de diffusion de contenus numériques (*Content Delivery Network – CDN*). Ces éléments permettent de distribuer et de stocker du contenu Web et vidéo. Ils permettent de distribuer une large variété de vidéos et de contenus aux professionnels comme aux particuliers, au meilleur coût possible, tout en créant de nouvelles opportunités de partenariats entre fournisseurs de services et fournisseurs de contenus.

Notre ne cessons de développer notre portefeuille de routeurs et de commutateurs de services pour être en mesure de répondre aux besoins des fournisseurs de services. Les éléments suivants indiquent les domaines clés d'attention et d'investissement en 2012 :

- Le processeur de réseau FP3—Nous avons continué à mettre l'accent sur l'évolutivité d'une plateforme IP multidimensionnelle (en termes de capacité, de services et de plan de contrôle) avec notre technologie innovante à base de silicium, notre propre processeur réseau FP3 à 400 gigabits par seconde. Ce processeur permet aux opérateurs d'offrir des services voix, données et vidéo à très haut débit sans compromettre la qualité de service ;
- La plate-forme de routeur de cœur de réseau—Nous avons lancé le 7950 XRS (*Extensible Routing System*), une nouvelle génération de routeurs de cœur de réseau IP conçus pour aider les opérateurs à faire face à la croissance rapide du trafic de données dans les cœurs de réseaux ;

- Les fonctionnalités améliorées de routeurs de périphérie IP (*Enhanced IP edge routing*) - Nous continuons à développer des fonctionnalités élaborées pour les routeurs de périphérie IP afin d'améliorer encore nos applications actuelles, y compris le contrôle des règles pour les services aux particuliers, l'optimisation de la livraison de vidéo, et la transition vers le standard le plus récent de l'IP, l'IPv6. Nous avons également fourni un système avancé de gestion/détection des menaces sur nos routeurs, s'appuyant sur le logiciel Arbor Networks, un fournisseur leader de solutions de sécurité et de gestion de réseaux pour des centres de données et des réseaux d'opérateurs ;
- Les solutions de *backhauling mobile*—Nous sommes en train d'élargir notre portefeuille de solutions de *backhauling mobile* IP afin de répondre aux défis spécifiques liés au déploiement de cette technologie dans les réseaux à petites cellules (des architectures utilisant des petites cellules afin d'étendre la couverture des réseaux mobiles et leur capacité), tout en assurant une gestion continue du *backhaul* et des opérations sur les réseaux mobiles de niveau supérieur 3G ou 4G/LTE ;
- Les passerelles WLAN (Wireless LAN)—Dans le cadre de notre solution lightRadio™ Wifi, nous avons développé les capacités de nos routeurs de services IP afin qu'ils puissent intégrer les fonctionnalités des passerelles WLAN et permettre aux opérateurs d'offrir un accès Wifi sécurisé et fiable aux infrastructures haut débit mobile et fixe ;
- Le cœur de réseau mobile en mode paquet (*Wireless packet core*) - Notre solution prend en charge le LTE EPC (*Evolved Packet Core*) et les fonctionnalités de cœur de réseau paquet de nouvelle génération 2G/3G/3G+, afin de permettre de gérer tout le trafic mobile entre les différentes technologies mobiles. En 2012, nous avons amélioré la performance de nos produits en mettant à profit les fonctionnalités des routeurs de services IP. Nous avons aussi fait des progrès majeurs dans les domaines de l'évolutivité, de la performance et de la qualité de service par rapport aux plateformes traditionnelles des passerelles mobiles 2G/3G, tout en proposant des fonctions avancées et des interfaces de facturation efficaces, basées sur les standards.

Nos routeurs de services et nos commutateurs Ethernet partagent un même système de gestion du réseau, ce qui garantit une cohérence des fonctionnalités, de la qualité de service et des capacités d'opération, d'administration et de maintenance – depuis le cœur du réseau jusqu'à l'abonné final. Un avantage fondamental à l'heure où les fournisseurs de services transforment leurs réseaux afin de prendre en charge de nouveaux modèles de services basés sur l'IP. Ces routeurs de services permettent à nos fournisseurs d'offrir des services personnalisés aux marchés des entreprises, des particuliers et aux abonnés mobiles, garantissant une capacité élevée, une fiabilité et une qualité de service et d'expérience accrue.

OPTIQUE

Notre division Optique conçoit des équipements permettant de transporter des données à haut débit via des connexions en fibre optique sur de longues distances, sur terre (produits terrestres), et par mer (produits sous-marins), sur des courtes distances dans les zones métropolitaines et régionales, et pour l'agrégation de trafic multiservices fixes

et mobiles. Notre portefeuille de transport, leader du marché, comprend également des équipements de transmission sans fil hertzienne.

Optique terrestre

Notre portefeuille d'optique terrestre est conçu pour accompagner la croissance des services depuis l'accès au réseau métropolitain jusqu'au cœur de réseau. Grâce à ces produits, les opérateurs peuvent gérer des formules de trafic voix, données et vidéos, basées sur différentes applications et plateformes. Ils peuvent ainsi proposer un vaste choix de services gérés de données, tels que des fonctions multiples de qualité de service, des niveaux de services variables et la gestion des points d'encombrement du réseau. Mais surtout, ces produits permettent aux opérateurs d'optimiser leur infrastructure réseau existante pour offrir ces nouveaux services, en particulier les services mobiles de 3^{ème} génération (3G) et de 4^{ème} génération LTE.

Comptant parmi les leaders du marché des réseaux optiques, nous jouons un rôle clé dans la transformation des réseaux de transport optique. Nos produits de multiplexage en longueur d'onde (*Wavelength-Division Multiplexing—WDM*) s'adressent à des marchés divers, celui des entreprises comme celui des communications ultra longues distances, offrant aux fournisseurs de services les réseaux économiques et évolutifs qu'ils demandent pour répondre aux besoins accrus de communication de données. Notre offre de produits WDM repose sur notre approche photonique intelligente qui élimine les besoins récurrents d'intervention et de configuration sur site. L'innovation technologique du 100 gigabits par seconde, disponible dans nos produits WDM tout comme les débits de 10 gigabits par seconde et 40 gigabits par seconde, permet aux opérateurs de résoudre les problèmes de saturation de bande passante et de bénéficier d'un coût par bit transporté minimal. Cette nouvelle approche facilite la conception et l'installation d'un réseau WDM plus flexible et plus facile à exploiter, gérer et surveiller.

En 2012, la division d'optique terrestre a concentré ses efforts de R&D sur l'évolutivité, l'agilité, la polyvalence et la performance de son offre photonique, qui permet aux fournisseurs de services de transporter plus efficacement des volumes croissants de trafic de type IP. En 2012, l'activité d'optique terrestre a lancé :

- La puce 400 gigabits par seconde PSE (*Photonic Service Engine*), qui autorisera des vitesses de transmission de données sur fibre allant jusqu'à 400 gigabits par seconde, améliorant ainsi considérablement les performances de la technologie optique à 100 gigabits par seconde avec une consommation énergétique plus faible et un encombrement réduit en termes d'équipement ;
- Les cartes DWDM uplink à 10 et 40 gigabits par seconde, qui permettent de transporter des données à un coût optimisé, et convertissent des services avec des débits plus faibles vers du transport par longueur d'ondes avec des débits plus élevés, constituant ainsi des réseaux de transport efficaces ;
- Un commutateur sélectif de longueur d'ondes, prêt à être connecté avec flexibilité sur le réseau : grâce à une mise à

jour logicielle, il permettra de regrouper des longueurs d'onde de manière plus dense, permettant ainsi un transport plus rentable ;

- L'intégration du trafic IP, en s'appuyant sur le matériel et les logiciels IP, afin de fournir un transport en mode Ethernet natif commuté directement sur nos plateformes de réseaux photoniques, éliminant ainsi le besoin d'une plate-forme supplémentaire sur un site donné, et permettant une réduction du nombre de ports requis sur ces plateformes de réseaux photoniques et les plateformes de services interconnectées ;
- Un plan de contrôle multicouches, qui organise le transport de manière économique, en complément de la gestion, du reporting et de la mise en œuvre de services.

Ces produits et technologies optiques permettent de fournir des plateformes gérées, rentables, qui prennent en charge différents services et conviennent à des configurations de réseau différentes.

Réseaux sous-marins

Nous sommes leader du développement, de la fabrication, de l'installation et de la gestion des réseaux de câbles de télécommunication sous-marins. Nos réseaux de câbles sous-marins peuvent relier des continents entre eux (en utilisant l'amplification optique nécessaire pour les longues distances), des îles aux continents, plusieurs îles entre elles ou différents points du littoral.

Ce marché se caractérise par de gros contrats en nombre limité dont l'exécution demande souvent plus d'une année. Les projets sous-marins sur lesquels nous travaillons actuellement portent essentiellement sur des liaisons entre l'Europe, l'Afrique, l'Inde, l'Asie du Sud-Est et l'Amérique latine. En plus de nouveaux systèmes câblés, le marché est également en charge de mettre à niveau des réseaux sous-marins existants afin que nos clients fournisseurs de services puissent augmenter les capacités – par exemple en évoluant vers le 40 gigabits par seconde et commençant à déployer du 100 gigabits par seconde—en réponse à la très forte croissance du trafic haut débit.

Transmission sans fil

Nous commercialisons un large portefeuille de produits sans fil avec des liaisons point à point qui respectent à la fois les normes européennes de télécommunications (ETSI) et les exigences des normes américaines (ANSI). Ces produits incluent des systèmes de transmission hertzienne à grande, moyenne et faible capacité pour les applications de *backhauling mobile*, les applications d'accès haut débit fixe, ainsi que les applications destinées à certains marchés privés tels que les diffuseurs de télévision numérique ou les secteurs de la défense, de la sécurité, de l'énergie et des services aux collectivités.

En 2012, l'unité Transmission sans fil a concentré ses efforts de R&D sur :

- La nouvelle génération de liaisons hertziennes en mode paquet, 9500 *Microwave Packet Radio (MPR)*, qui permet

aux fournisseurs de services d'adapter rapidement et efficacement leurs réseaux d'un type de transport classique ou à multiplexage temporel (TDM, *Time Division Multiplexing*) vers un mode de transport par paquet très efficace, répondant à la croissance du trafic de données et des services vers l'IP ;

- Notre solution de *backhauling mobile*, où la transmission sans fil par paquets via l'IP offre aux fournisseurs de services un outil efficace pour faire évoluer leurs réseaux mobiles de 2^{ème} génération (2G) vers la 3^{ème} ou la 4^{ème} génération (3G ou 4G).

Nous continuons à détenir le leadership mondial sur le segment de la transmission sans fil par paquet et sur celui de la transmission hertzienne longue distance.

ACCÈS MOBILE

Notre portefeuille de produits et de services mobiles permet aux opérateurs de réseaux mobiles de satisfaire la demande de capacité en données mobiles de manière rentable. En 2012, nos investissements dans le mobile se sont concentrés sur trois domaines : la 4G/ LTE, les petites cellules et un renouvellement de produits du RAN (accès au réseau radio). Permettant de répondre à la demande accrue de services de données mobiles, ces domaines prioritaires reflètent les plans d'évolution des principaux opérateurs de réseaux mobiles et permettent d'accroître la capacité de leurs réseaux mobiles. lightRadio est l'architecture réseau de nouvelle génération pour le haut débit mobile. Les réseaux lightRadio fournissent la capacité, la performance pour un faible coût par bit, ce qui va collectivement aider les fournisseurs de services à optimiser leurs coûts et à améliorer l'expérience client.

En 2012, nous avons aussi annoncé le lancement du lightRadio Wifi, une solution qui permet aux fournisseurs de services de faire passer des services haut débit mobiles via des réseaux Wifi et mobiles. Grâce au lightRadio Wifi, les utilisateurs peuvent passer automatiquement entre des réseaux cellulaires ou résidentiels et des réseaux ou des *hotspots* publics ou privés Wifi sans avoir à s'identifier ni à s'inquiéter du paiement. lightRadio Wifi aide les fournisseurs de services à garder leurs abonnés mobiles sur leur réseau et leur plan de service, indépendamment de la manière dont l'abonné est connecté.

CDMA (Code Division Multiple Access)

Notre stratégie CDMA consiste à maintenir notre clientèle existante sur cette technologie en lui offrant une qualité et des capacités accrues, ainsi que des opérations et une administration/gestion plus performantes. En 2012, nous avons poursuivi nos efforts sur l'amélioration du coût total de possession de nos clients en leur proposant des produits propres à réduire leurs dépenses d'investissement et d'exploitation. Les opérateurs font évoluer leurs réseaux vers la technologie la plus récente, 4G/LTE, qui va inter-opérer avec leur base existante en 3G. Ils peuvent réutiliser les stations de base et l'architecture *backhaul* tout en minimisant l'espace requis au sol et en améliorant l'efficacité énergétique des produits. Nos produits multi-technologies sont au cœur de cette évolution. L'introduction d'éléments de l'architecture

lightRadio dans nos solutions CDMA permet aux opérateurs CDMA de bénéficier des dernières avancées dans le domaine de l'accès mobile et de renforcer notre engagement en matière d'éco-responsabilité.

Actuellement, la technologie CDMA gère la voix en mode commutation de circuit avec le CDMA2000® 1X standard et les données en mode paquet avec le standard 1x EV-DO Revision A. Nous avons amélioré les deux standards : la technique 1X Advanced utilise des logiciels d'annulation d'interférence qui améliorent la qualité de la voix sur les réseaux existants, et permet également de tripler la capacité actuelle en voix pour les nouveaux terminaux compatibles avec l'1X Advanced. La version EV-DO Revision B a triplé l'expérience d'utilisation de données de la Révision A. Les fonctionnalités EV-DO Advanced, introduites en plusieurs étapes, permettent d'améliorer les capacités et la performance globale du système en maximisant l'efficacité opérationnelle des réseaux très encombrés.

GSM (*Global System for Mobile Communications*)

Nous développons des produits radio mobiles pour le standard GSM (*Global System for Mobile communications*) de deuxième génération (2G), y compris pour les mises à niveau GPRS/EDGE (*General Packet Radio Service / Enhanced Data Rates for GSM Evolution*). Même si le GSM fait partie des technologies matures, des opérateurs de marchés émergents, comme l'Inde, continuent d'ajouter de la capacité, pour répondre à l'augmentation du nombre des abonnés.

En 2012, nous avons continué de travailler sur nos nouveaux modules produits de radio logicielle compatibles avec les technologies 3G et 4G. Cela permet des déploiements rapides et avec un coût de revient optimisé, et facilite l'évolution vers les nouvelles technologies mobiles par des mises à niveau logicielles.

W-CDMA (*Wideband Code Division Multiple Access*)

Le W-CDMA (*Wideband Code Division Multiple Access*), également appelé UMTS (*Universal Mobile Telephone Communications Systems*), est une technologie mobile 3G issue du standard GSM utilisé dans le monde entier. Le HSPA (*High Speed Packet Access*) et le HSPA+ sont des évolutions de la technologie W-CDMA qui offrent une efficacité du spectre plus importante, permettant des débits plus élevés pour les abonnés.

Nous avons ciblé nos investissements afin que nos clients W-CDMA puissent offrir une expérience de très bonne qualité à leurs abonnés de plus en plus nombreux à utiliser des *smartphones* et autres terminaux à haut débit, en gérant la charge de signalisation du réseau. Nous avons réussi cela dans des zones de trafic très dense, comme à New York, avec une qualité constante et une stabilité éprouvée.

Notre portefeuille d'accès radio W-CDMA comprend des composants multi-technologies, multi-porteuses assurant une transition technologique en douceur vers le LTE.

LTE (*Long Term Evolution*)

Le marché de la 4G LTE (*Long Term Evolution*), notre technologie mobile de 4^{ème} génération, a atteint un seuil de maturité plus rapidement que les précédentes technologies mobiles, lié à la prolifération des *smartphones*, des tablettes, des ordinateurs portables, du nombre croissant d'applications multimédia, et de l'explosion du trafic de données haut débit mobiles. Selon le GSA (*GSM Suppliers Association*), il y avait, au troisième trimestre 2012, plus de 33 millions d'abonnés aux services LTE. Une majorité de ces utilisateurs réside aux Etats-Unis, où nous sommes un fournisseur majeur d'équipements LTE. Le LTE permet aux fournisseurs de services de faire évoluer tous leurs réseaux existants (GSM, W-CDMA et CDMA) vers la 4G mobile, en simplifiant le réseau d'accès radio et en l'harmonisant sur une base IP commune, conduisant ainsi à une meilleure performance du réseau et à un moindre coût par bit transporté. La technologie LTE crée un environnement dans lequel les abonnés pourront utiliser les réseaux mobiles afin d'accéder à un coût optimisé à des contenus qui requièrent beaucoup de bande passante, faisant apparaître une nouvelle génération de services abordables.

Nos équipes d'ingénierie et d'intégration ont développé des outils et des processus qui nous permettent de déployer notre technologie LTE selon des calendriers très agressifs. A la fin de 2012, nous étions contractuellement engagés avec plus de 25 fournisseurs de services pour le déploiement des réseaux commerciaux LTE, dont ceux de Verizon Wireless, AT&T et Sprint, et nous avons déployé plus de 70 réseaux pilotes couvrant des zones géographiques, des fréquences et des applications différentes.

Nous sommes un fournisseur majeur d'une variante du LTE, appelée TD-LTE (*Time Division LTE*). La technologie TD-LTE sera utilisée par les opérateurs de réseaux mobiles qui disposent d'un spectre non apparié, c'est-à-dire que les données sont transmises ou reçues sur la même fréquence. Nous sommes engagés dans des déploiements et des pilotes TD-LTE dans le monde entier. L'un d'eux est un contrat important que nous avons signé avec China Mobile pour déployer une partie de leur réseau pilote TD-LTE, comprenant la ville de Shanghai.

Small Cells (petites cellules)

Les *small cells* permettent d'étendre la couverture et la capacité des réseaux sans fil, à un coût optimisé, tout en transférant du trafic voix et données du réseau à grande échelle de l'opérateur mobile. Les *small cells* améliorent la qualité d'expérience des abonnés (QoE) partout où il y a des hotspots de trafic de données. Nous disposons d'un large portefeuille de petites cellules de différents formats, capacités et niveaux de puissance pouvant être utilisées dans les foyers, les entreprises, les lieux publics, ou d'autres zones métropolitaines. Les Bell Labs ont développé des algorithmes pour des réseaux auto-organisés, une innovation qui automatise la configuration et l'optimisation des petites cellules afin de réduire le coût de déploiement du réseau et son fonctionnement.

En juin 2012, nous avons annoncé le lancement de la technologie *Metro Cell Express*, un service géré qui permet

de concevoir, d'installer, d'intégrer, de tester puis de transférer des opérations sur les réseaux mobiles des opérateurs. C'est le premier service géré développé spécifiquement pour des réseaux métro cellulaires. La solution *Metro Cell Express* repose sur notre portefeuille *lightRadio™*, plusieurs fois récompensé, sur notre leadership des déploiements de *small cells*, sur notre expérience de projets dans de grandes métropoles comme New York, Paris et Shanghai, et sur notre leadership dans les réseaux d'accès fixe et de *backhauling*.

RFS (Systèmes de Radiofréquences)

La division RFS conçoit et commercialise des systèmes de câbles, d'antennes et de tours, de même que les composants électroniques associés, fournissant ainsi une suite complète de produits de radiofréquences. RFS est au service des équipementiers, des distributeurs, des intégrateurs systèmes, des opérateurs réseau et des installateurs dans les secteurs de la diffusion, des communications mobiles, de l'aérien et de la défense. Les produits RFS s'utilisent plus spécifiquement pour les sites cellulaires, la couverture radio sous les tunnels et à l'intérieur des bâtiments, les liaisons hertziennes, la télévision et la radio.

ACCÈS FIXE

Accès Fixe

Notre division d'accès fixe conçoit et développe des produits d'accès fixe qui permettent aux fournisseurs de services d'offrir une connectivité à haut débit via des connexions en cuivre ou en fibre. Egalement appelé équipement FTTx (*fiber-to-the-x*), ces produits fournissent un accès internet et d'autres services aux clients résidentiels et professionnels à travers le monde. Ces produits permettent aussi de compléter la transformation des réseaux traditionnels vers l'IP en fournissant la connectivité IP sur le dernier kilomètre.

Nous sommes le leader mondial du marché de l'accès haut débit fixe, et contribuons aux plus grands déploiements de masse de services voix, vidéo et données. Selon l'étude de cabinet d'analystes industriels, nous sommes le fournisseur DSL (*Digital Subscriber Line* ou lignes d'abonnés numériques) le plus important du monde, avec 36 % de part de marché du DSL, et le second plus grand fournisseur du marché GPON (*Gigabit Passive Optical Networking*), avec 31 % de part de marché. Notre base installée compte maintenant plus de 260 millions de lignes DSL et plus de 7,8 millions de connections GPON livrées. Nous sommes présents sur la plupart des déploiements GPON dans le monde, avec plus de 160 projets de fibre jusqu'au domicile FTTH (*Fiber-to-the-home*), parmi lesquels plus de 140 utilisent la technologie GPON. Nous sommes leader dans les déploiements VDSL2 avec plus de 90 contrats clients et avons déjà décroché 11 nouveaux contrats pour notre nouvelle technologie *VDSL2 Vectoring*. Nous sommes devenus l'un des principaux fournisseurs sur le marché chinois, le marché haut débit qui connaît la croissance mondiale la plus rapide. En 2012, nous étions l'un des deux fournisseurs principaux de tous les principaux opérateurs chinois de télécom.

Nous disposons de la plateforme d'accès en fibre ayant la plus haute capacité du marché. Elle prend en charge les technologies de fibres actuelles et de nouvelle génération comme le GPON à 10 gigabits par seconde. Les innovations dans les technologies de fibre permettent aux fournisseurs de services d'augmenter leurs revenus potentiels et de réduire leurs coûts opérationnels, tout en améliorant la qualité et l'expérience des utilisateurs finaux.

En 2012, la division d'accès fixe a concentré ses efforts en R&D sur :

- Les produits d'accès fixe qui supportent à la fois le cuivre et la fibre optique. L'étendue de la gamme des produits et des technologies prises en charge par notre offre d'accès fixe permet aux fournisseurs de services de déployer une combinaison des deux technologies (cuivre et fibre), efficace et rentable, quel que soit le modèle de déploiement dont ils ont besoin ;
- La vectorisation VDSL2 qui permet d'augmenter la vitesse des données jusqu'à 100 mégabits par seconde ou plus sur des infrastructures existantes en cuivre chez l'abonné ou dans les entreprises. La vectorisation est une technologie d'annulation du bruit, qui supprime les interférences, entre paires en cuivre voisines. Cela permet à cette connexion d'opérer aux niveaux de vitesse les plus élevés. Nous avons été le premier fournisseur avec une solution de vectorisation VDSL 2 opérationnelle et nous sommes le premier vendeur à déployer cette technologie sur le terrain avec des clients comme Belgacom et Telekom Austria ;
- Le « *Zero Touch Vectoring* » qui facilite le déploiement par les fournisseurs de services de la technologie de vectorisation VDSL2 et permet d'augmenter les débits sur leur infrastructure existante en cuivre. Notre annonce concernant le lancement du « *Zero Touch Vectoring* » a confirmé notre position de leader dans le domaine de la vectorisation ;
- Des investissements continus dans le FTTH, centrés sur les technologies qui accélèrent le retour sur investissement

dans les réseaux en fibre des fournisseurs de services. Nous avons été les premiers à proposer au marché la technologie Embedded OTDR (Optical Time Domain Reflectometry). Cette technologie est basée sur une innovation des Bell Labs et propose un nouveau monitoring de la fibre, à un coût optimisé, et des solutions de résolution de problèmes ;

- La solution SFP ONT (*Small factor pluggable optical network terminal*) permet aux fournisseurs de services de déployer plus facilement la technologie GPON n'importe où. Les opérateurs peuvent connecter les utilisateurs, les cellules mobiles et les réseaux existants à un réseau GPON, rapidement, facilement et de manière rentable.

IMS/NGN (Sous-Système Multimedia IP / Réseau de Nouvelle Génération)

Le portefeuille IMS / NGN (IP Multimedia Subsystems / Next-Generation Networking) complète le portefeuille IMS du segment S3G (Logiciels, Services et Solutions). Les produits de la division d'accès fixe permettent de connecter l'IMS et les réseaux de nouvelle génération aux réseaux publics existants PSTN, en fournissant les points d'interconnexion entre les réseaux IP tout en assurant la sécurité du réseau pour les réseaux mobiles, fixes et convergés.

De plus en plus de réseaux évoluant vers le tout IP, le besoin de connexion aux réseaux traditionnels PSTN se réduit et la taille du marché des passerelles media et des systèmes de contrôle des passerelles media de notre portefeuille commence à lentement baisser. Cela est compensé par un fort besoin de sécuriser les réseaux de prochaine génération et d'offrir aux fournisseurs de service la sécurité nécessaire pour protéger les utilisateurs publics et professionnels des attaques sur le réseau, tel que le vol d'identité et les cyber-attaques, ce qui conduit à une croissance du marché des systèmes de contrôle de session en périphérie (session border controller).

5.3 SEGMENT LOGICIELS, SOLUTIONS ET SERVICES (S3)

VUE D'ENSEMBLE

Le segment Logiciels, Solutions et Services est une activité où les services sont facilités par le logiciel, qui apporte de l'innovation aux réseaux de nos clients et leur permet de transformer ces réseaux en plateformes de business. Le segment complète et enrichit la proposition de valeur que constitue le *High Leverage Network*, en aidant nos clients à transformer leurs réseaux de communication et leurs opérations d'une approche classique vers des réseaux de nouvelle génération, mobiles et convergés, en mettant en place les applications qui s'appuient sur ces réseaux de nouvelle génération. Ce segment est un leader mondial dans le domaine des solutions pour les fournisseurs de service en télécommunications et les industries stratégiques (transport, énergie et secteur public).

Le portefeuille du segment Logiciels, Services et Solutions comprend :

- La division Services, qui inclut l'Intégration réseaux et systèmes (*Network and Systems Integration*), les Solutions gérées et de sous-traitance (*Managed and Outsourcing Solutions*), la Maintenance multi-fournisseurs (*Multivendor Maintenance*) et les Services associés aux produits (*Product Attached Services*) qui sont des services de conception, d'intégration, de gestion et de maintenance de réseaux dans le monde entier ;
- La division Applications d'opérateurs qui adresse les opportunités clés de nos clients : Solutions de communications avancées (*Advanced Communications Solutions*), Solutions d'enrichissement de l'expérience client

(*Customer Experience Solutions*), Solutions de facturation (*Payment and Charging Solution*), Solutions de commerce par mobile (*Mobile Commerce Solutions*), *l'Application Enablement* et le *Cloud*.

En 2012, le chiffre d'affaires du segment Logiciels, Services et Solutions était de 4,564 milliards d'euros, incluant les revenus intersecteurs, et de 4,558 milliards d'euros, excluant les revenus intersecteurs, soit 32 % de notre chiffre d'affaires total.

SERVICES

Nous avons une expertise en conseil, en planification, en conception, en intégration et en optimisation, en gestion des opérations et en maintenance de réseaux de télécommunications complexes, multifournisseurs, de bout en bout. Nous sommes également experts en conception, livraison et opérations de solutions logicielles pour les réseaux. Les services sont conçus comme une chaîne de valeur sur l'ensemble de ces services, de la planification à l'implémentation, aux opérations et au support, chaîne qui se met en place pour créer des solutions avec nos clients dans le cadre d'accords sur un mode collaboratif.

Nos offres de services s'organisent autour de quatre domaines dans lesquels nous pensons apporter une valeur ajoutée maximale à nos clients, grâce à notre savoir-faire en matière de technologies de l'information (IT) et de télécommunications multifournisseurs :

- Intégration réseaux et systèmes ;
- Solutions gérées et de sous-traitance ;
- Maintenance multifournisseurs ;
- Services liés aux produits.

Notre activité Intégration réseaux et systèmes regroupe des services de conseil et des services professionnels. Les services de conseil concernent les enjeux stratégiques, business et technologiques de nos clients pour transformer leurs réseaux traditionnels en plateforme IP de nouvelle génération.

En 2012, nous avons restructuré notre activité de services professionnels afin d'aider nos clients à transformer leurs réseaux et créer des solutions logicielles qui exploitent pleinement les réseaux de nouvelle génération. Plus précisément, nous avons introduit deux nouvelles innovations sur les réseaux de nouvelle génération fixes et mobiles qui sont toutes deux axées sur la planification, la conception, l'intégration, l'optimisation et la transformation de tels réseaux fixes et mobiles. Ces pratiques aident les clients à relever les défis de l'évolution des réseaux et de leurs systèmes d'exploitation ainsi que des infrastructures informatiques s'y rapportant.

Les services professionnels de NSI se différencient sur le marché par notre méthodologie de livraison, enrichie grâce à des logiciels, et nos méthodes avancées d'intégration (AIM, *Advanced Integration Methods*), qui fournissent un cadre d'exécution combinant de manière rationalisée l'expertise en réseau, en télécoms, en informatique, et en

migration, ce qui réduit le temps d'intégration, améliore la qualité de la solution et garantit que les besoins du client sont satisfaits dès la première fois.

Nos centres de transformation IP ont pour vocation d'aider au développement de produits et de logiciels, et à leur livraison à nos clients. Nos centres de transformation IP d'Anvers (Belgique), de Murray Hill (États-Unis), de Chennai (Inde) et de Singapour permettent à nos clients de tester pleinement leur réseau cible dans un environnement multifournisseurs en conditions réelles, avec à la clé des risques réduits et un délai de commercialisation plus court. Nos centres de services d'ingénierie et de migration en Pologne, en Turquie et en Inde permettent d'effectuer la migration de données ou d'abonnés d'un point à l'autre du monde. Les services de transformation réseau vers l'IP accompagnent aussi l'évolution de nos clients vers un High Leverage Network™.

Les services gérés et de sous-traitance couvrent un large éventail de services d'exploitation réseau, de solutions hébergées ou de gestion de services, adaptées aux solutions que le segment met en œuvre. Les pratiques des services gérés sont cohérentes avec celles des services professionnels, et proposent des options pour simplifier les transformations des réseaux, réduire le risque d'introduction de nouvelles solutions, et réduire les dépenses opérationnelles. Les services gérés incluent également la gestion de service pour le compte d'un opérateur, et utilisent une gamme standard d'outils et de ressources (technologies, experts) pour assurer la gestion courante des réseaux de nos clients.

Nous sommes un acteur international dans le domaine de la maintenance multifournisseur. Ces services permettent à nos clients d'améliorer leur efficacité opérationnelle en restructurant et en optimisant leurs fonctions traditionnelles de maintenance et en fournissant de meilleurs niveaux de service, pour un moindre coût de revient. Notre offre dans ce domaine est caractérisée par une présence dans le monde entier, des compétences technologiques multifournisseurs, une capacité de livraison intégrée et suivie. Les services de maintenance multifournisseurs incluent un support technique permettant d'établir un diagnostic, d'intervenir, de résoudre des problèmes, et de gérer les pièces de rechange pour une amélioration de la gestion des stocks.

Les services liés aux produits incluent la construction et l'implémentation de réseaux, (NBI, *Network Build and Implement*) ainsi que les services de maintenance associés à nos propres équipements et systèmes. Ils prennent en charge des réseaux de toutes tailles, quelle que soit leur complexité, qu'ils soient mobiles, fixes, ou convergents. Ces services sont exécutés par nos propres salariés, en association avec un réseau de partenaires qualifiés : ceci garantit que les nouveaux réseaux de nos clients sont livrés au meilleur coût et avec le minimum de risque pour eux. Nos services professionnels de maintenance fournissent un point d'entrée industriel unique pour les produits Alcatel-Lucent comme pour ceux d'autres fournisseurs. Ces services s'exercent à distance ou sur site, en mode proactif ou réactif.

APPLICATIONS D'OPÉRATEUR

La division Applications d'opérateur propose des logiciels et systèmes pour créer des solutions centrées sur les défis et opportunités clés des fournisseurs de services. Elle comporte les lignes de produit suivantes :

- Les applications liées à l'expérience des clients, bâties autour de notre portefeuille logiciel Motive, qui permet aux fournisseurs de services d'offrir, d'activer, de prendre en charge et de gérer une large gamme de services Internet haut débit, voix sur IP (VoIP), vidéo, mobile et convergés. Le logiciel de Motive donne aux opérateurs les outils dont ils ont besoin pour aider leurs propres clients à configurer, administrer et mesurer leurs équipements et services. Ces applications permettent aux fournisseurs de services de forger des relations plus solides et de plus grande valeur avec leurs clients, renforçant ainsi la fidélité à la marque. Nos investissements dans cette activité ont consisté à renforcer nos capacités d'analyse pour aider à évaluer l'impact sur le réseau de bout en bout de cette expérience client, et pour développer notre présence dans les réseaux mobiles et les applications ;
- Notre portefeuille de paiement inclut de la facturation en temps réel, et d'autres formes de facturation, pour les services de communication, voix et données. Notre portefeuille permet aux fournisseurs de services de gérer pro-activement la croissance rapide du haut débit mobile à travers la mise en place de contrôle en temps réel pour les services mobiles haut débit ;
- Les applications de commerce sur mobile, qui permettent aux fournisseurs de service de piloter l'engagement et les transactions sur le réseau, en amenant leurs clients à capitaliser sur l'immédiateté des décisions d'achat. Notre portefeuille recouvre l'intégralité du cycle de vie des achats de l'utilisateur : promotion, découverte, offres de type « tête de gondole » et règlement ;
- Les applications de communication avancées, qui recouvrent des produits et des solutions de communication pour faire évoluer les clients vers des services de communication de nouvelle génération en voix, vidéo, et services de messagerie. Les blocs clés incluent l'IMS, la

gestion de données d'abonnés et des outils de messagerie et de communication. Bâtie sur le succès de son lancement fin 2011, la solution VoLTE (Voice Over LTE) pour nos solutions de communication 4G a été intégrée avec succès et nous avons continué à innover autour de la voix, de la vidéo et des services de messagerie ;

- L'*Application Enablement* permet aux fournisseurs de services de participer à de nouveaux modèles économiques et à de nouveaux canaux de distribution, ce qui les aide à transformer leur activité et à prendre avantage de l'économie des APIs (interfaces de programmation, *Application Programming Interfaces*). Les APIs leur permettent de créer des nouveaux services, développés et livrés plus rapidement sur le marché, à un coût moindre et à une plus large échelle.

En 2012, nous avons continué à capitaliser sur notre produit phare, la plateforme API ouverte, qui permet aux fournisseurs de services de communication d'exposer, de gérer et de monétiser, de manière sécurisée, les utilisations d'API. En 2012, nous avons lancé notre méthodologie sur le cycle de vie des API, un ensemble de services de conseil et professionnels, destiné à donner aux fournisseurs de services l'expertise et la technologie nécessaires pour mieux gérer les interactions avec les développeurs d'applications ;

- La solution *CloudBand* d'Alcatel-Lucent pose les bases pour des services *cloud* dédiés aux opérateurs, une nouvelle classe de *cloud* qui conjugue la puissance du réseau télécoms avec les capacités de calcul et de stockage des centres de données gérant actuellement les services *cloud*. Le système de gestion *CloudBand* orchestre et optimise les services entre le réseau de communication et le *cloud*, tandis que le *CloudBand* fournit le matériel de calcul, de stockage et de mise en réseau, ainsi que les logiciels associés pour héberger une vaste gamme de services du *cloud*.

En 2012, nous avons renforcé notre position de leader et d'innovateur de la technologie *cloud* dans le secteur des télécommunications, en élargissant notre portefeuille de solutions pour les opérateurs, appelé *CloudBand*, incluant actuellement deux produits, en aidant à façonner la transformation en cours de l'industrie vers le « telco virtuel ».

5.4 SEGMENT ENTREPRISE

Notre segment Entreprise est un leader mondial en communications et solutions de réseaux pour des entreprises de toute taille, et nous répertorions plus de 500 000 clients dans le monde entier. Le segment Entreprise fournit des solutions qui permettent des conversations en mode collaboratif via *Application Fluent Networks*, une infrastructure de réseau intelligente capable d'ajuster les ressources automatiquement selon la nature de l'application à transporter.

Nous avons développé un écosystème riche de plus de 2 900 applications et partenaires pour répondre aux besoins uniques des clients et garantir son succès – des petites aux moyennes entreprises, aux grands groupes mondiaux, en passant par les grandes entreprises et les organisations du secteur public. Nous proposons des

solutions et des services qui peuvent être basés directement dans les bâtiments ou dans un *cloud*, privé ou hybride, en tenant compte des avantages offerts par les dernières techniques de virtualisation.

Notre équipe de services professionnels propose des services de premier plan allant du conseil jusqu'à l'intégration du système et la formation. L'offre du segment comprend :

- Les communications unifiées et la collaboration avec un logiciel et des produits de communication fixes et mobiles, qui proposent des services tels que des solutions de conférences multimédia, et des communications visuelles, incluant des communications vidéo point à point,

des plateformes de partage vidéo du *cloud*, et des équipements de conférence. Ce portefeuille comprend également des solutions pour les processus liés à la relation clients ;

- Les plateformes de communication et les solutions de téléphonie fournissent des communications d'entreprise de nouvelle génération qui permettent des communications multimédia, multi terminaux, multi-parties, avec les employés. Notre offre inclut également des équipements matériels tels que des terminaux compatibles SIP (*Session Initiation Protocol*) ou des téléphones professionnels intelligents ;
- Les services et solutions réseau offrent un large portefeuille de solutions pour les réseaux WLAN, LAN et WAN, pour les trois parties d'un réseau (périphérie, accès et cœur) dans les environnements de centres de données. Ce portefeuille correspond à notre vision de réseau optimisé pour les applications (*Application Fluent Networks*), qui fournit des solutions répondant à des besoins d'applications média riches et de virtualisation au sein de l'entreprise. Les produits pour la sécurité et la gestion complètent ce portefeuille produit ;
- Une offre complète de services professionnels et de gestion de projets pour de grandes entreprises, des opérateurs et certains secteurs spécifiques.

Les sujets suivants ont été au cœur des activités en 2012 :

- Les plateformes de communication : en 2012, nous avons renforcé nos produits et nos capacités dans la nouvelle suite de plateformes de communication, appelées *OpenTouch* sur le marché, en mettant sur le marché *OpenTouch Conversation*, une application intégrée qui permet des conversations collaboratives sur un iPad. L'application *OpenTouch Conversation* a reçu le prix « Best of Show Innovation » dans la Catégorie Collaboration lors du salon Interop 2012. En 2012, les offres globales pour les petites, moyennes et grandes entreprises ont été rebaptisées respectivement *OpenTouch Suite* pour les petites et moyennes entreprises et *OpenTouch* pour les moyennes à grandes entreprises, afin de refléter la cohérence et les possibilités d'évolution de ces plateformes, depuis les fonctions de connectivité jusqu'aux conversations tout multimédia ;
- Les infrastructures réseau : en 2012, nous avons lancé de nouvelles solutions pour appuyer notre vision réseau optimisé pour les applications (*Application Fluent Network*). Notre architecture « *pod/mesh* » fournit aux organisations de nouvelles possibilités d'infrastructure réseau conduisant à des économies réelles par rapport aux architectures proposées par la grande majorité des autres acteurs du marché. La très haute densité offerte par notre dernière génération d'équipements a également permis de positionner nos offres de manière très compétitive.

En 2012, notre segment Entreprise a réalisé un chiffre d'affaires de 764 millions d'euros, incluant les revenus intersecteurs, et 738 millions d'euros excluant les revenus intersecteurs, ce qui représente 5 % de notre revenu total.

5.5 MARKETING, VENTES ET DISTRIBUTION DE NOS PRODUITS

Nos équipes de vente commercialisent l'ensemble de nos équipements et services auprès des plus grands fournisseurs de services de télécommunication. Dans certains pays, comme la Chine par exemple, nos équipes de vente peuvent opérer en sociétés communes (*JV, joint venture*) avec des partenaires locaux, ou au travers de canaux de distribution indirects. Nous vendons nos produits aux fournisseurs de services de deuxième et troisième rangs à l'aide de nos propres équipes de vente ou de revendeurs à valeur ajoutée. Nos trois structures régionales dédiées aux ventes ont la responsabilité de toutes les activités touchant les clients, et partagent cette responsabilité au même titre que les équipes commerciales en charge des activités intégrées : systèmes sous-marins, systèmes de fréquences radio et les industries stratégiques (comprenant les transports, l'énergie et le secteur public). Nos produits de communication pour les entreprises sont vendus par l'intermédiaire de partenaires commerciaux et de distributeurs assistés de nos équipes commerciales. Nous adressons aussi le marché de manière conjointe avec HP : Alcatel-Lucent avec ses produits et applications d'entreprise, HP avec leurs solutions de systèmes d'information.

Nos trois organisations régionales en charge des clients travaillent de manière très concertée avec les organisations *Marketing* et *Global Customer Delivery*. L'organisation *Marketing* a pour mission de comprendre les besoins de nos clients et d'être force de proposition vis-à-vis du marché pour répondre à ces besoins. GCD supervise et gère la livraison de bout en bout des produits à nos clients, administre les centres globaux de services, définit et soutient les programmes qui concernent la stratégie de livraison de bout en bout, les bonnes pratiques, la gestion de la connaissance, les outils et systèmes, les responsabilités, ainsi que les technologies ou solutions spécifiques aux situations qui peuvent se présenter.

Depuis le 1er janvier 2013, dans le cadre de notre Programme Performance, nous avons créé l'organisation Ventes Globales et Marketing qui regroupe les trois précédentes organisations régionales dédiées aux clients en une seule organisation qui va coordonner et gérer toutes les relations commerciales clients. Pour plus d'informations sur notre nouvelle organisation, veuillez vous référer au chapitre 5.1 « Organisation des activités ».

5.6 CONCURRENCE

Nous gérons l'un des plus importants portefeuilles du marché pour les produits et solutions à destination du marché des équipements de télécommunication et des services associés, que ce soit pour des opérateurs ou non-opérateurs. Le segment de marché auquel nous adressons est large et nous comptons parmi nos concurrents de grandes sociétés telles qu'Avaya, Cisco Systems, Ericsson, Fujitsu, Huawei, ZTE et Nokia Siemens Networks (NSN). Certains, comme Ericsson et Huawei, nous concurrencent sur un grand nombre de lignes de produits tandis que d'autres, dont quelques entreprises de taille plus modeste, ne rivalisent avec nous que sur un seul segment. Ces dernières années, un mouvement de consolidation a réduit le nombre de fournisseurs d'équipements de télécommunications ; et l'environnement extrêmement concurrentiel actuel pourrait bien faire évoluer la liste de nos concurrents, mais il est encore trop tôt pour savoir de quelle façon.

Nous estimons que les progrès technologiques, la qualité des produits et des services, la fiabilité de la ponctualité des livraisons, les coûts des produits, la flexibilité des capacités de production, la présence locale et les relations de long terme avec les clients constituent les principaux facteurs de différenciation par rapport à nos concurrents sur chacun de leurs segments et marchés respectifs. Dans le contexte actuel serré du crédit, la capacité et la volonté de proposer une forme quelconque de financement pourraient également contribuer à la différenciation des concurrents, notamment sur les marchés émergents.

Nous pensons que la concurrence dans l'industrie mondiale des réseaux de télécommunication restera très vive, et ce pour différentes raisons. Tout d'abord, bien que les regroupements entre équipementiers réduisent le nombre

d'acteurs, ils se traduisent par une concurrence plus intense pour accroître les positions établies et les parts de marché, ce qui accentue la pression sur les marges.

Les regroupements permettent également à certains équipementiers de pénétrer de nouveaux marchés grâce à l'acquisition de technologies et de capacités supplémentaires, efficacement soutenues par la taille, les relations commerciales et les ressources des acquéreurs. En outre, le regroupement des opérateurs se poursuit sur les marchés développés comme sur les marchés émergents, provoquant une diminution globale du nombre de clients. Par ailleurs, certains fournisseurs de services envisagent de partager les réseaux ou de créer des JV pour réduire les coûts globaux. Dans les régions où les dépenses d'investissement restent sous pression, les équipementiers doivent faire face à la réduction du nombre de clients. La majorité d'entre eux ciblent les mêmes plus grands fournisseurs de services car ces derniers représentent la majorité des dépenses en équipements. Par ailleurs, la concurrence s'intensifie dans le domaine des technologies de réseau IP car les opérateurs continuent de plus en plus d'orienter leurs investissements dans les domaines qui supportent la migration vers les réseaux de nouvelle génération. Enfin, des concurrents proposant des produits et services à des prix très compétitifs en provenance d'Asie ont augmenté significativement leurs parts de marché dans le monde entier. Ces acteurs ont progressé tant dans les pays développés que dans les économies émergentes. Celles-ci représentent une part croissante de l'ensemble du marché et une cible bien adaptée aux offres de communications basiques et bon marché de ces équipementiers. En conclusion, nous continuons d'évoluer dans un environnement où les prix font l'objet d'une concurrence intense.

5.7 TECHNOLOGIE, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Nos efforts de Recherche et Développement (R&D) reposent sur deux piliers principaux: la recherche, menée par les Bell Labs, et qui établit les fondements de nouvelles opportunités innovantes pour le marché, et le développement des produits, dont le but est à la fois de transformer des concepts en des offres pleinement exploitables d'un point de vue commercial et de renforcer des lignes de produits existantes avec des éléments différenciant uniques, qui permettent de distinguer nos offres de celles de nos concurrents.

En 2012, notre communauté de R&D a étendu son palmarès d'innovations avec des réalisations qui nous permettent de rester à la pointe de la technologie sur des segments clés de notre marché, depuis les réseaux fixes haut débit jusqu'au *cloud*, en passant par les réseaux mobiles, les communications optiques et les technologies « vertes ». Quelques faits marquants pour 2012 sont présentés

ci-dessous, avec des produits d'ores et déjà disponibles pour nos clients et des activités de recherche dont l'horizon est plus lointain.

INNOVATIONS PRODUITS

- En mars, nous avons lancé le PSE (*Photonic Service Engine*), la première puce à offrir des vitesses de 400 gigabits par seconde pour des réseaux en fibre optique. Le PSE – basé sur les innovations des Bell Labs – double la capacité et quadruple la vitesse des réseaux optiques actuels qui sont à 100 gigabits par seconde. Le PSE donne ainsi aux fournisseurs de services un outil puissant de réponse à la demande croissante de capacité requise par les détenteurs de smartphones, la croissance du trafic vidéo et le développement de services dans un mode *cloud*. Ce développement s'appuie sur celui du processeur de

réseau FP3 à 400 gigabits par seconde, qui offre des capacités similaires sur les réseaux IP.

- Nous avons élargi notre leadership dans le développement et la commercialisation de la technologie de vectorisation VDSL2, qui permet des connexions à haut débit ultra-rapides pouvant atteindre 100 mégabits par seconde sur les réseaux existants d'accès en cuivre. Nous avons présenté une nouvelle technique appelée *Zero Touch Vectoring* : elle utilise un traitement de signal sophistiqué destiné à éliminer les premiers obstacles qui pourraient empêcher des fournisseurs de services d'adopter la technologie VDSL2 à grande échelle.
- En mai, nous avons lancé le routeur de cœur de réseau Internet le plus puissant de notre industrie, le 7950 XRS, qui offre une capacité et une performance cinq fois supérieure à celles des routeurs de cœur de réseau existant actuellement sur le marché, tout en réduisant la facture énergétique de 66 %.
- Nous avons développé un prototype de solution d'accueil neutre qui permet à quatre fournisseurs de services distincts de fournir une couverture mobile de petites cellules à partir d'un cube lightRadio unique, opérant simultanément sur quatre bandes de fréquences mobiles différentes. Partager de tels sites de petites cellules permet de réduire les coûts de déploiement et d'éliminer les difficultés liées au déploiement de sites multiples dans des lieux publics.

ACTIVITÉS DE RECHERCHE

- Les Bell Labs ont produit de nombreuses publications en 2012 qui ont aidé à définir le futur des réseaux optiques, incluant la réalisation d'une transmission optique à une vitesse de 1 terabit par seconde par canal de longueur d'onde, ouvrant ainsi la voie à une généralisation potentielle de l'utilisation d'interfaces téra-bit dans les réseaux de communication. Cette réalisation prépare l'ère des transmissions de données à des niveaux petabit, un petabit étant égal à 1000 terabits, soit environ l'équivalent de 10 000 heures de vidéos haute définition. D'autres publications ont mis en évidence la possibilité d'augmenter les capacités des fibres bien au-delà de celles actuellement proposées avec les systèmes de multiplexage par longueur d'onde WDM, grâce au SDM (*space-division multiplexing*), une technique révolutionnaire de multiplexage spatial mise au point par les Bell Labs.
- Les chercheurs des Bell Labs explorent de nouvelles technologies, architectures, algorithmes et protocoles pour améliorer l'efficacité énergétique des futurs cœurs de réseaux. En adaptant de manière dynamique les niveaux de puissance aux fluctuations en temps réel du trafic, une utilisation optimale des ressources devrait être rendue possible à travers toutes les couches du réseau – y compris dans les couches optique et IP. Cela permettrait de réaliser des gains substantiels en termes de consommation d'énergie sans compromettre les pré-requis de stabilité et de qualité de service.
- Les chercheurs des Bell Labs repensent les principaux composants techniques des centres de données afin d'améliorer coût et performance selon plusieurs ordres de

grandeur. Les programmes actuellement en cours comprennent :

- des liaisons données à grande capacité sur de courtes distances, filaires ou non, avec des capacités de canaux de l'ordre de 100 gigabits par seconde et plus, pour des applications intra-centres de données. Les équipes de recherche sont en train de développer des technologies avancées d'interconnexions de données efficaces, à haute capacité, qui peuvent être réalisées au travers de différents médias tels que les *copper traces*, le *mm-wave*, les fibres uniques ou les fibres multi-cœurs ;
- des solutions de refroidissement d'équipement (utilisant des liquides et à phases multiples) sont à l'étude pour compléter les solutions existantes. Ces résultats permettront à la prochaine génération de produits d'être plus évolutifs, moins onéreux à exploiter et plus fiables, améliorant ainsi l'accès haut débit, les réseaux mobiles et les centres de données.
- Les recherches s'étendent aussi à l'architecture VRAN (*Virtual Radio Access Network*), qui permettra de consolider le traitement du signal des stations de base en ressources partagées de calcul basées en un point central.
- Les chercheurs des Bell Labs développent des méthodes innovantes afin d'obtenir des systèmes de *cloud* mieux distribués et plus diversifiés, permettant de répondre aux besoins spécifiques de services sensibles au niveau de performance.
- Bell Labs s'est engagé auprès d'organismes de recherche dans le monde entier pour faire progresser des domaines clés de la technologie. Par exemple, sous le pilotage des Bell Labs, le projet de recherche *Smart-RF* – entrepris par un consortium d'entreprises – a réalisé une percée majeure dans le déploiement des stations de base des réseaux mobiles. Le groupe a élaboré les bases techniques d'un nouvel émetteur RF (*radio frequency*) reconfigurable, capable de supporter différentes normes mobiles sur une seule bande de fréquence radio.
- En tant que fondateur et principal acteur de GreenTouch™ – un consortium industriel de recherche, dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité énergétique des réseaux de communication par un facteur de 1 000 par rapport aux niveaux de 2010, Bell Labs a contribué de manière significative à de nombreux projets essentiels menés en 2012, notamment lors de la démonstration de la technologie Bi-PON (*Bit-Interleaved Passive Optical Network*). Lorsqu'elle sera déployée, cette technologie permettra de réduire la consommation d'énergie par un facteur de l'ordre de 10 à 30 par rapport aux technologies actuelles, tout en améliorant les performances et en réduisant les coûts des réseaux FTTH (fibre jusqu'au domicile).

NORMALISATION

Tout au long de 2012, les représentants de notre communauté de R&D ont joué des rôles importants dans les organismes de normalisation télécoms, aidant à favoriser et à orienter le développement et l'avancement de technologies clés. Les chercheurs, les ingénieurs et les

développeurs de Bell Labs ainsi que les équipes de développement ont participé aux travaux de plusieurs dizaines d'organismes de normalisation et à un nombre

encore plus important de groupes de travail tels que le *3GPP*, *3GPP2*, *ATIS*, *Broadband Forum*, *CCSA*, *ETSI*, *IEEE*, *IETF*, *OMA*, *Open IPTV Forum* et *TIA*.

5.8 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En 2012, pour Alcatel-Lucent, plus de 2 900 brevets ont été délivrés dans le monde entier, ce qui porte à plus de 30 700 le nombre de brevets actifs et à approximativement 15 000 le nombre de brevets en attente, soit un total d'environ 45 000 brevets actifs et en attente dans le monde couvrant un large éventail de technologies. Nous poursuivons aussi activement une stratégie de concession de licences d'exploitation de certaines technologies pour étendre la portée de celles-ci et générer des revenus à travers nos licences.

Nous nous appuyons sur la législation relative aux brevets, aux marques déposées, aux secrets commerciaux et aux

droits d'auteur pour protéger notre technologie et nous-mêmes contre les réclamations des tiers. Ainsi nous pouvons faire valoir nos droits de propriété intellectuelle directs ou nos droits prévus par des accords de licence pour l'ensemble de nos technologies matérielles.

Nous accordons une attention particulière à la protection des brevets dans le cadre de nos activités en raison de l'importance de la recherche et du développement et du climat de forte concurrence qui règne sur nos marchés.

5.9 ORIGINE ET DISPONIBILITÉ DES MATIÈRES PREMIÈRES

Nous effectuons des achats importants de composants électroniques et d'autres matériels auprès de nombreuses sources d'approvisionnement. Bien que nous ayons connu des pénuries en matière de composants et autres fournitures couramment utilisés par l'ensemble de l'industrie, nous avons en général été capables d'obtenir

suffisamment de ces matériels et composants nécessaires de différentes sources d'approvisionnement dans le monde entier pour répondre à nos besoins. Nous continuons à développer et maintenir des sources alternatives d'approvisionnement pour les matériels et composants essentiels.

5.10 ASPECTS SAISONNIERS

Le rythme trimestriel typique de nos revenus—un premier trimestre faible, un quatrième trimestre fort et les résultats du deuxième et du troisième trimestre se situant entre ces deux extrêmes—suit en règle générale le rythme des

investissements des opérateurs. En 2012, nos revenus reflétaient ce rythme saisonnier typique malgré les incertitudes du marché et des dépenses sélectives des fournisseurs de service, notamment en Europe.

5.11 NOS ACTIVITÉS DANS CERTAINS PAYS

Nos opérations s'étendent dans un grand nombre de pays, dont certains ont été accusés de violation des Droits de l'homme, sont soumis à des sanctions économiques du Service du contrôle des actifs étrangers du Ministère des Finances américain, ou ont été identifiés par le Département d'État américain comme pays finançant le terrorisme. En 2012, nos revenus nets provenant de Cuba, l'Iran, le Soudan et la Syrie représentaient moins d'un pour cent de nos revenus nets totaux. Bien que nous n'ayons pas connaissance d'actionnaires majeurs souhaitant céder leurs actions Alcatel-Lucent du fait de nos activités dans ces pays, certains fonds de pension américains et fondations ont par le passé annoncé leur intention de se séparer des titres des sociétés faisant des affaires dans ces pays et certains états et gouvernements locaux ont adopté, ou pensent à adopter, des législations qui obligeraient leurs états et fonds de pension locaux à céder les titres qu'ils détiennent dans les sociétés qui font des affaires dans ces pays.

PUBLICATION DES OPÉRATIONS CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 13(r) DE LA LOI BOURSIÈRE DES ÉTATS-UNIS DE 1934

Conformément au paragraphe 219 de la Loi sur la réduction de la menace iranienne et les droits civils syriens de 2012, laquelle a ajouté le paragraphe 13(r) à la Loi Boursière des États-Unis de 1934, tel que modifiée (la « Loi Boursière »), nous devons rendre public les opérations ou contrats dans lesquelles Alcatel Lucent ou ses sociétés affiliées se seraient engagées en connaissance de cause avec l'Iran ou avec des personnes physiques ou morales identifiées par la Loi. Cette obligation de publication est obligatoire même pour des activités qui auraient été menées en dehors des États-Unis par des entités non-étasuniennes, et même si ces activités ont été menées conformément à la loi applicable.

Les informations suivantes sont publiées conformément au paragraphe 13(r). Aucune de ces activités n'implique des sociétés affiliées d'Alcatel Lucent aux États-Unis.

- (1) Alcatel Lucent et notre filiale, Alcatel-Lucent Submarine Networks ("ASN"), ont chacune des accords séparés aux termes desquels sont fournis des services de réparation, de maintenance et/ou de vérification de matériel informatique directement et indirectement à ou au bénéfice de la Compagnie d'Infrastructure de Télécommunication ("TIC"). Ces services ont été fournis par rapport à des équipements de réseau de télécommunications vendus dans le passé à des clients en Iran pour être utilisés par la TIC. La TIC, fournisseur d'état d'infrastructure de télécommunication, est l'opérateur interurbain et international de télécommunication en Iran. En 2012, les revenus bruts d'Alcatel-Lucent provenant de ces activités impliquant la TIC s'élevaient à approximativement €454,000 et les bénéfices nets à approximativement €14,000. Le contrat d'ASN impliquant la TIC est achevé et ASN n'entend pas étendre ou renouveler cette activité. Nous comptons remplir nos obligations contractuelles restantes concernant la TIC conformément aux lois applicables.
- (2) ASN a aussi signé un contrat pour la fourniture de service de réparation d'équipement du réseau de câble de télécommunication South East Asia Middle East Western Europe 3 ("SMW3"), lequel est la propriété et est géré par un groupement international de compagnies de télécommunications. Bien qu'aucun des équipements du réseau SMW3 sur lesquels ASN intervient ne soit situé en Iran, la Compagnie de Télécommunication d'Iran ("TCI") est un membre du groupement. ASN sait que la TCI a des liens avec le gouvernement d'Iran. En 2012, nous n'avons eu aucun revenu ou bénéfice lié à la TCI par rapport à ce contrat.
- (3) Alcatel Lucent a fourni des équipements de réseaux de télécommunications et des services annexes à une compagnie privée en Iran nommée PATSA pour utilisation propre par l'Organisation de Rail Urbain de Shiraz ("SURO") en soutien des opérations du réseau métro et ferroviaire de la ville de Shiraz. Nous savons que SURO est la propriété du gouvernement de la ville de Shiraz. En 2012, nous n'avons pas perçu de revenus dans le cadre de ce programme, ni de bénéfices nets. Nous n'avons pas complété nos engagements de fournitures dans le cadre de notre contrat avec PATSA du fait de sanctions non-étasuniennes envers l'Iran et avons par conséquent suspendu nos activités liées à ce contrat.
- (4) Alcatel Lucent a fourni des équipements de réseau des équipements de réseaux de télécommunications et des services annexes à un client iranien nommé Elmatco, une compagnie privée d'ingénierie et de conseil, pour utilisation par un groupe de compagnies régionale d'électricité détenues par l'état, comprenant la Compagnie Régionale d'Électricité d'Ispahan ("EREC"), la Compagnie de Distribution d'Énergie d'Iran ("IPDC") et la Compagnie Régionale d'Électricité du Gharb ("GHREC"). En 2012, nos revenus bruts perçus dans le cadre de ce contrat s'élevaient approximativement à €57,000, et nos bénéfices nets à €2,000. Nous comptons remplir nos obligations contractuelles restantes envers Elmatco conformément aux lois applicables, mais ne comptons pas renouveler ou étendre ce contrat.

Deux filiales non américaines d'Alcatel-Lucent ont des succursales en Iran. Les bureaux de ces succursales maintiennent des comptes à la banque Tejarat pour mener les opérations financières se rapportant à leurs activités générales.

5 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DU GROUPE

5.11 NOS ACTIVITÉS DANS CERTAINS PAYS

6 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES

INFORMATIONS INCORPORÉES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents figurant aux pages 195 à 340 ainsi que le rapport de gestion figurant aux pages indiquées en pages 349 à 350 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 21 mars 2012 sous le numéro D.12-0187 ;
- les comptes consolidés et annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 et les rapports des Commissaires aux comptes y afférents figurant aux pages 195 à 343 ainsi que le rapport de gestion figurant aux pages indiquées en pages 353 à 354 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 21 mars 2011 sous le numéro D. 11-0154.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Ce document de référence, comprenant des commentaires sur l'examen et les perspectives opérationnelles et financières, contient des déclarations prospectives fondées sur les convictions de notre Direction. Nous usons d'expressions comme « nous prévoyons », « nous croyons », « pourrait », « nous escomptons », « devrait », « nous projetons », et d'autres similaires, pour identifier des déclarations prospectives. Ces déclarations reflètent notre vision actuelle de l'avenir et restent sujettes à des risques et à des incertitudes. Bien des facteurs pourraient entraîner des résultats réels bien différents de ces déclarations prospectives, notamment des évolutions de la conjoncture économique et des marchés sur lesquels nous opérons, particulièrement en Europe avec la crise de la zone Euro. De tels facteurs pourraient impacter négativement notre capacité à atteindre les objectifs du Programme Performance à la fin de l'année 2013, y compris notre capacité à sortir de contrats et marchés non profitables pour un coût raisonnable, et de générer les économies attendues à travers nos mesures de réductions de coût et de personnel. Les dites déclarations prospectives comprennent, sans que cela soit limitatif, les objectifs établis dans le présent document, par exemple les commentaires figurant dans la section 6.8 « Perspectives pour 2013 » sur les objectifs en 2015 : (i) une croissance modeste des revenus pour atteindre 15,2 milliards d'euros en 2015, (ii) une marge brute comprise entre 35 % et 37 % des revenus de 2015, (iii) une marge de l'activité opérationnelle avant coûts de

restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées, perte de valeur sur actifs et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi (à l'exclusion de l'impact négatif sans effet sur la trésorerie des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent) compris en 6 % et 9 % des revenus de 2015. Ces déclarations comprennent également des déclarations sur le niveau attendu des frais de restructuration et des investissements en 2013 qui figurent dans la section 6.6 « Trésorerie et capitaux propres », ainsi que des déclarations sur le montant que nous devrions avoir à engager à l'avenir pour honorer nos obligations contractuelles et nos engagements hors bilan qui figurent dans la section 6.7 « Obligations contractuelles et engagements hors bilan ».

PRESENTATION DES INFORMATIONS FINANCIERES

La présentation suivante sur les conditions financières et les résultats du Groupe doit être lue en regard des comptes consolidés et de leurs annexes présentés par ailleurs dans ce document. Les comptes consolidés du Groupe sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Au 31 décembre 2012, toutes les IFRS que l'IASB a publiées et qui sont obligatoires sont les mêmes que celles adoptées par l'UE et obligatoires dans l'UE, sauf :

- la norme IAS 39, que l'UE n'a que partiellement adoptée. La partie que l'UE n'a pas adoptée est sans effet sur les comptes d'Alcatel-Lucent.

Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

Du fait du traitement comptable du regroupement d'entreprises avec Lucent, tel que requis par les IFRS, les résultats 2012, 2011 et 2010 du Groupe comprennent des impacts négatifs significatifs sans effet sur la trésorerie relatifs aux écritures d'allocation du prix d'acquisition.

CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES AU 1^{ER} JANVIER 2012

Nouvelles norme comptables et interprétations que le Groupe applique mais qui ne sont pas encore obligatoires

Au 31 décembre 2012, nous n'avons appliqué aucune nouvelle IFRS et interprétations publiées par l'IASB et que l'Union Européenne a publiées et adoptées mais qui ne sont pas encore obligatoires.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et applicables au Groupe, que l'UE a approuvés et qui sont entrés en vigueur dans l'UE au 1er janvier 2012 et adoptés par le Groupe

- Amendements de l'IFRS 7 « Informations à fournir – Transferts d'actifs financiers » (émis en octobre 2010).

Cette nouvelle norme, n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et applicables au Groupe, que l'UE a approuvés et qui sont entrés en vigueur dans l'UE au 1er juillet 2012 et adoptés par le Groupe

- Amendements de l'IAS 1 « Présentation des éléments de la ligne Autre résultat global reconnu en capitaux propres » (émis en juin 2011). Le Groupe a appliqué cet amendement par anticipation et tous les effets qui résultent de son application sont reflétés dans les comptes consolidés du Groupe clôturant au 31 décembre 2011.

Cette nouvelle norme, n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

Notre examen de la situation financière et des tendances est fondé sur les comptes consolidés qui sont préparés

Les dépréciations sont comptabilisées en coût des ventes ou en charges de restructuration suivant la nature des montants concernés.

<i>(En millions d'euros)</i>	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
Dépréciation des stocks et en-cours pour les travaux des contrats de construction	(449)	(455)	(436)
	2012	2011	2010
Impact des dépréciations des stocks et en-cours sur le résultat net avant impôts et activités abandonnées	(171)	(169)	(113)

b/ Dépréciation des créances clients

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée attendue des encaissements futurs est inférieure à la valeur comptable. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance des

conformément aux normes comptables internationales « IFRS » telles que décrites en note 1 des comptes consolidés. Certains des méthodes et principes comptables utilisés pour préparer ces comptes, selon les IFRS, sont fondés sur des jugements complexes et subjectifs faits par la Direction ou sur un certain nombre d'estimations étayées par les données historiques et retiennent certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables au vu des circonstances correspondantes. Les valeurs réelles des actifs du Groupe, des dettes et des capitaux propres pourraient différer des valeurs issues de ces estimations si les circonstances étaient différentes et si ces différences avaient un impact sur les hypothèses retenues.

Le Groupe estime que les principes et méthodes comptables décrits ci-après sont ceux qui sont le plus susceptibles d'être affectés par ces estimations et jugements :

a/ Dépréciation des stocks et en-cours

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks et en-cours est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks et en-cours obsolètes ou en excès.

principaux clients du Groupe peuvent avoir un impact négatif sur les résultats futurs. Les dépréciations de créances clients sont comptabilisées en coût des ventes, ou dans un compte spécifique du compte de résultat lié à la dépréciation des actifs, si de telles pertes correspondent au critère de comptabilisation distincte tel que décrit dans la note 1n des comptes consolidés.

<i>(En millions d'euros)</i>	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
Dépréciations cumulées des créances clients	(120)	(123)	(153)
	2012	2011	2010
Impact des pertes de valeur sur créances clients sur le résultat net avant impôts et activités abandonnées	(5)	3	(14)

c/ Frais de développement capitalisés, immobilisations incorporelles et goodwill

Un goodwill de 8 051 millions d'euros et des incorporels d'un montant de 4 813 millions d'euros ont été comptabilisés en 2006 dans le cadre du regroupement d'entreprises avec Lucent. En utilisant des données de marché disponibles à cette date, des estimations ont été faites (fondées principalement sur des flux de trésorerie actualisés tenant

compte des facteurs de risque dérivés des projections faites par la Direction de Lucent) et des jugements ont été apportés, pour déterminer, en particulier, la juste valeur des actifs incorporels acquis et partiellement amortis ou dépréciés par la suite, principalement en raison des tests de dépréciation réalisés en 2007, 2008 et 2012 (voir ci-dessous). Les montants résiduels au 31 décembre 2012 sont de 2 224 millions d'euros de goodwill et de 640 million d'euros d'actifs incorporels.

Frais de développement capitalisés

<i>(En millions d'euros)</i>	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
Frais de développement capitalisés, net	421	560	569
	2012	2011	2010
Impact des pertes de valeur sur le résultat net avant impôts et activités abandonnées	(122)	(11)	(3)

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en note 1f des comptes consolidés. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés (3 à 10 ans).

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial.

Dans le cadre du test de dépréciation annuel effectué au 4^e trimestre 2012, nous avons identifié des indices qui pouvaient indiquer une potentielle perte de valeur des coûts de développement capitalisés liés à nos offres relatives aux technologies GSM et CDMA (les deux dans notre Division Produit Réseaux accès mobile). Le principal fait générateur a été un remplacement plus rapide que prévu de ces technologies par la nouvelle technologie LTE. Il en est résulté des tests de dépréciations de ces actifs ont donc été menés. Les frais de développement capitalisés ont fait l'objet d'une perte de valeur de 122 millions d'euros en 2012. Au 31 décembre 2012, les frais de développement capitalisés pour ces deux technologies sont entièrement dépréciés ou amortis.

Des pertes de valeur de 11 millions d'euros et 3 millions d'euros avaient été comptabilisées en 2011 et 2010 respectivement.

Autres immobilisations incorporelles

<i>(En millions d'euros)</i>	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
Autres immobilisations incorporelles, net	754	1 214	1 487
	2012	2011	2010
Impact des pertes de valeur sur le résultat net avant impôts et activités abandonnées	(191)	(4)	(6)

Les tests de dépréciation sont réalisés si nous avons des indications de réductions potentielles de la valeur de nos immobilisations incorporelles. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés ou de valeurs de marché des actifs concernés. Les modifications du marché CDMA en 2012, dans lequel la technologie LTE remplace la technologie CDMA plus rapidement que prévu avec des impacts liés sur les flux de trésorerie initialement estimés, ont conduit à une revue en décembre 2012 des autres immobilisations incorporelles.

Suite à ce test de dépréciation, une perte de valeur sur autres immobilisations incorporelles de 191 millions d'euros a été comptabilisée en 2012.

Ces pertes de valeur ont été enregistrées sur la Division Produit «Réseaux accès mobile», dont principalement 136 millions d'euros pour les relations clientèle et 50 millions d'euros pour l'acquisition de la technologie CDMA initialement comptabilisée dans le cadre de la fusion avec Lucent en 2006, ces deux actifs étant entièrement amortis ou dépréciés au 31 décembre 2012.

Des pertes de valeur de 4 millions d'euros et de 6 millions d'euros ont été enregistrées en 2011 et en 2010 respectivement.

Goodwill

<i>(En millions d'euros)</i>	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
Goodwill, net	3 820	4 389	4 370
	2012	2011	2010
Impact des pertes de valeur sur le résultat net avant impôts et activités abandonnées	(522)	-	-

Le goodwill, net est alloué, le cas échéant, aux unités génératrices de trésorerie qui sont équivalentes aux Divisions Produits. Comme expliqué en note 1g des comptes consolidés, le goodwill est testé pour dépréciation au moins une fois par an. Pour déterminer si le goodwill doit faire l'objet d'une dépréciation, la valeur nette comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie, est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La valeur d'utilité de chaque Division Produit est fondée sur une projection sur 5 ans des flux de trésorerie estimés actualisés augmentée d'une valeur terminale actualisée qui correspond aux flux de trésorerie prévisionnels normalisés en année 5 auquel est appliqué un taux de croissance à l'infini (méthode Gordon Shapiro).

La juste valeur moins le coût des ventes de chaque Division Produit est fondée sur la valeur moyenne pondérée de l'approche Gordon Shapiro décrite ci-dessus et des deux approches suivantes :

- Projection sur 5 ans des flux de trésorerie actualisés estimés augmentée de la valeur résiduelle terminale calculée avec des Multiples de vente (valeur d'entreprise / chiffres d'affaires), et
- Projection sur 5 ans des flux de trésorerie actualisés estimés augmentée de la valeur résiduelle terminale calculée avec des Multiples de résultat opérationnel (valeur d'entreprise / résultat avant intérêts financiers, impôts, dépréciation et amortissement « EBITDA »).

Le taux d'actualisation utilisé pour le test de dépréciation annuel est le taux moyen pondéré du capital spécifique au Groupe (« Weighted Average Cost of Capital – WACC »), soit 11 %, 10 % et 10 % pour 2012, 2011 et 2010 respectivement. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. L'utilisation de tels taux, aboutit à un montant de valeur recouvrable identique à celui qui aurait été obtenu en appliquant, comme requis par IAS 36, des taux avant impôts à des flux de trésorerie avant impôts. Un seul taux d'actualisation a été utilisé, dans la mesure où les risques spécifiques à certains produits ou marchés ont été pris en compte dans les flux de trésorerie prévisionnels.

L'IAS 36, paragraphe 96, stipule que « Le test de dépréciation annuel d'une unité génératrice de trésorerie à laquelle un goodwill a été affecté peut être effectué à tout moment pendant une période annuelle, à condition que le test soit effectué au même moment chaque année ». Puisque nous avons réalisé un test de dépréciation additionnel au cours du quatrième trimestre 2011 et du fait que les données du budget pour l'année suivante ne sont pas connues au second

trimestre mais sont déterminées au quatrième trimestre, la Direction a décidé qu'il sera plus efficace et pertinent de réaliser à partir de 2012 le test de dépréciation annuel au cours du quatrième trimestre plutôt qu'au cours du deuxième trimestre.

Comme indiqué en note 1g des comptes consolidés, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill, il est procédé à des tests additionnels en cas d'indice de perte potentielle de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

Test de dépréciation annuel 2012 réalisé au cours du quatrième trimestre 2012

En accord avec notre politique comptable (voir note 1g des comptes consolidés) nous avons effectué un test de dépréciation sur toutes les Divisions Produits au 31 décembre 2012. Ce test de dépréciation annuel a été effectué dans un contexte de détérioration constante de l'environnement économique, la profitabilité du Groupe étant dans certains pays sous pression suite à une compétition accrue sur les prix, et la détérioration de notre résultat opérationnel ajusté comparé à notre budget. Nous avons également révisé nos hypothèses concernant la vitesse d'évolution de la division multiplexage par longueurs d'onde (« WDM ») et la migration de nouvelles technologies dans notre division Optique. Ces évolutions sont reflétées dans nos prévisions de flux de trésorerie à 5 ans et les valeurs terminales utilisées pour évaluer les valeurs de recouvrement de certaines Divisions Produits.

Suite au test de dépréciation annuel de 2012, une perte de valeur sur le goodwill de 522 millions d'euros a été comptabilisée en 2012 afin de diminuer la valeur comptable de certaines Divisions Produits à leur valeur de recouvrement. Sur le montant de 522 millions d'euros, 503 millions d'euros ont été enregistrés sur le secteur Réseaux (au sein duquel, parmi les diverses Divisions Produits, 431 millions d'euros ont été enregistrées sur la Division Produit Optics, 64 millions d'euros sur accès fixe et 8 millions d'euros sur accès mobile) et 19 millions d'euros sur le secteur Logiciels, Services et Solutions (au sein duquel 11 millions d'euros sur la Division Produit Solutions de Communications Avancées et 8 millions d'euros sur la division Construction de réseaux).

La valeur de recouvrement de notre goodwill a été calculée sur la base d'hypothèses clés, qui pourraient avoir un impact significatif sur les comptes consolidés. Ces valeurs de recouvrement ne tiennent compte que partiellement des futurs

bénéfices du programme Performance tel que décrit en note 2k des comptes consolidés. Les hypothèses clés retenues sont composées entre autres de :

- Taux d'actualisation de 11 % ;
- Pourcentage de croissance perpétuelle évoluant entre 0 % et 2,5 % ; et
- Le programme Performance lancé en 2012 vise à atteindre une réduction de coûts de 1 250 millions d'euros d'ici la fin 2013 (voir paragraphe k ci-dessous).

En considérant toutes les autres hypothèses de calcul constantes, une augmentation ou une diminution de 0,5 % du taux d'actualisation aurait diminué ou augmenté la valeur recouvrable 2012 de l'ensemble des unités génératrices de trésorerie du Groupe qui comprennent le goodwill et les actifs incorporels du groupe de 367 millions d'euros et 405 millions d'euros, respectivement. Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation aurait généré une perte de valeur supplémentaire du goodwill d'un montant de 60 millions d'euros au 31 décembre 2012. En ce qui concerne la valeur de recouvrement de la Division Produit Optique, les hypothèses clés retenues sont :

- Taux d'actualisation de 11 % ;
- Pourcentage de croissance perpétuelle de 1,5 % ; et
- Développement significatif de nos revenus WDM dans les années à venir.

En considérant toutes les autres hypothèses de calcul constantes, une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation aurait diminué au 31 décembre 2012 la valeur recouvrable de cette Division Produit de 42 millions d'euros, générant une perte de valeur supplémentaire sur le goodwill correspondante.

En considérant toutes les autres hypothèses de calcul constantes, une diminution de 0,5 % du pourcentage de croissance perpétuelle aurait diminué au 31 décembre 2012 la valeur recouvrable de cette Division Produit de 14 millions d'euros, générant une perte de valeur supplémentaire sur le goodwill correspondante.

En considérant toutes les autres hypothèses de calcul constantes, un retard d'un an sur l'augmentation des ventes estimées des produits WDM, aurait diminué au 31 décembre 2012 la valeur recouvrable de cette Division Produit de 156 millions d'euros, générant une perte de valeur supplémentaire sur le goodwill correspondante.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisé en 2011 ou 2010.

(En millions d'euros)

Provisions sur affaires	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
Contrats de construction ⁽¹⁾	112	98	97
Autres contrats	398	439	482
Total	510	537	579

(1) Voir notes 4, 19 et 29 des comptes consolidés.

Pour plus d'information sur l'impact sur le résultat 2012 de la variation de ces provisions se reporter à la note 29 des comptes consolidés.

d/ Dépréciation des immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes).

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, parmi lesquelles on notera notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

Au cours des années précédentes, nous avons considéré la fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché comme des indices de perte de valeur pour réaliser des tests de dépréciation. En 2012, nous avons enregistré une perte de valeur de 59 millions d'euros en immobilisations corporelles, principalement pour l'activité GSM de la Division Produit « accès mobile », suite à une utilisation plus faible des actifs que précédemment supposée. Aucune perte de valeur sur les immobilisations corporelles n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2011 ou 2010.

e/ Provision pour garantie et autres provisions sur affaires

Des provisions sont comptabilisées notamment au titre (i) des garanties données sur les produits (ii) des pertes à terminaison du Groupe et (iii) des pénalités encourues en cas de non-respect des engagements contractuels. Ces provisions sont calculées en se fondant sur des données statistiques ou sur notre meilleure estimation en fonction de l'expérience alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur l'état de la situation financière et le résultat.

f/ Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et

fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

(En millions d'euros)

Impôts différés actifs reconnus	31 Décembre 2012	31 Décembre 2011	31 Décembre 2010
Concernant la vente de l'activité Genesys ⁽³⁾	-	363 ⁽³⁾	-
États-Unis	770 ⁽¹⁾	1 294 ⁽²⁾	277 ⁽⁴⁾
Autres pays	215	297 ⁽²⁾	671
Total	985	1 954	948

- (1) Dans le prolongement du test de dépréciation annuel des goodwill 2012, la ré-estimation des soldes d'impôts différés, mis à jour au 31 décembre 2012, a conduit à diminuer les impôts différés actifs comptabilisés aux Etats-Unis par rapport à ceux comptabilisés au 31 décembre 2011.
- (2) Dans le prolongement du test de dépréciation annuel des goodwill 2011 et des tests supplémentaires réalisés au cours du deuxième et quatrième trimestre 2011, la ré-estimation de notre capacité à récupérer des écarts temporaires déductibles et d'utiliser les pertes fiscales non utilisées, mis à jour au 31 décembre 2011, avait conduit à augmenter les impôts différés actifs comptabilisés aux Etats-Unis et diminuer ceux en France par rapport à ceux comptabilisés au 31 décembre 2010.
- (3) Impôts différés actifs estimés concernant les déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2011 qui ont été utilisés pour neutraliser la plus-value de cession taxable sur la vente de Genesys en 2012. L'impact sur le compte de résultat de la reconnaissance 2011 de ces actifs d'impôt différés était classé sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées » pour un montant de 338 millions d'euros (470 millions de dollars US). Le montant des actifs d'impôt différés comptabilisés au 31 décembre 2011 était fondé sur une estimation de l'allocation du prix d'acquisition qui pouvait être différente de l'allocation définitive. Cela pourrait avoir un impact sur les déficits fiscaux reportables du Groupe. Ces actifs d'impôts différés estimés ont été reversés en 2012 (avec un impact négatif en « Résultat net des activités abandonnées » de 367 millions d'euros ou 470 millions de dollars US) lorsque la plus value de cession correspondante a été enregistrée.
D'un autre côté, les impôts différés actifs reconnus au 31 décembre 2010, qui avaient pris en compte le résultat net taxable futur estimé de l'activité Genesys, ont été diminués en 2011 de 96 millions d'euros à déduire du résultat net taxable futur de Genesys, conséquence de sa vente anticipée, avec un impact équivalent sur la ligne « impôts » du compte de résultat.
- (4) Dans le prolongement du test de dépréciation annuel des goodwill 2010, la ré-estimation des soldes d'impôts différés, mis à jour au 31 décembre 2010, avait conduit à augmenter les impôts différés actifs comptabilisés aux Etats-Unis par rapport à ceux comptabilisés au 31 décembre 2009.

L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante. Le Groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs de certains facteurs économiques qui peuvent affecter notre activité dans un avenir prévisible ainsi que les événements passés lui permettant de conclure ou non à la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables qui tient compte notamment des éléments mentionnés en note 11 des comptes consolidés. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs du Groupe étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur l'état de la situation financière et le résultat.

En ce qui concerne le regroupement d'entreprises avec Lucent, un montant net de 2 395 millions d'euros d'impôts différés passifs a été comptabilisé au 31 décembre 2006, correspondant aux différences temporelles générées par les différences entre les justes valeurs des actifs acquis et passifs assumés (principalement des immobilisations incorporelles telles que des technologies acquises) et leurs valeurs fiscales. Ces impôts différés passifs seront repris en résultat dans les

comptes de résultat futurs lorsque ces différences seront amorties. Les impôts différés passifs restants qui se rapportent à l'acquisition de Lucent sont de 329 millions d'euros au 31 décembre 2012 (591 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 691 millions d'euros au 31 décembre 2010).

g/ Provision pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Hypothèses actuarielles

Le compte de résultat d'Alcatel-Lucent inclut des effets significatifs liés aux régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces régimes et leurs effets sont mesurés par des évaluations actuarielles et sont basées sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rendement attendu des placements, taux d'évolution des dépenses de santé des retraités et taux de participation des retraités aux régimes de remboursement de frais médicaux. Ces hypothèses sont mises à jour annuellement en début de période et peuvent être éventuellement revues tout au long de l'année en cas de changement significatif. Par ailleurs, le taux d'actualisation est revu trimestriellement pour les régimes pour lesquels des modifications des hypothèses peuvent avoir des impacts significatifs sur les capitaux propres.

Taux moyens pondérés d'actualisation utilisés pour calculer la charge de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	2012	2011	2010
Taux moyens pondérés de rendement attendus des actifs des plans de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	6,05 %	6,42 %	6,57 %
Taux moyens pondérés d'actualisation utilisés pour calculer la charge de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	3,67 %	4,85 %	5,04 %

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, compris dans le résultat net avant impôt et activités abandonnées, représentent un produit de 770 millions d'euros en 2012 (un produit de 429 millions d'euros en 2011 et un produit de 319 millions d'euros en 2010). Le produit de 770 millions d'euros enregistré en 2012 (un produit de 429 millions d'euros en 2011 et un produit de 319 millions d'euros en 2010) inclut 195 millions d'euros au titre des modifications des régimes de retraite et de remboursement de frais médicaux aux États-Unis (un produit de 67 millions d'euros en 2011 et un produit de 30 millions d'euros en 2010) et 9 millions d'euros suite à certaines modifications du régime de retraite d'Alcatel-Lucent Switzerland (voir note 26f des comptes consolidés).

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation pour les plans aux États-Unis sont déterminés en retenant les valeurs publiées de l'« Original CitiGroup Pension Discount Curve » qui est basée sur les taux de rendement des obligations d'entreprises notées AA. Chaque prestation attendue est actualisée en retenant le taux d'actualisation de la courbe « CitiGroup » de la maturité correspondante et pour les années au-delà de la dernière année pour laquelle la courbe « CitiGroup » donne une valeur et pour lesquelles des paiements de prestation sont prévus, nous appliquons la valeur de la dernière année présentée dans la courbe. Ensuite, un taux d'actualisation moyen est déterminé de façon à ce que la valeur actualisée de toutes les prestations avec ce taux moyen soit égale à la somme de toutes les prestations actualisées avec la courbe de taux. Pour les régimes en dehors des États-Unis, Alcatel-Lucent détermine les taux d'actualisation par référence au taux de rendement des obligations d'entreprises notées AA donné par Bloomberg.

En figeant toutes les autres hypothèses actuarielles, une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation (respectivement une baisse de 0,5 %) a un effet négatif sur le résultat de l'année 2012 de (87) millions d'euros (respectivement un effet positif de 98 millions d'euros sur le résultat).

Taux de rendement attendu

Le taux de rendement attendu sur les actifs de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi pour les plans aux États-Unis est déterminé suite aux recommandations d'un cabinet de conseil externe, notre expérience et les rendements réels passés. Notre cabinet de conseil externe développe ses recommandations en appliquant leur rendement attendu pour chaque classe d'actif à l'allocation et à la valeur de notre portefeuille. Le taux de rendement attendu sur les actifs de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi est une hypothèse long terme et n'est pas une prévision de la performance financière à court terme. Même si cette

hypothèse est revue chaque année, nous ne la mettons pas à jour si les ajustements proposés par notre cabinet de conseil externe sont non significatifs. Pour les plans d'Alcatel-Lucent aux États-Unis, l'impact des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi dans le compte de résultat est mis à jour tous les trimestres en retenant la valeur de marché des fonds investis et les taux d'actualisation du début de trimestre. Ainsi, le rendement attendu sur les fonds d'Alcatel-Lucent aux États-Unis sur le quatrième trimestre 2012, qui est comptabilisé en « autres produits et charges financiers », est fondé sur la valeur de marché des fonds investis au 30 septembre 2012 tandis que le rendement attendu sur les autres fonds d'Alcatel-Lucent est fondé sur la valeur de marché des fonds investis au 31 décembre 2011 pour chaque trimestre 2012.

Une hausse ou une baisse de 0,5 % de l'hypothèse du taux de rendement attendu des placements pour l'année 2012 a un effet positif ou négatif sur le résultat de l'année 2012 de 145 millions d'euros.

Pour ses plans américains, Alcatel-Lucent a enregistré une augmentation de l'impact positif correspondant à l'effet des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi de 33 millions de dollars US (26 millions d'euros) au cours du quatrième trimestre 2012 à comparer au troisième trimestre 2012, comptabilisé dans les autres produits et charges financiers. Cette augmentation correspond à un rendement attendu supérieur de ses plans américains suite à des actifs plus élevés et une charge d'intérêts inférieure suite à la diminution des taux d'actualisation. Entre le quatrième trimestre 2012 et le premier trimestre 2013, Alcatel-Lucent prévoit que l'effet des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi dans les « autres produits et charges financiers » diminuera d'environ 270 millions de dollars US (205 millions d'euros). Cette diminution correspond principalement à l'application de la version révisée de l'IAS 19 « Avantages du personnel ». Alcatel-Lucent n'anticipe pas d'impact significatif pour les plans en dehors des États-Unis.

Évolution des coûts médicaux

En ce qui concerne l'hypothèse d'évolution des coûts médicaux aux États-Unis, notre actuaire revoit annuellement l'évolution des coûts médicaux à partir de différents prestataires médicaux, des nouveaux traitements médicaux, de l'utilisation des services médicaux et des taux de primes pour les retraités éligibles au « Medicare » publiés par l'organisme gouvernemental des États-Unis « Center for Medicare and Medicaid Services (CMS) » car ces primes sont remboursées pour certains retraités. Il applique ses conclusions au regard des barèmes de remboursement des plans Alcatel-Lucent aux États-Unis et de notre propre expérience pour préparer ses recommandations. Lors de la détermination de ces hypothèses, nous comparons notre expérience récente avec les recommandations de l'actuaire.

Hypothèses de participation aux régimes

Les régimes de remboursement de frais médicaux aux États-Unis autorisent les bénéficiaires à sortir de ce régime lors de la période d'inscription annuelle, et pour pratiquement tous les bénéficiaires de s'y réinscrire dans le futur. Une hypothèse est ainsi retenue sur le nombre de retraités qui vont participer dans le futur aux régimes de remboursements de frais médicaux. Notre actuaire développe cette hypothèse en examinant l'augmentation attendue des frais à la charge des retraités et l'historique. Nous revoyons cette hypothèse annuellement après que la période d'inscription soit finie et la mettons à jour si nécessaire.

Table de mortalité

Les données disponibles pour développer notre propre table de mortalité étant de moins en moins fiables, du fait de la diminution de la population concernée, il a été décidé d'utiliser à compter du 31 décembre 2011 la table de mortalité « RP-2000 Combined Health » avec prise en compte des améliorations sur les générations futures issues des données de la « U.S. Society of Actuaries Scale AA ». Suite à cette mise à jour, l'engagement du régime de retraite États-Unis – Membres de la Direction a diminué de 128 millions de dollars US et celui du régime de retraite États-Unis – Autres a augmenté de 563 millions de dollars US. Ces effets ont été reconnus dans le résultat global 2011.

Investissement des actifs financiers

Suite à une décision du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 29 juillet, 2009, les modifications suivantes ont été apportées sur la répartition des actifs dédiés aux plans de retraite aux États-Unis : la part relative des actifs financiers investis en actions doit être réduite de 22,5 % à 15 % du total de ces actifs et la part relative des actifs financiers investis en obligations doit passer de 62,5 % à 70 %, tandis que les actifs financiers investis dans des supports dits alternatifs (c'est à dire en actifs immobiliers et titres de sociétés non cotées et de fonds spéculatifs) restera inchangée. Concomitamment, les placements dans les obligations ont été modifiés pour inclure une part plus importante d'obligations émises par des entreprises au détriment des obligations d'états et d'agences publiques et des titres adossés à des actifs. L'impact de ces changements avait été pris en compte pour la détermination de l'hypothèse de taux de rendement attendu sur les actifs de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi à partir de l'année 2010.

Au cours du Conseil qui s'est tenu le 27 juillet 2011, dans le cadre de la gestion prudente du Groupe sur le financement de ses plans de retraite, le Conseil d'Administration a approuvé les modifications suivantes sur la répartition des actifs dédiés aux plans de retraite : la part relative des actifs financiers investis en actions a été réduite de 20 % à 10 % du total de ces actifs et la part relative des actifs financiers investis en obligations est passée de 60 % à 70 %, tandis que la part des actifs financiers investis dans des supports dits alternatifs est restée inchangée. Ces modifications, comme initialement attendues, ont permis de réduire la volatilité de la couverture financière et le taux de rendement attendu des placements de 50 points de base avec un impact négatif correspondant sur la composante des charges financières des retraites au cours du

second semestre 2011. Aucun changement n'était à noter concernant la répartition des plans « employés représentés » du Groupe.

Les fonds sont investis dans différents types d'actifs (trésorerie, actions, obligations, immobilier et capital investissement). Lors de la mise à jour trimestrielle de la valeur de marché des fonds, approximativement 84 % des évaluations correspondent à la valeur de marché à la date de clôture et 16 % à des valeurs datant de 1 à 3 mois par rapport à la date de clôture, la valeur de marché des investissements en actifs immobiliers et titres de sociétés non cotées n'étant pas immédiatement disponible. Ceci est une pratique courante. En considérant qu'au 31 décembre 2012, la valeur de marché des investissements en actifs immobiliers et titres de sociétés non cotées était 10 % inférieure à celle comptabilisée au 31 décembre 2012 et dans la mesure où le plan de retraite « membres de la direction » a une part importante de ces actifs dans cette catégorie (le plafonnement d'actif n'est pas applicable à ce plan), il en résulterait un impact négatif d'environ 268 millions d'euros sur les capitaux propres.

Réforme de santé 2010 aux États-Unis

La loi du « Patient Protection and Affordable Care Act (PPACA) » a été signée le 23 mars 2010, et amendée le 30 mars 2010 par la loi « Health Care and Education Reconciliation Act of 2010 » (HCERA). Sous cette législation, la subvention est payée à Alcatel-Lucent par le « Medicare » pour continuer de rembourser intégralement ou partiellement les employés et retraités américains à des niveaux équivalents à ceux remboursés par le « Medicare Part D », les médicaments délivrés sur ordonnance ne seront plus exonérés de taxe après 2012. De ce changement dans la loi résulte une charge de 76 millions d'euros reconnue dans le compte de résultat consolidé et un profit de 6 millions d'euros reconnu dans les états consolidés du résultat global au titre des impôts différés actifs au 31 décembre 2010 (voir note 9 des comptes consolidés). De plus, ces lois réduisent les remboursements du « Medicare » au plan « Medicare Advantage Private Fee-For-Service » dont bénéficient les retraités non représentés ce qui nous a amené à changer négativement l'hypothèse d'évolution du coût net de ce plan pour le groupe et a entraîné une hausse de 6 millions d'euros de la valeur actuelle des engagements qui a été reconnue dans les états consolidés du résultat global au 31 décembre 2010 (voir note 26 des comptes consolidés). Une dernière clause (« Excise Tax on High-Cost Medical plan ») du PPACA pourrait affecter la valeur actuelle des engagements de nos régimes de couverture médicale. A partir des informations disponibles mais limitées, une évaluation de l'impact a été réalisée par nos actuaires externes. Tenant compte des différentes considérations nécessaires liées aux incertitudes actuelles sur les méthodes appropriées à utiliser, l'impact déterminé ne s'est pas révélé matériel. Lorsque des précisions complémentaires seront disponibles, cette analyse sera mise à jour.

Plafonnement d'actif

Selon la norme IAS 19, les charges de retraite payées d'avance qui peuvent être reconnues dans l'état de la situation financière sont soumises à la règle du plafonnement d'actif qui est déterminée comme étant la somme des pertes actuarielles

nettes cumulées non comptabilisées et du coût des services passés non comptabilisé, et la valeur actualisée de tout avantage économique disponible soit sous forme de remboursements du régime, soit sous forme de diminutions des cotisations futures au régime. Comme actuellement, le Groupe a la possibilité et l'intention d'utiliser une partie du surplus des régimes de retraites pour financer le régime de remboursement de frais médicaux des retraités « formerly represented », ce montant transférable est considéré comme un remboursement du régime dans le cadre du calcul du plafonnement d'actif.

L'impact de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible pour la détermination du plafonnement des actifs est un sujet complexe. Pour les retraités anciennement syndiqués du « Communication Workers of America » et de l' « International Brotherhood of Electrical Workers », nous prévoyons de financer l'obligation du régime de remboursement de frais médicaux et l'obligation du régime d'assurance-vie par des transferts de type section 420 (l'Internal Revenue Code des États-Unis dans sa Section 420 permet le transfert de certains actifs en surplus des fonds de pension à prestations définies vers les comptes établis pour le paiement des remboursements médicaux) et pour le paiement des prestations d'assurance-vie depuis le régime de retraite des « formerly represented ». Le Pension Protection Act de 2006 (PPA) a été amendé par la loi de 2007 portant diverses dispositions relatives aux troupes en Irak et à Katrina (US Troop readiness, Veteran's Care, Katrina Recovery, and Irak Accountability Appropriations Act), permettant ainsi l'extension de ce type de transfert, de manière à inclure des transferts couvrant une période de plus d'une année sur la base de la valeur des actifs financiers qui sont au-delà de 120 % de la valeur actuelle de l'engagement, avec une « *cost maintenance period* » étendue jusqu'à la quatrième année suivant la période de virement, et une obligation de maintenir la couverture financière du régime de retraite à un minimum de 120 % à chaque 1^{er} janvier de la période couverte par ce transfert. Ces nouvelles dispositions du PPA prévoyaient aussi des transferts négociés collectivement, annuels ou pluriannuels, dans la mesure où un accord social en vigueur peut se substituer à la « *cost maintenance period* ». Cependant, en utilisant la méthodologie que nous avons sélectionnée pour évaluer les actifs financiers et les obligations de financement (voir note 26 des comptes consolidés), nous estimons qu'au 31 décembre 2012, les actifs de retraite qui sont en excès de 120 % de l'obligation sont de 2,3 milliards de dollars (1,7 milliard d'euros), et ceux en excès de 125 % sont de 1,9 milliard de dollars (1,4 milliard d'euros).

Le PPA, modifié par la loi sur le financement du réseau routier (The Moving Ahead for Progress in the 21st century Act), étend la durée durant laquelle un employeur peut faire un transfert de certains actifs en surplus des fonds de pension à prestations définies vers les comptes établis pour le paiement des remboursements de frais médicaux et permet désormais d'utiliser ces surplus pour financer le paiement des prestations d'assurance vie des retraités. Nous avons modifié les règles du régime de retraite des « formerly represented-inactive » afin de refléter ces extensions. Cette modification, finalisée au cours du 3^{ème} trimestre 2012, nous permet de continuer d'utiliser les actifs de retraite en surplus comme source de financement du régime de remboursement de frais médicaux pour les retraités anciennement syndiqués du « Communications Workers of America » et de l' « International

Brotherhood of Electrical Workers » et sera désormais une nouvelle source de financement pour le régime d'assurance vie des retraités anciennement syndiqués du « Communications Workers of America » et de l' « International Brotherhood of Electrical Workers ». Cette modification permet aussi au Groupe, via une réduction de la limitation d'actifs, de reconnaître dans les Etats Consolidés de la Situation Financière davantage d'actifs de retraite pour un montant d'environ 576 millions de dollars U.S. (436 millions d'euros) qui seront disponibles pour financer ce régime d'assurance vie.

h/ Reconnaissance des revenus

Comme indiqué en note 1m des comptes consolidés, les revenus sont comptabilisés selon IAS 18 à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien.

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus sous réserve de certaines spécificités, telles que le respect de jalons définis contractuellement ou les coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Bien que les estimations inhérentes aux contrats de construction soient soumises à des incertitudes, il existe certaines situations pour lesquelles la direction n'est pas capable d'estimer de façon fiable le résultat d'un contrat de construction. Ces situations peuvent se produire au début d'un contrat en raison d'un manque d'expérience ou tout au long de la vie du contrat, du fait d'incertitudes significatives relatives à des coûts supplémentaires, des réclamations et des obligations de performance, particulièrement en cas de contrat relatif à des nouvelles technologies.

Les contrats prévoyant l'exécution de multiples activités génératrices de produits peuvent inclure des biens, des logiciels, des prestations d'installation et d'intégration, des garanties allant au-delà de la période de garantie habituelle, des engagements sur le développement d'un produit par exemple. Le revenu pour chaque activité est comptabilisé lorsqu'il est acquis en fonction de la juste valeur relative de chaque activité déterminée par des analyses internes ou externes des données de marché. Si les critères décrits dans la note 1m des comptes consolidés sont réunis, le revenu est reconnu lorsque les activités sont livrées. Si de tels critères ne sont pas réunis, le revenu de l'arrangement dans son ensemble est comptabilisé comme une seule activité génératrice de produit. L'exercice du jugement est requis pour allouer la valeur du contrat à chaque activité génératrice de produit et pour déterminer si l'arrangement doit être comptabilisé comme une seule activité ou de multiples activités génératrices de produits. Selon la façon dont ce jugement est exercé, le moment et le montant du revenu à comptabiliser pourrait varier de façon significative.

Pour des arrangements comprenant de multiples activités génératrices de logiciels, il faut exercer son jugement pour déterminer si de tels arrangements doivent être comptabilisés selon IAS 18 ou IAS 11. Les livraisons de logiciels qui nécessitent un processus significatif de production, modification ou de personnalisation sont comptabilisées comme un contrat de construction sous IAS 11. Toute autre livraison de logiciel est comptabilisée selon IAS 18, au quel cas le Groupe requiert l'utilisation de la juste valeur déterminée selon la méthode de la «VSOE» («Vendor Specific Objective Evidence»), afin de séparer des multiples activités génératrices de logiciels. Si la «VSOE» n'est pas disponible, le revenu est différé jusqu'au moment où le dernier élément est livré, ou sur la durée de la prestation des services, si les services représentent le dernier élément à livrer. Ceci nécessite l'exercice de jugement pour choisir la modalité de comptabilisation la plus appropriée dans cet environnement et pour apprécier si la juste valeur déterminée selon la méthode de la «VSOE» existe, afin de séparer les multiples activités génératrices de logiciels.

Pour les ventes de produits faites par l'intermédiaire de distributeurs, les retours estimés conformément aux engagements contractuels et aux statistiques sur les ventes passées sont comptabilisés en déduction des revenus. Là encore, si les retours effectifs s'avéraient sensiblement différents de ceux estimés, il en résulterait un impact qui peut être significatif sur le compte de résultat.

L'appréciation de la capacité à recouvrer les créances peut être difficile. Elle repose sur la qualité de crédit des clients et sur la capacité du Groupe à céder ces créances sans recours. Si postérieurement à la reconnaissance du revenu une créance dont le recouvrement n'avait pas été initialement considéré comme improbable devient douteuse, une perte de valeur est alors comptabilisée (voir paragraphe b ci-dessus).

i/ Allocation du prix d'achat d'un regroupement d'entreprises

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit, à la date d'acquisition, allouer le coût du regroupement d'entreprises en reconnaissant les actifs, passifs et passifs potentiels de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date. L'allocation est fondée sur certaines évaluations et autres études réalisées par un spécialiste d'évaluation indépendant. Étant données les hypothèses prises en compte dans le processus d'évaluation, la détermination de ces justes valeurs nécessite l'estimation de l'effet d'événements futurs incertains à la date d'acquisition et la valeur comptable de certains actifs, tels que les immobilisations, acquises lors du regroupement d'entreprises, pourraient donc varier significativement dans le futur.

Conformément à l'IFRS 3 (révisée), si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises peut être déterminée uniquement de façon provisoire à la date d'arrêtés des comptes au cours duquel le regroupement d'entreprises est intervenu, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement d'entreprises en utilisant des valeurs provisoires et a une période de douze mois pour déterminer l'allocation du prix d'acquisition définitive. Tout ajustement de la valeur comptable initiale d'un actif ou passif identifié enregistré au cours de la période

d'allocation est comptabilisé comme si sa juste valeur définitive avait été reconnue dès la date d'acquisition. Le détail des ajustements comptabilisés pendant la période d'allocation est donné en note 3 des comptes consolidés.

Une fois que la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises est définitive, les ajustements suivants devront être comptabilisés uniquement pour corriger des erreurs.

j/ Traitement comptable des obligations convertibles ayant des périodes / dates de remboursement optionnelles antérieures à l'échéance contractuelle

Certaines obligations convertibles du Groupe ont des périodes / dates de remboursement optionnelles antérieures à la date d'échéance contractuelle, comme décrit dans la note 25 des comptes consolidés. Tous les emprunts convertibles émis par Alcatel-Lucent ont été comptabilisés conformément aux prescriptions de l'IAS 32 (paragraphe 28 à 32) comme décrit en note 1q des comptes consolidés. Le classement de la dette et de la composante capitaux propres de l'instrument convertible ne peut pas être modifié du fait d'une modification de la probabilité d'occurrence de l'exercice de l'option de conversion. En revanche, dans le cas de périodes / dates optionnelles de remboursement antérieures à l'échéance contractuelle, la probabilité de remboursement à ces périodes / dates peut conduire à modifier les paiements estimés au titre de cette dette. Conformément aux règles édictées par IAS 39, si un émetteur révisé les estimations de paiements futurs, du fait de nouvelles estimations fiables, la valeur comptable de la dette doit être ajustée au montant de la valeur actualisée des nouveaux paiements attendus calculée en utilisant le taux d'intérêt effectif initial de la dette financière, afin de tenir compte des flux de trésorerie désormais anticipés. Cet ajustement est comptabilisé en produit ou charge dans le résultat net.

Comme indiqué en notes 8, 25 et 27 des comptes consolidés, un tel changement d'estimation est intervenu au cours du deuxième trimestre 2012 concernant la dette obligataire convertible Lucent 2,875 % Séries B. De tels changements d'estimations pourraient également intervenir par la suite pour toutes les dettes obligataires convertibles ayant des périodes / dates de remboursement optionnelles. Une perte, représentative de l'écart entre la juste valeur des flux de trésorerie futurs estimés et la valeur comptable de la dette correspondante, telle que ressortant de l'application des principes comptables décrits en note 1q des comptes consolidés, a été enregistrée en « autres produits et charges financiers » du fait d'un changement d'estimation des dates de remboursement par le Groupe pour un montant de (229) millions de dollars ou (178,1) millions d'euros sur 2012.

Concernant la dette obligataire convertible Lucent 2,875 % Séries B, si tout ou une partie des porteurs d'obligations ne réclame pas de remboursement au 15 juin 2013, date de remboursement optionnelle, les flux de trésorerie futures estimés concernant la dette restante seront corrigés en conséquence, à condition que les nouvelles estimations soient considérées comme fiables, avec un impact potentiel positif sur le résultat financier. Le traitement comptable initial pourra alors être repris.

k/ Provisions pour restructuration et impact du test de dépréciation des goodwill

Le 26 juillet 2012, nous avons annoncé le lancement du « Programme Performance » pour réaliser une réduction supplémentaire des coûts, portant le total des économies de coûts à 1,25 milliard d'euros d'ici la fin 2013. Ce programme comprend une suppression d'approximativement 5 500 postes à travers le Groupe, et prévoit des sorties ou restructurations des contrats de Services non rentables avec des réductions d'effectifs associées et des sorties ou restructurations des marchés non rentables.

Le 6 décembre 2012, au cours d'une réunion avec l'ECID (Comité de Groupe Européen), davantage de détails sur le Programme Performance ont été fournis aux membres de l'ECID, représentant les syndicats à travers l'Europe. La réunion a porté sur la présentation et la discussion des changements détaillés des effectifs par pays et par fonction en expliquant les raisons du programme dans les différents pays entrant dans le périmètre de l'ECID : Autriche, Belgique, Bulgarie, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Espagne, Suisse, Royaume-Uni et Irlande. Dans de nombreux pays européens, le processus de consultation officiel a été lancé en novembre ou décembre 2012 et les salariés concernés ont été informés. Plus de détails seront communiqués au niveau d'un pays en temps utile, selon le processus. A la fin de l'année, les annonces détaillées pour les pays n'entrant pas dans le périmètre de l'ECID étaient en attente de formalités mais était en train d'être annoncées en janvier 2013.

La date de l'annonce d'un plan peut ne pas être la date décisive pour déterminer si une provision doit être établie, car dans certains pays, les représentants du personnel ou syndicats doivent être consultés au travers d'un processus spécifique avant la mise en place effective du plan. Ces processus peuvent prendre plusieurs mois avant d'être finalisés et pourraient rendre la décision de restructuration au moment de l'annonce réversible.

En utilisant les critères de reconnaissance pour l'établissement d'une provision (voir note 1k des comptes consolidés), nous avons analysés, au 31 décembre 2012, notre Programme Performance pays par pays et nous avons établie les provisions, lorsque c'était possible, sur tout ou une partie du montant, selon l'état d'avancement du processus de consultation avec les syndicats ou représentants du personnel.

Nous estimons le coût total des restructurations concernant le Programme Performance à 0,9 milliards d'euros. Il s'agit d'une

première estimation, car le montant total évoluera selon l'avancée des discussions avec les syndicats et les représentants du personnel dans certains pays et selon l'avancée d'autres facteurs, comme l'attribution du personnel. Au 31 décembre 2012, nous avons passé 0,4 milliards d'euros en coûts de restructuration. Le reste des coûts de restructuration concernant le programme sera provisionné et passé en charge dans les trimestres à venir.

Dans le cadre du test de dépréciation des goodwill, tel que décrits par les sections 44 et 45 de l'IAS 36 « Dépréciation d'actifs » et en considérant la composition des futurs flux de trésorerie utilisés pour déterminer la valeur d'utilité pour évaluer la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie : « Les estimations de flux de trésorerie futurs ne doivent pas inclure des entrées ou des sorties de trésorerie futures estimées susceptibles d'être générées par (a) une restructuration future dans laquelle l'entité ne s'est pas encore engagée ; ou (b) l'amélioration ou l'accroissement de la performance de l'actif. Du fait que les flux de trésorerie futurs sont estimés pour l'actif dans son état actuel, la valeur d'utilité ne reflète : (a) ni les sorties de trésorerie futures, ni les économies de coûts liées (par exemple, les réductions de coûts de personnel), ni les avantages susceptibles d'être générés par une restructuration future à laquelle l'entité ne s'est pas encore engagée ; (b) ni les sorties de trésorerie futures qui amélioreront ou accroîtront la performance de l'actif ni les entrées de trésorerie liées que l'on s'attend à être générées par ces sorties. »

Conformément à ces conditions et considérant que nous ne pensons pas être engagés dans une action de restructuration tant que nous ne sommes pas capables de l'imputer, nous avons exclue les futures coûts de restructuration (et les économies de coûts correspondantes), s'ils ne sont pas imputés au 31 décembre 2012, de la valeur d'utilité déterminée pour le test de dépréciation des goodwill 2012. En revanche, nous avons entièrement pris en compte ces futures entrées et sorties de flux de trésorerie dans l'évaluation de la recouvrabilité des nos actifs d'impôts différés et dans la détermination de la juste valeur moins le coût des ventes des unités génératrices de trésorerie (i.e. nos Divisions Produits), correspondant à la méthodologie décrite en note 2c des comptes consolidés. Nous arrivons à une juste valeur moins le coût des ventes d'une Division Produit en la basant sur la moyenne pondérée de trois méthodes d'actualisation des flux de trésorerie (deux de ces trois méthodes utilisant les valeurs résiduelles estimées qui sont basées respectivement sur des multiples de vente et un multiple de résultat opérationnel), pour arriver à une juste valeur qui reflète les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix une Division Produit.

6.1 VUE D'ENSEMBLE DE L'ANNÉE 2012

En 2012 comme en 2011, la situation économique mondiale a été, de nouveau, un facteur clé d'impact sur le marché des équipements de télécommunication et services associés : les pays occidentaux ont affiché des taux de croissance limités dans un contexte marqué par les problèmes de dettes souveraines, la situation en Chine a été monopolisée par le changement de gouvernement, et l'instabilité politique a continué d'impacter le Moyen-Orient et l'Afrique.

Au-delà des tendances régionales et économiques, des tendances spécifiques du secteur ont encore eu une influence significative sur le profil du marché des équipements de télécommunication et des services associés en 2012. Parmi ces tendances, qui dominent cette industrie depuis un certain temps, nous identifions :

- Une explosion du trafic de données, en particulier dans le haut débit mobile, liée à un taux de pénétration des smartphones et des tablettes plus important et à l'utilisation croissante de la vidéo. Même si ce phénomène a été particulièrement prononcé aux États-Unis, de plus en plus de signes indiquent qu'il s'étend à d'autres régions.
- La transformation des réseaux des fournisseurs de services en une architecture tout-IP convergée, multiservices. Cette transformation est motivée par des questions de coût et la pertinence bien plus importante de l'architecture tout-IP pour migrer de réseaux dédiés à la voix vers des réseaux dédiés à la vidéo. Un aspect de cette transition vers une architecture tout-IP est le transfert des dépenses d'investissement qui passent des technologies traditionnelles à l'IP.
- La préoccupation croissante des opérateurs concerne la monétisation des investissements effectués pour offrir de nouvelles capacités. Ils procèdent essentiellement en diminuant leurs dépenses d'exploitation et d'investissement en technologies traditionnelles, et en facilitant le développement et l'offre de nouveaux services rentables.

En 2012, la conjugaison des tendances régionales, économiques et industrielles a conduit à des investissements prudents sur le marché des équipements de télécommunication et des services associés. Ces tendances ont également été l'un des principaux moteurs de la performance de nos activités en 2012 :

- Les fournisseurs de services ont continué à considérer l'IP comme un domaine majeur d'investissement en 2012, comme en témoigne les 24,2 % de croissance des revenus de notre division IP par rapport à 2011. La dynamique du marché des routeurs de services IP/MPLS est encore portée par les investissements des fournisseurs de services désireux d'améliorer leurs services IP destinés aux particuliers et aux entreprises, et, plus récemment, par leurs investissements en *backhauling* mobile IP. Nous avons observé une croissance à deux chiffres dans les régions Amériques et Asie-Pacifique en 2012.
- En 2012, notre division d'accès mobile a connu une baisse de 17,2 % par rapport à 2011. Cette baisse s'explique principalement par la faible performance des technologies

2G et 3G, notamment le CDMA aux États-Unis et le GSM en Chine. La 4G LTE poursuit sa progression puisque les investissements pour les premiers déploiements de grande échelle, en tout premier lieu aux États-Unis, ont en partie compensé le recul de nos autres activités mobiles.

- Nos activités terrestres et sous-marines ont contribué à la baisse de 20,3 % de notre division Optique en 2012. Dans le domaine terrestre, les investissements en équipements SONET/SDH traditionnels ont poursuivi leur recul, tandis que notre activité WDM s'est stabilisée en fin d'année, la diminution observée dans la région Amériques étant atténuée par une certaine résistance dans les régions Asie-Pacifique et Europe, Moyen-Orient et Afrique. Notre activité sous-marine a affiché une baisse à deux chiffres en 2012, mais malgré une baisse de nos revenus, le flux de commandes a augmenté au deuxième semestre 2012.
- Notre division d'accès fixe, qui comprend aussi bien de l'accès haut débit fixe que des technologies de commutation classiques, a progressé de 1,1 % en 2012, marquant ainsi la première année de croissance depuis la fusion d'Alcatel et de Lucent. La hausse de nos ventes d'équipements d'accès fibre traduit l'intérêt qu'ils ont suscité dans toutes les régions, notamment en Chine, mais elle a été partiellement compensée par le recul de nos activités traditionnelles.
- En 2012, le segment Logiciels, Services & Solutions a enregistré une croissance de 2,3 % par rapport à 2011, reflétant la croissance sur un an de nos activités Services et Applications Réseau. Notre activité Services a progressé de 1,8 % en 2012, la croissance de nos activités de services professionnels et de maintenance compensant largement la stagnation de l'activité de construction et implémentation de réseaux (NBI). Dans le cadre du Programme Performance, nous avons également commencé la restructuration de notre activité de Services gérés au second semestre 2012, impactant négativement la croissance du chiffre d'affaires global des services au fur et à mesure de la fin de l'année. Notre activité Applications d'opérateurs affiche une progression de 6,4 % pour 2012, ce qui s'explique par le succès de nos solutions au service de l'expérience client, de notre gestionnaire de données d'abonnés (SDM) et de nos applications IMS Voix sur LTE (VoLTE).
- Notre activité Entreprise a reculé de 7,1 % en 2012, du fait de la faiblesse des activités de téléphonie et des réseaux de données.

Notre secteur a subi, encore cette année, des changements extrêmement rapides provoqués par les demandes en bande passante ainsi que l'adoption massive de nouveaux appareils mobiles, de nouveaux services et de nouvelles applications. Cette situation présente à la fois des difficultés et des opportunités réelles pour notre secteur et notre clientèle d'opérateurs fournisseurs de service, telles que l'augmentation des besoins de capacité réseau, la réduction des coûts d'exploitation et la monétisation des réseaux. Ces dernières années, nous avons aidé le secteur à gérer bon nombre de ces problématiques en développant notre architecture HLN

(High Leverage Network) et en ouvrant les réseaux avec l'*Application Enablement*.

Le secteur doit impérativement s'adapter rapidement à ces évolutions de son environnement en définissant une vision cohérente et une plateforme réseau qui faciliteront la croissance économique mondiale.

C'est pourquoi nous mettons en œuvre une stratégie en trois volets faisant évoluer l'architecture HLN vers une plateforme d'innovation, en élargissant considérablement la définition, les capacités et le rôle du réseau afin de :

- poursuivre le développement de l'architecture High Leverage Network en tant que réseau intelligent, auto-optimisé et basé sur des logiciels, offrant des fonctions avancées de contrôle, d'orchestration et d'analyse décisionnelle ;
- s'appuyer sur le socle HLN pour développer une plate-forme offrant aux personnes un moyen radicalement plus simple pour se connecter les uns aux autres, ou pour accéder à tout type de contenu ou service stocké dans le *cloud*, partout dans le monde ;
- introduire des innovations radicales qui transformeront le secteur, notamment en matière de développement durable, de sécurité et d'inclusion numérique.

Nous avons par conséquent investi, et continuons d'investir considérablement dans les technologies au cœur de l'architecture HLN comme l'IP, l'optique de nouvelle génération, le lightRadio/LTE, l'accès fibre et l'IMS. Cette partie de notre portefeuille représente une part importante de nos revenus actuels et elle se trouve encore en phase de croissance dans le cycle de vie des produits. Ceci explique qu'elle concentre une large part de nos investissements en recherche et développement.

Nous élargissons et réalignons ce portefeuille HLN pour l'étendre à de nouveaux domaines, en investissant en recherche et développement sur des applications d'opérateurs importantes pour de futures évolutions, comme par exemple le *cloud* d'opérateur (*carrier cloud*) et la gestion de l'expérience client. Compte tenu de leur nouveauté, ces domaines génèrent encore peu de revenus. En valeurs absolues, l'investissement est moins important que pour le

cœur du portefeuille, mais il est significatif en pourcentage des revenus, d'autant plus que les produits sont encore au tout début de leur cycle de vie.

Par ailleurs, nous ralentissons progressivement nos investissements dans les technologies matures, certains de nos produits ayant atteint leur maturité et générant des revenus éteints ou en baisse, comme les réseaux optiques traditionnels (SDH/Sonet), les commutateurs ATM traditionnels, les réseaux 2G et l'accès cuivre ADSL. Ces produits sont à un stade avancé de leur développement et très peu d'investissements en recherche et développement sont nécessaires pour accompagner la base installée et nos clients actuels.

En 2012, les ventes de produits HLN ont représenté 53 % des ventes du segment Réseaux, contre 42 % en 2011.

Dans le but d'accélérer notre stratégie, nous avons lancé en juillet 2012 le Programme Performance pour aligner activement notre entreprise sur les tendances du marché. Ce programme s'articule autour d'un objectif de réduction des coûts (supplémentaire par rapport à celui annoncé en 2011), pour atteindre un total de 1,25 milliard d'euros d'ici fin 2013 (en tenant compte de nos économies sur les coûts fixes et variables en 2012 de presque 650 millions d'euros). Le programme Performance prévoit à cet effet un certain nombre de mesures, parmi lesquelles : (i) une suppression supplémentaire d'environ 5 500 postes et environ 1 400 contractants pour adapter notre structure de coût à notre échelle et simplifier notre organisation ; (ii) une revue de 15 de nos contrats de services gérés, afin de retenir les contrats les plus rentables, et de sortir ou restructurer des activités non rentables (avec les réductions d'effectifs associés en plus des 5 500 postes et des 1 400 contractants) ; en 2012, nous avons traité avec succès sept de ces quinze contrats, (iii) une revue des opérations dans le monde afin de sortir ou de restructurer les marchés non rentables et d'adapter notre stratégie de commercialisation dans des pays spécifiques, dont nos activités dans 45 pays à adresser au travers de canaux indirects de ventes ; et (iv) l'élargissement de notre stratégie de monétisation de notre portefeuille de brevets (à réaliser en conformité avec nos facilités de crédit de premier rang, garanties) et la création d'un centre de profit dédié au sein du Groupe. Ce programme nous permettra de gagner en agilité sur le marché tout en restant totalement engagés au service de nos clients et en continuant à leur fournir des innovations de premier ordre.

6.2 RÉSULTATS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012 PAR RAPPORT À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Revenus. En 2012, les revenus se sont élevés à 14,446 milliards d'euros, soit une baisse de 5,7 % par rapport aux 15,327 milliards d'euros enregistrés en 2011. Environ 57 % de nos revenus sont libellés en dollar américain ou en devises liées à ce même dollar. Si l'on convertit, à des fins comptables, ces revenus exprimés en devises autres que l'euro en euros, on constate un impact du taux de change lié à la valeur d'autres devises, dont le dollar US, par rapport à celle de l'euro. La reprise en 2012 par rapport à 2011 d'autres devises, dont le dollar américain, vis-à-vis de l'euro, a eu un effet positif sur nos revenus publiés. Si les taux de change étaient restés constants entre 2011 et 2012, nos revenus consolidés auraient diminué d'environ 10,3 % au lieu de 5,7 % comme cela a été le cas. Pour calculer l'impact du taux de change, on applique (i) à nos revenus 2012 en devises autres

que l'euro, le taux de change moyen enregistré pour 2011 au lieu du taux de change moyen de 2012, et (ii) à nos exportations de 2012 (principalement à partir de l'Europe) libellées en d'autres devises, pour lesquelles nous avons une couverture de change, les taux moyens de couverture de 2011. Notre Direction pense qu'en communiquant à nos investisseurs nos revenus de 2012 convertis suivant un taux de change constant, il est plus facile de comparer l'évolution de nos revenus avec celle de nos concurrents dans cette industrie.

Le tableau ci-dessous présente les revenus publiés, l'impact de la conversion euro / autres devises, l'impact de la couverture de change et les revenus calculés à taux de change constant :

(En million d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2012	Exercice clos le 31 décembre 2011	% Change
Revenus enregistrés	14 446	15 327	-5,7 %
Impact de la conversion euro/autres devises	-682		-4,7 %
Impact de la couverture euro/autres devises	-14		-0,1 %
Revenus en monnaie constante	13 750	15 327	-10,3 %

Les revenus du segment Réseaux ont baissé de 8,6 % en 2012, la baisse des activités accès mobile et optique ayant compensé la croissance des activités IP et accès fixe. L'activité IP a enregistré une croissance de 24,2 % en 2012, grâce au succès continu des routeurs de service IP/MPLS, les fournisseurs de service poursuivant la transformation de leur réseau en tout-IP avec des investissements dans des domaines clés comme le 100 gigabit Ethernet et le mobile *backhaul*. Après une solide année 2011, notre activité d'accès mobile a été en baisse de 17,2 % pour l'année 2012, la croissance de la 4G LTE n'ayant pas été suffisante pour contrebalancer le déclin de la 2G et de la 3G. Les revenus de l'optique ont baissé de 20,3 % en 2012, les deux activités sous-marine et terrestre ayant été en baisse, cette dernière

étant largement impactée par la baisse des équipements traditionnels. Les revenus de l'activité d'accès fixe ont augmenté de 1,1 % en 2012, la revitalisation des réseaux en cuivre et la fibre compensant la baisse des équipements traditionnels. Les revenus de notre segment S3 ont augmenté de 2,3 % en 2012, grâce à nos activités Services et Applications d'opérateurs qui ont respectivement augmenté de 1,8 % et 6,4 % en 2012. Les revenus de notre segment Entreprise ont diminué de 7,1 % en 2012, en raison d'une baisse de la téléphonie et des réseaux de données.

Le tableau ci-dessous indique les revenus de 2012 et 2011 par marché géographique (calculés suivant la région où se trouvent les clients) :

Revenu marché géographique (En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe occidentale	Reste de l'Europe	Chine	Autres pays d'Asie Pacifique	États-Unis	Autres pays d'Amérique	Reste du monde	Total consolidé
2012	833	2 475	496	1 091	1 418	5 406	1 683	1 044	14 446
2011	1 206	2 728	616	1 295	1 348	5 470	1 563	1 101	15 327
Variation 2012 par rapport à 2011	-31 %	-9 %	-19 %	-16 %	5 %	-1 %	8 %	-5 %	-6 %

En 2012, les revenus des États-Unis ont baissé de 1 %, représentant 37,4 % de nos revenus en augmentation par rapport à 35,7 % en 2011. Après deux années de croissance, les États-Unis ont légèrement baissé en 2012, la croissance dans des technologies comme le LTE et l'IP n'étant pas suffisante pour compenser la baisse des investissements en 2G et 3G, principalement en CDMA, et dans d'autres technologies traditionnelles. L'Europe a représenté 26,3 % de nos revenus en 2012 (5,8 % en France, 17,1 % sur le reste de l'Europe occidentale et 3,4 % dans le reste de l'Europe), en

baisse par rapport aux 29,7 % de 2011 (7,9 % en France, 17,8 % sur le reste de l'Europe occidentale et 4,0 % dans le reste de l'Europe) : les craintes économiques liées à des conditions macro-économiques incertaines ainsi qu'aux dettes souveraines ont continué de peser lourdement sur cette région. La plupart des activités y ont été en baisse en 2012 par rapport à 2011 : -31 % en France, -9 % sur le reste de l'Europe occidentale et -19 % sur le reste de l'Europe. La part de l'Asie Pacifique dans les revenus a été de 17,4 % en 2012

(7,6 % en Chine et 9,8 % dans les autres pays d'Asie Pacifique), en croissance par rapport à 17,2 % en 2011 (8,4 % en Chine et 8,8 % dans les autres pays d'Asie Pacifique). Le recul de l'Asie Pacifique cette année par rapport à l'année précédente s'explique principalement par une diminution des investissements en Chine, partiellement compensée par la croissance du reste de l'Asie Pacifique, en particulier du Japon. Les revenus des autres régions d'Amérique ont augmenté de 8 % entre 2011 et 2012 et leur part dans le revenu global du Groupe est passée de 10,2 % à 11,7 %. La part des revenus du reste du monde est restée égale à 7,2 % entre 2011 et 2012, malgré une baisse des revenus de 5 % en 2012 par rapport à l'année précédente.

Marge brute. En 2012, la marge brute a baissé, représentant 30,1 % des revenus soit 4,347 milliards d'euro, contre 35,0 % des revenus, soit 5,360 milliards d'euros en 2011. La diminution de la marge brute s'explique principalement par un mix produit et géographie défavorable, et malgré les initiatives en cours de réduction des coûts fixes d'opération. La marge brute de 2012 incluait l'impact négatif d'une charge nette de 172 millions d'euros de dépréciations de stocks et de travaux en-cours, par rapport à une charge de 170 millions d'euros de dépréciations de stocks et travaux en-cours en 2011.

Nous vendons une large gamme de produits sur de nombreux marchés géographiques. La rentabilité par produit peut dépendre de la maturité de ces produits, de l'effort de R&D associé et de notre positionnement concurrentiel. De plus, la rentabilité peut être impactée selon la zone géographique en fonction du contexte concurrentiel local, de nos parts de marché, et des règles d'achats des opérateurs. En 2012, nous avons observé une baisse, comme en 2011, sur les produits et dans les zones géographiques où notre rentabilité est historiquement supérieure à la moyenne.

Charges administratives et commerciales. En 2012, les charges administratives et commerciales se sont élevées à 2,393 milliards d'euros, soit 16,6 % des revenus. Pour comparaison, ces charges s'élevaient en 2011 à 2,642 milliards d'euros, soit 17,2 % des revenus. Sont inclus dans ces charges administratives et commerciales des éléments sans impact sur la trésorerie, résultant des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent pour 118 millions d'euros en 2012 et 116 millions d'euros en 2011. Ces écritures sans impact sur la trésorerie correspondent principalement à l'amortissement des actifs incorporels acquis de Lucent, tels que les relations clients à long terme. La baisse de 9,4 % des charges administratives et commerciales d'une année à l'autre reflète les actions entreprises pour améliorer l'efficacité opérationnelle par une réduction des dépenses administratives, des dépenses en systèmes d'information / systèmes technologiques, des charges sur les biens immobiliers et de la complexité organisationnelle. Ces actions se sont accélérées dans le cadre du Programme Performance

Frais de recherche & développement. Les frais de recherche & développement se sont élevés à 2,444 milliards d'euros en 2012 (soit 16,9 % des revenus), après un impact net de -12 millions d'euros relatifs à la capitalisation de frais de développement, en baisse de 0,9 % par rapport aux 2,467 milliards d'euros (soit 16,1 % des revenus) comptabilisés à ce titre en 2011, qui comprenaient un impact net de 5 millions d'euros de frais de développement capitalisés. La légère baisse des frais de recherche &

développement reflète notre intention de maintenir de manière générale notre effort d'innovation dans le cadre du Programme Performance. La capitalisation de frais de développement a été négative en 2012 étant donné que l'amortissement des dépenses de recherche et développement capitalisées a été plus important que les nouvelles dépenses de recherche et développement capitalisées pendant cette période. Des charges de recherche et développement liées au regroupement avec Lucent, sans impact sur la trésorerie, ont également été comptabilisées dans les frais de recherche et de développement, à hauteur de 112 millions d'euros en 2012 contre 152 millions d'euros pour 2011, cette baisse étant due à la disparition progressive des amortissements sur 5 ans des dépenses de recherche et développement en cours, liées au regroupement avec Lucent.

Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession des sociétés consolidées, perte de valeur sur actifs et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi. En 2012, l'activité opérationnelle affiche une perte de 490 millions d'euros avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession des sociétés consolidées, perte de valeur sur actifs et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi, à comparer avec un résultat de 251 millions d'euros en 2011. Cette perte en 2012 s'explique par des revenus et une marge brute plus faibles qui ont été partiellement compensés par des charges d'exploitation globalement plus faibles. Des charges sans impact sur la trésorerie, résultant des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent, ont eu un impact négatif de 230 millions d'euros en 2012, un niveau inférieur aux 268 millions d'euros enregistrés en 2011, cette baisse étant principalement due à la disparition progressive des amortissements sur 5 ans des dépenses de recherche et développement en cours, liées au regroupement avec Lucent.

De plus, les variations des provisions ont affecté de façon négative le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, perte de valeur sur actifs, résultat de cession des sociétés consolidées, litiges et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi à hauteur de 408 millions d'euros en 2012 (dont 663 millions d'euros de provisions supplémentaires et 255 millions d'euros de reprises sans objet). Les dotations aux provisions pour affaires s'élevaient en 2012 à 549 millions d'euros, tandis que les reprises sans objet de ces provisions étaient de 177 millions d'euros sur la même période. En 2011, les variations des provisions avaient affecté le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession des sociétés consolidées, perte de valeur sur actifs et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi de façon négative, à hauteur de 363 millions d'euros, dont 617 millions d'euros de provisions pour affaires supplémentaires et 254 millions de reprises. Les provisions pour affaires supplémentaires créées en 2011 s'élevaient à 528 millions d'euros, alors que les reprises de ces mêmes provisions représentaient un montant de 168 millions d'euros. Entre 2011 et 2012, l'évolution négative de l'impact des provisions sur le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession des sociétés consolidées, perte de valeur sur actifs et amendements du régime d'avantages postérieurs à l'emploi s'explique par la création de nouvelles provisions pour pénalités et réclamations, ainsi que pour retrofit.

Coûts de restructuration. En 2012, les coûts de restructuration étaient de 490 millions d'euros répartis comme suit : (i) 363 millions d'euros pour les nouveaux plans de restructuration et les corrections de plans précédents, (ii) 59 millions d'euros d'autres coûts monétaires liés aux fournisseurs et comptes rattachés, (iii) 57 millions d'euros d'autres coûts monétaires liés aux provisions pour restructuration, et (iv) 11 millions d'euros de dépréciation d'actifs. Le coût des nouveaux plans de restructuration a augmenté en 2012 par rapport à 2011 en raison de l'introduction du Programme Performance, et concernent principalement des indemnités de licenciement, des coûts de préretraites, des paiements de préavis non effectués, des coûts de formation des personnes devant partir, des coûts liés aux fermetures de sites ou d'arrêt de lignes de produit, et de tout autre coût résultant de programme qui modifie de façon significative soit le champ d'activité du Groupe, soit la manière dont cette activité est gérée. Nous enregistrerons dans le futur des coûts supplémentaires liés au Programme Performance. En 2011, les coûts de restructuration étaient de 203 millions d'euros répartis comme suit : (i) 113 millions d'euros pour les nouveaux plans de restructuration et les corrections de plans précédents, (ii) 60 millions d'euros d'autres coûts monétaires liés aux fournisseurs et comptes rattachés, (iii) 29 millions d'euros d'autres coûts monétaires liés aux provisions pour restructuration, et (iv) 1 million d'euros de dépréciation d'actifs. Nos provisions pour restructuration de 456 millions d'euros au 31 décembre 2012 ont augmenté par rapport aux 294 millions d'euros au 31 décembre 2011, principalement en raison de l'augmentation des charges nettes de restructuration de 202 millions d'euros en 2011 à 479 millions d'euros en 2012 : elle s'explique par la reconnaissance d'une partie des coûts de restructuration liées au Programme Performance précédemment annoncé. Nous reconnaitrons encore des provisions pour restructuration supplémentaires liées à ce Programme.

Litiges. En 2012, nous avons provisionné un gain pour litiges de 2 millions d'euros en relation avec les litiges FCPA et de Fox River. En 2011, nous avons provisionné un gain pour litiges de 4 millions d'euros correspondant aux litiges FCPA et Fox River, en raison du règlement du litige FCPA avec la SEC et le Ministère de la Justice des Etats-Unis, et de la réduction du montant des réclamations liées au litige Fox River.

Résultat lié à la cession d'entités consolidées. En 2012, nous avons comptabilisé un gain de 11 millions d'euros relatif à la cession d'entités consolidées, principalement la liquidation d'une holding d'Alcatel-Lucent, tandis qu'en 2011, nous avons enregistré une perte de 2 millions d'euros, en majeure partie due à des ajustements postérieurs à la cession de l'activité Vacuum à Pfeiffer Vacuum Technology AG en 2010.

Perte de valeur sur actifs. En 2012, nous avons provisionné une perte de valeur sur actifs de 894 millions d'euros, principalement liée aux activités Optique et accès mobile de notre segment Réseaux. La charge de l'optique est relative à l'ajustement des hypothèses concernant la vitesse d'évolution de la division multiplexage par longueur d'onde (WDM, *Wavelength-Division Multiplexing*) qui a été plus lente qu'anticipé et des nouvelles technologies de la division Optique ; tandis que la charge en accès mobile est relative au remplacement plus rapide que prévu des technologies GSM et CDMA par la LTE. Parmi ces 894 millions d'euros de charge en 2012, 522 millions d'euros sont liés au goodwill (dont

431 millions d'euros pour l'activité Optique), 122 millions d'euros aux coûts de développement capitalisés dans l'activité d'accès mobile, 191 millions à d'autres immobilisations incorporelles dans l'activité d'accès mobile et 59 millions liés aux brevets, usines et équipements. Aucune perte de valeurs sur actifs n'avait été enregistrée en 2011.

Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi. En 2012, nous avons comptabilisé un total de 204 millions d'euros de produits relatifs à des modifications de plans d'avantages postérieurs à l'emploi, dont (i) 60 million d'euros de produit liés à l'extension du régime de remboursement des frais médicaux des retraités « *formerly represented* » au 31 décembre 2014 et à la réduction de l'engagement du Groupe pour les retraités « *formerly represented* » soumis à des plafonds annuels de remboursement ; (ii) un produit de 135 millions d'euros relatif à l'offre de sortie en capital pour les bénéficiaires des régimes de retraite américains ayant quitté le groupe et non encore retraités ; et (iii) un gain de 9 millions d'euros lié à une modification du régime de retraite en Suisse. En 2011, nous avons comptabilisé un produit exceptionnel de 67 millions d'euros relatif au changement du régime de retraite des membres de la Direction aux Etats-Unis. A compter du 1^{er} avril 2011, ces membres peuvent choisir de recevoir un capital lors de leur départ en retraite.

Résultat de l'activité opérationnelle. En 2012, l'activité opérationnelle enregistre une perte de 1,657 milliard d'euros, comparé à un résultat de 117 millions d'euros en 2011. Cette perte d'activité opérationnelle en 2012 s'explique par une baisse des revenus et de la marge brute, par une perte de valeur sur actifs, par des coûts de restructuration plus élevés et par une diminution des produits liés aux litiges, partiellement compensés par des charges d'exploitation moindres, par un gain sur des entités consolidées et par un produit plus important lié aux amendements de plan d'avantages postérieurs à l'emploi.

Coût de financement. En 2012, les autres charges financières se sont élevées à 279 millions d'euros, en baisse par rapport aux 294 millions d'euros de charge en 2011. Cette baisse s'explique par une augmentation des intérêts reçus, passés de 59 millions d'euros en 2011 à 78 millions d'euros en 2012, partiellement compensée par une augmentation des intérêts payés, qui passent de 353 millions d'euros en 2011 à 357 millions d'euros en 2012. L'augmentation observée des intérêts payés en 2012 s'explique principalement par une augmentation de notre détention en valeurs mobilières de placement en 2012, qui ont donné lieu à plus d'intérêts que de trésorerie.

Autres produits et charges financiers. En 2012, les autres produits financiers se sont élevés à 347 millions d'euros, par rapport à 359 millions d'euros en 2011. En 2012, ces autres produits financiers ont été constitués principalement par (i) un revenu de 617 millions d'euros relatif à la composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, contrebalancé par (ii) une perte de 178 millions d'euros liée à la modification d'estimation des cash flows futurs concernant la dette obligataire convertible Lucent 2.875 % Séries B ayant une date optionnelle de remboursement au 15 juin 2013 et (iii) une perte de 27 millions d'euros relative au rachat de dette obligataire

convertible Lucent 2.875 % Séries B. En 2011, les autres produits financiers étaient constitués principalement par (i) un revenu de 417 millions d'euros relatif à la composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, (ii) une perte de 65 millions d'euros du fait de coûts bancaires et des remises accordées à des tiers qui étaient en relation avec des cessions de créance sans recours.

Quote-part dans le résultat net des entreprises associées. En 2012, la quote-part du résultat net des entreprises associées s'est élevée à 2 million d'euros, contre 4 million d'euros en 2011.

Résultat net avant impôt et activités abandonnées. En 2012, le résultat net avant impôt et activités abandonnées a été une perte de 1,587 milliard d'euros, par rapport à un résultat de 186 millions d'euros en 2011.

Impôts. En 2012, nous avons enregistré une charge d'impôt sur les bénéfices de 530 millions d'euros, contre un produit de 544 millions d'euros en 2011. La charge d'impôt de 2012 s'explique par une charge d'impôt sur les bénéfices de 72 millions d'euros, plus une charge nette d'impôt différé de 458 millions d'euros. La charge nette de 458 millions d'euros d'impôt différé comprend (i) 560 millions de charge d'autres impôts différés, nets, relatifs à l'analyse de la recouvrabilité de certains actifs d'impôts différés reconnus aux Etats-Unis en relation avec le test annuel de dépréciation de goodwill effectués au quatrième trimestre 2012 ; (ii) une charge d'impôt différé de 104 millions d'euros dus au régime d'avantages postérieurs à l'emploi de Lucent ; et (iii) une charge d'impôt différé de 51 millions d'euros dus aux modifications de régime d'avantages postérieurs à l'emploi de Lucent mises en œuvre en 2012. Ces charges ont été partiellement compensées par (i) un produit d'impôt différé de 177 millions d'euros du au régime d'avantages postérieurs à l'emploi de Lucent ; (ii) un produit de 80 millions d'euros d'impôt différé relatif à l'obligation convertible Lucent Series A de 2,875 %. Le produit d'impôt de 2011 se décomposait entre une charge d'impôt sur les bénéfices de 42 millions d'euros,

plus que contrebalancée par un produit d'impôt différé net de 586 millions d'euros. Les 586 millions d'euros d'impôt différé net comprenaient (i) 559 millions d'autres impôts différés relatifs à l'analyse de la recouvrabilité de certains actifs d'impôts différés reconnus en relation avec les tests annuels, en 2011, de dépréciation des goodwill réalisés au deuxième et au quatrième trimestres 2011 et (ii) un produit d'impôt différé de 114 millions d'euros (provenant de la reprise des impôts différés comptabilisés dans l'allocation du prix d'acquisition de Lucent). Ces effets positifs ont été en partie compensés par une charge de 87 millions d'euros d'impôt différé dus au régime d'avantages postérieurs à l'emploi de Lucent.

Résultat net des activités poursuivies. Nous avons enregistré pour les activités poursuivies une perte qui s'élève à 2,117 milliards d'euros en 2012, contre un résultat de 730 millions d'euros en 2011.

Résultat net des activités abandonnées. Le résultat net généré par les activités abandonnées a été de 666 millions d'euros en 2012, expliqué par la cession du groupe Genesys en 2012, net de taxes. Le résultat net généré par les activités abandonnées a été de 414 millions d'euros en 2011, expliqué par la cession alors en attente du groupe Genesys, et incluant 338 millions d'euros d'impôt différé actifs liés aux pertes fiscales qui ont été reportées pour compenser le gain en capital de la cession des activités de Genesys en 2012.

Intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat net. Les intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat net se sont élevés à une perte de 77 millions d'euros en 2012, par rapport à un produit de 49 millions d'euros en 2011. Cette baisse par rapport à 2011 reflète essentiellement les pertes liées à nos activités en Chine avec Alcatel-Lucent Shanghai Bell, Co. Ltd.

Résultat net - part du Groupe. Une perte nette de 1,374 milliards d'euros a été attribuée aux actionnaires de la société mère en 2012. Un résultat net de 1,095 milliard d'euros avait été attribué aux actionnaires de la société mère en 2011.

6.3 RÉSULTATS PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012, EN COMPARAISON AVEC L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011

Ce chapitre présente les résultats 2012 et 2011. Afin de faciliter la comparaison avec l'année 2012, les résultats de 2011 ont été représentés pour exclure l'activité Genesys.

Les tableaux ci-dessous présentent certaines informations financières par segment opérationnel pour les années 2012 et 2011. Le résultat par segment opérationnel est la mesure des profits ou pertes par segment d'activité sur laquelle s'appuie notre Directeur Général pour prendre ses décisions, évaluer la performance et allouer les ressources. Il s'agit du résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées, perte de valeur sur actifs et amendements du

régime d'avantages postérieurs à l'emploi, hors impacts négatifs, sans effet sur la trésorerie, des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent. Le fait d'ajouter les ajustements des écritures d'allocation du prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs) au résultat par segment opérationnel permet de rapprocher le résultat par segment avec le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées, perte de valeur sur actifs et amendements du régime d'avantages postérieurs à l'emploi, comme indiqué dans le tableau ci-dessous et dans les états financiers consolidés.

2012		Réseaux	Logiciels, Services et Solutions	Entreprise	Autres	Total Groupe
(En millions d'euros)						
Revenus (incluant les revenus inter-secteurs)		8 819	4 564	764	299	14 446
Résultat par segment d'activité (perte)		-452	297	(12)	(93)	(260)
Ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs)						(230)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées, perte de valeur sur actifs et amendements du régime d'avantages postérieurs à l'emploi						(490)
2011						
(En millions d'euros)						
Revenus (incluant les revenus de Genesys)		9 654	4 461	1 213	368	15 696
Revenus de Genesys				391	-22	369
Revenus (publiés en 2012, incluant les revenus, intersegments)		9 654	4 461	822	390	15 327
Résultat (perte) par segment d'activité		263	227	108	12	610
Résultat (perte) par segment d'activité de Genesys				83	8	91
Résultat (perte) par segment d'activité sans Genesys		263	227	25	4	519
Ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs)						(268)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées, perte de valeur sur actifs et amendements du régime d'avantages postérieurs à l'emploi						251

Ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs). En 2012, les ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs) se montaient à -230 millions d'euros, en baisse par rapport aux -268 millions d'euros en 2011. Cette diminution s'explique largement par la disparition progressive des amortissements sur 5 ans des dépenses de recherche et développement en cours, liées au regroupement avec Lucent.

Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées, perte de valeur sur actifs et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi. En 2012, le résultat total de tous les segments d'activité du Groupe, soit une perte de 260 millions d'euros avec -230 millions d'euros d'ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition, a induit une perte de 490 millions d'euros pour l'activité opérationnelle (avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées, perte de valeurs sur actifs et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi). En 2011, le résultat total de tous les segments d'activité du Groupe de 519 millions d'euros avec (268) millions d'euros d'ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition, a induit un résultat de 251 millions d'euros pour l'activité opérationnelle (avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées, perte de valeur sur actifs et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi).

SEGMENT RÉSEAUX

Les revenus du segment Réseaux se sont élevés à 8,819 milliards d'euros en 2012, soit une baisse de 8,6 % par rapport aux 9,654 milliards d'euros de 2011, à taux de change courant. Si l'on convertit ces ventes du segment Réseaux en euros, à des fins comptables, on constate que les taux de change ont un impact sur les revenus du fait de la valeur relative d'autres devises, dont le dollar américain, avec l'euro. La reprise d'autres devises, dont le dollar US, par rapport à l'euro en 2012 vis-à-vis de 2011 a eu un impact positif sur nos revenus publiés. À taux de change constants entre 2011 et 2012, les revenus du segment Réseaux auraient diminué d'environ 13,4 %, au lieu de diminuer de 8,6 % comme cela a été publié.

Les revenus de l'activité IP se sont élevés à 1,968 milliard d'euros en 2012, en croissance de 24,2 % par rapport au 1,585 milliard d'euros de 2011. Cette forte croissance a été due au succès continu de nos routeurs de service IP/MPLS. D'un point de vue géographique, nous avons enregistré une croissance à deux chiffres dans la région Amériques ainsi que dans la région Asie-Pacifique, cette dernière ayant connu une année record en termes de revenus pour cette activité. Ces gains sur le marché IP/MPLS continuent à représenter des investissements effectués par les fournisseurs de service pour améliorer leur capacité à fournir des services professionnels et personnels à base d'IP, dont le 100 gigabits Ethernet, ainsi que leurs investissements en mobile backhaul. Afin d'aider nos

clients à répondre à la demande croissante de l'évolution vers des réseaux tout-IP et de *backhauling* mobile, nos routeurs IP ont séduit plus de 500 clients à travers le monde.

Les revenus de l'optique se sont élevés à 2,076 milliards d'euros en 2012, en baisse de 20,3 % par rapport aux 2,605 milliards d'euros de 2011, les deux activités, terrestre et sous-marine, affichant une baisse. Dans l'activité d'optique terrestre, la tendance baissière séculaire de l'optique traditionnelle s'est poursuivie, tandis que notre activité WDM a rebondi au second semestre, en particulier sur les régions Asie-Pacifique et Europe, Afrique et Moyen-Orient. Notre portefeuille WDM a ralenti sa baisse, avec une position quasi inchangée au second semestre 2012 après une baisse de 14 % au premier semestre. En raison du changement de nos hypothèses sur la progression de cette activité, nous avons enregistré une perte de valeur sur actifs en 2012. Le succès de notre solution WDM de nouvelle génération repose sur son produit phare, le commutateur de services photonique 1830 PSS : en 2012, il a représenté 24 % de nos revenus dans l'optique terrestre, soit presque deux fois plus qu'en 2011. L'optique sous-marine a également contribué à la baisse de l'ensemble de l'activité optique, en dépit d'un carnet de commande en croissance à la fin de l'année 2012.

Les revenus de l'activité d'accès mobile se sont élevés à 3,415 milliards d'euros en 2012, en baisse de 17,2 % par rapport aux 4,122 milliards d'euros de 2011. Notre activité d'accès mobile a été en baisse dans toutes les régions en 2012, les revenus se stabilisant toutefois à la fin de l'année. Cette baisse s'explique par la faiblesse des technologies 2G et 3G, principalement le CDMA aux Etats-Unis après des investissements élevés au premier semestre 2011, et le GSM en Chine, en raison de l'impact du phasage des appels d'offre centraux sur les investissements. En raison de ces baisses, nous avons également enregistré une perte de valeur sur actifs sur cette activité en 2012. En 2012, nous avons vu l'impact positif des investissements sur les premiers déploiements à grande échelle de réseaux mobiles 4G LTE, en particulier sur la région Amériques, ce qui a permis de partiellement compenser les baisses observées sur les autres technologies.

Les revenus de l'activité d'accès fixe se sont élevés à 1,409 milliard d'euros en 2012, en croissance de 1,1 % par rapport au 1,393 milliard d'euros de 2011. Cette croissance a été portée par le déploiement de la fibre dans le cadre de projets nationaux haut débit, conduisant à une forte croissance de notre activité fibre. Les revenus des équipements fibre ont été en croissance sur toutes les régions, particulièrement en Chine. Cette croissance a été contrebalancée par la baisse continue des technologies traditionnelles et de l'IPDSLAM. Les fournisseurs de service continuent de montrer de l'intérêt dans la revitalisation du cuivre, grâce au vectoring VDSL2, qui permet de renforcer les capacités des accès en cuivre existantes.

Le résultat d'exploitation du groupe Réseaux est une perte de 452 millions d'euros soit -5,1 % des revenus en 2012, à comparer à un résultat opérationnel de 263 millions d'euros en 2011. Cette baisse du résultat d'exploitation reflète de moindres volumes, et des évolutions défavorables du mix de ventes produit et géographie, en particulier dans l'accès mobile.

SEGMENT S3 (Logiciel, Services et Solutions)

Les revenus du segment S3 ont été de 4,564 milliards d'euros en 2012, en hausse de 2,3 %, à taux de change courant, par rapport aux 4,461 milliards d'euros de 2011. A taux de change constant entre 2011 et 2012, les revenus de ce segment auraient diminué de 1,7 % entre 2011 et 2012 au lieu d'augmenter de 2,3 % comme publié.

Les revenus de l'activité Services se sont élevés à 4,034 milliards d'euros en 2012, en croissance de 1,8 % par rapport aux 3,963 milliards d'euros de 2011. Les revenus des services gérés ont connu une croissance à un chiffre en 2012, avec un ralentissement au second semestre de l'année, résultant de la négociation ou de la sortie de contrats dilutifs pour la marge que nous avons annoncées dans le cadre de notre Programme Performance. Les revenus des Services Professionnels (une activité de l'intégration réseaux et systèmes) ont connu une croissance de presque 10 %, soutenue par les régions Amériques et Asie-Pacifique, et en partie compensée par une baisse sur l'Europe, Afrique et Moyen-Orient. Nous avons aussi observé une croissance modérée de la maintenance (une activité des Services liés aux produits) en 2012, grâce à la solidité de cette activité sur la région Amériques. Notre activité construction et implémentation de réseaux (NBI, *Network Build and Implementation*) a été étonnante en termes de revenus en 2012, l'effet positif des déploiements de réseaux mobiles 4G LTE ayant compensé les baisses observées au premier semestre.

Les revenus de l'activité Applications d'opérateurs se sont élevés à 530 millions d'euros en 2012, en croissance de 6,4 % par rapport aux 498 millions d'euros de 2011. Le succès de nos solutions au service de l'expérience client (CxS, anciennement Motive) ne se dément pas, avec une croissance de presque 10 % en 2012. Les activités de gestion des données d'abonnés et projets IMS avec voix sur LTE (VoLTE), qui font toutes deux partie du portefeuille d'applications de communications avancées, ont bénéficié de la migration vers le LTE en Amérique du Nord en 2012, et chacune a vu ses revenus croître à un fort rythme à deux chiffres. Ces domaines de croissance ont été partiellement compensés en 2012 par une baisse des applications de messagerie, qui fait également partie du portefeuille d'applications de communications avancées.

Le résultat opérationnel du segment S3 a été de 297 millions d'euros en 2012 (soit 6,5 % des revenus), contre un résultat opérationnel de 227 millions d'euros (soit 5,1 % du revenu) en 2011. Cette augmentation du résultat d'exploitation reflète une baisse de la structure de coûts fixes et les améliorations d'ensemble de notre activité de services gérés et de sous-traitance.

SEGMENT ENTREPRISE

Les revenus du segment Entreprise ont été de 764 millions d'euros en 2012 par rapport aux 822 millions d'euros en 2011, une diminution de 7,1 % à taux de change courant. À taux de change constants entre 2011 et 2012, les revenus du segment Entreprise auraient diminué de 8,9 % (au lieu de 7,1 % en publié). La baisse entre 2011 et 2012 du segment Entreprise a été due à une baisse des activités téléphonie et

réseaux d'entreprise, principalement en raison de conditions économiques incertaines en Europe.

Le résultat opérationnel du segment Entreprise a été une perte de 12 millions d'euros, soit -1,6 % du revenu de 2012, contre un résultat de 25 millions d'euros soit 3,0 % du revenu

en 2011. La baisse du résultat opérationnel du segment Entreprise s'explique principalement par de moindres volumes et le mix produits, en dépit des baisses des dépenses opérationnelles.

6.4 RÉSULTATS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011, PAR RAPPORT À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Introduction. Le chapitre suivant présente nos résultats opérationnels pour l'année 2011 ainsi que pour l'année 2010, sur les bases suivantes :

- Les résultats des années 2010 et 2011 excluent l'activité de Genesys, qui a été transférée à Permira le 1er février 2012 ;
- Les informations de 2010 présentent les résultats consolidés prenant en compte l'organisation qui était devenue effective au 20 Juillet 2011. La nouvelle organisation de 2011 est basée sur trois secteurs opérationnels, Réseaux, S3 (Logiciels, Services et Solutions) et Entreprise.

Revenus. En 2011, les revenus se sont élevés à 15,327 milliards d'euros, ce qui correspond à une baisse de 2,1 % par rapport aux 15,658 milliards d'euros enregistrés en 2010. Environ 59 % de nos revenus sont libellés en dollar américain ou en devises liées à ce même dollar. Si l'on convertit, à des fins comptables, ces revenus exprimés en devises autres que l'euro en euros, on constate un impact du taux de change lié à la valeur d'autres devises, dont le

dollar US, par rapport à celle de l'euro. Le déclin d'autres devises, dont le dollar américain, vis-à-vis de l'euro, en 2011 par rapport à 2010, a eu un effet négatif sur nos revenus publiés. Si les taux de change étaient restés constants entre 2010 et 2011, nos revenus consolidés auraient baissé d'environ 0,1 % au lieu de baisser de 2,1 % comme cela a été le cas. Pour calculer l'impact du taux de change, on applique (i) à nos revenus 2011 en devises autres que l'euro, le taux de change moyen enregistré pour 2010 au lieu du taux de change moyen de 2011, et (ii) à nos exportations (principalement à partir de l'Europe) de 2011 libellées en d'autres devises, pour lesquelles nous avons une couverture de change, les taux moyens de couverture de 2010. Notre Direction pense qu'en communiquant à nos investisseurs nos revenus de 2011 convertis suivant un taux de change constant, il est plus facile de comparer l'évolution de nos revenus avec celle de l'industrie.

Le tableau ci-dessous présente les revenus publiés, l'impact de la conversion euro / autres devises, l'impact de la couverture de change et les revenus calculés à taux de change constants :

(En million d'euros)	Exercice clos le 31 décembre 2011	Exercice clos le 31 décembre 2010	% Change
Revenus enregistrés	15 327	15 658	-2,1 %
Impact de la conversion euro/autres devises	324		2,1 %
Impact de la couverture euro/autres devises	-10		-0,1 %
Revenus en monnaie constante	15 641	15 658	-0,1 %

Les revenus du segment Réseaux sont restés égaux en 2011 par rapport à 2010, la croissance sur des secteurs clés tels que l'IP et l'accès mobile a été presque complètement contrebalancée par la baisse des activités optique et accès fixe. Notre activité IP a augmenté de 8,3 % en 2011, grâce à la croissance des routeurs de service IP/MPLS, à peine contrebalancée par le déclin naturel des investissements en équipements ATM traditionnels. Notre activité mobile a augmenté de 1,4 % en 2011, grâce au renforcement de la 3G et de la 4G, particulièrement pour le CDMA (EV-DO) et le LTE aux Etats-Unis. Les revenus de l'optique ont connu une baisse de 1,9 % en 2011, la croissance de l'optique sous-marine a été plus que contrebalancée par la baisse de l'activité d'optique terrestre. Notre activité sur les réseaux fixes a connu une baisse de 10,0 % en 2011 : la faiblesse prononcée de la commutation traditionnelle de cœur de réseau a été

partiellement contrebalancée par la croissance de notre activité d'accès fixe, où nous avons observé de solides gains dans les équipements d'accès par fibre optique. Les revenus du segment S3 ont diminué de 1,7 % en 2011, les activités de services et d'applications d'opérateurs affichant des baisses de respectivement 1,1 % et 6,2 % pour 2011. Les revenus du segment Entreprise ont augmenté en 2011 de 2,4 %, principalement grâce à la croissance de nos réseaux de données.

Le tableau ci-dessous indique les revenus de 2011 et 2010 par marché géographique (calculés suivant la région où se trouvent les clients). Ce tableau diffère de celui publié dans notre rapport annuel 2011, les revenus de l'activité Genesys cédée en 2012 en ayant été exclus.

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES
6.4 RÉSULTATS CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011
PAR RAPPORT À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Revenus par marché géographique (En millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe occidentale	Reste de l'Europe	Chine	Autres pays d'Asie pacifique	États- Unis	Autres pays d'Amérique	Reste du monde	Total publié
2011	1 206	2 728	616	1 295	1 348	5 470	1 563	1 101	15 327
2010	1 358	2 953	664	1 209	1 672	5 163	1 356	1 283	15 658
Variation 2011 par rapport à 2010	-11 %	-8 %	-7 %	7 %	-19 %	6 %	15 %	-14 %	-2 %

En 2011, les États-Unis ont représenté 35,7 % de nos revenus, contre 33,0 % en 2010, correspondant à une hausse de 6 % des revenus. Les États-Unis ont continué de montrer des signes de croissance dans le secteur des télécommunications suite à une forte reprise en 2010, avec une croissance du secteur des télécommunications grâce aux investissements réalisés pour répondre à la hausse du trafic de données mobiles, qui a conduit à une forte croissance des technologies clés telles que l'IP et le mobile au premier semestre de l'année, puis avec des investissements modérés au deuxième semestre. L'Europe a représenté 29,7 % des revenus en 2011 (7,9 % en France, 17,8 % dans les autres pays d'Europe occidentale, et 4,0 % sur le reste du continent), contre 31,8 % en 2010 (où la répartition était alors de 8,7 % en France, 18,9 % en Europe occidentale et 4,2 % dans le reste du continent), dans la mesure où les craintes économiques liées aux dettes souveraines pesaient lourdement sur l'Europe. En France, les revenus ont baissé de 11 % entre 2010 et 2011, et de 8 % sur le reste de l'Europe occidentale et de 7 % sur le reste de l'Europe. L'Europe a connu une faiblesse sur la plupart de ses activités, avec quelques activités fortes comme les services gérés et de sous-traitance du segment S3. La proportion des revenus de l'Asie Pacifique a été de 17,2 % en 2011 (8,4 % en Chine et 8,8 % dans les autres pays d'Asie Pacifique), en baisse par rapport aux 18,4 % des revenus globaux en 2010 (7,7 % en Chine et 10,7 % dans les autres pays d'Asie Pacifique). Le recul de l'Asie Pacifique cette année s'explique principalement par le déclin de 19 % dans les autres pays d'Asie Pacifique alors que les revenus de la Chine ont augmenté de 7 % par rapport à 2010. Les revenus dans les autres régions des Amériques ont augmenté de 15 % par rapport à 2010, et leur part du revenu global est passée de 8,7 % à 10,2 %. Les revenus du reste du monde ont diminué de 14 %, leur part du total des revenus étant passée à 7,2 % en 2011 (contre 8,2 % en 2010).

Marge brute. La marge brute, soit 5,360 milliards d'euros, a augmenté à 35,0 % des revenus, contre 33,9 % en 2010 (où elle était alors de 5,302 milliards d'euros). L'augmentation de la marge brute s'explique principalement par des évolutions favorables du mix produit et géographique, et par les actions en cours de réduction des coûts fixes d'opération, d'approvisionnement et de conception de produits. La marge brute de 2011 a principalement inclus l'impact négatif d'une charge nette de 170 millions d'euros de dépréciations de stocks et de travaux en-cours, par rapport à 115 millions d'euros de dépréciations de stocks et travaux en-cours en 2010.

Nous vendons une large gamme de produits sur de nombreux marchés géographiques. La rentabilité par produit peut dépendre de la maturité de ces produits, de l'effort de R&D associé et de notre positionnement concurrentiel. De plus, la rentabilité peut être impactée selon la zone géographique en fonction du contexte concurrentiel local, de nos parts de marché, et des règles d'achats des opérateurs. En 2011, nous avons observé une reprise sur les ventes de produits et dans

les zones géographiques où notre rentabilité est historiquement supérieure à la moyenne.

Charges administratives et commerciales. En 2011, les charges administratives et commerciales se sont élevées à 2,642 milliards d'euros, soit 17,2 % des revenus. Pour comparaison, les charges de 2010 se montaient à 2,769 milliards d'euros, soit 17,7 % des revenus. Font partie de ces charges administratives et commerciales des éléments sans impact sur la trésorerie, résultant des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent pour 116 millions d'euros en 2011 et 126 millions d'euros en 2010. Ces écritures sans impact sur la trésorerie correspondent principalement à l'amortissement des actifs incorporels acquis de Lucent, tels que les relations clients à long terme et ont diminué en 2011 par rapport à 2010 en raison de l'impact de la reprise de l'euro par rapport au dollar américain. La baisse de 4,6 % des charges administratives et commerciales d'une année à l'autre reflète les progrès que nous avons faits dans l'amélioration de l'efficacité opérationnelle par une diminution des dépenses administratives, des systèmes d'information / systèmes technologiques, des charges sur les biens immobiliers et de la complexité organisationnelle.

Frais de recherche & développement. Les frais de recherche & développement se sont élevés à 2,467 milliards d'euros en 2011 (soit 16,1 % des revenus), après un impact net de 5 millions d'euros relatifs à la capitalisation de frais de développement, en baisse de 5,2 % par rapport aux 2,603 milliards d'euros (soit 16,6 % des revenus) comptabilisés à ce titre en 2010, qui comprenaient -10 millions d'euros de frais de développement capitalisés. La baisse de 5,2 % des frais de recherche et de développement reflète une réduction des investissements technologiques dans un effort global de réduction des coûts. La capitalisation de frais de développement a été négative en 2010 étant donné que l'amortissement des dépenses de recherche et développement capitalisées a été plus important que les nouvelles dépenses de recherche et développement capitalisées pendant cette période. Des charges de recherche et développement liées au regroupement avec Lucent, sans impact sur la trésorerie, sont également comptabilisées dans les frais de recherche et de développement, à hauteur de 152 millions d'euros pour 2011 et 159 millions d'euros pour 2010.

Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi. En 2011, l'activité opérationnelle affiche un résultat de 251 millions d'euros avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession des sociétés consolidées, et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi, à comparer avec une perte de 70 millions d'euros en 2010. Cette amélioration en 2011 s'explique par l'impact plus élevé de la marge brute ainsi que par une diminution des dépenses opérationnelles. L'impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition du

regroupement avec Lucent comptabilisées en 2011 a été négatif, sans effet sur la trésorerie, de 268 millions d'euros, plus faible que l'impact de 286 millions d'euros en 2010 et ce, en raison de la reprise de l'euro par rapport au dollar US.

De plus, les variations des provisions ont affecté de façon négative le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession des sociétés consolidées, et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi à hauteur de 363 millions d'euros en 2011 (dont 617 millions d'euros de provisions supplémentaires et 254 millions d'euros de reprises sans objet). Les dotations aux provisions pour affaires s'élèvent en 2011 à 528 millions d'euros, tandis que les reprises sans objet de ces provisions étaient de 168 millions d'euros sur la même période. En 2010, les variations des provisions avaient affecté le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi de façon négative, à hauteur de 397 millions d'euros, dont 701 millions d'euros de provisions pour affaires supplémentaires et 304 millions d'euros de reprises. Les provisions pour affaires supplémentaires créées en 2010 se montaient à 600 millions d'euros, alors que les reprises de ces mêmes provisions représentaient un montant de 199 millions d'euros.

Coûts de restructuration. En 2011, les coûts de restructuration étaient de 203 millions d'euros répartis comme suit : (i) 113 millions d'euros pour les nouveaux plans de restructuration et les corrections de plans précédents, (ii) 60 millions d'euros d'autres coûts monétaires liés à des projets de réorganisation et aux fournisseurs et comptes rattachés, (iii) 29 millions d'euros d'autres coûts monétaires liés aux provisions pour restructuration, et (iv) 1 million d'euros de dépréciation d'actifs. Les coûts des nouveaux plans de restructuration couvrent les coûts occasionnés par les suppressions de postes, la rationalisation des produits et la fermeture d'infrastructures. Sur ces reprises de 168 millions d'euros, 56 millions se rapportent à des extournes de provisions pour garantie, suite à la révision de nos estimations initiales sur les durées de garantie et les coûts associés. Nous avons effectué cette révision principalement pour les raisons suivantes : (i) le remplacement de produits sous garantie plus tôt que prévu par nos clients, qui choisissent des technologies plus récentes et (ii) la performance réelle des produits, grâce à laquelle les coûts de garantie sont inférieurs aux provisions constituées. De plus, 50 millions d'euros sur les 168 millions d'euros de reprises de provisions pour affaires se rapportaient surtout à des pénalités prévues pour retards dans l'exécution des contrats ou d'autres problèmes contractuels, ou à des montants estimés à partir d'éléments statistiques et historiques. Les reprises résiduelles (62 millions d'euros) se rapportaient principalement à de nouvelles estimations des pertes à terminaison. En 2010, les coûts de restructuration étaient de 371 millions d'euros répartis comme suit : (i) 240 millions d'euros pour les nouveaux plans de restructuration et les corrections de plans précédents, (ii) 79 millions d'euros d'autres coûts monétaires liés aux fournisseurs et comptes rattachés, (iii) 46 millions d'euros d'autres coûts monétaires liés aux provisions pour restructuration, et (iv) 6 millions d'euros de dépréciation d'actifs. Les provisions pour restructuration de 294 millions d'euros en 2011 ont diminué par rapport aux 413 millions d'euros en 2010, et ont concerné des suppressions de postes

notifiées en 2011, des suppressions de postes d'années précédentes pour lesquelles un paiement total ou partiel est toujours dû, des coûts de rationalisation des produits, et d'autres coûts monétaires liés à des fermetures de sites. Les provisions pour restructuration ont baissé en 2011 principalement en raison de l'adoption d'un nombre moins important de nouveaux plans de restructuration en 2011, ainsi que de la fermeture de plans précédents.

Litiges. En 2011, nous avons provisionné des litiges pour 4 millions d'euros en relation avec les litiges FCPA et Fox River en raison des accords transactionnels concernant le FCPA, avec la SEC et le DoJ (respectivement l'autorité des marchés financiers et le ministère de la justice des Etats-Unis), ainsi qu'à la réduction de la demande à notre rencontre dans le contentieux Fox River. En 2010, nous avions provisionné des litiges de -28 millions d'euros correspondant à (i) la clause d'arbitrage sur l'effondrement d'un immeuble à Madrid pour -22 millions d'euros, (ii) le litige FCPA pour -10 millions d'euros et compensées par (iii) le litige Fox River pour un produit de 4 millions d'euros.

Résultat lié à la cession d'entités consolidées. En 2011, nous avons comptabilisé une perte de 2 millions d'euros principalement relative aux ajustements post-clôture liés à la cession de l'activité Vacuum de pompes à vide à Pfeiffer Vacuum Technology AG, comparé au gain réalisé en 2010 de 62 millions d'euros, qui était en grande majorité relatif aussi à la cession de l'activité Vacuum de pompes à vide.

Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi. En 2011, nous avons comptabilisé un produit exceptionnel de 67 millions d'euros relatif au changement du régime de retraite des membres de la Direction aux Etats — Unis. A compter du 1^{er} avril 2011, ces membres peuvent choisir de recevoir un capital lors de leur départ en retraite. En 2010 nous avons comptabilisé un produit net de 30 millions d'euros relatif à des modifications du régime de remboursement des frais médicaux des retraités non représentés, qui s'explique par le fait qu'Alcatel-Lucent USA Inc. a modifié le plan *Medicare Advantage National PPO* au cours du troisième trimestre 2010, afin d'augmenter à compter du 1^{er} janvier 2011 la part payée par les retraités et leurs dépendants éligibles au *Medicare*.

Résultat de l'activité opérationnelle. Pour 2011, l'activité opérationnelle enregistre un résultat de 117 millions d'euros, contre une perte de 377 millions d'euros en 2010. L'amélioration en 2011 s'explique principalement par une marge brute plus élevée, de plus faibles charges opérationnelles, de plus faibles coûts de restructuration, des crédits liés aux litiges et aux amendements de régime d'avantages postérieurs à l'emploi qui sont partiellement contrebalancés par une perte sur la cession d'entités consolidées.

Coût de financement. En 2011, le coût de financement s'est élevé à 294 millions d'euros, une petite diminution par rapport aux 304 millions d'euros de 2010. Cette diminution s'explique par une augmentation des intérêts reçus, passés de 53 millions d'euros en 2010 à 59 millions d'euros en 2011, et par une diminution des intérêts payés, qui passent de 357 millions d'euros en 2010 à 353 millions d'euros en 2011. La diminution observée des intérêts payés en 2011 s'explique par un niveau moins élevé de la dette, tandis que la hausse

observée des intérêts reçus ayant été due à l'augmentation des taux d'intérêts entre 2010 et 2011.

Autres produits et charges financiers. En 2011, les autres produits financiers se sont élevés à 359 millions d'euros, contre 356 millions d'euros en 2010. En 2011, ces autres produits financiers ont été constitués principalement par (i) un revenu de 417 millions d'euros relatif à la composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, (ii) une perte de 65 millions d'euros en majorité au titre de frais bancaires et des coûts d'actualisation relatifs à des cessions de créances sans recours. En 2010, ces autres produits financiers ont été constitués principalement par (i) un revenu de 339 millions d'euros relatif à la composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, (ii) un revenu de 82 millions d'euros de gains actuels et potentiels sur des actifs financiers (dont 33 millions d'euros liés à la cession de 2Wire et 10 millions d'euros liés à la cession de Vacuum), tous deux en partie compensés par une perte nette de 45 millions d'euros liée à des transactions sur le marché des devises.

Quote-part dans le résultat net des entreprises associées. En 2011, la quote-part du résultat net des entreprises associées s'est élevée à 4 million d'euros, contre 14 million d'euros en 2010. Cette baisse s'explique essentiellement par l'absence du résultat généré par 2Wire. En octobre 2010, nous avons cédé notre participation dans 2Wire.

Résultat net avant impôt et activités abandonnées. En 2011, le résultat net avant impôt et activités abandonnées a été de 186 millions d'euros, à rapprocher de 311 millions d'euros de pertes en 2010.

Impôts. En 2011, nous avons enregistré un produit d'impôt sur les revenus de 544 millions d'euros, contre une charge de 14 millions d'euros en 2010. Le produit d'impôt de 2011 se décompose entre une charge d'impôts sur les revenus de 42 millions d'euros, qui a été plus que contrebalancée par un produit d'impôt différé net de 586 millions d'euros. Les 586 millions d'euros d'impôts différés comprennent (i) 559 millions d'autres impôts différés relatifs à l'analyse de la recouvrabilité de certains actifs d'impôts différés reconnus en relation avec les tests 2011, de dépréciation des goodwill réalisés au deuxième et au quatrième trimestre 2011 et (ii) un produit d'impôts différés de 114 millions d'euros (provenant de la reprise des impôts différés comptabilisés dans l'allocation du prix d'acquisition de Lucent). Ces effets positifs

ont été en partie compensés par une charge de 87 millions d'euros d'impôts différés dus au régime de retraite de Lucent. La charge d'impôt de 2010 se décompose entre une charge d'impôts sur les revenus de 78 millions d'euros, contrebalancée par un produit d'impôt différé net de 64 millions d'euros. Les 64 millions d'euros d'impôts différés nets comprennent un produit d'impôts différés de 124 millions d'euros (provenant de la reprise des impôts différés comptabilisés dans l'allocation du prix d'acquisition de Lucent) et 97 millions d'autres impôts différés relatifs à l'analyse de la recouvrabilité de certains actifs d'impôts différés reconnus en relation avec le test annuel 2010 de dépréciation des goodwill réalisé au deuxième trimestre 2010. Ces effets positifs ont été légèrement compensés par (i) une charge de 136 millions d'euros d'impôts différés dus au régime de retraite de Lucent, (ii) une charge de 12 millions d'impôts différés dus à l'amendement du régime de retraite de Lucent, et (iii) une charge de 9 millions d'euros d'impôts différés relatifs à l'obligation convertible Lucent Series A 2,875 %.

Résultat net des activités poursuivies. Nous avons enregistré pour les activités poursuivies un résultat qui s'élève à 730 millions d'euros en 2011, contre une perte de 325 millions d'euros en 2010.

Résultat net des activités abandonnées. Le résultat net généré par les activités abandonnées a été positif de 414 millions d'euros en 2011, lié à la cession de Genesys en 2012, incluant 338 millions d'euros d'actifs d'impôts différés liés aux pertes fiscales reportables qui seront utilisées pour compenser la plus-value réalisée lors de la cession des activités de Genesys en 2012. Le résultat net généré par les activités abandonnées a été positif de 33 millions d'euros en 2010, expliqué par la cession de Genesys, partiellement compensée par le règlement de litiges liés aux activités précédemment abandonnées.

Intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat net. Les intérêts ne donnant pas le contrôle dans le résultat net se sont élevés à 49 millions d'euros en 2011 contre 42 millions d'euros en 2010. Cette évolution reflète le résultat des activités en Chine d'Alcatel-Lucent Shanghai Bell, Co. Ltd.

Résultat net - part du Groupe. Un résultat net de 1,095 milliard d'euros a été attribué aux actionnaires de la société mère en 2011. Une perte nette de 334 millions d'euros a été attribuée aux actionnaires de la société mère en 2010.

6.5 RÉSULTATS PAR SEGMENT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2011, EN COMPARAISON AVEC L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010

Ce chapitre présente nos résultats opérationnels pour l'année 2011 ainsi que pour l'année 2010, sur les bases suivantes, les résultats des années 2010 et 2011 excluant l'activité de Genesys, afin de faciliter la comparaison avec 2012. Les informations de 2010 présentent les résultats prenant en compte l'organisation effective qui était devenue effective le 20 Juillet 2011.

Les tableaux ci-dessous présentent certaines informations financières par segment opérationnel pour les années 2011 et 2010. Le résultat par segment opérationnel est la mesure des profits ou pertes par segment d'activité sur laquelle s'appuie notre Directeur Général pour prendre ses décisions, évaluer la performance et allouer les ressources. Il s'agit du résultat de

l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendements du régime d'avantages postérieurs à l'emploi, hors impacts négatifs, sans effet sur la trésorerie, des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent. Le fait d'ajouter les ajustements des écritures d'allocation du prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs) au résultat par segment opérationnel permet de rapprocher le résultat par segment avec le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendements du régime d'avantages postérieurs à l'emploi, comme indiqué dans le tableau ci-dessous et dans les états financiers consolidés.

2011

(En millions d'euros)

	Réseaux	Logiciels, Services et Solutions	Entreprise	Autres	Total Groupe
Revenus (incluant Genesys)	9 654	4 461	1 213	368	15 696
Revenus de Genesys			391	-22	369
Revenus (tels que publiés en 2012)	9 654	4 461	822	390	15 327
Résultat par segment d'activité (perte)	263	227	108	12	610
Résultat par segment d'activité (perte) de Genesys			83	8	91
Résultat par segment d'activité (perte) sans Genesys	263	227	25	4	519
Ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs)					(268)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendements du régime d'avantages postérieurs à l'emploi					251

2010

(En millions d'euros)

	Réseaux	Logiciels, Services et Solutions	Entreprise	Autres	Total Groupe
Revenus (incluant Genesys)	9 643	4 537	1 185	631	15 996
Revenus de Genesys			361	-23	338
Revenus (tels que publiés en 2012)	9 643	4 537	824	654	15 658
Résultat par segment d'activité (perte)	187	30	83	-12	288
Résultat par segment d'activité (perte) de Genesys			61	11	72
Résultat par segment d'activité (perte) sans Genesys	187	30	22	-23	216
Ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs)					(286)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendements du régime d'avantages postérieurs à l'emploi					(70)

Ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs).

En 2011, les ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs) se montaient à -268 millions d'euros, contre -286 millions d'euros en 2010. Cette diminution a été largement imputable à la reprise de l'euro par rapport au dollar US en 2011, l'amortissement des immobilisations incorporelles résultant de l'acquisition de Lucent, telles que les relations clientèle à long terme, les technologies acquises et les projets de R&D ayant peu varié en 2011 par rapport à 2010.

Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi.

En 2011, le résultat total de tous les segments d'activité du Groupe, qui se montait à 519 millions d'euros ajusté de -268 millions d'euros d'ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition, a induit un résultat de 251 millions d'euros pour l'activité opérationnelle (avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi). En 2010, le résultat total de tous les segments d'activité du Groupe, qui se montait à 216 millions d'euros ajusté de -286 millions d'euros d'ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition, a induit une perte de 70 millions d'euros pour l'activité opérationnelle (avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi). L'amélioration en 2011 s'explique par l'impact de la marge brute, plus élevée, par des améliorations dans nos dépenses opérationnelles et par des ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition plus faibles.

SEGMENT RÉSEAUX

Les revenus du segment Réseaux se sont élevés à 9,654 milliards d'euros en 2011, soit une hausse de 0,1 % par rapport aux 9,643 milliards d'euros de 2010, à taux de change courants. Si l'on convertit ces ventes du segment Réseaux en euros, à des fins comptables, on constate que les taux de change ont un impact sur les revenus du fait de la valeur relative d'autres devises, dont le dollar américain, avec l'euro. Le déclin d'autres devises, dont le dollar US, par rapport à l'euro en 2011 vis-à-vis de 2010 a eu un impact négatif sur nos revenus publiés. À taux de change constants entre 2010 et 2011, les revenus du segment Réseaux auraient augmenté d'environ 2,1 %, au lieu de 0,1 % comme cela a été publié.

Les revenus de l'activité IP se sont élevés à 1,585 milliard d'euros en 2011 contre 1,464 milliard d'euros en 2010, soit une augmentation de 8,3 %. La croissance a été due à l'augmentation à deux chiffres de nos routeurs de service IP/MPLS. La croissance des revenus de routeurs de service IP/MPLS a été particulièrement forte sur les régions Amériques et Asie Pacifique. Ces gains sur le marché IP/MPLS représentent des investissements effectués par les fournisseurs de service pour fournir des services professionnels et personnels à base d'IP, ainsi que leurs investissements en *mobile backhaul*. Le segment *mobile backhaul* de la division IP a été particulièrement fort, les fournisseurs de services prenant des actions pour alléger l'encombrement des flux de données sur les réseaux mobiles haut-débits. La division IP inclut

également l'activité de commutation multi-service ATM, dont les revenus ont baissé en 2011 à un rythme à deux chiffres par rapport à 2010. Le déclin des revenus de l'ATM reflète la contraction continue sur l'ensemble du marché des investissements sur une telle technologie traditionnelle.

Les revenus de l'activité optique ont été de 2,605 milliards d'euros en 2011, en baisse de 1,9 % par rapport à 2010. Notre activité optique a connu des tendances contraires : notre activité sous-marine a augmenté à un taux de l'ordre de 5 %, alors que notre activité terrestre a décliné à un taux inférieur à 5 %. Dans l'activité terrestre, nous connaissons une forte croissance de nos équipements WDM et une plus petite hausse de notre activité de transmission mobile (faisceaux hertziens). Toutefois, la croissance de ces deux activités et de l'activité sous-marine n'était pas suffisante pour compenser la forte baisse séculaire de nos équipements traditionnels SONET/SDH. Suite à une chute sensible en 2010, notre activité sous-marine retrouve une croissance en 2011 impulsée par de nouvelles constructions et des mises à niveau répondant au besoin de plus de connectivité afin d'atteindre les exigences de capacité.

Les revenus de la division accès mobile ont été de 4,122 milliards d'euros en 2011, en hausse de 1,4 % par rapport à 2010 (4,064 milliards d'euros). La croissance de cette division a été conduite par la croissance du trafic des réseaux mobiles elle-même causée par la pénétration croissante des smartphones et des tablettes. Les opérateurs mobiles ont répondu à cette tendance ces deux dernières années, en augmentant les investissements, afin d'ajouter de la capacité et renforcer les fonctionnalités données de leurs réseaux. Nous avons connu un impact positif des dépenses des opérateurs mobiles sur notre activité 3G CDMA (EV-DO) en 2011 où les revenus ont augmenté à un fort taux à deux chiffres par rapport à 2010 ; cette hausse a été principalement conduite par la croissance dans la région Amériques. Les opérateurs mobiles ont également commencé à mettre en œuvre les premiers déploiements à grande échelle de réseaux mobiles 4G LTE, ce qui contribue également à la croissance générale sur le segment en 2011, surtout dans la région Amériques. Même si l'augmentation des investissements sur les réseaux 3G et 4G a, en général, été effectuée au détriment des dépenses sur les réseaux traditionnels 2G, nous avons connu une croissance sur notre activité 2G GSM dans la région Asie Pacifique grâce aux investissements en Chine face à l'augmentation du nombre d'abonnés.

Notre activité en accès fixe a connu une baisse de 10,0 %, les revenus de cette activité ont été de 1,393 milliard d'euros en 2011 contre 1,548 milliard d'euros en 2010. Cette baisse représente le transfert des dépenses d'investissement de l'accès fixe vers l'accès mobile. Cette baisse a été largement due à la faiblesse de l'activité dans la région Europe, Moyen-Orient et Afrique et dans la région Amériques ; elle a été partiellement compensée par la croissance de plus de 40 % de la région Asie Pacifique. Le déclin de nos activités traditionnelles TDM et IPDSLAM continue à être la cause principale de la baisse générale de notre activité d'accès fixe. Nous avons effectivement observé une forte croissance des équipements fibre, sur toutes les régions, conduite par nos équipements GPON dans les régions Amérique et Asie Pacifique, particulièrement en Chine. Les fournisseurs de service sont également en train d'investir dans de nouvelles technologies basées sur le cuivre qui peuvent renforcer les capacités des accès en cuivre existantes.

Le résultat opérationnel du groupe Réseaux a été de 263 millions d'euros soit 2,7 % du résultat en 2011, comparé à 187 millions d'euros en 2010. Cette amélioration des revenus du segment reflète aussi bien les évolutions favorables du mix produit et géographie, que les initiatives en cours pour réduire les coûts et les dépenses, particulièrement dans les opérations fixes. Nous avons observé des contributions particulièrement fortes de l'IP et de l'accès mobile.

SEGMENT S3 (Logiciels, Services et Solutions)

Les revenus du segment S3 ont été de 4,461 milliards d'euros en 2011, en baisse de 1,7 %, à taux de change courants, par rapport aux 4,537 milliards d'euros de 2010. A taux de change constants entre 2010 et 2011, les revenus de cette activité auraient diminué de 0,1 % entre 2010 et 2011 au lieu de 1,7 % en publié.

Les revenus du segment Services ont atteint 3,963 milliards d'euros en 2011, soit 1,1 % de moins que les 4,006 milliards d'euros de 2010. Parmi les services, l'activité services gérés de sous-traitance a augmenté à un taux à deux chiffres en 2011, entraîné par la hausse de la région EMEA et la région Amériques. Les revenus de l'activité Intégration réseaux et systèmes ont également progressé à un taux d'environ 5 % avec une croissance dans la région Amériques, compensée par le déclin des régions EMEA et Asie Pacifique. La hausse de ces deux activités a été compensée par une forte baisse de l'activité construction et implémentation de réseaux (NBI, *Network Build and Integration*), une division de nos services attachés aux produits, et qui s'occupe du génie civil autour des sites où doivent être installés les équipements ; les ventes y ont été affectées aussi bien par les incertitudes politiques au Moyen-Orient que par la fin de projets. L'activité de services liés à nos produits est restée étonnamment stable en 2010, la croissance des Amériques étant compensée par la baisse en EMEA. Les revenus de la maintenance multi-vendeurs ont également baissé en 2011 avec une croissance dans la région Amérique compensée par le déclin dans les régions Europe et Asie Pacifique.

6.6 TRÉSORERIE ET CAPITAUX PROPRES

LIQUIDITÉS

Note préliminaire : La présentation des variations des taux de change sur les prêts et emprunts intra-groupes a été modifiée en 2012 dans le tableau de flux de trésorerie consolidé, comme expliqué en note 4 des comptes consolidés. Tous les montants 2011 ont été retraités pour tenir compte de cette nouvelle présentation. L'impact de cette nouvelle présentation sur le tableau de flux de trésorerie consolidé 2011 est présenté en note 4 des comptes consolidés.

Vue d'ensemble. La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 141 millions d'euros en 2012 pour atteindre le montant de 3 402 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dont 1 million d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie étaient comptabilisés en actifs disponibles à la

vente). Cette diminution s'explique par l'utilisation de la trésorerie liée aux activités d'investissement pour 1 105 millions d'euros (il s'agit principalement de la trésorerie utilisée pour l'achat de valeurs mobilières de placement pour 574 millions d'euros et par des investissements pour 582 millions d'euros, quelque peu compensé par la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles et des titres non consolidés ou mis en équivalence), la contribution négative de la trésorerie opérationnelle pour 97 millions d'euros, le tout partiellement compensé par la trésorerie provenant des activités cédées pour 1 035 millions d'euros (trésorerie provenant principalement de la vente de Genesys en 2012). D'un autre côté, en 2012 l'effet net des variations de taux de conversion a eu un impact positif de 23 millions d'euros et la trésorerie liée aux activités de financement a eu un léger impact positif de 2 millions d'euros.

Les revenus de l'activité Applications d'opérateurs ont été de 498 millions d'euros en 2011, en baisse de 6,2 % par rapport aux 531 millions d'euros de 2010. Cette baisse de 6,2 % a été principalement due à la cessation d'activités de revente dans lesquelles nous étions auparavant engagées. Cette baisse a été partiellement compensée par une forte croissance de nos activités Motive et Communications avancées. Motive, notre service de gestion des abonnés à distance a augmenté à un rythme très fort en 2011, à plus de 20 % dans toutes les régions.

Le résultat opérationnel du segment S3 a été de 227 millions d'euros en 2011 (soit 5,1 % des revenus), contre 30 millions d'euros (soit 0,7 % du revenu) en 2010. Cette augmentation a été due aux actions en cours pour réduire les dépenses de nos activités de services, en particulier des services gérés et de sous-traitance, et pour améliorer la rentabilité des applications d'opérateurs.

SEGMENT ENTREPRISE

Les revenus du segment Entreprise ont été de 822 millions d'euros en 2011 par rapport à 824 millions d'euros en 2010, une diminution de 0,2 % à taux de change courants. Cependant, nous ne sommes pas en mesure de déterminer quel aurait été le taux de croissance à taux de change constants en 2011 en raison de la représentation des informations liées à la vente de notre activité Genesys à Permira en 2012. La légère diminution entre 2010 et 2011 du segment Entreprise a été principalement due à un taux de croissance élevé à un chiffre dans les réseaux de transmission des données, en partie compensé par un déclin dans les équipements de téléphonie d'entreprise. À taux de change constants entre 2010 et 2011, nous considérons que les revenus du segment Entreprise auraient légèrement augmenté à un taux inférieur à 5 % (au lieu d'avoir diminué de 0,2 % en publié).

Le résultat opérationnel du segment Entreprise s'élève à 25 millions d'euros, soit 3,0 % des revenus de 2011, contre 22 millions d'euros soit 2,7 % des revenus en 2010. La légère hausse s'explique par une amélioration du contrôle des coûts en 2011 par rapport à 2010.

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. La capacité d'autofinancement était négative de 1 millions d'euros en 2012, à comparer à une capacité d'autofinancement positive de 606 millions d'euros en 2011. Cette diminution s'explique pour l'essentiel par la dégradation du « résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi » qui était négatif de 490 millions d'euros en 2012 à comparer à un gain de 251 millions d'euros en 2011.

La variation nette de la trésorerie opérationnelle a été négative de 97 millions d'euros en 2012 à comparer à une variation nette positive de 85 millions d'euros en 2011. Ce montant tient compte de la capacité d'autofinancement négative, comme expliqué au paragraphe ci-dessus, mais aussi de l'impact positif de la variation nette des actifs et passifs courants négative en 2012 (164 millions d'euros de trésorerie dégagée en 2012, contre 213 millions d'euros de trésorerie utilisée en 2011). Cette variation d'une année sur l'autre de 213 millions d'euros utilisé à 164 millions d'euros dégagé s'explique par l'augmentation des flux de trésorerie dégagée par le fonds de roulement opérationnel, qui sont positifs de 345 millions d'euros en 2012, à comparer à un montant négatif de 200 millions d'euros en 2011. Les avances et acomptes reçus ont contribué à cette amélioration avec un impact positif de 383 millions d'euros du principalement à une amélioration de 214 millions d'euros chez Alcatel-Lucent USA Inc. (hausse principalement liée aux avances reçues en lien avec des contrats importants aux États-Unis) et une hausse de 40 millions d'euros dans l'activité sous-marine et chez Alcatel-Lucent Shanghai Bell. Les dettes fournisseurs ont aussi eu un impact positif avec une baisse de la trésorerie utilisée de 480 millions d'euros en 2011 à 180 millions d'euros en 2012, l'impact négatif de 2011 étant essentiellement expliqué par la diminution des stocks résultant de l'amélioration des délais de fabrication et de l'externalisation de nos activités de fabrication. De plus, les créances ont aussi contribué positivement à la variation pour un montant de 159 millions d'euros, principalement expliqué par la baisse des revenus entre 2012 et 2011, la baisse des créances impayées en 2012 et 2011 et l'augmentation des cessions de créances sans recours représentant un impact positif de 159 millions d'euros en 2012 et 176 millions d'euros en 2011. Ces trois impacts positifs ont été partiellement compensés par d'un côté un impact négatif sur les stocks de 298 millions d'euros, cet impact étant dû essentiellement à l'externalisation de certaines des activités de production du Groupe en 2011 sans impact comparable en 2012 et de l'autre côté par la hausse des en-cours en 2012 du à un projet aux États-Unis pour 240 millions d'euros. Les intérêts et impôts nets payés ont représenté une variation nette négative de 260 millions d'euros en 2012, à comparer à une variation nette négative de 308 millions d'euros en 2011. Bien que le niveau d'impôts payés ait été stable en 2012 par rapport à 2011, la diminution de la trésorerie utilisée s'explique par un niveau plus faible d'intérêts payés du au remboursement de la dette convertible arrivant à maturité en janvier 2011 (notre « OCEANE 4,75 % » pour 818 millions d'euros), pour laquelle les intérêts relatifs à l'année 2010 ont été payés pour un montant de 39 millions d'euros en janvier 2011 alors qu'aucun paiement relatif à cette dette n'a eu lieu en 2012.

Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. La variation de la trésorerie d'investissement a été négative de 1 105 millions d'euros, comparé à une variation négative de 782 millions d'euros en 2011. Cette augmentation de 323 millions d'euros s'explique principalement par le montant négatif de 574 millions d'euros au titre des acquisitions de valeurs mobilières de placement en 2012 comparé à un montant de 270 millions d'euros en 2011. De plus, le montant des dépenses d'investissement a été légèrement plus élevé en 2012 (582 millions d'euros) par rapport à 2011 (558 millions d'euros).

Flux de trésorerie liés aux activités de financement. La variation de trésorerie de financement a été positive de 2 millions d'euros en 2012, à comparer une variation négative de 1 005 millions d'euros en 2011. Les principales explications de cette variation sont (i) la diminution des remboursements d'emprunts à court et long termes avec 127 millions d'euros remboursés en 2012 (dont 100 millions d'euros au titre des emprunts à taux variable maturité 2012 et prolongeable jusqu'en 2016) contre 874 millions d'euros remboursés en 2011 (dont 818 millions d'euros au titre du remboursement de « l'OCEANE 4,75 % » mentionnée ci-dessus), (ii) le montant plus élevé d'augmentation de capital avec 123 millions d'euros en 2012 (relatif à l'augmentation de capital d'Alcatel Shanghai Bell en lien avec la contribution de cette compagnie dans l'activité RFS par ses précédents actionnaires) contre 15 millions d'euros en 2011 relatif à l'exercice des stock-options et (iii) l'impact positif du résultat net de change sur les emprunts intra-groupes de 84 millions d'euros en 2012 contre un impact négatif de 66 millions d'euros en 2011.

Activités abandonnées. La trésorerie générée en 2012 par les activités abandonnées a été de 1 035 millions d'euros (dont 1 044 millions d'euros de trésorerie nette générée par la vente de Genesys) contre un impact négatif de 2 millions d'euros en 2011.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Ressources Au fil du temps, les ressources financières du Groupe proviennent de différentes origines, dont la trésorerie générée par nos activités opérationnelles, l'émission d'emprunts et de titres donnant accès au capital sous différentes formes, et des facilités de crédit, y compris les trois crédits garantis de premier rang pour un montant total de 2 milliards d'euros dont 500 millions de dollars US (400 millions d'euros) arrivant à échéance en août 2016 et 1 750 millions de dollars US (1 300 millions d'euros) et 300 millions d'euros arrivant à échéance en janvier 2019 (voir « Crédits garantis de premier rang 2013 » ci-dessous, paragraphe 4.5 « Contrats importants » et la note 27 des comptes consolidés). La capacité du Groupe à accéder à ces ressources (autres que les facilités de crédit, qui sont entièrement tirées) dépend de divers facteurs, dont la capacité des clients à payer les créances dues, la perception de la qualité de notre risque crédit par les bailleurs de fonds et investisseurs, et les conditions de marché en général. Compte tenu des conditions actuelles des marchés financiers, nous ne pouvons pas compter sur notre capacité à accéder à ces marchés à tout moment. De plus, compte tenu des notes attribuées à sa dette court-terme et de la faible liquidité du marché français des « billets de trésorerie », ce marché n'est pas pour le moment, une source fiable de financement pour le Groupe.

Les opérations courantes sur l'année 2012 n'ont pas générées de trésorerie positive, et le montant de trésorerie positive ainsi généré sur 2011 n'était pas significatif. Cependant, notre trésorerie, équivalents de trésorerie et nos valeurs mobilières de placement, y compris les placements à court terme, représentant un montant total de 4 929 millions d'euros au 31 décembre 2012, sont suffisants pour faire face aux besoins du Groupe dans les 12 prochains mois. Bien qu'environ 1 303 millions d'euros de notre trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement sont détenus dans des pays, principalement en Chine, qui sont sujets à des restrictions liées au contrôle des changes pouvant limiter l'utilisation de cette trésorerie par nos filiales à l'extérieur de leurs juridictions locales, nous ne prévoyons pas que ces restrictions puissent avoir un impact sur la capacité du Groupe à faire face à ses engagements de trésorerie.

Le Groupe envisage la cession de certains actifs non stratégiques, qui pourrait représenter des encaissements de l'ordre de 1 à 1,5 milliard d'euros permettant une amélioration correspondante de la situation financière du Groupe.

Crédit bancaire syndiqué d'Alcatel-Lucent 2007

Le 5 avril 2007, nous avons conclu une ligne de crédit bancaire syndiquée à devises multiples de 1,4 milliard d'euros revolving sur cinq ans (avec deux options d'extension d'un an). Le 21 mars 2008, la disponibilité du crédit a été étendue jusqu'au 5 avril 2013 à hauteur de 837 millions d'euros.

La disponibilité de ce crédit syndiqué ne dépendait pas de la notation de la dette d'Alcatel-Lucent par les agences de notation. La capacité d'Alcatel-Lucent à tirer ce crédit était conditionnée par le respect d'un ratio relatif à notre capacité à générer de la trésorerie pour rembourser notre dette nette et le respect de ce ratio était testé trimestriellement lors de la publication de nos comptes consolidés. Depuis la mise en place de ce crédit syndiqué de 1,4 milliard d'euros, nous avons respecté chaque trimestre ce ratio financier.

La ligne de crédit a été annulée lors de la conclusion de l'accord de financement décrit ci-dessous.

Crédits garantis de premier rang 2013

Le 30 janvier 2013, Alcatel-Lucent USA Inc, en tant qu'emprunteur, et certaines des principales entités du Groupe (en particulier Alcatel-Lucent) en tant que garantes des engagements d'Alcatel-Lucent USA Inc, ont conclu des crédits garantis de premier rang qui ont été syndiqués en janvier 2013 et qui se décomposent comme suit :

- Un crédit, dit « asset sale », d'un montant nominal égal à 500 millions de dollars US, servant un coupon égal au plus petit du Libor (avec un taux minimal de 1 %) plus 525 points de base, et de l'ABR (le taux le plus élevé du Prime Rate de Crédit Suisse, du Federal Funds Effective Rate plus 0,5 % et du Libor un mois après quelques ajustements plus 1 %) plus 425 points de base (choix à faire périodiquement par l'emprunteur), et arrivant à échéance en août 2016 ;
- Un crédit d'un montant nominal égal à 1 750 millions de dollars US, servant un coupon égal au plus petit du Libor (avec un taux minimal de 1 %) plus 625 points de

base, et de l'ABR plus 525 points de base (choix à faire périodiquement par l'emprunteur), et arrivant à échéance en janvier 2019 ; et

- Un crédit d'un montant nominal égal à 300 millions d'euros, servant un coupon égal au Libor plus 650 points de base, et arrivant également à échéance en janvier 2019.

Ces crédits bénéficient d'une sûreté de premier rang sur (i) les titres détenus par Alcatel-Lucent USA Inc. Alcatel-Lucent Holdings Inc. et les autres garants dans la majorité de leurs filiales, (ii) la quasi totalité des brevets et autres droits de propriété intellectuelle d'Alcatel-Lucent USA Inc. Alcatel Lucent et des autres garants, (iii) la plupart des prêts intragroupe réalisés par Alcatel-Lucent USA Inc. Alcatel-Lucent Holdings Inc. et les autres garants, et (v) la plupart des actifs matériels et immatériels d'Alcatel-Lucent USA Inc. et des garants U.S.

Ils n'incluent pas d'engagement à respecter en permanence (ratio dont le calcul est habituellement testé trimestriellement et qui mesure par exemple, la capacité de l'emprunteur à rembourser sa dette), mais incluent des engagements restreignant, entre autres, la capacité du Groupe à : (i) souscrire ou garantir de nouvelles dettes ou émettre des actions préférentielles, (ii) donner certaines sûretés, (iii) vendre des actifs ou monétiser des brevets, (iv) verser des dividendes, racheter des titres, faire certains investissements et (v) vendre ou transférer des actifs du Groupe donnés en sûreté des crédits garantis. Ces engagements, qui sont courants pour ce type de financement, sont assortis d'un certain nombre de qualifications et exceptions. Nous pensons que ces qualifications et exceptions nous permettront dans l'ensemble de mener à bien nos opérations, stratégies et opérations de financement sans contraintes majeures dues à l'existence de ces engagements. L'accord de financement prévoit que le non-respect d'un de ces engagements pourrait donner lieu à un cas de défaut.

L'accord de financement prévoit que les crédits pourront être remboursés volontairement avant leur terme dans les conditions suivantes :

- Pour le crédit dit « asset sale » à 101.0 % de la valeur nominale si le remboursement a lieu avant le 30 janvier 2014 ;
- Pour les autres crédits à 102.0 % si le remboursement a lieu avant le 30 janvier 2014 ou à 101.0 % de la valeur nominale s'il a lieu avant le 30 janvier 2015.

De plus, la vente de certains actifs du Groupe pourrait déclencher le remboursement anticipé obligatoire de certains crédits.

Les fonds seront utilisés pour le refinancement de certains emprunts à moyen terme ainsi que pour satisfaire les besoins en fonds de roulement et autres besoins généraux de financement du groupe.

Emprunt obligataire senior 2010

En décembre 2010 Alcatel-Lucent a émis un emprunt obligataire Senior avec une maturité au 15 janvier 2016 (les « Senior Notes »), un taux de 8,5 % et un montant nominal total de 500 millions d'euros. La trésorerie reçue a été utilisée

pour refinancer en partie l'OCEANE 4,75 % due le 1er janvier 2011. Les Senior Notes contiennent des engagements restreignant, entre autres, la capacité du Groupe à : (i) émettre ou garantir des emprunts complémentaires ou émettre des actions de préférence ; (ii) payer des dividendes, rembourser le capital social et investir dans des participations ne donnant pas le contrôle, (iii) accorder ou s'exposer à certaines sûretés réelles ou privilèges et (iv) effectuer une fusion, un regroupement ou une vente d'actifs. Ces engagements, qui sont habituels en cas d'émission d'emprunts à haut rendement (« high yield bonds ») font

l'objet d'un certain nombre de restrictions et d'exceptions. Nous pensons que ces restrictions et exceptions nous permettront dans l'ensemble de mener à bien nos opérations, stratégies et financement sans impact significatif du à l'existence de ces engagements. Les Senior Notes prévoient également que, si certains changements de contrôle se produisaient, Alcatel-Lucent serait amené à proposer de racheter la totalité des Senior Notes à un prix de rachat de 101 % de leur montant principal, plus tous les intérêts courus non échus et non payés.

Notation de la dette

Au 7 mars 2013, les notations d'Alcatel-Lucent étaient les suivantes :

Agence de notation	Note de la société	Dette à long terme	Dette à court terme	Perspective	Dernière mise à jour de la note	Dernière mise à jour de la perspective
Moody's	B3	Caa1	Not Prime	Négative	4 décembre 2012	4 décembre 2012
Standard & Poor's	B	CCC+	B	Négative	21 décembre 2012	18 février 2013

Au 7 mars 2013, les notations d'Alcatel-Lucent USA Inc. (ex Lucent) étaient les suivantes :

Agence de notation	Dette à long terme	Dette à court terme	Perspective	Dernière mise à jour de la note	Dernière mise à jour de la perspective
Moody's	Caa2 ⁽¹⁾	n.a	Négative	4 décembre 2012	4 décembre 2012
Standard & Poor's	CCC+ ⁽²⁾	n.a	Négative	21 décembre 2012	18 février 2013

(1) Le 20 janvier 2012, la notation des obligations d'Alcatel-Lucent USA Inc. et des titres préférentiels émis par Lucent Technologies Capital Trust I qui ne bénéficient pas d'une garantie d'Alcatel-Lucent a été arrêtée.

(2) Excepté pour les titres préférentiels émis par Lucent Technologies Capital Trust I qui sont notés CCC.

Moody's : Le 19 décembre 2012, Moody's attribua une note provisoire (P) B1 aux crédits garantis de premier rang 2013 décrit ci-dessus. Cette note sera confirmée une fois la documentation finale revue.

Le 4 décembre 2012, Moody's a abaissé la note de crédit du groupe Alcatel-Lucent de B2 à B3. Dans le même temps, les notes de la dette long terme d'Alcatel-Lucent a été abaissée de B3 à Caa1 et celles des deux émissions d'obligations convertibles d'Alcatel-Lucent USA Inc. qui bénéficient d'une garantie subordonnée d'Alcatel-Lucent de Caa1 à Caa2. La Perspective Négative a été confirmée.

Le 3 août 2012, Moody's a fait passer la perspective de sa note du groupe Alcatel-Lucent et de sa dette ainsi que des notes des dettes d'Alcatel-Lucent USA Inc. et du Lucent Technologies Capital Trust I de Stable à Négative. Les notes ont été confirmées.

Le 8 mai 2012, Moody's a abaissé la note de la société de B1 à B2 et a changé la perspective de la note de « Négative » à « Stable ». Simultanément, la dette à long terme d'Alcatel-Lucent a été dégradée de B2 à B3 et les notes des emprunts d'Alcatel-Lucent Inc., qui ont été garantis par Alcatel-Lucent sur une base subordonnée, ont été abaissées de B3 à Caa1.

Le 20 janvier 2012, Moody's a confirmé la note de crédit B1 du groupe Alcatel-Lucent mais a dégradé de B2 à B3 les deux émissions d'obligations convertibles d'Alcatel-Lucent USA Inc. qui bénéficient d'une garantie subordonnée d'Alcatel-Lucent.

Dans le même temps, Moody's a arrêté la notation des obligations émises par Alcatel-Lucent Inc. ainsi que des titres préférentiels émis par Lucent Technologies Capital Trust Inc., qui ne bénéficient pas d'une garantie. Les perspectives négatives ont été maintenues.

Le 10 novembre 2011, Moody's a confirmé la note de crédit de la société à B1 et a modifié la perspective de la note de Stable à Négative. Dans le même temps, Moody's a abaissé les notes des dettes senior d'Alcatel-Lucent et Alcatel-Lucent USA Inc. de B1 à B2. La note des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust I a été confirmée à B3.

Le 18 mai 2011, Moody's a fait passer la Perspective de sa note du groupe Alcatel-Lucent ainsi que des notes d'Alcatel-Lucent USA Inc. et du Lucent Technologies Capital Trust I de Stable à Négative. La note B1 de la dette à long-terme a été confirmée.

La grille de notation de Moody's va de la notation AAA, qui est considérée comme représentant le risque d'investissement le plus faible, à C, qui est la notation la plus faible. La notation du Groupe soit B3 est dans la catégorie B, qui comprend également les notations B2. Moody's donne la définition suivante de cette catégorie B : « les obligations notées B sont considérées comme spéculatives et comportant des risques élevés » et la catégorie Caa : « les obligations notées Caa sont considérées comme de pauvre qualité et sont sujettes à des risques très élevés. »

Standard & Poor's : Le 18 février 2013, Standard & Poor's a confirmé la note de crédit long-terme B attribuée à Alcatel-Lucent et à Alcatel-Lucent USA Inc. et les a enlevées de leur mise sous Surveillance avec implication Négative. La perspective est négative. En même temps la note BB- attribuée aux crédits garantis de premier rang conclus par Alcatel-Lucent USA Inc. en janvier 2013 a été confirmée. Les autres notes ont été également confirmées.

Le 21 décembre 2012, Standard & Poor's a fait passer les notes d'Alcatel-Lucent et Alcatel Lucent USA Inc. ainsi que de leur dette sous Surveillance avec implication Négative. Dans le même temps, Standard & Poor's a abaissé les notes de crédit des dettes long terme non-garanties d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent USA Inc. de B à CCC+. La note B de la dette court terme d'Alcatel-Lucent a été confirmée. Dans le même temps une note BB- a été attribuée aux crédits garantis de premier rang 2013 décrit ci-dessus.

Le 13 août 2012, Standard & Poor's a revu sa perspective sur Alcatel-Lucent et Alcatel-Lucent USA Inc. de Stable à Négative. Les notes ont été confirmées.

Le 12 avril 2011, Standard & Poor's a revu sa perspective sur Alcatel-Lucent et sur Alcatel-Lucent USA Inc. de Négative à Stable. Les notes B ont été confirmées.

La grille de notation de Standard & Poor's va de la notation AAA (la plus élevée) à D (la plus faible). La notation du Groupe, soit B+ est dans la catégorie B, qui comprend également les notations B et B-. Standard & Poor's donne la définition suivante de cette catégorie : « Une obligation notée B est plus susceptible d'être en défaut qu'une obligation notée « BB », mais l'émetteur a pour le moment la capacité de faire face aux engagements attachés à cette obligation. Des conditions économiques ou financières défavorables réduiraient probablement la capacité, ou la volonté, du débiteur de remplir ses engagements pris au titre de l'obligation ».

La notation CCC+ la dette senior Alcatel-Lucent et des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust I est dans la catégorie CCC qui comprend également la notation CCC-. Standard & Poor's donne la définition suivante de la catégorie CCC : « Une obligation notée « CCC » est actuellement susceptible d'être en défaut et est dépendante de conditions économiques et financières favorables pour que l'émetteur remplisse ses engagements financiers la concernant. En cas de mauvaises conditions économiques et financières, l'émetteur n'aurait probablement pas la capacité de faire face à ses engagements financiers attachés à l'obligation ».

Besoins de trésorerie. Nos besoins de trésorerie sont essentiellement liés au financement de nos opérations, y compris nos plans de restructurations, les investissements et le remboursement des emprunts à court terme.

Plan de restructuration. Le 26 juillet 2012, nous avons annoncé le lancement du « Programme Performance » pour réaliser une réduction supplémentaire des coûts de 750 millions d'euros. Ce programme comprend une suppression d'approximativement 5 500 postes à travers le Groupe (initialement 5 000 postes en Novembre 2012), et prévoit des sorties ou restructurations des contrats de Services non rentables avec des réductions d'effectifs associées et des sorties ou restructurations des marchés non

rentables. Le Programme Performance est censé être terminé d'ici la fin de l'année 2013. Durant l'année 2013, le montant de trésorerie décaissé suite au plan de restructuration annoncé précédemment et les actions de restructurations additionnelles potentielles devrait s'élever à environ 500 millions d'euros, soit sensiblement plus que sur l'année 2012, qui s'élevait à 340 millions d'euros. La différence entre le montant décaissé en 2013 par rapport à celui de 2012 dépendra de la manière dont le Programme Performance annoncé en 2012 sera déployé.

Investissements corporels et incorporels. Pour l'année 2013 nous nous attendons à un niveau légèrement plus faible d'investissements corporels et incorporels par rapport à celui constaté en 2012, qui s'élevait à 582 millions d'euros y compris la capitalisation des frais de développement.

Dette à court terme. Au 31 décembre 2012, la part à court terme des emprunts est de 857 millions d'euros, qui comprend la valeur comptable de 570 millions d'euros (valeur nominale de 580 millions d'euros ou 765 millions dollars US) relatif à la dette obligataire convertible Lucent 2,875 % Séries B dont la maturité est en Juin 2025 mais qui est remboursable à l'option des porteurs au 15 Juin 2013 et 100 millions d'euros d'intérêts courus non échus, le reste représente des prêts bancaires, des lignes de crédit et autres dettes financières.

Prévisions de trésorerie. Nous pensons que notre trésorerie, équivalents de trésorerie et nos valeurs mobilières de placement, y compris les placements à court terme, représentant un montant total de 4 929 millions d'euros au 31 décembre 2012, sont suffisants pour faire face aux besoins de trésorerie du Groupe dans les 12 prochains mois ainsi que pour poursuivre le programme d'investissements prévu.

Cependant, au vu de la détérioration du contexte macro-économique et de la forte compétitivité sur les prix dans certaines régions avec un impact correspondant sur notre profitabilité, ainsi que du montant de trésorerie utilisée par les activités opérationnelles durant l'année 2012 (voir « Liquidités » ci-dessus), nous avons lancé le 26 juillet 2012 le « Programme Performance » mentionné ci-dessus (et décrit plus en détail dans le paragraphe 4.2 « Principales opérations effectuées en 2012 » et dans le paragraphe 6.1 « Vue d'ensemble de l'année 2012 ») avec pour objectif d'accélérer le processus de transformation envisagé dans notre plan stratégique, et de réduire les coûts de 1,25 milliards d'euros d'ici la fin 2013, en tenant compte de la réduction de coûts fixes et variables de près de 650 millions d'euros en 2012.

Si les conditions du marché venaient à se détériorer significativement, ou si nos clients étaient amenés à réduire significativement leurs prévisions de dépenses, ou bien si les marchés financiers venaient à limiter notre accès aux cautions de soumission et de bonne exécution, notre situation de trésorerie pourrait évoluer défavorablement, et dans ce cas nous devrions réévaluer nos priorités d'investissement en conséquence. Nous nous engageons également dans des efforts de restructuration supplémentaires et nous chercherions des sources supplémentaires de capitaux, ce qui pourrait s'avérer difficile si il n'y a pas d'amélioration dans l'environnement de marché et étant donné notre capacité limitée à accéder aux marchés des capitaux et de titres à revenu fixe.

Dette long terme et dette financière brute. Au 31 décembre 2012, la part à long terme des emprunts est de 3 954 millions d'euros et ainsi le montant total de notre dette financière brute s'élève à 4 811 millions d'euros à comparer à 4 619 millions d'euros au 31 décembre 2011. Nous pourrions décider de racheter par anticipation certains emprunts émis par Alcatel-Lucent USA Inc. en utilisant les fonds reçus des crédits de premier rang garantis 2013 décrit ci-dessus.

Clauses sur les notations affectant notre dette. Les emprunts obligataires en cours d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent USA Inc. (ex Lucent) ne contiennent pas de clauses qui pourraient déclencher un remboursement accéléré dans le cas d'une baisse de leurs notations respectives.

6.7 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Groupe a un certain nombre d'obligations contractuelles qui vont au-delà de 2013. Parmi ces dernières, on notera notamment la dette financière à long terme et les intérêts financiers, les crédits baux, les locations simples, les commandes d'immobilisations et autres obligations fermes d'effectuer des paiements. Le total de nos obligations de paiement au 31 décembre 2012 pour ces éléments est

présenté ci-dessous, fondées sur les décaissements futurs minimaux à effectuer en fonction de ces engagements fermes. Les montants relatifs à la dette financière, aux locations financières et à la part capitaux propres des emprunts convertibles sont déjà pris en compte dans le bilan consolidé présenté par ailleurs dans ce document.

(En millions d'euros)

Obligations fermes d'effectuer des paiements	Échéance				Total
	Avant le 31 décembre 2013	2014-2015	2016-2017	2018 et suivantes	
Dette financière hors crédit bail	843	1 645	1 150	1 150	4 788
Crédit bail ⁽¹⁾	14	7	2	-	23
Composante capitaux propres des obligations convertibles	11	120	63	-	194
Sous-total – comptabilisé dans l'état de la situation financière	868	1 772	1 215	1 150	5 005
Frais financiers sur la dette financière ⁽²⁾	259	421	235	918	1 833
Contrats de location simple	197	268	178	229	872
Commandes d'immobilisations	34	-	-	-	34
Obligations fermes d'achat ⁽³⁾	709	455	267	223	1 654
Sous-total – engagements	1 199	1 144	680	1 370	4 393
Total des obligations contractuelles ⁽⁴⁾	2 067	2 916	1 895	2 520	9 398

- (1) Dont 10 millions d'euros au titre des contrats de cession-bail relatifs à des actifs d'infrastructures informatiques vendus à la société Hewlett Packard (« HP »). Voir « Transactions d'externalisation » ci-dessous.
- (2) Pour calculer les frais financiers sur la dette financière, il a été considéré que les dates de put sont les dates de remboursement. Pour les dettes avec des calls mais pas de put, les dates de call n'ont pas été considérées comme les dates de remboursement. Pour plus de détail sur ces dates se référer à la note 25 des comptes consolidés. Si toutes les dettes existantes au 31 décembre 2012 n'étaient pas remboursées à leurs dates de put respectives, les frais financiers additionnels à supporter jusqu'aux dates de remboursement représenteraient environ 235 millions d'euros (dont 77 millions d'euros à payer en 2014-2017 et 139 millions d'euros en 2018 et lors des années suivantes).
- (3) Dont 1 109 millions d'euros relatifs aux engagements pris envers HP dans le cadre de l'accord global de commercialisation et de l'externalisation de l'infrastructure informatique. Voir « Transactions d'externalisation » ci-dessous. Les autres obligations fermes d'achat résultent d'obligations d'achat principalement prises dans le cadre d'accords pluriannuels de fourniture d'équipements conclues lors de la cession d'activités ou de sites à des tiers ou d'accords d'externalisation.
- (4) Les engagements au titre des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi sont exclus de ce tableau (voir note 26 des comptes consolidés).

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2012, les engagements hors bilan s'élevaient à 1 938 millions d'euros, correspondant principalement à 1 217 millions d'euros de garanties sur les contrats à long terme pour la fourniture d'équipements de télécommunication et de services par nos filiales consolidées ou non. En général, le Groupe donne des garanties de bonne exécution aux clients par l'intermédiaire d'institutions financières. Ces garanties de

bonne exécution et contre-garanties sont une pratique usuelle dans le secteur et sont fournies de façon habituelle pour les contrats long terme. Si certains événements intervenaient postérieurement à l'inclusion de ces engagements dans nos engagements hors bilan, tels que des retards par rapport aux délais de livraison convenus ou des réclamations au titre de défaillances avérées au titre de l'exécution de ces contrats, ou le défaut de paiement de certains clients, des provisions seraient constituées dans les comptes consolidés pour tenir

6 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES

6.7 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

compte des risques estimés au sein des comptes « Provisions » ou « Montants dus aux/par les clients pour les travaux des contrats de construction » ou dans le compte de provisions sur stocks. N'est pas pris en compte dans le montant ci-dessous de 1 938 millions d'euros un montant de 226 millions d'euros environ au titre des engagements de financement de la clientèle par le Groupe.

Concernant les garanties accordées au titre de la bonne exécution des contrats, seules celles émises par le Groupe pour contre-garantir une garantie accordée par une institution financière sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Les engagements hors bilan donnés dans le cadre de l'activité normale sont les suivants :

(En millions d'euros)	2012	2011	2010
Garanties données sur contrats Groupe et hors Groupe	1 217	1 210	1 107
Effets escomptés non échus et assimilés avec recours ⁽¹⁾	1	1	2
Autres engagements ⁽²⁾	716	834	1 044
Sous-total – Engagements conditionnels	1 934	2 045	2 153
Sûretés et autres garanties sur la dette ⁽³⁾	4	11	15
Garanties sur le cash pooling ⁽⁴⁾	-	-	540
Total⁽⁵⁾	1 938	2 056	2 708

- (1) Les montants reportés sur cette ligne concernent les cessions de créances avec recours. Les montants totaux de cessions de créances sans recours sont donnés en note 28 des comptes consolidés.
- (2) A l'exception de la garantie donnée à Louis Dreyfus Armateurs décrite ci-dessous.
- (3) À l'exception des garanties subordonnées décrites ci-après sur les emprunts obligataires convertibles.
- (4) Il s'agit de la garantie donnée aux banques assurant le cash pooling jusqu'au 31 décembre 2011. Elle couvrait le risque attaché aux soldes débiteurs éventuels des comptes bancaires, à l'issue des multiples mouvements quotidiens entre les comptes de la Trésorerie centrale d'Alcatel-Lucent et ceux des filiales.
- (5) Les engagements au titre des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi sont exclus de ce tableau. Voir note 26 des comptes consolidés pour avoir un résumé des montants estimés de contribution.

Les montants des engagements indiqués dans les tableaux ci-dessus représentent les montants maxima potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données. Ces montants ne sont pas diminués des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou du fait de contre-garanties reçues. Par ailleurs, la plupart des garanties données par la maison mère et des garanties de bonne exécution données aux clients du Groupe font l'objet de contrats d'assurance. En conséquence, l'exposition aux risques au titre des garanties pour lesquelles des informations sont fournies dans le tableau précédent devrait être diminuée des montants à recevoir des assurances en cas de réclamation.

Les engagements donnés en matière de garanties sur les produits, de régimes postérieurs à l'emploi et d'indemnité de fin de carrière ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus. Ces engagements sont intégralement pris en compte dans les états financiers consolidés 2012 du Groupe inclus par ailleurs dans ce document. Les passifs éventuels provenant d'actions de justice et autres litiges ou arbitrages ne sont pas inclus dans les chiffres ci-dessus, à l'exception de ceux liés à des contrats de construction du Groupe.

Les engagements pris au titre de contrats annulés ou interrompus suite à la défaillance du débiteur, en cas notamment de faillite de ce dernier, sont inclus dans les chiffres ci-dessus tant que la main levée de la garantie correspondante n'est pas obtenue.

Les garanties données sur des contrats de construction hors Groupe peuvent aboutir à ce que le Groupe soit amené à dédommager le bénéficiaire de la garantie au titre de la défaillance du cocontractant (société non consolidée). La juste valeur de ces engagements, représentative des primes

perçues en rémunération de la garantie donnée s'élève à presque 0 million d'euros au 31 décembre 2012 (1 million d'euros au 31 décembre 2011).

Le 29 décembre 2006, Alcatel-Lucent a donné sa garantie totale et inconditionnelle sur l'emprunt obligataire convertible de Lucent 2,875 % Séries A, émission senior à échéance 2023 et l'emprunt obligataire convertible de Lucent 2,875 % Séries B, émission senior à échéance 2025. Ces garanties, qui ont été accordées dans le cadre de la sollicitation conjointe des porteurs sur un amendement de la documentation de ces emprunts, sont sans privilège et subordonnée à la dette senior d'Alcatel-Lucent. Ces garanties subordonnées ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus.

Transactions d'externalisation

Au cours de l'année 2009, Alcatel-Lucent a signé, le 20 octobre 2009, un accord majeur d'externalisation de l'infrastructure informatique avec la société Hewlett Packard (« HP ») applicable au 1^{er} décembre 2009 et a également signé dans le même temps un accord de ventes avec HP sur 10 ans.

La transaction d'externalisation de l'infrastructure informatique prévoit que HP transformera et gèrera une grande partie de l'infrastructure informatique d'Alcatel-Lucent. Partie intégrante d'une phase de transition initiale et d'une phase de transformation (appelée « phase T&T ») sur une durée initiale de 18 mois, HP a investi ses propres ressources pour transformer la plateforme informatique globale d'Alcatel-Lucent. En conséquence, Alcatel-Lucent s'engage à restructurer ses opérations informatiques, ce qui est estimé à un coût de 200 millions d'euros sur 10 ans. Ces coûts de restructuration, qui comprennent des coûts de licenciement et

des coûts de transfert de certaines entités légales et ressources à HP, sont reconnus lorsqu'encourus, à partir de 2010. 31 millions d'euros de ces coûts de restructuration ont été reconnus au cours de l'année 2012 (22 millions d'euros en 2011). De plus, un amendement a été signé entre HP et Alcatel-Lucent au cours du quatrième trimestre 2011 concernant un montant supplémentaire de coût T&T de 42 millions d'euros (y compris de 6 millions d'euros de baux). 6 millions d'euros de ces coûts supplémentaires ont été dépensés en 2012 (10 millions d'euros en 2011).

Faisant également partie du transfert de ressources, en 2010 Alcatel-Lucent a vendu à HP des actifs d'infrastructures informatiques dans le cadre d'un accord de cession bail, les obligations de paiements correspondantes étant incluses dans la ligne « Crédit-bail » dans le tableau des obligations fermes d'effectuer des paiements ci-dessus, représentent un montant total de 10 millions d'euros au 31 décembre 2012 (13 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Faisant partie de l'ensemble de l'accord avec HP, Alcatel-Lucent s'est également engagé à acheter pour environ 514 millions d'euros de biens et services HP (le montant a augmenté de 62 millions d'euros par rapport à 2011 suite à l'augmentation de la durée d'engagement d'une année supplémentaire (jusqu'en 2014)). Au sein de ce montant, 311 millions d'euros sont relatifs à l'engagement pris d'acquiescer chaque année sur une période de cinq ans du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2014 un montant d'environ 62 millions d'euros identique à celui des achats de biens et services à HP effectués du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2009 et 202 millions d'engagement d'achats supplémentaires à effectuer sur cette même période de cinq ans de biens et services HP à utiliser dans le cadre des réseaux clients, avec un engagement restant total de 226 millions d'euros au 31 décembre 2012 (276 millions au 31 décembre 2011). L'obligation au titre des contrats de crédit bail et les obligations fermes d'achat relatives à cet accord sont comprises dans le tableau donnant les obligations fermes d'effectuer des paiements présentées ci-avant dans les chiffres des lignes « Crédit bail » et « Obligations fermes d'achat ».

Les deux engagements suivants font également partie des contrats HP :

- un engagement d'achat minimum relatif aux services de gestion informatique que HP et/ou des sociétés du groupe HP doivent effectuer ou procurer à Alcatel-Lucent sur une durée de 10 ans et pour un montant total de 1 408 millions d'euros (montant qui comprend 120 millions d'euros des 200 millions d'euros de coûts de restructuration mentionnés ci-dessus et avec un engagement restant de 778 millions d'euros au 31 décembre 2012 (976 millions d'euros au 31 décembre 2011)) ; et
- un engagement de faire des efforts commerciaux pour développer les ventes dans le cadre de l'accord global de commercialisation avec HP, comprenant l'établissement d'une équipe dédiée, pour un montant total de 298 millions d'euros sur dix ans (avec un engagement restant de 105 millions d'euros au 31 décembre 2012 (164 millions d'euros au 31 décembre 2011)).

Ces deux engagements, pour la part restante au 31 décembre 2012, sont compris dans le tableau donnant les obligations

fermes d'effectuer des paiements présentées ci-avant dans les chiffres de la ligne « Obligations fermes d'achat ».

Autres engagements – Contrats d'approvisionnement / Fournisseurs de services d'approvisionnement en matériels électroniques (Electronic Manufacturing Services (EMS))

Alcatel-Lucent sous-traite une part significative de ses activités de fabrication à un nombre limité de fournisseurs de services d'approvisionnement en matériel électronique (EMS). Les EMS produisent des produits Alcatel-Lucent en utilisant les spécifications Alcatel-Lucent, des plateformes de test conformes aux programmes d'assurance qualité Alcatel-Lucent, et les normes établies par Alcatel-Lucent. Les EMS doivent se fournir en composants et sous-ensembles qu'ils utilisent ensuite pour produire des produits sur le fondement des prévisions des besoins futurs d'Alcatel-Lucent auprès de fournisseurs agréés par Alcatel-Lucent.

En général, Alcatel-Lucent n'est pas propriétaire des composants et sous-ensembles achetés par les EMS et les titres de propriété de ces produits sont transférés à Alcatel-Lucent par les fournisseurs au moment où les EMS livrent ces produits. Le Groupe enregistre les stocks au moment de leur transfert de propriété des EMS à Alcatel-Lucent. Alcatel-Lucent constitue des provisions pour stock en excès ou obsolètes déterminées en fonction des tendances historiques de consommation et des estimations des besoins futurs, y compris pour les produits appartenant aux EMS et produits pour le compte d'Alcatel-Lucent, ainsi que sur les commandes irrévocables et non remboursables (« non-cancellable, non-returnable » – « NCNR ») que les sous-traitants EMS ont vis-à-vis de leurs fournisseurs pour des composants et sous-ensembles qui seront intégrés dans des produits Alcatel-Lucent. En 2012, Alcatel-Lucent a enregistré une charge de 25 millions d'euros pour les engagements de stocks excédentaires avec ses fournisseurs EMS à comparer à une charge de 6 millions d'euros en 2011.

En général, Alcatel-Lucent n'a pas d'engagement d'achat minimum dans ses contrats d'approvisionnement avec les EMS, et de ce fait, aucun engagement à ce titre ne figure dans le tableau des « obligations fermes d'effectuer des paiements » présenté ci-dessus.

Lettre de garantie en faveur de Louis Dreyfus Armateurs

Au cours du 1^{er} semestre 2011, Alcatel-Lucent a signé une lettre de garantie (« LG ») en faveur de Louis Dreyfus Armateurs (« LDA »), notre coentrepreneur dans l'entité conjointement contrôlée Alda Marine, selon laquelle Alcatel-Lucent s'engage à indemniser toutes pertes provenant de l'exposition des équipes concernées aux radiations émanant de la centrale nucléaire endommagée de Fukushima, Japon, lors des réparations faites au cours du deuxième trimestre 2011 sur un câble sous-marin, qui ont nécessité l'utilisation de navires armés par LDA.

Notre dette potentielle au titre de cette LG ne devrait pas excéder 50 millions d'euros, augmentés annuellement par le taux le plus bas de (i) 5 % et (ii) le pourcentage d'augmentation des salaires des équipages concernés accordée par LDA. Cette LG expire le 15 avril 2081.

Comme le niveau des radiations mesuré durant les réparations est toujours resté sous les seuils critiques tels que définis par l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire), le risque d'avoir à effectuer des paiements au titre de cet engagement est considéré comme faible au 31 décembre 2012.

Engagements spécifiques de la société Alcatel-Lucent USA Inc.

Engagements liés aux cessions d'activités d'Alcatel-Lucent USA Inc.

Alcatel-Lucent USA Inc. est partie prenante de plusieurs accords qui ont été passés en relation avec la cession par Alcatel-Lucent USA Inc. de certaines de ses filiales dont notamment AT&T, Avaya, LSI Corporation (ex-Agere Systems qui a fusionné avec LSI Corporation en avril 2007) et NCR Corporation. Conformément à ces accords, Alcatel-Lucent USA Inc. et ses anciennes filiales ont convenu de répartir certaines des dettes entre chacune des activités et de partager ces dettes sur le fondement de clés d'allocations et de seuils divers. Alcatel-Lucent USA Inc. a une provision de 15 millions de dollars US au 31 décembre 2012 au titre d'une réclamation faite par NCR Corporation concernant ses engagements environnementaux sur la dépollution de la rivière Fox dans le Wisconsin aux États-Unis. En 2012, un paiement de 1 million d'euros a été fait à NCR Corporation et une reprise de 1 million d'euros a été comptabilisée sur la base de la réduction du montant réclamé par NCR Corporation à AT&T et Alcatel-Lucent (une reprise de 3 millions d'euros a été comptabilisée en 2011). Toute évolution relative à la procédure Fox River pourra occasionner des ajustements de la provision actuelle. Alcatel-Lucent USA Inc. n'a pas connaissance de dettes significatives envers ses anciennes filiales, en relation avec ces accords, qui ne seraient pas comprise dans les états financiers consolidés 2012. Il n'en demeure pas moins qu'il reste possible que de telles dettes potentielles soient à honorer par Alcatel-Lucent USA Inc. dans le futur au-delà des montants déjà provisionnés.

Contrats de garantie et d'indemnisation d'Alcatel-Lucent USA Inc.

Alcatel-Lucent USA Inc. s'est séparée de certaines de ses activités au travers d'accords de cession à des tiers ou de scission avec ses actionnaires. En relation avec ces transactions des clauses d'indemnisation ont été mises en place en faveur des acheteurs ou de tiers ayant des opérations avec les activités cédées. Ces clauses incluent des garanties de second rang au titre d'engagements de location de biens immobiliers et d'équipements relatifs aux entités cédées et certaines indemnités spécifiques au titre de risques juridiques et environnementaux ainsi qu'au titre des engagements de fourniture. La durée de ces engagements varie mais est standard pour ce type de garantie.

Alcatel-Lucent USA Inc. reste potentiellement responsable pour environ 47 millions de dollars US au 31 décembre 2012 (59 millions de dollars US au 31 décembre 2011) au titre d'engagements de location, qui ont été transférés à Avaya, LSI Corporation et des acheteurs d'autres activités cédées. La durée résiduelle de ces contrats de location transférés et l'étendue des obligations potentielles d'Alcatel-Lucent USA Inc. correspondantes va de 1 mois à 8 ans. Le cessionnaire de ces contrats de location cédés peut restructurer ou terminer

ces contrats avant leur échéance initiale et libérer Alcatel-Lucent USA Inc. de sa possible obligation. Alcatel-Lucent USA Inc. a, en général, le droit de recevoir une indemnité ou un remboursement de la part des bénéficiaires et Alcatel-Lucent USA Inc. n'a pas comptabilisé de provision au titre de pertes relatives à ce type d'obligations.

Alcatel-Lucent USA Inc. est partie prenante des accords d'indemnisation au titre d'ajustements des charges fiscales relatives à ses lignes de produits, ainsi qu'à une partie des autres ajustements fiscaux relatifs aux périodes précédant la séparation avec AT&T. Alcatel-Lucent USA Inc. a des accords similaires avec Avaya et LSI Corporation (ex-Agere). Certains ajustements fiscaux ont été proposés ou estimés au titre de ces accords. Le résultat de ces demandes ne devrait pas avoir d'effet négatif significatif sur le résultat des opérations du Groupe, la position financière consolidée ou la trésorerie à court terme.

Garantie d'Alcatel-Lucent USA Inc. sur les emprunts obligataires cotés d'Alcatel-Lucent

Le 27 mars 2007, Alcatel-Lucent USA Inc. a donné sa garantie entière et inconditionnelle pour l'emprunt obligataire Alcatel-Lucent à 6,375 % EUR à échéance 2014 (dont le montant principal était de 462 millions d'euros au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011). Cette garantie est sans privilège et subordonnée à la dette senior d'Alcatel-Lucent USA Inc. et est pari passu avec les autres emprunts obligataires sans privilèges d'Alcatel-Lucent USA Inc., à l'exclusion de ceux qualifiés expressément de senior aux obligations de garantie.

Financement de la clientèle

Conformément à une pratique courante du domaine d'activité du Groupe, celui-ci est amené à accorder des financements à certains de ses clients par le biais de conditions de paiement étendues, ou l'octroi de prêts ou de garanties vis-à-vis des financements obtenus auprès de tiers. De façon plus générale, le Groupe est amené régulièrement dans le cadre de son activité à signer des contrats long terme incluant des montants significatifs à payer par les clients sur de longues périodes.

Au 31 décembre 2012, le Groupe avait une exposition nette de provisions d'un montant de 154 millions d'euros au titre des financements de la clientèle, représentant environ 145 millions d'euros de paiements différés et de prêts, et 9 millions d'euros de garanties. Par ailleurs, le Groupe avait à cette même date, des engagements à fournir des financements pour un montant de 33 millions d'euros. Il est possible que ces engagements de financement ne soient jamais utilisés par leurs détenteurs et qu'en conséquence aucun financement ne soit accordé par le Groupe avant leur extinction.

Les engagements de financement exercés et non encore tirés sont contrôlés en estimant et en jugeant notamment du risque de liquidité à long et court terme de chaque client, de la performance réelle des clients par rapport aux prévisions, des défis d'exécution auxquels les clients sont susceptibles d'être confrontés, des évolutions du contexte concurrentiel, ainsi que l'expérience du client en termes de gestion. Quand le Groupe met en évidence un problème, il met en place des actions protectrices, qui peuvent inclure l'annulation des engagements non tirés. Bien que de telles actions puissent permettre de

limiter l'exposition globale, elles ne pourront cependant pas prévenir le Groupe contre des pertes encourues au titre des engagements déjà exercés et des garanties données.

PROCESSUS D'APPROBATION DU RISQUE CRÉDIT DES CLIENTS

Le Groupe s'engage dans un processus minutieux d'approbation préalable du risque crédit client avant de fournir un quelconque financement ou une quelconque garantie à une institution financière, qui financerait ses clients. Tout engagement significatif doit être approuvé par le groupe « Trade and Project Finance » et, dans certains cas, être évalué par l'équipe centrale d'Analyse Financière et d'Évaluation des Risques, chacun de ces organismes étant indépendant des départements commerciaux.

Le Groupe contrôle en permanence le crédit accordé aux clients et tente de limiter le risque associé, dans certains cas, en obtenant des sûretés réelles ou en titrisant ou transférant à des banques ou des agences de crédit export une partie des risques relatifs au financement.

Bien que, comme discuté ci-dessus, le Groupe dispose d'un processus rigoureux d'approbation des crédits et prenne des actions pour limiter son exposition au risque de crédit, si les conditions économiques et le secteur des télécommunications en particulier, devaient se détériorer, conduisant à la défaillance des clients, le Groupe pourrait être amené à subir des pertes sur les crédits accordés, par le biais des conditions de paiement ou sous forme de prêts ou dans le cadre des garanties données aux clients, ainsi qu'au titre de l'exposition

commerciale pour les contrats long terme et la perte de l'activité future avec ces clients. Dans un tel contexte, si le nombre de clients défaillants devait augmenter, cela conduirait à réduire les flux de trésorerie futurs et à encourir des pertes supérieures aux provisions déjà comptabilisées, ce qui pourrait donc avoir un effet négatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

INVESTISSEMENTS

Nous anticipons une légère baisse de nos investissements par rapport au montant de 582 millions d'euros dépensé en 2012, montant incluant la capitalisation des frais de développement. Le Groupe considère que la situation actuelle de trésorerie, des flux de trésorerie attendus et des accords de financement existants lui apportent suffisamment de flexibilité pour être en mesure de faire face à ses engagements financiers à court et long terme et à poursuivre son programme prévisionnel d'investissements. Si les conditions du marché venaient à se détériorer significativement, ou si nos clients étaient amenés à réduire significativement leurs prévisions de dépenses, ou bien si les marchés financiers venaient à limiter notre accès aux cautions de soumission et de bonne exécution, notre situation de trésorerie pourrait évoluer défavorablement, et dans ce cas nous devrions réévaluer nos priorités d'investissement en conséquence. Nous nous engagerions également dans des efforts de restructuration supplémentaires et nous chercherions des sources supplémentaires de capitaux, ce qui pourrait s'avérer difficile si il n'y a pas d'amélioration dans l'environnement de marché et étant donné notre capacité limitée à accéder aux marchés des capitaux et de titres à revenu fixe.

6.8 PERSPECTIVES

La documentation relative aux facilités de crédit, de premier rang, garanties, conclues en 2013 et décrites dans la Section 6.6 « Trésorerie et capitaux propres », indique comme objectifs en 2015 : (i) une croissance modeste des revenus pour atteindre 15,2 milliards d'euros en 2015, (ii) une marge brute comprise entre 35 % et 37 % des revenus de 2015, (iii) une marge de l'activité opérationnelle avant coûts de

restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées, perte de valeur sur actifs litiges, et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi (à l'exclusion de l'impact négatif sans effet sur la trésorerie des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent) comprise entre 6 % et 9 % des revenus de 2015. Cette information a été rendue publique sous la forme d'un communiqué de presse et via notre site internet.

6.9 RISQUES DE MARCHÉ

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés principalement pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change. La politique du Groupe n'est pas de prendre des positions spéculatives. Les stratégies pour réduire les risques de change et de taux ont pour objectif de réduire mais pas d'annuler l'impact positif ou négatif des variations de change et de taux.

Les instruments dérivés détenus au 31 décembre 2012 étaient principalement des couvertures de transactions commerciales et financières en cours ou futures ou étaient relatives à des dettes émises.

Les dettes émises par le Groupe sont principalement en euros et en dollars US. Les opérations de dérivés de taux ont principalement pour objet de convertir en taux variable une partie des émissions effectuées à taux fixe.

RISQUE DE CONTREPARTIE

Le Groupe est exposé au risque de crédit sur les valeurs mobilières de placement, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés si une contrepartie fait défaut à ses engagements. Ce risque de crédit est suivi de façon journalière, dans des limites strictes fondées sur le rating des contreparties. Au 31 décembre 2012, toutes les contreparties sont classées dans la catégorie « Investment Grade ». L'exposition par rapport à chaque contrepartie est

calculée en prenant en compte la juste valeur des valeurs mobilières de placement, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des instruments dérivés.

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe, conduisant son activité commerciale et industrielle dans le monde entier, est exposé à des risques de change. Le Groupe utilise des instruments dérivés pour se protéger contre les fluctuations des devises étrangères et de leur impact potentiel sur les actifs, dettes, revenus et charges.

Les transactions futures sont principalement des contrats commerciaux fermes et des transactions projetées. Les contrats commerciaux entrés en vigueur et les transactions prévues sont couverts au moyen d'opérations de change à terme. Les offres ont généralement une durée n'excédant pas 18 mois.

RISQUE DE TAUX SUR LA DETTE NETTE

En cas de baisse des taux, la juste valeur de la dette à taux fixe du Groupe augmentera et il deviendra plus coûteux de la racheter (sans prendre en compte le fait qu'une augmentation du risque crédit d'Alcatel-Lucent réduirait la valeur de la dette).

Dans le tableau ci-dessous, la variation potentielle de la juste valeur pour les instruments sensibles aux variations de taux est calculée sur l'hypothèse d'une baisse ou hausse hypothétique et instantanée pour 2012 et 2011 de 1 % des taux d'intérêts pour toutes les maturités et pour toutes les devises. Les instruments sensibles aux variations de taux d'intérêts sont les dettes long terme à taux fixe ou les swaps et les valeurs mobilières de placement.

	31 décembre 2012				31 décembre 2011			
	Valeur dans les comptes	Juste valeur	Variation de la juste valeur si les taux baissent de 1 % ⁽³⁾	Variation de la juste valeur si les taux augmentent de 1 %	Valeur dans les comptes	Juste valeur	Variation de la juste valeur si les taux baissent de 1 %	Variation de la juste valeur si les taux augmentent de 1 %
<i>(En millions d'euros)</i>								
Actifs								
Valeurs mobilières de placement	1 528	1 528	6	(6)	939	939	6	(6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	3 401	3 401	-	-	3 534	3 534	-	-
Passifs ⁽²⁾								
Obligations convertibles	(2 179)	(2 217)	(40)	39	(2 015)	(1 812)	(39)	37
Autres emprunts obligataires	(2 118)	(1 943)	(105)	95	(2 236)	(1 874)	(104)	94
Autres dettes financières	(514)	(514)	-	-	(368)	(368)	-	-
Dérivés de taux	33	33	1	(7)	36	36	12	(12)
Prêt aux membres des coentreprises	8	8	-	-	18	18	-	-
Trésorerie (dette financière) nette avant instruments dérivés de change	159	296	(144)	127	(92)	473	(125)	113
Instruments dérivés de change sur la dette financière – autres actifs courants et non courants	2	2	-	-	57	57	-	-
Instruments dérivés de change sur la dette financière – autres passifs courants et non courants	(35)	(35)	-	-	(5)	(5)	-	-
Trésorerie (dette financière nette)	126	263	(144)	127	(40)	525	(125)	113

- (1) Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, la valeur dans les comptes est considérée comme une bonne approximation de la juste valeur.
- (2) Plus de 98 % des emprunts obligataires du Groupe ont été émis à taux fixe. Au 31 décembre 2012 et 2011, la juste valeur de la dette à long terme est inférieure à sa valeur dans les comptes du fait de notre spread de crédit élevé, mais la différence est moindre en 2012 qu'en 2011 due à la réduction de notre spread de crédit.
- (3) Si le taux d'intérêt devient négatif après la baisse de 1 %, la sensibilité est calculée avec un taux d'intérêt égal à 0 %

La juste valeur des instruments présentés dans le tableau ci-dessus est calculée en utilisant des logiciels de calcul financier standards de marché et les paramètres de marché prévalant au 31 décembre 2012.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR ET DE FLUX DE TRÉSORERIE

La part inefficace de la variation des couvertures de juste valeur et de flux de trésorerie était un gain de 1 million d'euros au 31 décembre 2012, à comparer à une perte de 1 million d'euros au 31 décembre 2011. Aucun montant n'est exclu de la mesure de l'inefficacité.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET

Le Groupe ne fait plus de couverture d'investissement net d'une activité à l'étranger. Aux 31 décembre 2012 et 2011 aucun instrument dérivé n'était qualifié de couverture d'un investissement net.

RISQUE SUR ACTIONS

Le Groupe peut être amené à utiliser des dérivés pour gérer les investissements en actions cotées qui pourraient être détenues. Le Groupe peut vendre des options d'achat sur des actions détenues en portefeuille et tout profit serait alors mesuré par différence entre la valeur comptable de ces titres et le prix d'exercice de l'option, augmenté de la prime reçue.

Le Groupe peut également être amené à utiliser des instruments dérivés sur les actions d'autocontrôle. De telles transactions sont autorisées dans le cadre du programme de rachat d'actions approuvé par l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 8 juin 2012.

Le Groupe n'a mis en place aucun instrument dérivé sur des titres cotés ou sur des actions d'autocontrôle.

Des informations complémentaires relatives aux risques de marché et aux risques de crédit, comprenant des informations sur les instruments de couverture utilisés, sont fournies dans la note 30 des comptes consolidés.

6.10 QUESTIONS JURIDIQUES

Indépendamment d'un certain nombre de litiges liés à la marche des affaires (dont divers contentieux sociaux collectifs en France et aux États-Unis) et dont la direction pense qu'ils sont convenablement provisionnés (voir note 29c des comptes consolidés) ou qu'ils n'engendreront pas un coût significatif pour le Groupe, Alcatel-Lucent est impliquée dans les litiges ci-après exposés.

PROCÉDURES ET ENQUÊTES

a/ Procédures costaricaines

Au début d'octobre 2004, Alcatel-Lucent a appris que le Procureur Général du Costa Rica et une commission parlementaire avaient lancé des enquêtes sur des versements effectués par des consultants prétendument pour le compte d'Alcatel CIT, une filiale française renommée Alcatel-Lucent France (« CIT ») ou d'autres filiales d'Alcatel-Lucent à divers fonctionnaires et deux partis politiques costaricains, ainsi qu'à des représentants de l'Instituto Costarricense de Electricidad (ICE), l'opérateur public de télécommunications, en relation avec l'obtention par CIT de plusieurs contrats de fourniture d'équipements et de services auprès de cet organisme. Dès qu'Alcatel-Lucent a appris l'existence de ces allégations, elle a lancé une enquête interne sur cette affaire.

En relation avec les allégations concernant le Costa Rica, le 27 juillet 2007, le bureau du Procureur du Costa Rica a inculpé 11 personnes, y compris l'ancien président d'Alcatel de Costa Rica, pour corruption aggravée, enrichissement illégal, dissimulation, fraude et autre. Depuis lors, trois de ces personnes inculpées ont plaidé coupable. Peu après, le Parquet général du Costa Rica et l'ICE, agissant comme victime de cette affaire pénale, ont chacun intenté des actions civiles pour réclamer des dommages et intérêts contre ces onze personnes défenderesses au pénal, ainsi que contre cinq

défendeurs civils supplémentaires (une personne et quatre sociétés y compris CIT) pour un montant de 52 millions de dollars US (pour le Parquet Général) et 20 millions de dollars US (pour l'ICE). L'action civile du Parquet Général remplace les deux actions précédentes du 25 novembre 2004 et du 31 août 2006. Le 25 novembre 2004, le Parquet Général a intenté une action civile contre CIT pour obtenir des dommages-intérêts au profit du peuple et du Trésor costaricains en réparation des pratiques alléguées et de la perte de prestige subie par la nation du Costa Rica (dommages sociaux). L'action civile d'ICE, qui se substitue à sa précédente action du 1^{er} février 2005, demande réparation du préjudice causé à ses clients et à elle-même du fait des paiements allégués, et de celui résultant de l'atteinte à sa réputation (dommages moraux) et pour les dommages résultant des surfacturations alléguées qu'elle a été obligée de payer dans le cadre du contrat conclu avec CIT. Au cours des audiences préliminaires à San José, en septembre 2008, ICE a déposé un rapport dans lequel les dommages prétendument causés par CIT sont évalués à 71,6 millions de dollars US. Le procès dans le cadre de la procédure pénale, incluant les demandes civiles qui y sont liées, a débuté le 14 avril 2010 et se poursuit. En décembre 2012, la Cour d'appel a déclaré tous les inculpés non-coupables, bien qu'Alcatel-Lucent ne sache pas sur quels motifs car elle n'a pas encore été notifiée de la décision ; par conséquent, Alcatel-Lucent ne peut pas prédire quel sera l'impact de cette décision sur les demandes à l'encontre de CIT.

Alcatel-Lucent est parvenu à un accord de transaction avec le Parquet Général concernant les demandes de dommages sociaux donnant lieu à un paiement par CIT d'environ 10 millions de dollars US. ICE prétend que ses demandes ne sont pas couvertes par cette transaction avec le Parquet Général et les a plaidées avec les plaintes pénales. Le 5 avril 2011, le tribunal a clos le procès. Le tribunal a prononcé son verdict le 27 avril 2011, et ICE a été déboutée de ses

demandes civiles pour vice de procédure. Le Tribunal pénal a rendu sa décision motivée écrite le 25 mai 2011. La provision de 2 millions d'euros comptabilisée précédemment a, par conséquent, été intégralement reprise au cours du deuxième trimestre 2011.

De plus, en août 2007, ICE a entamé une procédure administrative afin de résilier le contrat de 2001 par lequel CIT devait poser 400 000 lignes GSM portable (le « Contrat 400KL GSM »). Dans le cadre de cette procédure, ICE demande une indemnité de 59,8 millions de dollars US pour dommages et perte de revenus. En mars 2008, CIT et ICE ont mené à terme les négociations d'un projet de transaction d'un « Plan d'Amélioration », visant à régler intégralement et définitivement ce contentieux. Le conseil d'administration d'ICE n'a pas donné son aval à ce projet de transaction ; il a de surcroît adopté une résolution visant à poursuivre la procédure administrative précitée afin de résilier le volant exploitation et maintenance du Contrat 400KL GSM et réclamer des pénalités et dommages d'un montant de 59,8 millions de dollars US, ainsi qu'appeler la garantie de bonne fin. La résiliation par ICE de ce volant du Contrat 400 KL GSM a été notifiée à CIT le 23 juin 2008. ICE a formulé d'autres demandes pour dommages et pénalités en rapport avec le Contrat 400KL GSM qui portent le préjudice éventuel lié à ce contrat à un montant total cumulé de 78,1 millions de dollars US, dont ICE a obtenu 5,9 millions de dollars US.

En juin 2008, CIT a formé un recours administratif contre ladite résiliation. ICE a appelé la garantie de bonne fin en août 2008 et le 16 septembre 2008 une demande de paiement du solde des dommages réclamés soit 44,7 millions de dollars US a été notifiée à CIT, à la requête d'ICE. Le 17 septembre 2008, la Cour Suprême du Costa Rica a statué sur l'appel formé par CIT et a décidé que : (i) la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars US devait être remboursée à CIT et (ii) la demande de 44,7 millions de dollars US serait suspendue jusqu'à la décision finale du tribunal compétent pour statuer sur l'affaire. Toutefois, suite à une requête d'ICE, la Cour a décidé de mettre la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars US sous séquestre judiciaire, et ce jusqu'au terme de la procédure. Le 8 octobre 2008, CIT a déposé une demande à l'encontre d'ICE demandant au tribunal d'annuler la résiliation partielle par l'ICE du Contrat 400KL GSM et réclamant des dommages-intérêts en réparation des dommages causés à CIT. En janvier 2009, ICE rendit sa réponse à la requête déposée par CIT. Lors d'une audience du 25 mars 2009, l'ICE a refusé toute discussion transactionnelle avec CIT. Le 20 avril 2009, CIT a demandé à la Cour que lui soit rendue la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars US pour lui substituer une garantie d'exécution de la décision finale de la Cour. CIT a fait appel du rejet par la Cour de cette requête, et a eu gain de cause lors de l'audience du 18 mars 2010. Par conséquent, CIT récupérera ces 15,1 millions de dollars dès qu'elle aura fourni à la Cour une garantie bancaire du même montant. Une audience prévue initialement le 1^{er} juin 2009 a été suspendue, ICE ayant décidé de ne pas présenter à la Cour le dossier administratif complet avec lequel elle avait procédé à la résiliation partielle du Contrat 400KL GSM. Le procès devrait se tenir en 2013.

Le 14 octobre 2008, les autorités du Costa Rica ont notifié à CIT l'engagement d'une procédure administrative en vue d'exclure CIT des marchés publics au Costa Rica pour une

durée de 5 ans. Cette procédure administrative a été suspendue le 8 décembre 2009 dans l'attente de la résolution de la procédure pénale décrite ci-dessus. En mars 2010, en raison de prétendus manquements importants au Contrat 400KL GSM (notamment par rapport à des défauts de qualité et de couverture réseau des routes) CIT a reçu une notification d'une nouvelle procédure administrative par laquelle ICE demande à ce que CIT soit interdite de conclure des contrats de fourniture.

ICE a déposé le 3 mai 2012 au *Tribunal Contencioso Administrativo y Civil de Hacienda* du Costa Rica une nouvelle demande à l'encontre d'un certain nombre de sociétés Alcatel-Lucent concernant les faits de corruption qui ont été enquêtés et transigés avec les autorités du Costa Rica et des Etats-Unis. Cette demande ICE s'élève à 14 millions d'euros, et aucune provision n'a été comptabilisée car Alcatel-Lucent estime que cette affaire a fait l'objet d'une transaction complète avec le Procureur Général du Costa Rica en 2010.

Si les autorités du Costa Rica concluent que des infractions pénales ont été commises, CIT pourrait se voir interdire de soumissionner à des marchés publics au Costa Rica pendant une certaine période. Alcatel-Lucent a généré des revenus pour 2,8 millions de dollars US sur des contrats au Costa Rica en 2012 et prévoit de générer environ 2,1 millions de dollars US en 2013. Sur la base du montant de revenus anticipé de ces contrats, Alcatel-Lucent ne pense pas que la perte du marché costaricain puisse avoir un effet négatif significatif au niveau du Groupe. En revanche, ces événements pourraient avoir un impact négatif sur la réputation d'Alcatel-Lucent en Amérique Latine.

Alcatel-Lucent a comptabilisé une provision relative à ces différentes actions en cours au Costa Rica lorsqu'une estimation fiable du décaissement futur probable était disponible.

b/ Enquêtes menées en France

Les autorités françaises enquêtent ou ont enquêté sur certaines opérations de filiales d'Alcatel-Lucent au Costa Rica, Kenya, Nigeria et en Polynésie française.

Concernant le Costa Rica, les autorités françaises enquêtent sur les paiements effectués par CIT à ses consultants dans l'affaire citée ci-dessus.

En ce qui concerne l'enquête visant à déterminer si des agents publics kenyans auraient perçu des paiements illicites du fait des paiements effectués en 2000 à des consultants dans le cadre d'un contrat de fourniture entre CIT et une société du secteur privé au Kenya, le 7 novembre 2012 le tribunal de grande instance de Paris a prononcé une ordonnance de non-lieu.

En ce qui concerne le Nigéria, les autorités françaises ont demandé à Alcatel-Lucent de fournir des documents supplémentaires concernant les paiements faits par ses filiales à certains agents au Nigeria. Alcatel-Lucent a répondu à cette demande et continue à coopérer avec les autorités qui mènent l'enquête.

L'enquête en Polynésie française concerne la filiale d'Alcatel-Lucent travaillant dans le domaine des systèmes de télécommunication sous-marins, Alcatel-Lucent Submarine

Networks (« ASN »), et certains ex-employés d'Alcatel-Lucent, en rapport avec un projet de câble sous-marin de télécommunication entre Tahiti et Hawaï attribué à ASN en 2007 par l'Office des postes et télécommunication de la Polynésie française (« OPT »).

Le 23 septembre 2009, quatre de ces anciens employés ont été mis en examen pour complicité de délit de favoritisme pour l'attribution par OPT de ce marché public. Le 23 novembre 2009, ASN a été accusée de recel de favoritisme au titre de ces mêmes accusations de favoritisme. Alcatel-Lucent a entamé et poursuit son enquête interne dans cette affaire. En mars 2011, certains agents publics de Polynésie française, dont certains ne sont plus en fonction, ont été mis en examen pour favoritisme ou complicité de délit de favoritisme.

Alcatel-Lucent ne peut pour l'instant prédire le résultat de ces enquêtes et l'effet qu'elles pourraient éventuellement avoir sur ses activités commerciales. Plus précisément, si ASN devait être jugée coupable d'infraction pénale, les tribunaux français pourraient, entre autres, imposer une amende à ASN et/ou l'exclure des marchés publics français pour une durée de temps à définir. ASN a généré des revenus d'environ 2,1 millions d'euros provenant des marchés publics français en 2012 et prévoit d'en générer pour approximativement 9,2 millions d'euros en 2013. Par conséquent, Alcatel-Lucent estime que la perte de cette activité du fait d'une telle interdiction n'aurait pas un effet significatif sur le Groupe dans son ensemble.

c/ Enquête au Nigeria

Le 21 février 2013 nous avons été informés que les autorités nigérianes contre la corruption, ont entamé une enquête concernant la mauvaise gestion du National Rural Telephony Project et l'implication d'Alcatel-Lucent Nigeria Ltd ("ALU Nigeria") et d'autres équipementiers dans ce projet. Notre entreprise conjointe chinoise, Alcatel-Lucent Shanghai Bell ("ASB"), s'est engagé dans un contrat avec le gouvernement

nigérian pour la Phase I de ce projet le 5 juin 2002. Par avenant en date du 4 avril 2003, le contrat a été cédé à un groupement incluant ASB et une compagnie chinoise d'état d'ingénierie nommée China National Machinery and Equipment Import and Export Corporation ("CMEC"). ALU Nigeria ne fait pas partie du groupement, mais a agi en tant que sous-traitant. La Phase I du projet a été acceptée par le gouvernement nigérian. Le 27 décembre 2006, ASB et CMEC ont signé un contrat avec le gouvernement nigérian pour la Phase II du projet, et par la suite ASB a cédé ses obligations au contrat à CMEC le 1^{er} février 2007. La Phase II du projet n'a jamais été mise en œuvre pour faute de financement. A ce stade, nous n'avons pas de nouveaux détails concernant la nature de la prétendue mauvaise gestion. Nous coopérons avec les enquêteurs et avons lancé notre enquête interne.

IMPACT DE CES DIVERSES ENQUÊTES ET PROCÉDURES

Les enquêtes administratives et les procédures judiciaires sont soumises à des incertitudes et leur dénouement est difficile à prévoir. En conséquence, Alcatel-Lucent n'est pas en mesure d'estimer le montant total des paiements qu'elle serait amenée à effectuer ou de l'impact financier concernant ces affaires. Du fait des incertitudes des enquêtes administratives et des procédures judiciaires, une ou plusieurs de ces affaires pourraient finalement entraîner une condamnation d'Alcatel-Lucent à des paiements significatifs au-delà de ceux faisant l'objet des transactions décrites dans cette note 36.

À l'exception des enquêtes gouvernementales et litiges visés dans cette section et de l'analyse de leurs conséquences possibles qui y figurent, à la date du présent document de référence, la Société n'a pas connaissance, de procédure judiciaire, arbitrale ou gouvernementale (y compris suspendue ou dont la Société serait menacée) à son encontre ou à l'encontre de l'une des sociétés du Groupe susceptibles d'avoir eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou de celle de l'ensemble du Groupe.

6.11 DÉPENSES EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

DÉPENSES

En 2012, en valeur absolue, 16,1 % du chiffre d'affaires a été consacré à l'innovation et au support de nos différentes gammes de produits. Ces dépenses s'élevaient à 2,3 milliards d'euros avant la capitalisation des dépenses de développement et les plus ou moins values sur cession d'immobilisation, et à l'exclusion de l'impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent, ce qui représente une baisse de 2,5 % par rapport aux 2,4 milliards d'euros, ou 15,2 % des revenus de 2011. Cette baisse de 100 millions d'euros des frais de R&D reflète une baisse des investissements de R&D liés au développement de technologies classiques dans le cadre de l'effort de réduction globale des dépenses, l'essentiel de nos dépenses se concentrant sur les nouveaux produits. Une grande partie de nos dépenses de R&D a été réalisée sur notre portefeuille High

Leverage Network™, qui inclut, entre autres, les technologies mobiles LTE et lightRadio™, le nouveau routeur cœur réseau 7950 XRS au sein de la division IP, la puce 400 gigabits PSE (*Photonic Service Engine*) au sein de la division optique, et le VDSL2 vectoring/bonding dans l'activité d'accès fixe.

POLITIQUES COMPTABLES

Conformément à la norme IAS 38 « Actifs incorporels », les dépenses en Recherche et Développement sont comptabilisées l'année où elles sont engagées, sauf en ce qui concerne les coûts de développement, qui sont capitalisés en tant qu'actifs incorporels quand ils se conforment strictement aux critères suivants :

- le projet est clairement défini et les coûts sont identifiés séparément et mesurés de manière fiable ;

- la faisabilité technique du projet est démontrée ;
- la capacité à utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- la société a l'intention de finir le projet et d'utiliser ou vendre les produits créés dans le cadre du projet ;
- l'existence d'un marché potentiel pour les produits créés dans le cadre du projet ou l'utilité des produits, en cas d'usage interne, est démontrée, de telle sorte qu'il est probable que le projet générera des avantages économiques futurs ; et
- des ressources adéquates sont disponibles pour terminer le projet.

Ces coûts de développement sont amortis pendant la durée de vie utile estimée des projets concernés. L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Spécifiquement, en ce qui concerne les logiciels, la durée de vie utile est déterminée de la manière suivante :

- en cas d'usage interne : en fonction de sa durée de vie utile probable ; et
- en cas d'usage externe : en fonction des perspectives de vente, de location ou de distribution sous d'autres formes.

Les coûts de développement capitalisés des logiciels sont ceux engagés durant les phases de programmation, de codification et d'essais. Les coûts engagés durant les étapes de conception et de planification, de définition des produits et de spécification des produits sont comptabilisés comme des dépenses.

L'amortissement des frais de développement de logiciels capitalisés à comptabiliser sur la période est égal au montant le plus élevé du (a) montant de la valeur brute multiplié par les revenus constatés au cours de la période et divisé par le total des revenus attendus sur ce logiciel et (b) de l'amortissement linéaire sur la durée de vie résiduelle du logiciel correspondant ou des produits dans lesquels ils sont intégrés.

L'amortissement des frais de développement capitalisés sur logiciels utilisés en interne est comptabilisé par fonction suivant leur utilisation.

Les coûts d'étude de conception engagés en rapport avec les clients (montants recouvrables déboursés dans le cadre des contrats avec les clients) sont inclus dans le travail en cours dans les contrats de construction.

En ce qui concerne les fusions, nous affectons une partie du prix d'acquisition à des projets de Recherche et Développement en cours qui peuvent être importants. Dans le cadre du processus d'analyse de ces fusions, nous pouvons prendre la décision d'acheter une technologie qui n'a pas encore été commercialisée plutôt que de développer la technologie en interne. Les décisions de cette nature tiennent compte des possibilités qui existent pour nous de rester à la pointe des progrès technologiques rapides dans l'industrie des réseaux de données et de télécommunications.

La juste valeur de la recherche et du développement en cours acquis lors de la fusion est en général basée sur les calculs de valeur actuelle des revenus, une analyse des réalisations du projet et une évaluation de la contribution totale du projet et des risques du projet.

La projection des revenus utilisée pour évaluer la recherche et le développement en cours est basée sur les estimations de la taille des marchés pertinents et des facteurs de croissance, sur les tendances prévues en ce qui concerne la technologie et sur la nature et le moment prévu de l'introduction de nouveaux produits par Alcatel-Lucent et ses concurrents. Les flux de trésorerie nets futurs provenant de ces projets reposent sur les estimations par la direction du coût de ventes de ces projets, les charges d'exploitation et les impôts sur le revenu.

La valeur attribuée à la recherche et au développement en cours acquis est également ajustée pour refléter l'étape d'achèvement, la complexité du travail accompli jusqu'à présent, la difficulté de terminer le développement restant, les coûts déjà engagés et le coût envisagé pour terminer les projets.

Cette valeur est déterminée en actualisant les flux de trésorerie nets à leur valeur actuelle. La sélection du taux d'actualisation est basée sur le coût moyen pondéré du capital d'Alcatel-Lucent, révisé à la hausse pour refléter les risques supplémentaires inhérents au cycle de vie du développement.

Les coûts de développement capitalisés considérés comme des actifs (soit générés en interne et capitalisés soit reflétés dans le prix d'acquisition d'une société) sont généralement amortis sur trois à dix ans.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », quand des événements ou des changements des conditions du marché indiquent un risque de dépréciation des actifs incorporels, un examen détaillé est effectué afin de déterminer si la valeur comptable nette de ces actifs reste inférieure à leur montant recouvrable, qui est défini comme la juste valeur (moins les coûts de vente) ou la valeur d'usage, selon la plus élevée de ces valeurs. La valeur d'usage est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation continue de l'actif et sa cession finale.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable nette, la différence entre les montants est comptabilisée comme une perte de valeur. Les pertes de valeurs en ce qui concerne les actifs incorporels avec des durées de vie limitées peuvent être inversées si la valeur recouvrable devient supérieure à la valeur comptable nette (mais n'excède pas la perte initialement enregistrée).

A la fin de l'année 2012, nous avons identifié des indices qui pouvaient indiquer une potentielle perte de valeur des coûts de développement capitalisés liés aux technologies GSM et CDMA (les deux dans notre Division Produit Réseaux accès mobile). Le principal fait générateur a été un remplacement plus rapide que prévu de ces technologies par la nouvelle technologie LTE. Des tests de dépréciations de ces actifs ont donc été menés, ce qui conduit à la comptabilisation d'une perte de valeur de frais de développement capitalisés de 122 millions d'euros en 2012 (contre 11 millions d'euros en 2011).

Des pertes de valeur au titre des technologies acquises ont été enregistrées en 2012 pour un montant de 191 millions d'euros sur la Division Produit « Réseaux accès mobile », dont principalement 136 millions d'euros pour les relations clientèle et 50 millions d'euros pour l'acquisition de la technologie CDMA initialement comptabilisée dans le cadre de la fusion avec Lucent en 2006. Des pertes de valeur de 4 millions d'euros ont été enregistrées en 2011.

APPLICATION DES POLITIQUES COMPTABLES À CERTAINES ACQUISITIONS IMPORTANTES

Le Groupe n'a pas réalisé d'acquisition significative en 2011 et 2012.

6.12 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ-MÈRE

Alcatel Lucent, société mère du Groupe, n'a pas d'activité opérationnelle. Elle détient directement et indirectement les sociétés formant le Groupe. Ses missions sont principalement :

- la gestion centralisée de la trésorerie ;
- la mutualisation du financement des frais de recherche et de développement et de propriété industrielle ;
- l'octroi de garanties dans le cadre de certains financements bancaires et contrats opérationnels au bénéfice des filiales ;
- la gestion de l'intégration fiscale française.

6 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES

6.12 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ-MÈRE

7 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le rapport du Président du Conseil d'administration, encadré par les dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, rend compte de la composition du Conseil d'administration et des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société. Les thèmes suivants devant figurer dans le rapport sont traités au sein du chapitre Gouvernement d'Entreprise ou ailleurs, ainsi qu'indiqué ci-après :

- la composition du Conseil d'administration, les limitations de pouvoirs du Directeur Général et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des Comités à la Section 7.1 « Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise » ;
- les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, à la Section 7.2. « Rémunérations et avantages à long terme » en ce qui concerne la politique de rémunération, les engagements en matière de retraite des mandataires sociaux, et les attributions d'actions de performance et d'options de souscription d'actions, aux dirigeants mandataires sociaux ;
- les procédures de contrôle interne et de gestion des risques à la Section 7.4 « Rapport du Président du Conseil d'administration – Contrôle interne et gestion des risques » ;
- la participation des actionnaires aux Assemblées et les informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique telles que visées par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, aux Sections 10.2 « Dispositions légales et statutaires particulières », 10.6 « Autres informations sur le capital » et 10.8 « Assemblée Générale des actionnaires » respectivement.

7.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

7.1.1 PRINCIPES D'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

Principes de Gouvernance

Nous adhérons au Code AFEP-MEDEF de Gouvernement d'Entreprise des Sociétés Cotées (ci-après le « Code AFEP-MEDEF ») (www.medef.fr). Notre Conseil d'administration, lors des séances du 29 octobre et du 11 décembre 2008, a réitéré, et ensuite publié, son adhésion à ces principes, qui gouvernent notamment les modalités de fonctionnement de notre Conseil d'administration et de ses Comités, décrites dans le Règlement Intérieur du Conseil d'administration.

Notre politique en matière de gouvernement d'entreprise reflète les principes du Code AFEP-MEDEF, dans la mesure où ceux-ci sont compatibles avec l'organisation, la situation et les moyens de notre Société. Tel n'est pas le cas des deux points suivants :

Code AFEP MEDEF

Critère selon lequel un administrateur n'est pas considéré comme indépendant s'il exerce son mandat depuis plus de 12 ans.

Critère selon lequel le bénéficiaire d'un régime de retraite supplémentaire doit être conditionné à l'achèvement de la carrière du bénéficiaire dans l'entreprise et à des conditions raisonnables d'ancienneté.

Pratiques d'Alcatel Lucent

La compétence et l'expérience des administrateurs ainsi que la bonne connaissance du Groupe, sont privilégiées dans la mesure où ces atouts ne représentent pas une source de conflit d'intérêts. Au demeurant, le critère d'ancienneté est absent des exigences du NYSE (cf. Section 7.1.2.1 « Le Conseil d'administration »), et parfois contesté par la doctrine.

Le bénéfice du régime de retraite supplémentaire du Directeur Général est aligné sur celui des autres bénéficiaires de ce régime, et n'est à ce titre pas conditionné à sa présence dans la Société, mais le Conseil d'administration a déterminé des critères de performance à la fois quantitatifs et qualitatifs qui conditionneront les droits du Directeur Général au régime de retraite au terme de son mandat (cf. Section 7.2.2.5 « Le Directeur Général »).

En outre, du fait de la cotation de nos titres au New York Stock Exchange (ci-après « NYSE »), nous nous efforçons de concilier les principes visés ci-dessus avec les règles du NYSE sur la gouvernance d'entreprise qui nous sont applicables, ainsi qu'avec les dispositions de la loi américaine « Sarbanes-Oxley Act » entrée en vigueur en 2002. À cet égard, nous préciserons, lorsque cela s'applique, notre situation par rapport à ces dispositions.

Séparation des fonctions et pouvoirs

Alcatel Lucent est organisée selon le mode « moniste », avec un Conseil d'administration. Depuis 2006, les fonctions de Président et de Directeur général sont dissociées. Elles sont assurées respectivement par M. Philippe Camus, depuis le 1^{er} octobre 2008, et par M. Ben Verwaayen depuis le 15 septembre 2008. Leurs mandats d'administrateur ont été renouvelés par l'Assemblée générale de 2010 pour une durée de 3 ans.

À la suite du renouvellement de leurs mandats par l'Assemblée générale en 2010, le Conseil d'administration a confirmé le principe de séparation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et a décidé de renouveler M. Philippe Camus dans ses fonctions de Président du Conseil d'administration et M. Ben Verwaayen dans ses fonctions de Directeur Général.

i) Le Président du Conseil d'administration

Le 6 février 2013, le Conseil d'administration a décidé de proposer le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Philippe Camus, lors de la prochaine Assemblée générale du 7 mai 2013.

M. Philippe Camus préside le Conseil d'administration, organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et spécialement des Comités du Conseil, et plus généralement à ce que la Société se conforme aux meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise. Enfin, il bénéficie d'une délégation de pouvoirs, consentie par le Conseil d'administration, lui permettant de représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment auprès des pouvoirs publics, au plan national et international. Les pouvoirs du Président sont précisés à l'article 7 du Règlement Intérieur (cf. Section 7.1.3.1 « Règlement Intérieur du Conseil d'administration »).

ii) Le Directeur général

Le 6 février 2013, le Conseil a pris acte de la décision de M. Ben Verwaayen de ne pas demander le renouvellement de ses mandats d'administrateur et de Directeur Général.

Le Conseil d'administration d'Alcatel-Lucent a nommé M. Michel Combes comme Directeur général de la Société à compter du 1^{er} avril 2013, pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. M. Michel Combes rejoindra le conseil d'administration, sous réserve d'approbation de son mandat d'administrateur par les actionnaires lors de l'Assemblée générale du 7 mai 2013.

M. Michel Combes (51 ans) a plus de vingt ans d'expérience dans le secteur des télécommunications, dans un environnement international. Il a été Président de Vodafone Europe et Administrateur de Vodafone PLC. Son parcours l'a conduit précédemment aux fonctions de Président-directeur général de TDF et de Directeur financier et Vice Président Exécutif de France Télécom.

Le Conseil, lors de sa réunion du 7 mars 2013, a déterminé les éléments composant la rémunération de M. Michel Combes, en sa qualité de Directeur général (disponibles sur notre site www.alcatel-lucent.com).

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Le Règlement Intérieur prévoit des limitations de ses pouvoirs pour certaines décisions qui, en raison de leur objet ou de leur montant, sont soumises à l'approbation préalable du Conseil :

- la mise à jour des plans stratégiques annuels du Groupe, et toute opération stratégique significative non prévue par ces plans ;
- le budget annuel du Groupe et le plan annuel d'investissement ;
- les acquisitions ou cessions d'actifs d'un montant unitaire supérieur à 300 millions d'euros (valeur d'entreprise) ;
- les dépenses d'investissements d'un montant unitaire supérieur à 300 millions d'euros ;
- les offres et contrats commerciaux d'importance stratégique d'un montant unitaire supérieur à 1 milliard d'euros ;
- les accords stratégiques d'alliance et de coopération industrielle et financière significatifs, avec des prévisions des revenus annuels supérieures à 200 millions d'euros, particulièrement s'ils impliquent une prise de participation significative dans le capital de la Société de la part d'un tiers ;
- les opérations financières ayant un impact significatif sur les comptes du Groupe, notamment les émissions de valeurs mobilières supérieures à 400 millions d'euros ;
- les modifications éventuelles à l'accord dit « National Security Agreement » (« NSA ») conclu entre Alcatel, Lucent Technologies Inc. et certains organes gouvernementaux des États-Unis.

7.1.2 ORGANES DE DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

7.1.2.1 Le Conseil d'administration

Alcatel Lucent s'est doté d'un Conseil d'administration resserré qui, au 7 mars 2013, compte onze administrateurs nommés pour trois ans maximum, dont neuf sont indépendants. Le Conseil d'administration comprend aussi deux censeurs.

Philippe Camus

Président du Conseil d'administration

Ben Verwaayen

Directeur Général et administrateur

Daniel Bernard

Administrateur indépendant
Président de Provestis

Kim Crawford Goodman

Administrateur indépendant
Présidente d'American Express Voyages d'Affaires

Carla Cico

Administrateur indépendant

Stuart E. Eizenstat

Administrateur indépendant
Associé spécialisé en Finance et Commerce international au sein du Cabinet Covington & Burling

Louis R. Hughes

Administrateur indépendant
Président d'InZero Systems

Lady Sylvia Jay

Administrateur indépendant
Présidente de L'Oréal UK Ltd

Jean C. Monty

Administrateur indépendant et Vice Président du Conseil d'administration

Olivier Piou

Administrateur indépendant
Directeur Général de Gemalto

Jean-Cyril Spinetta

Administrateur indépendant
Président & Directeur Général d'Air France-KLM

Jean-Pierre Desbois

Censeur
Adhérent du FCP « Actionnariat Alcatel Lucent »

Bertrand Lapraye

Censeur
Adhérent du FCP « Actionnariat Alcatel Lucent »

Yohann Bénard

Secrétaire Général

Nathalie Trolez Mazurier

Secrétaire adjoint du Conseil d'administration

Début et fin de fonctions

Kim C. Goodman a été cooptée administrateur à l'issue de la réunion du Conseil du 5 décembre 2012 en remplacement de W. Frank Blount, démissionnaire, pour la durée restant à courir de son mandat

Au 7 mars 2013, notre Conseil d'administration comporte 11 administrateurs de six nationalités différentes, dont trois femmes, et d'âge moyen de 62 ans. La durée des mandats est de trois ans et, conformément au Code AFEP-MEDEF, le renouvellement des mandats des administrateurs est échelonné. Un tiers des mandats des membres du Conseil d'administration sera renouvelé chaque année à compter de 2013 (cf. Section 7.1.4.2 « Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations »).

Le Conseil comporte 11 administrateurs de 6 nationalités différentes dont 3 femmes

Renouvellement des mandats

Administrateurs	Mandats	Age	Indépendance	Nationalité	2010	Durée des mandats				
						2011	2012	2013	2014	2015
M. Camus	Président	64	Non	Française						
M. Verwaayen	Directeur Général	61	Non	Néerlandaise						
Mme. Cico	Administrateur	52	Oui	Italienne						
M. Monty	Administrateur	65	Oui	Canadienne						
M. Bernard	Administrateur	67	Oui	Française						
Mme. Goodman*	Administrateur	47	Oui	Américaine						
Lady Jay	Administrateur	66	Oui	Britannique						
M. Spinetta	Administrateur	69	Oui	Française						
M. Eizenstat	Administrateur	70	Oui	Américaine						
M. Hughes	Administrateur	64	Oui	Américaine						
M. Piou	Administrateur	54	Oui	Française						

* Kim C. Goodman a été cooptée administrateur à l'issue de la réunion du Conseil du 5 décembre 2012 en remplacement de W. Frank Blount pour la durée restant à courir de son mandat.

Le Conseil compte deux censeurs, qui sont à la fois salariés de la société Alcatel Lucent, ou d'une société de notre Groupe, et membres d'un Fonds commun de placement Alcatel Lucent (cf. Section 7.1.3.1 « Règlement Intérieur du Conseil d'administration »).

Le FCP désigne parmi ses membres un nombre de candidats double de celui de poste(s) de censeur au Conseil de la Société à pourvoir. Cette liste est adressée au Président du Conseil d'administration de la Société puis, sur recommandation du Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale la nomination d'un ou plusieurs censeurs, selon le cas.

Les censeurs participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration et ont accès à l'information soumise au Conseil d'administration à l'instar des administrateurs. Leur mandat est de trois ans avec un renouvellement échelonné.

Critères de sélection et indépendance des administrateurs

Les nominations de nouveaux administrateurs répondent à des **règles de sélection** appliquées par notre Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations. Le Conseil d'administration a par ailleurs engagé le processus de mise en conformité avec les dispositions légales de droit français sur la représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les conseils d'administration qui exigent qu'à la 1^{ère} Assemblée générale ordinaire de 2014, 20 % des membres d'un conseil d'administration soient des femmes.

Plus généralement, le Conseil s'attache à réunir des compétences diversifiées, susceptibles de lui apporter une expertise des métiers hautement technologiques du Groupe, ainsi qu'une expertise financière suffisante pour permettre de statuer de manière éclairée et indépendante sur les états financiers et sur le respect des normes comptables. Une attention particulière est également apportée à la qualité et à la complémentarité des parcours professionnels des administrateurs, à la fois sur le plan de la géographie et sur celui des fonctions exercées et des secteurs d'activité.

Le Conseil doit également faire preuve d'indépendance à l'égard de la Direction de la Société selon les critères rappelés ci-après. Les **critères d'indépendance** retenus par le Conseil d'administration se fondent sur la règle posée par le Code AFEP-MEDEF : « Un administrateur est indépendant dès lors qu'il n'entretient directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Neuf administrateurs sur onze ont la qualité d'administrateur indépendant

Le choix des critères d'indépendance repose sur la combinaison du Code AFEP-MEDEF et des exigences du NYSE. Ils sont conformes à ceux rappelés dans le Code AFEP-MEDEF, à l'exception du critère qui prévoit que l'ancienneté dans les fonctions d'administrateur ne dépasse pas 12 ans. En effet, le Conseil privilégie la compétence et l'expérience des administrateurs ainsi que la bonne connaissance du Groupe, dans la mesure où ces atouts ne représentent pas une source de conflit d'intérêts. Au demeurant, le critère d'ancienneté est parfois contesté par la doctrine, et absent des exigences du NYSE.

La Société est par ailleurs en conformité avec les règles du NYSE et les dispositions du « Sarbanes-Oxley Act » en la matière. En effet, ces règles prévoient que le Conseil d'administration d'une société cotée aux États-Unis doit être composé d'une majorité de membres indépendants et que c'est le Conseil qui détermine si les critères d'indépendance sont remplis.

Lors de sa réunion du 6 février 2013, notre Conseil d'administration a examiné la situation de chaque administrateur en fonction des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF et des recommandations du NYSE. Sur recommandation du Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations, il a estimé (i) que M. Philippe Camus et M. Ben Verwaayen ne peuvent pas être considérés comme indépendants puisque l'un des critères d'indépendance prévu par le Code AFEP-MEDEF est « ne pas être [...] mandataire social de la société », et (ii) que Lady Sylvia Jay, Mmes Carla Cico et Kim Crawford Goodman, ainsi que MM. Daniel Bernard, Stuart E. Eizenstat, Louis R. Hughes, Jean C. Monty, Olivier Piou et Jean-Cyril Spinetta, soit neuf membres sur 11, sont indépendants.

Ainsi, plus de la moitié des membres de notre Conseil d'administration a la qualité d'administrateur indépendant. De plus, conformément aux dispositions légales et à l'article 5 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration, le Conseil compte au moins un administrateur indépendant – en l'occurrence M. Jean C. Monty – doté de compétences reconnues en matière financière et comptable.

Déontologie

Chaque administrateur (et censeur) s'engage à respecter les règles déontologiques régies par la **Charte de l'administrateur**, notamment le respect des règles boursières applicables ainsi que des règles de conduites édictées par Alcatel Lucent afin de prévenir tout délit d'initié (« *Alcatel Lucent Insider Trading Policy* »), qui délimitent les périodes pendant lesquelles il est interdit d'opérer sur les titres de la Société, le nombre minimum d'actions que doit posséder chaque administrateur, et l'obligation d'informer l'AMF des opérations réalisées sur le titre Alcatel Lucent.

Absence de conflits d'intérêts

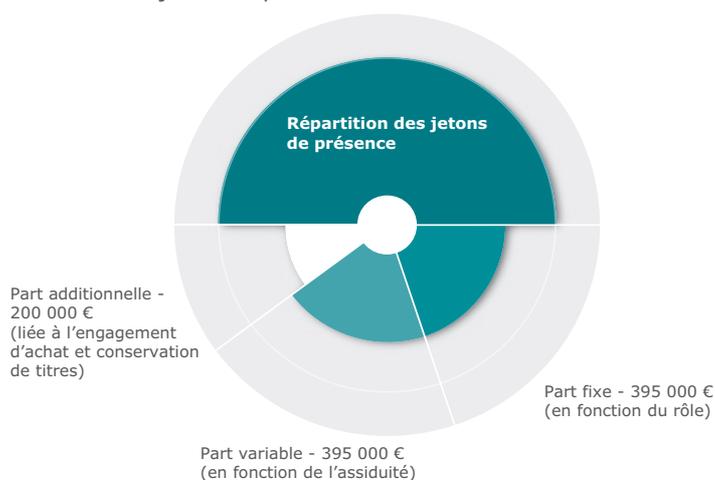
À la connaissance du Conseil :

- aucun administrateur n'est dans une situation de conflit d'intérêt. Conformément à la Charte de l'administrateur, un administrateur a l'obligation de faire part au Conseil d'une telle situation, même potentielle. Lady Sylvia Jay s'est abstenue de voter une décision du Conseil relative à la nomination d'une société de conseil financier filiale d'un groupe dont elle est administrateur ;
- il n'existe aucun lien familial entre les membres de notre Conseil d'administration et les autres principaux dirigeants de notre Société ;
- il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil d'administration ou du Comité Exécutif a été nommé en cette qualité ou en tant que Directeur Général ;
- aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun administrateur n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ; ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années ;
- aucun administrateur n'a participé en qualité de dirigeant à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années, à l'exception de M. Louis R. Hughes, en qualité de Président non-exécutif de la société américaine Outperformance Inc., qui a fait l'objet d'une liquidation amiable (« Chapter 7 » du U.S. Bankruptcy Code) en novembre 2008, et de M. Jean C. Monty, en tant qu'administrateur de la société canadienne Teleglobe Inc., qui a fait l'objet d'une liquidation en 2002, à la suite de laquelle des procédures judiciaires sont encore en cours.

Jetons de présence

Le Président et le Directeur général de la Société ne perçoivent pas de jetons de présence. Les autres administrateurs perçoivent des jetons de présence dont la répartition est fonction, (i) pour une part fixe, de leur fonction au sein du Conseil et, le cas échéant, au sein d'un Comité du Conseil, et (ii) pour une part variable, de leur participation aux différentes réunions, conformément au Code AFEP-MEDEF. A cela s'ajoute une part additionnelle, répartie à parts égales entre les administrateurs, et conditionnée à l'investissement en actions Alcatel Lucent des sommes allouées au titre de jetons de présence additionnels, après impôts, ainsi qu'à la conservation des actions ainsi acquises pendant toute la durée du mandat d'administrateur.

Les jetons de présence sont versés chaque semestre, la part additionnelle liée à l'engagement d'achat et de conservation de titres étant versée lors du deuxième versement des jetons de présence.



Le montant global des jetons de présence versés aux administrateurs s'élève à 990 000 euros au titre de l'exercice 2012 :

Part fixe	395 000 euros
Président du Comité de l'Audit et des Finances	25 000 euros
Président du Comité des Rémunérations, du Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations, du Comité Technologique, chacun	15 000 euros
Membre de Comité ayant la qualité d'administrateur	10 000 euros
Répartie également entre les administrateurs	solde
Part variable répartie en fonction de l'assiduité	395 000 euros
Part additionnelle	200 000 euros
TOTAL	990 000 euros

La rémunération globale des deux censeurs au titre de l'exercice 2012 s'élève à 100 000 euros.

En application de la méthodologie exposée ci-dessus, les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par chaque administrateur et par chaque censeur au cours de l'exercice 2012, et le total versé au titre de l'exercice 2011, se sont élevés à :

En euros	2011		2012	
	Montant total brut	Montant total brut	Dont la part relative à la qualité de membre d'un Comité *	Dont la part relative à la qualité de Président de Comité *
Administrateurs				
M. Bernard	125 051	122 678	15 000	15 000
M. Blount**	125 051	113 655	25 000	-
Mme Cico	90 595	96 005	10 000	-
M. Eizenstat	111 477	109 730	20 000	-
Mme. Goodman***	-	6 193	-	-
M. Hughes	95 595	96 664	-	15 000
Lady Jay	114 563	106 782	20 000	-
M. Monty	106 083	111 782	-	25 000
M. Piou	111 477	114 070	20 000	-
M. Spinetta	110 108	112 441	15 000	15 000
Total	990 000	990 000	125 000	70 000
Les censeurs				
M. Desbois	50 000	51 786		
M. Lapraye	50 000	48 214		

* Ce montant est inclus dans « montant total brut » pour 2012

** M. Blount a démissionné de ses fonctions d'administrateur lors de la réunion du Conseil du 5 décembre 2012

*** Mme. Goodman a été cooptée administrateur à l'issue de la réunion du Conseil du 5 décembre 2012 en remplacement de M. Blount pour la durée restant à courir de son mandat

Les montants indiqués dans le tableau ci-dessus constituent la seule rémunération versée aux administrateurs par Alcatel Lucent et ses filiales au cours des exercices 2011 et 2012, à l'exception des sommes versées aux dirigeants mandataires sociaux décrites à la Section 7.2.2 « La situation des dirigeants », ci-après. Les administrateurs en fonction, à l'exception du Président et du Directeur général, ne détiennent pas d'options de souscription d'actions, d'actions de performance ou d'autres instruments financiers donnant accès au capital de la Société.

De plus, il n'y a pas d'autres engagements de la Société à l'égard des administrateurs, à l'exception du Président et du Directeur général, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions.

Enfin, les administrateurs bénéficient au titre de leur fonction de la couverture de l'assurance responsabilité civile applicable à l'ensemble des dirigeants et des mandataires sociaux du Groupe, dite « *Directors & Officers* ».

INFORMATIONS SUR LES ADMINISTRATEURS ET CENSEURS EN FONCTION

Philippe CAMUS

Président du Conseil d'administration
Administrateur non indépendant

Né le 28 juin 1948, de nationalité française

Première nomination : 2008 - Echéance du mandat : 2013

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues : 600 000 actions ordinaires

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Président du Conseil d'administration d'Alcatel Lucent*, Président d'honneur du Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS).
- À l'étranger : Directeur Général de Keynolt Inc., Président du Conseil d'administration d'Aptamir Inc., Senior Advisor de Evercore Partners Inc.*, administrateur de Cellfish Media LLC.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- En France : Cogérant du Groupe Lagardère*, membre du conseil de surveillance de Lagardère Active, membre du Conseil de surveillance de Lagardère Services, administrateur des Éditions P. Amaury, d'Accor* et du Crédit Agricole* SA, représentant permanent de la société Lagardère SCA au Conseil d'administration d'Hachette SA, représentant permanent de la société Hachette SA au Conseil d'administration de Lagardère Services, représentant permanent de la société Lagardère Active au Conseil d'administration de Lagardère Active BroadCast (Monaco) et membre du Conseil de surveillance d'Hachette Holding, Vice-Président, Directeur Général Délégué de la société Arjil Commanditée-Arco.
- À l'étranger : Président Directeur Général de Lagardère North America Inc., administrateur de Schlumberger* et de Lagardère Unlimited Inc.

Carrière

- Ancien élève de l'École normale supérieure, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Philippe Camus a débuté sa carrière au département de la Gestion Financière de la Caisse des Dépôts et Consignations. En 1982, il a rejoint la Direction Générale du Groupe Lagardère, dont il a été nommé Directeur Général et Président du Comité Financier en 1993. Il a supervisé le travail préparatoire à la création d'EADS dont il a été Président et Directeur Général de 2000 à 2005. Il a été co-gérant du Groupe Lagardère de 1998 à 2012 et Senior Managing Director d'Evercore Partners Inc. de 2006 à 2012. Le 1^{er} octobre 2008, il a été nommé Président du Conseil d'administration d'Alcatel Lucent.
- Domaine d'expertise : 41 ans dans le secteur banque, finance, assurances et 14 ans dans le secteur de l'industrie.

Adresse professionnelle :

Alcatel Lucent
3, avenue Octave Gréard - 75007 Paris
France

* société cotée

Ben VERWAAYEN

Directeur Général
Administrateur non indépendant

Né le 11 février 1952, de nationalité néerlandaise

Première nomination : 2008 - Fin de mandat : 2013

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues : 350 000 actions ordinaires

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Directeur Général et administrateur d'Alcatel Lucent*.
- À l'étranger : Membre du Conseil de surveillance d'Akzo Nobel*.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- À l'étranger : Directeur Général et administrateur de BT Group Plc*, administrateur indépendant d'UPS*.

Carrière

- Ben Verwaayen est diplômé de l'université d'Utrecht, Pays-Bas, en droit et politique internationale. Ben Verwaayen commença sa carrière au sein de ITT Nederland BV où, de 1975 à 1988, il occupa différents postes aux départements Développement, Relations humaines et Communication avant d'accéder aux fonctions de Directeur Général. Ben Verwaayen fut nommé Président et Directeur Général de PTT Telecom, filiale de KPN aux Pays-Bas en 1988 avant de rejoindre le Groupe Lucent Technologies en 1997, en qualité de Vice-Président international, Directeur Général adjoint et Vice-Président du Comité Exécutif. En 2002, Ben Verwaayen rejoint le Groupe BT en tant que Directeur Général, poste qu'il a occupé jusqu'en juin 2008. En 2006, Ben Verwaayen a été promu au rang d'officier de l'ordre d'Orange-Nassau et reçu les titres de Chevalier honoraire de l'Empire britannique et Chevalier de la Légion d'honneur en France. Le 1^{er} septembre 2008, le Conseil d'administration d'Alcatel Lucent a nommé Ben Verwaayen Directeur Général à compter du 15 septembre 2008.
- Domaine d'expertise : 37 ans dans le secteur de l'industrie.

Adresse professionnelle :

Alcatel Lucent
3, avenue Octave Gréard - 75007 Paris
France

* société cotée

Daniel BERNARD

Administrateur indépendant

Né le 18 février 1946, de nationalité française

Première nomination : 2006 ⁽¹⁾ - Echéance du mandat : 2014

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues : 140 625 actions ordinaires via SCI Tilia et 25 850 actions ordinaires

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel Lucent*, Président de Provestis, administrateur de Cap Gemini*.
- À l'étranger : Président de Kingfisher Plc.* (UK) et de Majid Al Futtaim Retail (Dubai) et Senior Advisor de Towerbrook Capital Partners.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- À l'étranger : Vice-Président de Kingfisher Plc.* (UK).

Carrière

- Diplômé de l'école des Hautes Études Commerciales, il a travaillé chez Delcev Industries (1969-1971), Socam Miniprix (1971-1975) et La Ruche Picarde (1975-1980) et fut Directeur Général du Groupe Metro France (1981-1989), membre du Directoire et chargé de la Direction des activités commerciales de Metro International AG (1989-1992), Président du Directoire (1992-1998) puis Président Directeur Général de Carrefour (1998-2005). Actuellement, il est Président de Provestis et de Kingfisher Plc. Londres. Depuis 2010, il est aussi Président de Majid Al Futtaim Retail (Dubai) et Senior Advisor de Towerbrook Capital Partners.
- Domaine d'expertise : 43 ans dans le secteur de l'industrie, du commerce de détail et des services.

Adresse professionnelle :

Provestis
14, rue de Marignan - 75008 Paris
France

* société cotée

⁽¹⁾ Année de première nomination au sein du Conseil d'administration d'Alcatel : 1997.

Carla CICO

Administrateur indépendant

Née le 21 février 1961, de nationalité italienne

Première nomination : 2010 - Echéance du mandat : 2013

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues : 25 514 actions ordinaires

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel Lucent*.
- À l'étranger : Administrateur d'EPTA (Italie).

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- À l'étranger : Directeur Général de Rivoli S.p.A. (Italie), Directeur Général d'Ambrosetti Consulting (Chine).

Carrière

- Diplômée de la London Business School (MBA), de l'Université de Londres (MSE) et de l'Université de Venise, Italie (langues orientales), Carla Cico a dirigé, de 1987 à 1992, en tant que Déléguée principale à Pékin, le développement de l'équipementier italien Italtel sur le marché chinois. De 1993 à 1994, elle a occupé le poste de Déléguée de l'Institut de reconstruction industrielle italien à Pékin. Puis, de 1995 à 1999, elle a occupé le poste de Directrice des opérations internationales chez Stet International. Carla Cico a été élue une des femmes les plus influentes en Affaires Internationales par Forbes (1994) et Fortune (1995). De 2001 à 2005, elle était Directrice Générale de Brazil Telecom. Carla Cico a reçu le titre du meilleur Directeur Général du secteur des Télécommunications d'Amérique latine par *Reuters Institutional Investor Research* (2003). De 2007 à 2009, elle a été Directrice Générale de la filiale chinoise d'Ambrosetti Consulting, basée à Pékin. De 2010 à 2012, Carla Cico a été Directrice Générale de Rivoli S.p.A., société d'infrastructure civile ayant des activités en Italie et à l'étranger.
- Domaine d'expertise : 26 ans dans le secteur de l'industrie.

Adresse professionnelle :

Strada Castellana 30/A
37128 Verona
Italie

* société cotée

Stuart E. EIZENSTAT

Administrateur indépendant

Né le 15 janvier 1943, de nationalité américaine

Première nomination : 2008 - Echéance du mandat : 2015

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues : 26 115 actions ordinaires

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel Lucent*.
- À l'étranger : Administrateur indépendant d'United Parcel Service*, de Globe Specialty Metals*, Trustee de BlackRock Funds, membre du Conseil consultatif international de GML Ltd.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- À l'étranger : Administrateur indépendant de Chicago Climate Exchange, membre du Conseil consultatif international de The Coca-Cola Company*.

Carrière

- Stuart E. Eizenstat est diplômé avec les honneurs et le titre de Phi Beta Kappa en sciences politiques de l'université de Caroline du Nord et diplômé en droit de l'université de Harvard. Il a sept doctorats honoris causa reçus de diverses universités et autres établissements et a reçu la Légion d'Honneur française et de hautes distinctions de la part des gouvernements allemand, autrichien, israélien et américain. Il a reçu plus de 50 récompenses. À la suite de l'obtention de son diplôme de droit, il a travaillé en tant qu'assistant à la Maison Blanche sous la présidence de Lyndon Johnson (1967-1968). Il a ensuite été conseiller et directeur exécutif de la politique intérieure à la Maison Blanche sous la présidence de Jimmy Carter (1977-1981). De 1981 à 1994, il a été associé et Vice-Président du cabinet d'avocats Powell, Goldstein, Frazer & Murphy et dans le même temps (1982-1992), il a été maître de conférence auxiliaire à l'université de Harvard (John F. Kennedy School of Government). Stuart E. Eizenstat a été nommé Ambassadeur des États-Unis auprès de l'Union Européenne, poste qu'il occupa de 1993 à 1996. Il a été Sous-Secrétaire d'État au Commerce International (1996-1997), Sous-Secrétaire d'État à l'Économie et aux Affaires agricoles (1997-1999) et Secrétaire Adjoint au Trésor (1999-2001), tout en étant représentant spécial du Président aux questions de l'Holocaust-Era. Sous le gouvernement Clinton, il eut un rôle prépondérant dans le développement d'opérations internationales de tout premier plan impliquant l'Union Européenne. Il est associé spécialisé et dirige le département Finance et Commerce international au sein du cabinet d'avocats Covington & Burling. Il est, en outre, membre des Conseils d'administration d'United Parcel Service, de BlackRock Funds et de Globe Specialty Metals. Stuart E. Eizenstat est l'auteur de « Une justice tardive », qui a été traduit en allemand, français, tchèque et hébreu et de « The Future of the Jews: How Global forces are Impacting on the Jewish People, Israel, and Its Relationship with the United States ». Ses articles ont été publiés dans les grands journaux tels que le Financial Times, le New York Times, le Herald Tribune International et le Washington Post.
- Domaine d'expertise : 32 ans dans le domaine juridique et 16 ans dans le domaine des affaires gouvernementales.

Adresse professionnelle :

Covington & Burling
1201 Pennsylvania Avenue, N.W., Suite 1117C
Washington, DC 20004
États-Unis

* société cotée

Kim C. GOODMAN

Administrateur indépendant

Née le 1^{er} mai 1965, de nationalité américaine

Première nomination : 2012 - Echéance du mandat : 2014

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel Lucent*.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- À l'étranger : Administrateur d'AutoNation*.

Carrière

- Mme Kim Crawford Goodman est diplômée en sciences politiques (B.A) et en Génie industriel (Master) de l'université de Sandford et titulaire d'un MBA de la Harvard Business School. Elle a commencé sa carrière dans le conseil chez Bain & Company de 1987 à 2000, puis dans l'industrie chez Dell Inc. où elle a exercé différentes fonctions opérationnelles de 2000 à 2007, dont la direction des activités Logiciels et Périphériques. Elle a ensuite intégré, en 2007, American Express où elle occupe actuellement le poste de Présidente d'American Express Voyages d'Affaires et est responsable, entre autre, de l'ensemble des solutions online, offline et mobiles de la division.
- Domaine d'expertise : 25 ans dans le secteur de l'industrie.

Adresse professionnelle :

American Express,
3 World Financial Center,
New York, NY 10285
États-Unis

* société cotée

Louis R. HUGHES

Administrateur indépendant

Né le 10 février 1949, de nationalité américaine

Première nomination : 2008 - Echéance du mandat : 2015

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues : 25 078 actions ordinaires

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel Lucent*.
- À l'étranger : Président de InZero Systems (anciennement GBS Laboratories) (USA), Administrateur indépendant d'Akzo Nobel* (Pays-Bas) et d'ABB* (Suisse).

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- À l'étranger : Directeur Général de GBS Laboratories (USA), Membre des Conseils d'administration d'Electrolux* (Suède), de MTU Aero Engines GmbH (Allemagne) et de Sulzer* (Suisse), Président non exécutif d'Outperformance (anciennement Maxager)(USA), membre du Conseil consultatif de British Telecom Americas (USA).

Carrière

- Louis R. Hughes est diplômé de l'université de Harvard (MBA, 1973) et de Kettering University (anciennement General Motors Institute), B.S. (ingénieur en génie mécanique, 1971). Il est Président du Conseil d'administration de InZero Systems (USA) (anciennement GBS Laboratories LLC). Il a également été Directeur Général de GBS Laboratories LLC de 2005 à 2010. Il est Executive Advisor Partner de Wind Point Partners. En outre, Louis R. Hughes est membre des Conseils d'administration d'ABB (Suisse, depuis 2003) et d'Akzo Nobel (Pays-Bas, depuis 2007). Il a été Directeur Général adjoint de Lockheed Martin Corp. Ses précédentes expériences professionnelles l'ont conduit à occuper les postes de Chief of Staff du Groupe de Reconstruction de l'Afghanistan au Département d'État américain de 2004 à 2005, Vice-Président exécutif de General Motors Corporation de 1992 à 2000, Président des opérations internationales de General Motors de 1994 à 1999, Président de General Motors Europe de 1992 à 1994 et Directeur Général d'Adam Opel AG de 1989 à 1992. Il fut Président non exécutif de Maxager (renommé Outperformance en 2008) de 2000 à 2008. De plus, il a également siégé aux Conseils de Sulzer (Suisse) de 2001 à 2009, British Telecom (Royaume-Uni) de 2000 à 2006, Electrolux AB (Suède) de 1996 à 2008, MTU AeroEngines GmbH (Allemagne) de 2006 à 2008, Deutsche Bank de 1993 à 2000, Saab Automobile AB de 1992 à 2000 et Adam Opel AG de 1989 à 1992. Il a également été membre du Conseil consultatif de British Telecom Americas (USA) de 2006 à 2009.
- Domaine d'expertise : 33 ans dans le secteur de l'industrie, 12 ans dans le secteur des télécommunications et 7 ans dans le domaine de la sécurité informatique.

Adresse professionnelle :

InZero Systems,
13755 Sunrise Valley Drive, Suite 750
Herndon, VA 20171
États-Unis

* société cotée

Lady Sylvia JAY

Administrateur indépendant

Née le 1^{er} novembre 1946, de nationalité britannique

Première nomination : 2006 - Echéance du mandat : 2014

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues : 26 100 actions ordinaires

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel Lucent*, de la Compagnie de Saint-Gobain* et de Casino Guichard Perrachon*.
- À l'étranger : Présidente de L'Oréal UK Ltd., Administrateur indépendant de Lazard Limited*, Présidente de la Pilgrim Trust, Trustee de Prison Reform Trust et de l'Entente Cordiale Scholarships Scheme.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- À l'étranger : Vice-Présidente de L'Oréal UK Ltd., Présidente de Food From Britain, Trustee de Body Shop Foundation.

Carrière

- Diplômée de l'université de Nottingham (Royaume-Uni) et chercheuse à la London School of Economics, Lady Jay, CBE, a occupé diverses fonctions comme haute fonctionnaire dans l'administration britannique de 1971 à 1995, notamment dans le domaine de l'aide financière aux pays en développement. Elle a été détachée un temps en France auprès du ministère de la Coopération et du Trésor, et a aidé à la fondation de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, avant de passer de nouveau plusieurs années à Paris en tant qu'épouse de l'Ambassadeur de Grande-Bretagne. Elle a rejoint le secteur privé en 2001, en tant que Directeur Général de la Fédération britannique de l'alimentation, fonction qu'elle a occupée jusqu'en 2005, après laquelle elle est devenue Vice Chairman, puis Chairman de L'Oréal UK & Ireland. Elle est devenue *Chevalier de la Légion d'honneur* en 2008 et Honorary Doctorate of laws, Nottingham University en 2009.
- Domaine d'expertise : 7 ans dans le secteur banque, finance, assurance, 12 ans dans le secteur de l'industrie et 36 ans dans le secteur du service public.

Adresse professionnelle :

L'Oréal (UK) Ltd
255 Hammersmith Road - W6 8AZ Londres
Royaume-Uni

* société cotée

Jean C. MONTY

Administrateur indépendant et Vice-Président du Conseil d'administration

Né le 26 juin 1947, de nationalité canadienne

Première nomination : 2008 - Echéance du mandat : 2013

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues : 26 153 actions ordinaires et 2 000 000 American Depositary Shares via Libermont Inc.

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant et Vice-Président du Conseil d'administration d'Alcatel Lucent*.
- À l'étranger : Administrateur de Bombardier*, de Centria Inc. et de Fiera Capital Inc.*, membre du Conseil consultatif international de l'école des Hautes Études Commerciales.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- À l'étranger : Administrateur de Emergis.

Carrière

- Licencié ès lettres du Collège Sainte-Marie de Montréal, Jean C. Monty a une maîtrise en économie de l'université de Western Ontario et une maîtrise en gestion commerciale de l'université de Chicago. Jean C. Monty commença sa carrière à Bell Canada en 1974 et occupa de nombreux postes au sein du Groupe BCE. Il rejoint Nortel Networks Corporation en octobre 1992 en qualité de Président et Directeur des Opérations puis devient Président et Directeur Général en mars 1993. Le 24 avril 2002, Jean C. Monty, Président du Conseil et Directeur Général de Bell Canada Entreprises (BCE Inc.) prit sa retraite après une carrière de 28 ans. Jean C. Monty est, depuis 1998, membre du Conseil d'administration de Bombardier Inc., de DJM Capital, de Centria Inc., et de Fiera Capital Inc. Il est également membre du Conseil consultatif international de l'école des Hautes Études Commerciales. Il a été nommé membre de l'Ordre du Canada pour son engagement dans le domaine des affaires, des questions d'intérêt public et de la vie communautaire. En reconnaissance de ces réalisations, il a été désigné Directeur Général canadien de l'année en 1997. En outre, il a été reçu à l'Académie des Grands Montréalais.
- Domaine d'expertise : 32 ans dans le secteur des télécommunications et 8 ans dans le secteur des finances.

Adresse professionnelle :

1485, rue Sherbrooke Ouest, Suite 2B - Montréal (Québec)
Canada

* société cotée

Olivier PIOU

Administrateur indépendant

Né le 23 juillet 1958, de nationalité française

Première nomination : 2008 - Echéance du mandat : 2015

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues : 75 350 actions ordinaires

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel Lucent*.
- À l'étranger : Directeur Général et administrateur de Gemalto* (Pays-Bas).

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- En France : Administrateur d'INRIA (Institut National de Recherche en Informatique et en Automatique).

Carrière

- Olivier Piou est diplômé de l'École Centrale de Lyon (ECL, 1980). Après son service militaire dans la division alpine, il rejoint Schlumberger en 1981 en tant qu'ingénieur de production, puis occupe au sein de Schlumberger de nombreuses fonctions dans les domaines de la technologie, du marketing et des opérations, en France et aux États-Unis. En 2004 il procède avec succès à l'introduction en bourse d'Axalto, la division carte à puces de Schlumberger dont il est le Directeur Général. En 2006 il conduit la fusion avec Gemplus qui crée Gemalto, le leader mondial de la sécurité numérique. Il est depuis 2006 Directeur Général et membre du Conseil d'administration de Gemalto. Monsieur Piou fut également membre du Conseil d'administration de l'INRIA (l'Institut National français de Recherche en Informatique et en Automatique) et le Président d'Eurosmart, l'association internationale à but non lucratif basée à Bruxelles représentant l'industrie de la carte à puce.
- Domaine d'expertise : 32 ans dans le secteur de l'industrie.

Adresse professionnelle :

Gemalto
6, rue de la Verrerie - 92190 Meudon
France

* société cotée

Jean-Cyril SPINETTA

Administrateur indépendant

Né le 4 octobre 1943, de nationalité française

Première nomination : 2006 - Echéance du mandat : 2014

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues : 25 850 actions ordinaires

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Administrateur indépendant d'Alcatel Lucent*, Président du Conseil d'administration et Directeur Général d'Air France-KLM*, administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain*, Président du Conseil de surveillance d'Areva*, membre du Conseil d'orientation de Paris Europlace.
- À l'étranger : Administrateur d'Alitalia CAI, membre du Board of Governors de IATA.

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- En France : Président, Directeur Général et administrateur d'Air France, administrateur de La Poste et de Gaz de France Suez*, représentant permanent d'Air France-KLM* au Conseil d'administration de Le Monde des Entreprises.
- À l'étranger : Administrateur d'Alitalia et d'Unilever*.

Carrière

- Diplômé d'études supérieures de droit public, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, Jean-Cyril Spinetta a commencé sa carrière comme adjoint d'enseignement puis attaché d'administration centrale (1961-1970). Après son passage à l'École nationale d'administration (promotion Charles de Gaulle, 1970-1972), il a occupé diverses fonctions au ministère de l'Éducation nationale. Il a été à plusieurs reprises détaché auprès d'autres administrations, comme auditeur au Conseil d'État (1976-1978), chargé de mission au Secrétariat général du gouvernement (1978-1981), chef du service d'information de Pierre Mauroy, Premier ministre (1981-1983), Directeur de cabinet de Michel Delebarre lorsque celui-ci était ministre du Travail, ministre des Affaires sociales, ministre des Transports puis ministre de l'Équipement (1984-1986 et 1988-1990), chargé de mission et conseiller industriel à la présidence de la République (1994-1995), préfet (1995), conseiller technique au cabinet d'Édith Cresson, commissaire européen (1996), et expert national détaché auprès de la Commission européenne (1997). Après avoir été Président et Directeur Général de la Compagnie Air Inter (1990-1993), il fut administrateur et Président d'Air France (1997-2008), Président et Directeur Général (2004-2008) puis Président du Conseil d'administration du Groupe Air France-KLM et de nouveau Directeur Général depuis 2011. Il fut également Président du Board of Governors de l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA). Il est administrateur de la Compagnie de Saint-Gobain depuis 2005, administrateur d'Alitalia depuis 2009 et Président du Conseil de surveillance d'Areva depuis 2009.
- Domaine d'expertise : 19 ans dans le secteur du transport aérien et 41 ans dans le service public.

Adresse professionnelle :

Air France-KLM
45, rue de Paris - 95747 Roissy Charles-de-Gaulle Cedex
France

* société cotée

Jean-Pierre DESBOIS

Censeur

Né le 14 avril 1954, de nationalité française

Première nomination : 2006 - Echéance du mandat : 2013

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues : 100 actions ordinaires 4 811 parts du FCP 2AL

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Ingénieur chez Alcatel-Lucent France, Censeur au Conseil d'administration d'Alcatel Lucent*, adhérent du Fonds commun de Placement « Actionnariat Alcatel-Lucent » (FCP 2AL).

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- En France : Président du Conseil de surveillance du Fonds commun de Placement « Actionnariat Alcatel-Lucent » (FCP 2AL) ⁽¹⁾.

Carrière

- Ingénieur chez Alcatel-Lucent France depuis 1986. Il débuta sa carrière en 1974 dans le déploiement de systèmes téléphoniques chez les opérateurs. À partir de 1981, il fut responsable de projets de développement logiciel au sein des équipes de Recherche et Développement. De 2000 à 2007, il eut différentes responsabilités « Opérations » dans le domaine des Applications telles que la réalisation des projets clients et le pilotage de la supply chain. Aujourd'hui, son activité est essentiellement consacrée au support des opérations dans le Groupe Networks & Platforms.
- Domaine d'expertise : 39 ans dans le secteur des télécommunications.

Adresse professionnelle :

Alcatel-Lucent France
Centre de Villarceaux, Route de Villejust - 91620 Nozay
France

* société cotée

(1) mandat échu au cours de l'exercice 2013.

Bertrand LAPRAYE

Censeur

Né le 4 décembre 1963, nationalité française

Première nomination : 2010 - Echéance du mandat : 2015

Nombre d'actions Alcatel Lucent détenues : 2 166 parts du FCP 2AL

Références professionnelles et mandats en cours

- En France : Ingénieur chez Alcatel-Lucent France, Censeur au Conseil d'administration d'Alcatel Lucent*, adhérent du Fonds commun de Placement « Actionnariat Alcatel-Lucent » (FCP 2AL), administrateur d'Humanis Prévoyance .

Mandats exercés au cours des 5 dernières années

- En France : Administrateur de l'institution de prévoyance La Boétie Prévoyance, membre du Conseil de surveillance du Fonds commun de Placement « Actionnariat Alcatel-Lucent » (FCP 2AL) ⁽¹⁾.

Carrière

- Bertrand Lapraye est Ingénieur Électricien, diplômé de l'institut National Polytechnique de Grenoble (ENSIEG) France, section automatique-traitement du signal. Ancien élève de l'Institut d'études politiques de Paris. Licencié en droit de l'Université panthéon Sorbonne Paris 1. Bertrand Lapraye débute sa carrière au sein de la Compagnie Générale d'Électricité (CGEE ALSTHOM) de 1988 à 1990. Il rejoint ensuite une société de services en informatique (SEMA Group) où il intervient pour divers clients (Défense nationale, EDF, Ministère de l'agriculture, Compagnie Générale de Géophysique) comme ingénieur d'études puis chef de projet informatique. En 1997, il rejoint le centre de recherches du groupe Alcatel pour participer à un programme de plateformes logicielles destinées aux équipements et systèmes de Télécommunications, notamment optiques et IP. Il fut responsable d'équipe architecture (1999), puis consultant (2001) pour des projets de développement distribués (Europe, Canada, Inde, Amérique du Nord). En 2003, il fut membre de l'équipe de recherche sur l'Internet mobile émergent (réseaux *ad hoc*, WiMAX, Mobile IP). Il est titulaire de 7 brevets relatifs à la gestion de réseaux et aux réseaux mobile IP haute capacité. En 2008, en tant que membre de la Direction Technique du groupe Carrier, il prend part aux projets de rationalisation de l'effort R&D au sein du groupe Alcatel Lucent. En février 2010, il devient consultant sur l'amélioration de l'efficacité et des coûts de R&D en réseaux W-CDMA par la mise en œuvre des méthodes Agile /Lean. Depuis juin 2011 il exerce la mission de Correspondant à la protection des données personnelles (Correspondant Informatique et Libertés) dans certaines filiales du groupe. Il est administrateur de l'institution de prévoyance Humanis Prévoyance.
- Domaine d'expertise : 25 ans dans le secteur de l'industrie dont 16 ans dans les Télécoms et 5 dans le secteur de la Prévoyance - Santé.

Adresse professionnelle :

Alcatel-Lucent France
Centre de Villarceaux, Route de Villejust - 91620 Nozay
France

* société cotée

(1) mandat échu au cours de l'exercice 2013.

7.1.2.2 Les Comités du Conseil d'administration

Notre Conseil compte quatre Comités spécialisés, qui instruisent les affaires entrant dans les attributions du Conseil et lui soumettent leurs avis et propositions. Au 7 mars 2013, la composition de chaque Comité est comme suit :

COMITÉ DE L'AUDIT ET DES FINANCES

Jean C. Monty, Président

Daniel Bernard
Louis R. Hughes
Jean-Cyril Spinetta
Jean-Pierre Desbois (Censeur)
Bertrand Lapraye (Censeur)

COMITÉ DU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET DES NOMINATIONS

Daniel Bernard, Président

Stuart E. Eizenstat
Lady Sylvia Jay
Olivier Piou

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

Jean-Cyril Spinetta, Président

Stuart E. Eizenstat
Lady Sylvia Jay
Olivier Piou

COMITÉ TECHNOLOGIQUE

Louis R. Hughes, Président

Carla Cico
Kim Crawford Goodman
Olivier Piou
Philippe Keryer
Jeong Kim
Ted Leonsis (Membre externe)
Jean-Pierre Desbois (Censeur)
Bertrand Lapraye (Censeur)

A l'exception du Comité Technologique, qui compte des administrateurs, des censeurs et des personnalités extérieures au Conseil, tous les Comités du Conseil ne sont composés que d'administrateurs et, en ce qui concerne le Comité de l'Audit et des Finances, d'administrateurs et de censeurs. Le Président, le Directeur général et les administrateurs non membres de chaque Comité peuvent assister aux séances avec voix consultative, à l'exception des réunions du Comité des Rémunérations et du Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations consacrées, le cas échéant, à leur situation personnelle.

Le Conseil d'administration a constaté que les administrateurs qui composent le Comité de l'Audit et des Finances, le Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations, le Comité des Rémunérations et le Comité Technologique sont tous indépendants en application des règles qu'il a adoptées. La part des administrateurs indépendants au sein de chaque Comité va ainsi au-delà des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Par ailleurs, les règles du NYSE prévoient que les sociétés cotées aux États-Unis soient dotées d'un comité d'audit, d'un comité des nominations/gouvernement d'entreprise et d'un comité des rémunérations. Chacun de ces comités doit être composé exclusivement de membres indépendants du Conseil d'administration et doit avoir une charte écrite qui traite de certains sujets spécifiés dans les règles du NYSE. Dans le cas d'Alcatel Lucent, ces trois Comités spécialisés sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants et chaque comité est doté d'une charte qui définit ses compétences et qui traite la plupart des sujets précisés dans les règles du NYSE.

Le rôle et le fonctionnement des 4 Comités sont détaillés à la Section 7.1.4 « Compétences et travaux des Comités du Conseil d'administration ».

7.1.2.3 Le Comité Exécutif*

La mise en œuvre de la nouvelle organisation mise en place dans le cadre du Programme de Performance, a conduit à une simplification du Comité Exécutif et à la réduction du nombre de ses membres de 11 à 6. Au 7 mars 2013, le Comité Exécutif est composé de :

Ben Verwaayen
Directeur Général

Stephen A. Carter
Programme Performance & Services gérés

Philippe Keryer
Groupe d'activités Réseaux & Plateformes

Georges Nazi
Livraisons Clients

Paul Tufano
Opérations & Finance

Robert Vrij
Ventes globales & Marketing

Fin des fonctions au sein du Comité Exécutif et du Groupe

P. Segre a occupé ses fonctions jusqu'au 31 janvier 2012

T. Burns a occupé ses fonctions jusqu'au 1^{er} février 2012

K. Frank a occupé ses fonctions jusqu'au 1^{er} mars 2012

A. Hernandez a occupé ses fonctions jusqu'au 31 décembre 2012

Fin de fonctions au sein du Comité Exécutif

C. Heydemann (Ressources Humaines), R. Powell (Opérations), R. Singh-Molares (Global Sales & Marketing APAC) et R. Dargue (Transformation des Processus & Systèmes d'Information) ont été membres du Comité Exécutif jusqu'au 31 décembre 2012 et occupent toujours les mêmes fonctions de direction. J. Kim a occupé ses fonctions jusqu'au 18 février 2013.

7.1.3 COMPÉTENCES ET TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Outre les questions relevant de ses attributions légales ou réglementaires, le Conseil d'administration se prononce régulièrement sur les orientations stratégiques du Groupe et sur les principales décisions affectant son activité. Il analyse également les perspectives ouvertes par les activités de recherche et de développement d'Alcatel Lucent, et se prononce sur les grandes options technologiques retenues. Il contrôle en outre la gestion économique et financière du Groupe, et autorise les opérations financières ayant un impact significatif sur ses comptes.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'administration précise les conditions dans lesquelles s'exercent ces attributions, et notamment les seuils au-delà desquels les décisions du Directeur général sont soumises à l'approbation préalable du Conseil d'administration.

7.1.3.1 Règlement Intérieur du Conseil d'administration

Retranscription intégrale du Règlement Intérieur de notre Conseil d'administration.

Préambule

Les administrateurs d'Alcatel Lucent (ci-après « la Société ») ont décidé d'édicter les règles de fonctionnement suivantes qui constituent le règlement intérieur du Conseil d'administration, afin de définir ses modalités de fonctionnement et son rôle au regard des règles de gouvernement d'entreprise.

Ce règlement, approuvé par le Conseil d'administration du 29 octobre 2008, et tel qu'amendé lors du Conseil d'administration du 21 février 2013, est principalement destiné à :

- préciser le rôle du conseil vis-à-vis de l'assemblée générale des actionnaires d'une part, et du Directeur général d'autre part, en explicitant les dispositions légales et statutaires existantes et le statut de ses membres ;
- optimiser l'efficacité des réunions et des débats, notamment en précisant le rôle du Président, et développer le bon fonctionnement des organes d'administration de la Société, dans l'esprit des principes du gouvernement d'entreprise de la Société

* Dénommé Comité de Direction jusqu'au 31 décembre 2012

Ce règlement purement interne n'a pas pour but de se substituer aux lois applicables à la Société ni aux statuts de la Société mais de les mettre en œuvre de façon pratique. Il ne peut donc être ni opposé à la Société, ni être opposable aux tiers et aux actionnaires.

Il sera porté à la connaissance des actionnaires dans le rapport du Conseil à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre I Le rôle du conseil

Article 1 Délibérations du conseil

En sus des questions relevant de ses attributions légales ou réglementaires, le Conseil d'administration se prononce régulièrement sur les orientations stratégiques du Groupe et les principales décisions affectant ses activités. Cela concerne particulièrement les projets d'investissements importants de croissance organique et les opérations de restructuration interne, les acquisitions et cessions significatives de participations et d'actifs, les opérations ou engagements susceptibles d'affecter significativement le résultat du Groupe ou de modifier de manière importante la structure de son bilan, et les accords stratégiques d'alliance et de coopération financière.

Article 2 Décisions soumises à l'approbation préalable du conseil

Le Directeur général doit soumettre à l'approbation préalable du Conseil les décisions suivantes :

- la mise à jour des plans stratégiques annuels du Groupe, et toute opération stratégique significative non prévue par ces plans ;
- le budget annuel du Groupe et le plan annuel d'investissement ;
- les acquisitions ou cessions d'actifs d'un montant unitaire supérieur à 300 millions d'euros (valeur d'entreprise) ;
- les dépenses d'investissements d'un montant unitaire supérieur à 300 millions d'euros ;
- les offres et contrats commerciaux d'importance stratégique d'un montant unitaire supérieur à 1 milliard d'euros ;
- les accords stratégiques d'alliance et de coopération industrielle et financière significatifs, avec des prévisions de revenus annuels supérieures à 200 millions d'euros, particulièrement s'ils impliquent une prise de participation significative dans capital de la Société de la part d'un tiers ;
- les opérations financières ayant un impact significatif sur les comptes du Groupe, notamment les émissions de valeurs mobilières supérieures à 400 millions d'euros ;
- les modifications éventuelles à l'accord dit « National Security Agreement » (« NSA ») conclu entre Alcatel, Lucent Technologies Inc. et certains organes gouvernementaux des États-Unis.

Article 3 Information du conseil

Le Conseil d'administration est régulièrement informé, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités, de tout événement significatif dans la marche des affaires de la Société.

Il peut également avoir connaissance à tout moment, y compris dans l'intervalle qui sépare les réunions portant sur l'examen des comptes, de toute évolution significative de la situation financière et de la situation des liquidités ainsi que des engagements de la Société.

Titre II Les membres

Article 4 Indépendance

Le Conseil d'administration détermine les critères de définition de l'administrateur « indépendant » en fonction des principes de gouvernement d'entreprise applicables à la Société, et veille à ce que la proportion des administrateurs répondant à cette définition soit toujours supérieure à la moitié des membres du Conseil ; il pourvoit, le cas échéant, à leur remplacement dans les plus brefs délais.

Par définition, un administrateur indépendant ne doit avoir aucune relation directe ou indirecte, de quelque nature que ce soit, avec la Société, son groupe ou sa direction, susceptible d'affecter sa liberté de jugement.

Article 5 Compétences

Les membres du Conseil d'administration seront choisis de façon à apporter une diversité de compétences, plus particulièrement dans les domaines de la technologie, des finances, des ressources humaines, des marchés émergents, ainsi qu'un lien avec les milieux universitaires et ceux des agences gouvernementales (en raison des activités hautement confidentielles de la Société). Au moins un administrateur « indépendant » devra être doté de compétences en matière financière.

Les membres du Conseil ont, par ailleurs, la possibilité d'assister à des formations sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité, organisées ponctuellement par la Société.

Afin que les administrateurs disposent et consacrent le temps et l'attention nécessaires à l'exercice de leurs mandats, le Conseil d'administration doit s'assurer qu'aucun d'entre eux ne contrevient aux dispositions légales applicables en matière de cumul de mandats. Le nombre de mandats supplémentaires qu'un administrateur de la Société peut exercer dans des sociétés anonymes de toutes nationalités appartenant à des groupes différents ne saurait être supérieur à quatre.

Article 6 Rémunération

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence. Le montant annuel est fixé par l'assemblée générale. Ce montant global comprend les éléments suivants :

Jetons de présence

(i) Part fixe

La première partie est une partie fixe répartie selon les règles suivantes :

- le Président du Comité de l'Audit et des Finances reçoit un montant annuel de 25 000 € ;
- chacun des autres membres du Comité de l'Audit et des Finances reçoit un montant annuel de 15 000 € ;
- le Président de chacun des trois autres comités reçoit un montant annuel de 15 000 € ;
- chaque autre membre de ces trois autres comités reçoit un montant annuel de 10 000 € ;
- le solde de cette partie fixe est réparti par parts égales entre tous les administrateurs.

(ii) Part variable

La seconde partie est une partie variable répartie entre les administrateurs en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil et des comités dont ils sont membres.

Jetons de présence liés à un engagement d'achat et de conservation de titres de la Société

Le montant de la part additionnelle est réparti par parts égales entre les administrateurs et son paiement est lié à un engagement d'achat et de conservation de titres de la part de chaque administrateur bénéficiaire.

Chaque administrateur doit utiliser le montant qu'il perçoit, après impôt calculé forfaitairement sur la base d'un taux de 40 %, pour l'achat de titres de la Société et doit les conserver jusqu'à la cessation de ses fonctions au sein de la Société.

L'acquisition des titres doit être réalisée dans les plus brefs délais suivant chaque versement, sous réserve des règles de conduite en matière de prévention des délits d'initiés.

Les actions doivent être inscrites sur un compte titres individuel nominatif au nom de l'administrateur.

Le Secrétaire reçoit du teneur de compte, une copie de l'avis d'opéré de chaque administrateur indiquant les conditions d'exécution de l'ordre et les modalités de règlement.

Une copie de la déclaration de transaction sur les titres doit être adressée à l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), dans les délais légaux. Le Secrétaire procède à la mise en ligne de ladite déclaration sur le site de la société.

Le règlement des jetons de présence est effectué en deux versements, l'un après l'assemblée générale annuelle et l'autre en fin d'année.

Les jetons de présence liés à l'engagement d'achat et de conservation de titres seront versés simultanément au deuxième versement des jetons de présence.

Le Président, le Directeur général et les administrateurs exerçant une fonction au sein de la direction générale de la Société ne perçoivent pas de jetons de présence.

Censeurs

Les Censeurs reçoivent une rémunération fixée par l'Assemblée générale, répartie entre eux et versée selon les mêmes modalités que les jetons de présence.

Titre III le Président

Article 7 Rôle du Président et du Vice-Président

Le Président du conseil d'administration (ci-après « le Président ») organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes sociaux et spécialement des comités du conseil. Il s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission, notamment au sein des comités aux travaux desquels ils participent.

Il veille à ce que soient établis et mis en œuvre au meilleur niveau les principes du gouvernement d'entreprise.

Le Président est le seul à pouvoir agir et à s'exprimer au nom du conseil d'administration.

En accord avec le Directeur général, il peut représenter le groupe dans ses relations de haut niveau, notamment avec les pouvoirs publics, aux plans national et international.

Le Président peut être assisté d'un Vice-Président du Conseil d'administration, qui peut exercer les prérogatives mentionnées au présent article dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le Conseil d'administration.

Article 8 Information du Président et du Vice-Président - collaborateurs du Président

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur général des événements et situations significatifs relatifs à la vie du groupe ; il reçoit toutes les informations utiles pour l'animation des travaux du conseil et des comités et celles requises pour l'établissement du rapport sur le contrôle interne.

Le Président peut entendre les commissaires aux comptes.

Le Président peut assister avec voix consultative à toutes les séances des comités du conseil dont il n'est pas membre et peut les consulter sur toute question relevant de leur compétence.

Le Directeur Juridique, dans sa mission de Secrétaire du conseil d'administration, rend compte au Président. Il assistera le Président dans l'organisation des réunions du conseil et des assemblées générales, et toutes autres tâches liées aux règles de gouvernement d'entreprise applicables à la Société en tant que société de droit français.

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées par le Conseil d'administration, le Vice-Président du Conseil d'administration exerce les prérogatives mentionnées au présent article.

Titre IV Le fonctionnement du Conseil

Article 9 Réunions

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation du Président, au moins une fois par trimestre, au siège social de la Société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation, en France ou à l'étranger, pour délibérer collégalement sur les sujets qui lui sont soumis.

En principe, le Conseil d'administration se réunira six fois, quatre réunions étant dédiées principalement à la revue des états financiers, une aux sujets relatifs à la stratégie, et une au budget annuel. Régulièrement, le Conseil d'administration se réunira hors la présence des administrateurs chargés de fonctions exécutives.

Article 10 Participation

Les administrateurs peuvent participer aux délibérations du Conseil par des moyens de télécommunication autorisés par les statuts. Ils sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, à l'exception des délibérations portant sur l'établissement des comptes sociaux, des comptes consolidés annuels et du rapport annuel.

Conformément aux dispositions légales, les réunions du Conseil d'administration tenues par visioconférence ou autres moyens de télécommunication doivent reposer sur des moyens techniques assurant l'identité des parties, la confidentialité des débats et garantissant la participation effective et en temps simultané des administrateurs concernés à la réunion du Conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue.

Le Secrétaire du Conseil d'administration émarge le registre de présence en lieu et place des administrateurs assistant aux séances du Conseil par visioconférence ou autres moyens de télécommunication (pour eux et pour ceux qu'ils représentent).

Article 11 Évaluation du conseil

Le Conseil se réunit une fois par an pour discuter de son fonctionnement, après que chaque membre ait répondu à un questionnaire d'évaluation. Selon la même périodicité, il évalue, hors de la présence des administrateurs ayant la qualité de dirigeant ou de salarié de la Société, les performances des dirigeants sociaux.

Le Conseil d'administration peut, le cas échéant et au moins tous les deux ans, solliciter un consultant extérieur aux fins d'évaluer ses performances.

Article 12 Frais

Les membres du Conseil ont le droit de bénéficier du remboursement, sur justificatifs, des frais de voyage et de déplacement ainsi que des autres dépenses engagées par eux dans l'intérêt de la Société, après avoir été signés par le Directeur Financier.

Titre V L'information du Conseil

Article 13 Les comités

Dans l'exercice de ses différentes missions, le Conseil d'administration constitue des comités spécialisés, composés d'administrateurs nommés par lui, qui instruisent les affaires entrant dans les attributions du conseil et lui soumettent leurs avis et propositions en conformité avec les règles de fonctionnement internes de ces comités. Le Conseil d'administration est assisté des comités suivants : le Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations, le Comité des Rémunérations, le Comité de l'Audit et des Finances et le Comité Technologique.

Chacun de ces comités réunit un nombre minimum de trois administrateurs, et est présidé par l'un d'entre eux nommé par le Conseil d'administration.

Chaque comité rend compte de ses travaux au Conseil d'administration qui reste seul compétent pour prendre les décisions sur les sujets qui lui sont ainsi soumis.

Le Directeur général peut assister avec voix consultative à toutes les séances des comités du Conseil (sauf les réunions du Comité des rémunérations consacrées à sa situation personnelle).

Article 14 Droit à l'information de la part des dirigeants sociaux

Afin d'exercer un contrôle efficace de la gestion de la Société, les membres du Conseil peuvent, par l'intermédiaire du Président ou après l'en avoir informé, solliciter des avis sur tous sujets qu'ils jugent opportuns, en s'adressant aux principaux dirigeants du Groupe. Ils peuvent, dans les mêmes conditions, rencontrer ces derniers hors la présence des administrateurs exerçant une fonction de direction générale.

Les membres du Conseil sont en droit de demander au Directeur général par l'intermédiaire du Président ou après en avoir informé ce dernier, dans les délais appropriés, les informations indispensables à l'exercice de leur mission.

Afin d'accompagner leur réflexion, les membres du Conseil sont destinataires de toute information pertinente concernant la Société, notamment articles de presse et rapports d'analyse financière.

Article 15 Transparence

Le Conseil d'administration veille à la transparence de ses activités vis-à-vis des actionnaires de la Société en présentant, chaque année, dans le rapport annuel, un exposé sur son activité au cours de l'exercice écoulé ainsi que sur le fonctionnement du conseil et de ses comités.

Titre VI Rôle et fonctionnement des comités

Article 16 Le Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations

Le Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations a pour mission d'examiner les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités, d'identifier et de proposer au Conseil des personnes qualifiées pour exercer les fonctions d'administrateur et siéger aux comités ; d'élaborer et de recommander au Conseil d'administration un corps de principes de gouvernement d'entreprise applicables à la société ; et de surveiller les évaluations du Conseil d'administration et de ses comités.

Le Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations examinera également les plans de succession du Directeur général et les autres dirigeants du Groupe.

Article 17 Le Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations a pour mission d'examiner et de faire des propositions au Conseil en matière de rémunération des administrateurs, du Président, du Vice-Président, du Directeur général et des principaux dirigeants membres du Comité Exécutif, d'examiner les politiques d'attribution d'options, d'attribution gratuite d'actions et de rémunérations variables, et d'examiner toute proposition d'augmentation du capital de la société sous la forme d'une offre exclusive aux salariés.

Article 18 Le Comité de l'Audit et des Finances

Le Comité de l'Audit et des Finances examine les comptes qui sont soumis au conseil, intervient dans l'examen des normes comptables et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables. Il vérifie les procédures de contrôle interne et examine les risques et, notamment, engagements hors bilan significatifs ainsi que toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Directeur général ou le Directeur financier.

Il pilote la procédure de sélection des commissaires aux comptes ou leur renouvellement et statue sur les missions qu'ils peuvent effectuer en dehors de leur mandat de contrôle des comptes de la Société.

Le Comité de l'Audit et des Finances examine également l'endettement de la Société, sa capitalisation et tout changement possible dans cette capitalisation.

Article 19 Le Comité Technologique

Le Comité Technologique a pour mission d'examiner, pour le conseil d'administration, les grandes orientations technologiques qui sous-tendent la R&D et le lancement de nouveaux produits. Le Comité Technologique sera tenu informé de l'évolution des projets de coopération scientifique et technique d'Alcatel Lucent avec les centres universitaires et de recherche.

7.1.3.2 Organisation des séances du Conseil

Aux termes du Règlement Intérieur qui régit son fonctionnement, le Conseil d'administration est convoqué au moins une fois par trimestre. Toutefois, les réunions du Conseil sont en pratique plus fréquentes, marquant l'engagement de son Président et de ses membres à l'égard de la Société.

Afin de faciliter leur participation, les administrateurs peuvent assister aux réunions par visioconférence ou un autre moyen de télécommunication, et sont compris dans le calcul du quorum et de la majorité, sauf disposition légale contraire.

Si un administrateur estime être dans une situation de conflit d'intérêt, même potentielle, il doit en informer le Président et s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

Taux de participation aux réunions du Conseil et Comités en 2012

Réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2012	Comité de l'Audit et des Finances*	Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations*	Comité des Rémunérations*	Comité Technologique*
M. Bernard	11	5	3	-
M. Blount**	10	5	3	-
Mme Cico	12	-	-	5
M. Camus	12	-	-	-
M. Eizenstat	12	-	3	3
Mme. Goodman***	2	-	-	-
M. Hughes	10	-	-	5
Lady Jay	11	-	3	3
M. Monty	12	5	-	-
M. Piou	12	-	-	3
M. Spinetta	9	3	-	3
M. Verwaayen	12	-	-	-
M. Desbois (censeur)	12	5	-	5
M. Lapraye (censeur)	10	-	-	-
Nombre total de réunions	12	5	3	3
Taux global de participation	94 %	92 %	100 %	100 %

* Le nombre en face du nom de chaque administrateur correspond au nombre de réunions auxquelles il a assisté

** M. Blount a démissionné de ses fonctions d'administrateur lors de la réunion du Conseil du 5 décembre 2012

*** Mme Goodman a été cooptée administrateur à l'issue de la réunion du Conseil du 5 décembre 2012 pour la durée restant à courir du mandat de M. Blount

Les réunions du Conseil d'administration se tiennent généralement au siège social du Groupe, à Paris, ou au siège d'Alcatel Lucent USA Inc., à Murray Hill (New Jersey). Toutefois, des réunions peuvent également avoir lieu de manière régulière dans d'autres sites d'implantation du Groupe afin de faciliter le dialogue entre dirigeants, salariés et administrateurs et de permettre à ces derniers de mieux appréhender l'activité du Groupe dans toute sa diversité ainsi que les enjeux spécifiques auxquels il est confronté sur ses principaux marchés.

Dans le même esprit, les administrateurs peuvent solliciter l'avis des dirigeants du Groupe sur tout sujet qu'ils jugent opportun, les rencontrer lors de réunions informelles qui se tiennent le plus souvent avant les réunions du Conseil, et sont également amenés à rencontrer de manière régulière des salariés du Groupe, notamment les hauts potentiels. Ils reçoivent les informations indispensables à l'exercice de leur mission ainsi que toute information pertinente concernant la Société, notamment des rapports d'analyse financière. Ces informations sont mises à leur disposition sur un site Intranet sécurisé dédié aux membres du Conseil quelques jours avant les réunions du Conseil, sauf en cas d'urgence.

Par ailleurs, les réunions du Conseil d'administration sont généralement précédées d'une réunion d'un ou de plusieurs de ses quatre Comités spécialisés. En particulier, les réunions trimestrielles du Conseil d'administration arrêtant les comptes annuels semestriels ou trimestriels sont systématiquement précédées d'un examen des états financiers par le Comité de l'Audit et des Finances.

À la fin de la plupart des réunions du Conseil, le Président anime un échange hors la présence du Directeur général et des dirigeants et collaborateurs salariés invités à participer aux réunions. De même, conformément au Code AFEP-MEDEF, certaines réunions du Conseil se tiennent pour partie hors la présence du Président.

À la fin de la plupart des réunions du Conseil, le Président anime un échange hors la présence du Directeur général et des dirigeants collaborateurs salariés qui sont invités aux réunions

À cet égard, nous sommes également en conformité avec les règles du NYSE selon lesquelles le Conseil d'administration doit se réunir régulièrement hors la présence des membres qui ont une fonction exécutive. En particulier, l'article 11 du Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'administration se réunit hors la présence des administrateurs ayant la qualité de dirigeant ou de salarié de la Société afin d'évaluer les performances des dirigeants mandataires sociaux.

Enfin, le Conseil d'administration procède chaque année à l'évaluation de son fonctionnement, conformément au Code AFEP-MEDEF, ainsi que de la performance des dirigeants mandataires sociaux. Tel a été le cas à l'occasion de la réunion du 7 mars 2013. Il fait procéder au moins une fois tous les deux ans à l'évaluation de ses performances par un consultant extérieur.

Le Conseil d'administration procède chaque année à l'évaluation de son fonctionnement, conformément au Code AFEP-MEDEF

7.1.3.3 Travaux du Conseil en 2012 et début 2013

Le Conseil d'administration s'est réuni 12 fois au cours de l'exercice 2012, avec un taux d'assiduité moyen de 94 % et 4 fois au début 2013, avec un taux d'assiduité moyen de 94 %.

En 2012 et au début 2013, les travaux du Conseil d'administration ont porté principalement sur les points suivants.

Stratégie, choix technologiques et transformation du Groupe

Le Conseil d'administration a examiné régulièrement la position concurrentielle d'Alcatel Lucent sur ses différents marchés d'implantation géographique, et a procédé à la revue du portefeuille technologique de produits et de services du Groupe.

Il a également procédé à l'examen de l'exécution des orientations stratégiques décidées antérieurement, notamment s'agissant du « High Leverage Network », ainsi qu'à celui des orientations sous-tendant le plan d'action arrêté par le Groupe pour 2013.

Le Conseil s'est également assuré de la poursuite de la transformation du Groupe et a examiné les principales mesures prises à l'effet d'assurer l'adaptation et la rationalisation de ses structures, de ses procédures et de son outil de production. A ce titre, il s'est en particulier assuré de la mise en œuvre du nouveau modèle d'organisation mis en place dans le cadre du Programme de Performance, et a été tenu régulièrement informé des objectifs et des résultats de la politique de réduction des coûts de structure mise en œuvre par le Groupe.

Il a été tenu régulièrement informé des principaux contrats sur lesquels le Groupe est positionné, ainsi que des opérations en cours.

Comptes et situation financière

Le Conseil d'administration a examiné et arrêté les comptes sociaux et consolidés pour l'exercice 2011, qui ont ensuite été approuvés par l'Assemblée générale du 8 juin 2012. Il a également approuvé le budget du Groupe pour 2013. En outre, après avoir pris connaissance des recommandations du Comité de l'Audit et des Finances et en la présence des commissaires aux comptes, le Conseil a approuvé lors de sa réunion du 6 février 2013 les comptes sociaux et consolidés pour l'exercice 2012, qui seront soumis à l'Assemblée générale lors de sa prochaine réunion, prévue le 7 mai 2013. Le Conseil d'administration a proposé l'affectation des résultats au compte de report à nouveau et le maintien de la suspension de la distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Par ailleurs, le Conseil a passé en revue, après en avoir été informé par le Comité de l'Audit et des Finances, la situation de trésorerie, la gestion des fonds de pension et l'ensemble des éléments caractérisant la situation financière du Groupe, ainsi que les perspectives d'évolution de cette situation.

Il a étudié les risques auxquels le Groupe doit faire face et les mesures mises en place dans le cadre du programme de gestion des risques (« *Enterprise Risk Management* »), et a également approuvé les rapports du Président sur le gouvernement d'entreprise et sur le contrôle interne et la gestion des risques établis au titre de 2011 et 2012.

Enfin, le Conseil a examiné en détail et approuvé l'accord conclu le 30 janvier 2013 avec plusieurs institutions financières internationales en vue de la mise à disposition de nouvelles facilités de crédit de premier rang, assorties de nantissements, d'un montant de 2 milliards d'euros.

Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration a continué à veiller au bon fonctionnement des organes sociaux et au respect par la Société des meilleures pratiques en matière de gouvernement d'entreprise.

Conformément au Code AFEP-MEDEF et à notre Règlement Intérieur, le Conseil a procédé à l'évaluation annuelle de son fonctionnement au début de l'année 2012, en s'appuyant sur un consultant extérieur. Les résultats de cette évaluation ont été examinés par le Conseil en mars 2012. Ils ont confirmé le fonctionnement satisfaisant du Conseil et de ses Comités, la complémentarité et la cohésion entre administrateurs, ainsi que la qualité et la densité du dialogue instauré avec la Direction. Ils ont également mis en lumière l'existence de marges d'amélioration, concernant notamment la répartition de la charge de travail entre le Conseil et les Comités et la mise en place de sessions dédiées au traitement de certaines questions stratégiques.

Le Conseil a procédé à l'évaluation annuelle de son fonctionnement au début de l'année 2013. Les résultats de cette évaluation ont été examinés par le Conseil lors de sa séance du 7 mars 2013. Ils ont confirmé les conclusions de l'évaluation approfondie menée l'année précédente, ainsi que la complémentarité des compétences des administrateurs, et ont mis en lumière le dévouement des administrateurs dans l'accompagnement des principales étapes de la transformation du Groupe.

Le Conseil a aussi mené à bien, conformément au Règlement Intérieur, l'examen de l'indépendance des administrateurs au regard du Code AFEP-MEDEF et des règles du NYSE. Sur recommandation du Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations, il a conclu que tous sont indépendants, à l'exception des dirigeants mandataires sociaux. Il a par ailleurs confirmé que le Conseil compte bien au moins un administrateur indépendant doté de compétences particulières en matière financière. Enfin, le Conseil a, sur proposition du Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations, coopté Mme Kim Crawford Goodman en remplacement de M. W. Frank Blount, démissionnaire.

Comme les années précédentes, le Conseil s'est assuré que la Société se conforme aux principes les plus exigeants en matière d'éthique professionnelle et de respect des lois et règlements en vigueur dans les pays dans lesquels elle intervient. A l'initiative du Directeur général, il a été demandé à l'ensemble des salariés du Groupe de reconnaître individuellement les principes énoncés par le Code de Bonne Conduite du Groupe. Le superviseur nommé en accord avec les autorités françaises et américaines dans le cadre des accords transactionnels conclus par la Société portant sur la législation américaine relative à la lutte contre la corruption (cf. Section 4.2 « Histoire et évolution du Groupe ») a présenté sa mission au Conseil d'administration et s'est entretenu individuellement avec la plupart des administrateurs, ainsi qu'avec le Directeur Général et de nombreux autres dirigeants du Groupe. Le 9 mars 2012, le superviseur a remis son premier rapport annuel, qui contenait un certain nombre de recommandations pour améliorer les politiques et procédures de lutte contre la corruption. La plupart de ces recommandations visent à renforcer les ressources dédiées à la nouvelle organisation Conformité du Groupe à renforcer et étendre le contrôle des tiers (tels que les réseaux de distribution et les fournisseurs), et d'autres modifications à des politiques et procédures spécifiques. La mise en œuvre de ces recommandations est pour l'essentiel achevée. Le superviseur remettra son deuxième rapport annuel en Avril 2013, qui contiendra probablement quelques recommandations supplémentaires d'amélioration.

Le Conseil d'administration s'est également assuré de la bonne information des actionnaires, en procédant notamment, par la voix de son Président et du Directeur Général, à un exposé détaillé de la situation du Groupe et de sa gouvernance à l'occasion de l'Assemblée générale du 8 juin 2012. Le Conseil a également veillé à la bonne information des investisseurs et du public, conformément aux prescriptions des réglementations boursières française et américaine.

Le 6 février 2013, le Conseil d'administration a pris acte de la décision de M. Ben Verwaayen de ne pas demander le renouvellement de ses mandats d'administrateur et de Directeur général.

Le 21 février 2013, le Conseil a nommé M. Michel Combes aux fonctions de Directeur général à compter du 1^{er} avril 2013, et M. Jean Monty aux fonctions de Vice-Président du Conseil d'administration.

Ressources humaines et politique de rémunération

Le Conseil a été tenu régulièrement informé des principales orientations de la politique du Groupe en matière de ressources humaines et de rémunération. Il a notamment approuvé les critères de performance gouvernant la détermination de la rémunération variable des salariés et des dirigeants, et passé en revue les montants attribués à ce titre.

Le Conseil a constaté la part variable de la rémunération du Directeur général au titre de l'exercice 2011 et versée en 2012, sur proposition du Comité des Rémunérations, et a approuvé la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2012 (cf. Section 7.2.2 « La situation des dirigeants »).

Par ailleurs, il a procédé à la revue de performance des plans d'actions de performance des salariés et des dirigeants mandataires sociaux et des plans d'options de souscription des dirigeants et a fixé les critères de performance Groupe et les objectifs liés aux critères de performance (voir chapitre 7.2 « Rémunération et avantages à long terme »). Il a par ailleurs approuvé le plan annuel 2012 d'attribution d'actions de performance et d'options de souscription aux salariés et aux dirigeants mandataires sociaux. Enfin, il a pris la décision de ne pas mettre en place à ce jour de plan annuel d'actions de performance et d'options de souscription pour les salariés et dirigeants du Groupe, au titre de l'exercice 2012, eu égard notamment aux conditions de marché et à la situation difficile à laquelle a été confrontée l'entreprise au cours de l'année 2012. Par ailleurs, le Conseil a choisi de ne pas solliciter, à l'occasion de l'Assemblée générale prévue le 7 mai 2013, le renouvellement des deux autorisations dont il dispose afin d'attribuer des actions de performance et des options de souscription d'actions. Le Conseil a fixé les critères de performance Groupe, et les objectifs attachés aux critères de performance (cf. Section 7.2 « Rémunérations et avantages à long terme »).

Le Conseil d'administration a été tenu informé des principales étapes de la mise en œuvre d'une nouvelle organisation du Groupe, annoncée le 10 septembre 2012, ainsi que des mesures prises dans le cadre du Programme Performance afin, notamment, de réduire les coûts de structure supportés par l'entreprise.

En outre, il a discuté de la politique en matière d'égalité professionnelle et salariale homme femme. Par ailleurs, le Conseil a été informé, notamment, de la stratégie du Groupe concernant la gestion des talents, la diversité et le programme de mobilité.

7.1.4 COMPÉTENCES ET TRAVAUX DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration compte quatre Comités spécialisés : le Comité de l'Audit et des Finances, le Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations, le Comité des Rémunérations et le Comité Technologique. Chaque Comité est doté de son propre règlement intérieur approuvé par le Conseil. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration, seul compétent pour prendre les décisions sur les sujets qui lui sont soumis.

7.1.4.1 Comité de l'Audit et des Finances

Le Comité de l'Audit et des Finances s'est réuni 5 fois au cours de l'exercice 2012, avec un taux d'assiduité moyen de 92 %, et 2 fois au début 2013, avec un taux d'assiduité moyen de 90 %.

Composition

Ce Comité est composé de quatre membres au minimum dont un, au moins, doit justifier de compétences financières ou comptables reconnues.

Au-delà des exigences du Code AFEP-MEDEF, le Règlement intérieur du Comité prévoit que les administrateurs le composant doivent tous être « indépendants ». En conséquence, il ne doit comprendre aucun dirigeant mandataire social. De la même manière, les administrateurs exerçant des fonctions exécutives dans la Société ne peuvent pas être membres du Comité.

Depuis le 11 décembre 2008, ce Comité était composé de M. Jean C. Monty, qui en assurait la présidence, M. Daniel Bernard, M. W. Frank Blount et M. Jean-Cyril Spinetta, tous indépendants selon les critères retenus par le Conseil d'administration qui reposent sur une combinaison du Code AFEP-MEDEF et des exigences du NYSE (cf. Section 7.1.1. « Principes d'organisation de la Société »). Depuis le 5 décembre 2012, M. Louis R. Hughes remplace M. W. Frank Blount, démissionnaire. M. Jean-Pierre Desbois et M. Bertrand Lapraye, censeurs, participent également aux travaux du Comité.

Le Conseil d'administration a confirmé, le 6 février 2013, M. Jean C. Monty en qualité d'expert financier au sein du Comité de l'Audit et des Finances.

Missions

Les principaux domaines d'intervention du Comité concernent les comptes, le contrôle interne et la gestion des risques, la situation financière ainsi que les relations avec les commissaires aux comptes de la Société. Il rend compte au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le rôle et le fonctionnement du Comité de l'Audit et des Finances répondent aux exigences de l'article L. 823-19 du Code de commerce ainsi qu'aux meilleures pratiques recommandées par différents rapports sur la gouvernance d'entreprise.

Les règles du NYSE contiennent des exigences détaillées quant à la composition et au fonctionnement des comités d'audit de sociétés cotées aux États-Unis. Pour les émetteurs étrangers, ces exigences se limitent à la conformité avec les règles relatives aux comités d'audit du U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (ci-après le « Exchange Act »). Depuis le 31 juillet 2005, les émetteurs étrangers doivent être dotés d'un comité d'audit qui soit conforme aux exigences de la Règle 10A-3 du Exchange Act.

Cette dernière règle prévoit que chaque membre du comité d'audit soit indépendant conformément aux critères de la SEC. Le Comité de l'Audit et des Finances est actuellement composé de quatre membres tous indépendants conformément à la disposition précitée. De plus, la disposition 10A-3 prévoit que le comité d'audit doit avoir une responsabilité directe dans la nomination, la rémunération et le choix des Commissaires aux comptes, ainsi que sur le contrôle de l'exécution de leur mission, sur le suivi des plaintes formulées et sur la sélection de consultants. Un financement direct du comité doit être prévu. Le Groupe considère que son Comité de l'Audit et des Finances est en conformité avec la disposition 10A-3. Il convient toutefois de noter que, selon la loi française, la nomination des Commissaires aux comptes relève de la compétence de l'Assemblée générale des actionnaires. De plus, en droit français, une société cotée doit avoir deux commissaires aux comptes titulaires et deux commissaires aux comptes suppléants, nommés pour une durée de six exercices et qui ne peuvent être révoqués que sur décision de justice pour négligence professionnelle ou incapacité à remplir leur mission. Ces règles sont compatibles avec l'Exchange Act.

Même si Alcatel Lucent n'est pas soumis aux autres règles du NYSE sur les comités d'audit, certaines dispositions des règles du NYSE et la disposition 10A-3 se recoupent et Alcatel Lucent considère que son Comité de l'Audit et des Finances est substantiellement en ligne avec les dispositions du NYSE.

Les comptes

La mission du Comité de l'Audit et des Finances, telle que définie par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, est d'examiner les normes comptables utilisées, les risques et engagements hors bilan significatifs ainsi que toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Directeur Général ou le Directeur Financier.

Le Comité s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe.

Le Comité examine le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses.

Il examine les normes comptables applicables et appliquées par le Groupe, en normes IFRS et selon les principes comptables français s'agissant des comptes d'Alcatel Lucent, ainsi que leurs effets et les différences de traitement qu'elles génèrent.

Il examine les comptes sociaux et consolidés, trimestriels, semestriels et annuels, ainsi que les budgets du Groupe.

Contrôle interne et gestion des risques

Le Comité de l'Audit et des Finances vérifie que sont en place des procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières assurant la fiabilité de ces dernières. Le Comité s'assure qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques notamment ceux susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'information comptable et financière. Le responsable de l'audit interne du Groupe lui rapporte périodiquement un état des diligences de ses services. En outre, deux fois par an, il examine le plan d'audit interne du Groupe et le fonctionnement et l'organisation du Département de l'Audit Interne. Le Comité est consulté sur le choix du responsable de l'Audit Interne et sur son remplacement éventuel.

Le Comité examine toute plainte, alerte ou autre signalement, même anonyme, révélant un dysfonctionnement éventuel dans les processus financiers et de consolidation établis au sein du Groupe.

Le Comité de l'Audit et des Finances rencontre périodiquement le Directeur de la conformité (« *Chief Compliance Officer* ») pour vérifier l'adéquation des programmes de conformité, les violations significatives éventuelles dont ils ont été l'objet et les mesures correctives qui ont été prises.

L'information financière

Le Comité de l'Audit et des Finances examine également l'endettement du Groupe, sa capitalisation et tout changement possible dans cette capitalisation, ainsi que toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil d'administration ou le Directeur Financier (telle que la couverture des risques ou la gestion centralisée de la trésorerie).

Il examine aussi les opérations financières ayant un impact significatif sur les comptes du Groupe, notamment les émissions de valeurs mobilières supérieures à 400 millions d'euros qui doivent être soumises au Conseil d'administration.

Le Commissariat aux comptes

Le Comité de l'Audit et des Finances, conformément au Code AFEP-MEDEF, conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et recommande au Conseil d'administration le choix de ces derniers.

Les missions qui ne relèvent pas du contrôle des comptes, ou n'en sont ni l'accessoire ni le complément direct, sans pour autant être incompatibles avec les fonctions de Commissaires aux comptes doivent, le cas échéant, et quelle que soit leur importance, faire l'objet d'une autorisation du Comité de l'Audit et des Finances qui veille à ce que celles-ci ne contreviennent notamment pas aux dispositions de l'article L. 822-11 du Code de commerce.

Le Comité de l'Audit et des Finances examine et vérifie l'indépendance des Commissaires aux comptes et formule un avis sur le montant de leurs honoraires au titre de leur mission de contrôle des comptes.

Il définit, en fonction du montant total des honoraires versés au titre du contrôle des comptes au cours d'un même exercice social, le ou les seuils au-delà desquels les missions préalablement autorisées devront faire l'objet d'une autorisation particulière du Comité.

Travaux du Comité en 2012 et au début 2013

Lors de chaque réunion le Comité a entendu le Directeur Financier et les commissaires aux comptes et a examiné, en présence de ces derniers, les principaux points discutés avec le Directeur Financier lors de l'établissement des comptes.

Le Comité a procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés des exercices clos en 2011 et 2012, ainsi que des comptes consolidés semestriels et trimestriels de l'exercice 2012, et a revu de manière plus spécifique certaines notes annexées à ces comptes. Pour préparer cet examen, il s'est appuyé notamment sur les travaux du comité de l'information financière (« *Disclosure Committee* ») mis en place en vue de s'assurer de la fiabilité des informations publiées par le Groupe.

A plusieurs reprises, le Comité s'est penché sur les conséquences des principaux accords et autres engagements du Groupe, ainsi que sur les principaux éléments de sa situation financière, notamment sa capitalisation, son endettement et la situation de ses fonds de pension.

Le Comité a également examiné le budget du Groupe pour 2013 et les projets de résolution relatifs aux autorisations financières proposés à l'Assemblée générale du 7 mai 2013. Il s'est aussi consacré à la revue des sections financières du document de référence et du document 20-F pour 2011 et pour 2012, ainsi que des éléments du rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne et la gestion des risques, notamment ceux relatifs au *reporting* comptable et financier.

Le Comité s'est assuré de l'efficacité des systèmes de contrôle mis en place par le Groupe. A ce titre, il a régulièrement suivi les progrès réalisés dans le cadre de la procédure de certification prévue par l'article 404 du Sarbanes-Oxley Act. Il a également reçu communication du rapport annuel de l'audit interne pour 2011 et pour 2012, ainsi que des plans d'audit interne pour 2012 et 2013. Il a examiné le rapport des auditeurs internes et externes afin de s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôles internes mis en place par le Groupe.

Le Comité a, enfin, examiné les rapports des commissaires aux comptes, est intervenu dans la fixation des honoraires des commissaires aux comptes et a recommandé en février 2012, le renouvellement de leur mandat. En outre le Comité a entendu le Directeur juridique, notamment sur l'état des litiges touchant le Groupe, ainsi que le Directeur de la conformité sur les programmes de conformité pour 2011 et 2012 et sur les objectifs retenus pour 2013.

7.1.4.2 Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations

Le Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2012 avec un taux d'assiduité de 100 %, et 2 fois au début 2013, avec un taux d'assiduité de 100 %.

Composition

Au-delà des exigences du Code AFEP-MEDEF, le règlement intérieur du Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations prévoit que le Comité soit composé de trois membres au minimum, dont au moins les deux tiers doivent être indépendants. Ce Comité est composé de M. Daniel Bernard qui en assure la présidence, Lady Sylvia Jay, M. Stuart E. Eizenstat, et M. Olivier Piou depuis le 6 février 2013, en remplacement de M. W. Frank Blount. Tous ont la qualité d'administrateur indépendant.

Missions

La mission du Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations, telle que définie par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, est d'examiner les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités, d'identifier et de proposer au conseil des personnes qualifiées pour exercer les

fonctions d'administrateur et siéger aux comités ; d'élaborer et de recommander au conseil d'administration un corps de principes de gouvernement d'entreprise applicables à la société ; de surveiller les évaluations du conseil d'administration et de ses comités ; et d'examiner les plans de succession du Directeur général et des autres dirigeants du groupe (Comité de Direction). Le comité du gouvernement d'entreprise et des nominations examinera également les plans de succession du Directeur général et les autres dirigeants du groupe.

Travaux du Comité en 2012 et au début 2013

En 2012, le Comité a préparé l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil en 2011, et a notamment recommandé le choix du consultant extérieur sélectionné à cet effet comme le prévoit le Règlement Intérieur.

Début 2013, le Comité a préparé l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil avec l'outil interne mis en place en 2012, sous la forme d'un tableau de bord destiné à permettre aux administrateurs d'appréhender de manière structurée l'information mise à leur disposition, sur un plan tant quantitatif que qualitatif.

Il a par ailleurs procédé à une modification de son règlement intérieur afin de formaliser la procédure applicable dans le cadre de la sélection ou du renouvellement d'administrateurs

Le Comité a également organisé la revue de l'indépendance des administrateurs au regard du Code AFEP-MEDEF et des règles du NYSE et préparé les conclusions du Conseil sur ce point. En outre, le Comité a procédé à la revue du plan de succession des principaux dirigeants du Groupe, et veillé à la poursuite de la politique de renouvellement échelonné des mandats des administrateurs. En conséquence, il a proposé le renouvellement du mandat de cinq administrateurs à l'Assemblée générale du 8 juin 2012, pour des durées comprises entre 2 et 3 ans. En conséquence, en 2013, il est proposé le renouvellement de 3 administrateurs (dont le Président du Conseil d'administration) pour une durée de 3 ans à l'occasion de l'Assemblée générale prévue le 7 mai 2013. Il a également poursuivi le processus de mise en conformité de la Société avec les dispositions de la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration, en proposant la cooptation de Mme. Kim Crawford Goodman en tant qu'administrateur, et en proposant la ratification de sa nomination par cooptation à cette même assemblée générale.

Un Comité de sélection, présidé par M. Daniel Bernard, a été désigné par le Conseil d'administration, afin de superviser le processus de sélection et d'identifier les potentiels successeurs au poste de Directeur général. Ce comité a présenté le résultat de ses travaux lors de la réunion du Conseil du 21 février 2013 et a proposé M. Michel Combes comme successeur de M. Ben Verwaayen aux fonctions de Directeur général.

7.1.4.3 Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations, s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2012 avec un taux d'assiduité de 100 % et 2 fois en 2013 avec un taux d'assiduité de 100 %.

Composition

Le Comité des Rémunérations est composé de quatre membres au minimum, dont au moins les deux tiers doivent être indépendants.

Ce Comité est composé de M. Jean-Cyril Spinetta (Président), Lady Sylvia Jay, M. Stuart E. Eizenstat et M. Olivier Piou. Tous ont la qualité d'administrateur indépendant.

Missions

La mission du Comité des Rémunérations, telle que définie par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, est d'examiner et de faire des propositions au Conseil en matière de rémunération des administrateurs, du Président, du Directeur Général et des principaux dirigeants et membres du Comité Exécutif. Elle est également d'examiner les politiques d'attribution d'options de souscription, d'attribution d'actions de performance et de rémunérations variables et d'examiner toute proposition d'augmentation du capital de la Société sous la forme d'une offre réservée aux salariés.

Travaux du Comité en 2012 et au début 2013

Le Comité a revu l'ensemble des éléments de rémunération variable du Groupe, dont les critères de performance pour le calcul de la part variable au titre du « Plan Global de Rémunération Variable » et les objectifs au titre de l'exercice 2012 et au titre de l'exercice 2013.

Le Comité a examiné les éléments de la politique de rémunération et d'avantages à long terme. Il a recommandé l'attribution d'actions de performance et d'options de souscription aux salariés et dirigeants du Groupe en 2012 et proposé les critères de performance conditionnant la totalité de l'attribution définitive des actions de performance et ceux conditionnant pour partie l'attribution définitive des options de souscription aux membres du Comité de Direction. Il a, par ailleurs, procédé à la revue annuelle des critères de performance attachés aux plans antérieurs d'actions de performance et d'options de souscription.

Il a proposé au Conseil d'administration de ne pas mettre en place à ce jour de plan annuel d'actions de performance et d'options de souscription pour les salariés et dirigeants du Groupe en 2013, eu égard notamment aux conditions de marché et à la situation difficile à laquelle a été confrontée l'entreprise au cours de l'année 2012. Il a en outre recommandé de ne pas solliciter, à l'occasion de l'Assemblée générale prévue le 7 mai 2013, le renouvellement des deux autorisations dont il dispose afin d'attribuer des actions de performance et des options de souscription d'actions.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, il a formulé des propositions sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et sur les critères de performance conditionnant la totalité des attributions d'options d'actions de performance au Président du Conseil d'administration.

Le Comité a procédé à l'examen de certaines questions de ressources humaines au niveau du Groupe dont notamment la politique de rémunération, le développement et la rétention des talents clés et la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale.

En 2013, le Comité a également examiné les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux préalablement à la publication de ces informations dans le présent document (cf. Section 7.2 « Rémunérations et avantages à long terme »). Enfin, il a fait des propositions sur la structure de la rémunération de M. Michel Combes à la suite de sa nomination aux fonctions de Directeur Général.

7.1.4.4 Comité Technologique

Le Comité Technologique s'est réuni 5 fois au cours de l'année 2012 avec un taux d'assiduité de 100 % s'agissant des administrateurs.

Composition

Le Comité Technologique est composé de M. Louis R. Hughes (Président), Mme Carla Cico, Mme. Kim Crawford Goodman (qui a rejoint le Comité Technologique le 5 décembre 2012), M. Olivier Piou, M. Ted Leonsis, membre externe, M. Philippe Keryer, Président du Segment opérationnel Réseaux, M. Jeong Kim et de Messieurs Jean-Pierre Desbois et Bertrand Lapraye, censeurs.

Missions

La mission du Comité, telle que définie par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration, est d'examiner, les grandes options technologiques qui sont le fondement du travail de recherche et développement (R&D) et le lancement de nouveaux produits. Le Comité est tenu informé de l'évolution des projets de coopération scientifique et technique mis en œuvre par Alcatel Lucent avec les milieux académiques et de recherche.

De plus, le Comité analyse les dépenses de R&D, les risques liés aux programmes R&D et les projets associés pour atténuer les risques, les actualités technologiques, les menaces et opportunités. Le Comité prend des références sur la concurrence pour évaluer l'efficacité et le coût de la R&D.

Travaux du Comité en 2012 et au début 2013

Au cours de ces réunions, le Comité a discuté les enjeux stratégiques liés au positionnement technologique du Groupe sur les principaux marchés sur lesquels il est implanté. Il a passé en revue les portefeuilles de produits des segments du Groupe, ainsi que les principaux projets de recherche en cours au sein des Bell Labs.

Le Comité a procédé à l'évaluation des conséquences de la réorganisation annoncée en septembre 2012 sur la structuration des activités de recherche et de développement du Groupe. A ce titre, il a procédé à la revue de l'organisation et de la stratégie de l'organisation Réseaux & Plateformes, ainsi que de ses principaux segments. Le Comité a notamment examiné les perspectives des segments Cœur de Réseau et Mobile, ainsi que du portefeuille du segment Plateformes.

Enfin, le Comité a pris connaissance des travaux réalisés dans le cadre de l'évaluation et de la valorisation du portefeuille de brevets d'Alcatel-Lucent.

7.2 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES À LONG TERME

7.2.1 LES DISPOSITIFS DE RÉMUNÉRATION À LONG TERME	128
7.2.1.1 Principes généraux	128
7.2.1.2 Actions de performance	131
7.2.1.3 Revues de performance des plans d'actions de performance	132
7.2.1.4 Tableau de synthèse des plans d'actions de performance	134
7.2.1.5 Options de souscription d'actions	134
7.2.1.6 Revues de performance des plans d'options de souscription pour les membres du Comité Exécutif	136
7.2.1.7 Tableau de synthèse des plans d'options de souscription d'actions	137
7.2.1.8 Accord d'intéressement collectif et PERCO	138
7.2.2 LA SITUATION DES DIRIGEANTS	139
7.2.2.1 Politique de rémunération des dirigeants	139
7.2.2.2 Le Président du Conseil d'administration	140
7.2.2.3 Revues de performance des attributions consenties en faveur du Président du Conseil d'administration	142
7.2.2.4 Tableaux établis conformément aux recommandations de l'AMF sur les rémunérations du Président du Conseil d'administration	144
7.2.2.5 Le Directeur Général	145
7.2.2.6 Revues de performance des attributions au Directeur Général	147
7.2.2.7 Tableaux établis conformément aux recommandations de l'AMF sur les rémunérations du Directeur Général	149
7.2.2.8 Le Comité Exécutif	151

7.2 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES À LONG TERME

La Section 7.2.1 « Les dispositifs de la rémunération à long terme » traite des principes généraux régissant les avantages à long terme des salariés et dirigeants du Groupe. La situation des dirigeants et mandataires sociaux, y compris leur rémunération, est plus spécifiquement traitée dans le cadre de la Section 7.2.2. « La situation des dirigeants ».

7.2.1 LES DISPOSITIFS DE RÉMUNÉRATION À LONG TERME

7.2.1.1 Principes généraux

L'objectif des dispositifs de rémunération et d'intéressement à long terme au capital de l'entreprise est d'associer les salariés et dirigeants aux objectifs de développement d'Alcatel Lucent, dans l'intérêt du Groupe et de ses actionnaires. Les principaux instruments jusqu'ici mobilisés dans ce cadre sont les attributions d'actions de performance et d'options de souscription d'actions, ainsi que la mise en place d'accords d'intéressement et de plans d'épargne d'entreprise.

En 2013, sans remettre en cause les grands principes encadrant ces dispositifs et explicités dans ce chapitre 7.2, le Conseil d'administration a pris la décision de ne pas mettre en place à ce jour de plan annuel d'actions de performance et d'options de souscription pour les salariés et dirigeants du Groupe, eu égard notamment aux conditions de marché. Par ailleurs, le Conseil a choisi de ne pas solliciter, à l'occasion de l'Assemblée générale prévue le 7 mai 2013, le renouvellement des deux autorisations dont il dispose afin d'attribuer des actions de performance et des options de souscription d'actions.

Politique d'attribution

Les attributions d'avantages à long terme sont décidées chaque année à la même période par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des Rémunérations. Leur mise en place répond à plusieurs objectifs : associer les salariés aux résultats du Groupe ; encourager et récompenser la performance ; attirer et fidéliser les talents dans un secteur particulièrement concurrentiel, où la qualité et la motivation des salariés sont des facteurs clés de réussite, et où il est fait largement usage de tels instruments de rémunération.

Le Groupe a engagé depuis 2009 un effort de mise en cohérence et d'harmonisation de la politique suivie dans ce domaine. Par souci de cohérence, de lisibilité et d'équité, cette politique a été étendue à l'ensemble des divisions du Groupe et de ses pays d'implantation. Le même objectif a conduit à une rationalisation et à une simplification significative des critères de performance utilisés, ainsi qu'à une harmonisation de la durée d'acquisition des droits attachés aux options de souscription et aux actions de performance, dans les limites permises par la diversité des législations fiscales et sociales en vigueur.

Par ailleurs, les instruments utilisés ont été diversifiés, afin de suivre la pratique du marché et de mieux répondre aux attentes de nos salariés comme de nos actionnaires. Ainsi, alors que les attributions d'options de souscription étaient auparavant le principal outil de rémunération à long terme d'encouragement des salariés, le Conseil d'administration a fait le choix, depuis 2009, de réduire significativement le nombre d'options de souscription attribuées et de développer, en contrepartie, le recours aux actions de performance et à des instruments privilégiant l'épargne longue, tels que le Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO).

Au-delà de ces traits communs, le Conseil d'administration et la Direction générale attachent une grande importance au maintien d'une réelle flexibilité dans le choix et la pondération des instruments de rémunération à long terme, afin de tenir compte des meilleures pratiques mises en œuvre dans les différents secteurs d'activité du Groupe, mais aussi des besoins spécifiques de chacune des divisions, ainsi que des particularités de la réglementation applicable dans chaque pays. Il convient de noter à cet égard qu'une part significative des attributions est destinée aux salariés des filiales américaines en raison de l'environnement concurrentiel et des pratiques de rémunération propres aux États-Unis.

Conditions de performance

Le Conseil d'administration détermine chaque année les conditions des plans, et notamment les critères de performance attachés aux attributions d'actions de performance et d'options de souscription d'actions.

Dans une logique de simplicité et d'équité, le Conseil d'administration a, pareillement qu'en 2011, fait le choix de subordonner les attributions d'actions de performance de l'ensemble des hauts potentiels du Groupe, soit 7 936 personnes en 2012, à un critère quantitatif unique⁽¹⁾. Ce critère se définit par comparaison entre l'évolution du titre Alcatel Lucent et celle d'un panel représentatif du titre de 12 autres fournisseurs de solutions et de services dans le domaine des équipements de télécommunications.

De même, un critère de performance unique a été retenu pour les attributions d'options de souscription aux dirigeants du Groupe. Le Conseil d'administration a choisi de retenir comme critère le flux de trésorerie disponible, ou « *Free Cash Flow* », en cohérence avec les objectifs du Groupe pour 2011 et 2012.

(1) S'agissant du Président du Conseil d'administration, ce critère quantitatif est complété par un critère qualitatif, afin de tenir compte de la spécificité de ses attributions relatives à la gouvernance du Groupe.

Le tableau ci-dessous reflète les critères de performance attachés aux attributions effectuées en 2011 et 2012.

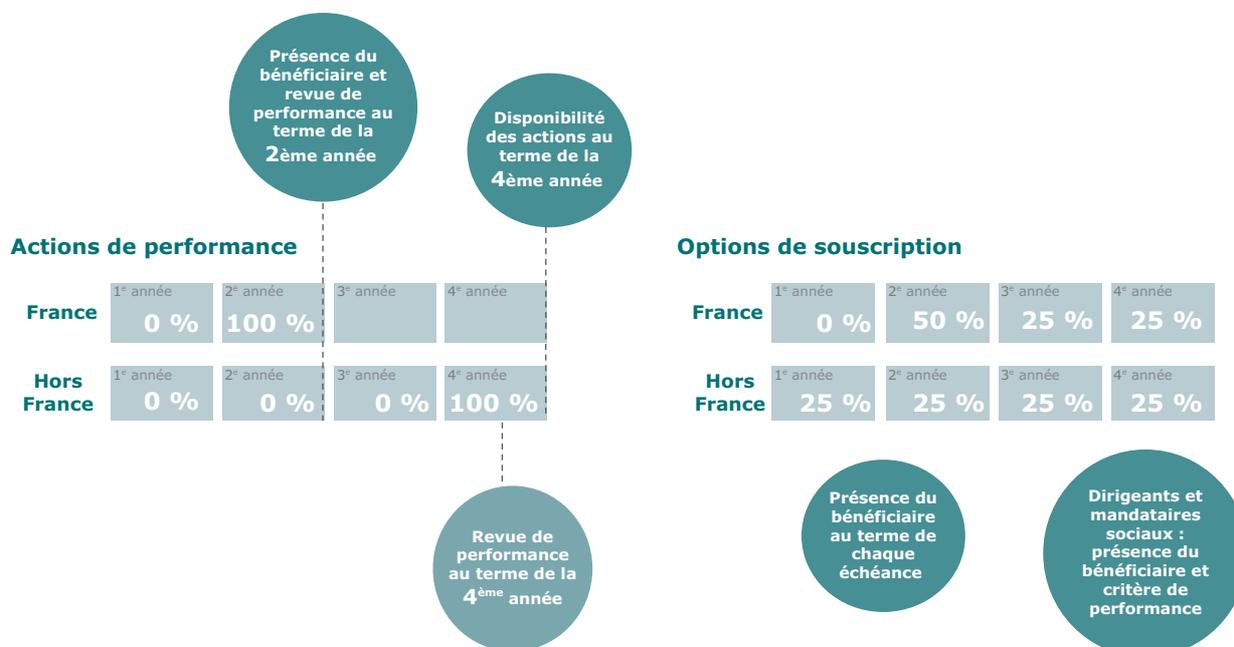
	Les salariés	Le Comité Exécutif	Le Directeur Général ⁽¹⁾	Le Président
Actions de performance	Performance du titre sur 100 % des attributions	Performance du titre sur 100 % des attributions		Performance individuelle sur 70 % des attributions et performance du titre sur 30 % des attributions
Options de souscription d'actions	Sans condition de performance	Critère financier sur 50 % des attributions	Performance du titre sur 50 % des attributions et critère financier sur 50 % des attributions	

(1) Aucune option de souscription ni aucune action de performance n'a été attribuée au Directeur Général en 2012 au titre de 2011.

S'agissant de la période d'évaluation des conditions de performance, un effort d'harmonisation a également été engagé, afin de privilégier au sein du Groupe la même logique de fidélisation et d'encouragement à long terme :

- la période d'acquisition progressive est au total de 4 ans pour tous les bénéficiaires d'options de souscriptions d'actions quelle que soit la société du Groupe à laquelle ils sont rattachés (cf. Section 7.2.1.5 « Options de souscription d'actions ») ;
- la période est également de 4 ans pour les bénéficiaires d'actions de performance salariés d'une société du Groupe située hors de France. Cependant, pour tenir compte du régime fiscal et social particulier applicable en France aux attributions d'actions de performance avant le 28 septembre 2012, la période d'acquisition des droits est de 2 ans, suivie d'une période de conservation de 2 ans obligatoire pour tous les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe situées en France (cf. Section 7.2.1.2 « Actions de performance »), soit au total 4 ans.

Le graphe ci-dessous reflète les conditions d'acquisition des actions de performance et des options de souscription, selon que les bénéficiaires sont salariés dans des sociétés du Groupe situées en France ou hors de France. Dans chaque case, les pourcentages indiquent le nombre maximal des droits pouvant être acquis, en fonction de certaines conditions de présence et de performance.



Rééquilibrage des attributions et baisse des effets de dilution

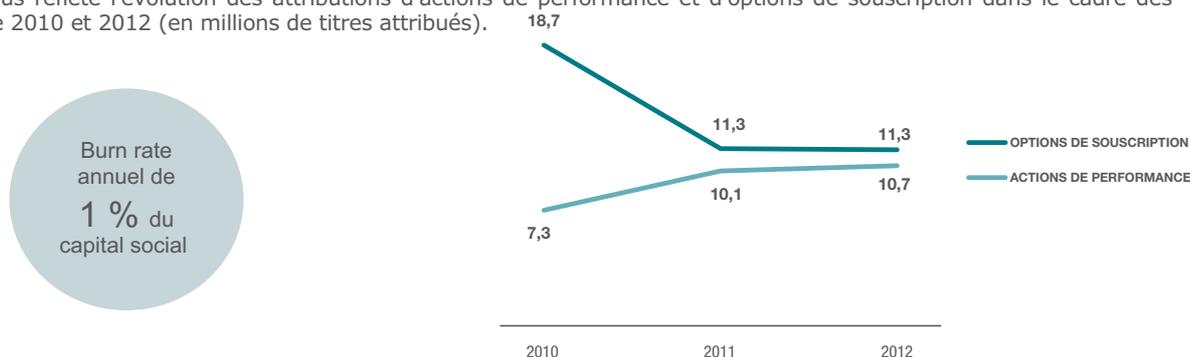
La redéfinition de la politique d'attribution mise en place à compter de 2009 privilégie un équilibre entre actions de performance et options de souscription. Par rapport à la situation qui prévalait antérieurement, le nombre d'actions de performance attribuées augmente donc, tandis que celui des options de souscription diminue.

Cette orientation a notamment deux conséquences.

D'une part, s'agissant des flux, le volume global des attributions annuelles d'actions de performance et d'options de souscription diminue. Il a ainsi été ramené de 26 millions en 2010 à 21,9 millions en 2012, soit une baisse de 16 %. Le taux d'attribution moyen, ou « *burn rate* moyen », correspond à la moyenne des attributions d'actions de performance et d'options de souscription effectuées au cours des trois dernières années.

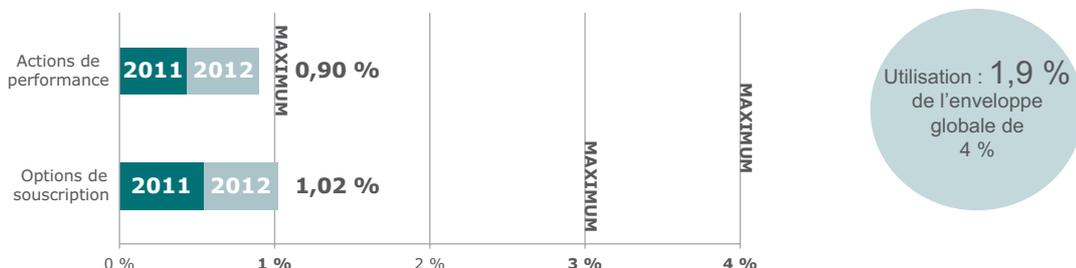
Ainsi, le taux d'attribution moyen calculé sur la moyenne des 3 dernières attributions (attributions de 26 millions de titres pour 2010, de 21,40 millions de titres pour 2011 et de 21,90 millions de titres pour 2012), représente 23,10 millions de titres par an soit environ 1% du capital social au 31 décembre 2012.

Le graphe ci-dessous reflète l'évolution des attributions d'actions de performance et d'options de souscription dans le cadre des plans annuels entre 2010 et 2012 (en millions de titres attribués).

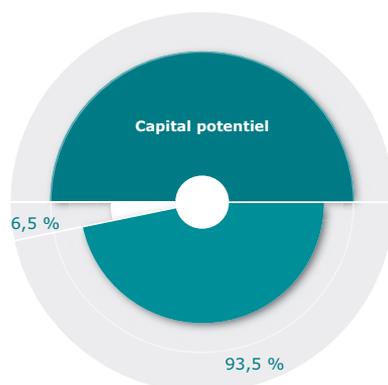


Notre Conseil d'administration dispose de deux autorisations de l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2010 afin d'attribuer des actions de performance et des options de souscription ou d'achat d'actions pendant une période de 38 mois et dans la limite de 4 % du capital social, dont 1 % maximum pour les actions de performance. Ces autorisations viennent à échéance le 1^{er} août 2013 et leur renouvellement ne sera pas demandé à l'Assemblée générale du 7 mai 2013.

Au 7 mars 2013, le nombre total d'actions de performance et d'options de souscription d'actions attribuées au titre de ces autorisations, s'élève respectivement à 20,8 millions et 25,5 millions, représentant ensemble 1,9 % du capital social de la Société. Le graphe ci-dessous reflète l'utilisation des autorisations de l'Assemblée générale (2010) au 7 mars 2013.



D'autre part, le rééquilibrage entre options de souscription et actions de performance réduit le volume de titres en circulation, et par suite les effets de dilution potentiels. Au 31 décembre 2012, le volume des options de souscription et d'actions de performance en circulation, soit 194 millions de titres, représente 6,5 % du capital potentiel d'Alcatel Lucent (cf. Section 9.3 « Capital social et capital potentiel ») et 8,3 % de son capital social.



Au 10 mars 2013, le volume des options de souscription d'actions et d'actions de performance en circulation a été ramené à 184,6 millions, compte tenu de la période d'exercice des plans d'options attribuées les 3 janvier 2005 et 10 mars 2005 aux prix d'exercice respectifs de 11,4 euros et 10 euros (9,4 millions d'options environ sont définitivement devenues caduques). En conséquence de l'évolution du cours du titre ces dernières années, la proportion d'actions créées au titre des plans d'options de souscription en cours (entre 2004 et 2012) reste faible : 2,7 % des options de souscription attribuées ont été exercées et plus de 31,5 % sont radiées.

7.2.1.2 Actions de performance

L'acquisition d'actions de performance est subordonnée à la présence du bénéficiaire dans le Groupe pendant au moins deux ans et à la réalisation d'une condition de performance pendant une période de deux ou quatre ans.

Attribution annuelle

Contrairement aux années précédentes, lors de sa réunion du 31 octobre 2012, notre Conseil d'administration a pris la décision de ne pas mettre en place de plan annuel d'actions de performance aux salariés et aux dirigeants en mars 2013.

Plan annuel décidé le 14 mars 2012. Lors de sa réunion, notre Conseil d'administration a décidé d'attribuer 10 674 215 actions de performance au profit de 7 937 salariés et dirigeants du groupe Alcatel Lucent sous réserve de la réalisation d'une condition de présence et du critère de performance du titre Alcatel Lucent décrit ci-dessous. Ce plan comprend une allocation de 1 100 000 actions de performance aux membres du Comité Exécutif*, à l'exception du Directeur Général, et de 200 000 actions de performance au Président du Conseil d'administration, représentant 12,2 % de l'attribution annuelle.

Conditions de présence et de performance 2011 et 2012

L'acquisition dépend de la présence du bénéficiaire en qualité de salarié au terme d'une période de deux ans à compter de la date d'attribution et de la performance du titre Alcatel Lucent, mesurée par rapport à un échantillon représentatif du titre de 12 autres fournisseurs de solutions et de services dans le domaine des équipements de télécommunications (ADTRAN, Arris, Ciena, Cisco, Comverse, Ericsson, F5 Networks, Juniper, Nokia, Motorola Solutions Inc., Tellabs et ZTE).

La performance du titre Alcatel Lucent est évaluée par rapport à un panel de 12 autres fournisseurs de solutions et de services dans le domaine des équipements de télécommunications

Cet échantillon est susceptible d'être révisé en fonction des évolutions de ces entreprises, notamment en cas d'opérations structurelles pouvant affecter leur cotation. Le cours de référence sera calculé, pour le titre Alcatel Lucent, sur la base de la moyenne des premiers cours cotés au marché NYSE Euronext Paris pendant les 20 séances de bourse qui précèdent le terme de chaque période d'un an, et, pour les titres des autres émetteurs, sur une base similaire dans la bourse où ils sont principalement cotés.

Pour tous les salariés bénéficiaires du Groupe – quelle que soit l'entité légale qui les emploie – les actions de performance sont potentiellement disponibles au terme de la quatrième année suivant l'attribution.

Les actions sont disponibles au terme d'une période de 4 ans suivant l'attribution

L'évolution du cours de l'action Alcatel Lucent et des autres émetteurs est mesurée au terme de deux premières périodes d'un an pour tous les bénéficiaires. Pour les bénéficiaires salariés de sociétés implantées hors de France, une troisième évaluation, mesurant la performance du titre Alcatel Lucent à chaque date anniversaire de l'attribution, est effectuée à la fin de la quatrième année afin de définir les droits acquis au terme de la période d'acquisition. Pour les bénéficiaires salariés de sociétés implantées en France, il n'y a pas de d'évaluation additionnelle, mais une période de conservation de deux ans, les actions de performance devenant ainsi disponibles à la fin de la quatrième année suivant l'attribution, comme pour les bénéficiaires salariés de sociétés implantées hors de France.

* Dénommé Comité de Direction jusqu'au 31 décembre 2012.

Selon la performance boursière du titre Alcatel Lucent, un coefficient variant de 0 à 100 % est retenu pour calculer le nombre de droits acquis au titre de chaque période. Le Conseil d'administration constate, sur la base d'une analyse validée chaque année par un cabinet de conseil mandaté à cet effet, la réalisation ou non de la condition de performance (cf. Section 7.2.1.3 « Revues de performance des plans d'actions de performance »).

Conditions de présence et de performance antérieures à 2011

Pour les plans mis en place de 2008 à 2010, l'acquisition des actions de performance dépend, d'une part, de la présence du bénéficiaire en qualité de salarié, durant une période de deux ans à compter de la date d'attribution, et d'autre part, de la réalisation des objectifs annuels du Groupe pendant une période de deux ou quatre ans selon que le bénéficiaire est salarié d'une société du Groupe implantée en France (deux ans) ou hors de France (quatre ans).

L'appréciation de la performance du Groupe est basée sur les critères déterminés pour le Plan global de rémunération variable (AIP) et sur des niveaux de réalisation précisément établis. Le respect de cette condition de performance est apprécié au terme de chaque période correspondant aux exercices comptables successifs. Les taux de réalisation sont communiqués chaque année dans les revues de performance des plans (cf. Section 7.2.1.3 « Revues de performance des plans d'actions de performance »).

7.2.1.3 Revues de performance des plans d'actions de performance

Les plans suivants ont fait l'objet d'une revue de performance au cours de l'exercice 2012.

Plan du 14 mars 2012

Notre Conseil d'administration a décidé, le 14 mars 2012, d'attribuer 10 474 215 actions de performance au profit de 7 936 salariés du Groupe, sous réserve de la réalisation de la condition de présence de deux ans des bénéficiaires et du critère de performance du titre Alcatel Lucent (cf. Section 7.2.1.2 « Actions de performance »).

Les résultats de la première revue de performance seront connus à la date anniversaire de l'attribution (date postérieure au dépôt du présent document), et feront l'objet d'une information sur le site internet d'Alcatel Lucent.

Plan du 16 mars 2011

Notre Conseil d'administration a décidé, le 16 mars 2011, d'attribuer 9 939 786 actions de performance au profit de 8 177 salariés du Groupe, sous réserve de la réalisation de la condition de présence de deux ans des bénéficiaires et du critère de performance du titre Alcatel Lucent (cf. Section 7.2.1.2 « Actions de performance »).

Revue de performance du plan du 16 mars 2011	Rang et Coefficient pour la période de référence								
	Pondération	Période 1 ⁽¹⁾		Période 2 ⁽¹⁾		Période 3 ⁽²⁾		Période 4 ⁽²⁾	
		Rang	Coef.	Rang	Coef.	Rang	Coef.	Rang	Coef.
Critère de performance du titre Alcatel Lucent <ul style="list-style-type: none"> Performance du titre Alcatel Lucent par rapport à un échantillon représentatif du titre de 12 fournisseurs de solutions et de services dans le domaine des équipements de télécommunication 	100 %	13	0 %	-	-				
Nombre d'actions de performance acquises									

(1) Pour ce qui concerne l'ensemble des employés, selon la performance du titre Alcatel Lucent, un coefficient variant de 0 à 100 % est retenu en fonction du rang obtenu par rapport aux autres émetteurs pour calculer le nombre de droits acquis au titre de la première et de la deuxième période. Le coefficient retenu pour la deuxième période est applicable au solde des droits non acquis au titre de la première période. Aucun droit n'est acquis si le titre Alcatel Lucent est en dernière position du classement. A l'issue de la période d'acquisition de 2 ans, le nombre de droits définitivement acquis est égal à la somme du nombre de droits au titre de la première et de la deuxième année.

(2) Pour la détermination définitive du nombre de droits acquis à la fin de la période d'acquisition, concernant les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe implantées hors de France, le cours de référence à la date d'attribution du titre Alcatel Lucent et des titres des autres émetteurs composant le panel sera comparé avec la moyenne des cours de référence observés à chaque date anniversaire de l'attribution afin d'obtenir un classement de la performance du titre Alcatel Lucent et des autres émetteurs à l'issue de la période d'acquisition de quatre ans. Si le titre Alcatel Lucent n'est pas classé en dernière position, le nombre de droits tels que déterminés au terme de la deuxième période sera définitivement acquis.

Les résultats de la revue de performance 2013 seront connus à la date anniversaire de l'attribution (date postérieure au dépôt du présent document), et feront l'objet d'une information sur le site internet d'Alcatel Lucent.

Plan du 17 mars 2010

Notre Conseil d'administration a décidé, le 17 mars 2010, d'attribuer 7 114 502 actions de performance au profit de 10 952 salariés du Groupe, sous réserve de la réalisation de la condition de présence de deux ans des bénéficiaires et d'un critère financier, à savoir le résultat opérationnel du Groupe.

Revue de performance du plan du 17 mars 2010		Taux de réalisation		Taux moyen de réalisation / actions acquises ⁽¹⁾	Taux de réalisation		Taux moyen de réalisation ⁽²⁾
	Pondération	2010	2011		2012	2013	
Critère de performance financier							
<ul style="list-style-type: none"> Le résultat opérationnel du Groupe 	100 %	84 %	82,5 %	83,25 %	0 %	Période d'acquisition de 2 ans pour les bénéficiaires France et de 4 ans pour les bénéficiaires hors France	
Nombre d'actions de performance acquises				974 422 actions			

(1) Pour les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe implantées en France, le taux moyen de réalisation est calculé à l'issue d'une période de deux ans sur la base des taux de réalisation constatés au titre de chaque exercice comptable. Le nombre d'actions de performance acquises par les 1 399 salariés bénéficiaires présents à la date du second anniversaire du plan, s'est élevé à 974 422 actions Alcatel Lucent sur la base d'un taux moyen de réalisation de 83,25 %.

(2) Pour les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe implantées hors de France, le taux moyen de réalisation est calculé à l'issue d'une période de quatre ans sur la base des taux de réalisation constatés au titre de chaque exercice comptable.

Plan du 18 mars 2009

Notre Conseil d'administration a décidé, le 18 mars 2009, d'attribuer 6 782 956 actions de performance au profit de 11 075 salariés du Groupe, sous réserve de la réalisation de la condition de présence de deux ans des bénéficiaires et de conditions de performance fondées sur la performance financière du Groupe.

Revue de performance du plan du 18 mars 2009		Taux de réalisation		Taux moyen de réalisation / actions acquises ⁽¹⁾	Taux de réalisation		Taux moyen de réalisation ⁽²⁾
	Pondération	2009	2010		2011	2012	
Critères de performance financiers							
<ul style="list-style-type: none"> Le niveau des revenus 	33 %	0 %	66 %		52,1 %	0 %	
<ul style="list-style-type: none"> Le résultat d'exploitation 	33 %	0 %	84 %	33,5 %	82,5 %	0 %	36 %
<ul style="list-style-type: none"> L'évolution de la trésorerie opérationnelle après sorties de trésorerie relative aux restructurations et investissements corporels et incorporels 	34 %	0 %	51 %		50 %	49 %	
Nombre d'actions de performance acquises				314 372 actions			1 880 689 actions

(1) Pour les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe implantées en France, le taux moyen de réalisation est calculé à l'issue d'une période de deux ans sur la base des taux de réalisation constatés au titre de chaque exercice comptable. Le nombre d'actions de performance acquises par les 1472 salariés bénéficiaires présents à la date du second anniversaire du plan, s'est élevé à 314 372 actions Alcatel Lucent sur la base d'un taux moyen de réalisation de 33,5 %.

(2) Pour les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe implantées hors de France, le taux moyen de réalisation est calculé à l'issue d'une période de quatre ans sur la base des taux de réalisation constatés au titre de chaque exercice comptable. Le Conseil d'administration du 7 mars 2013 a constaté un taux moyen de réalisation de 36 %, soit 1 880 689 actions de performance Alcatel Lucent qui seront acquises par les 8 554 bénéficiaires qui étaient présents à la date du second anniversaire du plan (hors cas de décès ou d'invalidité).

Au terme du plan du 18 mars 2009, le nombre total d'actions acquises par l'ensemble des 10 034 bénéficiaires salariés du Groupe s'élève à 2 198 286 actions Alcatel Lucent compte tenu de la présence des salariés bénéficiaires à la date du second anniversaire du plan et des résultats de la revue des conditions de performance fondées sur la performance financière du Groupe.

7.2.1.4 Tableau de synthèse des plans d'actions de performance

Historique des plans d'actions de performance au 31 décembre 2012

Date du Conseil d'Administration	Nombres d'actions de performance			Nombre total de bénéficiaires	Date d'acquisition des actions (1)	Nombre d'actions acquises	Date de disponibilité	Conditions de performance
	Nombre total d'actions	Dont attribuées aux Mandataires sociaux	Dont attribuées au Comité Exécutif					
14/03/2012	10 474 215	-	1 100 000	7 936	14/03/2014 ou 14/03/2016	1 500	14/03/2016	Performance du titre Alcatel Lucent
14/03/2012	200 000	200 000 (Président du Conseil d'administration)	-	1	14/03/2014	-	14/03/2016	Performance du titre Alcatel Lucent et 1 critère qualitatif
16/03/2011	9 939 786	-	1 400 000	8 177	16/03/2013 ou 16/03/2015	6 637	16/03/2015	Performance du titre Alcatel Lucent
16/03/2011	200 000	200 000 (Président du Conseil d'administration)	-	1	16/03/2013	-	16/03/2015	Performance du titre et 1 critère qualitatif
17/03/2010	7 114 502	-	806 663	10 952	17/03/2012 ou 17/03/2014	979 314	17/03/2014	1 critère financier
17/03/2010	200 000	200 000 (Président du Conseil d'administration)	-	1	17/03/2012	200 000	17/03/2014	1 critère financier et 1 critère qualitatif
18/03/2009	6 782 956	-	866 658	11 075	18/03/2011 ou 18/03/2013	2 198 286	18/03/2013	3 critères financiers
18/03/2009	200 000	200 000 (Président du Conseil d'administration)	-	1	18/03/2011	200 000	18/03/2013	3 critères financiers et 1 critère qualitatif
29/10/2008	250 000	250 000 (Directeur Général)	-	1	10/02/2011	250 000	10/02/2013	2 critères financiers et 1 critère qualitatif
17/09/2008	100 000	100 000 (Président du Conseil d'administration)	-	1	03/11/2010	100 000	03/11/2012	2 critères financiers et 1 critère qualitatif
Total	35 461 459	1 150 000	4 173 321	38 146		3 935 737		

(1) L'acquisition pourra avoir lieu au plus tôt à cette date et interviendra le premier jour ouvré suivant la constatation à l'expiration de la période d'acquisition, de la réalisation des conditions de présence et de performance.

7.2.1.5 Options de souscription d'actions

A l'instar des actions de performance, le dispositif des options de souscription d'actions s'organise sur une période de quatre ans. L'acquisition des options de souscription est subordonnée à la présence du bénéficiaire dans le Groupe au moment de l'acquisition des droits et à une condition de performance, qui ne s'applique toutefois qu'aux dirigeants mandataires sociaux et aux membres du Comité Exécutif.

Attribution annuelle

Contrairement aux années précédentes, lors de sa réunion du 31 octobre 2012, notre Conseil d'administration a décidé de ne pas mettre en place de plan d'options de souscription aux salariés et aux dirigeants en mars 2013, afin de tenir compte, notamment, des conditions de marché.

Plan annuel décidé le 14 mars 2012. Lors de sa réunion notre Conseil d'administration a décidé d'attribuer un nombre total de 10 770 255 options de souscription, au prix d'exercice de 2 euros, au profit de 7 950 salariés et dirigeants du Groupe, sous réserve de la réalisation d'une condition de présence.

Ce plan comprend une allocation de 1 100 000 options de souscription au profit des membres du Comité de direction à l'exception du Directeur Général, représentant 10,2 % de l'attribution annuelle. L'acquisition des droits pour les dirigeants est conditionnée, à hauteur de 50 % pour les membres du Comité de direction à la réalisation d'une condition de performance, telle que décrite ci-dessous.

Principales caractéristiques des Plans annuels 2011 et 2012

Limitation. Le nombre d'options de souscription consenties dans le cadre de l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale de 2010 pour une durée de 38 mois, est limité à 3 % du capital social. La politique du Groupe concernant l'attribution des options de souscriptions limite à 1 % les attributions dans le cadre de chaque Plan annuel d'options de souscription.

Acquisition progressive des droits. Les bénéficiaires acquièrent progressivement des droits sur les options de souscriptions qui leur sont consenties, au cours d'une période de 4 ans sous réserve de leur présence au terme de chaque échéance. Les droits sur les options de souscription sont acquis à hauteur de 25 % des droits par période annuelle pour les bénéficiaires salariés des sociétés du Groupe implantées hors de France. Pour les bénéficiaires salariés des sociétés du Groupe implantées en France, la période d'acquisition des droits de 4 ans comprend une première période d'acquisition de 2 ans au terme de laquelle le bénéficiaire acquiert 50 % des droits, avec ensuite une acquisition progressive à hauteur de 25 % au terme de la troisième année et de 25 % au terme de la quatrième année.

Exercice des droits. L'exercice des options de souscription peut intervenir à partir du moment où les droits correspondants auront été définitivement acquis, sous réserve de l'existence d'un délai légal d'indisponibilité dans certains pays. Ainsi, les bénéficiaires salariés des sociétés du Groupe implantées en France ne pourront exercer leurs options avant l'expiration du délai d'indisponibilité soit un délai de 4 ans à compter de la date d'attribution des options de souscription. Les options de souscription devront être exercées avant le terme du plan, soit dans un délai de 8 ans suivant l'attribution.

En conséquence, pour tous les salariés du Groupe – quelle que soit l'entité légale qui les emploie – en raison du principe d'acquisition progressive, la totalité des options de souscription attribuées ne peut être potentiellement disponibles qu'au terme de la quatrième année suivant l'attribution.

Absence de décote. Le prix d'exercice des options de souscription ne comporte aucun rabais ni décote par rapport à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Alcatel Lucent au marché NYSE Euronext Paris pendant les vingt séances de bourse qui précèdent la date de la réunion du Conseil d'administration attribuant les options de souscription, et ne peut être inférieur à la valeur nominale de l'action Alcatel Lucent, soit 2 euros. La décision du Conseil d'administration est prise chaque année à la même période afin de limiter les effets d'aubaine.

Conditions de performance pour le Comité de direction. Les attributions d'options de souscription pour les dirigeants sont soumises aux mêmes principes que tous les salariés, avec en plus des critères de performance. Ces critères s'appliquent à 100 % des options de souscription attribuées aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe, en application des recommandations du Code AFEP-MEDEF, et à 50 % des options de souscription attribuées aux membres du Comité de direction (nommé Comité Exécutif depuis le 1^{er} janvier 2013).

Le critère financier retenu pour les attributions au titre de 2011 et 2012 aux membres du Comité de direction est l'évolution du « *Free Cash Flow* » tel que défini par les plans d'attribution d'options de souscription de 2011 et 2012. La performance est constatée au titre de chaque exercice sur une période de 4 ans. Les droits sur les options de souscription sont acquis à hauteur de 25 % des droits par période annuelle pour les bénéficiaires salariés d'une société du Groupe implantée hors de France et 50 % des droits au terme d'une première période de deux ans puis 25 % des droits au terme des deux périodes annuelles suivantes pour les bénéficiaires salariés d'une société du Groupe implantée en France.

Selon la performance réalisée, un coefficient de 0 à 100 % est retenu pour calculer le nombre de droits acquis au titre de chaque période (cf. Section 7.2.1.6 « Revues de performance des plans d'options de souscription d'actions »).

Comité de direction : le critère de performance est un critère financier, l'évolution du « *Free Cash Flow* »

Principales caractéristiques des Plans annuels décidés en 2008, 2009 et 2010

Acquisition progressive des droits. Les bénéficiaires acquièrent progressivement des droits sur les options de souscription qui leur sont consenties, sur une période de 4 ans à compter de la date d'attribution sous réserve de leur présence en qualité de salarié au terme de chaque échéance. Les droits sur les options de souscription sont acquis à hauteur de 25 % des droits au terme de la première année, et à hauteur de 1/48^{ème} des droits au terme de chaque mois qui suit.

L'exercice des droits et l'absence de décote sont les mêmes que pour les plans du 16 mars 2011 et de 2012 précédemment décrits.

Conditions de performance pour le Comité de direction. La performance du titre Alcatel Lucent est le critère de performance retenu pour les attributions d'options de souscription aux dirigeants décidées de 2008 au 1^{er} mars 2011. Ce critère s'applique à 50 % des options de souscription attribuées aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe et aux membres du Comité de direction. L'acquisition progressive des droits dépend de la présence du bénéficiaire en qualité de salarié au terme de chaque échéance et de la performance du titre Alcatel Lucent, mesurée par rapport à un échantillon représentatif du titre de 12 autres fournisseurs de solutions et de services dans le domaine des équipements de télécommunications (ADTRAN, Arris, Ciena, Cisco, Comverse, Ericsson, F5 Networks, Juniper, Nokia, Motorola Solutions Inc., Tellabs et ZTE).

Comité de direction : le critère de performance est l'évolution du titre Alcatel Lucent

Cet échantillon est susceptible d'être révisé en fonction des évolutions de ces entreprises, notamment en cas d'opérations structurelles pouvant affecter leur cotation. Le cours de référence sera calculé, pour le titre Alcatel Lucent sur la base de la moyenne des premiers cours cotés au marché NYSE Euronext Paris pendant les 20 séances de bourse qui précèdent le terme de chaque période d'un an, et pour les titres des autres émetteurs, sur une base similaire dans la principale bourse où ils sont cotés.

L'évolution du cours du titre Alcatel Lucent et des autres émetteurs est mesurée sur une période de 4 ans :

- au terme de chaque période d'un an, correspondant à 25 % des droits chacune, pour tous les dirigeants, afin de mesurer la performance chaque année ;
- et au terme de la 4e période pour la détermination définitive du nombre de droits à l'échéance de la période d'acquisition, afin de mesurer la performance du titre Alcatel Lucent entre la date d'attribution et le terme de la 4e période (cf. Section 7.2.1.6 « Revues de performance des plans de souscription d'action »).

Selon la performance boursière de l'action Alcatel Lucent, un coefficient variant de 0 à 100 % est retenu pour calculer le nombre de droits acquis au titre de chaque période. Le Conseil d'administration constate, sur la base d'une analyse validée chaque année par un cabinet de conseil mandaté à cet effet, la réalisation ou non de la condition de performance.

7.2.1.6 Revues de performance des plans d'options de souscription d'actions pour les membres du Comité de direction

Les plans d'options de souscription bénéficiant aux membres de notre Comité de direction qui sont soumis à une condition de performance à hauteur de 50 % de l'attribution ont fait l'objet d'une revue de performance annuelle. La performance est constatée au titre de chaque exercice sur une période de 4 ans à compter de l'attribution et s'applique sur 25 % des droits par période. Le nombre d'options de souscription acquises dépend de la performance du titre Alcatel Lucent mesurée par rapport à un échantillon d'émetteurs de notre secteur pour les plans mis en place entre 2008 et le 1^{er} mars 2011, et d'un critère financier pour les plans du 16 mars 2011 et de 2012.

Revue de performance	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice en euros	Période d'exercice	Conditions de performance	Rang et coefficient pour la période de référence								Nombre acquis cumulés par plan ⁽³⁾	
					Période 1 ⁽¹⁾		Période 2 ⁽¹⁾		Période 3 ⁽¹⁾		Période 4 ⁽²⁾			
					Rang	Coef.	Rang	Coef.	Rang	Coef.	Rang	Coef.		
Plan du 14/03/2012	1 100 000	2,00	14/03/2013 au 13/03/2020	Critère de performance financier sur 50 % de l'attribution	N/A	0 %								137 500
Plan du 16/03/2011	1 400 000	3,70	16/03/2012 au 15/03/2019	Critère de performance financier sur 50 % de l'attribution	N/A	33 %	N/A	0 %						407 750
Plan du 01/03/2011	400 000	3,20	01/03/2012 au 28/02/2019	Performance du titre sur 50 % de l'attribution	11	0 %	9	50 %						125 000
Plan du 01/10/2010	400 000	2,30	01/10/2011 au 30/09/2018	Performance du titre sur 50 % de l'attribution	-	-	11	0 %						100 000
Plan du 01/07/2010	400 000	2,20	01/07/2011 au 30/06/2018	Performance du titre sur 50 % de l'attribution	1	100 %	13	0 %						150 000
Plan du 17/03/2010	1 980 000	2,40	17/03/2011 au 16/03/2018	Performance du titre sur 50 % de l'attribution	4	100 %	13	0 %	-	- ⁽⁴⁾				967 500
Plan du 18/03/2009	2 600 000	2,00	18/03/2010 au 17/03/2017	Performance du titre sur 50 % de l'attribution	4	100 %	4	100 %	13	0 %	-	- ⁽⁴⁾		1 475 000
Plan du 31/12/2008	1 700 000	2,00	31/12/2009 au 30/12/2016	Performance du titre sur 50 % de l'attribution	10	50 %	10	50 %	12	0 %	9	50 %		1 168 750

- (1) Plans 2008 au 1^{er} mars 2011 : selon la performance du titre Alcatel Lucent, un coefficient variant de 0 à 100 % est retenu pour calculer le nombre de droits acquis au titre de chaque période. Aucun droit n'est acquis si le titre Alcatel Lucent est en dernière position du classement.
- (2) Plans 2008 au 1^{er} mars 2011 : pour la détermination définitive du nombre de droits à l'échéance de la période d'acquisition de 4 ans, la performance du titre Alcatel Lucent et de celui des émetteurs composant le panel est mesurée entre la date d'attribution et le terme de la 4e période et un nouveau classement est alors obtenu. Selon le classement de la performance du titre Alcatel Lucent sur cette période de 4 ans, un nouveau coefficient est retenu, le cas échéant, pour le calcul de l'acquisition totale des droits du bénéficiaire s'il se révèle plus favorable que celui constaté à chaque date anniversaire. Le montant des droits acquis au titre de la dernière période est alors ajusté en conséquence.
- (3) Plans du 16 mars 2011 et du 14 mars 2012 : le taux de réalisation est constaté au titre de chaque exercice comptable. Cependant, pour les bénéficiaires salariés de sociétés du Groupe implantées en France, la première acquisition, à hauteur de 50 % de l'attribution, n'a lieu qu'à la fin de la deuxième année de la période d'acquisition. Les chiffres relatifs au plan du 14 mars 2012 ne reflètent donc que les droits acquis par les employés de sociétés du Groupe situées hors de France. (cf. Section 7.2.1.5 « Options de souscription d'actions »).
- (4) Les résultats de la revue de performance en 2013 seront connus à la date anniversaire de l'attribution (date postérieure au dépôt du présent document), et feront l'objet d'une information sur le site internet d'Alcatel Lucent.

Les plans bénéficiant au Directeur Général sont détaillés en Section 7.2.2.6 « Revues de performance des attributions au Directeur Général ».

7.2.1.7 Tableaux de synthèse des plans d'options de souscription d'actions

Tableau AMF N°9 : informations concernant les plus fortes attributions ou levées sur l'exercice 2012

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, le tableau ci-après rend compte au titre de l'exercice 2012 des informations relatives aux 10 premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires ou ayant exercé le plus d'options :

	Nombre total d'options attribuées	Prix moyen pondéré	Plans
Options attribuées aux 10 premiers salariés	1 100 000	2 €	Plan du 14 mars 2012
Options levées par les 10 premiers salariés	N/A	N/A	N/A

Historique des plans d'options de souscription d'actions Alcatel Lucent au 31 décembre 2012

Date du Conseil d'Administration	Nombre total d'actions pouvant être souscrites ⁽³⁾					Période d'exercice des options		Nombre d'options exercées	Nombre d'options radiées	Options restant à lever au 31/12/2012
	Prix d'exercice (en euros)	Nombre total d'options attribuées	Dont mandataires sociaux ⁽¹⁾	Dont Comité de direction ⁽²⁾	Nombre total de bénéficiaires	Du	Au			
2004										
10/03/2004	13,20	18 094 315	400 000	955 000	14 810	10/03/2005-10/03/2008	09/03/2012	700	18 093 615	0
01/04/2004	13,10	48 100			19	01/04/2005-01/04/2008	31/03/2012	0	48 100	0
17/05/2004	12,80	65 100			26	17/05/2005-17/05/2008	16/05/2012	0	65 100	0
01/07/2004	11,70	313 450			187	01/07/2005-01/07/2008	30/06/2012	2 399	311 051	0
01/09/2004	9,90	38 450			21	01/09/2005-01/09/2008	31/08/2012	822	37 628	0
01/10/2004	9,80	221 300			85	01/10/2005-01/10/2008	30/09/2012	18 778	202 522	0
12/11/2004	11,20	69 600			20	12/11/2005-12/11/2008	11/11/2012	0	69 600	0
01/12/2004	11,90	42 900			11	01/12/2005-01/12/2008	30/11/2012	0	42 900	0
										9 504 987
2005										
03/01/2005	11,41	497 500			183	03/01/2006-03/01/2009	02/01/2013	7 558	279 128	210 814
10/03/2005	10,00	16 756 690		720 000	9 470	10/03/2006-10/03/2009	09/03/2013	292 370	7 258 997	9 205 323
01/06/2005	8,80	223 900			96	01/06/2006-01/06/2009	31/05/2013	7 576	169 124	47 200
01/09/2005	9,80	72 150			39	01/09/2006-01/09/2009	31/08/2013	0	38 300	33 850
14/11/2005	10,20	54 700			23	14/11/2006-14/11/2009	13/11/2013	0	46 900	7 800
										10 429 870
2006										
08/03/2006	11,70	17 009 320	390 400	1 318 822	8 001	08/03/2007-08/03/2010	07/03/2014	0	6 912 950	10 096 370
15/05/2006	12,00	122 850			53	15/05/2007-15/05/2010	14/05/2014	0	57 250	65 600
16/08/2006	9,30	337 200			217	16/08/2007-16/08/2010	15/08/2014	0	98 100	239 100
08/11/2006	10,40	121 100			26	08/11/2007-08/11/2010	07/11/2014	0	92 300	28 800
										24 210 545
2007										
01/03/2007	10,00	204 584			42	01/03/2008-01/03/2011	28/02/2015	0	86 100	118 484
28/03/2007	9,10	40 078 421	800 000	2 130 000	15 779	28/03/2008-28/03/2011	27/03/2015	0	16 259 285	23 819 136
16/08/2007	9,00	339 570			119	16/08/2008-16/08/2011	15/08/2015	0	198 245	141 325
15/11/2007	6,30	294 300		210 000	33	15/11/2008-15/11/2011	14/11/2015	0	162 700	131 600
										35 536 171
2008										
25/03/2008	3,80	47 987 716		2 050 000	14 414	25/03/2009-25/03/2012	24/03/2016	1 360 248	13 168 061	33 459 407
04/04/2008	3,80	800 000	800 000		1	04/04/2009-04/04/2012	03/04/2016	0	800 000	0
01/07/2008	4,40	223 700			64	01/07/2009-01/07/2012	30/06/2016	0	97 750	125 950
17/09/2008 ⁽³⁾	3,90	250 000	250 000		1	17/09/2009-17/09/2012	16/09/2016	0	93 750	156 250
31/12/2008 ⁽³⁾	2,00	2 052 400		1 700 000	88	31/12/2009-31/12/2012	30/12/2016	243 567	108 019	1 700 814
										40 886 453
2009										
18/03/2009	2,00	30 656 400			76 641	18/03/2010-18/03/2011	17/03/2017	2 445 115	4 263 085	23 948 200
18/03/2009 ⁽³⁾	2,00	21 731 110	1 000 000	2 600 000	11 112	18/03/2010-18/03/2013	17/03/2017	1 884 709	3 518 806	16 327 595
01/07/2009	2,00	443 500			54	01/07/2010-01/07/2013	30/06/2017	16 207	78 796	348 497
01/10/2009	2,90	282 500			25	01/10/2010-01/10/2013	30/09/2017	15 829	90 710	175 961
01/12/2009	2,50	108 400			16	01/12/2010-01/12/2013	30/11/2017	0	22 200	86 200

Date du Conseil d'Administration	Nombre total d'actions pouvant être souscrites ⁽³⁾					Période d'exercice des options		Nombre d'options exercées	Nombre d'options radiées	Options restant à lever au 31/12/2011
	Prix d'exercice (en euros)	Nombre total d'options attribuées	Dont mandataires sociaux ⁽¹⁾	Dont Comité Exécutif ⁽²⁾	Nombre total de bénéficiaires	Du	Au			
2010										17 694 718
17/03/2010 ⁽³⁾	2,40	18 734 266	1 000 000	1 980 000	10 994	17/03/2011-17/03/2014	16/03/2018	368 397	2 199 651	16 166 218
01/07/2010 ⁽³⁾	2,20	721 000		400 000	65	01/07/2011-01/07/2014	30/06/2018	2 500	77 000	641 500
01/10/2010 ⁽³⁾	2,30	851 000		400 000	54	01/10/2011-01/10/2014	30/09/2018	0	74 500	776 500
09/12/2010	2,20	125 500			27	09/12/2011-09/12/2014	08/12/2018	0	15 000	110 500
2011										11 497 638
01/03/2011 ⁽³⁾	3,20	605 000		400 000	39	01/03/2012-01/03/2015	28/02/2019	0	59 000	546 000
16/03/2011 ⁽³⁾	3,70	11 251 125	1 300 000	1 400 000	8 178	16/03/2012-16/03/2015	15/03/2019	0	927 030	10 324 095
01/06/2011	4,20	414 718			61	01/06/2012-01/06/2015	31/05/2019	0	73 300	341 418
01/09/2011	2,50	171 000			44	01/09/2012-01/09/2015	31/08/2019	0	22 375	148 625
01/12/2011	2,00	145 500			45	01/12/2012-01/12/2015	30/11/2019	0	8 000	137 500
2012										10 664 063
14/03/2012	2,00	10 770 255		1 100 000	7 950	14/03/2013-14/03/2016	13/03/2020	0	391 092	10 379 163
13/08/2012	2,00	390 400			41	13/08/2013-13/08/2016	12/08/2020	0	200 000	190 400
17/12/2012	2,00	94 500			27	17/12/2013-17/12/2016	16/12/2020	0	0	94 500
TOTAL		243 815 490	5 940 000	17 363 822	179 201			6 666 775	78 818 020	160 330 695

(1) 2004 à 2006 : M. Tchuruk, 2006 à 2008 : Mme Russo, 2008 à 2012 : M. Verwaayen

(2) 2004 :11 membres, 2005 : 7 membres, 2006 :14 membres, 2007 : 9 membres, 2008 :11 membres, 2009 :14 membres, 2010 :16 membres, 2011 : 15 membres, 2012 : 11 membres

(3) Le nombre d'actions pouvant être souscrites dépend du taux de réalisation de certaines conditions de performance. Pour une revue de performance annuelle, se référer à la Section 7.2.1.6 « Revues de performance des plans d'options de souscription d'actions pour les membres du Comité Exécutif ».

7.2.1.8 Accord d'intéressement collectif et PERCO

Les sociétés du Groupe ont mis en place des accords d'intéressement collectif et des plans d'épargne d'entreprise en suivant les recommandations de la Direction Générale. Par ailleurs, les filiales étrangères établissent des plans d'intéressement pour leurs salariés dans le cadre de la législation locale qui leur est applicable et quand celle-ci les y autorise.

Le 23 février 2009, les sociétés françaises du Groupe et les organisations syndicales représentatives de ces sociétés ont signé un accord collectif portant sur la mise en place d'un Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO). Le PERCO offre la possibilité aux salariés des sociétés françaises du Groupe de compléter leur future retraite ou d'accompagner, par exemple, un projet d'acquisition de leur résidence principale. Ce plan leur permet de constituer une épargne à long terme abondée par Alcatel Lucent. Il s'ajoute aux plans d'épargne d'entreprise existants.

Jusqu'au 25 juin 2009, seuls les versements effectués sur le Fonds Actionnariat Alcatel Lucent (avec une durée de blocage de 5 ans) pouvaient être abondés. Afin de favoriser la constitution d'une épargne retraite, les signataires de l'accord PERCO ont décidé de mettre en place une enveloppe d'abondement commune au PERCO et Fonds Actionnariat Alcatel Lucent pour l'ensemble des sociétés françaises du Groupe. Le versement de l'intéressement ou de la participation ainsi que les versements volontaires donneront lieu à un abondement par Alcatel Lucent.

Chaque année, un salarié peut investir jusqu'à 3000 euros, indifféremment dans le PERCO et/ou le Fonds Actionnariat Alcatel Lucent, et bénéficier d'un abondement maximal de 2 000 euros bruts, selon les tranches d'abondement suivantes :

- 100 % des versements de l'adhérent jusqu'à 1 000 euros de versements cumulés ;
- 70 % des versements de l'adhérent, compris entre 1 001 euros et 2 000 euros ;
- 30 % des versements de l'adhérent, compris entre 2 001 euros et 3 000 euros.

7.2.2 LA SITUATION DES DIRIGEANTS

7.2.2.1 Politique de rémunération des dirigeants

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux est établie en conformité avec le Code AFEP-MEDEF. Sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'administration détermine l'ensemble des rémunérations et avantages à long terme attribués au Président et au Directeur Général.

Pour ce qui concerne 2013, sans remettre en cause les grands principes encadrant ces dispositifs et explicités dans ce chapitre 7.2, le Conseil d'administration a pris la décision de ne pas mettre en place à ce jour de plan annuel d'actions de performance et d'options de souscription d'actions pour les salariés et dirigeants du Groupe, eu égard notamment aux conditions de marché. Par ailleurs, le Conseil a choisi de ne pas solliciter, à l'occasion de l'Assemblée générale prévue le 7 mai 2013, le renouvellement des deux autorisations dont il dispose afin d'attribuer des actions de performance et des options de souscription d'actions.

Rôle du Conseil d'administration et du Comité des rémunérations

Le Conseil d'administration veille à ce que les différentes composantes de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (rémunération fixe et variable, attribution d'options de souscription et d'actions de performance, et retraites supplémentaires le cas échéant) soient proportionnées et conformes aux principes d'exhaustivité et de lisibilité, d'équilibre et de mesure, de comparaison et de cohérence posés par le Code AFEP-MEDEF.

Les propositions en matière de rémunération du Président et du Directeur Général, ainsi que celles des administrateurs et des principaux dirigeants, sont établies sous la responsabilité du Comité des Rémunérations. Celui-ci apprécie l'ensemble des rémunérations et avantages versés ou attribués à ces derniers, y compris les avantages en matière de retraite et avantages de toute nature.

Les recommandations du Comité concernent l'évaluation annuelle de la Direction Générale du Groupe et la fixation de la rémunération fixe et variable des principaux dirigeants. Sont notamment soumises au Comité : les règles de détermination de la part variable de leur rémunération et les objectifs pris en compte pour l'évaluation de leur performance.

Les recommandations du Comité tiennent compte, en particulier, des différentes enquêtes disponibles sur les rémunérations (Aon Hewitt EuroExecutive survey, Mercer, Radford...).

Le Comité des Rémunérations examine également les politiques d'attribution d'options de souscription et d'actions de performance aux dirigeants du Groupe, et particulièrement aux membres du Comité de direction.

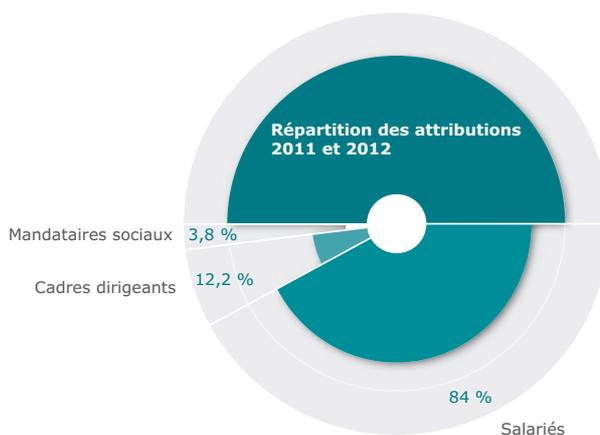
Principes généraux appliqués aux avantages à long terme des dirigeants mandataires sociaux

En application du Code AFEP-MEDEF, la totalité des attributions d'actions de performance et d'options de souscription aux dirigeants mandataires sociaux de la Société est subordonnée à la réalisation d'une ou plusieurs conditions de performance déterminées par le Conseil d'administration. Conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2010, ces attributions ne doivent pas représenter un volume supérieur à 6 % du nombre total des attributions aux salariés sur une période de 38 mois. Le Conseil fixe également les conditions particulières de conservation des actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, ainsi que les modalités de l'obligation d'achat d'actions de la Société liée à l'attribution d'actions de performance telle que prévue par le Code AFEP-MEDEF.

En application de la loi du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail, ces attributions ont été accompagnées d'un dispositif d'association de plus de 90 % du personnel des sociétés françaises du Groupe à la performance de celui-ci, sous la forme d'un versement de supplément d'intéressement.

Les attributions d'options de souscription et d'actions de performance faites aux dirigeants mandataires sociaux représentent, en moyenne sur 2011 et 2012, 3,8 % du volume des attributions annuelles décidées par le Conseil d'administration, représentant 0,07 % du capital social.

La répartition des attributions annuelles d'actions de performance et d'options de souscription entre les salariés et les dirigeants (y compris les membres du Comité Exécutif) se décompose en moyenne sur 2011 et 2012 de la façon suivante :



Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux a été déterminée par le Conseil d'administration en tenant compte de la situation difficile—tant en termes de marchés que de technologies— que connaissait le Groupe à la mi-2008, au moment de leur nomination, et des défis qu'ils ont alors accepté de relever. Le tableau ci-dessous reflète les principaux critères retenus :

	Rémunération fixe	Rémunération variable	Actions de performance	Options de souscription d'actions
Le Président ⁽¹⁾	Compétences individuelles		Performance individuelle sur 70 % des attributions et performance du titre sur 30 % des attributions	
Le Directeur Général ⁽²⁾	Compétences individuelle	Critère financier		Performance du titre sur 50 % des attributions et critère financier sur 50 % des attributions

} PERFORMANCE COURT TERME
} PERFORMANCE LONG TERME

- (1) Aucune attribution d'actions de performance au titre de 2012.
 (2) Aucune attribution d'options de souscription au titre de 2011 et de 2012.

Dans ses principes, cette politique n'a pas varié entre 2008 et 2011, ce qui renforce sa lisibilité et confirme la pertinence des choix faits à l'origine. En particulier, la rémunération des mandataires sociaux n'a donné lieu à aucune actualisation ou réévaluation depuis leur nomination. En outre, le Président et le Directeur général sont soumis pour les actions de performance et les options de souscription d'actions aux mêmes critères de performance quantitatifs que les autres dirigeants et cadres du Groupe – à savoir la performance du titre comparée à un panel et les flux de trésorerie (ou « Free cash flow ») – même si ces critères sont, pour ce qui les concerne, affectés d'une pondération particulière et complétés par d'autres éléments d'appréciation plus spécifiques tenant compte du rôle qui leur est imparti dans la direction du Groupe et des responsabilités afférentes.

Toutefois, comme il a été précédemment indiqué, les mandataires sociaux ont fait part au Conseil d'administration de leur décision de renoncer à toute attribution d'actions de performance ou d'options de souscription d'actions en 2013 au titre de l'exercice 2012, afin de manifester leur engagement personnel en faveur du redressement du Groupe et de tirer les conséquences des résultats de cet exercice.

7.2.2.2 Le Président du Conseil d'administration

La rémunération du Président du Conseil d'administration consiste en principe en une rémunération annuelle en numéraire fixée à 200 000 euros et une rémunération en actions, conforme aux pratiques des sociétés sur les principaux marchés de référence du Groupe.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, l'évaluation de la performance du Président du Conseil d'administration ne doit pas seulement reposer sur des critères quantitatifs, mais doit aussi prendre en considération le travail effectué et les résultats obtenus, ainsi que les responsabilités spécifiques assumées par le Président au sein du Groupe.

Rémunération annuelle

La rémunération de M. Philippe Camus a été fixée à 200 000 euros au moment de sa prise de fonctions. Ce montant est demeuré inchangé entre 2008 et 2012 et a été reconduit pour l'exercice 2013, lors de la séance du Conseil d'administration du 6 février 2013. Cette rémunération représente deux fois la rémunération moyenne des administrateurs de la Société et ne comporte pas de part variable.

Attribution annuelle d'actions de performance

Le Conseil d'administration détermine, à chaque attribution d'actions de performance, les critères de performance et les conditions spécifiques qui encadrent l'acquisition des actions de performance et notamment ceux qui permettent d'évaluer l'action du Président tout au long de son mandat.

Le 14 mars 2012, notre Conseil d'administration a décidé l'attribution de 200 000 actions de performance au profit de M. Philippe Camus au titre de l'exercice 2011, dont la totalité de l'acquisition est soumise à des conditions de performance pendant une période d'acquisition de deux ans. Sous réserve des conditions de présence et de performance décrites ci-dessous, ces actions de performance seront disponibles à l'issue d'une période de conservation des droits de deux ans, ouverte au terme de la période d'acquisition, soit au terme de quatre années en totalité.

Afin de manifester son engagement personnel en faveur du redressement du Groupe et de tirer les conséquences des résultats de l'exercice 2012, M. Philippe Camus a fait part au Conseil d'administration de sa décision de renoncer à toute attribution d'actions de performance en 2013 au titre de l'exercice 2012 et de renoncer à la faculté, dont il bénéficiait jusqu'à présent, d'accélérer en cas de cessation de ses fonctions la période d'acquisition des actions de performance déjà attribuées. Le Conseil d'administration a pris acte de cette décision et a estimé que la rémunération du Président ne reflétait pas l'intensité et la qualité de sa contribution à la gouvernance de la Société. Il a décidé en conséquence de procéder en 2013 à un réexamen d'ensemble des éléments de cette rémunération.

Conditions de performance attachées à l'attribution annuelle sur l'exercice 2012

Le Conseil d'administration a décidé de soumettre l'acquisition des actions de performance du Président à la réalisation d'un critère quantitatif à hauteur de 30 % et de critères qualitatifs à hauteur de 70 %. Les critères quantitatifs reposent sur l'évolution de la performance du titre Alcatel Lucent tel que défini pour le plan annuel groupe (cf. Section 7.2.1.2. « Actions de performance »).

Les critères qualitatifs sont liés aux objectifs propres à la fonction de Président du Conseil d'administration, définis par le Conseil d'administration, et dont la réalisation sera appréciée à la fin de la période d'acquisition de ses droits, à savoir, pour l'attribution effectuée en 2012 au titre de l'exercice 2011 :

- Conduire le Conseil d'administration dans sa mission de définition des orientations stratégiques du Groupe ;
- Veiller à ce que la composition du Conseil d'administration soit en adéquation avec ses missions et avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF ;
- Assurer la mise en œuvre des recommandations résultant de l'évaluation du Conseil d'administration conduite au début 2012 telles qu'approuvées par le Conseil d'administration.

Conditions de présence et obligations spécifiques attachées à l'attribution annuelle

Condition de présence : M. Philippe Camus doit être présent en qualité de mandataire social au terme de la période d'acquisition de deux ans. En cas de cessation de son mandat social avant l'expiration de la période d'acquisition, la totalité des droits correspondants sera caduque de plein droit.

Le Conseil d'administration du 6 février 2013 a pris acte de la décision de M. Philippe Camus de renoncer à l'engagement pris par le Conseil d'administration du 17 septembre 2008 relatif au maintien des droits à l'acquisition de ses actions de performance dans certains cas de cessation de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

Obligation de conservation des actions acquises : M. Philippe Camus devra conserver, jusqu'à la cessation de ses fonctions, une quantité significative d'actions provenant de l'attribution d'actions de performance, équivalente à 100 % de sa rémunération annuelle.

Obligation d'achat : M. Philippe Camus devra respecter une obligation d'achat de deux actions Alcatel Lucent pour cinq actions de performance acquises au terme de la période d'acquisition. Cette obligation est effective à l'issue de la période légale de conservation des actions (soit 4 ans après la date d'attribution). Toutefois, elle est suspendue si la valeur des actions Alcatel Lucent détenues par le Président demeure au moins égale à 40 % de sa rémunération annuelle nette d'impôts.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, M. Philippe Camus a pris l'engagement de ne pas recourir à l'utilisation d'instruments de couverture sur les actions de performance qui lui sont attribuées.

Attribution d'options de souscription d'actions

M. Philippe Camus ne bénéficie d'aucune option de souscription d'actions Alcatel Lucent.

Éléments postérieurs au mandat

M. Philippe Camus ne bénéficie d'aucun engagement de la Société ou de toute autre société du Groupe quant à la cessation de ses fonctions de Président du Conseil d'administration ou postérieurement à celles-ci. En outre, il ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire.

7.2.2.3 Revues de performance des attributions consenties en faveur du Président du Conseil d'administration

Les plans suivants ont fait l'objet d'une revue de performance au cours de l'exercice 2012 et début 2013.

Plan du 14 mars 2012

Le Conseil d'administration a décidé, le 14 mars 2012, l'attribution de 200 000 actions de performance au profit de M. Philippe Camus, sous réserve de la réalisation de la condition de présence et des conditions de performance sur la base d'un critère quantitatif (performance du titre) à hauteur de 30 % et de critères qualitatifs (liés à la fonction de Président du Conseil d'administration) à hauteur de 70 %.

Revue de performance du plan du 14 mars 2012	Pondération	2012 ⁽¹⁾	2013	Taux moyen de réalisation	2014	2015
Critère de performance quantitatif : (taux de réalisation pouvant varier de 0 % à 100 %) <ul style="list-style-type: none"> Performance du titre Alcatel Lucent par rapport à un échantillon représentatif du cours du titre de 12 fournisseurs de solutions et de services dans le domaine des équipements de télécommunication 	30 %					
Critères de performance qualitatifs liés à la fonction de Président du Conseil d'administration (taux de réalisation pouvant varier de 0 % à 150 %) <ul style="list-style-type: none"> Conduire le Conseil d'administration dans sa mission de définition des orientations stratégiques du Groupe. Veiller à ce que la composition du Conseil d'administration soit adéquate avec ses missions et les recommandations du Code AFEP-MEDEF. Assurer la mise en œuvre des recommandations résultant de l'évaluation du Conseil d'administration conduite au début 2012 telles qu'approuvées par le Conseil d'administration 	70 %					

Période d'acquisition de 2 ans et de conservation de 2 ans

(1) Les résultats de la revue de performance en 2013 seront connus à la date anniversaire de l'attribution (date postérieure au dépôt du présent document), et feront l'objet d'une information sur le site internet d'Alcatel Lucent.

Plan du 16 mars 2011

Le Conseil d'administration a décidé, le 16 mars 2011, l'attribution de 200 000 actions de performance au profit de M. Philippe Camus, sous réserve de la réalisation de la condition de présence et des conditions de performance sur la base d'un critère quantitatif (performance du titre) à hauteur de 30 % et de critères qualitatifs (liés à la fonction de Président du Conseil d'administration) à hauteur de 70 %.

Revue de performance du plan du 16 mars 2011	Pondération	2011	2012 ⁽¹⁾	Taux moyen de réalisation	2013	2014
Critère de performance quantitatif : (taux de réalisation pouvant varier de 0 % à 100 %)						
<ul style="list-style-type: none"> Performance du titre Alcatel Lucent par rapport à un échantillon représentatif du cours du titre de 12 fournisseurs de solutions et de services dans le domaine des équipements de télécommunication 	30 %	0 %				
Critères de performance qualitatifs liés à la fonction de Président du Conseil d'administration (taux de réalisation pouvant varier de 0 % à 150 %)						
<ul style="list-style-type: none"> Conduire le Conseil d'administration dans sa mission de définition des orientations stratégiques du Groupe. Veiller à ce que la composition du Conseil d'administration soit adéquate avec ses missions et les recommandations du Code AFEP-MEDEF. S'assurer que la gouvernance d'entreprise de la Société évolue et s'adapte de façon cohérente et efficiente, aux évolutions du secteur. 	70 %	Revue de performance globale		100 %		Période d'acquisition de 2 ans et de conservation de 2 ans

(1) Les résultats de la revue de performance en 2013 seront connus à la date anniversaire de l'attribution (date postérieure au dépôt du présent document), et feront l'objet d'une information sur le site internet d'Alcatel Lucent.

En 2012, le plan du 16 mars 2011 a fait l'objet d'une première revue de performance, faisant apparaître, s'agissant du critère de performance quantitatif, un taux de réalisation de 0 % (correspondant à la 13^e position dans le classement de performance du titre).

Lors de sa réunion du 7 mars 2013, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité du Gouvernement d'Entreprise et des Nominations, a réalisé une revue de performance du critère qualitatif au terme de laquelle le taux de réalisation obtenu est de 100%.

Plan du 17 mars 2010

Le Conseil d'administration a décidé, le 17 mars 2010, l'attribution de 200 000 actions de performance au profit de M. Philippe Camus, sous réserve de la réalisation de la condition de présence et des conditions de performance sur la base d'un critère quantitatif (critère financier) à hauteur de 30 % et de critères qualitatifs (liés à la fonction de Président du Conseil d'administration) à hauteur de 70 %.

Revue de performance du plan du 17 mars 2010	Pondération	2010	2011	Taux moyen de réalisation	2012	2013
Critère de performance quantitatif : Critère financier (taux de réalisation pouvant varier de 0 % à 200 %)						
<ul style="list-style-type: none"> Résultat opérationnel 	30 %	84 %	82,5 %	83,25 %		
Critères de performance qualitatifs liés à la fonction de Président du Conseil d'administration (taux pouvant varier de 0 % à 150 %)						
<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre des recommandations résultant de l'étude, conduite par le Conseil d'administration, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil conformément à l'article 9 du Code AFEP MEDEF, avec le concours du Cabinet Heidrick & Struggles. L'introduction et l'intégration de nouveaux administrateurs au sein du Conseil d'administration. La conduite du Conseil d'administration dans sa mission de définition des orientations stratégiques du Groupe. 	70 %	Revue de performance globale		120 %		Période d'acquisition de 2 ans et de conservation de 2 ans
Taux global				109% (limité à 100 %)		
Nombre d'actions de performance acquises			200 000			

Au terme de la revue des critères de performance et à l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'actions acquises par M. Philippe Camus en 2012 au titre du plan décidé en 2010 s'élève à 200 000 actions Alcatel Lucent. Les actions demeureront incessibles jusqu'à la fin de la période de conservation de deux ans, soit jusqu'au 16 mars 2014.

7.2.2.4 Tableaux établis conformément aux recommandations de l'AMF sur les rémunérations du Président du Conseil d'administration

Tableau AMF n°1 : Tableau de synthèse des rémunérations, des options de souscription et des actions de performance attribuées au Président du Conseil d'administration

Philippe Camus – Président du Conseil d'Administration	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunération fixe au titre de l'exercice	200 000	200 000
Rémunération variable au titre de l'exercice	-	-
Avantages en nature	-	-
Sous-total – Rémunération due	200 000	200 000
Rémunération à long terme autre qu'en espèces – Valeur théorique de la totalité des actions de performance calculée en application des normes IFRS 2 (200 000 actions de performance attribuées en mars 2012 ; aucune attribution en mars 2013). Ces actions de performance sont soumises à des conditions de performance et de présence mesurées sur une période de 2 ans ne sont disponibles qu'à l'issue d'une période de conservation de 2 ans:		
- Calculée au jour de l'attribution en application des normes IFRS 2	328 000	0
- Mise à jour au 7 mars 2013	215 451	0
Rémunération à long terme autre qu'en espèces – Valeur théorique de la totalité des options de souscription (aucune option de souscription attribuée en mars 2012 et 2013)	0	0
Total – sur la base des valeurs calculées à la date d'attribution	528 000	200 000
Total – sur la base des valeurs mises à jour au 7 mars 2013	415 451	200 000

La valeur théorique globale des actions de performance attribuées au Président du Conseil d'administration correspond à la valeur calculée en application des normes IFRS 2 à la date de l'attribution correspondante, cette valeur étant comptabilisée en charges dans les comptes consolidés du Groupe sur la période d'acquisition applicable (2 ans). Conformément aux exigences des normes IFRS 2, cette valeur est déterminée à la date d'attribution et ne peut ensuite être modifiée, y compris si les hypothèses initialement retenues ne sont plus valables à un moment donné. En conséquence, cette valeur ne prédit pas celle de l'avantage en fait attribué, c'est-à-dire les revenus nets qui pourraient, le cas échéant, dans le futur, provenir de cette attribution. Le montant, le cas échéant, des revenus nets futurs, dépendra en particulier du cours de bourse aux dates de cession des actions acquises et des impôts et contributions sociales qui seront alors applicables, ce qui ne peut pas être déterminé à cette date. Pour les besoins du calcul de la valeur à la date d'attribution, les conditions de performance ont été réputées pleinement satisfaites sur l'ensemble de la période d'acquisition. Pour les besoins du calcul de la valeur mise à jour le 7 mars 2013, il a été tenu compte des performances réelles pour celles dont le niveau est déjà déterminé au 7 mars 2013, celles devant être évaluées sur le reste de la période d'acquisition étant réputées pleinement satisfaites.

Les informations relatives au niveau de réalisation des conditions de performance applicables aux attributions d'actions de performance du Président du Conseil d'administration sont présentées en Section 7.2.2.3 « Revues de performance des attributions consenties en faveur du Président du Conseil d'administration » et dans le tableau AMF n°6 ci-après.

Tableau AMF n°2 : Tableau récapitulatif des rémunérations du Président du Conseil d'administration

(Montants en euros)	Exercice 2011		Exercice 2012	
	Du	Versé	Du	Versé
Philippe Camus - Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	-	200 000	-	200 000
Rémunération variable	-	N/A	-	N/A
Rémunération exceptionnelle	-	N/A	-	N/A
Jetons de présence	-	N/A	-	N/A
Avantages en nature	-	N/A	-	N/A
Total	-	200 000	-	200 000

Tableau AMF n°6 : Historique des attributions d'actions de performance à M. Philippe Camus

Attributions	Nombre d'actions	Date d'acquisition (1)	Nombre d'actions acquises	Date de disponibilité	Conditions de performance mixtes	Valorisation unitaire (2)
M. Philippe Camus						
Plan du 17/09/2008	100 000	03/11/2010	100 000	03/11/2012	2 critères financiers et 1 critère qualitatif	3,05 €
Plan du 18/03/2009	200 000	18/03/2011	200 000	18/03/2013	3 critères financiers et 1 critère qualitatif	1,19 €
Plan du 17/03/2010	200 000	17/03/2012	200 000	17/03/2014	1 critère financier et 1 critère qualitatif	2,40 €
Plan du 16/03/2011	200 000	16/03/2013	-	16/03/2015	Performance du titre Alcatel Lucent et 1 critère qualitatif	3,48 €
Plan du 14/03/2012	200 000	14/03/2014	-	14/03/2016	Performance du titre Alcatel Lucent et 1 critère qualitatif	1,64 € (3)
Total	900 000	-	500 000	-	-	-

- (1) L'acquisition pourra avoir lieu au plus tôt à cette date et interviendra le premier jour ouvré suivant la constatation, à l'expiration de la période d'acquisition, de la réalisation des conditions de présence et de performance.
- (2) La valorisation unitaire, arrondie au dixième d'euro, correspond à la valorisation dans les comptes consolidés à la date d'attribution. Cette valeur résulte d'évaluations théoriques et les gains qui pourront être effectivement réalisés dépendront des cours de bourse aux dates de cessions des actions Alcatel Lucent.
- (3) La valorisation unitaire pour le plan du 14/03/2012 a été calculée sur la base d'un cours de bourse s'élevant à 1,80 euro à la même date.

Les résultats de la revue de performance en 2013, et par conséquent le nombre d'actions acquises, seront connus à la date anniversaire de l'attribution (date postérieure au dépôt du présent document) et feront l'objet d'une information sur le site internet d'Alcatel Lucent.

Tableau AMF n°10 : Tableau de synthèse de la situation du Président du Conseil d'administration

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non-concurrence
M. Philippe Camus Président du Conseil d'administration entré en fonction le 1 ^{er} octobre 2008 Mandat renouvelé lors de l'assemblée du 1 ^{er} juin 2010	Néant	Néant	Néant	Néant

À l'exception des engagements contractuels décrits ci-dessus, il n'y a pas d'autre engagement à l'égard du Président du Conseil d'administration correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions ou postérieurement à celles-ci.

7.2.2.5 Le Directeur Général

La rémunération annuelle globale de M. Ben Verwaayen se compose, comme celle de l'ensemble des cadres et dirigeants du Groupe, d'une partie fixe et d'une partie variable, auxquelles s'ajoutent des avantages à long terme. La rémunération variable est déterminée chaque année par le Conseil d'administration en fonction de critères de performance prédéfinis.

La rémunération du Directeur Général est déterminée chaque année par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. Les critères de performance applicables à sa rémunération variable et à la rémunération à long terme dont il bénéficie, particulièrement volontaristes et exigeants, sont le reflet de la stratégie et des objectifs de transformation du Groupe.

Rémunération annuelle

Par souci de transparence et de lisibilité, les critères de détermination de la rémunération du Directeur Général sont précis et préétablis, conformément au Code AFEP-MEDEF. Leurs principales caractéristiques n'ont pas été modifiées depuis sa prise de fonctions en qualité de Directeur Général le 15 septembre 2008. Il bénéficie ainsi d'une rémunération fixe annuelle de 1,2 million d'euros dont le montant est inchangé depuis 2008.

Le Directeur Général bénéficie également d'une rémunération variable déterminée, comme pour tous les salariés bénéficiaires d'Alcatel Lucent, en fonction du résultat opérationnel du Groupe tel que défini par le Plan Global de Rémunération variable (AIP), c'est-à-dire un critère quantitatif. Cette rémunération variable s'est établie à 925 200 euros, correspondant à 51,4 % du bonus cible, au titre de l'exercice 2011, et 0 euros au titre de l'exercice 2012, l'objectif de résultat opérationnel n'ayant pas été atteint. Le bonus cible est de 150 % de sa rémunération fixe s'il atteint 100 % de ses objectifs et peut aller jusqu'à deux fois la cible. Selon le niveau de performance atteint, la rémunération variable peut donc être zéro ou atteindre 300 % de sa rémunération fixe en cas de dépassement substantiel des objectifs de performance.

Au titre des avantages en nature, M. Ben Verwaayen bénéficie notamment d'une allocation mensuelle d'un montant de 10 000 euros à titre de prime d'impatriation et dispose d'un véhicule avec chauffeur.

Lors de sa réunion du 6 février 2013, le Conseil d'administration a pris acte de la décision prise par son Directeur Général, M. Ben Verwaayen, de ne pas demander le renouvellement de son mandat d'administrateur lors de la prochaine Assemblée Générale et de démissionner de son poste de Directeur Général, dès que la transition avec son successeur sera finalisée.

Le 21 février 2013, le Conseil d'administration a demandé et M. Ben Verwaayen a accepté, que les fonctions de Directeur Général de M. Ben Verwaayen prennent fin le 1^{er} avril 2013. Le Conseil a approuvé les conditions de cessation de ses fonctions dans sa réunion du 7 mars 2013. Sur recommandation du Comité des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé de maintenir la rémunération fixe de 1,2 million d'euros de M. Ben Verwaayen en 2013 versée sur une base *pro rata temporis* jusqu'à la fin de son mandat de Directeur Général, le 1^{er} avril 2013. Par ailleurs, le Conseil d'administration a constaté que M. Ben Verwaayen ne bénéficiera pas de rémunération variable au titre de l'année 2013, conformément aux dispositions du Plan Global de rémunération variable.

Absence d'indemnité en cas de cessation des fonctions

M. Ben Verwaayen ne bénéficie d'aucune indemnité de départ au titre de ses fonctions, même en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.

Aucun contrat de travail ne le lie à Alcatel Lucent ni à ses filiales, conformément au Code AFEP-MEDEF.

Attribution annuelle d'options de souscription d'actions

Le Directeur Général a bénéficié en 2011, 2010 et 2009, d'une rémunération à long terme constituée exclusivement d'options de souscription d'actions et soumise à hauteur de 100 % à des conditions de performance décrites ci-dessous, conformément au Code AFEP-MEDEF. Le Conseil d'administration en date du 8 février 2012, à la demande de M. Ben Verwaayen, a décidé de ne lui attribuer aucune option de souscription d'actions en 2012, au titre de l'exercice 2011. En effet, M. Ben Verwaayen a indiqué que malgré l'amélioration significative des résultats en 2011, le Groupe n'avait pas encore atteint la situation « normale » décrite dans le plan à 3 ans pour 2009-2011.

Conditions de performance attachées à l'attribution annuelle d'options de souscription d'actions

Les options de souscription attribuées en 2011 sont soumises à des critères de performance quantitatifs alliant la performance du titre Alcatel Lucent à un critère financier ainsi qu'il suit :

Performance du titre : Les droits sur les options de souscription sont soumis, à hauteur de 50 % du nombre total d'options de souscription accordé, à une condition de performance du titre Alcatel Lucent telle que décrite en Section 7.2.1.5 « Options de souscription d'actions », conforme au dispositif retenu pour les options de souscription attribuées de 2008 à 2010 aux dirigeants du Groupe.

Flux de trésorerie (« Free Cash Flow ») : Les droits sur les options de souscription sont soumis, à hauteur de 50 % du nombre total d'options de souscription accordé, à une condition de performance reposant sur l'évolution des flux de trésorerie, ou « Free Cash Flow », identique dans son principe à celle applicable aux dirigeants conformément au dispositif 2011 décrit en Section 7.2.1.5 « Options de souscription d'actions ».

Conditions et obligations spécifiques attachées à l'attribution annuelle d'options de souscription d'actions

Condition de présence : Les droits attachés aux options de souscription seront définitivement acquis à la condition que M. Ben Verwaayen conserve sa qualité de mandataire social à l'échéance de la période d'acquisition. Cette condition sera réputée satisfaite notamment en cas de révocation de ses fonctions pour un motif autre que pour faute, en cas de démission pour un motif autre qu'un motif personnel, ou en cas de changement de contrôle de notre Société.

Absence de décote : Ces actions pourront être souscrites à un prix par action correspondant à la moyenne des 20 cours d'ouverture précédant la date du Conseil d'administration attribuant les options de souscription.

Période d'acquisition progressive : Les droits sur les options de souscription sont acquis sur 4 ans à hauteur de 50 % des droits au terme d'une première période de deux ans, puis 25 % des droits au terme des deux périodes annuelles suivantes. Pour les options de souscription attribuées avant 2011, les droits sont acquis à hauteur de 25 % par an.

Disponibilité : Sous réserve des conditions de présence et de performance ci-dessus, les options de souscription sont disponibles à l'issue d'une période d'indisponibilité de 4 ans à compter de leur attribution pour un plan d'une durée totale de 8 ans.

Obligation de conservation des actions acquises : M. Ben Verwaayen est tenu de conserver, jusqu'à la cessation de ses fonctions, une quantité d'actions Alcatel Lucent d'une valeur équivalente à 100 % des plus-values d'acquisition réalisées lors de la levée de ses options de souscription, nettes des impôts et contributions obligatoires correspondantes et du montant des plus-values nécessaires au financement de l'acquisition de ces actions. Cette obligation est suspendue si la valeur des actions Alcatel Lucent détenues demeure au moins égale à 40 % de sa rémunération annuelle nette d'impôts (rémunération fixe et variable correspondant à 100 % des objectifs fixés par le Conseil au titre de l'année précédant l'exercice des options).

Conformément au Code AFEP-MEDEF, M. Ben Verwaayen a pris l'engagement de ne pas recourir à l'utilisation d'instruments de couverture sur les options de souscription qui lui sont attribuées.

Éléments postérieurs au mandat

Depuis son entrée en fonction, le Directeur Général bénéficie du régime de retraite d'entreprise AUXAD applicable à tous les cadres dirigeants salariés des sociétés du Groupe dont le siège social est en France et d'un engagement du Conseil d'administration lui garantissant une retraite complémentaire à hauteur de 40 % maximum de sa rémunération, soumise à des conditions de performance.

Dans le cadre du plan de retraite d'entreprise AUXAD, M. Ben Verwaayen pourra faire valoir ses droits à la retraite au plus tôt à 60 ans, sous réserve de la liquidation de ses droits acquis au titre du régime général de la Sécurité sociale et de tout autre plan de retraite complémentaire. Ce régime, institué en 1976, compte 343 bénéficiaires, dont environ 54 cadres dirigeants du Groupe actuellement salariés d'Alcatel Lucent et de ses filiales françaises contrôlées à plus de 50 %.

Ce régime vient en complément du régime AGIRC pour la tranche de la rémunération excédant un montant égal à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale, au-delà duquel il n'existe pas de système légal ou conventionnel de retraite. Le dispositif et la méthode de calcul sont similaires au régime de l'AGIRC. Le régime AUXAD ne conditionne pas l'avantage retraite à la présence du bénéficiaire dans l'entreprise au moment du départ à la retraite.

Un engagement a été pris par le Conseil d'administration à l'égard du Directeur Général au moment de son entrée en fonction, lui garantissant une retraite complémentaire de 40 % maximum de sa rémunération afin de tenir compte du fait qu'il n'a pas cotisé pendant l'ensemble de sa carrière aux régimes obligatoires français (CNAV, AGIRC-ARRCO). Cet engagement sera calculé par rapport à la moyenne des deux années les mieux rémunérées de ses cinq dernières années d'activité au sein de la Société. La retraite complémentaire sera diminuée des droits à retraite acquis au titre d'activités antérieures.

Cet engagement est soumis à des conditions de performance :

- trois critères quantitatifs, pondérés à hauteur de 75 %, comprenant l'évolution du niveau des revenus et du résultat d'exploitation analysée par rapport à un échantillon représentatif de sociétés du secteur, ainsi que l'évolution du cours de bourse de l'action Alcatel Lucent par rapport aux exercices précédents ;
- des critères qualitatifs, pondérés à hauteur de 25 %, comportant le repositionnement stratégique de l'entreprise, la revue de son portefeuille d'activité, et l'évolution de l'indice de satisfaction des clients.

Conditions de cessation des fonctions du Directeur général

Dans le cadre de la cessation des fonctions de Directeur général de M. Ben Verwaayen au 1 avril 2013, le Conseil d'administration du 7 mars 2013 a mesuré la réalisation des conditions de performance attachées aux engagements décrits ci-dessus à l'aune des critères fixés lors de leur autorisation par la délibération du Conseil d'administration du 29 octobre 2008 et a constaté, au vu des résultats annuels de l'entreprise et de ses concurrents au 31 décembre 2012, que le « *Global performance score* » sur les quatre derniers exercices était supérieur au seuil justifiant l'attribution d'une rente supplémentaire viagère annuelle brute lui permettant d'obtenir des pensions de retraite représentant au total 40% de sa rémunération.

En application de ce dispositif, M. Ben Verwaayen bénéficiera d'une rente supplémentaire viagère annuelle brute, dont le montant définitif calculé pour une date de cessation de ses fonctions le 1^{er} avril 2013 s'élèvera à 293 142 €. S'y ajouteront les droits de retraite acquis au cours de sa carrière au sein de la Société entre le 15 septembre 2008 et le 1^{er} avril 2013, tous régimes légaux, complémentaires et supplémentaires additionnés (en particulier le régime de retraite d'entreprise AUXAD applicable à tous les cadres dirigeants salariés- des sociétés du Groupe dont le siège social est en France) qui sont évalués, à effet du 1^{er} avril 2013, à un montant brut de rente annuelle de 205 669 €.

Par ailleurs, M. Ben Verwaayen bénéficiera jusqu'au 1^{er} avril 2013, de l'acquisition des droits attachés aux options de souscription d'actions attribuées au titre des plans 2009, 2010 et 2011. Dans ce cadre, le Conseil d'administration du 7 mars 2013 a pris acte du maintien au profit de M. Ben Verwaayen du bénéfice des plans d'options de souscription d'actions (aucune action de performance n'est concernée), conformément à l'engagement décrit en section 7.3 "Conventions Réglementées", dans les conditions suivantes:

- les droits attachés aux options de souscription d'actions attribuées au titre des plans 2009, 2010 et 2011 seront acquis jusqu'à la cessation de ses fonctions de Directeur général le 1^{er} avril 2013, soit 1 053 625 options de souscription d'actions déjà acquises et un maximum de 662 500 options de souscription d'actions dont l'acquisition sera déterminée à la date anniversaire respective des plans, la dernière de ces dates étant le 18 mars 2013, en fonction du résultat des revues de performance;
- le bénéfice des droits non encore acquis au titre des plans 2010 et 2011 sera acquis au 1^{er} avril 2013 sans qu'il soit fait application des dispositions relatives aux conditions de performance en ce qui concerne les périodes de référence postérieures à cette date ; 900 000 options de souscription d'actions sont concernées;
- l'exercice des droits devra intervenir avant la fin d'un délai de 12 mois suivant la fin du délai d'indisponibilité, conformément aux dispositions des plans d'options de souscription d'actions concernés.

7.2.2.6 Revues de performance des attributions au Directeur Général

Les plans suivants ont fait l'objet d'une revue de performance au cours de l'exercice 2012 et début 2013.

Plans d'options de souscription d'actions

Le tableau ci-dessous rend compte des revues de performance constatées par le Conseil d'administration pour tous les plans d'options de souscription bénéficiant au Directeur Général, soumis à des conditions de performance. Au 7 mars 2013, le nombre d'options de souscription acquises s'élève à 1 209 875, compte tenu de la réalisation des conditions de performance attachées aux

plans d'options de souscription décidées entre 2008 et 2011 (aucun plan d'options de souscription en faveur du Directeur Général n'a été décidé en 2012 et 2013).

Revue de performance	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice en euros	Période d'exercice	Conditions de performance	Rang et coefficient pour la période de référence								Nombre d'options acquises par plan
					Période 1 ⁽¹⁾		Période 2 ⁽¹⁾		Période 3 ⁽¹⁾		Période 4 ⁽¹⁾⁽²⁾		
					Rang	Coef.	Rang	Coef.	Rang	Coef.	Rang	Coef.	
Plan du 17/09/2008	250 000	3,90€	17/09/2012 au 16/09/2016	Performance du titre sur 50 % de l'attribution	12	0 %	11	0 %	4	100 %	13	0 %	156 250
Plan du 18/03/2009	1 000 000	2,00€	18/03/2013 au 17/03/2017	Performance du titre sur 50 % de l'attribution	4	100 %	4	100 %	13	0 %	-	-(3)	625 000
Plan du 17/03/2010	1 000 000	2,40€	17/03/2014 au 16/03/2018	Performance du titre sur 50 % de l'attribution	4	100 %	13	0 %	-	-(3)	-	-	375 000
Plan du 16/03/2011 ⁽⁴⁾	1 300 000	3,70€	16/03/2015 au 15/03/2019	Performance du titre sur 50 % de l'attribution Performance du Free Cash Flow sur 50 % de l'attribution	13 N/A	0 % 33 %	- N/A	-(4) 0 %	-	-	-	-	53 625

- (1) Plans 2008 à 2010 : selon la performance du titre Alcatel Lucent, un coefficient variant de 0 à 100 % est retenu pour calculer le nombre d'options de souscription acquises au titre de chaque période. Aucune option n'est acquise si le titre Alcatel Lucent est en dernière position du classement.
- (2) Plans 2008 à 2010 : pour la détermination définitive du nombre d'options de souscription à l'échéance de la période d'acquisition de 4 ans, la performance du titre Alcatel Lucent et de celui des émetteurs composant le panel est mesurée entre la date d'attribution et le terme de la 4e période et un nouveau classement est alors obtenu. Selon le classement de la performance du titre Alcatel Lucent sur cette période de 4 ans, un nouveau coefficient est retenu, le cas échéant, pour le calcul de l'acquisition totale des droits du bénéficiaire s'il est avéré que ce dernier est plus favorable que celui constaté à chaque date anniversaire. Le nombre d'options acquises au titre de la dernière période est alors ajusté en conséquence.
- (3) Les résultats de la revue de performance en 2013 seront connus à la date anniversaire de l'attribution (date postérieure au dépôt du présent document), et feront l'objet d'une information sur le site internet d'Alcatel Lucent.
- (4) Plan 2011 : cf.infra.

Au 7 mars 2013, sur la base d'un cours de bourse s'élevant à 1,119 euros, la valeur unitaire des options de souscription attribuées en septembre 2008 s'élevait à 0,12 euros, la valeur unitaire des options de souscription attribuées en mars 2009 s'élevait à 0,26 euros, la valeur unitaire des options de souscription attribuées en mars 2010 s'élevait à 0,25 euros et la valeur unitaire des options de souscription attribuées en mars 2011 s'élevait à 0,23 euros.

Sur la base du nombre cumulé d'options acquises au 7 mars 2013, cela représente une juste valeur totale de 281 500 euros.

Plan du 16 mars 2011

Le Conseil d'administration a décidé, le 16 mars 2011, l'attribution d'un nombre de 1 300 000 options de souscription d'actions au profit de M. Ben Verwaayen, sous réserve de la réalisation d'une condition de performance mixte : performance du titre à hauteur de 50 % et flux de trésorerie (« Free Cash Flow ») à hauteur de 50 %.

Périodes ⁽¹⁾	Revue de performance du plan du 16 mars 2011	Pondération	Période 1				Période 2		Période 3		2014
			2011		2012 ⁽⁴⁾		Moyenne 2011-2012		2013		
			Rang	Coef.	Rang	Coef.	Rang	Coef.	Rang	Coef.	
Critères de performance quantitatifs:	• Performance du titre Alcatel Lucent par rapport à un échantillon représentatif du titre de 12 fournisseurs de solutions et de services dans le domaine des équipements de télécommunication (taux de réalisation pouvant varier de 0 % à 100 %) ⁽²⁾	50 %	13	0 %	-	-(3)	-(3)	-	-	-	
	• Free Cash Flow ⁽⁴⁾ (taux de réalisation pouvant varier de 0 à 100 %)	50 %	N/A	33 %	N/A	0 %	16,5 %	-	-	-	
Acquisition progressive de droits par période						50 %		25 %		25 %	

- (1) L'acquisition des droits se fera sur 3 périodes : une première période de 2 ans à hauteur de 50 %, puis aux périodes d'un an suivantes, à hauteur chacune de 25 % du nombre total d'options de souscription attribuées.
- (2) Pour chaque période, l'acquisition de la moitié des options de souscription sera soumise à une condition de performance du titre Alcatel Lucent tel que décrite *supra* (notes 1 et 2).
- (3) La réalisation de cette condition de performance sera appréciée pour chaque période par référence au « Free Cash Flow » : (i) pour la première période : exercices comptables 2011 et 2012, (ii) pour la deuxième période : exercice comptable 2013 et (iii) pour la troisième période : exercice comptable 2014.
- (4) Les résultats de la revue de performance en 2013 seront connus à la date anniversaire de l'attribution (date postérieure au dépôt du présent document), et feront l'objet d'une information sur le site internet d'Alcatel Lucent.

Plans d'actions de performance

Plan du 29 octobre 2008

Le Conseil d'administration a décidé, le 29 octobre 2008, de l'attribution de 250 000 actions de performance au profit de M. Ben Verwaayen sous réserve de la réalisation de la condition de présence et des conditions de performance sur la base de critères quantitatifs (critères financiers) à hauteur de 40 % et de critères qualitatifs à hauteur de 60 %.

Revue de performance du plan du 29 octobre 2008	Pondération	2009	2010	Taux moyen de réalisation ⁽¹⁾	2011	2012
Critères de performance quantitatifs : critères financiers (taux de réalisation pouvant varier de 0 % à 200 %)						
• Revenus	20 %	0 %	66 %	37,5 %	-	-
• Résultat d'exploitation	20 %	0 %	84 %			
Critère de performance qualitatif lié à la fonction de Directeur Général (taux de réalisation pouvant varier de 0 % à 150 %)						
• Définition de la stratégie du Groupe.						
• Conception et mise en œuvre du modèle organisationnel correspondant à la stratégie proposée.	60 %					
		Revue de performance globale		150 %		
Taux global				105 % (limité à 100 %)		
Nombre d'actions de performance acquises				250 000		

(1) La réalisation des critères financiers est appréciée au titre des exercices 2009 et 2010.

Au terme de la revue des critères de performance et à l'issue de la période d'acquisition, le nombre d'actions acquises par M. Ben Verwaayen, en 2012 au titre du plan décidé en 2008, s'élève à 250 000 Alcatel Lucent. Les actions étaient incessibles jusqu'à la fin de la période de conservation de deux ans, soit jusqu'au 10 février 2013.

7.2.2.7 Tableaux établis conformément aux recommandations de l'AMF sur les rémunérations du Directeur Général

Tableau AMF N°1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options de souscription et actions de performance attribuées au Directeur Général

Ben Verwaayen – Directeur Général (montants en euros)	Exercice 2011	Exercice 2012
Rémunération fixe au titre de l'exercice ⁽¹⁾	1 200 000	1 200 000
Rémunération variable au titre de l'exercice ⁽²⁾	925 200	0
Avantages en nature ^{(1) (3)}	125 892	126 456
Sous-total – Rémunération due	2 251 092	1 326 456
Rémunération à long terme autre qu'en espèces – aucune attribution d'options de souscription au titre de 2011 et de 2012	0	0
Total	2 251 092	1 326 456

(1) Relative à l'exercice et payée au cours de l'année.

(2) Relative à l'exercice et payée l'année suivante, après la publication des résultats annuels sur la base desquels sont déterminés les niveaux de satisfaction des objectifs de performance annuels.

(3) Ce montant comprend divers avantages (prime d'impatriation, véhicule et chauffeur...).

La valeur théorique globale des options de souscription attribuées au Directeur Général correspond à la valeur calculée en application des normes IFRS 2 à la date de l'attribution correspondante, cette valeur étant comptabilisée en charges dans les comptes consolidés du Groupe sur la période d'acquisition applicable (4 ans). Conformément aux exigences des normes IFRS 2, cette valeur est déterminée à la date d'attribution et ne peut ensuite être modifiée, y compris si les hypothèses initialement retenues ne sont plus valables à un moment donné. En conséquence, cette valeur ne prédit pas celle de l'avantage en fait attribué, c'est-à-dire les revenus nets qui pourraient, le cas échéant, dans le futur, provenir de cette attribution. Le montant, le cas échéant, des revenus nets futurs, dépendra en particulier du cours de bourse aux dates de cession des actions résultant de la levée des options de souscription et des impôts et contributions sociales qui seront alors applicables, ce qui ne peut pas être déterminé à cette date. Pour les besoins du calcul de la valeur à la date d'attribution, les conditions de performance ont été réputées pleinement satisfaites sur l'ensemble de la période d'acquisition. Pour les besoins du calcul de la valeur mise à jour au 7 mars 2013, il a été tenu compte des performances réelles pour celles dont le niveau est déjà déterminé au 7 mars 2013, celles devant être évaluées sur le reste de la période d'acquisition étant réputées pleinement satisfaites.

Le niveau de réalisation des conditions de performance applicables aux attributions d'options de souscription au Directeur Général sont présentées immédiatement après.

Revue de performance	Nombre d'options attribuées	Prix d'exercice en euros	Période d'exercice	Conditions de performance	Nombre cumulé d'options acquises ⁽¹⁾	Niveau de réalisation au 7 mars 2013 ⁽²⁾
Plan du 16/03/2011 ⁽³⁾	1 300 000	3,70	16/03/2015 au 15/03/2019	Performance du titre Alcatel-Lucent (50 % de l'attribution) Evolution du Free Cash Flow (50 % de l'attribution)	53 625 ⁻⁽²⁾	-
Plan du 17/03/2010	1 000 000	2,40	17/03/2014 au 16/03/2018	Performance du titre Alcatel-Lucent sur 50 % de l'attribution	375 000	37,5 %
Plan du 18/03/2009	1 000 000	2,00	18/03/2013 au 17/03/2017	Performance du titre Alcatel-Lucent sur 50 % de l'attribution	625 000	62,5 %
Plan du 17/09/2008	250 000	3,90	17/09/2012 au 16/09/2016	Performance du titre Alcatel-Lucent sur 50 % de l'attribution	156 250	62,5 %
Total	3 550 000				1 209 875	32 %

- (1) Les revues de performance sont détaillées à la Section 7.2.2.6 « Revues de performance des attributions au Directeur Général ».
- (2) Le niveau de réalisation correspond au pourcentage du nombre cumulé d'options de souscription acquises comparé au nombre maximum d'options de souscription attribuées au titre de chaque plan, tel que déterminé au 7 mars 2013.
- (3) Plan du 16 mars 2011 : les options sont acquises sur une période de quatre ans à hauteur de 50 % des options à l'issue de la période initiale de deux ans et ensuite de 25 % des options à l'issue de chacune des deux années suivantes.

Tableau AMF N°2 : Tableau récapitulatif des rémunérations du Directeur Général

Ben Verwaayen—Directeur Général (Montant en euros)	Rémunération au titre de l'exercice 2011		Rémunération au titre de l'exercice 2012	
	Due ⁽¹⁾	Versée	Due ⁽¹⁾	Versée
Rémunération fixe	-	1 200 000	-	1 200 000
Rémunération variable	925 200	-	0	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽²⁾	-	125 892	-	126 456
Total	925 200	1 325 892	0	1 326 456

- (1) Rémunération variable au titre de l'exercice due à la fin de l'année et versée au cours de l'exercice suivant après la publication des résultats annuels sur la base desquels sont déterminés les niveaux de réalisation des objectifs annuels.
- (2) Ce montant comprend divers avantages (prime d'impatriation, véhicule et chauffeur).

Tableau AMF n°4 : Historique des attributions des options de souscription d'actions

M. Ben Verwaayen	Nombre d'options	Prix d'exercice	Période d'exercice	Conditions de performance	Valorisation unitaire
Plan du 17/09/2008	250 000	3,90 €	17/09/2012 au 16/09/2016	Performance du titre sur 50 % de l'attribution appréciée sur 4 ans	2,13 €
Plan du 18/03/2009	1 000 000	2,00 €	18/03/2013 au 17/03/2017	Performance du titre sur 50 % de l'attribution appréciée sur 4 ans	0,57 €
Plan du 17/03/2010	1 000 000	2,40 €	17/03/2014 au 16/03/2018	Performance du titre sur 50 % de l'attribution appréciée sur 4 ans	1,06 €
Plan du 16/03/2011	1 300 000	3,70 €	16/03/2015 au 15/03/2019	Performance du titre sur 50 % et Performance du Free Cash Flow sur 50 % de l'attribution appréciée sur 4 ans	1,49 €
Total	3 550 000	-	-	-	-

La valeur unitaire (arrondie au centime d'euro) correspond à la valeur par option calculée en application des normes IFRS 2 à la date d'attribution. Cette valeur unitaire multipliée par le nombre d'options de souscription attribuées est comptabilisée en charges dans les comptes consolidés du Groupe sur la période d'acquisition applicable (4 ans). Ces valeurs globales ne peuvent pas être considérées comme l'équivalent d'un revenu net qui pourrait, le cas échéant, provenir dans le futur de cette attribution. Le montant, le cas échéant, des revenus nets futurs, dépendra en particulier du cours de bourse aux dates de cession des actions résultant de la levée des options de souscription et des impôts et contributions sociales qui seront alors applicables, ce qui ne peut être déterminé à cette date.

Tableau AMF n°6 : Historique des attributions des actions de performance

M. Ben Verwaayen	Nombre d'actions	Date d'acquisition ⁽¹⁾	Nombre d'actions acquises	Date de disponibilité	Conditions de performance mixtes	Valorisation unitaire ⁽⁴⁾
Attributions						
Plan du 29/10/2008	250 000	10/02/2011	250 000	10/02/2013	2 critères financiers et 1 critère qualitatif	1,63 €

- (1) La valorisation unitaire, arrondie au dixième d'euro, correspond à la valorisation dans les comptes consolidés à la date d'attribution. Cette valeur résulte d'évaluations théoriques et les gains qui pourront être effectivement réalisés dépendront des cours de bourse aux dates de cessons des actions Alcatel Lucent. Au 7 mars 2013, sur la base d'un cours de bourse s'élevant à 1,119 euro, la valorisation de chaque action de performance est de 1,119 euro.

Tableau AMF N°10 : Tableau de synthèse de la situation du Directeur Général

M. Ben Verwaayen	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnité relative à une clause de non-concurrence
Directeur Général Entré en fonction le 15 septembre 2008 Mandat renouvelé lors de l'assemblée du 1 ^{er} juin 2010	Néant	Oui, cf. Section 7.2.2.5 « Le Directeur général », sous-section « Eléments postérieurs au mandat » pour plus de détails	Néant	Néant

À l'exception des engagements contractuels décrits ci-dessus, il n'y a pas d'autre engagement à l'égard du Directeur général correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions ou postérieurement à celles-ci.

7.2.2.8 Le Comité de direction

La rémunération des membres du Comité de direction se compose d'une partie fixe, d'une partie variable et d'avantages à long terme assis sur des critères de performance du Groupe revus par le Comité des rémunérations, et similaires à ceux applicables à une large partie des cadres du Groupe, ainsi que sur leur performance individuelle.

Le montant des rémunérations fixe et variable de la Direction Générale (12 membres au titre de l'exercice 2012) s'élève à 9,2 millions d'euros, dont 8,1 millions d'euros pour la partie fixe.

La partie fixe des rémunérations peut le cas échéant, comprendre des avantages en nature, des primes d'impatriation ou d'expatriation, ainsi que des indemnités de logement pour les expatriés. La partie variable au titre de chaque exercice et versée l'année suivante, est fonction du résultat opérationnel du Groupe tel que défini par le Plan Global de Rémunération Variable (AIP). La note 34 des comptes consolidés, incorporés ailleurs dans ce document « Transactions avec les parties liées » récapitule l'ensemble des rémunérations et des autres avantages accordés aux dirigeants.

Rémunérations versées à la Direction Générale ⁽¹⁾

(Montants en millions d'euros)	Au titre de l'exercice 2011 15 membres ⁽²⁾	Au titre de l'exercice 2012 12 membres ⁽³⁾
Rémunération fixe	9,3	8,1
Rémunération variable	4,4	1,1
Total	13,7	9,2
Rémunération exceptionnelle ⁽⁴⁾	3,4	2,0

(1) Hors paiements fondés sur des actions.

(2) Sont prises en compte la rémunération de 12 membres faisant partis du Comité de Direction entre le 1er janvier et le 31 décembre 2011 au titre de l'exercice sur la totalité de l'année, la rémunération de 3 membres au titre de l'exercice, au prorata de leur présence depuis leur entrée en fonction et la rémunération de 4 membres de l'exercice au prorata de leur présence jusqu'à la cessation de leurs fonctions, soit une moyenne de 15,6 membres du Comité de Direction sur la base d'un exercice complet.

(3) Sont prises en compte la rémunération de 12 membres faisant partis du Comité de Exécutif entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012, et la rémunération de 3 membres au titre de l'exercice, au prorata de leur présence jusqu'à la cessation de leurs fonctions, soit une moyenne de 12,8 membres sur la base d'un exercice complet.

(4) Les éléments exceptionnels comprennent les indemnités de fin de contrat résultant d'engagements contractuels relatifs aux exercices 2011 et 2012.

Par ailleurs, les jetons de présence perçus, le cas échéant, par les dirigeants au titre de leur participation au Conseil d'administration de sociétés au sein du Groupe sont déduits du montant des salaires versés.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la Direction Générale est composée des personnes membres du Comité Exécutif, soit 6 membres au 7 mars 2013 (cf. Section 7.1.2.3 « Le Comité Exécutif »).

Sommes provisionnées pour retraites

Le montant total des engagements relatifs aux retraites (totalité des droits acquis et non acquis) et autres avantages octroyés aux membres du Conseil d'administration et du Comité de direction au 31 décembre 2012 s'élève à 26,2 millions d'euros (contre 13,3 millions d'euros en 2011). L'augmentation des engagements est principalement liée à la conjonction de 3 facteurs sur la période: (1) les nouveaux droits acquis en 2012 (impact du rajeunissement des membres pris en compte) pour un montant de 9 millions d'euros, (2) la baisse du taux d'actualisation pour un montant de 3 millions d'euros, et (3) le coût des intérêts additionnels sur 2012 pour un montant de 1 million d'euros. Ce montant se répartit de la manière suivante : 7,6 millions d'euros concernent les administrateurs, y compris M. Ben Verwaayen (contre 4,8 millions en 2011) et 18,6 millions d'euros concernent les membres du Comité de direction (contre 8,5 millions en 2011).

Au 31 décembre 2012, il n'y a pas de nouveaux engagements concernant les anciens dirigeants mandataires sociaux.

7.3 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS - CONVENTIONS AVEC PARTIES LIÉES

Les conventions appelées « réglementées » visent les conventions passées entre une société et son Directeur Général, le cas échéant l'un de ses Directeurs Généraux délégués, l'un de ses administrateurs ou les actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote qui, tout en étant autorisées par la législation française, ne portent pas sur des opérations courantes conclues à des conditions normales.

Ces conventions, comme par exemple tout nouvel engagement en faveur du Président ou du Directeur Général en cas de cessation de leur fonction, doivent faire l'objet d'une procédure spécifique d'autorisation préalable par le Conseil d'administration, d'un rapport spécial des commissaires aux comptes ainsi que d'une consultation de l'Assemblée générale des actionnaires.

Les conventions et opérations avec les « parties liées » (au sens de la législation américaine) visent, entre autres, les conventions passées avec les administrateurs et dirigeants de la Société, des actionnaires qui détiennent plus de 5 % du capital de la Société, ou des membres proches de la famille de ces personnes. Elles ne font pas l'objet de la procédure d'autorisation préalable imposée par la législation française, sauf si elles tombent sous l'égide de la réglementation des conventions réglementées.

ABSENCE DE NOUVELLE CONVENTION ET DE NOUVEL ENGAGEMENT RÉGLEMENTÉS EN 2012

La procédure des conventions réglementées n'a pas été mise en œuvre au cours de l'exercice 2012. Aucune convention nouvelle ou engagement nouveau n'a donc été conclu durant cet exercice. Les engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs se sont poursuivis en 2012.

POURSUITE DES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX EN 2012

Engagements « Autres avantages » en faveur du Président du Conseil d'administration

L'engagement pris par la Société en faveur de M. Philippe Camus fixant, pour les attributions d'actions de performance consenties au cours de son mandat dont l'acquisition est encore en cours, le principe du maintien des droits relatifs à ces attributions dans certains cas de cessation de ses fonctions de Président du Conseil d'administration (en cas de révocation autre que pour faute, de démission pour un motif autre qu'un motif personnel, ou de changement de contrôle de la Société), s'est poursuivi au cours de l'exercice 2012 sans donner lieu à acte d'exécution.

Le Conseil d'administration du 6 février 2013 a pris acte de la décision de M. Philippe Camus de renoncer à cet engagement, qui prendra fin au terme du mandat actuel de Président du Conseil d'administration de M. Philippe Camus et ne sera pas reconduit à l'occasion du renouvellement de ses fonctions d'administrateur proposé à l'Assemblée générale du 7 mai 2013 et de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

Cette décision met fin à l'engagement de la Société concernant le maintien des droits aux actions de performance attribuées à M. Philippe Camus avec effet à partir de la prochaine Assemblée générale, eu égard aux dispositions applicables aux conventions et engagements réglementés.

Engagements « Autres avantages » et « Retraite » en faveur du Directeur général

L'engagement pris par la Société en faveur de M. Ben Verwaayen fixant, pour les attributions d'actions de performance et d'options de souscription d'actions consenties au cours de son mandat dont l'acquisition est encore en cours, le principe du maintien des droits relatifs à ces attributions dans certains cas de cessation de ses fonctions de Directeur général (en cas de révocation autre que pour faute, de démission pour un motif autre que personnel, ou de changement de contrôle de la Société), s'est poursuivi au cours de l'exercice 2012 sans donner lieu à acte d'exécution.

Cet engagement s'exécutera le 1^{er} avril 2013, lors de la cessation des fonctions de Directeur général de M. Ben Verwaayen. Dans ce cadre, le Conseil d'administration du 7 mars 2013 a pris acte du maintien au profit de M. Ben Verwaayen du bénéfice des plans d'options de souscription d'actions en cours (aucune action de performance n'est concernée), conformément à l'engagement décrit ci-dessus, dans les conditions suivantes :

- les droits attachés aux options de souscription d'actions attribuées au titre des plans 2009, 2010 et 2011 seront acquis jusqu'à la cessation de ses fonctions de Directeur général le 1^{er} avril 2013, soit 1 053 625 options de souscription d'actions déjà acquises et un maximum de 662 500 options de souscription d'actions dont l'acquisition sera déterminée à la date anniversaire respective des plans, la dernière de ces dates étant le 18 mars 2013, en fonction du résultat des revues de performance ;

- le bénéfice des droits non encore acquis au titre des plans 2010 et 2011 sera acquis au 1^{er} avril 2013 sans qu'il soit fait application des dispositions relatives aux conditions de performance en ce qui concerne les périodes de référence postérieures à cette date ; 900 000 options de souscription d'actions sont concernées ;
- l'exercice des droits devra intervenir avant la fin d'un délai de 12 mois suivant la fin du délai d'indisponibilité, conformément aux dispositions des plans d'options de souscription d'actions concernés.

La décision du Conseil ci-dessus mettra fin à l'engagement relatif au maintien des droits aux actions de performance et options de souscription d'actions attribuées à M. Ben Verwaayen au terme de ses fonctions de Directeur général le 1^{er} avril 2013, eu égard aux dispositions applicables aux conventions et engagements réglementés.

Les engagements pris par la Société en faveur de M. Ben Verwaayen en matière de retraite, à savoir (i) le bénéfice du plan de retraite d'entreprise applicable à tous les cadres dirigeants salariés de sociétés du Groupe dont le siège social est en France (plan AUXAD) et (ii) l'engagement lui garantissant une retraite complémentaire à hauteur de 40 % de sa rémunération, calculée par rapport à la moyenne des deux années les mieux rémunérées de ses cinq dernières années d'activité au sein de la Société, se sont poursuivis au cours de l'exercice 2012, sans donner lieu à acte d'exécution. Ces engagements, ne prévoyant pas expressément la condition d'achèvement de la carrière du bénéficiaire dans l'entreprise, ne relèvent par conséquent pas des dispositions prévues à l'article L.137-11 du Code de la Sécurité sociale mais sont soumis à des critères de performance, appréciés sur toute la durée de son mandat social.

Ces engagements s'exécuteront le 1^{er} avril 2013 lors de la cessation des fonctions de Directeur général de M. Ben Verwaayen. Dans ce cadre, le Conseil d'administration du 7 mars 2013 a mesuré la réalisation des conditions de performance attachées à ces engagements à l'aune des critères fixés lors de leur autorisation par la délibération du Conseil d'administration du 29 octobre 2008 et a constaté, au vu des résultats annuels de l'entreprise et de ses concurrents au 31 décembre 2012, que le « *Global performance score* » sur les quatre derniers exercices était supérieur au seuil justifiant l'attribution d'une rente supplémentaire viagère annuelle brute lui permettant d'obtenir des pensions annuelles représentant au total 40% de sa rémunération.

En application de ce dispositif, M. Ben Verwaayen bénéficiera d'une rente supplémentaire viagère annuelle brute, dont le montant définitif calculé pour une date de cessation de ses fonctions le 1^{er} avril 2013 s'élèvera à 293 142 €. S'y ajouteront les droits de retraite acquis au cours de sa carrière au sein de la Société entre le 15 septembre 2008 et le 1^{er} avril 2013, tous régimes légaux, complémentaires et supplémentaires additionnés (en particulier le régime de retraite d'entreprise AUXAD applicable à tous les cadres dirigeants salariés- des sociétés du Groupe dont le siège social est en France) qui sont évalués, à effet du 1^{er} avril 2013, à un montant brut de rente annuelle de 205 669 €.

Cette décision met fin aux engagements en matière de retraite en faveur de M. Ben Verwaayen au terme de ses fonctions de Directeur général le 1^{er} avril 2013, eu égard aux dispositions applicables aux conventions et engagements réglementés.

Les engagements ci-dessus concernant M. Philippe Camus et M. Ben Verwaayen sont rappelés en Section 7.2.2 « La situation des dirigeants ».

NOUVEAUX ENGAGEMENTS AUTORISÉS DEPUIS LA CLOTURE

Dans le cadre de la nomination de M. Michel Combes en qualité de Directeur général d'Alcatel Lucent à compter du 1^{er} avril 2013, le Conseil d'administration du 7 mars 2013 a approuvé les engagements suivants en faveur de M. Michel Combes :

(i) le bénéfice du plan de retraite d'entreprise applicable à tous les cadres dirigeants salariés de sociétés du Groupe dont le siège social est en France (plan AUXAD) pour la fraction de leur rémunération qui excède huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale, au delà duquel il n'existe pas de régime légal ou conventionnel de retraite, sous réserve de conditions de performance conformément à la réglementation applicable, et

(ii) une indemnité de cessation des fonctions qui sera égale à un an de rémunération totale (rémunération fixe et variable cible), sous réserve de conditions de performance conformément à la réglementation applicable.

1. L'engagement en matière de retraite susvisé est soumis aux conditions de performance suivantes:

- trois critères quantitatifs, pondérés ensemble à hauteur de 75 % (chacun comptant pour 25%), comprenant l'évolution (i) du niveau des revenus, (ii) du résultat d'exploitation, (iii) ainsi que l'évolution du cours de bourse de l'action Alcatel Lucent par rapport aux exercices précédents en comparaison avec un échantillon représentatif de sociétés du secteur conforme à l'échantillon retenu pour les plans d'options de souscription d'actions et d'actions de performance;
- deux critères qualitatifs, pondérés ensemble à hauteur de 25 % (chacun comptant pour 12,5%), comprenant la réalisation du Programme Performance et l'évolution de l'indice de satisfaction des clients.

Sur la période de référence :

- Si le taux de performance global obtenu est supérieur à 85% : 100% des droits au titre de cet engagement seront acquis au bénéficiaire ;

- Si le taux de performance global obtenu se situe entre 50% et 85% : 75% des droits au titre de cet engagement seront acquis au bénéficiaire ;
- Si le taux de performance global obtenu se situe entre 25% et 50% : 50% des droits au titre de cet engagement seront acquis au bénéficiaire ;
- et si le taux de performance global obtenu est inférieur à 25% : aucun droit ne sera acquis au titre de cet engagement.

2. L'indemnité de cessation de fonctions est soumise à une condition de performance en relation avec la situation de la Société, consistant en un flux de trésorerie disponible, ou Free Cash Flow, positif sur au moins un exercice fiscal d'ici la fin du mandat social de M. Michel Combes (flux de trésorerie (« Free Cash Flow ») tel que publié dans les comptes consolidés audités de la Société). La décomposition du flux de trésorerie (« Free Cash Flow ») est présentée dans la note 32-b des comptes consolidés (2012) audités. Il correspond à la trésorerie nette générée (ou utilisée) pour les activités opérationnelles (y compris les montants payés au titre des plans de restructuration et du financement des retraites et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi) diminuée des investissements corporels et incorporels. Cette condition de performance peut seulement être remplie à 100% ou non remplie (0%).

L'indemnité de départ, conformément au Code AFEP-MEDEF, sera versée seulement si les conditions suivantes sont réunies : (a) le Conseil d'administration met fin aux fonctions de Directeur Général de M. Michel Combes dans le cadre d'un changement de contrôle ou de stratégie et (b) la condition de performance présentée ci-dessus, est remplie.

Aucune indemnité ne sera due dans les cas suivants : (a) en cas de faute grave ou faute lourde, (b) il quitte de la Société à son initiative, (c) il change de fonction au sein du Groupe, ou (d) si lors de son départ, M. Michel Combes a la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite à brève échéance.

Ces engagements ont fait l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes et sont consentis sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale du 7 mai 2013.

CONVENTIONS ET OPÉRATIONS AVEC LES « PARTIES LIÉES »

Aucune convention ne lie la Société à un actionnaire détenant une fraction supérieure à 5 % du capital social de la Société.

Le détail des opérations avec des « parties liées » telles que définies par IAS 24, conclues par les sociétés du Groupe au cours des exercices 2010, 2011 et 2012 figure en note 34 de l'annexe aux comptes consolidés intitulée « Transactions avec les parties liées ».

Ces opérations concernent principalement les sociétés consolidées sous contrôle conjoint par intégration proportionnelle et les sociétés consolidées par mise en équivalence.

7.3.2 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Par ailleurs, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Engagements de la Société en faveur de son Directeur général, M. Michel Combes, à compter du 1^{er} avril 2013

Dans le cadre de la nomination de M. Michel Combes en qualité de Directeur général d'Alcatel-Lucent à compter du 1^{er} avril 2013, le Conseil d'administration du 7 mars 2013 a autorisé, sous condition suspensive de leur approbation par l'Assemblée générale du 7 mai 2013, des engagements en sa faveur incluant :

- (i) le bénéfice du plan de retraite d'entreprise déjà applicable à tous les cadres dirigeants salariés de sociétés du Groupe dont le siège social est en France (Plan AUXAD) pour la fraction de leur rémunération qui excède huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale, au-delà duquel il n'existe pas de régime légal ou conventionnel de retraite, sous réserve de conditions de performance conformément à la réglementation applicable et
- (ii) une indemnité de cessation des fonctions qui sera d'un montant égal à un an de rémunération totale (fixe et variable cible), sous réserve d'une condition de performance conformément à la réglementation applicable.

Comme indiqué dans le rapport de gestion, le bénéfice de ces engagements est assis sur des critères de performance déterminés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 7 mars 2013, qui seront appréciés au terme de son mandat social ou de la cessation anticipée de ses fonctions.

Notamment, le plan de retraite d'entreprise susvisé ne prévoyant pas expressément la condition d'achèvement de la carrière du bénéficiaire dans l'entreprise, il ne relève pas des dispositions prévues à l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale et l'engagement correspondant doit, conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, comporter des conditions de performance.

Concernant l'engagement en matière de retraite, les conditions de performance sont les suivantes:

- trois critères quantitatifs, pondérés ensemble à hauteur de 75% (chacun comptant pour 25%), comprenant l'évolution du niveau des revenus et du résultat d'exploitation du Groupe, ainsi que l'évolution du cours de bourse de l'action Alcatel-Lucent par rapport aux exercices précédents en comparaison avec un échantillon représentatif de sociétés du secteur conforme à l'échantillon retenu pour les plans d'option de souscription d'actions et d'actions de performance ;
- deux critères qualitatifs, pondérés ensemble à hauteur de 25% (chacun comptant pour 12.5%), relatifs à l'exécution du Plan de performance et l'évolution de l'indice de satisfaction des clients.

Sur la période de référence :

- Si le taux de performance global obtenu est supérieur à 85%, 100% des droits au titre de cet engagement seront acquis au bénéficiaire ;
- Si le taux de performance global obtenu se situe entre 50% et 85%, 75% des droits au titre de cet engagement seront acquis au bénéficiaire ;
- Si le taux de performance global obtenu se situe entre 25% et 50%, 50% des droits au titre de cet engagement seront acquis au bénéficiaire ;
- Si le taux de performance global obtenu est inférieur à 25%, aucun droit ne sera acquis au titre de cet engagement.

Concernant l'indemnité de cessation des fonctions, la condition de performance, en relation avec la situation de la Société, est l'atteinte, sur au moins une année fiscale d'ici la fin du mandat social de M. Michel Combes, d'un montant positif de free cash flow tel que publié dans les comptes consolidés audités de la Société. La décomposition du free cash flow est présentée dans la note 32-b des comptes consolidés 2012 audités. Il correspond à la trésorerie nette générée (ou utilisée) pour les activités opérationnelles (y compris les montants payés au titre des plans de restructuration et du financement des retraites et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi) diminuée des investissements corporels et incorporels. Cette condition de performance peut seulement être totalement remplie (à 100%) ou non remplie (0%).

Par ailleurs, conformément au code AFEP-MEDEF, l'indemnité de départ de M. Michel Combes sera versée seulement si le Conseil d'administration met fin aux fonctions de Directeur général de M. Michel Combes dans le cadre d'un changement de contrôle ou de stratégie. Notamment, aucune indemnité ne sera due dans les cas suivants : en cas de (i) faute grave ou de faute lourde, (ii) départ de la Société à son initiative, (iii) changement de fonction au sein du Groupe ou (iv) si, lors de son départ, M. Michel Combes a la possibilité de faire valoir ses droits à la retraite à brève échéance.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé et dont l'exécution ou la fin est intervenue depuis la clôture

Nous avons été informés de la poursuite des engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé mais dont l'exécution ou la fin est intervenue depuis la clôture.

Engagements de la Société en faveur du Président de son Conseil d'administration, M. Philippe Camus.

L'engagement pris par la Société en faveur de M. Philippe Camus fixant, pour les attributions d'actions de performance consenties au cours de son mandat dont l'acquisition est encore en cours, le principe du maintien des droits relatifs à ces attributions dans certains cas de cessation de ses fonctions de Président du Conseil d'administration (en cas de révocation autre que pour faute, de démission pour un motif autre qu'un motif personnel, ou de changement de contrôle de la Société), s'est poursuivi au cours de l'exercice 2012 sans donner lieu à acte d'exécution.

Comme indiqué dans le rapport de gestion, le Conseil d'administration du 6 février 2013 a pris acte de la décision de M. Philippe Camus de renoncer à cet engagement qui prendra fin au terme du mandat actuel de Président du Conseil d'administration de M. Philippe Camus et ne sera pas reconduit à l'occasion du renouvellement de ses fonctions d'administrateur proposé à votre Assemblée générale et de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

Cette décision met fin à l'engagement de la Société concernant le maintien des droits aux actions de performance attribuées à M. Philippe Camus avec effet à partir de la prochaine Assemblée générale, eu égard aux dispositions applicables aux conventions et engagements réglementés.

Engagements de la Société en faveur de son Directeur général, M. Ben Verwaayen, jusqu'au 1^{er} avril 2013

L'engagement pris par la Société en faveur de M. Ben Verwaayen fixant, pour les attributions d'actions de performance et d'options de souscription d'actions consenties au cours de son mandat dont l'acquisition est encore en cours, le principe du maintien des droits relatifs à ces attributions dans certains cas de cessation de ses fonctions de Directeur général (en cas de révocation autre que pour faute, de démission pour un motif autre que personnel, ou de changement de contrôle de la Société), s'est poursuivi au cours de l'exercice 2012 sans donner lieu à acte d'exécution.

Comme indiqué dans le rapport de gestion, cet engagement s'exécutera le 1^{er} avril 2013, lors de la cessation des fonctions de Directeur général de M. Ben Verwaayen. Dans ce cadre, le Conseil d'administration du 7 mars 2013 a pris acte du maintien au profit de M. Ben Verwaayen du bénéfice des plans d'options de souscription d'actions en cours (aucune action de performance n'est concernée), conformément à l'engagement décrit ci-dessus dans les conditions suivantes :

- les droits attachés aux options de souscription d'actions attribuées au titre des plans 2009, 2010 et 2011 seront acquis jusqu'à la cessation de ses fonctions de Directeur général le 1^{er} avril 2013, soit 1 053 625 options de souscription d'actions déjà acquises et un maximum de 662 500 options de souscription d'actions dont l'acquisition sera déterminée à la date anniversaire respective des plans, la dernière de ces dates étant le 18 mars 2013, en fonction du résultat des revues de performance ;
- le bénéfice des droits non encore acquis au titre des plans 2010 et 2011 sera acquis au 1^{er} avril 2013 sans qu'il soit fait application des dispositions relatives aux conditions de performance en ce qui concerne les périodes de référence postérieures à cette date ; 900 000 options de souscription d'actions sont concernées ;
- l'exercice des droits devra intervenir avant la fin d'un délai de 12 mois suivant la fin du délai d'indisponibilité, conformément aux dispositions des plans d'options de souscription concernés.

La décision du Conseil ci-dessus mettra fin à l'engagement relatif au maintien des droits aux actions de performance et options de souscription d'actions attribuées à M. Ben Verwaayen au terme de ses fonctions de Directeur général le 1^{er} avril 2013, eu égard aux dispositions applicables aux conventions et engagements réglementés.

Les engagements pris par la Société en faveur de M. Ben Verwaayen en matière de retraite, à savoir (i) le bénéfice du plan de retraite d'entreprise applicable à tous les cadres dirigeants salariés de sociétés du Groupe dont le siège social est en France (plan AUXAD) et (ii) l'engagement lui garantissant une retraite complémentaire à hauteur de 40 % de sa rémunération, calculée par rapport à la moyenne des deux années les mieux rémunérées de ses cinq dernières années d'activité au sein de la Société, se sont poursuivis au cours de l'exercice 2012, sans donner lieu à acte d'exécution. Ces engagements, ne prévoyant pas expressément la condition d'achèvement de la carrière du bénéficiaire dans l'entreprise, ne relèvent par conséquent pas des dispositions prévues à l'article L.137-11 du Code de la Sécurité sociale mais sont soumis à des critères de performance décrits dans le rapport de gestion, appréciés sur toute la durée de son mandat social.

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces engagements s'exécuteront le 1^{er} avril 2013 lors de la cessation des fonctions de Directeur général de M. Ben Verwaayen. Dans ce cadre, le Conseil d'administration du 7 mars 2013 a mesuré la réalisation des conditions de performance attachées à ces engagements à l'aune des critères fixés lors de leur autorisation par la délibération du Conseil d'administration du 29 octobre 2008 et a constaté, au vu des résultats annuels de l'entreprise et de ses concurrents au 31 décembre 2012, que le « *Global performance score* » sur les quatre derniers exercices était supérieur au seuil justifiant l'attribution d'une rente supplémentaire viagère annuelle brute lui permettant d'obtenir des pensions annuelles représentant au total 40% de sa rémunération.

En application de ce dispositif, M. Ben Verwaayen bénéficiera d'une rente supplémentaire viagère annuelle brute, dont le montant définitif calculé pour une date de cessation de ses fonctions le 1^{er} avril 2013 s'élèvera à 293 142 €. S'y ajouteront les droits de retraite acquis au cours de sa carrière au sein de la Société entre le 15 septembre 2008 et le 1^{er} avril 2013, tous régimes légaux, complémentaires et supplémentaires additionnés (en particulier le régime d'entreprise AUXAD applicable à tous les cadres dirigeants salariés de sociétés du Groupe dont le siège social est en France) qui sont évalués, à effet du 1^{er} avril 2013, à un montant brut de rente annuelle de 205 669 €.

Cette décision met fin aux engagements en matière de retraite en faveur de M. Ben Verwaayen au terme de ses fonctions de Directeur général le 1^{er} avril 2013, eu égard aux dispositions applicables aux conventions et engagements réglementés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 11 mars 2013
Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Pierre Agazzi

ERNST & YOUNG et Autres
Jean-François Ginies

7.4 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION — CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, nous vous présentons le rapport du Président du Conseil d'administration pour la partie relative aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Dans ce contexte et afin de répondre aux dispositions de l'article L. 823-19 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'administration a confié à la Direction Juridique et au département de l'Audit Interne la préparation du rapport qui s'articule autour des thèmes suivants : la gouvernance d'entreprise, le dispositif global de contrôle interne et de gestion des risques et le dispositif relatif au *reporting* comptable et financier.

Après avoir proposé un cadre général et rappelé l'ensemble de la réglementation en vigueur, la Direction Juridique a assuré la consolidation des informations reçues des différents services impliqués.

Le Comité de l'Information Financière et le Comité de l'Audit et des Finances réunis en mars 2013 ont eu communication de ce rapport et le Conseil d'administration dans sa séance du 7 mars 2013 en a approuvé les termes.

En matière de contrôle interne et de gestion des risques, les procédures que nous avons mises en place au niveau du Groupe, les responsabilités au sein du Groupe et les normes qui ont été fixées, font l'objet, conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, d'un rapport descriptif du Président du Conseil d'administration repris ci-après.

Le dispositif de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et financière fait l'objet d'un développement particulier compte tenu de la réglementation dans ce domaine, d'une part, aux États-Unis avec le Sarbanes-Oxley Act, auquel est soumis Alcatel Lucent du fait de sa cotation au New York Stock Exchange, et d'autre part, en France avec la Loi de Sécurité Financière, qui requiert un rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration.

Il est rappelé que le terme Groupe repris dans la présente section est défini comme recouvrant la société Alcatel Lucent ainsi que toutes les sociétés contrôlées entrant dans son périmètre de consolidation.

Il est en outre précisé que les éléments présentés ci-dessous décrivent une situation alignée sur l'exercice comptable, soit arrêtée au 31 décembre 2012. En septembre 2012, le Directeur Général a annoncé un nouveau modèle opérationnel devenant effectif à compter du 1^{er} janvier 2013. La mise en œuvre de cette nouvelle organisation pourra à l'avenir conduire à une modification de la structure et du contenu du présent rapport.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2013, le Comité de Direction se nomme Comité Exécutif.

7.4.1 LE DISPOSITIF GLOBAL DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

A. Objectifs et référentiel utilisé

Le Groupe utilise un référentiel interne établi en cohérence avec le référentiel COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*), dont l'Autorité des marchés financiers (AMF) a repris les principaux éléments dans son Cadre de référence.

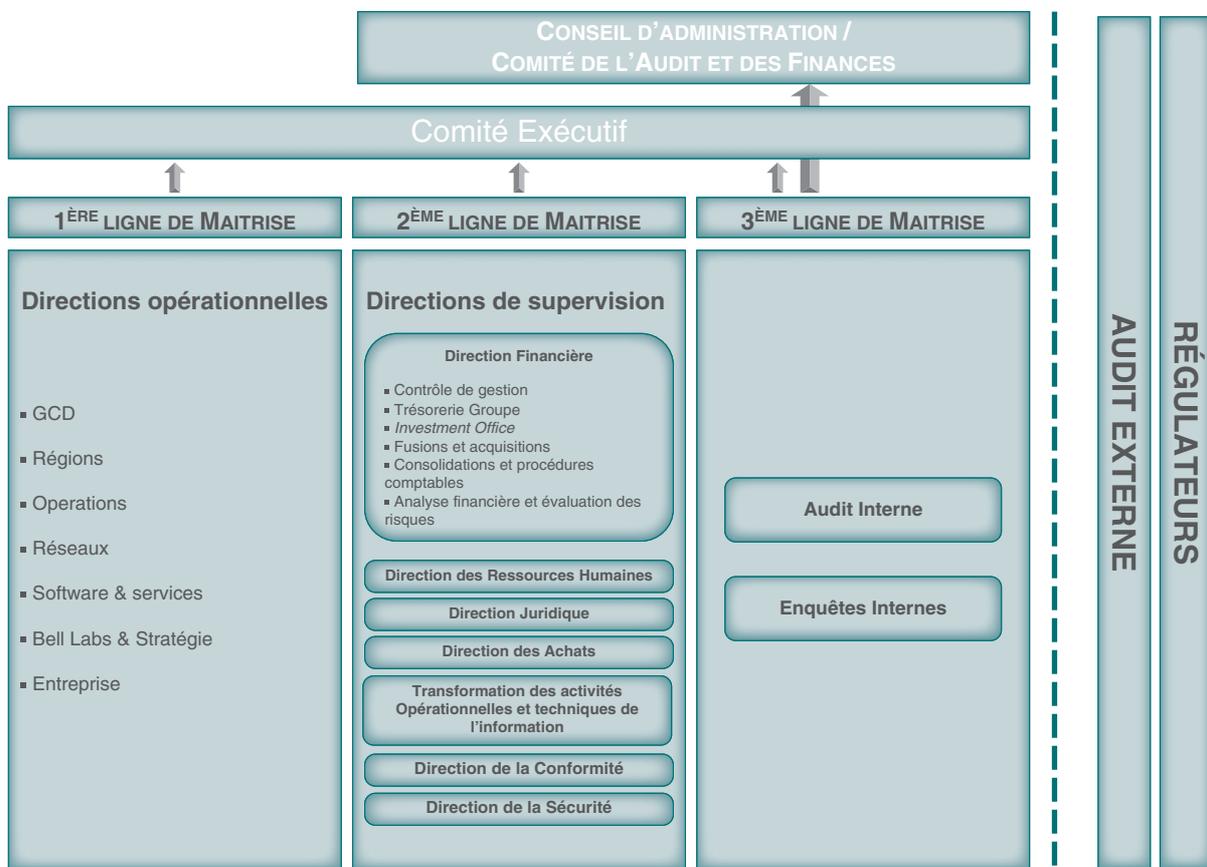
L'un des objectifs de notre système de contrôle interne et de gestion des risques est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs et de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant donner une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés. Toutefois, il fournit au Conseil d'administration et aux dirigeants les moyens de s'assurer que les objectifs suivants sont atteints :

- l'optimisation des opérations ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Le système repose sur 3 grands principes :

- la responsabilité partagée : le contrôle interne s'appuie sur les ressources des entités et/ou sur la responsabilité de chaque salarié, qui repose sur un système de délégations de pouvoirs permettant la mise en œuvre cohérente des politiques du Groupe. Chaque responsable a le devoir de contrôler efficacement les activités placées sous sa responsabilité ;
- la définition et le respect de normes et de procédures communes : la formalisation des normes et procédures et la communication du référentiel au sein du Groupe est une étape essentielle du processus de contrôle interne ;
- la séparation des tâches : l'architecture générale du dispositif doit refléter la distinction qui existe entre les personnes effectuant des opérations et celles qui les valident et les contrôlent.

Le Schéma ci-dessous, reprend le principe des « 3 lignes de maîtrise des activités » recommandé par l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne) et appliqué à Alcatel-Lucent. Les différentes composantes sont détaillées dans les sections suivantes.



B. Dispositif de gestion des risques

Organisation et éléments constitutifs

Le pilotage et le contrôle de la gestion globale des risques (ERM) sont de la responsabilité du Comité Exécutif.

Au sein du Département de la Trésorerie du Groupe, la direction des Assurances et de la gestion des risques (DAGRI) est en charge de la mise en œuvre de l'ERM, de l'identification, l'évaluation, la surveillance et la communication sur les risques globaux qui comprennent les risques financiers, opérationnels, stratégiques, juridiques et de conformité et les risques associés aux ressources humaines.

Chaque risque clef est piloté par un responsable qui définit avec les membres du Comité Exécutif, l'ensemble des actions à mettre en œuvre en vue de limiter l'exposition du Groupe à ce risque et les indicateurs de performance y afférents.

Les actions peuvent être récurrentes ou correctives (« ad hoc »). Les plans d'actions sont suivis trimestriellement au travers d'indicateurs de performance. Le suivi des risques clefs et des actions prises pour réduire ces risques est complété, selon leur pertinence, par des présentations sur les risques qui se profilent.

Les actions correctives finalisées sont transformées en activités de contrôle, si besoin, et le niveau de contrôle du risque respectif est réévalué. Le processus d'identification et les risques clefs font l'objet d'une présentation régulière auprès des membres du Comité Exécutif ainsi que du Comité de l'Audit et des Finances et du Conseil d'administration.

La gestion des Risques Financiers est assurée par le Département de la Trésorerie du Groupe dans le cadre du système ERM. Son but est de gérer les risques de liquidité et de trésorerie, d'investissements retraite, de change, de crédit et de taux d'intérêts du Groupe.

Ce Département est appuqué par des directives dans les domaines :

- du risque de crédit ;
- du financement de projets ;
- du recouvrement ;
- des opérations bancaires ;
- de la gestion de la trésorerie et des investissements ;
- des pensions, des investissements retraite et de la gouvernance ; et
- du risque de taux d'intérêt.

Ces risques sont discutés chaque trimestre lors de la réunion de Gestion des Risques Financiers à laquelle participent des collaborateurs des départements de la Trésorerie du Groupe, de l'*Investment Office*, de l'Audit Interne, du Contrôle de Gestion, de l'Analyse Financière et de l'Évaluation des Risques, des Procédures comptables et de la Fiscalité.

Le processus ERM est partie intégrante de la politique de gestion des risques (« *Insurance and Risk Management Policy* ») mise en œuvre par le Groupe qui comprend :

- la Politique d'Assurances et de Gestion des Risques ; et
- les Principes d'Ingénierie des Risques.

Ceux-ci visent à protéger les salariés, les actifs et l'environnement, tout en assurant la continuité et le développement des activités du Groupe et comprennent les éléments suivants :

- une identification et une analyse des risques à travers un processus global et continu d'identification ;
- une politique de prévention et de contrôle des risques, afin de minimiser leur fréquence et de limiter l'ampleur de ceux qui se matérialisent ;
- des études d'impacts sur les activités du Groupe pour évaluer les impacts d'aléas potentiels affectant ses processus industriels et ses ressources ;
- une gestion de continuité des opérations ;
- une gestion de crise ;
- une approche globale permettant une optimisation du coût de transfert assurable ou de traitement par d'autres méthodes de financement des risques non conservé par le Groupe.

Assurances

Le traitement de l'assurance découle de la politique de gestion des risques (« *Insurance and Risk Management Policy* ») mise en œuvre par le Groupe.

La mise en œuvre coordonnée de l'identification et l'analyse des risques et de la politique de prévention permet :

- de définir le niveau approprié de rétention des sinistres ;
- d'organiser de manière coordonnée et à un coût optimisé le transfert ou la mise en place de couvertures alternatives des risques qui ne sont pas pleinement conservés.

Cependant, il n'est pas possible de garantir qu'aucun sinistre ne pourra excéder les limites de couverture du programme de référence, ni qu'aucun sinistre ne pourra faire l'objet d'exclusion des polices d'assurances, en raison de l'absence ou du manque de couverture à un prix raisonnable.

La DAGRI produit un rapport d'activité interne mettant en exergue les risques clefs identifiés et leur traitement.

Processus

L'équipe ERM établit une liste de risques sur la base de deux processus principaux en tenant compte des critères globaux de gestion de risques mis en place par divers organismes en charge d'établir des directives dans cette matière : 1) un processus d'identification au niveau des secteurs régionaux et des segments et 2) des analyses menées avec les membres du Comité de Direction ou leurs représentants. L'équipe ERM applique ensuite divers filtres pour déterminer quels risques traiter et adresser au niveau de l'entreprise et la nature des actions et du déploiement des ressources requis pour réduire les risques identifiés.

Des dispositifs spécifiques de surveillance s'appliquent aux risques en lien avec les activités du Groupe. S'agissant par exemple des risques afférents aux technologies du Groupe, nous nous efforçons de réduire les risques associés à nos technologies à travers un programme orienté vers la reconnaissance continue de nouvelles technologies, afin de les détecter en amont, et de prendre les décisions d'investissements appropriées. S'agissant de l'émergence de technologies externes, nous analysons leurs impacts sur nos propres choix technologiques.

Nous nous appuyons également sur la maintenance d'une filière interne de création/d'innovation permettant de surveiller et éventuellement d'adopter les nouvelles technologies dont nous pensons qu'elles pourraient avoir un impact sur les nôtres. De plus, nous avons mis en place un système de suivi des nouveaux développements importants dans les technologies, les réseaux et le marché.

S'agissant du recours à des organisations externes de production, des centres de distribution et des fournisseurs, nous surveillons de manière régulière les risques d'approvisionnement afférents aux sources uniques et décisives.

Nous avons développé un ensemble d'alternatives de réduction des risques avec chacun de nos transporteurs et pour chaque site de distribution important dans notre réseau global logistique. Les risques liés au transport international de nos matériaux sont réduits à travers l'utilisation parallèle de sociétés de transport sur les axes clés, mêlant un large éventail de compagnies aériennes et de voies maritimes, qui à leur tour utilisent à la fois des itinéraires directs et moins directs. Nous avons mis en place un mécanisme de surveillance pour essayer de réduire les risques d'une interruption majeure, qu'elle soit d'origine naturelle ou humaine.

S'agissant du processus de validation de la solvabilité client et des risques, nous pratiquons un contrôle complet de solvabilité avant de consentir un financement à nos clients ou des garanties aux institutions financières qui financent nos clients. Tout engagement significatif doit être approuvé par le département des Financements de Projets et du Crédit et, dans certains cas, être évalué par l'équipe centrale d'Analyse Financière et d'Évaluation des Risques, tous deux indépendants de nos départements commerciaux. Nous surveillons en permanence et gérons les facilités de crédit que nous avons étendues à nos clients et tentons de limiter les risques d'insolvabilité, dans certains cas, en obtenant des garanties ou en transférant aux banques ou aux agences crédit export une partie des risques associés à ce financement.

Interaction entre la gestion des risques et le contrôle interne

Les résultats de l'ERM sont partagés avec le département de l'Audit Interne pour préparer le plan semestriel d'audit. Parallèlement, les résultats des travaux d'audit sont pris en compte dans l'évaluation des risques clés du Groupe.

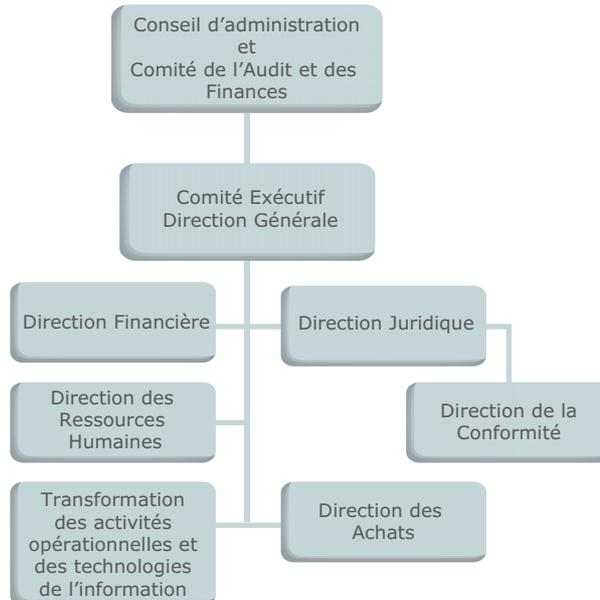
Les actions de mitigation récurrentes identifiées pour maîtriser les risques clés dans le cadre de l'ERM sont intégrées dans les activités de contrôle interne. Les contrôles et procédures qui font partie du « contrôle interne financier », en application de l'article 404 du Sarbanes-Oxley Act, qui servent à l'élaboration de l'information comptable et financière du Groupe sont explicitement identifiées. Les risques clés font l'objet d'une revue par les membres du Comité Exécutif qui s'assurent du déploiement de plans de mitigation spécifiques et de l'adéquation du contrôle interne permettant de compenser ces risques.

Les risques clés issus de l'ERM sont intégrés dans la Section 3 « Facteurs de risques » et dans sa sous-section 3.1 « Risques liés à l'activité ».

C. Les principaux acteurs du contrôle interne et de la gestion des risques

Les développements ci-après reflètent l'organisation de notre Groupe jusqu'au 31 décembre 2012.

Le schéma ci-dessous représente les directions associées au contrôle interne et à la gestion des risques. Chaque direction dispose de ressources, de systèmes d'information et de procédures lui permettant d'exercer le contrôle et la surveillance de son propre système de contrôle interne et de gestion des risques.



La direction financière joue un rôle prépondérant grâce aux différentes fonctions qui lui sont rattachées tel qu'illustré par l'organigramme ci-dessous :



Le Conseil d'administration et son Comité de l'Audit et des Finances

Organe de supervision et de contrôle, le Conseil d'administration contribue à assurer l'efficacité du contrôle interne, par la compétence et la responsabilité de ses membres, la clarté et la transparence de ses décisions et la vigilance exercée par son Comité de l'Audit et des Finances.

Conformément à son Règlement Intérieur, le Comité de l'Audit et des Finances joue un rôle prépondérant dans les domaines comptable et financier. Il est en particulier responsable du suivi des problématiques liées à la préparation et au contrôle du *reporting* financier sous la responsabilité du Conseil d'administration. Plus précisément, il est chargé d'assurer le suivi (i) du

processus d'élaboration de l'information financière, (ii) de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, (iii) du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, et (iv) de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Comité de l'Audit et des Finances, comprenant quatre membres du Conseil d'administration, tous indépendants, vérifie, en présence du Directeur Financier et des Commissaires aux comptes, que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations financières sont définies afin d'assurer la fiabilité de ces dernières. Il examine régulièrement le fonctionnement et l'organisation de la Direction de l'Audit Interne, le plan de ses missions et ses principaux rapports. Ce Comité examine également les risques auxquels le Groupe peut être exposé et en apprécie les mesures préventives et le suivi.

Comité Exécutif et Direction Générale

Au cours de l'année 2012, le Comité Exécutif se composait du Directeur Général et des dirigeants en charge des régions et activités suivantes : Région Amériques et Alliances stratégiques ; Région Asie Pacifique ; Région Europe Moyen-Orient et Afrique ; Segment Réseaux ; Segment Logiciels, Services et Solutions et Secteurs stratégiques ; Entreprise ; Assurance Qualité et livraisons Clients ; Opérations ; Direction Financière ; Ressources Humaines et Transformation ; Bell Labs et Stratégie ; Corporate Marketing et Communications ; Transformation des Processus et des Systèmes d'Information.

Le Comité Exécutif est principalement en charge de la stratégie et de l'organisation du Groupe, des politiques à mettre en place, de la planification financière à long terme et de la stratégie en matière de ressources humaines. Il est chargé de veiller à l'exécution des plans et projets du Groupe et au contrôle des performances de chaque segment d'activité et d'allouer les ressources entre ces différents segments.

La Direction Générale est directement responsable du système de contrôle interne. Le Directeur Général s'assure à ce titre de l'existence de mesures effectives de contrôle au sein du Groupe. Il définit les orientations du contrôle interne et supervise la mise en place de l'ensemble des éléments le composant. Au sein de chaque entité du Groupe, cette responsabilité appartient aux dirigeants.

Le 10 septembre 2012, le Directeur Général a annoncé la mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier, d'un nouveau modèle opérationnel conduisant notamment à simplifier le Comité Exécutif. Au 7 mars 2013, le Comité Exécutif rassemble autour du Directeur Général, 5 dirigeants en charge des activités, Opérations/Finance, Programme Performance & Services gérés, Livraison Clients, Groupe d'activités Réseaux & Plateformes et Ventes Globales & Marketing.

Direction de la Conformité

Alcatel Lucent a mis en œuvre un programme de conformité et de déontologie encadré par un ensemble de méthodes, de principes et de contrôles assurant, dans la mesure du possible, le respect des législations et réglementations en vigueur ainsi que des directives et politiques du Groupe. Ce programme est régulièrement complété et amélioré. Le Directeur de la Conformité et de la Déontologie d'Alcatel Lucent supervise la mise en œuvre et le développement continu de ce système pour être en constante conformité avec la législation, aux normes internationales en vigueur, ainsi qu'avec les règles définies dans le Code de bonne conduite d'Alcatel Lucent.

En 2012, Alcatel-Lucent a nommé un directeur de la Conformité et de la Déontologie. Ce dernier rend compte directement au Directeur Juridique, avec un accès direct au directeur général et au Comité de l'Audit et des Finances. Conformément à ce changement, le Groupe a créé une nouvelle organisation Conformité qui a permis de renforcer les ressources dédiées existantes et de centraliser les fonctions clés, dont le programme de lutte contre la corruption, la protection de la vie privée et des données personnelles et les responsables régionaux de la Conformité, sous la direction du directeur de la Conformité et de la Déontologie. En outre, l'organisation du service des Enquêtes Internes a été transférée de la Direction financière vers cette nouvelle organisation.

La Direction de la Conformité est chargée de coordonner et superviser la mise en œuvre des systèmes de déontologie et de conformité dans le Groupe, lesquels sont complètement intégrés dans les activités commerciales et conçus pour éviter, détecter et minimiser les risques commerciaux et juridiques. Assurant l'interface avec les salariés du Groupe, la Direction de la Conformité et de la Déontologie les guide dans la conduite éthique des affaires et leur fournit des informations concernant les programmes et politiques de déontologie du Groupe.

Le **service des Enquêtes Internes**, qui est désormais rattaché à la Direction de la Conformité, gère la *Corporate Compliance Hotline* et diligente des enquêtes, au niveau mondial, faisant suite à des allégations concernant la comptabilité, le contrôle interne et l'audit, les incidents relatifs à la conformité aux règlements et à la sécurité ainsi que les allégations de violations ayant trait au Code de bonne conduite.

Le **Comité de la Conformité et de la Déontologie** d'Alcatel Lucent a été créé en février 2007. Il réunit le Directeur de la Conformité et de la Déontologie et des représentants des départements suivants : Juridique, Audit, Finances, Ressources Humaines et Transformation, Communication, Affaires publiques, Transformation des activités opérationnelles et des technologies de l'information, Achats, Sécurité, Qualité et Livraisons des clients et Direction de la Conformité et de la Déontologie. Ce Comité se réunit tous les mois pour superviser la conception et la mise en œuvre, à l'échelle du Groupe, d'un dispositif stratégique, centralisé et performant, en matière d'éthique et de conformité.

À un niveau plus opérationnel, le Conseil de la Conformité est responsable du développement, de la mise en œuvre et du suivi des plans de conformité dans l'ensemble du Groupe. Il est composé des responsables de la conformité issus des segments produits, des Régions et des activités fonctionnelles. Il se réunit tous les mois. Il est chargé de la mise en œuvre des éléments du programme de conformité et de déontologie du Groupe. Le programme 2012 est axé sur l'amélioration continue du programme d'intégrité, avec une attention particulière portée aux domaines suivants :

- Instaurer une culture forte d'intégrité dans le Groupe, grâce à un message fort délivré par la Direction du Groupe, soutenu par le Directeur Général, et au rôle renforcé des managers ;
- Renforcer l'appropriation par les dirigeants des principes d'intégrité mais également leurs responsabilités concernant la mise en place des programmes et le suivi des résultats ;
- Accroître le leadership des régions et l'attention portée aux questions d'éthique et de conformité dans les affaires.

Le Groupe a continué d'appliquer une politique de « tolérance zéro », en conformité avec les procédures régionales et mondiales de résolution des problèmes de conformité. De plus, il a poursuivi l'engagement pris de ne plus avoir recours à des agents ou consultants dans le cadre de ses activités commerciales.

Le Groupe a également mis en place un programme de formation très complet dédié aux questions d'éthique et de conformité, proposant huit cours spécialisés sur la conformité ciblés sur les acteurs clefs. Les domaines de conformité ciblés portent sur les thèmes suivants : Politique relative à la sécurité des informations, Contrôle d'accès de l'accord de sécurité nationale (NSA), Nouveaux services NSA, Processus de modification de la liste des postes définis NSA, Propriété intellectuelle associée aux ventes, solutions et marketing, Droits de propriété intellectuelle (4 modules), Présentation des questions d'éthique et d'intégrité, et Lutte contre le harcèlement et la discrimination sur le lieu de travail.

En complément, la Direction de la Conformité et de la Déontologie a mis en œuvre un programme de formation intitulé « Diriger avec intégrité », destiné aux responsables d'équipe afin de soutenir leur engagement en faveur de l'éthique et de l'intégrité au sein de leurs équipes et dans leurs relations d'affaires.

En 2012, le Groupe a déployé un large programme de communication visant à renforcer une culture d'entreprise de l'Intégrité. Sous l'impulsion de la Direction de la Conformité et de la Déontologie, le Groupe a lancé de nombreuses actions de communication, via divers médias, afin d'instaurer et de renforcer sa culture d'entreprise de l'Intégrité à tous les niveaux et ciblant particulièrement le management intermédiaire. Le Groupe a également été nommé leader du super secteur *Communication Technology* par l'indice de développement durable du Dow Jones, avec un résultat de 98/100 dans les catégories Codes de bonne conduite, Conformité, Lutte contre la corruption.

Le Groupe a poursuivi la mise en œuvre d'un processus global d'évaluation des risques de non-conformité afin d'identifier les problèmes potentiels dans les domaines couverts par les principaux programmes Conformité du Groupe. Chaque année, les responsables des programmes couvrant les domaines référencés de la Conformité doivent fournir aux centres de profits (*business units*) une première analyse des risques, avec facteurs de risque correspondants, basée sur leurs connaissances de l'activité et sur la nature des risques pour l'entreprise et pour chaque centre de profits. A partir de ces informations, chacun des centres réalise une évaluation approfondie des risques de non-conformité à travers leur organisation afin de valider voire de compléter l'évaluation initiale. Ces évaluations approfondies servent à identifier les lacunes potentielles des programmes couvrant tous les domaines de la Conformité référencés, ainsi que les risques afférents. En collaboration avec les centres de profits, chaque responsable de programme est chargé de développer et de mettre en place des plans détaillés d'atténuation des risques pour traiter les problèmes identifiés et combler les lacunes le cas échéant. Pour assurer une parfaite cohérence à travers l'entreprise, chaque évaluation des risques de non-conformité menée au sein des centres de profits est revue, approuvée et signée par les hauts dirigeants d'Alcatel Lucent respectifs. Le Groupe a obtenu l'accord de 100 % de son management sur les évaluations des risques en 2012.

Alcatel Lucent est membre de l'initiative du *World Economic Forum*, « *Partnering Against Corruption Initiative* » (PACI), de la commission « Anti-Corruption » de la Chambre de commerce internationale (ICC) et de RESIST (*Resisting Extortions and Solicitations in International Transactions*).

Direction Financière

Au sein de la Direction Financière, les départements ci-dessous participent au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques :

- **le département Contrôle de Gestion** est en charge de l'établissement du budget, des données financières consolidées mensuelles, trimestrielles et annuelles, ainsi que des données financières prévisionnelles. Il assure, en liaison avec les directions opérationnelles et financières des régions, des segments produits et des filiales, un suivi régulier des opérations réalisées par le Groupe ;

- **le département de la Consolidation et des Procédures Comptables** a notamment pour mission d'élaborer les comptes consolidés publiés et de rédiger et diffuser les procédures comptables applicables au sein du Groupe, de veiller à leur adéquation avec les lois et normes comptables en vigueur relatives à l'établissement et à la publication des comptes, de s'assurer de leur bonne application et de veiller à la publication des comptes sociaux et consolidés d'Alcatel Lucent, société mère du Groupe ;
- **la fonction Analyse Financière & Évaluation des Risques** (Financial Analysis & Risk Assessment) s'assure que les risques liés aux projets commerciaux du Groupe ont été correctement évalués et intégrés par les Régions au moment de la prise de décision commerciale. En 2012, cette fonction a mené de concert avec les organisations régionales d'Évaluation des Risques de nombreuses actions visant en particulier à améliorer la pertinence de ses évaluations au travers notamment de l'échange de bonnes pratiques et de sessions de formation, et à renforcer la discipline de mise en œuvre du processus d'approbation des offres et contrats commerciaux auprès des équipes commerciales ; une attention toute particulière a été portée cette année aux termes contractuels ayant un impact important sur les stocks et des besoins en trésorerie ;
- **le département de l'Audit Interne** a un accès direct au Directeur Général, et l'assiste ainsi que le Comité Exécutif, dans l'évaluation de l'efficacité des systèmes de gestion des risques, de contrôle interne et de gouvernement d'entreprise. Le Directeur de l'Audit Interne a également un accès direct au Comité d'Audit et des Finances. Pour accomplir cette évaluation et réaliser ses missions, le département a un accès illimité à l'intégralité de l'organisation. Sa mission, assurée par une équipe de 45 auditeurs, est centralisée au niveau Groupe. Le plan d'audit interne est défini chaque semestre avec l'approbation du Directeur Financier et du Comité de l'Audit et des Finances. Le Directeur de l'Audit Interne leur rend compte des travaux effectués et en particulier de l'efficacité du contrôle interne dans les domaines couverts (incluant la conformité à Sarbanes-Oxley) ; du résultat des audits anti-corruption ; de l'adéquation des ressources et des honoraires des commissaires aux comptes. Le contenu des rapports d'audit ainsi que la mise en œuvre des recommandations faites par le département de l'audit sont soigneusement étudiés et les résultats sont partagés avec le Comité de l'Audit et des Finances et le Comité de l'Information Financière.

En 2012, le département de l'audit interne a obtenu la certification de l'IFACI (branche Française de « l' *Institute of Internal Auditors* » – IIA) confirmant ainsi le professionnalisme de ses équipes. La Certification, confiée à des experts externes, atteste que la fonction est indépendante et objective, compétente et rigoureuse, se concentre sur les domaines d'importance.

- **la direction de la Sûreté** assure la protection des actifs matériels (personnels, installations, équipements) contre les menaces externes et la prévention des pertes. Il définit les politiques et procédures de sécurité (voyages, événements, projets et activités) et fournit des outils d'information, de formation et de protection pour les entités et les salariés du Groupe. Il met en place l'organisation et les procédures de gestion de crise. A cet effet, la direction de la Sûreté soutient les déplacements professionnels et les installations afin d'assurer la sécurité de ses employés particulièrement dans les pays considérés à haut risque.

A partir d'octobre 2012, le département de la Finance d'Entreprise et des Investissement a été divisé en trois départements :

- **La Trésorerie du Groupe** est responsable du pilotage de la gestion des risques financiers et opérationnels du Groupe. Ce département est constitué de la Direction des Assurances et Gestion des Risques (DAGRI), de la Trésorerie Globale et du département des Financements de Projets et du Crédit. La Trésorerie Globale gère l'ensemble de la trésorerie et des investissements ainsi que les risques de change et de taux ;
- **L'Investment Office** est responsable de la gestion des fonds de pension américains ;
- **Le département des Fusions et Acquisitions** est responsable des acquisitions et cessions d'activités.

Transformation des Processus et des Systèmes d'Information (B&ITT)

En 2012, l'organisation Transformation des Processus & des Systèmes d'Information (*Business & Information Technology Transformation – B&ITT*) s'est concentrée sur la réduction des risques et sur la gouvernance de programmes basés sur des solutions informatiques. Les initiatives de transformation ont été livrées par les quatre organisations en charge des domaines opérationnels de transformation (Expérience client, Support opérationnel, Processus opérationnel, Portefeuille produit & processus de gestion de cycle de vie des produits).

La gouvernance de l'allocation et de l'utilisation du budget consacré à la transformation des processus s'est faite à trois niveaux, avec notamment l'implication de membres du Comité Exécutif au sein d'un sous-Comité Exécutif. L'approbation et le déploiement de ces fonds ont ainsi été assurés avec transparence et efficacité. Pour appuyer ces décisions d'investissement, la supervision de l'exécution des projets a été assurée via des procédures de validation obligatoires.

L'organisation B&ITT gère un contrat d'externalisation avec HP pour la prise en charge d'une grande partie de l'infrastructure informatique d'Alcatel-Lucent, et de certaines applications clés. Dans ce contexte opérationnel, le support et les projets de transformation assurés par HP ont été évalués au moyen d'accords de niveau de service et d'indicateurs de performance clés. La relation a fait l'objet d'une gouvernance définie d'un commun accord par HP et le Comité Exécutif d'Alcatel Lucent.

L'équipe chargée du support informatique (Global Service Management) a veillé à la garantie de service pour toutes les applications informatiques et toute l'infrastructure informatique, gérées ou non par HP. La priorité consiste à assurer la gestion et la réduction des risques en limitant les pannes, à définir et optimiser des procédures de contrôle du changement, et à mettre à niveau les applications clés afin de garantir les performances.

Pour permettre la réalisation de projets basés sur des solutions informatiques et garantir une performance opérationnelle au quotidien, l'équipe en charge de la gestion des fournisseurs a assuré le contrôle commercial de tous les fournisseurs informatiques externes, et l'équipe Architecture, Méthodes et Gouvernance a défini la méthodologie et la conception technologique informatique.

La gestion des risques opérationnels a encore été renforcée en matière de cyber-sécurité et de conformité informatique :

- Un responsable de la sécurité des informations a été nommé pour renforcer notre infrastructure de sécurité et protéger nos systèmes informatiques et nos informations contre la multiplication de cyber-menaces toujours plus sophistiquées. Ce service a une mission de sensibilisation et de mise en conformité à l'égard de toutes les procédures et politiques de sécurité d'Alcatel-Lucent.
- La gestion de la conformité a été pilotée par le service Finance pour l'organisation B&ITT afin de coordonner la conformité aux réglementations SOX dans toute l'organisation B&ITT et chez HP, notre partenaire informatique.

Comité de l'Information Financière

Ce Comité regroupe des représentants de certaines fonctions centrales : le Directeur Financier, le Directeur Juridique, le Directeur du Contrôle de Gestion, le Directeur de la Consolidation et des Procédures Comptables, le Directeur Fiscal et le Directeur de l'Audit Interne. Participent aux réunions du comité : les responsables financiers des Régions et des divisions opérationnelles, le Trésorier du Groupe, le Directeur du Service des Enquêtes Internes ainsi que les Commissaires aux comptes du Groupe.

Ce Comité rassemble et passe en revue les informations sur tout événement significatif du Groupe afin de permettre à ce dernier de publier ses comptes trimestriels, semestriels et annuels incorporant toute information nécessaire au reflet fidèle de sa situation. Le Comité assiste le Directeur Financier dans l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne et de son adéquation à l'organisation du Groupe.

En particulier, les principes comptables ayant un impact significatif sur la présentation des états financiers, les principales options comptables et les choix effectués ainsi que les changements de principes comptables envisagés sont présentés dans un mémorandum spécifique communiqué au Comité de l'Audit et des Finances et commentés à ses membres le cas échéant.

Direction des Ressources Humaines

La direction des ressources humaines est la garante de l'adéquation des besoins humains définis dans le cadre du plan stratégique de la société au travers des outils suivants :

- Planification stratégique des ressources humaines : alignement des compétences clés sur les orientations stratégiques pluriannuelles de l'entreprise en termes de portefeuille produits et de performance financière recherchée, au travers de scénarii d'anticipation.
- Dialogue entre managers et collaborateurs : mise en place d'un dialogue continu entre l'ensemble des managers et leurs collaborateurs permettant de définir ensemble des objectifs annuels, d'évaluer la performance, de discuter des points forts, des axes d'amélioration ainsi que des évolutions de carrière. Ce dialogue permet aux collaborateurs et à leurs managers respectifs des discussions transparentes et ouvertes, en adéquation avec les objectifs globaux de l'entreprise.
- Formation des salariés : définition des priorités en matière de formation en fonction de l'orientation stratégique de la société, résultant des dialogues entre managers et collaborateurs et de la planification des ressources humaines. L'objectif est de développer l'expertise professionnelle de nos salariés. L'Université Alcatel-Lucent propose également des formations internes sur les produits et solutions destinés à la vente.
- Identification des dirigeants et Plan de carrière des experts techniques : le nouveau processus d'identification des dirigeants permet la détection des hauts potentiels de manière anticipée très en amont dans la carrière de nos salariés et ce, à tous les niveaux de l'entreprise. Des formations spécifiques leurs sont alors proposées afin d'accélérer leur développement au sein de notre Groupe. Par ailleurs, notre plan de développement de carrière des experts techniques leur offre la possibilité de développer leurs compétences. Déjà déployé dans des domaines de R&D clés, et en cours de déploiement à travers l'entreprise, ce plan permet aux collaborateurs concernés de progresser et d'exceller dans leurs disciplines, en leur donnant une véritable visibilité sur tous les échelons au sein de la société et une vraie reconnaissance de leurs pairs.
- Mobilité interne : un des éléments clés de la politique des ressources humaines d'Alcatel-Lucent qui permet à nos salariés de bénéficier d'opportunités de carrière et de progression professionnelle supplémentaires. Le concept IJOM (réseau d'opportunités de carrière interne) a été conçu pour promouvoir le développement et la progression professionnelle au sein du Groupe. Ce marché de l'emploi interne ouvert, simple et équitable, permet aux salariés de repérer les postes disponibles en interne correspondant au mieux à leurs compétences, capacités et aspirations.
- Responsabilité d'entreprise : Alcatel-Lucent, acteur mondial présent dans 130 pays et cultures, profite de cette richesse pour faire de la diversité (générations, sexes, etc.) une des pierres angulaires de sa stratégie Ressources Humaines et l'encourager sous toutes ses formes.

- Amélioration de l'efficacité RH : l'objectif est de s'assurer que les professionnels RH proposent aux collaborateurs et managers les services les mieux adaptés à notre implantation globale. Les outils d'amélioration proposés sont notamment : des enquêtes de rémunération internationales afin de garantir le positionnement adéquat de la société par rapport au marché en matière de salaire de base et de rémunération totale cible en numéraire ; le développement de services et d'outils standards par la mise en place de centres de services partagés répartis à travers le monde ; la simplification des processus de gestion des effectifs, notamment en matière d'identification des talents ; et l'instauration d'un nouveau modèle de gestion de la paie par la mise en place de partenariats globaux.

Direction Juridique

La Direction Juridique, directement rattachée au Directeur Général, comprend 135 juristes à travers le monde.

Dans le cadre général de sa mission, la Direction Juridique conseille les entités du Groupe sur les questions juridiques auxquelles elles sont confrontées dans de nombreux domaines et pays. Le support juridique aux différentes entités est fourni par les juristes locaux.

La Direction Juridique a notamment procédé au cours de l'exercice :

- à la revue de la procédure relative à l'établissement, la mise à jour et la conservation de la liste d'initiés destinée à déterminer les personnes qui doivent figurer sur cette liste ainsi que le dispositif en place pour assurer le suivi, la conservation et la communication de la liste, le cas échéant ;
- à la mise en œuvre de travaux engagés sous la responsabilité conjointe de la Direction financière et la Direction juridique conduisant à la création d'un outil informatique dédié à la gestion des délégations de pouvoirs. L'objectif étant d'harmoniser les délégations de pouvoirs et les fonctions existantes à travers le Groupe ;
- à la poursuite de l'élaboration, de la mise à jour et de l'amélioration des politiques et procédures de conformité clés et, en particulier, des politiques et procédures relatives à la lutte contre la corruption. Ce programme comprend le développement et le déploiement de modules de formation et de sensibilisation des salariés du Groupe afin de permettre à ces derniers de mieux comprendre les lois et règlements applicables au Groupe. Les politiques et procédures sont généralement traduites dans les langues les plus utilisées par le Groupe, et si besoin, dans certaines autres langues spécifiques pour garantir que tous les salariés en aient une parfaite compréhension ;
- à la revue globale des informations contenues dans la base de données, dénommée « Governis », permettant d'obtenir une situation de l'actionnariat des filiales et participations, des opérations juridiques sur capital et sur titres, des conventions réglementées et des cumuls de mandats. Cette revue a consisté à demander à chaque responsable identifié de confirmer ou mettre à jour les informations enregistrées dans la base de données ;
- à la réorganisation de la gestion des litiges en centralisant notamment la fonction et en améliorant notre système de reporting.

Direction des Achats

La Direction des Achats a déployé un système de contrôle interne qui s'appuie sur les politiques suivantes :

- La politique en matière de sous-traitance, qui a pour but d'assurer que le recours à des sous-traitants ne serve pas à financer ou à soutenir des activités à caractère frauduleux ou illicite et conformément aux directives générales du Groupe, tout salarié devant faire appel à des tiers, des fournisseurs de services, des contractuels, des consultants ou des sous-traitants de tous types doit suivre les politiques et les directives en vigueur.
- La politique en matière d'appel d'offres, qui couvre le processus de pré-sélection et de sélection des fournisseurs et qui précise que le choix d'un fournisseur doit obéir à des critères objectifs, en adéquation avec le Code de Conduite des fournisseurs du Groupe ainsi qu'avec les Processus Achats.
- La politique sur la maîtrise des risques fournisseurs, qui traite de l'évaluation et du contrôle des risques liés aux fournisseurs, et qui définit les attentes en termes de vérification, d'approbation et d'enregistrement des cas où certains fournisseurs sont requis comme impératifs par les utilisateurs. L'évaluation des risques afférents fait partie du processus de sélection et s'appuie sur 11 critères prédéfinis :
 1. la santé financière,
 2. la culture de l'entreprise,
 3. la détermination/fixation des prix,
 4. la gestion des risques,
 5. la capacité de production et de réactivité,
 6. le service et l'assistance,
 7. la qualité et la fiabilité,

8. la logistique,
 9. la responsabilité sociétale,
 10. la compatibilité stratégique avec Alcatel Lucent,
 11. l'innovation.
- La politique en matière d'achats responsables, qui précise que, en accord avec les engagements du Groupe, avec son Code de Conduite et avec les règles et principes fondamentaux reconnus par l'Organisation Internationale du Travail et par l'ONU, les Conventions reconnues par les Nations Unies, les Droits de l'Homme ainsi qu'avec les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, le Groupe s'engage à promouvoir la responsabilité d'entreprise dans ses relations avec ses fournisseurs :
 - en s'assurant que tous les documents contractuels signés avec les fournisseurs comportent un engagement de ces derniers à adhérer à la version 3 du Code de Conduite défini par l'EICC (Electronic Industry Citizenship Coalition), aux principes « Global Compact » reconnus par les Nations Unies, et à se conformer aux exigences environnementales, de santé et de sécurité, applicables à l'activité des fournisseurs concernés ;
 - en évaluant les pratiques de ses fournisseurs en matière de responsabilité d'entreprise ;
 - en demandant des améliorations aux fournisseurs qui ne sont pas au niveau attendu, en travaillant à des plans d'amélioration et en partageant nos valeurs et nos principes ;
 - en intégrant les pratiques de responsabilité d'entreprise dans la sélection des fournisseurs et la gestion de la relation commerciale.
 - La politique sur les minerais provenant de zones de conflit, qui traduit notre engagement à protéger les Droits de l'Homme et qui définit les mesures à prendre pour éviter tout problème à cet égard. Nous mettons en place les procédures ad hoc d'analyse des pratiques et des processus permettant d'identifier la source des matières premières contenues dans nos produits ; La politique sur le management des fournisseurs, qui permet au Groupe de contrôler effectivement (y compris en fournissant les retours d'expérience nécessaires) ses tierces parties, à partir de critères prédéfinis comme la qualité, la responsabilité d'entreprise.
 - Le Code de Conduite d'Alcatel Lucent en matière d'approvisionnement, qui instaure les règles que tout le personnel de la Direction des Achats à travers le monde doit respecter scrupuleusement. Ces règles s'appliquent également aux salariés quittant ou ayant quitté l'organisation des Achats ainsi qu'à tout salarié du Groupe en contact avec des fournisseurs ou qui pourrait avoir son mot à dire sur le choix d'un fournisseur quel qu'il soit.

D. Code de bonne conduite

En 2009, une version révisée du Code de bonne conduite d'Alcatel Lucent a été publiée, avec l'obligation pour tous les salariés et les membres du conseil d'administration du Groupe de prendre connaissance de ce document et de confirmer qu'ils en ont une bonne compréhension. Cette nouvelle version établit dans les grandes lignes les normes du Groupe en matière de conduite éthique des affaires et s'impose à tous les salariés dans leurs activités quotidiennes, ainsi que dans nos relations avec nos concurrents, fournisseurs, actionnaires, partenaires et clients. Les normes définies dans le Code de bonne conduite sont fondées non seulement sur les lois et règlements en vigueur, mais aussi sur les concepts d'intégrité, de respect, d'équité, de diversité et d'éthique.

En 2012, afin de continuer à sensibiliser les salariés aux normes de conduites internationales, il a été demandé à chaque salarié de prendre à nouveau connaissance et d'approuver le Code de bonne conduite du Groupe.

Le Code de bonne conduite est disponible en vingt deux langues sur le site intranet du Groupe et peut être consulté par des tiers, sur le site Internet d'Alcatel Lucent.

E. Méthodes de signalement de problèmes de conformité (« *Compliance Hotline* »)

Le service des enquêtes internes a établi une méthodologie de remontée des alertes concernant des violations potentielles ou avérées des politiques et directives du Groupe ainsi que des lois ou réglementations en vigueur, grâce à la mise en œuvre d'un processus de gestion des alertes de non-conformité. Le processus mis en place est conforme avec les lois applicables.

Le processus mis en place permet à toutes les questions ayant trait à la conformité d'être redirigées vers les organisations locales ou régionales qui s'occuperont des investigations et du suivi. La décision finale sur les suites à donner à une alerte est prise d'un commun accord par les représentants chargés des investigations et les responsables locaux, régionaux ou corporate des Ressources Humaines, de la Direction Juridique et de la Conformité.

Tout signalement de non-conformité reste confidentiel et l'identité des personnes rapportant l'information est protégée conformément aux lois en vigueur et à la politique du Groupe. La procédure permet en effet que les incidents soient rapportés anonymement et dans le respect des lois locales. Conformément à sa politique anti-représailles, le Groupe protège quiconque signale de bonne foi, ce qu'il ou elle croit être une violation de la loi ou des directives du Groupe.

F. Délégations et subdélégations de pouvoirs

Le dispositif mis en place prend en compte l'organisation structurelle du Groupe et respecte, dans la mesure du possible, les niveaux hiérarchiques.

Le processus d'élaboration consiste, après avoir examiné les besoins et les risques par domaines d'activités, à déterminer les délégataires en s'assurant qu'ils disposent de l'autorité, de la compétence et des moyens nécessaires pour accomplir leur mission.

Au sein d'Alcatel Lucent, chaque délégataire reçoit une délégation de pouvoirs individuelle lui précisant clairement les tâches qui lui sont confiées et les responsabilités attachées ainsi qu'une information générale lui rappelant les principes qu'il faut veiller à respecter. Cette délégation de pouvoirs est accompagnée d'un guide élaboré afin de fournir aux délégataires une information générale permettant de les sensibiliser sur les enjeux liés à la délégation de pouvoirs.

7.4.2 DISPOSITIF RELATIF AU REPORTING COMPTABLE ET FINANCIER

Ce dispositif vise plus particulièrement les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration des comptes et au traitement de l'information financière et comptable.

A. Le référentiel comptable

Les procédures et l'organisation comptables du Groupe sont réunies dans une documentation qui permet la compréhension et le contrôle du système de traitement de l'information comptable et financière. Élaborées sous la responsabilité du Directeur Financier, ces procédures sont mises à jour régulièrement en fonction de l'évolution des normes et règles comptables applicables au Groupe, et font l'objet d'une revue préalable des Commissaires aux comptes avant diffusion. Il en est par ailleurs de même des autres procédures destinées à maîtriser les risques et, notamment, celles relatives aux processus de *Risk Assessment* conduit au niveau du Siège et des Régions et aux engagements hors bilan.

L'application des normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) est devenue obligatoire pour les comptes consolidés du Groupe publiés à compter du 1^{er} janvier 2005 du fait de la cotation du Groupe dans un pays de l'Union européenne.

Un effort tout particulier est apporté pour expliquer les options prises, le cas échéant, en termes d'interprétation ou d'application des normes IFRS tant en interne (au travers des procédures comptables disponibles sur le site Intranet du Groupe) qu'en externe (au travers des notes annexes), afin de permettre une application homogène au sein du Groupe et transparente vis-à-vis de l'extérieur de ce référentiel comptable.

B. Le dispositif existant

La Direction Financière est responsable de l'établissement des comptes sociaux et consolidés. Les comptes consolidés sont utilisés en interne pour le suivi et l'analyse des performances des différentes activités du Groupe. L'analyse critique des données financières historiques et prévisionnelles donne lieu à des séances de travail régulières avec les responsables financiers et/ou opérationnels des segments produits et des organisations.

Au cours de ces réunions, les données financières sont examinées et les sujets sensibles font l'objet d'un examen contradictoire. Ce processus est formalisé par des notes de synthèse sur les sujets significatifs. Il est destiné, notamment, à assurer la maîtrise et la fiabilisation de l'information financière en provenance des filiales.

Le département Consolidation & Procédures Comptables intervient pour veiller à la sincérité des informations figurant dans les comptes sociaux et consolidés et à leur conformité aux règles et procédures du Groupe et de la société mère. Chargé de la publication des comptes consolidés et sociaux, il veille, lors de chaque arrêté à ce qu'ils soient conformes, le cas échéant, aux normes applicables aux sociétés cotées.

Les travaux de la Direction Financière couvrent, notamment, les transactions courantes (ventes, achats, coûts, capitaux employés, trésorerie, etc.), les processus d'estimation (tests de dépréciation des goodwill, etc.) ainsi que le traitement des opérations ponctuelles (opérations financières, variations de périmètre, etc.). L'analyse assurée par les départements Contrôle Financier et Consolidation & Procédures Comptables permet de renforcer le contrôle interne relatif à l'information financière et comptable destinée aux actionnaires. Ces deux départements font part des informations significatives au Comité de l'Information Financière lors de chaque clôture trimestrielle.

Les missions d'audit interne liées directement ou indirectement au *reporting* financier représentent une part importante du plan d'audit interne. Ces missions visent à s'assurer que des contrôles pertinents existent et qu'ils fonctionnent. La mise en œuvre des actions correctives, le cas échéant, sur la base des recommandations émises par les auditeurs à l'issue de leur mission, fait l'objet d'un suivi systématique par ces derniers.

En tant que société cotée aux États-Unis, Alcatel Lucent est soumise aux obligations définies par l'article 404 du Sarbanes-Oxley Act qui impose au Directeur Général et au Directeur Financier d'évaluer annuellement l'efficacité des contrôles et procédures internes relatifs à l'élaboration de l'information comptable et financière.

Des travaux détaillés ont été menés avec l'aide des entités légales du Groupe pour :

- sélectionner et identifier les entités et processus fortement contributifs à l'élaboration de l'information comptable et financière du Groupe ;
- documenter les processus (diagramme de circulation) retenus comme importants dans l'élaboration des états financiers ;
- recenser les risques associés à ces processus permettant d'améliorer la prévention de la fraude et d'éviter des erreurs potentielles dans les états financiers ;
- définir et documenter l'existence des contrôles clefs couvrant ces risques majeurs ;
- évaluer l'efficacité et la mise en œuvre des contrôles par le biais de tests effectués par le département de l'Audit Interne.

Ces travaux s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et incluent l'élaboration de plans d'actions. L'approche a été développée sur 24 entités du Groupe. Elle a permis de procéder à une évaluation approfondie du « contrôle interne financier », en application de l'article 404 du Sarbanes-Oxley Act, évaluation qui est présentée de façon synthétique dans le point C ci-après.

Une procédure complémentaire sur la description des contrôles relatifs à l'élaboration de l'information comptable et financière a également été développée. Cette procédure repose sur un processus d'auto-évaluation couvrant 95 entités du Groupe.

Ce questionnaire d'auto-évaluation comprend 80 points de contrôle, issus des 5 composantes du référentiel COSO :

- l'environnement de contrôle : la culture de contrôle au sein de l'entreprise ;
- l'évaluation des risques : l'évaluation des facteurs internes et externes susceptibles d'affecter la performance de l'entreprise ;
- les activités de contrôle : les règles et procédures assurant que les actions de gestion des risques établies par la Direction Générale sont appliquées ;
- l'information et la communication : le processus qui assure en temps réel que les informations pertinentes sont identifiées et communiquées ;
- le pilotage : processus visant à s'assurer que le contrôle interne est adéquatement conçu, efficacement appliqué et adapté à l'organisation.

Cette auto-évaluation est menée sous la responsabilité du Directeur Financier de chaque entité légale, qui prend acte et met en œuvre des plans d'actions pour toute faiblesse identifiée.

La finalité de ce dispositif, dans le cadre du Comité de l'Information Financière, est d'assurer au Directeur Général et au Directeur Financier d'Alcatel Lucent, que les procédures en vigueur dans le Groupe relatives à la fiabilité de l'information financière sont adaptées.

C. Évaluations réalisées dans le cadre du Sarbanes-Oxley Act

Dans le cadre du rapport annuel qui est déposé par Alcatel Lucent auprès de la SEC (« *Annual Report on Form 20-F* ») et conformément aux dispositions de l'article 302 du Sarbanes-Oxley Act, les cadres dirigeants de la société, et notamment le Directeur Général et le Directeur Financier, procèdent à une évaluation de l'efficacité au 31 décembre 2012 des contrôles et des procédures relatifs aux informations publiées (« disclosure controls and procedures ») tels que définis par la réglementation américaine et concluent à leur efficacité dans les termes contenus dans le *Form 20-F*.

Par ailleurs, en application de l'article 404 du Sarbanes-Oxley Act, le Directeur Général et le Directeur Financier ont établi un rapport sur le contrôle interne de l'information financière au sein du Groupe, qui précise que :

- le Directeur Général et le Directeur Financier sont responsables de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne de l'information financière adéquat ;
- le Directeur Général et le Directeur Financier ont procédé à une évaluation au 31 décembre 2012 de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière au sein du Groupe. Cette évaluation a été réalisée en suivant les critères définis dans le référentiel de contrôle interne retenu par le Groupe, le COSO ;
- dans ce cadre, le Directeur Général et le Directeur Financier ont conclu à l'efficacité du contrôle interne de l'information financière au sein du Groupe au 31 décembre 2012 ;
- les Commissaires aux comptes qui audient les états financiers au 31 décembre 2012 présentés dans le *Form 20-F* ont confirmé l'efficacité du dispositif de contrôle interne de l'information financière au sein du Groupe au 31 décembre 2012.

7.4.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société Alcatel-Lucent

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Alcatel-Lucent et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 11 mars 2013
Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Pierre Agazzi

ERNST & YOUNG et Autres
Jean-François Ginies

7.5 CODE DE BONNE CONDUITE ALCATEL LUCENT

En juillet 2009, Alcatel Lucent a publié une mise à jour du « Code de Bonne Conduite Alcatel Lucent » qui définit les principes éthiques applicables chez Alcatel Lucent. Il s'impose à tous les salariés, au niveau mondial, et à la société dans ses relations avec les concurrents, les fournisseurs, les actionnaires, les partenaires et les clients. Les standards définis dans le Code de Bonne Conduite se fondent sur les lois et réglementations en vigueur, ainsi que sur les notions d'intégrité, de respect, d'équité, de diversité et d'éthique. Le Code de Bonne Conduite est disponible sur notre site intranet en vingt-deux langues, ainsi que sur notre site internet.

En 2012, afin que les salariés continuent d'être conscients des règles internationales de bonne conduite, il a été demandé à chaque salarié de se familiariser de nouveau avec le Code de bonne conduite et de l'approuver.

Le 24 mai 2012, nous avons procédé à des modifications, non-substantielles, à la « Charte d'éthique et de bonne conduite qui s'applique aux Cadres Dirigeants de la Direction Financière » de 2004, applicable à notre Directeur Général, à notre Contrôleur de Gestion et à notre Directeur Financier, et qui peut être également consultée sur notre site internet. Cette Charte complète le Code de Bonne Conduite mentionné ci-dessus, qui s'applique également aux cadres dirigeants de la Direction Financière.

En outre, nous avons mis en place un Programme Éthique et Conformité, qui regroupe une série de processus, de principes et de contrôles pour assurer la conformité avec la législation en vigueur et le respect des directives et politiques de la Société. Le Directeur de la Conformité et de la Déontologie (*Chief Compliance Officer*) veille à la mise en œuvre et à l'adaptation de ce programme aux évolutions des exigences législatives, des standards internationaux et aux standards de conduite définis dans le Code de Bonne Conduite Alcatel Lucent.

Le Comité de la Conformité et de la Déontologie a été mis en place en février 2007. Il est composé du Directeur de la Conformité et de la Déontologie ainsi que des représentants des départements suivants : Juridique, Audit, Finances, Ressources Humaines et Transformation, Communication, Transformation des activités opérationnelles et des technologies de l'information, Achats, Affaires publiques, Sécurité, Qualité et Livraisons des clients et Direction de la Conformité et de la Déontologie. Ce Comité se réunit tous les mois pour superviser la conception et la mise en œuvre, à l'échelle du Groupe, d'un dispositif stratégique, centralisé et performant, en matière d'éthique et de conformité.

À cet égard, nous sommes en conformité avec les règles du NYSE qui exigent que toute société cotée aux États-Unis adopte et mette en œuvre un code de bonne conduite destiné aux mandataires sociaux, dirigeants et salariés. Alors même que cette règle n'est pas obligatoire pour Alcatel Lucent le « Code de Bonne Conduite Alcatel Lucent » couvre tous les sujets visés par les règles du NYSE, à l'exception d'un mécanisme permettant aux mandataires sociaux et dirigeants de demander la renonciation à son application pour certains de ses aspects.

7.6 PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE NOS PRATIQUES DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CELLES REQUISES PAR LE NYSE

Les principaux points de convergence et de divergence de nos pratiques de gouvernement d'entreprise avec les règles de gouvernement d'entreprise applicables aux « émetteurs locaux » cotés au NYSE sont explicités ci-dessus aux Sections 7.1 « Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise » et -8.5 « Code de Bonne Conduite Alcatel Lucent ».

8 DÉVELOPPEMENT DURABLE

8.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

8.1.1 APPROCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nos priorités et valeurs

Nos activités de développement durable sont axées sur trois priorités essentielles :

- Environnement
- Capital humain
- Inclusion numérique

Ces priorités s'appuient sur trois valeurs fondamentales :

- Tolérance zéro vis-à-vis de toute violation des règles de conformité
- Collaboration uniquement avec des partenaires adhérant à nos valeurs
- Engagement citoyen actif au sein des communautés dans lesquelles nous opérons dans le monde entier

Fondements de notre stratégie de développement durable et de notre cadre de reporting

Notre stratégie de développement durable et notre cadre de reporting sont conformes aux réglementations et aux cadres internationaux suivants en matière de développement durable :

Article 225 du Grenelle II (10 juillet 2010) : La loi française « Grenelle 2 » impose aux entreprises d'inclure des informations dans leur rapport annuel sur l'impact environnemental, social et sociétal de leurs activités, ainsi que sur leurs engagements en faveur du développement durable, les informations publiées devant être vérifiées par un organisme tiers indépendant.

Global Reporting Initiative (GRI) : Notre rapport Développement durable est préparé conformément aux directives de reporting environnemental du GRI. Ce dernier

avait octroyé le niveau d'application B+ à notre rapport 2010. Le rapport 2011 a reçu le niveau d'application A+. Le rapport 2012 est encore en cours de préparation à la date de la présente publication.

Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) : La stratégie de notre entreprise et notre rapport Développement durable sont conformes aux critères du Pacte Mondial des Nations Unies de par :

- L'incorporation d'informations sur nos activités en matière de développement durable, conformément aux 24 critères d'évaluation du niveau Avancé du Pacte Mondial.
- L'intégration dans toutes nos activités des principes du programme de responsabilité environnementale « Protection du climat » mis en place par l'ONU.

Par nos engagements à fixer des objectifs, à divulguer nos niveaux d'émissions carbone, ainsi qu'à développer et déployer des stratégies et des pratiques appropriées, nous nous sommes classés parmi les 25 plus importants contributeurs de ce programme en 2012. Nous nous sommes également positionnés dans le premier quart du classement des entreprises répondant aux critères de reporting du niveau Avancé du Pacte Mondial.

Dow Jones Sustainability Initiative (DJSI) : Notre stratégie de développement durable repose de façon significative sur le cadre du Sustainable Asset Management (SAM) du DJSI. En 2012, nous avons reçu le titre de Technology Supersector⁽¹⁾ Leader, soit leader du secteur élargi Technologie, avec un score de 87 sur 100. En 2011, Alcatel-Lucent avait déjà été nommé leader du secteur Technologie des Communications (CMT), une sous-catégorie du secteur élargi Technologie, avec un score de 86 sur 100.

⁽¹⁾ Le secteur élargi Technologie comprend les activités : Services informatiques et Internet, Logiciels, Matériel informatique et Équipements électroniques bureautiques, Semi-conducteurs et Technologie des Communications.

8.1.2 GESTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Trois organes principaux sont responsables de la gestion du développement durable au sein d'Alcatel-Lucent :

Comité stratégique du développement durable : Il s'agit du plus haut organe de gouvernance en matière de développement durable au sein d'Alcatel-Lucent. Présidé par le directeur général du Groupe et la directrice du

Développement durable, il se composait en 2012 de membres du comité de direction, ainsi que de deux conseillers externes. Il se réunit tous les trimestres pour définir les priorités, évaluer les progrès réalisés concernant les engagements pris et examiner les questions stratégiques liées au développement durable. Il fait également part de ses opinions concernant les opportunités et les risques potentiels, et

formule des recommandations au comité de direction et au conseil d'administration sur les sujets émergents et les aspects essentiels du développement durable pour l'entreprise dans son ensemble.

Équipe développement durable : Cette équipe définit et met en œuvre nos initiatives et notre stratégie de développement durable dans le monde entier, en consolidant tous les indicateurs sociaux, économiques et environnementaux utilisés pour surveiller nos progrès.

Réseau développement durable : Ce réseau gère toutes les opérations liées au développement durable dans l'ensemble de l'entreprise. Il est composé de membres des différents segments d'activités, des Bell Labs et de plusieurs fonctions de l'entreprise : ressources humaines, intégrité & conformité, gouvernance, achats, gestion des risques & de crises, environnement, santé & sécurité, éco-efficacité opérationnelle & développement durable, direction technique de la stratégie environnementale et ingénierie éco-environnementale.

8.1.3 PERFORMANCE ET REPORTING EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2012, nous avons publié 40 objectifs en adéquation avec le Dow Jones Sustainability Index et les principes du niveau Avancé du Pacte Mondial de l'ONU. Ces objectifs sont consultables en ligne.

Disponible à l'adresse www.alcatel-lucent.com/sustainability à partir de juin 2013, le rapport développement durable 2012 d'Alcatel-Lucent apporte des informations complémentaires et approfondies à ce sujet.

8.2 ENVIRONNEMENT

8.2.1 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE

Il est communément admis que le secteur des TIC (Technologies de l'Information et des Communications) peut jouer un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique. Nous savons que pour assurer la réussite à long terme d'Alcatel-Lucent, nous devons aider nos clients à relever leurs défis environnementaux, mais aussi réduire notre propre impact direct.

C'est pourquoi nous avons intégré la protection de l'environnement dans tous les aspects, ou presque, de notre activité, avec une approche tridimensionnelle :

1. **Développer des réseaux éco-efficaces :** Créer et commercialiser des produits, services et solutions qui contribuent à des réseaux entièrement éco-responsables.
2. **Agir pour une économie à faible empreinte carbone :** Aider les entreprises et les consommateurs à limiter leur impact sur l'environnement grâce à des applications et des solutions innovantes.
3. **Réduire notre empreinte carbone :** Réduire notre empreinte carbone de 50 % d'ici 2020 par rapport au niveau de 2008. À fin 2012, notre empreinte a diminué de 29 % par rapport à 2008.

Cette approche repose sur notre capacité à investir dans l'écinnovation et à jouer un rôle de premier plan avec les principales parties prenantes. Les Bell Labs participent à des partenariats et des forums ouverts et collaboratifs afin d'établir des stratégies globales de développement durable.

Gouvernance

La gestion des activités environnementales d'Alcatel-Lucent est assurée par trois organes principaux :

- **La « Green Operations Team » :** Les membres de la « Green Operations Team » supervisent les questions en lien avec l'environnement et le changement climatique au niveau opérationnel. Ils s'appuient sur un réseau de

responsables locaux, les « Green Teams », pour veiller à une communication exacte et en temps voulu des informations sur l'empreinte carbone, ainsi qu'à la mise en œuvre appropriée des plans d'action locaux.

- **La direction Environnement, Santé & Sécurité** se charge d'élaborer des politiques et des programmes de conformité afin de répondre aux exigences des réglementations, des clients et du Groupe. Elle fournit une aide technique à ses représentants locaux pour la mise en œuvre des programmes et utilise son système de gestion afin d'aligner la conformité, l'amélioration continue et la performance sur les bonnes pratiques du secteur.
- **La direction technique des Bell Labs** étudie les initiatives et objectifs environnementaux liés aux produits, services et solutions. Avec les équipes de recherche et les équipes produits, la direction technique s'efforce de minimiser l'impact écologique des produits tout au long de leur cycle de vie en développant et en déployant des processus de conception, des pratiques et des outils éco-responsables. Elle cherche également à déterminer comment mettre les TIC au service d'une économie à faible empreinte carbone.

Moyens mis en œuvre

Système de gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité

Notre politique relative à l'environnement, la santé et la sécurité (Environment, Health and Safety, EHS) fournit un cadre de référence pour améliorer les performances dans ce domaine, tandis que le système de gestion associé (Environment, Health and Safety Management System, EHSMS) offre un modèle de gestion commun pour la mise en œuvre de la politique EHS dans l'organisation. Ce système est conçu pour identifier les risques, garantir la conformité et promouvoir l'excellence EHS. Moyen efficace de gérer les questions EHS liées aux produits, services et activités, ce

système permet également d'optimiser les performances EHS de manière économique. Il continue de répondre aux besoins des clients, qui exigent de plus en plus souvent des systèmes EHS certifiés par des tiers. Les décisions relatives à la certification par des tiers se font au niveau local sur la base des risques et de leur nature, des demandes des clients et de l'avantage concurrentiel. Nous appliquons cette même approche de la gestion EHS dans notre chaîne d'approvisionnement afin de limiter l'impact global de nos activités. En 2012, notre système s'est étendu aux Services gérés d'Alcatel-Lucent Shanghai Bell qui a obtenu la certification Occupational Health and Safety Management Systems (OHSAS) 18001:2007.

Programme d'audit de conformité EHS

Ce programme vérifie la mise en œuvre des programmes EHS sur nos sites et juge de leur efficacité. Il donne à la direction générale la garantie que l'organisation fonctionne conformément à la politique EHS. Les sites font l'objet d'une évaluation par rapport à divers critères, dont des normes Alcatel-Lucent et internationales, ainsi que des réglementations nationales et locales. Le programme EHS de chaque site est également examiné au regard d'indicateurs de performance clés établis pour le respect des délais.

Les audits réalisés en 2012 ont porté sur des opérations d'installation/de fourniture de services aux États-Unis, en Allemagne et au Brésil, ainsi que sur un site de fabrication de Sao Paulo, au Brésil. Tous les sites contrôlés ont fait apparaître un respect des délais dans 100 % des cas pour tous les éléments audités.

Centralisation des informations environnementales

En 2011, nous avons mis en place un nouvel outil de reporting des données EHS. Cet outil, utilisé en vue de collecter, reporter et analyser les indicateurs EHS, contribue à une meilleure fiabilité des données reportées. Depuis janvier 2012, les contributeurs des différents sites d'Alcatel-Lucent utilisent l'outil pour entrer plus fréquemment les données relatives à la consommation d'énergie et d'eau, d'émissions de gaz à effet de serre (GES), et à la production de déchets, selon la fréquence de réception de leurs factures (à savoir mensuellement).

Concernant le reporting 2012 :

- Les données de la totalité des sites de notre parc immobilier ont été entrées dans l'outil.
- Sur nos 654 sites dans le monde entier, 225 ont pris en charge la gestion complète de la saisie des données dans l'outil, alors que des estimations des niveaux de consommation ont été réalisées sur les autres sites.

Sensibilisation des salariés à l'éco-responsabilité

Nous cherchons à sensibiliser nos salariés à la question environnementale. Par exemple :

- En intégrant la satisfaction des clients et la performance énergétique de l'entreprise comme critères dans l'accord de répartition des bénéfices en France.

- En soutenant des initiatives de dialogue à l'occasion d'événements tels que le Forum sur la croissance verte de la Chambre de Commerce Internationale (et en assurant souvent la promotion de ces initiatives via des publications de blogs, des podcasts audio ou des sessions Twitter).
- En organisant la Semaine de la Terre, une campagne de sensibilisation interne, et en mettant en place des sites Intranet dédiés aux économies d'énergie.
- En produisant des supports de communication tels que la vidéo « *Révolutionner les communications pour une planète durable* ».
- En poursuivant notre partenariat avec le WWF Green Forum.
- En communiquant des informations EHS aux salariés par e-mail et via notre plate-forme de réseau social interne Engage ou notre site Intranet EHSMS.
- En organisant des campagnes « Conseil écologique du jour ».

En 2012, l'Université Alcatel-Lucent a dispensé plus de 12 000 heures de formation sur les questions EHS dans le monde entier. Remarque : ces heures de formation ne tiennent pas compte d'autres supports de sensibilisation dans ce domaine, tels que les recommandations en matière d'ergonomie sur le lieu de travail, les sujets EHS traités dans le programme obligatoire de sensibilisation au Code de Bonne Conduite ou d'autres moyens de communication tels que ceux mentionnés précédemment.

Nous avons réalisé en 2012 une enquête mondiale auprès de 10 000 salariés pour obtenir des informations fiables concernant leurs habitudes en matière de transport. Avec un taux de réponse de 27 %, par extrapolation, cette enquête nous a permis de calculer les émissions de carbone générées par les déplacements des salariés. Nous avons également constaté que 58 % des salariés jugent les efforts d'Alcatel-Lucent envers la protection environnementale comme bons à excellents.

Politique de prévention

Prévention et adaptation aux risques environnementaux

En 2012, 80 plans de continuité d'activité relatifs au parc immobilier (*Business Continuity Plan*, BCP) étaient en place pour couvrir les risques environnementaux ou d'autre nature, en termes de perte potentielle de fonctions critiques. Les BCP concernent les sites de plus de 500 salariés (ou plus de 200 dans les zones à risque élevé, sujettes aux séismes ou politiquement instables, par exemple). Ils couvrent toutes les fonctions critiques pour le parc immobilier, identifiées sur un site donné, nous permettant ainsi de réagir à diverses catégories de menaces, quelle que soit la configuration. Certains BCP — plans gérés de manière centralisée dans le processus de gestion de continuité ou plans d'urgence en local — permettent de faire face à des événements spécifiques tels que les séismes, les pandémies, etc.

Provisions et garanties relatives aux risques environnementaux

Nous avons pour politique de respecter les exigences environnementales et d'offrir aux salariés des lieux de travail sûrs et sains d'un point de vue environnemental et qui ne portent pas préjudice à la santé ou à l'environnement des communautés dans lesquelles nous menons nos activités. Même si nous pensons respecter toutes les lois et réglementations en termes d'environnement, de santé et de sécurité, et même si nous avons obtenu tous les agréments environnementaux nécessaires pour nos activités et nos produits, nous pouvons être amenés à engager des dépenses excédant largement nos prévisions pour couvrir des responsabilités environnementales, pour garantir la conformité aux lois et réglementations actuelles ou futures en matière d'environnement, de santé et de sécurité, ou pour entreprendre toute action corrective nécessaire.

8.2.2 GESTION DE LA POLLUTION ET DES DÉCHETS

Lois et réglementations

Nous sommes soumis à des lois et réglementations nationales et locales en termes d'environnement, de santé et de sécurité qui affectent nos activités, nos installations et nos produits dans chacune des juridictions dans lesquelles nous opérons. Ces lois et réglementations imposent des limites en ce qui concerne le déversement de polluants dans l'air et dans l'eau, établissent des normes de traitement, de stockage et d'élimination des déchets solides et dangereux, et peuvent nous obliger à nettoyer un site, engendrant ainsi des coûts importants. Aux États-Unis, ces lois obligent souvent les parties à financer des mesures correctives, même en l'absence de faute. Nous avons engagé des coûts importants pour respecter ces lois et réglementations et nous prévoyons de continuer sur cette voie à l'avenir pour garantir leur respect.

Nous suivons constamment les évolutions juridiques ou d'autre nature susceptibles d'affecter nos activités, produits ou services concernant les questions liées à l'environnement, à la santé et à la sécurité. Des examens de conformité sont réalisés et des mesures appropriées sont mises en œuvre une fois que des exigences légales ou d'autre nature sont identifiées.

Enquêtes et actions correctives

Des enquêtes et actions correctives sont en cours dans de nombreuses installations, anciennes et actuelles, détenues ou exploitées par les entités historiques d'Alcatel et Lucent. En outre, Lucent (devenu Alcatel-Lucent USA Inc.) a succédé à AT&T en tant que partie potentiellement responsable dans de nombreux sites visés par le Superfund (fonds de réhabilitation de sites contaminés), conformément à la loi américaine de 1980 intitulée Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (« CERCLA ») ou à des lois comparables aux États-Unis. Dans le cadre d'un Accord de séparation et de distribution avec AT&T et NCR Corporation (une ancienne filiale d'AT&T), Alcatel-Lucent USA Inc. assume toutes les responsabilités découlant principalement de, ou liées principalement à, ses actifs et à son activité telle que menée à tout moment antérieur ou ultérieur à sa séparation

L'impact futur des problèmes environnementaux, notamment les responsabilités potentielles, les nouvelles exigences en matière de rapports sur l'environnement et la tarification des émissions carbone, est souvent difficile à estimer. Nous avons évalué l'impact de la tarification du carbone sur nos données financières. Bien qu'il ne soit pas possible à ce stade d'établir de manière certaine le résultat des activités d'enquête et de correction, nous pensons que l'impact financier final de ces activités (net des provisions déjà constituées) n'aura pas d'effet négatif significatif sur notre position financière consolidée ou sur notre résultat d'exploitation. Au 31 décembre 2012, le solde de nos provisions pour les principaux risques environnementaux était de 61,9 millions d'euros.

Vous pouvez également vous reporter à la section 3.2 « Risques juridiques » pour plus d'informations sur les risques environnementaux.

d'AT&T, y compris les activités abandonnées ou cédées avant sa séparation d'AT&T. En outre, dans le cadre de l'Accord de séparation et de distribution, Alcatel-Lucent USA Inc. est tenu de payer une partie des éléments de passif éventuel dépassant certains montants payés par AT&T et NCR, y compris les responsabilités environnementales. Pour plus d'informations sur cette question et notamment sur le cas de la dépollution de la rivière Fox dans le Wisconsin, aux États-Unis, veuillez vous reporter à la section 6.7 « Obligations contractuelles et engagements hors bilan », sous-titre « Engagements spécifiques de la société Alcatel-Lucent USA Inc » du présent rapport annuel. Dans les accords de séparation d'Alcatel-Lucent USA Inc. avec Agere et Avaya, ces sociétés ont convenu, sous réserve de certaines exceptions, d'assumer toutes les responsabilités environnementales liées à leurs activités respectives.

Suivi et réduction des pollutions

Déchets

Nous avons réduit la quantité de déchets⁽¹⁾ que nous générons de 34 % (soit une réduction de 8 859 tonnes) entre 2008 et 2012.

En 2012, nous nous sommes fixés comme objectif de réduire la proportion de déchets⁽¹⁾ mis en décharge à 15 % d'ici 2015 (contre 36 % en 2009).

⁽¹⁾ Déchets dangereux et non dangereux résultant de nos opérations (à l'exclusion des déchets électroniques)

Déchets dangereux et non dangereux mis en décharge

2009	36 %
2010	28 %
2011	25 %
2012	22 %

Nous appliquons également une politique selon laquelle tous les sites et toutes les activités d'Alcatel-Lucent et de ses sociétés communes qui génèrent ou traitent des déchets et des sous-produits incluant des déchets dangereux et des

déchets électroniques doivent évaluer les possibilités de réutilisation des équipements de la marque Alcatel-Lucent à des fins de maintenance ou de revente. Ils doivent également mettre en œuvre des principes et des mécanismes de prévention de la pollution et de réduction des déchets, au niveau des processus et des sites.

Rejets

Nous appliquons un processus de surveillance des émissions atmosphériques et des rejets dans les eaux et les sols dans les pays où nous sommes présents. Aucun déversement au-dessus des limites légales n'est à déplorer pour 2012.

Bruit

Nous surveillons également la conformité de nos opérations et activités avec les réglementations sur le bruit professionnel et le bruit ambiant. En 2012, aucun problème n'a été signalé et nous n'avons reçu aucun rappel à la loi en matière de bruit ambiant ou professionnel.

8.2.3 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES

Gestion des matériaux

Mesures d'optimisation de l'utilisation des matières premières

Notre analyse du cycle de vie (ACV) évalue la consommation de matières premières tout au long de la vie des produits. Les données ainsi obtenues permettent d'apporter des améliorations continues pour optimiser l'utilisation des matières premières et l'efficacité énergétique à chaque étape : extraction des matières premières, prétraitement, fabrication des composants et produits intermédiaires, opérations finales de fabrication et d'assemblage, emballage, distribution et installation, utilisation, et réutilisation ou recyclage en fin de vie. Ces améliorations sont intégrées à nos bonnes pratiques en matière de conception respectueuse de l'environnement, qui incluent notamment les critères suivants :

- **La conception axée sur la normalisation** qui réduit les stocks de pièces grâce à un recours accru aux meilleures références présélectionnées et à la réutilisation des pièces préconisées. Cette démarche du « meilleur choix » (références et pièces dites « golden ») doit être considérée comme prioritaire dans le cadre de tout processus de conception ou de reconception afin d'optimiser la disponibilité courante de telles pièces dans tout le Groupe et ainsi favoriser la conservation des ressources et la simplicité de conception. En 2012, l'utilisation de références « golden » a été étendue à tous les processus appropriés de conception et appliquée aux équipements d'installation sur site. Les racks d'équipements d'Alcatel-Lucent sont par exemple normalisés selon six conceptions de référence uniquement, ce qui se traduit par une apparence commune tout en simplifiant l'interchangeabilité et le stockage des racks. À terme, la diminution des opérations logistiques et

Collecte, reconditionnement et recyclage

Alcatel-Lucent propose des services de collecte, reconditionnement et recyclage pour tout type de produit de télécommunications, quel que soit le fournisseur. Les membres de notre réseau mondial de fournisseurs agréés collectent et recyclent les produits en fin de vie. Les clients utilisent un formulaire de demande en ligne pour organiser la récupération des équipements. Nous participons autant que possible à des systèmes de récupération publics.

En 2012, l'entreprise a géré 7 481 tonnes de déchets électroniques, dont 389 tonnes ont été reconditionnées et/ou revendues (142 470 cartes électroniques et 957 équipements configurés). En 2012, nous avons également évité la production de plus de 12 100 tonnes de CO₂e en reconditionnant des équipements et des composants. Nos partenaires agréés ont recyclé plus de 6 780 tonnes de déchets, dont presque 97 % ont été recyclés ou revendus, moins de 2 % ont été incinérés et moins de 2 % ont été mis en décharge de façon sécurisée. En 2012, nous avons ajouté vingt-six nouvelles gammes de produits à nos activités de reconditionnement et de revente. Entre 2008 et 2012, le nombre total de gammes concernées est passé de 45 à 88.

d'inventaire réduit les coûts des matériaux et la consommation énergétique.

- **Les conceptions communes et la réutilisation de conceptions** qui accroissent l'interchangeabilité des pièces, permettent l'utilisation d'outils communs et réduisent les activités de test et de validation des composants pour, au final, diminuer les quantités de pièces et de matériaux nécessaires.
- **L'accélération de l'innovation** pour mettre plus rapidement sur le marché des avancées technologiques et environnementales, en proposant des équipements éco-efficaces qui utilisent moins de matériaux et de ressources.
- **La conception de produits éco-efficaces** qui offrent des fonctionnalités supérieures (par ex. en termes de capacité, de service, de performances) par unité d'électricité consommée, avec un encombrement réduit, un poids inférieur et des types de matériaux plus homogènes. Cette approche a réduit de façon significative la quantité de matières premières consommées sur l'ensemble du cycle de vie de nos produits.

Par exemple, le nouveau processeur FP3 de notre routeur 7750 SR offre une plus grande vitesse, tout en consommant deux fois moins d'énergie que son prédécesseur. Il requiert également 30 % d'espace en moins, ses fonctionnalités accrues s'appuyant ainsi sur de plus faibles quantités de composants et de matières premières.
- **Des directives de meilleure sélection des matériaux** qui permettent un choix optimal durant la phase de conception afin de réduire la consommation de matériaux tout en compensant d'autres flux de matériaux et d'énergie, ainsi que d'autres impacts environnementaux.

Par exemple, l'utilisation d'aluminium en grande partie recyclé plutôt que d'acier peint pour la fabrication des châssis/boîtiers de produits permet de réduire de façon significative les besoins d'extraction de matières premières. Elle se traduit également par un produit plus léger, dont le transport, l'installation, la collecte en fin de vie et le recyclage consommeront moins d'énergie. L'aluminium nécessite également moins de produits anticorrosion et de protection.

- **L'emballage des produits** qui diminue directement les quantités de matières premières nécessaires pour les pièces de rechange. Par exemple, nous recommandons le remplacement des sachets plastiques traditionnels par des sachets antistatiques. Ces derniers offrent en effet une éco-efficacité 40 fois supérieure en prolongeant la durée de conservation des produits et en diminuant les pièces défectueuses grâce à une meilleure protection électrostatique.
- **Une logistique produits** qui réduit les stocks de pièces et l'impact environnemental via un modèle de fabrication « régionalisé » consistant à fabriquer les produits au plus près des clients.

Composition de nos produits

En 2012, Alcatel-Lucent a mis sur le marché 210 931 tonnes d'équipements. Afin de garantir un usage optimal des matériaux dans nos produits, nous les analysons pour mieux comprendre la composition des matériaux constitutifs et des matières recyclées que nous utilisons et pour identifier les opportunités d'amélioration.

Voici un exemple de matériaux entrant dans la composition de nos produits finis.

9234e Station de base d2U (produit de réseau mobile)

Poids total du produit fini (configuration standard fournie au client)	139,6 kg
Métaux	aluminium : 55,8 kg – cuivre : 35,4 kg – acier inoxydable : 10,7 kg – acier : 0,8 kg – autres : traces
Pourcentage de métaux dans le produit fini	73,6 %
Plastiques	résine époxyde : 32,1 kg – ABS / polycarbonate : 4,5 kg – autres : traces
Pourcentage de plastiques dans le produit fini	26,2 %
Autres (ex. céramique, verre, élastomère)	0,2 %

Nous travaillons avec nos fournisseurs de composants et de matériaux pour qu'un fort pourcentage de matériaux recyclés soit utilisé dans le traitement et la fabrication de matières

premières. Voici le pourcentage de matériaux recyclés généralement contenu dans les métaux que nous utilisons :

Pourcentage de matériaux recyclés généralement contenu dans les métaux que nous utilisons

Aluminium	40 % en moy. – formes extrudées : jusqu'à 85 % – produits laminés : jusqu'à 63 % – composants électroniques : jusqu'à 5 %
Zinc	revêtement : jusqu'à 36 % – moulage sous pression : 10 %
Plomb	plaques d'accumulateur : ~50 %
Étain	soudure : jusqu'à 5 %
Acier	47 % en moy. – pièces structurelles : ~80 % – marchandises en rouleau : jusqu'à 35 %
Acier inoxydable	60 % en moy.
Cuivre	38 % en moy. – pièces structurelles : jusqu'à 75 % – composants électriques/électroniques : jusqu'à 5 %
Nickel	34 % en moy.
Emballage	~50 % dans les emballages en carton pour les produits expédiés

Exemple pour un seul produit Alcatel-Lucent (GPON ISAM 7342)

Poids total des matériaux dans le produit	88,4 kg
Poids total des métaux dans le produit	72,7 kg
Poids total des matériaux recyclés dans les métaux	37,4 kg
Pourcentage de matériaux recyclés dans le produit	42 %

Substances soumises à restriction

Bien que la conformité aux réglementations sur les matériaux telles que les directives européennes RoHS⁽¹⁾ et REACH⁽²⁾ s'applique en premier lieu sur le territoire européen, nous avons choisi d'adopter ces règles dans le monde entier. Nos produits respectent toutes les exigences de la norme RoHS. Nous prenons également des mesures pour supprimer totalement le plomb de nos produits, même si les équipements d'infrastructure réseau sont pour l'instant dispensés de toute obligation en la matière. Nos produits d'entreprise ne contiennent plus de plomb depuis 2006. Depuis 2010, tous nos nouveaux équipements d'infrastructure réseau sont conçus sans plomb.

Mené en collaboration avec des partenaires industriels, notamment iNEMI, *High Density Packaging User Group* et le consortium Unovis AREA, notre programme de recherche a permis de faire avancer la technologie du sans plomb. Grâce à ce programme, nous avons pu défendre cette technologie auprès du secteur, ce qui a favorisé l'adoption de produits sans plomb fiables dans les applications pour opérateurs.

(1) EU Directive 2002/95/EC and 2011/65/EU on Restriction of Certain Hazardous Substances (RoHS)

(2) EU Regulation 2009/1907/EC Restriction, Evaluation and Authorisation of Chemicals (REACH)

Nous avons volontairement réduit l'utilisation de polychlorure de vinyle (PVC) depuis plusieurs années en reconnaissance des risques associés pour la santé humaine et l'environnement. Nous avons mis en place un vaste programme visant son élimination auquel est associé notre département R&D, et nous sommes engagés dans des partenariats avec divers fournisseurs et consortiums pour développer et évaluer l'impact de matériaux de substitution. Notre objectif pour fin 2015 est de remplacer le PVC utilisé dans nos produits par des matériaux techniquement et économiquement viables.

Efficacité énergétique

Efficacité énergétique de nos produits

Avec l'augmentation considérable du trafic haut débit, nos clients se trouvent dans l'obligation de renforcer la capacité de leurs réseaux, ce qui entraîne une augmentation des coûts d'exploitation et des besoins en énergie. Les analyses du cycle de vie montrent que l'utilisation d'un produit réseau standard

représente 80 à 90 % de son impact environnemental total, la majeure partie concernant la consommation d'énergie. Ainsi, il est devenu capital pour la viabilité des réseaux de réduire leur consommation d'énergie et de développer des solutions écoresponsables et énergétiquement efficaces.

Entre 2010 et 2012, Alcatel-Lucent a réussi à améliorer d'au moins 25 % l'efficacité énergétique fonctionnelle de ses produits⁽³⁾, et bien au-delà avec nombre d'entre eux dans les divisions Optique, IP, Mobile, Réseaux fixes et Applications. Nous avons intégré l'efficacité énergétique comme caractéristique standard dans les feuilles de route de tous nos produits et solutions.

Nous allons intensifier les efforts d'améliorations dans ce domaine car elles constituent un avantage concurrentiel et un élément de satisfaction client.

⁽³⁾ Nouveaux produits ou produits récemment développés pour la division Réseaux et Plateformes sur une courbe de cycle de vie ascendante.

Le tableau ci-dessous présente quelques exemples :

Produits	Amélioration de l'efficacité énergétique fonctionnelle (2010 – 2012)
Petites cellules mobiles Alcatel-Lucent 9361 Home Cell	100 %
Technologie d'accès fixe VDSL2 – Vectorisation VDSL2 Carte de ligne Alcatel-Lucent VDSL2 Carte de ligne prête pour la vectorisation VDSL2 Alcatel-Lucent	46 % 45 %
Technologie de transport optique en mode paquet Alcatel-Lucent 1850 Transport Service Switch (TSS) Alcatel-Lucent Optical Multi-Service Node (OMSN)	Jusqu'à 176 % (selon les produits et les configurations) Jusqu'à 300 % (selon les produits et les configurations)
Routeurs et commutateurs IP Alcatel-Lucent 7705 Service Aggregation Router (SAR) – 8	34 %
Solutions de communications avancées – Paiement et facturation Alcatel-Lucent 8650 Subscriber Data Manager (SDM) Alcatel-Lucent 8620 Surepay Suite	83 % 38 %

Le consortium GreenTouch™, un consortium mondial de recherche pré-concurrentielle fondé par les Bell Labs d'Alcatel-Lucent, poursuit son objectif : présenter les technologies clés pour diviser par 1 000 la consommation énergétique des réseaux TIC par rapport à 2010 et fournir les architectures, les solutions et la feuille de route pour atteindre cet objectif.

maintenons un engagement important dans les partenariats universitaires. Les Bell Labs ont assuré la coordination du projet européen FP7 EARTH, qui a atteint l'ensemble de ses objectifs et montré que les opérateurs pouvaient réduire de 70 % la consommation d'énergie en déployant des réseaux mobiles de quatrième génération. EARTH a reçu le prix « Future Internet Award » (FIA) en mai 2012.

Innovation écologique - Faits marquants :

- En 2012, le magazine MIT Technology Review a inscrit Alcatel-Lucent sur sa liste annuelle des 50 entreprises les plus innovantes du monde pour son innovation lightRadio™.
- Plus de 50 scientifiques et ingénieurs des Bell Labs du monde entier collaborent avec une soixantaine d'entreprises, d'instituts de recherche et d'universités sur des projets écologiques, éco-énergétiques et durables dans les domaines des communications, des réseaux et de l'informatique.
- En 2012, les Bell Labs ont soutenu et financé 10 partenariats universitaires de recherche en projets écologiques. Malgré un contexte économique difficile, nous

- Alcatel-Lucent et le *Center for Energy Efficient Telecommunications* (CEET) de l'université de Melbourne ont remporté le prix australien B-HERT 2012 pour l'excellence de leur collaboration en R&D.
- Approximativement 10% de nos brevets sont dédiés aux innovations écologiques.

Efficacité énergétique de nos sites

L'électricité représente plus des trois quarts de l'empreinte carbone liée à nos activités. En 2012, nous avons diminué d'environ 12 % les émissions liées à notre consommation d'électricité par rapport à l'année précédente. Nous

poursuivons nos efforts de réduction par des investissements et projets divers.

- **Projets d'optimisation de l'énergie** : Depuis 2011, nous avons beaucoup investi pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de nos locaux. Plus de 115 projets ont été mis en œuvre dans 27 de nos grands sites : efficacité de l'éclairage, détecteurs de présence, réglages horaires et utilisation d'énergies alternatives.
- **Utilisation d'énergies alternatives** : À ce jour, moins de 5 % de notre consommation électrique proviennent d'énergies renouvelables, mais nous progressons. En Belgique, en Autriche et en Suisse, l'intégralité de l'électricité que nous consommons est produite à partir d'énergies renouvelables. Nous privilégierons désormais ces dernières lorsqu'elles seront disponibles et que les conditions financières nous le permettront.

8.2.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE

Suivi et *reporting* des émissions de carbone

Nous nous sommes engagés à réduire de moitié notre empreinte carbone absolue (équivalent CO₂) liée à nos activités d'ici 2020 (par rapport à 2008). Selon les données opérationnelles 2012 disponibles à la date de cette publication, l'empreinte carbone liée à nos activités indiquait une réduction d'environ 29 % par rapport à 2008.

« Greenhouse Gas (GHG) Protocol »

Alcatel-Lucent communique la totalité des émissions directement liées à ses activités, notamment celles générées par ses installations, sa flotte, les sources de combustion mobile et toute autre source relevant des périmètres 1 et 2 du Protocole GHG. Nous publions également les émissions du périmètre 3 résultant d'activités sous-traitées, telles que la location de véhicules et de navires, la logistique produit, les déplacements professionnels, la sous-traitance, les trajets des salariés pour se rendre à leur travail et l'achat de biens et services. Le Groupe suit les principes du Protocole GHG qui

8.2.5 PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

Sur terre

Dans le cadre de l'examen de son parc immobilier, Alcatel-Lucent cherche à améliorer l'environnement naturel des sites dont il est propriétaire en identifiant notamment des projets d'assainissement et de dépollution.

Gestion de l'eau

En surveillant notre consommation, nous avons réussi à la diminuer de 26 % depuis 2007.

Convaincus de la nécessité de mettre en place un programme plus rigoureux pour maîtriser notre consommation d'eau, nous révisons actuellement nos recommandations internes en la matière afin de définir un calendrier précis pour :

- Installer des compteurs auxiliaires sur certains sites ciblés.
- Suivre la consommation d'eau par type d'usage (domestique, irrigation, traitement) et d'installation (bureau, laboratoire, entrepôt, site de production).
- Établir des objectifs de réduction de la consommation d'eau pour la période 2014-2015.

détermine les données à contrôler et à publier. À ce stade, nous publions les émissions relatives à 9 des 15 catégories définies dans le Protocole GHG. 2 de ces catégories ne sont pas applicables à Alcatel-Lucent dans le cadre de ses activités actuelles. Nous continuons d'évaluer les 4 catégories restantes afin de collecter et publier des données significatives.

« Carbon Disclosure Project »

En 2012, Alcatel-Lucent a répondu aux questionnaires Supply Chain and Investors du CDP et obtenu la note de 77 sur 100 (la moyenne du secteur étant de 48), ce qui lui a valu d'être placé en catégorie B pour la performance (la moyenne du secteur étant en catégorie D).

En 2011, nous avons également investi dans un outil de mesure des émissions carbone qui rationalise et automatise la collecte des données, identifie les nouvelles possibilités de réduction et indique les bonnes pratiques permettant de réduire les émissions liées à nos activités. Toutes ces initiatives ont permis à Alcatel-Lucent de rester une référence en termes de mesure et de *reporting*.

Sous la mer

Lorsque nous posons des câbles au fond des océans, nous veillons à obtenir toutes les autorisations officielles requises et à respecter les normes environnementales. Ces câbles de seulement 17 mm de diamètre sont prévus pour n'avoir aucune incidence sur l'environnement.

8.2.6 INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

(ARTICLE R. 225-105 DU CODE DE COMMERCE)

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX	Unités	2010	2011	2012	Périmètre 2012
Évaluation de l’empreinte carbone – Opérations globales ⁽¹⁾					
Périmètre 1					
Combustion de carburant, source fixe	tCO ₂ e ⁽⁴⁾	63 403	54 541	56 540	100 %
Combustion de carburant, source mobile	tCO ₂ e ⁽⁴⁾	82 419	81 153	66 292	100 %
Pertes de réfrigérant, source mobile ou provenant des établissements	tCO ₂ e ⁽⁴⁾	5 333	4 381	4 070	100 %
Émissions directes de gaz à effet de serre issues de la production/R&D/développement de produits	tCO ₂ e ⁽⁴⁾	142	248	237	100 %
Pertes liée aux systèmes incendie	tCO ₂ e ⁽⁴⁾	72	12	1	100 %
Périmètre 2					
Consommation d’électricité	tCO ₂ e ⁽⁴⁾	570 039	505 862	448 788	100 %
Achat d’eau chaude/vapeur	tCO ₂ e ⁽⁴⁾	9 377	5 761	8 356	100 %
Achat d’eau réfrigérée	tCO ₂ e ⁽⁴⁾	448	221	50	100 %
Périmètre 3 ⁽²⁾					
Achat de biens et services :					
Services: sous-traitance des activités de production	tCO ₂ e ⁽⁴⁾	99 632	94 083	218 328	100 %
Services : sous-traitance des activités marines	tCO ₂ e ⁽⁴⁾	58 019	58 768	71 668	100 %
Achat de papier ⁽⁷⁾	tCO ₂ e ⁽⁴⁾	1 257	1 229	1 371	100 %
Activités liées à la consommation de carburant et d’énergie non comprises dans les périmètres 1 et 2					
Transport et distribution en amont ⁽⁸⁾	tCO ₂ e ⁽⁴⁾	208 578	198 782	171 474	100 %
Déchets générés au cours des opérations ⁽⁹⁾	tCO ₂ e ⁽⁴⁾	2 418	5 602	935	100 %
Déplacements professionnels	tCO ₂ e ⁽⁴⁾	114 494	107 184	76 790	100 %
Déplacements des salariés	tCO ₂ e ⁽⁴⁾	109 555	104 237	190 141	100 %
Transport et distribution en aval ⁽⁸⁾	tCO ₂ e ⁽⁴⁾	6 447	5 861	5 303	100 %
Traitement en fin de vie des produits vendus ⁽¹⁰⁾	tCO ₂ e ⁽⁴⁾	2 951	2 951	9	100 %
Total (périmètres 1, 2 et 3)	tCO ₂ e ⁽⁴⁾	1 379 857	1 270 064	1 378 561	100 %
Évaluation de l’empreinte carbone – Opérations sur sites uniquement ^(1,5)					
Émissions indirectes de CO ₂ e dues à la consommation d’électricité	kt CO ₂ e ⁽³⁾	559	512	449	100 %
Émissions indirectes de CO ₂ e par salarié	t CO ₂ e ⁽⁴⁾	7	7	6	100 %
Émissions directes de CO ₂ e dues à la consommation d’énergie fossile	kt CO ₂ e ⁽³⁾	73	63	62	100 %
Émissions directes de CO ₂ e par salarié	t CO ₂ e ⁽⁴⁾	1	1	1	100 %
Émissions totales de CO ₂ e	kt CO ₂ e ⁽³⁾	647	581	519	100 %
Émissions totales de CO ₂ e par salarié	t CO ₂ e ⁽⁴⁾	8	8	7	100 %
Consommation d’énergie – Opérations sur sites uniquement ^(1,5)					
Consommation d’électricité	GWh	1 125	1 014	958	100 %
Consommation d’électricité par salarié	MWh	15	13	13	100 %
Consommation d’énergie fossile	GWh	308	317	328	100 %
Consommation d’énergie fossile par salarié	MWh	4	4	5	100 %
Consommation totale d’énergie	GWh	1 491	1 357	1 323	100 %
Consommation totale d’énergie par salarié	MWh	19	18	18	100 %

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX	Unités	2010	2011	2012	Périmètre 2012
Évaluation de l'empreinte carbone – Opérations globales – Périmètres 1 et 2^(1,6)					
Émissions indirectes de CO ₂ e, Opérations globales – Périmètre 2	kt CO ₂ e ⁽³⁾	na	na	457	100 %
Émissions indirectes de CO ₂ e par salarié	tCO ₂ e ⁽⁴⁾	na	na	6	100 %
Émissions directes de CO ₂ e, Opérations globales – Périmètre 1	kt CO ₂ e ⁽³⁾	na	na	127	100 %
Émissions directes de CO ₂ e par salarié	tCO ₂ e ⁽⁴⁾	na	na	2	100 %
Émissions totales de CO ₂ e	kt CO ₂ e ⁽³⁾	na	na	584	100 %
Émissions totales de CO ₂ e par salarié	t CO ₂ e ⁽⁴⁾	na	na	8	100 %
Consommation d'énergie – Opérations globales – Périmètres 1 et 2^(1,6)					
Achat d'électricité, Opérations globales – Périmètre 2	GWh	na	na	958	100 %
Achat d'électricité par salarié	MWh	na	na	13	100 %
Total achat d'électricité, Opérations globales – Périmètre 2	GWh	na	na	955	100 %
Consommation totale d'électricité par salarié – Périmètre 2	MWh	na	na	14	100 %
Consommation d'énergie fossile, Opérations globales – Périmètre 1	GWh	na	na	581	100 %
Consommation totale d'électricité par salarié – Périmètre 1	MWh	na	na	8	100 %
Consommation totale d'énergie, Opérations globales – Périmètres 1 et 2	GWh	na	na	1,576	100 %
Consommation totale d'énergie par salarié	MWh	na	na	22	100 %
Eau et déchets					
Consommation d'eau potable	m ³	2 744 454	2 765 474	2 565 582	100 %
Consommation d'eau potable par salarié	m ³	36	38	37	100 %
Production de déchets dangereux	t	2 230	1 116	1 061	100 %
Production de déchets dangereux par salarié	kg	28	15	15	100 %
Pourcentage de déchets dangereux valorisés ⁽¹¹⁾	%	80	50	68	100 %
Production de déchets non dangereux	t	19 767	20 934	16 453	100 %
Production de déchets non dangereux par salarié	kg	248	275	227	100 %
Pourcentage de déchets non dangereux valorisés ⁽¹¹⁾	%	68	71	71	100 %
Production de déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) ⁽¹²⁾	t	4 464	6 314	7 481	100 %
Pourcentage de déchets DEEE valorisés/ réutilisés	%	98	96	97	100 %
Autres émissions					
Solvants	Quantités négligeables, indicateur non pertinent et non consolidé				
Hydrocarbures halogénés	Quantités négligeables, indicateur non pertinent et non consolidé				
Rejets dans l'eau (métaux lourds)	Quantités négligeables, indicateur non pertinent et non consolidé				
Substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Quantités négligeables, indicateur non pertinent et non consolidé				
NOx, SOx et autres polluants atmosphériques ⁽¹³⁾	tonnes	576	103	116	100 %
Divers					
Pourcentage de salariés travaillant sur des sites de production certifiés ISO 14001	%	29	39	43	100 %
Nouveaux produits faisant l'objet d'une éco-déclaration ⁽¹⁴⁾	%	100	100	100	100 %
Amélioration du rendement énergétique de nos produits clés	%	20	na	25	100 %
Transport intérieur de marchandises par camion	%	na	98	99	100 %
Transport maritime international de marchandises	%	na	40	51	100 %

- (1) Facteurs d'émission de CO₂ basés sur les valeurs issues de l'IPCC et conservés d'une année sur l'autre par souci de cohérence des données.
- (2) La présentation de nos indicateurs du périmètre 3 suit les catégories et les directives du *GHG Protocol Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting & Reporting Standard*, publié en novembre 2011.
- (3) kt CO₂e : kilotonne équivalent CO₂ (comprenant les gaz à effet de serre suivants : CO₂, CH₄, N₂O, SF₆, HFC et PFC).

- (4) t CO₂e : kilotonne équivalent CO₂ (comprenant les gaz à effet de serre suivants : CO₂, CH₄, N₂O, SF₆, HFC et PFC).
- (5) Émissions équivalent CO₂ incluant les émissions des périmètres 1 et 2 liées aux activités sur sites (combustion mobile comprise).
- (6) Ensemble des activités des périmètres 1 et 2 – globales
- (7) La consommation de papier inclut 100 % du papier dans les opérations, acheté avec un contrat Groupe. L'indicateur n'inclut pas les supports marketing imprimés en dehors de l'entreprise.
- (8) Le transport de produits inclut 100 % des émissions mondiales par voie aérienne et maritime, et le transport par camion en Europe.
- (9) Consommation d'énergie sur les sites de retraitement
- (10) Équipements électroniques valorisés.
- (11) Valorisé signifie ni mis en décharge ni incinéré sans récupération d'énergie.
- (12) Les données DEEE incluent les déchets électroniques générés par les activités d'Alcatel-Lucent et les reprises DEEE ; ne sont pas prises en compte dans la production par salarié puisque la production inclut la reprise.
- (13) Produits de combustion de sources fixes
- (14) Associée aux nouveaux produits de l'année.

Consommation d'énergie directe totale par source d'énergie primaire

Consommation d'énergie totale

	Quantité	Unités	tCO ₂ e	MWh
Exploitation_Gaz de charbon	967	MWh	155	967
Exploitation_Combustible distillé (#1, 2, 4 et gazole)	891162	litres	2402	9497
Exploitation_Gaz naturel	292058	MWh	53012	292058
Exploitation_Propane	20592	litres	32	146
Exploitation_Fioul résiduel (#5, 6)	299973	litres	940	3484
Exploitation Sources mobiles_Gaz naturel comprimé	689	Kg	0	10
Exploitation Sources mobiles_Gazole	1292714	litres	3498	13750
Exploitation Sources mobiles_Éthanol	186	litres	0	1
Exploitation Sources mobiles_Essence	748604	litres	1758	7207
Exploitation Sources mobiles_Gaz naturel liquéfié	1340	litres	2	9
Exploitation Sources mobiles_Propane	99092	litres	154	701
			61952	327830

Consommation d'énergie directe totale par source d'énergie primaire renouvelable

	Quantité	Unités	CO ₂ e	MWh
Exploitation Sources mobiles_Éthanol	186	litres	0	1

Consommation d'énergie directe totale par source d'énergie primaire non renouvelable

	Quantité	Unités	CO ₂ e	MWh
Exploitation_Gaz de charbon	967	MWh	155	967
Exploitation_Combustible distillé (#1, 2, 4 et gazole)	891162	litres	2402	9497
Exploitation_Gaz naturel	292058	MWh	53012	292058
Exploitation_Propane	20592	litres	32	146
Exploitation_Fioul résiduel (#5, 6)	299973	litres	940	3484
Exploitation Sources mobiles_Gaz naturel comprimé	689	Kg	0	10
Exploitation Sources mobiles_Gazole	1292714	litres	3498	13750
Exploitation Sources mobiles_Essence	748604	litres	1758	7207
Exploitation Sources mobiles_Gaz naturel liquéfié	1340	litres	2	9
Exploitation Sources mobiles_Propane	99092	litres	154	701
			61952	327828

Consommation d'énergie indirecte par source primaire

Quantité totale d'énergie indirecte

	Total MWh	Renouvelable MWh	Non renouvelable MWh
Achat d'eau chaude/vapeur	36831	8729	28102
Achat d'eau réfrigérée	52	8	44
Achat d'électricité	958187	184915	821461
TOTAL	995070	193652	849607

Définitions et méthodologie

Le périmètre de *reporting* 2012 concernant la consommation d'énergie et d'eau, l'évaluation de notre empreinte carbone et la production de déchets inclut tous les sites d'Alcatel-Lucent, en location ou en propriété en décembre 2012.

Pour fixer le périmètre de *reporting* des émissions de gaz à effet de serre (GES), Alcatel-Lucent adopte une démarche de « contrôle opérationnel ». 100 % des émissions de GES produites par les opérations que nous contrôlons sont pris en compte. En cas de location, nous essayons toujours d'obtenir des informations de la part des propriétaires dans les cas où la consommation peut être attribuée avec exactitude aux zones louées, par exemple, avec des compteurs électriques séparés. S'il est impossible d'obtenir ces informations, la consommation d'électricité et/ou de gaz naturel est estimée à l'aide de mesures d'intensité énergétique définies dans le plan de *reporting* de notre programme EHS.

Pour l'exercice 2012, le périmètre de *reporting* concernant la consommation d'énergie et d'eau, l'évaluation de l'empreinte carbone et la production de déchets englobait 225 sites, chacun assurant directement la collecte de leurs indicateurs spécifiques. Ces sites représentaient 81 % de la superficie totale des sites du Groupe et 74 % des salariés d'Alcatel-Lucent. À partir de ce périmètre, le nombre de sites ayant réellement contribué à la collecte d'indicateurs et le pourcentage de salariés d'Alcatel-Lucent correspondant sont indiqués ci-dessous :

- **Consommation d'énergie et émissions de CO₂e** : 225 sites (soit 74% de nos salariés) ont fourni des informations concernant leur consommation d'énergie et leurs émissions de CO₂e. Les données relatives aux consommations d'eau et d'électricité, aux achats de carburant et aux émissions de gaz à effet de serre ont été entrées directement dans l'outil en ligne par le personnel de chaque site. Des facteurs d'estimation de consommation ont été employés pour les sites n'ayant pas pu obtenir ces informations afin d'obtenir des indicateurs couvrant 100 % de nos salariés. De plus, ont été collectées les données relatives à la consommation de carburant des cargos, ainsi que les données relatives à la consommation de carburant et au kilométrage des véhicules de location pour couvrir 100 % des activités source mobile mondiales d'Alcatel-Lucent.
- **Consommation d'eau** : 119 sites (soit 66 % de nos salariés) ont fourni des informations concernant leur consommation d'eau. Une extrapolation a été réalisée à partir des ratios par salarié afin d'obtenir des indicateurs couvrant 100 % de nos salariés.

- **Production de déchets dangereux** : 51 sites (soit 43 % de nos salariés) ont fourni des informations concernant leur production de déchets dangereux. Une extrapolation a été réalisée à partir des ratios par salarié afin d'obtenir des indicateurs couvrant 100 % de nos salariés.
- **Production de déchets non dangereux** : 118 sites (soit 53 % de nos salariés) ont fourni des informations concernant leur production de déchets non dangereux. Une extrapolation a été réalisée à partir des ratios par salarié afin d'obtenir des indicateurs couvrant 100 % de nos salariés.
- **Production de déchets d'équipements électriques et électroniques** : 142 sites (soit 62 % de nos salariés) ont fourni des informations concernant leur production de déchets d'équipements électriques et électroniques. Une extrapolation a été réalisée à partir des ratios par salarié afin d'obtenir des indicateurs couvrant 100 % de nos salariés.

Le référentiel de reporting environnemental est mis à disposition sur demande à l'adresse suivante : sustainability@alcatel-lucent.com

Évolution en 2012

Le périmètre de la campagne de *reporting* développement durable 2012 a été élargi par rapport à 2011 : tous les sites capables de collecter des informations relatives à la consommation d'énergie, indépendamment de leur superficie et de leurs effectifs, ont été tenus de participer à la campagne de collecte d'indicateurs en ligne. Un nombre croissant d'indicateurs réels relatifs aux sites a ainsi été collecté, nécessitant moins d'estimations pour atteindre une couverture du Groupe à 100 %.

L'aménagement des sites pour une utilisation optimale des ressources ainsi que les efforts réalisés pour la mise en place de projets d'efficacité énergétique et de programmes de sensibilisation environnementale des salariés ont permis une diminution des émissions de CO₂e de 11 % par rapport à 2011 (opérations sur sites uniquement).

En 2011, nous avons clarifié la formulation de notre engagement « réduire de 50 % l'empreinte carbone absolue (équivalent CO₂) d'ici 2020 par rapport au niveau de 2008 » en ajoutant la mention « liée à nos activités », pour y inclure uniquement les émissions des périmètres 1 et 2. En effet, nous ajoutons progressivement de nouveaux indicateurs au périmètre 3 et souhaitons conserver une référence de base stable pour le suivi de nos progrès. Par ailleurs, nous travaillons constamment à réduire les émissions de périmètre 3 avec nos fournisseurs clés, même si elles ne font pas partie de notre objectif de réduction de 50 %.

8.3 RESSOURCES HUMAINES

Notre équipe Ressources humaines a pour fonction de veiller à ce que chaque salarié de l'entreprise soit affecté au poste approprié au bon moment afin d'optimiser notre capacité à

mettre en œuvre notre stratégie tout en poursuivant nos objectifs de diversité, motivation des salariés et développement des talents.

8.3.1 EMPLOI

Salariés

Fin 2012, Alcatel-Lucent comptait au total 72 344 salariés dans le monde. Les tableaux ci-dessous indiquent la répartition des salariés par segment d'activités, par zone géographique, par tranche d'âge et par sexe. Ces chiffres incluent tous les salariés ayant travaillé pour des sociétés

consolidées par intégration globale et pour des sociétés détenues à plus de 50 %.

Remarque : les chiffres ci-dessous ont été retraités pour les trois dernières années en raison de la vente de notre activité Genesys le 1er février 2012.

Répartition des salariés par segment d'activités

	Réseaux	Logiciels, Services & Solutions	Entreprise	Divers	Total du Groupe
2010	34 753	38 236	3 964	1 186	78 139
2011	33 359	36 095	3 833	1 079	74 366
2012	32 159	35 269	3 855	1 061	72 344

Répartition des salariés par zone géographique

	France	Autres pays d'Europe de l'Ouest	Reste de l'Europe	Asie- Pacifique	Amérique du Nord	Reste du monde	Total du Groupe
2010	9 732	12 160	6 243	24 389	17 908	7 707	78 139
2011	9 541	11 697	5 757	22 697	16 914	7 760	74 366
2012	9 483	11 022	5 292	22 339	16 507	7 701	72 344

Répartition des salariés par tranche d'âge

		Moins de 30 ans	Entre 30 et 50 ans	Plus de 50 ans
2010	Europe, Moyen-Orient et Afrique	14 %	67 %	19 %
	Amériques	8 %	63 %	29 %
	Asie-Pacifique	33 %	64 %	3 %
	Total du Groupe	18 %	65 %	17 %
2011	Europe, Moyen-Orient et Afrique	12 %	67 %	21 %
	Amériques	7 %	60 %	33 %
	Asie-Pacifique	28 %	69 %	3 %
	Total du Groupe	15,5 %	66 %	18,5 %
2012	Europe, Moyen-Orient et Afrique	8 %	69 %	23 %
	Amériques	6 %	58 %	36 %
	Asie-Pacifique	23 %	74 %	3 %
	Total du Groupe	12 %	67 %	21 %

Note : Les données 2011 ont été retraitées en raison d'une amélioration de notre système de reporting.

Note : Les données 2011 ont été retraitées en raison d'une amélioration de notre système de reporting.

Répartition des salariés par sexe

		Femmes	Hommes
2010	Europe, Moyen-Orient et Afrique	21 %	79 %
	Amériques	23 %	77 %
	Asie-Pacifique	21 %	79 %
	Total du Groupe	22 %	78 %
2011	Europe, Moyen-Orient et Afrique	21 %	79 %
	Amériques	22 %	78 %
	Asie-Pacifique	21 %	79 %
	Total du Groupe	21 %	79 %
2012	Europe, Moyen-Orient et Afrique	19 %	81 %
	Amériques	21 %	79 %
	Asie-Pacifique	22 %	78 %
	Total du Groupe	21 %	79 %

Sous-traitants et salariés temporaires

Le nombre moyen de sous-traitants (salariés de tierces parties exécutant des travaux de sous-traitance pour les sociétés du Groupe sur une base « matériaux et main-d'œuvre », lorsque le coût pour Alcatel-Lucent de ces tierces parties est presque exclusivement fonction du temps passé par leurs salariés à réaliser ces prestations) et de salariés temporaires (généralement des salariés de tierces parties détachés pour réaliser des travaux dans nos locaux du fait, par exemple, d'une diminution ponctuelle de nos effectifs ou d'une disponibilité insuffisante de salariés qualifiés dans un domaine d'expertise spécifique) s'est élevé en 2012 à 7 016 pour ces deux catégories.

Rémunération

Nous avons renouvelé notre engagement visant à assurer à nos salariés des rémunérations qui soient, pour chaque pays, comparables à ce que proposent les autres grandes entreprises du secteur. Par ailleurs, notre politique de rémunération applicable à tous les salariés cadres cherche à trouver un compromis entre plusieurs éléments :

- **Clarté** : critères communs d'attribution de primes à l'échelle mondiale
- **Simplicité** : niveaux de réalisation des objectifs définis clairement pour tous les salariés concernés
- **Approche globale** : politique commune de stimulation des ventes, politique d'attribution d'actions appliquée à l'échelle mondiale

• Harmonisation des politiques à l'échelle mondiale.

Nous recherchons donc à rémunérer équitablement tous les salariés, quel que soit leur sexe, leur origine ethnique et/ou leur handicap. Alcatel-Lucent s'attache à assurer le développement de ses salariés, à récompenser leur acquisition de compétences favorisant l'innovation et à favoriser leur engagement sur le long terme. Pour ce faire, nous déployons des politiques, processus et outils de valorisation spécifiques et adaptés.

À l'aune de ces critères, notre structure de rémunération reflète à la fois les performances des individus et celles du Groupe. Les octrois de rémunération à long terme (options de souscription d'actions et actions de performance) sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des Rémunérations. Leur mise en place répond à plusieurs objectifs : associer les salariés aux résultats du Groupe ; encourager et récompenser la performance ; et attirer et fidéliser les talents dans un secteur particulièrement concurrentiel, où la qualité et la motivation des salariés sont des facteurs clefs de réussite. Tous les salariés du Groupe bénéficiaires d'actions de performance (7 936 bénéficiaires en 2012) en ont la disposition à l'issue d'une période de 4 ans, dans la mesure où les conditions de présence et de performance sont atteintes. En matière d'options de souscription d'actions, en 2012, le Groupe a attribué 10,8 millions d'options de souscription d'actions à 7 950 bénéficiaires. A ce jour, le Conseil d'administration a pris la décision de ne pas mettre en place à ce jour de plan annuel d'actions de performance et d'options de souscription d'actions pour 2013 pour les salariés et dirigeants du Groupe, eu égard notamment aux conditions de marché et à la situation difficile à laquelle a été confrontée l'entreprise au cours de l'année 2012. L'évolution des rémunérations de nos salariés (frais de personnel) sur les trois dernières années est indiquée en Note 35 des comptes consolidés.

8.3.2 ORGANISATION ET GESTION DU TRAVAIL

Programme Performance d'Alcatel-Lucent

En juillet 2012, nous avons annoncé le lancement du Programme Performance pour nous aider à atteindre nos objectifs dans les domaines suivants d'ici fin 2013 :

- **Coûts** : une réduction supplémentaire des coûts de 750 millions d'euros, portant le total des économies à 1,25 milliard d'euros.
- **Capital humain** : une suppression d'approximativement 5 500 postes à travers le Groupe.
- **Contrats** : la sortie ou la restructuration de contrats de services gérés non rentables, et la réduction des effectifs associés.
- **Régions** : la sortie ou la restructuration des marchés non rentables.

Nous avons annoncé en septembre 2012 la mise en place d'un nouveau modèle opérationnel axé sur un recentrage sur les produits clés, une organisation des ventes renforcée et des fonctions centrales remaniées destiné à favoriser la mise en œuvre du Programme Performance et à nous permettre de :

- Nous concentrer sur les clients et les marchés rentables dans le monde entier ;
- Améliorer l'efficacité des procédures d'appel d'offres et des ventes au sein d'une organisation commerciale mondiale unique ;
- Accélérer le rythme de la transformation du Groupe ;
- Maintenir notre forte capacité d'innovation avec un investissement en Recherche & Développement soutenu ;
- Gérer le portefeuille de brevets comme un centre de profits dédié ;
- Nous concentrer sur les contrats de services gérés qui ont la plus haute valeur ajoutée ;
- Simplifier les niveaux hiérarchiques dans toute l'entreprise.

Planification stratégique des ressources humaines

En 2012, nous avons renforcé notre capacité de planification stratégique des ressources humaines. En adéquation avec notre stratégie à long terme et nos prévisions de performances financières sur plusieurs années, nous avons défini des objectifs relatifs aux compétences et aux talents nécessaires pour mettre en œuvre notre stratégie. Ainsi, nous continuons de renforcer la planification stratégique à long terme de notre personnel dans les différents secteurs d'activité d'Alcatel-Lucent. En ce qui concerne notre portefeuille de produits et nos performances financières, il est essentiel que nous alignions les compétences vitales sur notre stratégie à long terme :

a) en anticipant les évolutions indispensables de nos effectifs ;

b) en améliorant notre capacité à procéder à des recrutements ciblés (internes et externes), à dispenser des formations spécifiques et à planifier notre future implantation géographique de façon cohérente.

Par ailleurs, nous avons renforcé en 2012 notre capacité de planification opérationnelle ou à moyen terme des ressources humaines, qui permet d'évaluer la faculté du personnel à répondre aux besoins de l'entreprise selon le contexte de chaque pays. Cela se traduit par une meilleure anticipation des recrutements et des départs, par pays et par organisation, en tenant compte des contraintes inhérentes au marché du travail.

Mobilité interne

Il est fondamental pour le développement des compétences de notre capital humain d'offrir aux salariés l'opportunité d'envisager de nouvelles possibilités de carrière et de concrétiser leurs souhaits en matière d'évolution professionnelle. Lancé en 2011, la bourse interne pour l'emploi optimise la visibilité des compétences requises pour évoluer au sein d'Alcatel-Lucent. Il constitue un forum ouvert et équitable pour les salariés à la recherche du poste correspondant le mieux à leurs talents et à leur motivation.

Le réseau d'opportunités de carrière interne est un moteur de notre transformation et nous a permis de pourvoir plus de 40 % des postes ouverts en interne.

Leadership Pipeline

Alcatel-Lucent a toujours investi dans l'identification et le développement de ses futurs dirigeants. Après un examen minutieux de l'ensemble de nos pratiques, nous avons établi en 2011 un nouveau plan de gestion de la succession et des futurs dirigeants, baptisé Leadership Pipeline. Ce processus concerne environ 1 400 salariés dans le monde entier, dont plus de 23 % de femmes.

Le Leadership Pipeline vise l'excellence et la diversité parmi les dirigeants de l'entreprise. Il repose sur trois volets :

1. identifier les talents de manière cohérente à tous les niveaux du Groupe ;
2. permettre leur mobilité géographique et fonctionnelle ;
3. accélérer leur développement.

Les équipes de ressources humaines assurent l'exécution de cette stratégie en accompagnant les responsables d'équipe et les talents, et en gérant le processus d'identification, de mobilité et de développement.

Gestion de la performance

Lancé en 2011, le dispositif de gestion de la performance, baptisé OurTalent Dialogue, repose sur l'instauration d'un dialogue permanent entre le collaborateur et son responsable hiérarchique. Ce dialogue permet d'une part de fixer une ligne directrice, d'établir des priorités, de clarifier les objectifs et de fournir des conseils et des remarques et d'autre part

permettre au collaborateur de prendre en main son évolution professionnelle et d'optimiser ses performances ainsi que celles de l'entreprise.

En 2012, la mise en place de ce dispositif était obligatoire dans chaque équipe, avec un accent mis sur le renforcement du rôle de responsable d'équipe au sein du Groupe pour assurer l'engagement des collaborateurs.

Désormais, la gestion de la performance sera axée sur l'efficacité des responsables d'équipe pour assurer une meilleure compréhension du lien entre « gestion » et « leadership » et mettre en application les meilleures pratiques favorisant ainsi l'engagement des salariés.

Télétravail

La flexibilité de l'organisation du travail, par exemple grâce au télétravail, est largement reconnue comme favorisant une meilleure productivité. Le télétravail contribue également à la réduction du temps et des frais de transport, des coûts immobiliers, des dépenses d'exploitation et de l'impact environnemental.

Pour témoigner de son engagement en faveur d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle, Alcatel-Lucent a mis en œuvre des politiques de télétravail dans l'ensemble de ses régions. En 2008, un accord d'entreprise sur le télétravail a été mis au point en collaboration avec les

8.3.3 RELATIONS SOCIALES

Organisation du dialogue social

Nous nous efforçons d'instaurer un dialogue ouvert avec nos salariés pour toute décision importante les touchant directement. Les discussions avec les représentants du personnel, relatives aux changements organisationnels et aux réductions des effectifs sont gérées par région ou par pays. Avec la mise en place du Programme Performance d'Alcatel-Lucent en 2012, nous nous sommes engagés à communiquer régulièrement avec les partenaires sociaux sur l'impact du programme et ce dans le respect de la législation et des réglementations locales.

Dialogue avec les organisations syndicales : Nous informons et consultons les représentants des organisations syndicales avant tout changement important. Les questions affectant les salariés peuvent nécessiter jusqu'à six mois de discussions, notamment en cas de transfert d'activités vers un nouveau site ou de réaffectation du personnel.

Comité européen : Le comité ECID (Comité européen pour l'information et le dialogue social d'Alcatel-Lucent) est un organe de dialogue au sein duquel l'équipe dirigeante et les

principales organisations syndicales d'Alcatel-Lucent en Europe. Grâce à cet accord, tous les salariés de France, de Belgique, d'Espagne, d'Italie et d'Allemagne peuvent télétravailler, à condition que les tâches liées à leur fonction soient adaptées à ce mode de travail et que le choix du télétravail ait fait l'objet d'un accord mutuel entre le salarié, son responsable et le service RH. En 2012, nous avons étendu le nombre de pays appliquant des politiques de télétravail en déployant des accords en Afrique & Moyen Orient ainsi qu'en Asie incluant la Chine et l'Inde.

Au total, 46 % de nos salariés télétravaillent au moins une journée par semaine, certains pays présentant des taux encore supérieurs, tels que l'Espagne (73 %), la Belgique (71 %), les États-Unis (65 %), l'Australie (58 %) et la France (47 %).

Absentéisme

Nous assurons le suivi et la gestion de l'absentéisme au niveau de chaque pays conformément aux dispositions de la législation et des réglementations locales. Nous pouvons ainsi prendre des mesures rapides et pertinentes pour répondre à de potentielles fluctuations inhabituelles par rapport aux normes d'un pays ou de notre secteur d'activité. Au niveau mondial, nous publions le nombre de jours d'absence par salarié en raison d'accidents du travail incluant les maladies professionnelles (voir notre tableau en section 8.3.8 « Indicateurs sociaux »).

représentants des salariés européens peuvent échanger librement. Composé de 30 membres, notamment de représentants de la Belgique, de la France, de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne, il se réunit au moins deux fois par an.

En 2012, il s'est ainsi réuni le 18 avril et le 18 octobre, ainsi qu'à l'occasion d'une réunion extraordinaire spécifiquement consacrée au Programme Performance d'Alcatel-Lucent qui a eu lieu le 6 décembre. Cette réunion du 6 décembre 2012 a porté sur la présentation et la discussion des détails du Programme Performance par pays et par fonction en expliquant les objectifs du programme dans les différents pays entrant dans le périmètre de l'ECID. Dans tous les pays européens, le processus de consultation officiel des organisations représentatives du personnel a été lancé en parallèle. Plus de détails sur le Programme Performance seront communiqués au niveau de chaque pays selon le processus.

Comité de Groupe France : En France, un Comité de Groupe représentant les salariés syndiqués existe depuis 1981. Composé de 30 représentants syndicaux, ce Comité se réunit au moins deux fois par an (généralement en juin et en décembre).

Examen des accords collectifs

Plusieurs accords collectifs importants ont été signés en 2012 :

- **France** : nouvel accord collectif pour l'amélioration du dialogue social (comprenant un mandat de trois ans pour les représentants syndicaux) ; prorogation des accords 2011 sur l'égalité professionnelle et sur l'emploi et la gestion des compétences. Ouverture de négociations concernant le « dialogue social 2.0 » sur l'utilisation des réseaux sociaux.
- **Italie** : deux accords sur les outils sociaux ; un accord sur l'externalisation (Gênes) ; un accord relatif au travail temporaire (Trieste) ; un accord sur le plan national italien (pour 2012 et au-delà).
- **Allemagne** : entrée en vigueur en septembre 2012 de deux accords collectifs (sur la réglementation des conditions de travail et la fusion de dix établissements en cinq entités) conclus en décembre 2011 ; nouvel accord signé par Alcatel-Lucent Digitalfunk Betriebsgesellschaft sur la réglementation des conditions de travail ; nouvel accord signé par Alcatel-Lucent Deutschland AG sur les augmentations de salaire, la revalorisation des rémunérations des apprentis, l'obligation des employeurs à proposer un emploi à durée déterminée ou indéterminée à tout apprenti à l'issue de sa période d'apprentissage, et les conditions de travail des salariés externes affectés à des missions spécifiques.
- **Norvège** : un accord collectif principal (sur les tarifs) entre l'organisation des salariés (LO) et l'organisation des employeurs (NHO).
- **Suède** : signature d'un accord portant sur les conditions d'emploi, les processus de négociation, les processus de détermination salariale, les niveaux minimaux de revalorisation salariale, les activités de développement des compétences, les horaires de travail et les conditions de travail.

Communication et dialogue interne

Notre réussite dépend de notre capacité à susciter le plus fort engagement possible de la part de notre personnel. Pour ce faire, un échange continu entre les salariés et la direction se révèle indispensable pour générer une large adhésion à l'égard de nos objectifs stratégiques et développer une vision commune de la contribution de chaque salarié à cette mission.

Nous avons modifié notre approche de la gestion des performances afin de renforcer le rôle des responsables d'équipe et d'alimenter le dialogue continu entre le salarié et son responsable hiérarchique. Grâce à cette nouvelle approche, tous les responsables disposeront des compétences et des outils nécessaires pour instaurer des échanges moins formels (mais toujours structurés) avec leurs collaborateurs, à tous les niveaux du Groupe.

Nous avons ainsi déployé les outils de communication les plus modernes dans toute l'entreprise afin de favoriser un dialogue continu :

- Les fonctions de réseau social de notre plateforme Web 2.0, accessibles dans tous les pays où nous sommes présents, sont utilisées activement par plus de la moitié du personnel.
- Lancée en mars 2010, la plateforme de réseau social Engage permet aux salariés de collaborer en temps réel en échangeant des avis, des liens et des documents.
- L'outil OurTalent Dialogue permet un dialogue entre les responsables d'équipe et leurs collaborateurs en vue d'évaluer les objectifs et de mesurer la performance.

Outre les initiatives menées à l'échelle du Groupe, des représentants locaux des organisations RH et Communication sont disponibles pour accompagner de nombreuses activités ou discuter avec les salariés.

Engagement des salariés

En 2012, Alcatel-Lucent a déployé un programme de renforcement de l'engagement, visant dans un premier temps plus de 30 000 salariés, principalement au sein de l'organisation Livraisons Clients. Cette approche s'est articulée autour de trois axes.

- Nous avons tout d'abord constitué un réseau actif de plus de 100 ambassadeurs pour l'engagement des salariés. Tous ont suivi un programme intensif de formation mixte, pendant 12 semaines, afin de disposer des compétences requises pour conduire efficacement ce processus au sein de leur site.
- Dans un deuxième temps, une enquête en ligne détaillée a été déployée pour observer différents aspects de l'engagement des salariés, notamment en établissant un Indice d'engagement des salariés (six questions), un Indice de motivation des salariés (quatre questions) et un Indice d'efficacité du changement (cinq questions). Cette étude a également permis d'évaluer les perceptions de nombreux facteurs d'engagement reconnus (tels que l'efficacité des dirigeants, l'efficacité des communications, le responsable hiérarchique direct, etc.).
- Enfin, un processus d'échange de bonnes pratiques, baptisé « Results2Action », a été déployé dans toute l'entreprise. Cette approche descendante et très méthodique a été développée afin d'axer précisément l'orientation de l'entreprise sur un ou deux éléments essentiels mis en lumière par le diagnostic réalisé dans l'année (en 2012, l'accent a été mis sur l'efficacité du changement et les perceptions relatives aux opportunités de carrière). Les démarches mises en œuvre dans le cadre de cette approche « Results2Action » se poursuivent en 2013.

8.3.4 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Comme le prévoit notre politique relative à l'environnement, à la santé et à la sécurité (EHS), nous nous engageons à mener nos activités de manière à préserver l'environnement ainsi que la santé et la sécurité de notre personnel, de nos sous-traitants, de nos clients et des populations locales. Le respect de cet engagement est une priorité pour la direction et une responsabilité collective et individuelle.

Sensibilisation du personnel aux questions de santé et sécurité

Pour nous permettre d'assurer plus rapidement la formation EHS, nous avons proposé, en 2012, un programme de sensibilisation aux questions de sécurité et de santé sur notre portail de formation en ligne, dont le catalogue EHS via l'outil Skillport, avec notamment des modules en libre-service pour apprendre à réduire les chutes, glissades et trébuchements. Afin d'améliorer la disponibilité des informations relatives à la santé et à la sécurité, la direction EHS a mis en place une plateforme SharePoint commune qui permet aux coordinateurs EHS de publier, d'utiliser et de personnaliser le contenu de formation en fonction des besoins locaux spécifiques. Par ailleurs, Alcatel-Lucent informe les salariés des risques de maladies graves via son site de services de voyage.

Environnement électromagnétique au travail

Pour assurer la santé et la sécurité de nos salariés dans leur environnement de travail, nous mettons la formation et le conseil au premier rang de nos priorités. Nous proposons à notre personnel des formations spécifiques pour permettre le déploiement en toute sécurité de produits sans fil sur le terrain. Nous avons également lancé un programme interne dans tous les pays de l'Union européenne afin de répondre aux prescriptions de la directive européenne 2004/40/CE sur l'exposition des travailleurs aux champs magnétiques. Nous avons poursuivi ce programme, bien que l'application de la directive ait été repoussée à 2013.

Accidents du travail et maladies professionnelles

	Taux de fréquence des accidents du travail incluant les maladies professionnelles	Nombre de jours d'absence par salarié en raison d'accidents du travail incluant les maladies professionnelles par salariés
2010	1,21	0,07
2011	1,42	0,08
2012	1,48	0,07

Note : Les effectifs considérés pour le calcul des accidents de travail incluant les maladies professionnelles comprennent les salariés, les étudiants, stagiaires et apprentis.

Concernant le nombre de jours d'absence par salarié en raison d'accidents incluant les maladies professionnelles : cette valeur est la meilleure estimation possible compte tenu des données disponibles et des difficultés, propres à un Groupe de notre taille, à appliquer une définition homogène dans tous les pays où nous sommes présents. Chaque pays a des pratiques et/ou des réglementations propres. Certains pays reportant en jours calendaires au lieu de jours travaillés, l'indicateur publié est surévalué.

Tous les incidents graves et les accidents du travail doivent être signalés afin de permettre l'analyse et l'identification des tendances et causes premières. Nous utilisons ces données en permanence pour améliorer nos performances en matière de sécurité et atteindre notre objectif : aucune absence pour cause de blessure et de maladie.

Selon l'analyse préliminaire des tendances 2011, les chutes, glissades, trébuchements, entorses, foulures et accidents de la route constituent les accidents les plus fréquents. Les modules de sensibilisation à la sécurité routière sont en cours d'évaluation dans toutes les régions.

Par ailleurs, le Groupe révisé actuellement ses recommandations en matière d'ergonomie pour tenir compte des nouveaux modes de travail (par exemple l'utilisation accrue des ordinateurs portables au lieu des fixes).

Alcatel-Lucent ne calcule pas de taux de gravité lié aux accidents du travail. En effet, nous n'avons pas de processus de production industriels importants nécessitant de suivre cet indicateur. La tendance des accidents de travail est plutôt axée sur l'activité d'un salarié et les risques associés. Des améliorations sont apportées à l'échelle du programme sur la base des tendances identifiées, quelque soit le nombre de journées de travail perdues. Nous procédons toujours à l'analyse de la situation en vue d'en tirer les enseignements.

Revue des accords signés avec les syndicats ou les délégués du personnel sur la santé et la sécurité au travail

Exemples d'accords collectifs signés en 2012 :

États-Unis : Le 28 décembre 2012, nous avons signé un accord avec le *Communications Workers of America* (CWA) visant à renouveler pour un an (jusqu'au 24 mai 2014) les conventions collectives existantes qui devaient prendre fin en mai 2013. Ce renouvellement nous permettra de prolonger les accords portant sur la santé et la sécurité inclus dans les conventions collectives américaines. Il prévoit la réunion d'un comité consultatif Environnement, Santé et Sécurité regroupant des responsables et quelque 1 200 techniciens syndiqués ainsi que le versement d'une prime trimestrielle de 100 dollars aux salariés syndiqués formés, certifiés et membres d'une équipe d'intervention d'urgence dans nos principaux établissements.

Allemagne : Les conventions collectives signées avec les syndicats reprennent les principes généraux de la réglementation allemande concernant l'environnement et les conditions de travail. Selon le droit allemand sur l'organisation des relations sociales dans l'entreprise (sections 87 (7), 90,

91), le comité d'entreprise dispose de droits de cogestion sur l'ensemble des règles de protection en matière de sécurité et de santé professionnelle. Parmi les principales conventions collectives signées en 2012, citons : services médicaux sur site et dispositions de sécurité dans le cadre de la loi sur la

8.3.5 FORMATION

Le dialogue régulier entre managers et collaborateurs nous a permis d'établir des priorités en matière de formation. L'Université Alcatel-Lucent – dont la mission est de fournir, en temps utile, des solutions de formation innovantes et pertinentes pour soutenir les performances et le développement des salariés – a amélioré son offre de formation, d'accompagnement et de tutorat auprès de l'ensemble des salariés grâce aux outils suivants :

- parcours de formation commun couvrant l'ensemble de nos compétences managériales,
- programmes d'accréditation des salariés correspondant aux profils définis dans le cadre de notre planification des effectifs,
- nouveau concept de communautés d'apprentissage, qui permet d'acquérir plus rapidement les meilleures compétences, en tirant profit des talents les plus brillants de l'entreprise,
- équipements et modules de formation en ligne de pointe.

Réalisations

En 2012, on enregistre plus de 1000 collaborateurs inscrits au programme d'accréditation dans les domaines d'expertise technique et de gestion des projets. Nous avons aussi lancé une formation *Community Learning* pour huit fonctions critiques de l'entreprise.

8.3.6 DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES

En tant que Groupe d'envergure mondiale, nous cherchons activement à nous assurer que notre personnel reflète toute la diversité de notre environnement professionnel. Nos principes d'éthique et nos politiques sur les droits de l'Homme édictent clairement notre responsabilité : garantir l'égalité des chances et assurer la reconnaissance et le respect de la diversité des individus et des opinions.

Diversité hommes-femmes

Depuis fin 2011, le Groupe a mis en place une stratégie globale assortie d'un plan d'action définissant les responsabilités aux niveaux des organisations, du Groupe et des pays, et identifiant les cinq grands domaines à privilégier :

Sensibilisation : Nous avons lancé l'année dernière une série de sessions interactives pour plus de 200 responsables sur la diversité hommes-femmes pour les aider à comprendre pourquoi la diversité est un impératif pour Alcatel-Lucent et pour les sensibiliser à la dynamique des rapports hommes-femmes au travail, le tout afin de mieux exploiter nos talents et améliorer notre performance organisationnelle.

sécurité au travail – réglementations EHS avec droits de participation ; évaluation des risques avec la participation du comité d'entreprise conformément à la loi de 1996 sur la santé et la sécurité au travail – projet pilote 2012/2013.

En 2012, l'Université Alcatel-Lucent a dispensé 2,2 millions d'heures de formation (dont 46 % pour nos clients et 54 % pour les collaborateurs⁽¹⁾ de l'entreprise) à plus de 109 000 personnes⁽²⁾ dans 162 pays. Chaque collaborateur a ainsi reçu en moyenne 15 heures de formation. En 2012, environ 51 % des formations internes ont été délivrées en ligne, contre 40 % l'année précédente.

- (1) les collaborateurs regroupent les salariés et les prestataires.
(2) clients et collaborateurs de l'entreprise confondus.

Université Alcatel-Lucent

L'Université gère 22 centres de formation dans le monde et emploie 530 professionnels de la formation.

Toutes les heures de formation sont enregistrées dans un système de gestion des formations, qui permet d'éditer des rapports sur le volume des formations à des fins d'audit.

L'Université a récemment introduit une plateforme d'apprentissage plus personnalisée, basée sur les réseaux sociaux, baptisée *My Personal Learning Environment* (ou My PLE), qui permet aux salariés de mieux orienter et gérer leurs propres programmes de formation. Développé autour des communautés d'apprentissage, My PLE permet aux salariés d'apprendre de leurs pairs et des spécialistes du domaine en interne, ce qui rend la formation plus adaptée avec leur poste.

Hauts potentiels : Nous comptons de plus en plus de femmes dans notre population identifiée hauts potentiels : 23 % en octobre 2012 contre 19 % en 2011.

Affectation des ressources/Recrutement : Les femmes ont constitué 20,6 % des recrutements externes l'année dernière, soit une augmentation de quelques points par rapport à la période précédente.

Équilibre vie professionnelle/vie privée : Nous avons mis en place des politiques de télétravail dans tous les principaux pays. Notre réseau interne et nos plateformes de formation sont utilisés pour informer nos collaborateurs des avantages et des bonnes pratiques en matière de télétravail, et ainsi favoriser des modes de travail plus souples pour les hommes comme pour les femmes.

Égalité salariale : Nous continuons à surveiller de près les écarts de salaire entre hommes et femmes. Toutes les régions ne sont pas affectées de la même manière mais nous avons progressé grâce à des actions ciblées telles que celles mises en place en France.

Intégration des personnes en situation de handicap

Nous nous engageons à faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans nos effectifs et à développer des solutions d'accès à leur intention.

Mission Handicap : Chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap sur le lieu de travail, le programme Mission Handicap en France prévoit un plan de formation destiné à tous les salariés impliqués dans l'insertion professionnelle des personnes handicapées au sein du Groupe afin de les sensibiliser aux besoins spécifiques de cette catégorie de personnel. Chaque année, des activités de sensibilisation sont organisées sur le campus Alcatel-Lucent, et des stagiaires handicapés sont systématiquement intégrés au sein des équipes. Entre 2009 et 2011, le programme a également financé l'aménagement des locaux d'Alcatel-Lucent, l'adaptation des postes de travail et le renforcement de l'accessibilité des outils informatiques. En 2012, onze personnes en situation de handicap ont été recrutées et le programme a été reconduit pour trois ans.

@talentEgal : Association à but non lucratif créée par Alcatel-Lucent en France, @talentEgal aide des étudiants en situation de handicap à préparer un diplôme de deuxième cycle, puis à obtenir un emploi chez Alcatel-Lucent en leur donnant accès à des formations, à des stages ou d'autres types d'expériences professionnelles. @talentEgal permettra le recrutement de 60 personnes handicapées entre 2012 et 2014, une contribution importante au respect de l'obligation légale d'employer des travailleurs handicapés dans une proportion d'au moins 6 % des effectifs (actuellement 2,5 % chez Alcatel-Lucent France). En 2012, 20 étudiants ont été recrutés. Autre objectif pour les trois prochaines années, créer un programme ambitieux baptisé « Handicap & Innovation » qui réunira des étudiants handicapés et des équipes R&D et Bell Labs pour travailler sur des projets d'accessibilité.

Soutien des salariés handicapés en Espagne

En 2012, Alcatel-Lucent a célébré le 30^{ème} anniversaire de son partenariat avec l'ADFYPSE, l'Association espagnole des

salariés et retraités de Standard Electrica souffrant de handicap mental ou physique. À l'occasion de cette célébration, le Groupe a fourni une infrastructure informatique, du matériel et un soutien financier qui serviront au développement d'un nouveau centre ADFYPSE à Arroyo Culebro. L'ADFYPSE a pour but de créer et de développer des centres et institutions qui œuvrent pour la réinsertion de personnes souffrant de handicap mental, physique ou sensoriel. L'ADFYPSE accorde une attention particulière à la formation des jeunes.

Notre engagement en faveur de la non-discrimination

Notre engagement en faveur de l'égalité et notre politique de non-discrimination se traduisent par des initiatives spécifiques contre le harcèlement et la discrimination dans plusieurs pays (particulièrement en France et aux États-Unis).

Par exemple, Ben Verwaayen a été invité à participer en 2011-2012 au groupe Parité hommes-femmes du Forum économique mondial. Composé de 50 % d'hommes et de 50 % de femmes, ce groupe réunit des personnalités influentes et engagées issues de secteurs divers : affaires, politique, universités, médias et société civile. Se réunissant chaque année à l'occasion du sommet annuel de Davos, en Suisse, le groupe a pour mission d'identifier les actions les plus efficaces pour éliminer les inégalités entre hommes et femmes, et de formuler un cadre de parité reproductible à grande échelle. En 2012, Ben Verwaayen a signé avec d'autres dirigeants d'entreprises la Déclaration de soutien des dirigeants d'entreprises aux Principes d'autonomisation des femmes, une initiative d'envergure mondiale lancée par le Fonds de développement pour la femme et le Pacte mondial des Nations Unies. Nos initiatives en faveur de l'égalité hommes-femmes figurent également dans la publication de l'ONU intitulée « *Les entreprises montrent la voie : mettre les Principes en pratique* », un recueil d'exemples mettant en exergue les actions et politiques menées dans ce domaine par les entreprises. Enfin, nous sommes un membre actif du groupe de leadership récemment créé pour les Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies, et avons pris la parole lors de sa première réunion, le 8 mars 2012 à New York.

8.3.7 PROMOTION ET APPLICATION DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT

Politique du Groupe relative aux droits de l'Homme

En 2012, nous avons revu notre politique relative aux droits de l'Homme, dont l'objectif est de garantir l'équité de traitement des salariés et l'interaction avec des tiers dans le monde entier. En parallèle, nous poursuivons notre dialogue avec les principales parties prenantes du secteur sur nos responsabilités communes en matière de respect des droits de l'Homme dans le monde.

Extrait de la politique du Groupe relative aux droits de l'Homme

(La version complète est disponible sur le site : <http://www.alcatel-lucent.com/sustainability/policies.html>)

Alcatel-Lucent respecte et protège la dignité de toute personne travaillant pour l'entreprise ou traitant avec elle. Nous sommes implantés dans de nombreux pays et pensons que nos produits, services et emplois améliorent la qualité de vie dans chacun d'entre eux.

Dans sa sphère d'influence, Alcatel-Lucent soutient et respecte les principes des droits de l'Homme tels qu'ils sont définis dans les dispositions et principes internationaux, notamment dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies ; les dix principes du Pacte mondial ; les principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme de l'Organisation Internationale du Travail (OIT); la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; et les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques à l'intention des entreprises multinationales (qui se réfèrent aux principes

des Nations Unies). Nous respectons et nous conformons à l'ensemble des législations, réglementations et normes relatives aux droits de l'Homme des pays dans lesquels nous sommes présents.

En tant qu'employeur, Alcatel-Lucent :

- interdit toute forme de discrimination à l'encontre de salariés ou de candidats à l'emploi en raison de l'âge, du handicap, de la race, du sexe, de la couleur de peau, de la religion, des croyances, des origines, de la nationalité, des orientations sexuelles, de l'identité sexuelle, des particularités, de la situation familiale, du statut d'ancien combattant ou de l'appartenance à toute autre catégorie protégée, et s'engage à traiter chaque individu avec dignité, dans le respect total de sa vie privée ;
- s'assure que tout emploi au sein d'Alcatel-Lucent est fondé sur un choix délibéré ;
- respecte la liberté d'association et le droit de chaque individu à être équitablement représenté par l'organisation syndicale de son choix, conformément aux réglementations locales ;
- offre à ses salariés des rémunérations conformes ou supérieures aux seuils minimaux prévus par la loi ;
- respecte la durée quotidienne maximale du travail définie par la législation locale et se conforme aux dispositions

légalles relatives à la rémunération des heures supplémentaires ;

- veille à l'élimination effective de toute forme de travail forcé et du travail des enfants et en fait un critère pour la sélection et la gestion de ses fournisseurs et sous-traitants ;
- interdit :
 - toute action susceptible de créer un environnement de travail intimidant ou hostile, incluant toute forme de châtements corporels, de harcèlement, de violence verbale, écrite, physique ou psychologique, de menaces ou d'intimidation ; tous ces actes étant incompatibles avec le respect de la dignité humaine ;
 - toute action qui constitue une menace ou insinue que l'acceptation ou le refus d'un salarié ou d'un candidat à l'emploi de se soumettre à des sollicitations d'ordre sexuel pourrait influencer une décision relative à son emploi, sa rémunération, sa promotion, ses fonctions ou toute autre condition d'emploi ou d'évolution de carrière ;
 - toute forme de représailles ou d'actions malveillantes à l'encontre des personnes qui dénoncent, de bonne foi, une violation présumée de la loi ou de cette politique. Tout salarié qui pense avoir été victime de représailles doit immédiatement le signaler.

8.3.8 INDICATEURS SOCIAUX

A la suite de la fusion des systèmes d'information RH, les données des indicateurs sociaux ont été recueillies et consolidées au niveau *corporate*, à l'exception des données relatives à la santé et à la sécurité émises par notre outil de *reporting* développement durable. L'enquête portant sur la santé et la sécurité a couvert 69 pays.

Indicateurs sociaux	2010	2011	2012	Périmètre 2012
1. Effectifs				
Effectifs totaux au 31 décembre	78 139	74 366	72 344	100 %
Nombre de recrutements	8 661	4 331	4 776	100 %
Augmentation d'effectifs due à la consolidation d'entreprises auparavant non entièrement consolidées	53	51	62	100 %
Augmentation d'effectifs due à des acquisitions et internalisations	3 687	442	47	100 %
Réduction d'effectifs	(10 978)	(8 618)	(8 543)	
Réduction d'effectifs due aux activités transférées ou vendues	(1 153)	(14)	(1 961)	100 %
Réduction d'effectifs due à des externalisations ou à des cessions	(666)	(857)	(73)	100 %
Réduction d'effectifs due à des suppressions d'emplois	(2 660)	(1 542)	(1 700)	100 %
Autres réductions d'effectifs dues à des départs naturels (retraites, fin de CDD, démissions, décès)	(6 499)	(6 205)	(4 809)	100 %
2. Effectifs/Diversité				
Pourcentage de femmes/nombre de salariés	22 %	21 %	21 %	100 %
Pourcentage d'hommes/nombre de salariés	78 %	79 %	79 %	100 %
Pourcentage de femmes (hauts potentiels)	19 %	19 %	23 %	100 %
Nombre de salariés handicapés	148	157	168	France ⁽¹⁾
3. Formation				
Dépenses de formation rapportées à la masse salariale	1,00 %	1,00 %	1,00 %	100 %
Nombre d'heures moyen de formation par salarié	17,8	16	15	100 %
Pourcentage de formation par <i>e-learning</i>	38 %	40 %	51 %	100 %

Indicateurs sociaux	2010	2011	2012	Périmètre 2012
4. Mobilité				
Nombre d'expatriés dans le monde	498	391	358	100 %
Nombre d'expatriés par région d'accueil (Europe)	151	100	97	100 %
Nombre d'expatriés par région d'accueil (Amérique du Nord)	31	24	25	100 %
Nombre d'expatriés par région d'accueil (Amérique du Sud)	12	8	7	100 %
Nombre d'expatriés par région d'accueil (Moyen-Orient, Afrique et Inde)	147	131	129	100 %
Nombre d'expatriés par région d'accueil (Asie-Pacifique)	157	128	100	100 %
5. Santé et sécurité				
Nombre de jours d'absence par salarié en raison d'accidents du travail incluant les maladies professionnelles	0,07	0,08	0,07	98 % ⁽²⁾
Taux de fréquence des accidents du travail incluant les maladies professionnelles (nombre d'accidents par an pour 1 million d'heures travaillées)	1,48	1,42	1,21	98 %

(1) Pour l'entité juridique Alcatel-Lucent France.

(2) Suivant les législations nationales.

Remarques supplémentaires

- En 2012, le nombre de jours d'absence par salarié en raison d'accidents du travail incluant les maladies professionnelles était de 0,18 pour la région Asie-Pacifique, 1,31 pour la région Europe, Moyen-Orient & Afrique (EMOA) et 1,92 pour la région Amériques.
- En 2012, le taux de fréquence des accidents du travail incluant les maladies professionnelles pour l'ensemble des effectifs était de 0,01 pour la région Asie-Pacifique, 0,08

pour la région EMOA et 0,11 pour la région Amériques.

- Concernant le nombre de jours d'absence par salarié en raison d'accidents incluant les maladies professionnels : cette valeur est la meilleure estimation possible compte tenu des données disponibles et des difficultés, propres à un Groupe de notre taille, à appliquer une définition homogène dans tous les pays où nous sommes présents. Chaque pays a des pratiques et/ou des réglementations propres. Certains pays reportant en jours calendaires au lieu de jours travaillés, l'indicateur publié est surévalué.

8.4 ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

8.4.1 IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Approche en matière d'inclusion numérique

L'inclusion numérique et l'accès universel haut débit font partie intégrante des fondements de notre portefeuille de produits et de solutions. Ils contribuent en cela à notre vision stratégique qui consiste à révéler tout le potentiel d'un monde connecté. Notre approche en matière d'inclusion numérique est axée sur les domaines suivants :

Technologie : Nous avons pour objectif de rendre les communications plus durables, plus abordables et plus accessibles au travers de produits et de solutions qui s'appuient sur notre plateforme High Leverage Network™, ainsi que sur les innovations technologiques d'accès fixe et mobile les plus récentes (notamment les technologies DSL2, GPON, fibre, micro-cellulaires ou 4G LTE).

Recherche : En 2012, un modèle conçu par les Bell Labs pour évaluer l'impact socio-économique de l'accès au réseau a été déployé dans plusieurs pays à travers le monde. Une nouvelle analyse a également été menée pour déterminer comment la

technologie favorise le développement social et économique dans les zones rurales.

Éducation et promotion : Dans le cadre de notre présidence au Global Agenda Council du Forum économique mondial sur les TIC et en collaborant avec des organisations telles que la GSMA et l'UNESCO, nous avons étendu de façon significative la portée de nos échanges avec les autorités publiques concernant la formation depuis des terminaux mobiles (mLearning) et l'inclusion numérique. Ces démarches publiques ont été renforcées par les travaux que nous menons en partenariat avec des gouvernements du monde entier, notamment dans les pays émergents, afin de promouvoir les bienfaits de l'économie numérique et de l'inclusion numérique.

Philanthropie : Les activités de la Fondation Alcatel-Lucent permettent de dispenser une formation aux outils numériques aux jeunes issus de communautés défavorisées à travers le monde.

Impact sur les communautés

Une infrastructure de télécommunications robuste favorise l'égalité grâce à la démocratisation des informations et incite au respect des droits de l'Homme. Notre Groupe a un impact positif sur les populations des pays où il intervient. Alcatel-Lucent met en œuvre des procédures et des politiques qui prônent l'emploi de personnel local, l'évaluation des fournisseurs locaux, la réduction de l'impact environnemental et le développement d'actions en lien avec notre approche en matière d'inclusion numérique et visant à améliorer la qualité de vie dans les différentes communautés à travers le monde. Nous utilisons des indicateurs environnementaux, sociaux et économiques pour évaluer l'impact de nos programmes dans les différentes communautés. Nous mesurons ainsi le succès de nos initiatives en matière d'inclusion numérique sur la base des éléments suivants : temps dédié à l'utilisation de la

technologie, amélioration de la qualité de vie, changements sociaux et bénéfiques environnementaux au sein de la communauté, bénéfiques en termes d'image, revenus.

En février 2012, Alcatel-Lucent et des acteurs néo-zélandais majeurs ont par exemple mis en application un modèle conçu par les Bell Labs pour évaluer l'impact d'un accès haut débit grâce aux investissements dans le ultrahaut débit et l'initiative « haut-débit dans les zones rurales » à l'échelle du pays. Cette étude a montré qu'en permettant notamment le télétravail, la visioconférence, le suivi des patients à distance, la formation en ligne et même la gestion en ligne du bétail, ces investissements généreront une hausse du PIB de la Nouvelle-Zélande de plus de 5 milliards de dollars sur 20 ans. Elle a par ailleurs mis en lumière le fait que les bénéfices du ultrahaut débit et de la Rural Broadband Initiative compensent largement l'impact du déploiement de ce type de réseaux sur le PIB.

8.4.2 ENGAGEMENT AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES

Notre approche en matière de dialogue et d'action

Le dialogue avec les parties prenantes est la pierre angulaire de notre approche en matière de développement durable. Tout au long de l'année 2012, Alcatel-Lucent a dialogué avec diverses parties prenantes, traditionnelles ou nouvelles, afin de répondre aux défis mondiaux imposés par le changement climatique, l'inclusion rurale et l'évolution de l'économie numérique. Totalemment transparentes et fondées sur des actions pertinentes, nos interactions avec nos partenaires, qu'il s'agisse d'acteurs des secteurs public et privé, d'universitaires ou de membres de la société civile, prennent la forme de discussions directes, de programmes communs, de forums mondiaux et de dialogues en ligne *via* les médias sociaux tels que le Blog d'Alcatel-Lucent, Twitter et YouTube, ainsi que notre réseau social interne, Engage. Dans tous nos engagements auprès des parties prenantes, nous appliquons les structures de gouvernance et les politiques d'éthique et de conformité appropriées.

Engagements annuels auprès des parties prenantes : En 2012, nos principaux engagements externes auprès des parties prenantes ont consisté à étendre notre rôle de leadership au sein du Forum économique mondial, en particulier en occupant la présidence du *Global Agenda Council* sur les Technologies de l'Information et de la Communication, en participant depuis peu au *Global Agenda Council* sur la gouvernance et le développement durable, et en continuant de prendre part à des événements du Forum tels que :

- la Réunion annuelle de Davos,
- le Forum d'été de Davos en Chine,
- des événements régionaux en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Nous avons également continué de jouer un rôle majeur au sein de la Commission sur le haut débit des Nations Unies et de l'*International Telecommunications Union*, en initiant des discussions importantes avec les autorités publiques, les autorités de régulation et les gouvernements de pays

émergents. Ces échanges ont notamment porté sur l'accès haut débit, l'efficacité énergétique et l'inclusion numérique, à l'occasion d'événements tels que le *Mobile World Congress*.

mLearning et éco-responsabilité : En établissant des partenariats avec le Forum économique mondial, la GSMA, l'UNESCO, l'USAID (*via* l'Alliance mEducation) ainsi que d'autres organisations, nous avons considérablement élargi nos activités liées au développement de la formation mLearning dans les pays en développement. Nous avons également soutenu différentes initiatives d'éco-responsabilité, notamment en jouant un rôle de fer de lance pour l'élaboration du rapport de la GeSI, *Smarter 2020: The Role of ICT in Driving a Sustainable Future*. Enfin, nous avons noué des relations avec de nouvelles parties prenantes, notamment avec le *World Wildlife Fund*, *Greenpeace* et les réseaux locaux du Pacte mondial des Nations Unies, en vue d'une meilleure connaissance et de l'échange de bonnes pratiques en matière d'éco-responsabilité et de chaîne d'approvisionnement.

Philanthropie et bénévolat

La Fondation Alcatel-Lucent a pour mission de s'assurer que l'entreprise respecte son engagement en faveur du développement durable en soutenant des projets réalisés au profit des communautés au sein desquelles vivent nos salariés et nos clients.

La Fondation Alcatel-Lucent gère nos activités philanthropiques. Elle soutient de nombreux programmes à l'intention des communautés défavorisées, notamment dans les domaines de l'éducation et de la formation élémentaire et professionnelle des jeunes (en particulier des jeunes femmes). En 2012, la Fondation a subventionné à hauteur de 8,6 millions de dollars des programmes soigneusement sélectionnés à travers le monde. Elle organise et encourage également le bénévolat parmi les salariés.

En 2012, La Fondation Alcatel-Lucent a également :

- soutenu 51 programmes dans 25 pays,
- déployé son programme phare ConnectEd dans cinq pays, et

- soutenu plus de 10 100 salariés d'Alcatel-Lucent qui ont consacré approximativement plus de 60 000 heures à plus de 180 projets bénévoles dans 37 pays.

8.4.3 ACHATS RESPONSABLES

Nous avons pour engagement de promouvoir le principe de responsabilité sociétale et environnementale tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, et en particulier auprès de nos fournisseurs tiers de composants, produits, logiciels ou services. Notre approche globale en matière d'achats responsables repose sur trois principes fondamentaux :

- **Exiger** — Définir des exigences développement durable (DD) précises à destination des fournisseurs, intégrées dans les contrats d'achats et les spécifications des services et produits.
- **Évaluer** — Suivre les performances DD de nos fournisseurs au moyen d'évaluations et d'audits sur site.
- **Améliorer** — Accompagner et soutenir les démarches des fournisseurs visant à améliorer les faiblesses éventuelles.

Exigences développement durable (DD) pour les fournisseurs

Condition impérative de tout accord, Alcatel-Lucent exige de ses fournisseurs qu'ils se conforment à des principes clairs de développement durable, reposant sur les normes internationales et industrielles. Nos principales références sont les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies et le Code de déontologie de l'*Electronics Industry Citizenship Coalition*.

Évaluation des performances développement durable

Analyses de risque : nous réalisons une évaluation des risques pour chaque nouveau fournisseur et réévaluons chaque année le niveau de risque de nos principaux fournisseurs. Ces évaluations visent à mesurer le niveau de risque, notamment en fonction du type d'activité et de la situation géographique. Si ce niveau est trop élevé, le Groupe peut rejeter le fournisseur ou lui demander certaines mesures, telles qu'une évaluation DD, afin de vérifier la conformité de ses activités.

Évaluations DD d'EcoVadis : spécialiste des solutions de gestion d'approvisionnement durable, EcoVadis est chargé des évaluations DD de nos fournisseurs. Le système EcoVadis repose sur des normes internationales comme le Pacte

8.4.4 PRATIQUES ÉQUITABLES

Éthique et conformité

Nous appliquons une politique de tolérance zéro à l'égard des non-conformités et exigeons une intégrité totale dans toutes les actions de nos salariés.

Conseil de l'éthique & de la conformité : créé en février 2007, le conseil de l'éthique & de la conformité

mondial des Nations Unies et le *Global Reporting Initiative*. Il évalue les pratiques des fournisseurs en matière de responsabilité sociale, d'éthique, d'environnement, de santé, de sécurité et de gestion de chaîne d'approvisionnement interne. Ces évaluations sont menées par une équipe d'experts qui analysent les réponses des fournisseurs aux questionnaires, la documentation fournie, des informations obtenues de façon indépendante et les facteurs de risques liés au secteur d'activité et au pays d'implantation. Les évaluations d'EcoVadis fournissent à Alcatel-Lucent un cadre de référence externe objectif et précis. À sa demande, chaque fournisseur peut partager ses résultats avec toutes les entreprises membres du réseau EcoVadis et ainsi optimiser l'utilisation de son évaluation DD.

Nos principaux fournisseurs sont évalués : à la fin 2012, 94 % de nos fournisseurs clés et préférentiels ont été évalués sur leurs pratiques de responsabilité sociétale et environnementales.

Audits DD Alcatel-Lucent : nous réalisons des audits qualité intégrant des critères DD, ainsi que des audits DD spécifiques. Les audits DD sur site concernent généralement les fournisseurs dont l'évaluation EcoVadis a révélé des faiblesses significatives et un profil à risque. Les audits qualité sont pris en compte dans la sélection des fournisseurs et réalisés par notre équipe Qualité fournisseurs.

Amélioration des performances développement durable des fournisseurs

Nous demandons aux fournisseurs dont les évaluations EcoVadis ou les résultats d'audits ne sont pas satisfaisants de concevoir et de déployer des plans d'action pour remédier aux faiblesses identifiées. Nous leur soumettons nos recommandations et jugeons de la consistance du plan dans sa globalité.

Nous évaluons à la fois les fournisseurs à hauts risques et ceux représentant une part considérable des dépenses d'Alcatel-Lucent. Nous les incitons ensuite à s'améliorer. Fin 2012, 70 % des fournisseurs actifs évalués étaient considérés satisfaisants en matière de DD, contre 60% fin 2011.

Les fournisseurs actifs sont les fournisseurs clés, préférentiels ou affichant un niveau de risque justifiant une évaluation DD.

d'Alcatel-Lucent se compose de la direction de la Conformité et de représentants des services juridique, Audit & Finances, Ressources humaines, Communication, Transformation des Processus & des Systèmes d'Information, Achats, Sécurité & Sécurité, et Livraisons Clients. Le Conseil se réunit deux fois par mois et a pour mission de superviser la conception et le déploiement d'un système intégré d'éthique et de conformité.

Programme Éthique & Conformité : Nous avons mis en œuvre un vaste programme Éthique & Conformité destiné à promouvoir une conduite éthique conforme aux critères les plus strictes de nos clients, parties prenantes et salariés. Ce programme a pour vocation première de prévenir et de déceler les infractions aux politiques internes ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur, et d'instaurer une culture d'entreprise éthique à travers le Groupe.

Le programme Éthique & Conformité s'appuie sur :

- une structure complète de gouvernance de la conformité,
- le Code de Bonne Conduite d'Alcatel-Lucent,
- des politiques, procédures et contrôles,
- des pratiques de suivi et d'audit,
- une évaluation annuelle des risques de non-conformité (avec des plans d'action et d'amélioration permanente),
- des dispositifs de sensibilisation et de formation,
- des dispositifs de communication favorisant une culture de la « parole »,
- une hotline Conformité et des systèmes de signalement pour l'ensemble du Groupe,
- une procédure de résolution des problèmes de non-conformité.

Principales réalisations en 2012 :

- 97 % des responsables d'équipe ont suivi le module de sensibilisation « Diriger avec intégrité » ;
- 99 % des salariés ont pris connaissance du Code de Bonne Conduite d'Alcatel-Lucent et se sont engagés à le respecter.

Pour plus d'information sur le code de Bonne Conduite vous pouvez vous reporter à la section 7.5.

Actions mises en œuvre pour prévenir la corruption

La lutte contre la corruption est la priorité du Groupe en matière de conformité. Seule la qualité de nos produits, de nos services et de nos équipes doit nous permettre de remporter des contrats. Nous ne proposons jamais de rétribution pour obtenir ou conserver un marché, et aucun de nos représentants ou partenaires n'est autorisé à effectuer des versements illicites en notre nom. Notre programme de lutte contre la corruption vise à garantir que nos salariés connaissent et respectent les politiques internes ainsi que les lois en vigueur, à l'image du *Foreign Corrupt Practices Act* (loi des États-Unis réprimant la corruption d'agents étrangers) et du *United Kingdom Bribery Act* (loi du Royaume-Uni réprimant la corruption).

Principales activités anti-corruption en 2012 :

- veille législative/réglementaire permanente,
- auto-évaluation annuelle du programme et élaboration de plans d'amélioration,
- évaluation annuelle des risques de non-conformité, accompagnée de plans de gestion des risques,
- présentation de rapports de suivi réguliers au comité de direction,
- poursuite du déploiement d'EZVisit, outil qui permet de s'assurer que les donations, déplacements et hébergements sont conformes aux politiques de lutte contre la corruption,
- gestion continue des risques associés aux parties commerciales tierces *via* notre processus de vérification et de sélection.

En 2012, toutes les entités (y compris les régions, groupes et fonctions centrales) d'Alcatel-Lucent ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption. Pour garantir une parfaite homogénéité à travers l'entreprise, les membres du comité de direction ont examiné, approuvé et consigné les rapports d'évaluation concernant leurs unités opérationnelles respectives. Les résultats consolidés sont régulièrement communiqués à tous les intéressés, y compris à la direction générale. Par ailleurs, les responsables Conformité de chaque unité opérationnelle présentent à la direction de la Conformité des rapports de suivi trimestriels sur la mise en œuvre des plans d'action.

Impact de nos produits sur la santé et la sécurité

Alcatel-Lucent a pour engagement de répondre aux besoins de ses clients et de garantir la sécurité de ses salariés et du grand public. Nous évaluons l'impact sur la santé et la sécurité de 100 % de nos produits, à toutes les étapes de leur cycle de vie. Nous travaillons notamment avec nos fournisseurs pendant la phase de conception pour éviter toute utilisation de matériaux dangereux. Nous veillons à ce que tous les matériaux soient préparés pour le transport conformément aux réglementations nationales et internationales en vigueur. Notre documentation technique livre des instructions pour une utilisation des produits en toute sécurité. En outre, le personnel d'Alcatel-Lucent Services reçoit obligatoirement une formation sur divers sujets afin de garantir un environnement de travail sûr.

Par ailleurs, tous les produits Alcatel-Lucent émettant des radiofréquences (RF) doivent respecter les réglementations nationales portant sur l'exposition humaine aux émissions RF pour la fabrication et l'utilisation des produits. La conformité est déterminée par l'évaluation analytique ou la mesure de l'énergie RF émise. Enfin, tous les déchets électroniques doivent être transportés vers des sites de traitement répondant aux exigences EHS. Sauf indication contraire, tous les déchets électroniques sont traités de façon à récupérer autant de matière recyclable que possible.

Sécurité dans l'environnement électromagnétique

Nous suivons de près les questions sanitaires et réglementaires des communications mobiles, y compris celles liées à l'environnement électromagnétique. Cet effort a été notamment salué par le *Dow Jones Sustainability Index*, qui a accordé à Alcatel-Lucent le meilleur score possible dans la catégorie Champs magnétiques, et ce au cours des cinq dernières années. Nous participons activement aux organismes internationaux de normalisation concernant l'évaluation de l'exposition. Nous faisons en sorte que nos produits macro-cellulaires, micro-cellulaires et WiFi soient conformes aux normes et réglementations nationales et internationales sur l'exposition humaine.

8.4.5 DIALOGUE INTER-ENTREPRISES SUR LES DROITS DE L'HOMME

Nous considérons comme essentiels les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme énoncés par John Ruggie, sur lesquels repose le cadre de référence « Protéger, respecter et réparer ». Ce cadre, validé en juin 2011, détermine le devoir des gouvernements – tenus de protéger les droits de l'Homme – et la responsabilité des entreprises – tenues de respecter ces droits dans leurs activités internationales et leur écosystème.

En 2012, Alcatel-Lucent a actualisé sa politique relative aux droits de l'Homme, en adéquation avec les principes directeurs des Nations Unis relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et a développé des processus internes pour veiller à sa mise en œuvre. Nous collaborons actuellement avec d'autres parties prenantes (opérateurs et fournisseurs, par exemple) pour définir comment appliquer le

Concernant l'environnement électromagnétique, notre position repose sur l'opinion de plus de 150 comités d'experts mandatés par des autorités nationales et internationales afin de mesurer l'avancement des connaissances scientifiques. Tous concluent que l'exposition à des champs électromagnétiques inférieurs aux seuils définis par la Commission internationale pour la protection contre les rayonnements non ionisants (CIPRNI) ou l'*Institute of Electrical and Electronics Engineers (IEEE)*, les commissions internationales reconnues par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ne présente aucun effet établi.

L'Aide-mémoire n°304 de l'OMS stipule que « compte tenu des très faibles niveaux d'exposition et des résultats des travaux de recherche obtenus à ce jour, il n'existe aucun élément scientifique probant confirmant d'éventuels effets nocifs des stations de base et des réseaux sans fil pour la santé ». Cette conclusion concerne toutes les technologies de réseaux mobiles déployées par Alcatel-Lucent, notamment les technologies CDMA, GSM, W-CDMA/UMTS, LTE et Wi-Fi.

Harmonisation des seuils d'exposition

Nous suivons l'évolution des connaissances scientifiques sur lesquelles reposent les limites d'exposition actuelles. Des comités d'experts tels que le Comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux de la Commission européenne concluent qu'il n'existe aucun effet établi sur la santé à des niveaux d'exposition inférieurs aux seuils définis par l'ICNIRP.

Contribution à des initiatives internationales de normalisation

Nous soutenons le développement de critères d'évaluation de l'exposition humaine par le biais d'organismes internationaux de normalisation et d'associations industrielles. Nous contribuons également au développement du cadre de normalisation mondial des méthodes d'évaluation de l'exposition, coordonné par la Commission électrotechnique internationale. Celui-ci vise à harmoniser les méthodes des organismes de normalisation locaux et internationaux tels que l'IEEE et le Comité européen de normalisation électrotechnique.

cadre de référence des Nations Unies au secteur des télécommunications, notamment dans les domaines de la liberté d'expression et de la vie privée.

Une concertation sectorielle s'est engagée durant l'été 2011 afin d'explorer les liens et les limites entre devoir de protéger les droits de l'Homme et responsabilité de les respecter. En 2012, les entreprises participantes ont développé ensemble des principes largement acceptés garantissant le respect de la vie privée et de la liberté d'expression. Cette concertation sectorielle a également ouvert des discussions fin 2012 avec la *Global Network Initiative* en vue d'adhérer à ses principes en 2013. Alcatel-Lucent a également rejoint le groupe de travail de la GeSI sur les droits de l'Homme afin de participer à un dialogue ouvert concernant les bonnes pratiques en la matière dans le secteur des télécommunications.

AVIS EXTERNE

Alcatel-Lucent

Exercice clos le 31 décembre 2012

Attestation de présence et rapport d'assurance modérée du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

A l'attention de la Direction Générale,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de vérificateur indépendant de la société Alcatel-Lucent, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels social, sociétal et environnemental utilisés (le « Référentiel ») par la société et disponibles au siège de la société Alcatel-Lucent.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le Code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (Attestation de présence) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel retenu (Rapport d'assurance modérée).

1. Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- Nous avons comparé les Informations présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.
- Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ; avec les limites précisées le cas échéant dans les notes de bas de page associées aux indicateurs.
- En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

2. Rapport d'assurance modérée

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme ISAE 3000 (International Standard on Assurance Engagements) et à la doctrine professionnelle applicable en France. Nous avons mis en œuvre les diligences suivantes conduisant à obtenir une assurance modérée sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.

- Nous avons vérifié la mise en place dans le groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du reporting social et environnemental.
- Nous avons sélectionné les informations consolidées à tester¹ et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du groupe ainsi que de ses engagements sociétaux.
 - Concernant les informations quantitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes :
 - ◊ au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;
 - ◊ au niveau des sites que nous avons sélectionnés² en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons :
 - mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.L'échantillon ainsi sélectionné représente 21 % des effectifs et entre 12 % et 23 % des informations quantitatives environnementales testées.
 - Concernant les informations qualitatives consolidées que nous avons considérées les plus importantes, nous avons mené des entretiens et revu les sources documentaires associées pour corroborer ces informations et apprécier leur sincérité.
- Pour les autres informations consolidées publiées, nous avons apprécié leur sincérité et leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société et, le cas échéant, par des entretiens ou la consultation de sources documentaires.
- Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence de certaines informations.

Commentaires sur le Référentiel et les Informations

Le Référentiel et les Informations appellent de notre part les commentaires suivants :

- Le groupe devra veiller à ce que les définitions du Référentiel soient suffisamment précises et claires pour assurer l'homogénéité des pratiques de reporting entre les différents sites du groupe pour l'indicateur « nombre de jours d'absence en raison d'accident du travail incluant les maladies professionnelles par salarié ».
- Le Référentiel pourra détailler davantage les contrôles internes à effectuer, les méthodologies d'extrapolation à utiliser, et clarifier les rôles de contributeur et de responsable de la validation des données, notamment pour le calcul des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 11 mars 2013

Le Vérificateur indépendant
ERNST & YOUNG et Associés
Département Développement durable

Eric Mugnier

¹ **Informations sociales et sociétales** : effectif total ; licenciements ; rémunération ; accidents du travail et maladies professionnelles ; formation ; mesures prises en faveur de l'égalité hommes-femmes ; impact territorial, économique et social de l'activité ; actions de soutien ; sous-traitance et fournisseurs.

Informations environnementales : production de déchets ; consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation ; consommation d'énergie ; mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique ; rejets de gaz à effet de serre.

² Calais (France), Naperville 1960 (US), Naperville 2000 (US), Shanghai - Ningqiao Rd. (China), Shanghai - Xizang Bei Rd. (China), Villarceaux (France).

9 INFORMATIONS SUR LA SOCIETE ET LE CAPITAL SOCIAL

9.1 RENSEIGNEMENTS JURIDIQUES

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

Alcatel Lucent
3 avenue Octave Gréard
75007 PARIS
Téléphone : + 33 1 40 76 10 10

NOM COMMERCIAL

Alcatel-Lucent

FORME JURIDIQUE ET LÉGISLATION APPLICABLE

Société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

DATE DE CONSTITUTION ET D'EXPIRATION

La Société a été constituée le 18 juin 1898 et expire le 30 juin 2086, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

OBJET SOCIAL

La Société a pour objet en tous pays : l'étude, la fabrication, l'exploitation et le commerce de tous appareils, matériels et

logiciels relatifs aux applications domestiques, industrielles, civiles ou militaires et autres de l'électricité, des télécommunications, de l'informatique, de l'électronique, de l'industrie spatiale, de l'énergie nucléaire, de la métallurgie et, en général, de tous moyens de production ou de transmission de l'énergie ou des communications (câbles, batteries et autres composants), ainsi que, subsidiairement, toutes activités relatives aux opérations et services se rapportant aux moyens ci-dessus visés, la prise de participations dans toutes sociétés, quelle qu'en soit la forme, associations, groupements français ou étrangers, quels que soient leur objet social et leur activité, et d'une façon générale, elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets indiqués à l'article 2 de nos statuts et à tous objets similaires ou connexes.

NUMÉRO D'INSCRIPTION AU REGISTRE DU COMMERCE

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 019 096. Son code APE est 7010 Z.

EXERCICE SOCIAL

Notre exercice social commence le 1^{er} janvier et se finit le 31 décembre.

9.2 DISPOSITIONS LÉGALES ET STATUTAIRES PARTICULIÈRES

Les informations présentées ci-dessous sont extraites de nos statuts (articles 7, 9, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 21, 22 et 24) ainsi que des dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés dont le siège social est situé en France et dont les titres sont cotés sur un marché réglementé.

DÉTENTION DES ACTIONS ET OBLIGATIONS DE L'ACTIONNAIRE

A) Forme

Les actions ne sont pas représentées par un certificat.

Les actions détenues au porteur sont inscrites dans les livres d'intermédiaires financiers (banque ou société de bourse) au nom de l'actionnaire auprès d'Euroclear.

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire jusqu'à un seuil de détention de 3 % du nombre total d'actions. À compter du seuil de détention de 3 % du nombre total d'actions de la Société, la mise au nominatif est obligatoire, tel qu'indiqué au paragraphe B) ci-après, pour toutes les actions détenues ainsi que pour celles qui viendraient à être acquises au-delà de ce seuil.

B) Franchissements de seuils statutaires

En application de dispositions statutaires, toute personne physique ou morale et/ou tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions de la Société égal ou supérieur à 2 % du nombre total des actions doit, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil de participation, informer la Société du nombre total d'actions qu'il possède, par lettre ou télécopie. Cette déclaration est renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un nouveau seuil de 1 % est franchi.

En cas de franchissement du seuil de 3 % du nombre total des actions, l'actionnaire doit, dans les cinq jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil, demander l'inscription de ses actions sous la forme nominative. La copie de la demande de mise au nominatif, envoyée par lettre ou télécopie à la Société dans les quinze jours à compter du franchissement, vaut déclaration de franchissement de seuil statutaire. Cet envoi est renouvelé dans les mêmes conditions chaque fois qu'un seuil de 1 % est franchi jusqu'à 50 %.

Pour la détermination des seuils, il faut tenir compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant doit certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres

détenus ou possédés indirectement ainsi que les actions assimilées aux actions possédées. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition.

Ces obligations de déclaration et de mise au nominatif s'appliquent aux détenteurs d'actions par l'intermédiaire d'ADS.

En cas d'inobservation des dispositions relatives aux déclarations de franchissements de seuils prévues, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant les seuils soumis à déclaration, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction de capital au moins égale à 3 %.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de cinq jours de bourse et selon les mêmes modalités.

C) Franchissements de seuils légaux

Outre ces obligations de déclaration statutaires la réglementation française exige que toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir une participation supérieure à (y compris à travers des ADS) 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 33 $\frac{1}{3}$ %, 50 %, 66 $\frac{2}{3}$ %, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote de la Société, doit en faire la déclaration à la société émettrice et à l'AMF. Le seuil de 30 % institué par la loi du 22 octobre 2010 entraîne l'obligation pour le détenteur de 30 % du capital ou des droits de vote de la Société, de proposer une offre publique, comme indiqué ci-après.

Aux termes de l'article L. 233-9 1 4° et 4°bis du Code de commerce, doivent être pris en compte pour le calcul des franchissements de seuil soumis à déclaration, les actions déjà émises ou les droits de vote que le déclarant est en droit d'acquérir à sa seule initiative, immédiatement ou à terme, en vertu d'un accord ou d'un instrument financier et les actions déjà émises ou les droits de vote sur lesquels porte tout accord ou instrument financier réglé en espèces et ayant pour le déclarant un effet économique similaire à la détention d'actions. En outre, l'obligation d'information séparée impose au déclarant de présenter, en sus des informations habituelles, une information complémentaire portant sur les instruments suivants : (i) les titres donnant accès à terme aux actions à émettre et (ii) les actions déjà émises que le déclarant peut acquérir en vertu d'un accord ou d'un instrument financier dont l'exercice dépend de l'initiative d'un tiers.

Le délai de déclaration à la société émettrice et à l'AMF est de 4 jours de négociation avant la clôture suivant le franchissement de seuil de participation.

Cette déclaration est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

À défaut d'avoir régulièrement déclaré le franchissement des seuils, l'actionnaire défaillant sera privé du droit de vote afférent aux actions dépassant les seuils soumis à déclaration pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

Quatre seuils de 10 %, 15 %, 20 % et 25 % sont générateurs de l'obligation de déclaration d'intention telle que définie à l'article L. 233-7 du Code de commerce. Le délai de déclaration à la société émettrice et à l'AMF est de 5 jours de bourse (avant clôture).

D) Conventions d'actionnaires

Par ailleurs, toute clause d'une convention d'actionnaires comportant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions admises sur un marché réglementé et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société émettrice, doit être déclarée à la Société et à l'AMF dans les cinq jours de bourse à compter de la signature de cette convention.

E) Détention d'une participation égale à 30 % et offre publique

Lorsqu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, vient à détenir 30 % du capital ou des droits de vote de la Société, elle doit en informer immédiatement l'AMF et déposer une offre publique visant la totalité des titres de capital et des titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société. Toutefois, les personnes qui, au 1^{er} janvier 2010 détenaient, directement ou indirectement, entre 30 % et 33 ⅓ % du capital et des droits de vote de la Société, restent soumises au seuil antérieur de 33 ⅓ % tant que leur participation restera comprise entre ces deux seuils.

F) Information sur le nombre de droits de vote

Pour permettre aux actionnaires d'apprécier leur propre situation, nous publions chaque mois, sur notre site Internet, le nombre total de droits de vote existant.

G) Participations réciproques

En application de la législation française relative aux participations réciproques, une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à 10 %. En cas de participation réciproque violant cette disposition et à défaut d'accord, la société qui détient la fraction la plus faible du capital de l'autre doit céder sa participation. En attendant la réalisation de cette cession, les actions concernées sont privées du droit de vote.

Dans le cas où la participation réciproque est détenue par une filiale, les actions sont simplement privées du droit de vote.

H) Identification des détenteurs

Dans les conditions et sous les sanctions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, la Société peut demander communication à tout organisme ou intermédiaire habilité de tout renseignement relatif à ses actionnaires ou détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, leur identité, le nombre de titres qu'ils détiennent et l'indication, le cas échéant, des restrictions dont les titres peuvent être frappés.

DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Les actionnaires ne sont engagés qu'à concurrence du capital de chaque action. Au-delà, tout appel de fonds est interdit.

Chaque action donne droit à la participation aux bénéfices de la Société, dont la répartition s'effectue conformément aux statuts.

Les dividendes et produits des actions émises par la Société sont payés dans les conditions autorisées ou prévues par la réglementation en vigueur et selon les modalités fixées par l'Assemblée générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe. La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

Toute action est indivisible à l'égard de la Société : les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. Si les actions sont grevées d'usufruit, leur inscription en compte doit faire ressortir l'existence de l'usufruit.

MODIFICATIONS DU MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

A) Augmentations de capital

Conformément aux dispositions légales, notre capital social peut être augmenté par apport en numéraire ou en nature, en vertu d'une décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires prise à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés, cette compétence pouvant aussi être déléguée au Conseil d'administration. En cas de délégation au Conseil d'administration, le Directeur Général peut recevoir des pouvoirs spécifiques pour réaliser l'augmentation de capital.

Le capital social peut être aussi augmenté :

- par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission en vertu d'une décision de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires prise à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés ;
- en cas de paiement du dividende en actions décidé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ; ou

- sur présentation de titres ou de droits donnant accès au capital social de la Société (obligations convertibles en actions, obligations remboursables en actions, options de souscription d'actions ou autres titres).

B) Réductions de capital

Le capital social peut être réduit en vertu d'une décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires prise à la majorité des deux tiers des actionnaires présents et représentés, soit par réduction de la valeur nominale des actions soit par réduction du nombre d'actions en circulation.

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Notre Société est administrée par un Conseil d'administration composé de six membres au moins et de quatorze au plus.

Tout administrateur doit être propriétaire de 500 actions, au moins, de la Société.

DURÉE DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS - LIMITE D'ÂGE

Les administrateurs sont élus pour une période de trois ans. Par exception, l'Assemblée générale peut désigner un administrateur pour une durée de un ou deux ans, afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats d'administrateurs. Les administrateurs sortants sont rééligibles, sous réserve des dispositions ci-après.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixée à 70 ans. Cette limite d'âge n'est toutefois pas applicable au tiers arrondi, le cas échéant, au nombre entier immédiatement supérieur du nombre des administrateurs en fonction.

La nomination d'un administrateur ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut avoir pour effet de porter le nombre des administrateurs ayant atteint cet âge au-delà du tiers arrondi, comme il a été indiqué ci-dessus, du nombre des administrateurs en fonction.

Au cas où, pour quelque cause que ce soit, le nombre des administrateurs ayant plus de 70 ans viendrait à excéder le tiers susvisé du nombre des administrateurs en fonction, le ou les administrateurs les plus âgés sont réputés démissionnaires lors de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel la proportion des administrateurs âgés de plus de 70 ans a été dépassée, à moins qu'entre-temps cette proportion ait été rétablie.

Le ou les mandats d'administrateurs dont les personnes morales sont investies entrent en compte pour le calcul du nombre des administrateurs auquel la limite d'âge n'est pas applicable.

La personne morale administrateur a l'obligation de pourvoir au remplacement de son représentant âgé de 70 ans, au plus tard lors de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint cet âge.

Les règles de limite d'âge sont applicables au Président du Conseil d'administration à condition que celui-ci n'exerce pas simultanément les fonctions de Directeur Général de la Société, la limite d'âge de 68 ans devant alors s'appliquer.

POUVOIRS ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est investi de tous les pouvoirs qui lui sont attribués par la législation en vigueur.

Il détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'administration se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent.

Le Conseil d'administration décide si la Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration ou si elle est assumée par un Directeur Général.

PRÉSIDENT, VICE-PRÉSIDENTS, DIRECTEUR GÉNÉRAL, DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS ET SECRÉTAIRE

La Direction Générale de la Société est assurée par le Directeur Général, à moins que le Conseil d'administration ne décide de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres, à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés, un Président pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Conseil d'administration peut mettre fin au mandat du Président à tout moment, à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

Le Président du Conseil d'administration exerce les missions qui lui sont confiées par la loi et notamment veille au bon fonctionnement des organes de la Société. Il préside le Conseil d'administration, en organise les travaux et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'administration nomme, s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-Présidents dont il détermine la durée des fonctions dans la limite de celle de leur mandat d'administrateur. Le Vice-Président, ou l'aîné d'entre eux, exerce les fonctions dévolues au Président, lorsqu'il est empêché.

S'il ne confie pas la Direction Générale au Président, le Conseil d'administration nomme parmi les administrateurs ou non, à la majorité simple des administrateurs présents ou

représentés, un Directeur Général pour une durée qu'il fixe et qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur, le cas échéant. Le Conseil d'administration peut mettre fin au mandat du Directeur Général à tout moment, à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, des limitations fixées par le Conseil d'administration du 29 octobre 2008 décrites précédemment en Section 7.1.1 « Principe d'organisation de la Société » et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Il représente la Société en justice.

Lorsque la Direction Générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions de la présente section et de la loi relatives au Directeur Général lui sont applicables.

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes de l'assister, à titre de Directeur Général délégué.

Le nombre maximum de Directeurs Généraux délégués qui peuvent être nommés a été fixé à cinq.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux délégués sont déterminées par le Conseil d'administration en accord avec le Directeur Général.

À l'égard des tiers, les Directeurs Généraux délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de vacance dans la fonction de Directeur Général, les fonctions et attributions des Directeurs Généraux délégués se poursuivent jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général, sauf décision contraire du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, sur la proposition du Président ou du Directeur Général, le Président ou le Directeur Général eux-mêmes, ainsi que le ou les Directeurs Généraux délégués, peuvent, dans les limites fixées par la législation en vigueur, déléguer les pouvoirs qu'ils jugent convenables, soit pour assurer toute direction ou responsabilité dans la Société, soit pour un ou plusieurs objets déterminés, à tous mandataires faisant ou non partie du Conseil d'administration et même étrangers à la Société, pris individuellement ou réunis en comités ou commissions. Ces pouvoirs peuvent être permanents ou temporaires et comporter ou non la faculté de substituer.

Le Conseil d'administration désigne aussi la personne devant remplir les fonctions de secrétaire ; il peut faire assister ce dernier par un secrétaire adjoint choisi dans les mêmes conditions.

LIMITE D'ÂGE DES DIRIGEANTS SOCIAUX

Le Directeur Général et le ou les Directeurs Généraux délégués peuvent exercer leurs fonctions pour la durée fixée par le Conseil d'administration, sans qu'elle puisse excéder, le

cas échéant, la durée de leur mandat d'administrateur ni en tout état de cause la date de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel ils auront atteint l'âge de 68 ans. La même limite d'âge s'applique au Président du Conseil d'administration lorsqu'il exerce également les fonctions de Directeur Général.

Lorsque le Président n'assume pas la Direction Générale, il peut exercer sa fonction pour la durée fixée par le Conseil d'administration, sans que cette durée puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur ainsi que la limite d'âge fixée pour les administrateurs.

CENSEURS

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration doit à son tour proposer à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires la nomination de deux censeurs remplissant les conditions ci-après définies. Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil d'administration. Ils sont nommés pour trois ans. Exceptionnellement, l'Assemblée générale peut désigner un censeur pour une durée de deux ans afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats des censeurs. Les censeurs peuvent être renouvelés dans leurs fonctions.

Ils doivent, au moment de leur nomination, être à la fois salariés de la Société ou d'une société de son Groupe et membres adhérents à un fonds commun de placement tel que décrit ci-dessous. Tout fonds commun de placement qui répond aux conditions ci-après définies peut proposer au Conseil des candidats en vue de la nomination à ces postes de censeurs.

Pour l'application des dispositions qui précèdent :

- une société du Groupe Alcatel Lucent est une société dont Alcatel Lucent détient directement ou indirectement la moitié au moins des droits de vote et/ou toute société dans laquelle une société du Groupe Alcatel Lucent détient directement ou indirectement la moitié au moins des droits de vote ;
- les fonds communs de placement auxquels il est fait référence sont ceux dont la constitution résulte d'un plan d'épargne d'entreprise auquel participe la Société ou une société de son Groupe et dont le portefeuille comprend, à hauteur de 75 % au moins, des actions de la Société.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration peut proposer à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires la nomination d'un ou plusieurs censeurs additionnels ne répondant pas aux conditions ci-dessus, choisis parmi les actionnaires ou en dehors d'eux, sans que le nombre total des censeurs puisse excéder six.

Les censeurs reçoivent une rémunération annuellement déterminée par l'Assemblée générale ordinaire et répartie par le Conseil d'administration.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES

Les Assemblées d'actionnaires générales ou spéciales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les décisions de l'Assemblée générale sont obligatoires pour tous, même pour les absents ou dissidents.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer personnellement, ou voter par procuration ou à distance aux Assemblées, sur justification de son identité et de l'enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs purs de la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Dans les conditions fixées par la réglementation et selon les modalités préalablement définies par le Conseil d'administration, les actionnaires peuvent participer et voter à toutes Assemblées générales ou spéciales par visioconférence ou par tout moyen de communication électronique, y compris Internet, permettant leur identification.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur, adresser leur formulaire de vote par procuration ou à distance concernant toutes Assemblées générales ou spéciales, soit sous forme papier, soit, sur décision du Conseil d'administration publiée dans l'avis préalable de convocation et l'avis de convocation, par transmission électronique. La signature électronique de ce formulaire prend la forme, sur décision préalable du Conseil d'administration, d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec le formulaire électronique auquel elle s'attache pouvant consister en un identifiant et un mot de passe ou tout autre moyen prévu par la réglementation en vigueur.

Pour être retenu, tout formulaire de vote par procuration ou à distance doit avoir été reçu effectivement au siège social de la Société ou au lieu fixé par les avis de convocation au plus tard trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée générale. Ce délai peut être abrégé par décision du Conseil d'administration. Les instructions données par voie électronique comportant procuration ou pouvoir peuvent être reçues par la Société dans les conditions et délais fixés par la réglementation en vigueur.

Le déroulement de l'Assemblée peut être retransmis par visioconférence et/ou transmission électronique. Le cas échéant, il en est fait mention dans l'avis préalable de convocation et dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire ayant exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation, pourra néanmoins céder tout ou partie des actions au titre desquelles il a exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société, sur notification de l'intermédiaire habilité teneur de compte, invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. Aucune cession, ni aucune opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure,

heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en compte par la Société, nonobstant toute convention contraire.

L'Assemblée générale est présidée, soit par le Président ou l'un des Vice-Présidents du Conseil d'administration, soit par un administrateur désigné par le Conseil d'administration ou par le Président.

L'Assemblée désigne un bureau composé du Président de séance, de deux scrutateurs et d'un secrétaire.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée représentant le plus grand nombre de voix et, sur leur refus, par ceux qui viennent après jusqu'à acceptation.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont valablement certifiés, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par le secrétaire de l'Assemblée, soit enfin par l'administrateur désigné pour présider l'Assemblée.

L'Assemblée générale ordinaire ne peut délibérer sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

L'Assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant droit de vote et un cinquième des actions ayant droit de vote sur deuxième convocation.

DROIT DE VOTE

L'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} juin 2007 a décidé la suppression de la limitation statutaire des droits de vote en Assemblée générale ; en conséquence et sous réserve des dispositions ci-après, chaque membre de toute Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis trois ans au moins.

Conformément à l'article L. 225-99, al. 2 du Code de commerce, la suppression du droit de vote double relève d'une décision de l'Assemblée générale extraordinaire, prise avec l'autorisation d'une Assemblée spéciale des titulaires de ces droits.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, le délai visé ci-dessus n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé, dans le cas d'un transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les Assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales.

AFFECTATION DU RÉSULTAT – DIVIDENDE

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires, est à la disposition de l'Assemblée générale qui, sur proposition du Conseil d'administration, peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée générale ordinaire a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

L'Assemblée générale ou le Conseil d'administration, en cas d'acompte sur dividende, détermine la date à compter de laquelle le dividende est mis en paiement.

9.3 CAPITAL SOCIAL ET CAPITAL POTENTIEL

Le capital social au 31 décembre 2012 est de 4 653 127 652 euros, représenté par 2 326 563 826 actions ordinaires de 2 euros nominal chacune, entièrement libérées.

Le Conseil d'administration du 6 février 2013 a décidé de proposer à la prochaine Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le 7 mai 2013, une résolution autorisant la réduction du capital par voie de diminution de la valeur nominale des actions de 2 € à 0,05 €, considérant qu'il serait opportun de réduire la valeur nominale à un niveau inférieur au cours de bourse actuel afin de permettre à la Société de retrouver une flexibilité financière conforme aux résolutions financières déjà adoptées par les assemblées d'actionnaires. En effet, conformément à l'article L.225-128 du Code de commerce, toute émission d'actions doit être effectuée moyennant un prix de souscription au moins égal à la valeur nominale de l'action.

	Nombre total d'actions
Capital au 31 décembre 2012	2 326 563 826
Options de souscription d'actions Alcatel Lucent	160 330 695
Actions de performance ⁽¹⁾	30 206 083
Obligations remboursables en actions ⁽²⁾	1 299 841
OCEANE échéance 2015	309 597 523
Obligations convertibles en actions ⁽²⁾	55 674 504
Titres convertibles représentatifs de dette émis par la société Lucent Technologies Inc.	93 064 216
Capital potentiel au 31 décembre 2012	2 976 736 688

(1) Pour plus de détails, voir Section 7.2.1.4 « Tableau de synthèse des plans d'actions de performance ».

(2) Pour un descriptif des instruments dilutifs, voir en Section 9.8 « Titres et droits émis donnant accès au capital ».

9.4 AUTORISATIONS RELATIVES AU CAPITAL

Nous disposons, à ce jour, des autorisations suivantes qui nous ont été accordées par l'Assemblée générale des actionnaires lors de ses réunions du 1^{er} juin 2010 et du 8 juin 2012 :

Autorisations en cours	Accordées par l'Assemblée Générale Mixte	AGM 2010 Juin ⁽¹⁾	AGM 2011 Mai	AGM 2012 Juin ⁽¹⁾	AGM 2013 Mai	AGM 2014 Mai	% Utilisé (2)
Emission d'actions ou de valeurs mobilières avec droit préférentiel de souscription - 920 million C	AGM 2012 Résolution 16				20 % 26 mois		Néant
Emission d'actions ou de valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription - 700 million C	AGM 2012 Résolution 17				15 % 26 mois		Néant
Offre au Public	Résolution 16				15 % 26 mois		Néant
Placement privé	Résolution 18				15 % 26 mois		Néant
Apports en nature	Résolution 20				10 % 26 mois		Néant
Greenshoe	AGM 2012 Résolution 19				15 % 26 mois		Néant
Incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émissions	AGM 2012 Résolution 22				montant total 26 mois		Néant
Réservées aux adhérents d'un PEE	AGM 2012 Résolution 23				3 % 26 mois		Néant
Rachat d'actions	AGM 2012 Résolution 14				10 % 18 mois		Néant
Annulation d'actions	AGM 2012 Résolution 15				10 % 18 mois		Néant
Actions de performance	AGM 2010 Résolution 29	1 % 38 mois				1 ^{er} Août, 2013	0,9 %
Options de souscription d'actions	AGM 2010 Résolution 30	3 % 38 mois				1 ^{er} Août, 2013	1,02 %

- (1) Les pourcentages dans cette colonne correspondent au montant maximum autorisé en pourcentage par les Assemblées générales du 1^{er} juin 2010 et du 8 juin 2012, en fonction du capital de la Société au 31 décembre 2011.
(2) Pourcentage exprimé en fonction du capital de la Société au 31 décembre 2012.

9.5 UTILISATION DES AUTORISATIONS

OPÉRATION AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Le Conseil d'administration dispose, à ce jour, d'une autorisation donnée par l'Assemblée générale du 8 juin 2012, l'autorisant à émettre pendant 26 mois, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de

700 millions d'euros, soit à titre indicatif 15 % du nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2012.

Cette autorisation a remplacé, en y mettant fin sans effet rétroactif, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2010, non utilisée.

ACTIONS DE PERFORMANCE ET OPTIONS DE SOUSCRIPTION

L'état de l'utilisation des autorisations données au Conseil d'administration relatives à l'attribution d'actions de performance et d'options de souscription ou d'achat d'action est détaillé en Section 7.2.1 « les dispositifs de la rémunération à long terme » du présent document.

9.6 ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

<i>Nature de l'opération</i>	Nombre d'actions	Montant du capital (en euros)	Primes d'émissions (en euros)
Capital au 31/12/2007	2 317 441 420	4 634 882 840	15 406 457 949,69
Levées de stock-options	6 100	12 200	11 195,00
Titres convertibles émis par Lucent Technologies Inc.	544 241	1 088 482	4 375 697,64
Remboursement en actions Alcatel Lucent d'obligations émises par Coralec à l'occasion de l'acquisition de Spatial Wireless	50 000	100 000	495 600,00
Capital au 31/12/2008	2 318 041 761	4 636 083 522	15 411 679 263,71 ⁽¹⁾
Levées de stock-options	1 803	3 606	(630,40) ⁽²⁾
Titres convertibles émis par Lucent Technologies Inc.	17 254	34 508	138 722,16
Capital au 31/12/2009	2 318 060 818	4 636 121 636	15 411 817 355,47
Titres convertibles émis par Lucent Technologies Inc.	4 768	9 536	45 383,44
Levées de stock-options	219 587	439 174	- ⁽³⁾
Emission d'actions Alcatel Lucent résultant de plans d'actions de performance Alcatel Lucent	100 375	200 750	(200 750,00) ⁽⁴⁾
Capital au 31/12/2010	2 318 385 548	4 636 771 096	15 411 661 988,91
Titres convertibles émis par Lucent Technologies Inc.	20 632	41 264	165 881,28
Remboursement en actions Alcatel Lucent d'obligations émises par Coralec à l'occasion de l'acquisition de Spatial Wireless	100 000	200 000	991 200,00
Levées de stock-options	6 109 985	12 219 970	2 601 551,30
Emission d'actions Alcatel Lucent résultant de plans d'actions de performance Alcatel Lucent	767 163	1 534 326	(1 534 326,00) ⁽⁴⁾
Capital au 31/12/2011	2 325 383 328	4 650 766 656	15 413 886 295,49
Emission d'actions Alcatel Lucent résultant de plans d'actions de performance Alcatel Lucent	1 180 498	2 360 996	(2 360 996,00) ⁽⁴⁾
Capital au 31/12/2012	2 326 563 826	4 653 127 652	15 411 525 299,49

(1) Dont prime de fusion suite à restructuration.

(2) Régularisation d'une levée d'options.

(3) Ces levées d'options de souscription se sont faites sans prime d'émission, au montant de la valeur nominale de l'action.

(4) Débit correspondant à l'émission d'actions Alcatel Lucent.

9.7 RACHAT D' ACTIONS ALCATEL LUCENT

Alcatel Lucent n'a procédé en 2012 à aucune opération dans le cadre de son programme de rachat d'actions. Au 31 décembre 2012, le nombre d'actions détenues directement par Alcatel Lucent s'élevait à 25 336 243 actions, représentant 1,09 % du capital social, et celles détenues indirectement par certaines filiales représentaient 1,41 % du capital. Ces actions sont inscrites au 31 décembre 2012 en déduction des capitaux propres consolidés.

L'Assemblée générale mixte du 8 juin 2012 a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une période de 18 mois, à procéder au rachat d'actions Alcatel Lucent jusqu'à hauteur de 10 % du capital social.

Le prix maximum d'achat ne doit pas excéder 20 euros par titre tandis que le prix minimum de vente ne doit pas être inférieur à 2 euros par titre. Ce programme n'a pas été mis en œuvre.

Le Conseil d'administration, réuni le 6 février 2013, a décidé de proposer à la prochaine Assemblée générale des actionnaires du 7 mai 2013 d'annuler l'autorisation existante et de lui redonner une nouvelle autorisation pour la mise en place d'un programme de rachat pour une durée de 18 mois.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT EN APPLICATION DES ARTICLES 241-1 ET SUIVANTS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

Date de l'Assemblée générale des actionnaires autorisant le programme

L'achat par la Société de ses propres actions sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 7 mai 2013.

Nombre de titres et part du capital détenus directement ou indirectement par la Société

En date du 31 décembre 2012, la Société détient directement 25 336 243 actions et indirectement 32 851 823 actions.

Objectifs du programme de rachat

Les objectifs du programme de rachat d'actions devant être présentés à l'Assemblée des actionnaires du 7 mai 2013 sont :

- leur annulation, en tout ou partie, par voie de réduction du capital dans les limites fixées par la loi, et conformément à l'autorisation soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le 7 mai 2013 ;
- leur attribution aux salariés et dirigeants de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés au sens de la réglementation en vigueur dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi (options d'achat d'actions, participation des salariés, attribution d'actions de performance, etc.);
- d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès à notre capital ;
- de les conserver et les remettre (à titre d'échange, de paiement ou autre), notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe initiées par la Société, de fusion, de scission ou d'apport ;
- d'assurer la liquidité et d'animer le marché secondaire de l'action Alcatel Lucent par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au moyen de la conclusion d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers.

Le programme de rachat est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement, la réalisation de toute opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Modalités des rachats

Les actions pourront à tout moment, sauf en période d'offre publique sur les titres Alcatel Lucent, dans le respect et les limites, notamment de volume et de prix, prévues par la réglementation en vigueur, être acquises, cédées, échangées

ou transférées, par tous moyens notamment sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou conclus de gré à gré ou autrement, y compris par acquisition ou cession de blocs, par offre publique d'achat ou d'échange, par des opérations optionnelles ou par utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociation, auprès d'internalisateurs systématiques ou conclus de gré à gré ou autrement, notamment par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration appréciera.

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres, prix maximal d'achat

Le programme concerne les actions de la Société Alcatel Lucent (ISIN FR0000130007) cotées à la bourse Euronext Paris Compartiment A.

Le pourcentage maximal d'actions pouvant être racheté en vertu de l'autorisation proposée à l'Assemblée mixte du 7 mai 2013 est de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de réalisation des achats. Compte tenu du nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2012, cette limite représente 232 656 382 actions, soit en considérant le prix maximal d'achat autorisé (20 euros), un montant théorique maximal de 4 653 127 640 euros, sans tenir compte des actions déjà détenues par la Société.

Toutefois, en cas d'opérations sur le capital de la Société et plus particulièrement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, notamment de performance, ainsi qu'en cas, soit d'une division ou modification de la valeur nominale de l'action, soit d'un regroupement d'actions, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le Conseil d'administration ajustera le prix d'achat maximum indiqué ci-dessus pour tenir compte de l'incidence de l'opération concernée sur la valeur de l'action.

Durée du programme

Conformément à la résolution qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale mixte du 7 mai 2013, le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de 18 mois suivant la date de cette Assemblée expirant donc le 7 novembre 2014.

9.8 TITRES ET DROITS ÉMIS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

TITRES CONVERTIBLES REPRÉSENTATIFS DE DETTE ÉMIS PAR LUCENT TECHNOLOGIES INC.

Obligations convertibles

La société Lucent Technologies Inc. avait émis des titres représentatifs de dette convertibles en actions de la société Lucent Technologies Inc. À la date de réalisation de l'opération de rapprochement entre Alcatel et Lucent, ces titres donnaient droit, entre autres, conformément à la décision du Conseil d'administration du 30 novembre 2006, à :

- 44 463 075 actions Alcatel Lucent, s'agissant des titres convertibles à 7,75 %, à échéance le 15 mars 2017 ;
- 43 832 325 actions Alcatel Lucent, s'agissant des titres convertibles de série A (2,75 % porté à 2,875 %), à échéance le 15 juin 2023 ;
- 55 087 690 actions Alcatel Lucent, s'agissant des titres convertibles de série B (2,75 % porté à 2,875 %), à échéance le 15 juin 2025.

Le prix unitaire des actions Alcatel Lucent émises dans le cadre de la conversion des titres convertibles représentatifs de dette mentionnés ci-dessus est égal au prix de conversion de ces titres divisé par la parité d'échange retenue dans le cadre de l'opération de rapprochement entre Alcatel et Lucent (soit 0,1952 action Alcatel pour une action Lucent) à savoir :

- l'équivalent en euros au cours du jour de l'exercice ou de la conversion de 24,80 dollars US pour les titres convertibles représentatifs de dette à 7,75 % ;
- l'équivalent en euros au cours du jour de l'exercice ou de la conversion de 17,11 dollars US pour les titres convertibles représentatifs de dette senior de série A ;
- l'équivalent en euros au cours du jour de l'exercice ou de la conversion de 15,98 dollars US pour les titres convertibles représentatifs de dette senior de série B.

Au cours de l'exercice 2012, 7 524 420 actions Alcatel Lucent de titres convertibles de série B ont été rachetées par anticipation pour un nominal de 115,5 millions dollars US (voir Annexes aux comptes consolidés Note 25).

Au 31 décembre 2012, l'encours de ces titres convertibles s'élevait à 1 269 millions d'euros donnant droit à 93 064 216 actions Alcatel Lucent.

STOCK-OPTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS DE RÉMUNÉRATION EN ACTIONS ÉMIS PAR LUCENT TECHNOLOGIES INC.

Dans le cadre du rapprochement avec la société Lucent, nous nous sommes engagés à remettre des actions Alcatel Lucent

aux porteurs de stock-options et autres instruments de rémunérations en actions (*restricted stock units*, *performance shares* et *Directors deferrals*) attribués par la société Lucent Technologies Inc., en cas d'exercice ou de conversion par ces derniers des droits attachés à leurs instruments.

Au 30 novembre 2006, date de réalisation de l'opération de rapprochement entre Alcatel et Lucent, ces instruments donnaient droit à un total de 311 307 596 actions ordinaires de la société Lucent Technologies Inc.

En conséquence et conformément à la décision du Conseil d'administration de la société Alcatel Lucent en date du 30 novembre 2006, agissant sur délégation de l'Assemblée générale des actionnaires réunie le 7 septembre 2006, la société Coralec, filiale d'Alcatel Lucent, a émis au profit de la société Lucent Technologies Inc., 60 767 243 obligations convertibles chacune en une action Alcatel Lucent.

Lors de l'exercice des stock-options ou autres instruments de rémunération en actions mentionnés ci-dessus par leurs porteurs, Lucent demande la conversion du nombre correspondant d'obligations convertibles et remet immédiatement le nombre d'actions Alcatel Lucent résultant de cette conversion aux porteurs ayant exercé leurs droits.

À la date du 31 décembre 2012, un nombre total de 55 674 504 obligations convertibles en actions Alcatel Lucent était en circulation, étant précisé qu'un maximum de 2 326 460 de ces obligations seulement pourra être converti, en raison de l'annulation de stock-options à cette même date.

Ces obligations ne sont cotées sur aucun marché.

OBLIGATIONS REMBOURSABLES OU CONVERTIBLES EN ACTIONS

Émissions dans le cadre d'acquisitions

Au cours de l'exercice 2004, nous avons autorisé l'émission d'un emprunt par notre filiale Coralec, représenté par des obligations remboursables en actions Alcatel Lucent (ORA) afin de permettre l'acquisition de la société Spatial Wireless (États-Unis).

Dans le cadre de cette acquisition, 18 988 334 obligations remboursables en actions ordinaires Alcatel Lucent ont été émises au prix unitaire de 11,91 euros. Aucun remboursement n'a été constaté au cours de l'exercice 2012. Le nombre d'actions Alcatel Lucent émises depuis la date de création des ORAs pour leur remboursement est de 18 633 297 actions.

Au cours de l'exercice 2003, nous avons autorisé l'émission d'un emprunt par notre filiale Coralec, représentés par des obligations remboursables en actions Alcatel Lucent afin de permettre l'acquisition de la société TiMetra Inc. (États-Unis).

Dans le cadre de cette acquisition, 17 979 738 obligations remboursables en actions ordinaires Alcatel Lucent ont été

émises au prix unitaire de 8,08 euros. Aucun remboursement n'a été constaté au cours de l'exercice 2012. Le nombre d'actions Alcatel Lucent émises depuis leur date de création en remboursement de ces ORA est de 17 034 934 actions.

Au cours de l'exercice 2002, nous avons autorisé l'émission d'un emprunt par notre filiale Coralec, représenté par des obligations remboursables en actions Alcatel Lucent afin de permettre l'acquisition de la société Astral Point Communications Inc. (États-Unis).

Dans le cadre de cette acquisition, 9 506 763 obligations remboursables en actions ordinaires Alcatel Lucent ont été émises au prix unitaire de 16,41 euros. Au cours de l'exercice 2012, les 383 367 obligations remboursables en actions encore en circulation ont été rachetées et annulées. Au 31 décembre 2012, l'emprunt est donc intégralement remboursé.

À la date du 31 décembre 2012, un nombre total de 1 299 841 obligations remboursables en actions Alcatel Lucent était en circulation, étant précisé qu'un maximum de 1 067 905 de ces obligations seulement pourra être converti, en raison de l'annulation de stock-options à cette même date.

Ces obligations ne sont cotées sur aucun marché.

Émissions dans le cadre d'opérations financières

OCEANE échéance 2015

En vertu de la délégation de l'Assemblée générale d'Alcatel Lucent du 29 mai 2009, nous avons procédé le

10 septembre 2009, à l'émission d'un emprunt représenté par des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE). L'émission a porté sur un montant nominal d'un milliard d'euros, représenté par un nombre de 309 597 523 OCEANE, d'une valeur unitaire de 3,23 euros.

Les obligations, à échéance le 1^{er} janvier 2015, portent intérêt au taux annuel de 5,00 %.

L'objectif de l'émission était de permettre, à titre principal, le refinancement de l'endettement du groupe et le rallongement de la maturité de ce dernier et, de manière résiduelle, de répondre aux besoins de financement du groupe. Tout ou partie du produit de l'émission pourrait notamment être utilisé afin de financer le rachat d'une partie de la dette du groupe.

À la date du 31 décembre 2012, un nombre total de 309 597 523 OCEANE, cotées sur Euronext Paris, était en circulation.

TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Au 31 décembre 2012, deux emprunts obligataires émis par Alcatel Lucent restaient en circulation :

- l'emprunt 6,375 % d'un montant de 462 millions d'euros (échéance avril 2014) admis à la Bourse de Luxembourg,
- l'emprunt senior 8,5 % d'un montant de 500 millions d'euros (échéance janvier 2016) admis à la Bourse de Luxembourg.

9.9 AMERICAN DEPOSITARY SHARES (ADS)

DESCRIPTION DES ADS

Un *American Depositary Receipt* (ADR) est un certificat émis par une banque américaine, représentant des actions (ADS) qui à leur tour représentent un certain nombre d'actions sous-jacentes d'une société non américaine. Les actions sous-jacentes aux ADS sont déposées auprès d'un dépositaire de titres (*custodian*). Les ADS peuvent être négociées sur les marchés américains de la même manière que des actions domestiques.

Chaque ADS d'Alcatel Lucent représente une action ordinaire d'Alcatel Lucent. Nos ADS sont cotées à la Bourse de New York.

Ce qui suit est un résumé de certaines stipulations du contrat de dépôt des ADS conclu entre Alcatel Lucent, JPMorgan Chase Bank N.A. (qui a remplacé The Bank of New York Mellon en tant que banque dépositaire depuis le 10 janvier 2013), et les détenteurs à un moment donné d'ADS, mais le contenu intégral du contrat prévaut sur ce résumé.

Le modèle du contrat de dépôt des ADS et un modèle de l'ADR ont été déposés sous forme d'annexes au document d'enregistrement (*registration statement*) sur le formulaire F-6 que la Société a déposé auprès de la *Securities and*

Exchange Commission le 4 janvier 2013. Des copies de ce contrat de dépôt sont disponibles au siège de JPMorgan Chase Bank N.A., au 1 Chase Manhattan Plaza, Floor 21, New-York, 10005-1401, États-Unis, et au siège du dépositaire des titres, BNP Paribas Securities Services, situé à Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère, 93 761 Pantin Cedex.

DIVIDENDES, AUTRES DISTRIBUTIONS ET DROITS

Dans la mesure du possible, JPMorgan Chase Bank N.A. distribuera à chaque détenteur d'ADS toute distribution sur les titres déposés représentés par les ADS détenus par ce détenteur, au pro-rata du nombre de titres détenus. Dans la mesure où JPMorgan Chase Bank N.A. estime les distributions ci-après non réalisables, elle devra procéder à la distribution des dividendes de la manière qu'elle jugera réalisable, y compris dans une monnaie étrangère, en différentes valeurs mobilières ou biens, ou par la rétention desdites distributions en tant que titre déposé.

Dividendes en numéraire et distributions en numéraire. JPMorgan Chase Bank N.A. procédera à une distribution en numéraire résultant de dividendes en numéraire, de toute autre distribution en numéraire, ou du produit de la vente de toute distribution ou portion de distribution, sous réserve

d'ajustements correspondant aux impôts prélevés et de la déduction des honoraires de JPMorgan Chase Bank N.A. et de ses agents ainsi que des frais pour (1) la conversion de devises étrangères, (2) le transfert vers les États-Unis de monnaie étrangère ou de dollars américains, (3) l'obtention d'autorisations ou de licences gouvernementales et (4) la réalisation de toute vente au moyen d'outils privés ou publics, de manière raisonnable au regard des pratiques commerciales.

Actions. Si la Société distribue des actions ordinaires sous la forme d'un dividende ou d'une distribution gratuite, JPMorgan Chase Bank N.A. distribuera aux détenteurs d'ADS de nouvelles ADS représentant les actions. JPMorgan Chase Bank N.A. ne distribuera que des ADS entières. Elle vendra les actions qui l'auraient obligée à utiliser des fractions d'ADS, et distribuera ensuite le produit de la même manière qu'elle distribue le numéraire.

Droits. Si la Société offre aux détenteurs d'actions des bons de souscription d'actions ou tout autre droit, y compris celui d'acquérir des actions supplémentaires, JPMorgan Chase Bank N.A. distribuera ces droits aux détenteurs d'ADS, à la condition que la Société lui fournisse dans les délais la preuve qu'il est légal de le faire (nous n'avons pas l'obligation de fournir cette preuve). Si la Société ne fournit pas cette preuve et que la vente de ces droits est possible, JPMorgan Chase Bank N.A. devra distribuer le produit net de la vente desdits droits de la même manière qu'elle distribue le numéraire. Si la Société ne fournit pas cette preuve et que la vente n'est pas possible, JPMorgan Chase Bank N.A. n'est pas dans l'obligation d'agir, de quelque manière que ce soit (et le droit peut s'éteindre).

Autres distributions. Si JPMorgan Chase Bank N.A. ou le dépositaire des titres reçoit une distribution autre qu'une distribution en numéraire, actions ou droits, JPMorgan Chase Bank N.A. distribuera les biens ou titres aux détenteurs d'ADS de la manière dont JPMorgan Chase Bank N.A. le jugera possible et équitable, ou procédera à la vente des biens ou titres et en distribuera le produit net aux détenteurs d'ADS, après avoir consulté la Société, si JPMorgan Chase Bank N.A. considère qu'une distribution ne serait ni possible ni équitable.

Droit de vote pour les actions sous-jacentes. Aux termes du contrat de dépôt, un détenteur d'ADS a le droit, sous réserve de toute disposition applicable de la loi française, de nos statuts et des titres déposés, d'exercer des droits de vote se rapportant aux actions représentées par ses ADS. JPMorgan Chase Bank N.A. enverra aux détenteurs d'ADS, par courrier ou par courrier électronique (pour les détenteurs d'ADS qui auront opté pour l'envoi électronique) des résumés en anglais de tous les documents fournis par nos soins dans le but d'exercer les droits de vote. Par ailleurs, à la demande de la Société, JPMorgan Chase Bank N.A. enverra à tous les détenteurs d'ADS une notice ou lettre indiquant la manière dont les détenteurs d'ADS peuvent accéder auxdits résumés par un site Internet, et comment obtenir une version papier desdits documents. JPMorgan Chase Bank N.A. enverra également aux détenteurs d'ADS des directives sur la manière de procéder pour lui donner des instructions de vote, ainsi qu'un document (qui peut être inclus dans les documents décrits ci-dessus) indiquant de quelle manière le vote sera effectué pour les actions ordinaires sous-jacentes si JPMorgan Chase Bank N.A. ne reçoit pas d'instructions de vote ou reçoit

des instructions de vote qui n'ont pas été complétées correctement.

A compter de la réception dans les délais des instructions de vote dûment complétées, JPMorgan Chase Bank N.A. devra, à son choix, voter conformément aux instructions ou transférer ces instructions au dépositaire des titres pour que celui-ci exerce le droit de vote. JPMorgan Chase Bank N.A. n'est pas autorisée à voter autrement que selon les instructions données ou en conformité avec la déclaration décrite ci-dessus relative aux votes des actions pour lesquelles elle a reçu des instructions de vote en blanc ou complétées de manière incorrecte. Les détenteurs d'actions ne sont pas garantis de recevoir la notice ci-dessus dans un temps suffisant pour leur permettre de retourner leurs instructions de vote à JPMorgan Chase Bank N.A.

La propriété des ADS est prouvée par l'enregistrement des ADR correspondants, à moins que le détenteur d'ADS ne notifie JPMorgan Chase Bank N.A. qu'il préfère détenir les actions sous forme de certificat.

Changements affectant les titres déposés. S'il y a des changements de valeur nominale ou une division, un regroupement, une annulation ou une autre reclassification des titres déposés, ou s'il y a une restructuration, une réorganisation, un rapprochement ou une consolidation ou une vente des actifs concernant la Société, JPMorgan Chase Bank N.A. peut, après consultation de la Société, et si demandé par la Société de manière raisonnable, modifier les ADR et distribuer tout ADR supplémentaire ou modifié. Si JPMorgan Chase Bank N.A. ne modifie pas les ADR ou procède à une distribution aux titulaires relative à cette modification, ou de tout produit net, alors tous les titres reçus par JPMorgan Chase Bank N.A. en ce qui concerne les titres déposés deviendront de nouveaux titres déposés. Chaque ADS représentera automatiquement sa part des nouveaux titres déposés, sauf si JPMorgan Chase Bank N.A. délivre de nouveaux ADS.

Modification du contrat de dépôt. JPMorgan Chase Bank N.A. et la Société peuvent convenir de modifier le texte des ADR et le contrat de dépôt à tout moment, sans le consentement des détenteurs d'ADS. Si la modification ajoute ou augmente des frais ou charges (autres que des taxes ou d'autres charges gouvernementales) ou porte atteinte à un droit important des détenteurs d'ADS, elle n'entrera pas en vigueur en ce qui concerne les ADS en circulation avant un délai de trente jours après l'envoi d'une notification de modification aux détenteurs d'ADS par JPMorgan Chase Bank N.A.. Si un gouvernement ou une quelconque autorité régulatrice adopte une nouvelle loi ou règlement qui nécessite de modifier les ADR de manière à s'y conformer, les ADR pourront être modifiés à tout moment et pourront entrer en application avant même que les détenteurs n'en soient notifiés, ou à n'importe quel autre moment, selon ce que nécessitera la nouvelle législation. À l'expiration de cette période de trente jours, il sera considéré que chaque détenteur d'ADS, en continuant de détenir ses ADS, consent à la modification et est lié par le contrat de dépôt tel que modifié. JPMorgan Chase Bank N.A. et la Société ne modifieront pas le contrat de dépôt ou le formulaire des ADR pour porter atteinte au droit du détenteur d'ADS de restituer ses ADS et de recevoir les actions ordinaires et tous autres biens représentés par les ADR, sauf pour respecter des dispositions obligatoires du droit applicable.

Résiliation du contrat de dépôt. JPMorgan Chase Bank N.A. résiliera le contrat de dépôt si la Société le lui demande et en avisera les détenteurs d'ADS au moins trente jours avant la date de résiliation. Cependant, si JPMorgan Chase Bank N.A. démissionne ou est démise de ses fonctions, aucune notification ne sera envoyée aux détenteurs, à moins qu'un successeur n'ait toujours pas pris ses fonctions en tant que banque dépositaire aux termes du contrat de dépôt dans les soixante jours suivants. Après la résiliation du contrat de dépôt, JPMorgan Chase Bank N.A. ne sera plus tenue par le contrat de dépôt; cependant, JPMorgan Chase Bank N.A. continuera à :

- collecter et détenir (ou vendre) les dividendes et autres distributions se rapportant aux titres déposés ; et
- délivrer les titres déposés qui sont retirés.

A tout moment suivant quatre-vingt dix jours après réception par les détenteurs d'ADS de la notification de résiliation, JPMorgan Chase Bank N.A. pourra demander au détenteur de titres d'enregistrer tous les titres purement nominatifs au nom de chacun des détenteurs d'ADS, ce que la Société fera au moment où elle en recevra l'instruction et elle en notifiera les détenteurs. Si cela n'était pas fait, dès qu'il le sera possible passé un délai de soixante jours après la résiliation, JPMorgan Chase Bank N.A. pourra vendre les titres déposés et conserver le produit de la vente, ainsi que tout autre numéraire alors détenu par elle, au profit des détenteurs d'ADS qui n'ont pas restitué leurs ADS, au prorata de leur portefeuille. JPMorgan Chase Bank N.A. ne sera pas redevable d'intérêts sur le produit de la vente ou tout numéraire qu'elle conserve.

Restrictions au droit de transférer ou de retirer des actions. Dans le cadre de la procédure de retrait des ADS, JPMorgan Chase Bank N.A. pourra demander aux détenteurs un ordre écrit et signé de retrait et transférera les actions concernées sur un compte correspondant. A la demande, aux risques et aux frais de tout détenteur d'ADS, JPMorgan Chase Bank N.A. pourra transférer les actions à un autre endroit. Le titre de détention d'un ADS peut être transféré si correctement endossé (pour les ADS sous forme de certificat) ou sur réception par JPMorgan Chase Bank N.A. des documents appropriés. Antérieurement à l'enregistrement d'un transfert ou d'un retrait, la Société, JPMorgan Chase Bank N.A. ou le détenteur des titres pourront requérir le paiement de certaines taxes, frais ou tout autre coût, ainsi que tout autre document.

LIMITES A LA RESPONSABILITE DE LA BANQUE DEPOSITAIRE

Le contrat de dépôt limite expressément les obligations de la Société et celles de la banque dépositaire, ainsi que notre responsabilité et la sienne. La Société, et JPMorgan Chase Bank N.A. :

FRAIS PAYÉS PAR LES DÉTENTEURS D'ADS

La banque dépositaire prélève ses frais de livraison ou de reprise d'ADS, soit directement auprès des investisseurs qui lui déposent des actions ou lui remettent des ADR pour retrait du marché, soit auprès de leurs intermédiaires. La banque dépositaire collecte les frais de distribution aux investisseurs, soit en les déduisant des montants distribués, soit en vendant une partie des actifs correspondants.

- Ne pourront être tenues responsables ni empêchées ou retardées, en raison de la loi ou de circonstances échappant à notre contrôle, d'exécuter leurs obligations telles que découlant du contrat de dépôt ;
- Ne pourront être tenues responsables de l'exercice ou non exercice d'un pouvoir discrétionnaire prévu aux termes du contrat de dépôt ;
- Ne sommes obligées de prendre que les mesures expressément prévues au contrat de dépôt sans faute lourde ou faute intentionnelle ;
- N'avons aucune obligation d'intervenir dans une procédure judiciaire ou toute autre procédure en lien avec les ADS avec le contrat de dépôt, sous réserve qu'une indemnisation satisfaisante de toute dépense et responsabilité soit fournie aussi souvent que nécessaire;
- Ne pourront être tenues responsables de toute action ou inaction prise sur le fondement des conseils reçus de conseils juridiques, experts-comptables, une personne présentant des actions à déposer, tout titulaire d'ADS, ou toute autre personne considérée comme compétente pour donner un tel conseil ;
- La banque dépositaire ne pourra être tenue responsable pour les actions ou les omissions de tout dépositaire de titres, agence ou système de compensation ou pour l'insolvabilité du détenteur des titres dans la mesure où celui-ci n'est pas une branche ou une filiale de JPMorgan Chase Bank N.A. ;
- La banque dépositaire ne pourra être tenue responsable pour le prix reçu en relation avec la vente de titres, le délai de cette vente, le retard de toute action ou l'inaction, le manquement ou la négligence d'une partie retenue en relation avec une telle vente, le prix reçu pour la vente ou le titre ou le délai de cette réception ;
- La banque dépositaire ne pourra être tenue responsable pour des faits du dépositaire des titres, sauf dans certaines circonstances ; et
- Pourront se fonder, sans que leur responsabilité puisse être engagée, sur toutes notifications écrites, requêtes ou tout autre document considéré par la Société ou par JPMorgan Chase Bank N.A. comme étant sincère et comme ayant été signé ou présenté par les parties habilitées.

De plus, ni la Société ni JPMorgan Chase Bank N.A. ne pourront voir leur responsabilité engagée envers un détenteur d'ADS pour tout dommage indirect, spécial, punitif ou dérivé (y compris la perte de profits). Aux termes du contrat de dépôt, la Société et la banque dépositaire se sont mises d'accord sur une indemnisation mutuelle dans certaines conditions.

Les personnes qui détiennent, déposent ou retirent des titres doivent payer les frais suivants :	Visant à couvrir :
U.S. \$5 (ou moins) pour 100 ADS (ou sous-ensemble de 100 ADS)	L'émission d'ADS, y compris l'émission résultant d'une distribution d'actions ou de droits ou d'autre actif, en ce compris de dividendes en actions ou fractionnements d'actions, ou une émission résultant d'une fusion ou d'un échange de titres, d'une reprise d'ADS pour un retrait du marché, d'une annulation ou d'une réduction pour toute autre raison.
U.S. \$0,02 (ou moins) par ADS par an	Distribution en numéraire aux termes du contrat de dépôt.
U.S. \$1,50 par ADS ou ADR Autre frais de transfert ou d'enregistrement	Le transfert et l'enregistrement d'actions sur notre registre d'actions, et l'enregistrement d'actions sur notre registre vers ou à partir de la banque dépositaire ou son agent, lors des dépôts ou des retraits de titres.
U.S. \$0,02 (ou moins) par ADS par an (ou par portion d'ADS) Frais de mise en circulation et vente de titres	Frais d'administration (ceux-ci peuvent être déduits d'une ou plusieurs distributions de dividendes en numéraire, à la discrétion de la banque dépositaire). Frais d'un montant égal au montant qui aurait été facturé si les titres n'avaient pas été déposés mais mis en circulation ou vendus, et le produit net distribué aux détenteurs.
Taxe sur les transactions financières 0,2%	Taxe sur les transactions financières et sur les ADS
Taxes et autres charges gouvernementales que la banque dépositaire ou le dépositaire des titres doit payer pour les ADS ou les actions sous-jacentes aux ADS, tels que des taxes de transfert, des droits de timbres, ou des retenues à la source.	Le cas échéant
Tous frais à la charge de la banque dépositaire, ou de ses agents, pour la mise en œuvre de ce service de dépôt de titres.	Le cas échéant

FRAIS ET PARTICIPATIONS ENTRANT DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DÉPÔT

Notre précédente banque dépositaire, The Bank of New York Mellon, a consenti à rembourser chaque année à la Société les dépenses encourues à raison du service d'ADR (dans certaines limites) et de lui verser chaque année une somme complémentaire au titre d'une nouvelle cotisation « Depositary Service Fee » (« DSF ») facturée par la banque dépositaire aux détenteurs d'ADS depuis 2010. Au titre de l'exercice clôturé le 31 décembre 2012, la Société a

reçu de la part de The Bank of New York Mellon 12.2 millions \$US au titre de la nouvelle cotisation « DSF ».

JPMorgan Chase Bank N.A. a également consenti à rembourser chaque année à la Société certaines dépenses (sous réserve de certaines limitations) encourues à raison du service d'ADR et à verser annuellement à la Société un montant supplémentaire qui est fonctions des frais d'émissions et d'annulation et des frais de service de dépôt (« *depository service* ») facturés par la banque dépositaire aux titulaires d'ADS.

9.10 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document, les statuts d'Alcatel Lucent ainsi que les rapports du Conseil d'administration aux assemblées, les rapports des Commissaires aux comptes, les informations financières historiques d'Alcatel Lucent pour les trois derniers exercices et plus généralement tous les documents adressés ou devant être mis à la disposition des actionnaires conformément aux textes en vigueur peuvent être consultés au siège social situé au 3 avenue Octave Gréard—75007 Paris, à toute époque conformément aux dispositions de l'article L. 225-117 du Code de commerce et, s'agissant des documents préparatoires à l'Assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, à compter du 16 avril 2013. Téléphone : 0 800 354 354.

Il est également rappelé que tout actionnaire peut consulter/télécharger sur le site Internet d'Alcatel Lucent à la rubrique « Informations réglementées », le présent document de référence 2012 déposé auprès de l'AMF, comprenant notamment :

- le rapport financier annuel ;
- les rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés ;

- le rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés ;
- le rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne et la gestion des risques ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration ;
- les informations relatives aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes.

Est également consultable et téléchargeable, le document Form 20-F déposé auprès de la SEC.

Les informations réglementées concernant Alcatel Lucent peuvent être consultées sur notre site à l'adresse suivante : www.alcatel-lucent.com.

10 COTATION ET ACTIONNARIAT

10.1 COTATION

Nos actions sont cotées sur le marché réglementé européen de NYSE Euronext, qui représente aussi le principal marché pour nos actions ordinaires. Ces actions ordinaires sont échangées sur le marché Euronext Paris depuis le 3 juin 1987.

Outre Euronext, nos actions ordinaires restent également cotées sur le marché SEAQ (*Stock Exchange Automated Quotation*) International à Londres.

Depuis mai 1992, nos actions sont cotées à la Bourse de New York (NYSE) sous la forme de certificats de dépôt américains (*American Depositary Shares* ou ADS).

The Bank of New York Mellon était la banque dépositaire détenant les ADS jusqu'au 9 janvier 2013. Depuis le 10 janvier 2013, JP Morgan Chase Bank N. A. est devenue la nouvelle banque dépositaire successeur détenant les ADS. Chaque ADS représente une action ordinaire.

CODE ISIN

Depuis le 30 juin 2003, tous les titres cotés à la bourse Euronext Paris sont identifiés par un numéro international d'identification (*International Securities Identification Number* ou ISIN).

Alcatel-Lucent : FR0000130007.

Code mnémorique : ALU.

INDICES

Depuis le 24 décembre 2012, notre action fait partie de l'indice boursier CAC Next 20 au lieu du CAC 40.

10.2 TABLEAU DES PRINCIPALES DONNÉES BOURSIÈRES SUR 3 ANS

Le tableau ci-après précise, pour les années indiquées, en clôture, le plus haut, le plus bas et le dernier cours de l'année pour notre action ordinaire sur le marché Euronext Paris :

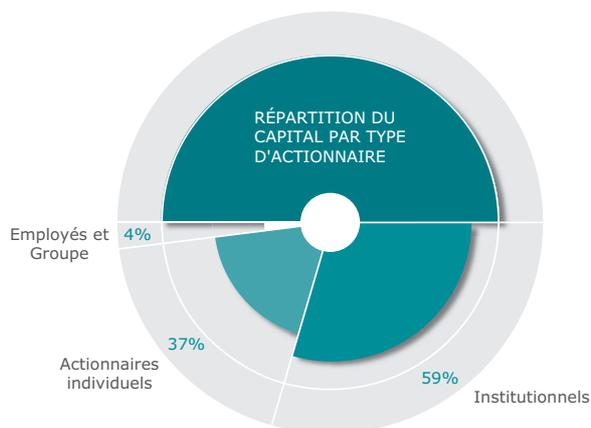
Opérations effectuées sur Euronext Paris	2012	2011	2010
Plus haut (<i>en euros</i>)	1,95	4,43	2,67
Plus bas (<i>en euros</i>)	0,72	1,11	1,87
Dernier cours (<i>en euros</i>)	1,00	1,21	2,18
Capitalisation (<i>en milliards d'euros</i>)	2,3	2,7	4,9

Le tableau ci-après précise, pour les années indiquées, en clôture, le plus haut, le plus bas et le dernier cours de l'année pour notre ADS à la Bourse de New York :

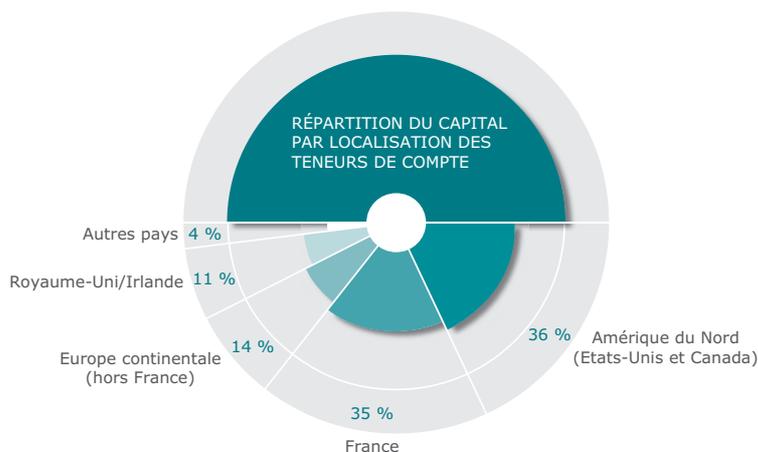
Opérations effectuées sur le NYSE (ADS)	2012	2011	2010
Plus haut (<i>en dollars US</i>)	2,60	6,54	3,78
Plus bas (<i>en dollars US</i>)	0,94	1,39	2,36
Dernier cours (<i>en dollars US</i>)	1,39	1,56	2,96
Capitalisation (<i>en milliards de dollars US</i>)	3,2	3,5	6,7

10.3 PROFIL DES ACTIONNAIRES

RÉPARTITION DU CAPITAL PAR TYPE D'ACTIONNAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2012



RÉPARTITION DU CAPITAL PAR LOCALISATION DES TENEURS DE COMPTE AU 31 DÉCEMBRE 2012



Source : Ipreo.
Nombre d'actions au 31 décembre 2012 : 2 326 563 826

10.4 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2012

Actionnaires	Situation en capital sur la base des titres en circulation au 31.12.2012			Situation en droits de vote BRUTS sur la base des titres en circulation au 31.12.2012 ⁽³⁾		Situation en droits de vote NETS sur la base des titres en circulation au 31.12.2012 ⁽⁴⁾	
	nombre d'actions	% capital	droit de vote double	nombre total de voix	% voix	nombre total de voix	% voix
CDC Fonds d'Épargne ⁽¹⁾	83 857 900	3,60	270 700	84 128 600	3,56	84 128 600	3,65
Fidelity Management & Research Company ⁽¹⁾	55 778 200	2,40	-	55 778 200	2,36	55 778 200	2,42
Norges Bank Investment Management ⁽¹⁾	49 050 900	2,11	-	49 050 900	2,07	49 050 900	2,13
SAC Capital Advisors, LLC ⁽¹⁾	39 024 600	1,68	-	39 024 600	1,65	39 024 600	1,69
FCP 2AL ⁽²⁾	35 730 414	1,54	32 579 043	68 309 457	2,89	68 309 457	2,96
Sarasin & Partners, LLP ⁽¹⁾	31 027 700	1,33	-	31 027 700	1,31	31 027 700	1,35
Aviva Investors France S.A ⁽¹⁾	29 738 400	1,28	-	29 738 400	1,26	29 738 400	1,29
Dimensional Fund Advisors, L.P ⁽¹⁾	27 565 000	1,18	-	27 565 000	1,17	27 565 000	1,19
Egerton Capital, Ltd ⁽¹⁾	27 004 800	1,16	-	27 004 800	1,14	27 004 800	1,17
Legal & General Investment Management, Ltd ⁽¹⁾	23 706 400	1,02	-	23 706 400	1,00	23 706 400	1,03
Natixis Asset Management ⁽¹⁾	23 586 300	1,01	-	23 586 300	1,00	23 586 300	1,02
Autres institutionnels en France ^{(1) (5)}	41 146 200	1,77	-	41 146 200	1,74	41 146 200	1,78
Auto détention ^{(2) (6)}	25 336 243	1,09	-	25 336 243	1,07	-	-
Auto contrôle ^{(2) (6)}	32 851 823	1,41	-	32 851 823	1,39	-	-
Public	1 801 158 946	77,42	5 530 507	1 806 689 453	76,39	1 806 689 453	78,32
Total	2 326 563 826	100,00	38 380 250	2 364 944 076	100,00	2 306 756 010	100,00

(1) Source : Alcatel Lucent (TPI arrêté au 30 juin 2012 et rapport IPREO sur l'actionnariat au 31 décembre 2012).

(2) Source : Déclarations des actionnaires.

(3) Le nombre de droits de vote bruts est calculé en tenant compte des actions détenues par la Société et ses filiales, qui sont privées de droit de vote.

(4) Le nombre de droits de vote nets (ou droits de vote « exerçables en Assemblée ») est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote.

(5) Autres institutionnels France détenant, individuellement, plus de 0,30 % du capital.

(6) Le droit de vote attaché à ces actions est supprimé en application des dispositions légales applicables de droit français, pendant la période d'auto détention ou d'auto contrôle.

DROITS DE VOTE

Le nombre total de droits de vote tel que publié par Alcatel Lucent en application de l'article L. 233-8-II du Code de commerce et de l'article 223-16 du Règlement Général de l'AMF s'élevait à 2 364 944 076 au 31 décembre 2012 (y compris les actions d'auto détention et d'auto contrôle).

Pour permettre aux actionnaires d'apprécier s'ils ont ou non franchi un seuil de participation, le nombre total de droits de vote est publié chaque mois sur notre site Internet. Pour la détermination des seuils de détention, voir la Section 9.2 « Dispositions légales et statutaires particulières ».

Cette information relative aux droits de vote peut être consultée, au titre des informations réglementées telles que définies dans le Règlement Général de l'AMF, à l'adresse suivante : www.alcatel-lucent.com, à la rubrique « Actionnaires et Investisseurs » puis « Informations réglementées ».

Au 31 décembre 2012, les porteurs de droits de vote double totalisent 38 380 250 voix, représentant 1,66 % des actions ayant droits de vote.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE SUR LES 3 DERNIERS EXERCICES

au 31 décembre

2012

Actionnaires	nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote bruts ⁽³⁾	% de droits de votes bruts	Nombre de droits de vote nets ⁽⁴⁾	% de droits de votes nets
CDC Fonds d'Épargne ⁽¹⁾	83 857 900	3,60	84 128 600	3,56	84 128 600	3,65
Fidelity Management & Research Company ⁽¹⁾	55 778 200	2,40	55 778 200	2,36	55 778 200	2,42
Norges Bank Investment Management ⁽¹⁾	49 050 900	2,11	49 050 900	2,07	49 050 900	2,13
SAC Capital Advisors, LLC ⁽¹⁾	39 024 600	1,68	39 024 600	1,65	39 024 600	1,69
FCP 2AL ⁽²⁾	35 730 414	1,54	68 309 457	2,89	68 309 457	2,96
Sarasin & Partners, LLP ⁽¹⁾	31 027 700	1,33	31 027 700	1,31	31 027 700	1,35
Aviva Investors France S.A ⁽¹⁾	29 738 400	1,28	29 738 400	1,26	29 738 400	1,29
Dimensional Fund Advisors, L.P ⁽¹⁾	27 565 000	1,18	27 565 000	1,17	27 565 000	1,19
Egerton Capital, Ltd ⁽¹⁾	27 004 800	1,16	27 004 800	1,14	27 004 800	1,17
Legal & General Investment Management, Ltd ⁽¹⁾	23 706 400	1,02	23 706 400	1,00	23 706 400	1,03
Natixis Asset Management ⁽¹⁾	23 586 300	1,01	23 586 300	1,00	23 586 300	1,02
Autres institutionnels en France ^{(1) (5)}	41 146 200	1,77	41 146 200	1,74	41 146 200	1,78
Auto détention ^{(2) (6)}	25 336 243	1,09	25 336 243	1,07	-	-
Auto contrôle ^{(2) (6)}	32 851 823	1,41	32 851 823	1,39	-	-
Public	1 801 158 946	77,42	1 806 689 453	76,39	1 806 689 453	78,32
Total	2 326 563 826	100,00	2 364 944 076	100,00	2 306 756 010	100,00

(1) Source : Alcatel Lucent (2012, TPI arrêté au 30 juin 2012 et rapport IPREO sur l'actionnariat au 31 décembre 2012 ; 2011 : TPI arrêté au 30 juin 2011 et rapport IPREO sur l'actionnariat au 31 décembre 2011 ; 2010 : TPI arrêté au 30 juin 2010 et rapport IPREO sur l'actionnariat au 31 décembre 2010).

(2) Source : Déclarations des actionnaires.

(3) Le nombre de droits de vote bruts est calculé en tenant compte des actions détenues par la Société et ses filiales, qui sont privées de droit de vote.

(4) Le nombre de droits de vote nets (ou droits de vote « exerçables en Assemblée ») est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote.

(5) Autres institutionnels France détenant, individuellement, plus de 0,30 % du capital.

(6) Le droit de vote attaché à ces actions est supprimé en application des dispositions légales applicables de droit français, pendant la période d'auto détention ou d'auto contrôle.

Au 31 décembre 2012, à notre connaissance, il n'existe aucun actionnaire, détenant plus de 5 % du capital social.

Au 7 mars 2013, il n'existe à notre connaissance aucun pacte d'actionnaires, ni aucun accord portant sur les titres de notre Société, dont la mise en œuvre ultérieure pourrait avoir un impact sur le contrôle de la Société.

COTATION ET ACTIONNARIAT
10.4 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

						2011				2010	
nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote bruts (3)	% de droits de votes bruts	Nombre de droits de vote nets (4)	% de droits de votes nets	nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote bruts (3)	% de droits de votes bruts	Nombre de droits de vote nets (4)	% de droits de votes nets
83 857 900	3,61	84 128 600	3,56	84 128 600	3,65	48 001 700	2,07	48 272 433	2,05	48 272 433	2,07
111 850 900	4,81	111 850 900	4,73	111 850 900	4,85	-	-	-	-	-	-
49 965 500	2,15	49 965 500	2,11	49 965 500	2,17	42 474 900	1,83	42 474 900	1,80	42 474 900	1,82
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
34 381 763	1,48	66 961 411	2,83	66 961 411	2,90	34 783 431	1,50	63 955 119	2,72	63 955 119	2,75
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
36 358 200	1,56	36 358 200	1,54	36 358 200	1,58	-	-	-	-	-	-
24 869 100	1,07	24 869 100	1,05	24 869 100	1,08	54 336 400	2,34	54 336 400	2,31	54 336 400	2,33
25 343 255	1,09	25 343 255	1,07	-	-	25 343 255	1,09	25 343 255	1,08	-	-
32 884 533	1,41	32 884 533	1,39	-	-	32 867 008	1,42	32 867 008	1,40	-	-
1 925 872 177	82,82	1 931 282 419	81,71	1 931 282 419	83,77	2 080 578 854	89,74	2 087 598 988	88,65	2 120 465 996	91,03
2 325 383 328	100,00	2 363 643 918	100,00	2 305 416 130	100,00	2 318 385 548	100,00	2 354 848 103	100,00	2 329 504 848	100,00

10.5 ACTIONNARIAT SALARIÉ ET DIRIGEANTS

L'actionnariat salarié est représenté par les actions détenues par nos salariés qui font l'objet d'une gestion collective par le Fond Commun de Placement Actionnariat Alcatel-Lucent (« FCP 2AL »).

Le FCP 2AL est le Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) individualisé du Groupe, pour l'application des accords de participation passés entre les sociétés du groupe Alcatel Lucent et leurs salariés, et des plans d'épargne d'entreprise des sociétés du groupe Alcatel Lucent, établis entre ces sociétés et leurs salariés.

Le FCP 2AL est classé dans la catégorie : « FCPE investi en titres cotés de l'entreprise ». L'objectif de gestion du FCP 2AL est de faire participer les porteurs de parts au développement du Groupe en investissant en actions Alcatel Lucent à hauteur de 95 % minimum de son actif et pour le solde en OPCVM classés « Monétaire Euro » et/ou en liquidités. La performance du fonds suivra celle de l'action Alcatel Lucent à la hausse comme à la baisse.

Au 31 décembre 2012, les porteurs de parts du FCP 2AL totalisent 35 730 414 actions représentant ainsi 1,54 % du capital, dont 32 579 043 actions bénéficiant du droit de vote double.

Le pourcentage de détention du FCP 2AL en actions est passé de 1,41 % au 31 décembre 2008 à 1,54 % au 31 décembre 2012 soit une progression de 0,13 % en cinq ans.

Les droits de vote en Assemblée générale d'Alcatel Lucent sont exercés par le conseil de surveillance du FCP 2AL.

Les membres du Conseil d'administration détiennent ensemble, au 7 mars 2013, 3 346 635 actions Alcatel Lucent (y compris sous forme d'ADS) et aucune part du FCP 2AL, soit 0,14 % du capital et des droits de vote d'Alcatel Lucent (voir détail de la participation des administrateurs dans la Section 7.1.2.1 « Le Conseil d'administration »).

07/03/2013	Actions Alcatel-Lucent	ADS	FCP 2AL (3)	Total	% du capital social
Conseil d'administration (1) (2)	1 346 635	2 000 000	0	3 346 635	0,14
Comité Exécutif	628 746	34 495	3 554	666 795	0,03
Total	1 975 381	2 034 495	3 554	4 013 430	0,17

(1) Les deux censeurs non compris.

(2) Titres détenus directement ou indirectement par les administrateurs.

(3) Parts du Fond Commun de Placement « Actionnariat Alcatel-Lucent » (FCP2AL).

OPERATIONS REALISEES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Au cours de l'exercice 2012 et début 2013, les administrateurs ont réalisé des opérations sur le titre Alcatel Lucent, notamment dans le cadre de l'engagement d'achat lié à l'attribution de la part additionnelle des jetons de présence (cf Section 7.1.2.1 « Le Conseil d'administration »).

Les achats de titres effectués par les administrateurs sont réalisés en dehors des fenêtres négatives ou « *blackout period* » telles que définies par les règles de conduite en matière de prévention des délits d'initiés. Ces règles s'appliquent aux dirigeants et aux personnes assimilées aux dirigeants, ainsi qu'à toute personne qui a accès de manière régulière ou occasionnelle à des informations privilégiées.

Les « *blackout periods* » débutent à compter du 15^{ème} jour du dernier mois du trimestre et jusqu'au début du 2^{ème} jour ouvré suivant la date à laquelle les comptes annuels, semestriels et trimestriels sont rendus publics.

État récapitulatif des opérations effectuées par certains administrateurs au cours de l'exercice 2012 et jusqu'au 7 mars 2013, communiqué en application de l'article 223-26 du Règlement Général de l'AMF :

Administrateurs	Nature de l'opération	Date de l'opération	Quantité de titres	Prix unitaire	Montant total
M. Bernard	Acquisition	25/02/2013 ⁽¹⁾	11 228	1,10 €	12 350,80 €
Mme Cico	Acquisition	25/02/2013 ⁽¹⁾	11 228	1,10 €	12 350,80 €
M. Eizenstat	Acquisition	25/02/2013 ⁽¹⁾	11 234	1,10 €	12 357,40 €
M. Hughes	Acquisition	25/02/2013 ⁽¹⁾	11 234	1,10 €	12 357,40 €
Lady Jay	Acquisition	25/02/2013 ⁽¹⁾	11 228	1,10 €	12 350,80 €
M. Monty	Acquisition	25/02/2013 ⁽¹⁾	11 234	1,10 €	12 357,40 €
	Acquisition	30/04/2012 ⁽²⁾	1 000 000	1,52 \$	1 520 000,00\$
M. Piou	Acquisition	25/02/2013 ⁽¹⁾	11 228	1,10 €	12 350,80 €
	Acquisition	07/05/2012	30 000	1,0984 €	32 952,34 €
M. Spinetta	Acquisition	25/02/2013 ⁽¹⁾	11 228	1,10 €	12 350,80 €

(1) Part des jetons de présence liés à l'engagement d'achat et de conservation de titres. L'investissement en actions de la part additionnelle des jetons de présence perçue au titre de l'exercice 2012 a été réalisé en février 2013 à l'issue de la *blackout period* encadrant la publication des résultats annuels 2012.

(2) Via LiberMont Inc, et sous forme d'ADS.

10.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Au cours de l'année 2012 et jusqu'au 7 mars 2013, un certain nombre d'actionnaires et d'intermédiaires inscrits, agissant essentiellement pour le compte de leurs clients, ont porté à notre connaissance les déclarations de franchissement de seuils légaux et statutaires (cf. Section 9.2 « Dispositions légales et statutaires particulières ») suivants :

Société déclarante	Date du franchissement de seuil	Sens	% capital	% droits de vote nets
Manning & Napier Advisors, LLC.	12/01/2012	↗	3,00	2,96
Manning & Napier Advisors, LLC.	30/01/2012	↗	3,06	3,01
UBS Global Asset Management	09/05/2012	↗	2,66	2,62
Crédit Suisse	14/06/2012	↘	1,95	NC
UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Centre	19/06/2012	↘	2,35	2,31
Crédit Suisse	20/06/2012	↗	2,01	NC
UBS Global Asset Management	20/06/2012	↘	0,19	0,19
UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Centre	22/06/2012	↘	0,74	0,73
Crédit Suisse	16/07/2012	↘	1,49	NC
UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Centre	11/10/2012	↗	2,01	1,98
Manning & Napier Advisors, LLC.	19/11/2012	↘	1,97	1,94
UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Centre	19/11/2012	↘	1,99	1,96
UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Centre	20/11/2012	↗	2,21	2,18
UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Centre	21/11/2012	↘	1,99	1,96
UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Centre	22/11/2012	↗	2,04	2,01
UBS Investment Bank, Wealth Management and Corporate Centre	23/11/2012	↘	1,92	1,89
Crédit Suisse	28/11/2012	↗	3,21	NC
Norges Bank Investment Management	30/11/2012	↗	2,11	NC
Crédit Suisse	18/01/2013	↗	4,08	NC

(1) NC signifie « non communiqué ».

Il est précisé que l'article L. 233-9 I 4° du Code de commerce, s'agissant des obligations relatives aux déclarations de franchissements de seuils, dispose qu'une personne est réputée détenir, outre les actions qu'elle détient effectivement, les actions qu'elle est en droit d'acquérir à sa seule initiative, immédiatement ou à terme, en vertu d'un accord ou d'un instrument financier.

NANTISSEMENT D' ACTIONS

Au 31 décembre 2012, les nantisements existants sur les actions Alcatel Lucent inscrites au nominatif pur et administré portaient sur 4 641 actions détenues par 17 actionnaires.

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE (INFORMATIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

En application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

- la répartition du capital et des droits de vote présentée ci-dessus ;
- en vue de maintenir en toutes circonstances la stabilité des activités du Groupe et de ses effectifs qui sont indispensables à son développement, le Conseil d'administration a la faculté, en cas de fusion-absorption d'Alcatel Lucent par une autre société ou d'offre publique visant les actions de la société ou de procédure de retrait de celle-ci de la cotation, de décider que les bénéficiaires des options, à l'exception de ceux qui sont dirigeants mandataires sociaux à la date de l'octroi des options ou à la date de sa décision, bénéficient d'une accélération immédiate de l'acquisition de leurs droits à exercer leurs options et pourront exercer celles-ci nonobstant le cas échéant le délai d'indisponibilité auquel peuvent être soumises leurs options.
- le système d'actionnariat du personnel quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier : conformément à l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier, le conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement « Actionnariat Alcatel Lucent » (FCP 2AL) décide de l'apport des titres aux offres d'achat ou d'échange.

INFORMATION SUR LE CAPITAL DE TOUT MEMBRE DU GROUPE FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL

Aux termes des crédits garantis de premier rang mis en place en janvier 2013 (cf. Section 6.6 « Trésorerie et Capitaux

propres, »), les titres détenus par Alcatel Lucent USA Inc., Alcatel-Lucent Holdings Inc. certains autres garants dans la majorité de leurs filiales ont été affectés en nantissement en faveur des prêteurs, en garantie du remboursement des sommes dues au titre des crédits garantis. En conséquence, en cas de survenance d'un défaut tel que prévu par les crédits garantis, les prêteurs auraient notamment la possibilité de réaliser lesdits nantissements.

10.7 ÉVOLUTION DU DIVIDENDE SUR 5 ANS

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes au titre des cinq derniers exercices.

Les dividendes non réclamés au bout de cinq ans sont versés au Trésor public.

La politique de distribution de dividendes est définie par notre Conseil d'administration à la suite d'une analyse, notamment de la position financière du Groupe et de son chiffre d'affaires, et en tenant compte de ses besoins en capital, des performances de son capital, de ses retours actuels et futurs, ainsi que des

pratiques d'usages de distribution de dividendes, plus particulièrement dans le secteur d'activités dans lequel nous opérons. Nous pourrions, au vu de nos résultats financiers, de nos besoins en investissement et de ceux relatifs à la gestion de notre endettement, décider de moduler les distributions de dividendes ou de ne pas distribuer de dividende.

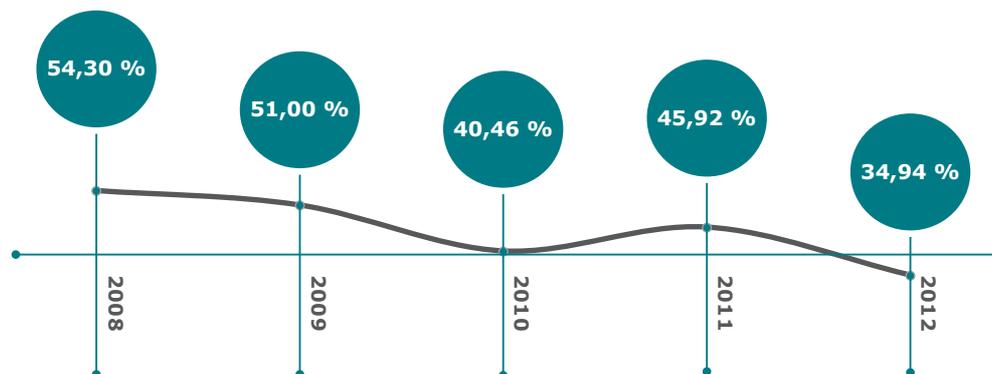
Lors de sa réunion du 6 février 2013, notre Conseil d'administration a recommandé de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2012.

10.8 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

La dernière Assemblée générale s'est tenue le 8 juin 2012 sur première convocation sous la présidence de M. Philippe Camus.

L'ensemble des actionnaires présents (et réputés comme tels) et représentés totalisait 792 millions d'actions soit un quorum de 34,94 %.

ÉVOLUTION DU TAUX DE PARTICIPATION SUR 5 ANS



MODE DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2012

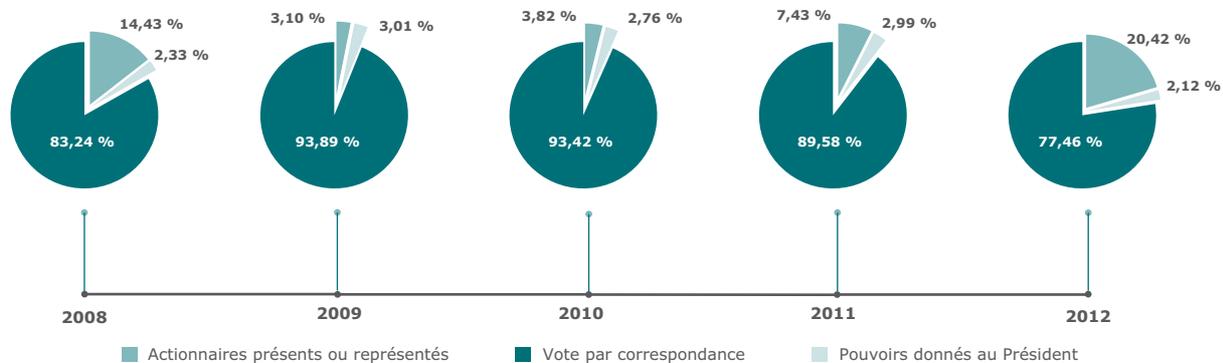
Le tableau et le graphique ci-dessous rendent compte de la répartition des participants à l'Assemblée en fonction du mode de participation utilisé par l'actionnaire.

Il est rappelé que les actionnaires ont la possibilité de participer à l'Assemblée générale selon les modes suivants :

- la présence physique de l'actionnaire ou d'un mandataire à l'Assemblée ;
- le vote par correspondance ;
- le pouvoir donné au Président.

	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions	% à l'AG
Actionnaires présents	471	153 906 347	19,41
Actionnaires représentés	9	7 974 133	1,01
Pouvoirs au Président	3 851	16 773 247	2,12
Votes par correspondance	1 991	613 885 262	77,46
Total	6 322	792 538 989	100,00

ÉVOLUTION DES MODES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SUR 5 ANS (1)



(1) Informations basées sur le nombre d'actions détenues par les actionnaires participant à l'Assemblée.

Toutes les résolutions présentées à l'Assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2012 ont été adoptées. Le résultat des votes a été mis en ligne sur le site Internet.

11 CONTRÔLE

11.1 MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les comptes sociaux et consolidés d'Alcatel-Lucent font l'objet de rapports établis par les Commissaires aux comptes titulaires de la société :

	Nomination ⁽¹⁾	Dernier renouvellement ⁽¹⁾	Échéance
Titulaires			
Deloitte & Associés, représenté par M. Jean-Pierre Agazzi 185, avenue Charles de Gaulle - 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex	18/06/1998	08/06/2012	31/12/2017
Ernst & Young et Autres, représenté par M. Jean-François Ginies Tour First, 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris La Défense 1	23/06/1994	08/06/2012	31/12/2017
Suppléants			
BEAS 195, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly sur Seine	07/09/2006	08/06/2012	31/12/2017
Auditex 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris La Défense 1	07/09/2006	08/06/2012	31/12/2017

(1) Date de l'Assemblée générale des actionnaires.

REPLACEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sans objet.

11.2 HONORAIRES PERÇUS PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX 2011 - 2012

(en milliers d'euros)	Deloitte & Associés (Réseau Deloitte Touche Tohmastu)				Ernst & Young & Autres (Réseau Ernst & Young)			
	2011		2012		2011		2012	
1. Audit								
<i>Commissariat aux comptes, certifications, examen des comptes individuels & consolidés</i>	7 297	74 %	7 519	91 %	8 233	76 %	7 143	86 %
Emetteur	2 695	27 %	2 320	28 %	2 695	25 %	2 320	28 %
Filiales intégrées globalement	4 602	47 %	5 199	63 %	5 538	51 %	4 823	58 %
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux Comptes</i>	2 169	22 %	604	7 %	2 335	22 %	935	11 %
Emetteur	1 742	18 %	304	4 %	2 004	18 %	768	9 %
Filiales intégrées globalement	427	4 %	301	4 %	331	3 %	167	2 %
SOUS - TOTAL	9 466	96 %	8 123	99 %	10 568	97 %	8 078	98 %
2. Autres opérations rendues par les réseaux aux filiales intégrées								
Juridique & Fiscal	80	1 %	62	1 %	134	1 %	40	0 %
Autres	311	3 %	56	1 %	146	1 %	149	2 %
SOUS - TOTAL	391	4 %	118	1 %	280	3 %	189	2 %
TOTAL	9 857	100 %	8 242	100 %	10 848	100 %	8 267	100 %

Le tableau ci – dessus présente pour Alcatel-Lucent les honoraires de ses auditeurs ou Commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux relatifs aux exercices 2011 et 2012 pour les entités consolidées du Groupe.

NOTE 1 COMMISSARIAT AUX COMPTES, CERTIFICATION, EXAMEN DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDÉS

Les prestations visées sont toutes les missions définies par la loi ou les règlements et couvertes dans le guide des normes professionnelles de la CNCC par les chapitres 2, 5 et 6 sans toutefois que cette table de correspondance présente un caractère systématique ou exhaustif.

Il s'agit notamment des prestations effectuées par les contrôleurs légaux et autres personnes chargés de l'audit, membres du réseau, certifiant les comptes individuels et consolidés de la société mère et des filiales intégrées globalement en France et à l'étranger. Ces prestations incluent les diligences d'audit sur les certifications exigées par la réglementation américaine Sarbanes - Oxley Act.

Conformément aux exigences de la loi américaine, le Comité de l'Audit et des Finances a mis en place depuis 2003 un système de contrôle de l'indépendance des auditeurs et Commissaires aux comptes reposant notamment sur l'approbation préalable des missions. Les travaux relatifs à ces missions ne peuvent être engagés avant obtention de la confirmation que ceux - ci entrent bien dans les interventions préalablement autorisées par le Comité de l'Audit et des Finances ou qu'elles ont fait l'objet d'une approbation spécifique.

NOTE 2 AUTRES DILIGENCES ET PRESTATIONS DIRECTEMENT LIÉES À LA MISSION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les prestations visées reprennent les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales par les Commissaires aux comptes et les membres de leurs réseaux dans le respect des dispositions respectivement de l'article 10 et de celles des articles 23 et 24 du Code de déontologie de l'IFAC (*International Federation of Accountants*). Ces diligences et prestations sont en général à caractère non récurrent et conventionnel.

NOTE 3 AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RÉSEAUX AUX FILIALES INTÉGRÉES

Les prestations visées reprennent les prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du Code de déontologie de l'IFAC, par un membre des réseaux aux filiales de l'émetteur.

NOTE 4 PRESTATIONS JURIDIQUES ET FISCALES

Les prestations visées sont des missions d'assistance juridique ou fiscale en général à caractère non récurrent et conventionnel.

NOTE 5 AUTRES PRESTATIONS

Les prestations visées sont toutes les autres missions particulières en général à caractère non récurrent et conventionnel.

11

CONTRÔLE

11.2 HONORAIRES PERÇUS PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

12 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ALCATEL-LUCENT ET DE SES FILIALES

12.1 COMPTES CONSOLIDÉS	232
COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS	232
ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL	233
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE	234
TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	236
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	237
NOTES ANNEXES	239
12.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	349

12.1 COMPTES CONSOLIDÉS

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

(En millions d'euros sauf résultat par action)

	Notes	2012	2011	2010
Revenus	(5) & (6)	14 446	15 327	15 658
Coût des ventes ⁽¹⁾		(10 099)	(9 967)	(10 356)
Marge brute		4 347	5 360	5 302
Charges administratives et commerciales ⁽¹⁾		(2 393)	(2 642)	(2 769)
Frais de R&D avant capitalisation de frais de développement		(2 432)	(2 472)	(2 593)
Impact de la capitalisation des frais de développement		(12)	5	(10)
Frais de R&D ⁽¹⁾		(2 444)	(2 467)	(2 603)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges, perte de valeur sur actifs et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	(5)	(490)	251	(70)
Coûts de restructuration ⁽¹⁾	(29)	(490)	(203)	(371)
Litiges		2	4	(28)
Résultat de cession de sociétés consolidées ⁽²⁾		11	(2)	62
Perte de valeur sur actifs	(7)	(894)	-	-
Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	(26)	204	67	30
Résultat de l'activité opérationnelle		(1 657)	117	(377)
Intérêts financiers relatifs à la dette financière brute		(357)	(353)	(357)
Intérêts financiers relatifs à la trésorerie et valeurs mobilières de placement		78	59	53
Coût de financement	(8)	(279)	(294)	(304)
Autres produits et charges financiers	(8)	347	359	356
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées		2	4	14
Résultat net avant impôt et activités abandonnées		(1 587)	186	(311)
Impôt	(9)	(530)	544	(14)
Résultat net des activités poursuivies		(2 117)	730	(325)
Résultat net des activités abandonnées	(10)	666	414	33
Résultat net		(1 451)	1 144	(292)
dont :				
• part du Groupe		(1 374)	1 095	(334)
• part des participations ne donnant pas le contrôle		(77)	49	42
Résultat net part du Groupe par action (en euros) :				
• résultat par action de base	(11)	(0,61)	0,48	(0,15)
• résultat par action dilué	(11)	(0,61)	0,42	(0,15)
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action (en euros) :				
• résultat par action de base		(0,89)	0,30	(0,16)
• résultat par action dilué		(0,89)	0,28	(0,16)
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros) :				
• résultat par action de base		0,29	0,18	0,01
• résultat par action dilué		0,29	0,14	0,01

(1) La répartition des rémunérations payées en actions entre les coûts des ventes, les charges administratives et commerciales, les frais de R&D et les coûts de restructuration est donnée en note 24c.

(2) Les montants 2010 concernent principalement la vente des activités Vacuum (voir note 3).

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

(En millions d'euros)

	Notes	2012	2011	2010
Résultat net de la période		(1 451)	1 144	(292)
Éléments devant être recyclés en compte de résultat		(4)	265	233
Actifs financiers disponibles à la vente	(17)	16	(11)	(22)
Différences de conversion		(34)	283	262
Couverture des flux de trésorerie	(30)	14	(7)	(12)
Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres	(9)	-	-	5
Éléments ne devant pas être recyclés en compte de résultat		(568)	(1 034)	(75)
Écarts actuariels et ajustements de plafonnement des actifs et IFRIC 14	(26)	(572)	(1 133)	(90)
Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres	(9)	4	99	15
Autre résultat global reconnu en capitaux propres pour la période		(572)	(769)	158
Total du résultat global pour la période		(2 023)	375	(134)
Attribuable :				
• aux propriétaires de la société mère		(1 935)	276	(226)
• aux participations ne donnant pas le contrôle		(88)	99	92

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(En millions d'euros)

ACTIFS	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Actifs non courants :				
Goodwill	(12)	3 820	4 389	4 370
Immobilisations incorporelles, nettes	(13)	1 175	1 774	2 056
Goodwill et immobilisations incorporelles, nettes		4 995	6 163	6 426
Immobilisations corporelles, nettes	(14)	1 164	1 263	1 311
Participations dans les entreprises associées	(16)	15	12	9
Autres actifs financiers non courants, nets	(17)	325	521	400
Impôts différés actifs	(9)	985	1 954	948
Charges de retraite payées d'avance	(26)	2 797	2 765	2 746
Autres actifs non courants	(22)	428	296	257
Actifs non courants		10 709	12 974	12 097
Actifs courants :				
Stocks et en cours, nets	(19) & (20)	1 940	1 975	2 295
Clients et autres débiteurs, nets	(19) & (21)	2 861	3 407	3 664
Avances et acomptes versés	(19)	54	66	75
Autres actifs courants, net	(22)	734	977	885
Impôts courants - court terme		118	129	168
Valeurs mobilières de placement, nettes	(17) & (27)	1 528	939	649
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(18) & (27)	3 401	3 534	5 040
<i>Actifs courants hors actifs détenus à la vente</i>		<i>10 636</i>	<i>11 027</i>	<i>12 776</i>
Actifs détenus en vue de la vente et actifs inclus dans les groupes destinés à être cédés	(10)	20	202	3
Actifs courants		10 656	11 229	12 779
Total actifs		21 365	24 203	24 876

(En millions d'euros)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère :				
Capital (Nominal 2 euros : 2 326 563 826 actions ordinaires émises au 31/12/2012, 2 325 383 328 actions ordinaires émises au 31/12/2011 et 2 318 385 548 actions ordinaires émises au 31/12/2010)		4 653	4 651	4 637
Primes		16 781	16 757	16 726
Actions détenues par des sociétés consolidées		(1 567)	(1 567)	(1 566)
Autres réserves		(15 976)	(16 536)	(15 139)
Différence de conversion		(571)	(546)	(779)
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère		(1 374)	1 095	(334)
<i>Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère</i>		1 946	3 854	3 545
Participations ne donnant pas le contrôle	(24e)	745	747	660
Capitaux propres	(24)	2 691	4 601	4 205
Passifs non courants :				
Pensions et indemnités de départ à la retraite	(26)	5 330	5 706	5 090
Emprunts obligataires - part à long terme	(25) & (27)	3 727	4 152	4 037
Autres emprunts long terme	(27)	227	138	75
Impôts différés passifs	(9)	889	1 017	1 126
Autres passifs non courants	(22)	177	211	259
Passifs non courants		10 350	11 224	10 587
Passifs courants :				
Provisions	(29)	1 649	1 579	1 858
Part à court terme des emprunts	(27)	857	329	1 266
Avances et acomptes reçus	(19) & (31)	718	590	803
Fournisseurs et autres créditeurs	(19)	3 729	3 892	4 325
Impôts courants - court terme		145	131	137
Autres passifs courants	(22)	1 206	1 729	1 695
<i>Passifs courants hors passifs liés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente</i>		8 304	8 250	10 084
Passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés	(10)	20	128	-
Passifs courants		8 324	8 378	10 084
Total capitaux propres et passifs		21 365	24 203	24 876

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(En millions d'euros)	Notes	2012	2011 ⁽²⁾	2010 ⁽²⁾
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :				
Résultat net - attribuable aux propriétaires de la société mère		(1 374)	1 095	(334)
Participations ne donnant pas le contrôle		(77)	49	42
Ajustements permettant de passer à la capacité d'autofinancement	(32)	1 450	(538)	567
Capacité d'autofinancement	(32)	(1)	606	275
Variation nette des actifs et passifs courants (hors financement) :				
• Stocks et en-cours	(19)	(123)	175	(381)
• Clients et autres débiteurs	(19)	543	384	155
• Avances versées	(19)	11	10	21
• Fournisseurs et autres créditeurs	(19)	(180)	(480)	154
• Avances et acomptes reçus	(19)	94	(289)	(11)
• Autres actifs et passifs courants		(181)	(13)	(72)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant intérêts et impôts		163	393	141
• Intérêts reçus		72	57	47
• Intérêts payés		(275)	(310)	(304)
• Impôts (payés)/reçus		(57)	(55)	(106)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(97)	85	(222)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :				
Valeur de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		13	49	30
Investissements corporels et incorporels	(13) & (14)	(582)	(558)	(673)
<i>Dont impact de la capitalisation de frais de développement</i>	(13)	(270)	(249)	(251)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et autres actifs financiers non courants		13	(10)	(27)
Impact de la prise de contrôle de sociétés consolidées	(32)	4	-	-
Cession des titres consolidés avec perte du contrôle	(32)	(5)	(1)	93
Cession (coût d'acquisition) des titres non consolidés ou mis en équivalence		26	8	107
Variation des valeurs mobilières de placement		(574)	(270)	1 392
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(1 105)	(782)	922
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :				
Émission/(remboursement) d'emprunts à court terme		(47)	2	340
Émission d'emprunts à long terme		18	1	522
Remboursement/rachat d'emprunts à long terme		(127)	(874)	(384)
Cession (coût d'acquisition) des titres consolidés sans gain ou perte de contrôle		(12)	-	(4)
Résultat net de change sur les emprunts intragroupes ⁽¹⁾		84	(66)	32
Augmentation de capital ⁽²⁾		123	15	-
Dividendes payés		(37)	(83)	(4)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		2	(1 005)	502
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles des activités abandonnées	(10)	(89)	94	64
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités abandonnées	(10)	1 123	(16)	(19)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement des activités abandonnées	(10)	1	(80)	(46)
Effet net des variations des taux de conversion		23	207	262
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		(142)	(1 497)	1 463
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période/d'exercice		3 543	5 040	3 577
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période/d'exercice⁽³⁾		3 400	3 534	5 040
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période/d'exercice classés en actifs détenus en vue de la vente		1	9	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie y compris trésorerie et équivalent de trésorerie classés en actifs détenus en vue de la vente en fin de période		3 401	3 543	5 040

(1) Voir note 4.

(2) Dont 0 million d'euros et 15 millions d'euros relatifs à des stock-options exercées respectivement au cours de l'année 2012 et 2011 (voir note 24c).

(3) Au 31 décembre 2012, ce montant comprend 949 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie situés dans des pays faisant l'objet d'un contrôle des changes (959 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 1 044 millions d'euros au 31 décembre 2010). Ces contraintes peuvent représenter une limitation à l'utilisation de cette trésorerie et équivalents de trésorerie par les autres filiales du Groupe et la société mère.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(En millions d'euros et nombre d'actions)</i>	Nombre d'actions ⁽⁴⁾	Capital	Primes	Réserves
1^{er} janvier 2010 après répartition	2 259 740 424	4 636	16 689	(13 323)
Variation des capitaux propres 2010				
Résultat global pour 2010 ⁽¹⁾				
Augmentations de capital	324 730	1		
Rémunérations différées payées en actions			37	
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées	117 975			(1)
Dividendes				
Autres variations				(7)
Affectation du résultat 2010				(334)
31 décembre 2010 après répartition	2 260 183 129	4 637	16 726	(13 665)
Variation des capitaux propres 2011				
Résultat global pour 2011 ⁽¹⁾				
Augmentations de capital	6 997 780	14	2	
Rémunérations différées payées en actions			29	
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées	(17 525)			
Dividendes				
Autres variations				(11)
Affectation du résultat				1 095
31 décembre 2011 après répartition	2 267 163 384	4 651	16 757	(12 581)
Variation des capitaux propres 2012				
Résultat global pour 2012 ⁽¹⁾				
Augmentation de capital ⁽²⁾	1 180 498	2	(2)	
Rémunérations différées payées en actions			26	
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées	39 722			1
Dividendes				
Autres variations				
31 décembre 2012 avant répartition	2 268 383 604	4 653	16 781	(12 580)
Affectation proposée ⁽³⁾				(1 374)
31 décembre 2012 après répartition	2 268 383 604	4 653	16 781	(13 954)

(1) Voir l'état consolidé du résultat global.

(2) 1 180 498 actions relatives à des actions gratuites de performance (voir note 24).

(3) L'affectation est proposée par le Conseil d'administration et doit être approuvée lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 7 mai 2013, avant d'être définitive.

(4) Voir note 24.

(En millions d'euros et nombre d'actions)	Justes valeurs et autres	Actions d'auto contrôle	Différence de conversion	Résultat net	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
1^{er} janvier 2010 après répartition	(1 719)	(1 567)	(976)	-	3 740	569	4 309
Variation des capitaux propres 2010							
Résultat global pour 2010 ⁽¹⁾	(89)	-	197	(334)	(226)	92	(134)
Augmentations de capital					1		1
Rémunérations différées payées en actions					37		37
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées		1			-		-
Dividendes					-	(4)	(4)
Autres variations					(7)	3	(4)
Affectation du résultat 2010				334	-		
31 décembre 2010 après répartition	(1 808)	(1 566)	(779)	-	3 545	660	4 205
Variation des capitaux propres 2011							
Résultat global pour 2011 ⁽¹⁾	(1 052)		233	1 095	276	99	375
Augmentations de capital					16		16
Rémunérations différées payées en actions					29		29
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées		(1)			(1)		(1)
Dividendes					-	(17)	(17)
Autres variations					(11)	5	(6)
Affectation du résultat				(1 095)			
31 décembre 2011 après répartition	(2 860)	(1 567)	(546)	-	3 854	747	4 601
Variation des capitaux propres 2012							
Résultat global pour 2012 ⁽¹⁾	(536)		(25)	(1 374)	(1 935)	(88)	(2 023)
Augmentation de capital ⁽²⁾					-	122	122
Rémunérations différées payées en actions					26		26
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées					1		1
Dividendes					-	(36)	(36)
Autres variations					-		-
31 décembre 2012 avant répartition	(3 396)	(1 567)	(571)	(1 374)	1 946	745	2 691
Affectation proposée ⁽³⁾				1 374			
31 décembre 2012 après répartition	(3 396)	(1 567)	(571)	-	1 946	745	2 691

(1) Voir l'état consolidé du résultat global.

(2) 1 180 498 actions relatives à des actions gratuites de performance (voir note 24).

(3) L'affectation est proposée par le Conseil d'administration et doit être approuvée lors de l'assemblée générale qui aura lieu le 7 mai 2013, avant d'être définitive.

NOTES ANNEXES

Note 1	Principes comptables	240
Note 2	Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations	254
Note 3	Évolution du périmètre de consolidation	264
Note 4	Changement de méthodes comptables et de présentation	264
Note 5	Information par secteur opérationnel et par zone géographique	266
Note 6	Revenus	269
Note 7	Pertes de valeur sur actifs reconnues en résultat	269
Note 8	Produits et charges financiers	270
Note 9	Impôts	270
Note 10	Activités abandonnées, actifs détenus en vue de la vente et passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés	273
Note 11	Résultats par action	274
Note 12	Goodwill	276
Note 13	Immobilisations incorporelles	279
Note 14	Immobilisations corporelles	282
Note 15	Contrats de location financement et de location simple	284
Note 16	Participations dans les entreprises associées et les coentreprises	285
Note 17	Actifs financiers	286
Note 18	Trésorerie et équivalents de trésorerie	287
Note 19	Besoin en fonds de roulement opérationnel	288
Note 20	Stocks et en cours	288
Note 21	Créances clients et comptes rattachés	289
Note 22	Autres actifs et passifs	289
Note 23	Affectation du résultat 2012	289
Note 24	Capitaux propres	290
Note 25	Instruments composés et de capitaux propres (obligations convertibles)	297
Note 26	Régimes postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de carrière	301
Note 27	Dettes financières nettes	318
Note 28	Actifs financiers cédés	324
Note 29	Provisions	325
Note 30	Risques de marché	326
Note 31	Avances et acomptes reçus	334
Note 32	Notes concernant les tableaux des flux de trésorerie consolidés	335
Note 33	Engagements au titre d'obligations contractuelles et engagements hors bilan	336
Note 34	Transactions avec les parties liées	341
Note 35	Frais de personnel et honoraires des commissaires aux comptes	342
Note 36	Litiges	342
Note 37	Événements postérieurs à la date de clôture	344
Note 38	Liste des principales sociétés consolidées	345
Note 39	Information trimestrielle (non audité)	346

NOTES ANNEXES

Alcatel-Lucent (précédemment Alcatel) est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du code de commerce. Le 30 novembre 2006, Alcatel a changé son nom en Alcatel-Lucent à la date de réalisation du regroupement d'entreprises avec Lucent Technologies Inc. Alcatel-Lucent a été constituée le 18 juin 1898 et la société expirera le 30 juin 2086, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Alcatel-Lucent a son siège au 3, avenue Octave Gréard, 75007 Paris (France). Alcatel-Lucent est cotée principalement à Paris et New York.

Les états financiers consolidés reflètent la situation comptable d'Alcatel-Lucent et de ses filiales (le « Groupe »), ainsi que les intérêts dans les entreprises associées et les coentreprises. Ils sont présentés en euros arrondis au million le plus proche.

Le Groupe développe et intègre des technologies, des applications et des services pour fournir des solutions de communication globales et innovantes.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés au 31 décembre 2012, le 6 février 2013. Les comptes consolidés seront définitifs après leur approbation à l'Assemblée générale qui doit se tenir le 7 mai 2013.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés d'Alcatel-Lucent et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union européenne (« UE ») à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Les IFRS sont disponibles sur l'Internet à l'adresse suivante : www.ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_en.htm.

Les IFRS comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») c'est-à-dire, les IFRS, les International Accounting Standards (« IAS ») et les interprétations émises par l'ancien International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC »), à présent appelé IFRS Interpretations Committee ou émis par l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Au 31 décembre 2012, toutes les IFRS que l'IASB a publiées et qui sont obligatoires sont les mêmes que celles adoptées par l'UE et obligatoires dans l'UE, sauf :

- la norme IAS 39 « Instruments Financiers : Comptabilisation et évaluation (révisée en décembre 2003) », que l'UE n'a que partiellement adopté. La partie que l'UE n'a pas adoptée est sans effet sur les comptes d'Alcatel-Lucent ;
- amendement de l'IAS 12 « Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents » (émis en décembre 2010). Cet amendement n'est obligatoire que depuis le 1^{er} janvier 2013 dans l'UE et traite de la façon d'évaluer les impôts différés passifs et actifs relatifs aux immeubles de placement quand ils sont évalués selon le modèle de la juste valeur de l'IAS 40 « Immeubles de placement ». Cet amendement n'a aucun impact sur les états financiers d'Alcatel-Lucent ; et
- amendement de l'IFRS 1 « Hyperinflation grave et suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants » (émis en décembre 2010). Cet amendement n'est obligatoire que depuis le 1^{er} janvier 2013 dans l'UE et n'a aucun impact sur les états financiers d'Alcatel-Lucent.

Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et applicables par le Groupe, que l'Union Européenne a approuvés, qui sont obligatoires dans l'Union Européenne au 1^{er} janvier 2012 et que le Groupe a appliqués

- amendements de l'IFRS 7 « Informations à fournir - Transferts d'actifs financiers » (émis en octobre 2010).

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et applicables par le Groupe que l'Union Européenne a approuvés mais qui sont obligatoires dans l'Union Européenne au 1^{er} juillet 2012 et que le Groupe a appliqués

- Amendements de l'IAS 1 « Présentation des éléments de la ligne Autre résultat global reconnu en capitaux propres » (émis en juin 2011). Le Groupe a appliqué cet amendement par anticipation et tous les effets qui résultent de son application sont reflétés dans les comptes consolidés du Groupe clôturant au 31 décembre 2011.

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et applicables par le Groupe que l'Union Européenne a approuvés mais qui ne sont pas encore obligatoires

- IFRS 10 « Etats financiers consolidés » (émis en mai 2011) ;
- IAS 27 « Etats financiers individuels » (émis en mai 2011). L'IFRS 10 et l'IAS 27 remplacent l'IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » (telle que modifiée en 2008) ;
- IFRS 11 « Partenariats » (émis en mai 2011) ;
- IAS 28 « Participation dans des entreprises associées et coentreprises » (émis en mai 2011). Cette IAS remplace l'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » (telle que révisée en 2003) ;
- IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans les autres entités » (émis en mai 2011) ;
- IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur » (émis en mai 2011) ;
- IAS 19 « Avantages du personnel » (révisé et émis en juin 2011) ;
- Interprétation IFRIC 20 « Frais de découverte engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert » (émis en octobre 2011) ;
- Amendements de l'IAS 32 « Compensation des actifs et passifs financiers » (émis en décembre 2011) ; et
- Amendements de l'IFRS 7 « Informations à fournir - Compensation des actifs et passifs financiers » (émis en décembre 2011).

Normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, qui ne sont pas encore entrés en vigueur, et que l'UE n'a pas encore approuvés

L'IASB a publié les normes et amendements suivants avant le 31 décembre 2012, qui ne sont pas encore entrés en vigueur :

- IFRS 9 « Instruments financiers classification et évaluation des actifs financiers » (publiée en novembre 2009) ;
- IFRS 9 « Instruments financiers classification et évaluation des passifs financiers » (publiée en octobre 2010) ;
- Amendements de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 « Date d'entrée en vigueur et transition des informations à fournir obligatoires » (émis en décembre 2011) ;
- Amendements de l'IFRS 1 « Emprunts bonifiés accordés par l'Etat » (émis en mars 2012) ;
- Amélioration des IFRS (2009-2011) (émis en mai 2012) ;
- Amendements relatifs aux dispositions transitoires (Amendements aux IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12) (émis en Juin 2012) ; et
- Entités d'Investissements (Amendements aux IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27) (émis en Octobre 2012).

De la liste, ci-dessus, sont décrits, ci-dessous, les nouvelles normes ou les modifications de normes qui pourraient potentiellement avoir un impact sur les résultats financiers lorsqu'elles deviendront obligatoires en Europe.

IFRS 10 « États financiers consolidés »

Selon notre étude de cette nouvelle norme, aucun impact significatif n'a été identifié concernant son application. Le Groupe appliquera cette norme à partir du 1^{er} janvier 2013.

IFRS 11 « Partenariats »

Alda Marine et AMIRIB (Alda Marine Ile de Ré – Ile de Bréhat) sont les seules entités qu'Alcatel-Lucent consolide par intégration proportionnelle. Alcatel-Lucent détient 51 % d'intérêts dans Alda Marine et indirectement 69 % d'AMIRIB au travers d'Alcatel-Lucent Submarine Networks France. Alda Marine détient les 31 % restant. Ces entités sont contrôlées conjointement (comme défini par l'IAS 31 « Participations dans des coentreprises ») avec Louis Dreyfus Armateurs, qui détient les actions restantes d'Alda Marine. Selon l'IFRS 11, les partenariats doivent être comptabilisés soit comme des actifs ou opérations communs, soit comme des coentreprises. Alda Marine et AMIRIB sont considérées chacune comme des coentreprises selon l'IAS 31, en conséquence, ces entités seront comptabilisées par mise en équivalence à partir du 1^{er} janvier 2013 du fait de la disparition de la méthode de l'intégration proportionnelle. Si Alcatel-Lucent avait comptabilisé ces entités par mise en équivalence au 31 décembre 2012, il en aurait résulté (i) un impact négatif de 5 millions d'euros sur le résultat de l'activité opérationnelle, (ii) une diminution de la dette financière nette de 21 millions d'euros, et (iii) une diminution des immobilisations corporelles de 30 millions d'euros.

Selon notre étude de l'IFRS 11, aucun autre impact significatif n'a été identifié concernant son application. Le Groupe appliquera cette norme à partir du 1^{er} janvier 2013.

IAS 19 « Avantages du personnel »

Le 16 juin 2011, l'IASB a publié une version révisée de l'IAS 19 « Avantages du personnel » qui est applicable pour les périodes annuelles à compter du 1er janvier 2013. Même si une application anticipée est autorisée, Alcatel-Lucent n'a pas l'intention d'appliquer cette norme révisée par anticipation. Pour Alcatel-Lucent, cette norme révisée impacte principalement la composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi reconnue sur la ligne « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat consolidé. Actuellement, cette composante financière est déterminée comme étant la charge d'intérêt des régimes à prestations définies (basée sur le taux d'actualisation retenu) nette du revenu attendu des fonds investis (basé sur le taux de rendement attendu). Par ailleurs, la composante financière des plans d'Alcatel-Lucent aux Etats-Unis est mise à jour trimestriellement en utilisant l'engagement, la juste valeur des actifs des plans et les taux d'actualisation du début du trimestre (le taux attendu de rendement sur actifs est revu annuellement ou en cours d'année dans le cas d'une modification significative, de l'allocation des actifs par exemple). Selon cette norme révisée, la composante financière sera appelée « intérêt net sur les charges de retraite payées d'avance et les passifs de pensions et indemnités de départ à la retraite » et sera mesurée comme la somme du produit d'intérêts sur les fonds investis, de la charge d'intérêt sur les engagements et de la charge d'intérêt sur le surplus non reconnu dû à la limitation d'actif ; chacun de ces montants d'intérêts étant calculé à partir des engagements des régimes à prestations définies, de la juste valeur des actifs des plans, de l'impact de la limitation d'actif et du taux d'actualisation, chacun de ces éléments étant retenu à la date du 1er janvier sans mise à jour trimestrielle.

Le tableau suivant compare l'historique des taux de rendement attendus qui ont été retenus pour le rendement attendu des fonds investis selon la norme actuelle, et les taux qui auraient été utilisés si la version révisée avait été appliquée. Il montre également les taux de rendements actuels. Seuls nos principaux plans de régimes postérieurs à l'emploi (Etats-Unis, France, Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas et Belgique) qui représentent 99,6 % de la valeur de marché totale des fonds investis d'Alcatel-Lucent ont été retenus pour l'élaboration du tableau ci-dessous. Pour ce comparatif, toutes les moyennes pondérées de taux ci-dessous sont basées sur les valeurs de marché des fonds investis au début de la période.

	Taux d'actualisation (IAS 19 révisée)	Taux de rendement attendu (IAS19 actuelle)	Taux de rendement actuel
2008	6,09 %	7,07 %	(7,94) %
2009	6,12 %	6,69 %	10,93 %
2010	5,44 %	6,55 %	11,64 %
2011	4,88 %	6,37 %	10,94 %
2012	3,88 %	6,05 %	10,75 %
Moyenne sur 5 ans	5,28 %	6,55 %	7,27 %

L'application de cette norme révisée aurait eu un impact négatif sur les « Autres produits et charges financiers » de nos comptes de résultats consolidés (et en conséquence sur le résultat net avant impôt et activités abandonnées) d'approximativement (484) millions d'euros en 2010, (518) millions d'euros en 2011 et (744) millions d'euros en 2012. Cependant, cet impact négatif aurait été compensé par un impact identique positif sur les états consolidés du résultat global. En conséquence, cette norme révisée n'a pas d'impact ni sur le résultat de l'activité opérationnelle ni sur le total des capitaux. Il n'y a pas non plus d'impact sur les besoins de financement.

Suite à des directives plus précises concernant l'utilisation des tables de mortalité, comme demandée par l'IAS 19 révisée, paragraphe 82, les tables de mortalité retenues pour les plans américains ont été modifiées au 31 décembre 2011.

La définition et la comptabilisation des coûts de gestion des actifs et des autres coûts administratifs sont en cours de revue.

Aucun autre impact significatif n'a été identifié jusqu'ici concernant l'application de cette norme révisée au 1er janvier 2013.

a/ Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

b/ Méthodes de consolidation et modifications dans les taux de détention

Les filiales contrôlées exclusivement sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés contrôlées conjointement (coentreprises) sont consolidées par intégration proportionnelle en accord avec l'IAS 31 « Participations dans des coentreprises ».

Conformément à l'IAS 28 « Participations dans des entreprises associées », la mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Conformément à SIC 12 « Consolidation - Entités ad hoc », les entités ad hoc sont consolidées, lorsque, en substance, la relation entre le Groupe et l'entité est telle, que le Groupe est jugé contrôler cette dernière. Tous les soldes et transactions intra-Groupe ainsi que les produits et les charges latents provenant de transactions internes et de dividendes sont éliminés.

Toutes modifications de la part d'intérêt d'Alcatel-Lucent dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres. Si Alcatel-Lucent perd le contrôle d'une filiale, les actifs, passifs et capitaux propres de cette ancienne filiale sont décomptabilisés. Tout gain ou perte résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat. Toute participation conservée dans l'ancienne filiale est comptabilisée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

c/ Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément aux prescriptions d'IFRS 3. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition conformément aux prescriptions des IFRS. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés, y compris pour la part des minoritaires et non seulement pour la quote-part des titres acquis. Bien que les participations ne donnant pas le contrôle puissent être évaluées soit à la juste valeur, soit à la quote-part de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise à la date d'acquisition, le Groupe n'a pas évalué jusqu'à présent de participations ne donnant pas le contrôle à la juste valeur. En effet, tous les regroupements d'entreprises enregistrés jusqu'à présent ont eu lieu avant la date de mise en place d'IFRS 3 révisé au 1^{er} janvier 2010. C'est pourquoi toutes les participations ne donnant pas le contrôle ont été évaluées à la quote-part de l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans des actifs nets évalués à leur juste valeur, est comptabilisé en goodwill (cf. immobilisations incorporelles et corporelles).

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut pas être achevée avant la fin de la période annuelle pendant laquelle le regroupement d'entreprises est effectué, cette comptabilisation initiale doit être achevée avant la fin de la période de douze mois commençant après la date d'acquisition. Les coûts relatifs à l'acquisition doivent être comptabilisés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus à l'exception des coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres en lien avec le regroupement d'entreprises qui sont inclus dans la valeur comptable de l'instrument.

Le traitement comptable des impôts différés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est présenté dans la note 11 ci-dessous.

Le traitement des options de souscription d'actions des sociétés acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est décrit en note 1s ci-dessous.

d/ Conversion des comptes exprimés en monnaies étrangères

Les états de la situation financière des sociétés consolidées, dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, sont convertis en euro au taux de change de clôture et leurs comptes de résultat, état du résultat global et flux de trésorerie au taux de change moyen de la période. La différence de conversion en résultant est inscrite dans les capitaux propres au poste « Différence de conversion ».

Les goodwill et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de cette entité et sont convertis en euros au taux de clôture.

e/ Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en compte de résultat en « autres produits et charges financiers ».

Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique doivent être convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués à la juste valeur doivent être convertis en utilisant les cours de change de la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Les écarts de conversion sur les instruments financiers libellés en monnaies étrangères correspondant à une couverture d'investissement net dans une filiale, dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, sont inscrits dans les capitaux propres au poste « Différence de conversion » jusqu'à la date de cession de la participation.

f/ Dépenses de recherche et développement et frais de recherche capitalisés

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de recherche et développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues, à l'exception :

- **des frais de développement**, inscrits en immobilisations incorporelles lorsque les conditions d'activation répondant aux critères suivants sont réunies :
 - le projet est clairement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
 - la faisabilité technique du projet est démontrée ;
 - la capacité à utiliser ou vendre les produits issus du projet ;
 - il existe une intention de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
 - l'existence d'un marché potentiel pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée, de telle sorte qu'il est probable que le projet générera des avantages économiques futurs ; et
 - les ressources techniques et financières nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.

Ces frais de développement sont amortis sur la durée de vie estimée des projets ou des produits au sein desquels ils sont capitalisés.

L'amortissement des frais de développement capitalisés commence lors de la mise à disposition du produit concerné.

Dans le cas spécifique des logiciels, la durée de vie est déterminée comme suit :

- si le logiciel est utilisé en interne, sur la durée de vie probable d'utilisation ; et
- si le logiciel est à usage externe, selon les perspectives de vente, de location ou de toute autre forme de commercialisation.

Les frais de développement de logiciels capitalisés sont ceux encourus pendant les phases de programmation, de codification et de tests. Les dépenses encourues préalablement (phases de planification et de conception, de définition du produit et de son architecture du produit) sont comptabilisées en charges.

L'amortissement des frais de développement de logiciels capitalisés à comptabiliser sur la période est égal au montant le plus élevé du (a) montant de la valeur brute multiplié par les revenus constatés au cours de la période et divisé par le total des revenus attendus sur ce logiciel et (b) de l'amortissement linéaire sur la durée de vie résiduelle du logiciel correspondant ou des produits dans lesquels ils sont intégrés.

L'amortissement des frais de développement capitalisés sur logiciels utilisés en interne est comptabilisé par fonction suivant leur utilisation.

- **des frais de développement spécifiques clients** (dépenses refacturables, engagées dans le cadre de contrats signés avec la clientèle), inclus dans les travaux en cours sur contrats de construction.

En relation avec le traitement des acquisitions, une part, qui peut être significative, du prix d'acquisition est allouée aux projets de recherche et développement en cours. Dans l'analyse de son processus d'acquisition, Alcatel-Lucent peut prendre la décision d'acheter des technologies qui ne sont pas encore commercialisées plutôt que de les développer en interne. De telles décisions correspondent à des choix d'opportunités permettant à Alcatel-Lucent de rester à la pointe des avancées technologiques rapides de l'industrie des télécommunications et des réseaux de données.

Les projets de recherche et développement en cours sont habituellement valorisés dans les acquisitions à partir des valeurs actualisées de résultat, d'une analyse de l'avancement des projets et d'une évaluation de toutes les contributions ainsi que de leurs risques.

La projection des revenus utilisée pour évaluer les projets de recherche et développement en cours est fondée sur des estimations de la taille des marchés et des facteurs de croissance, des évolutions attendues des technologies, ainsi que sur la nature et le délai prévu pour le lancement des nouveaux produits par Alcatel-Lucent et ses concurrents. Les flux de trésorerie nets futurs de tels projets sont basés sur les estimations du management du coût des ventes, des dépenses d'exploitation et de l'effet impôt relatif à ces projets.

La valeur est aussi ajustée pour tenir compte du stade d'avancement, de la complexité du projet, de la difficulté du développement à venir et du coût à l'achèvement des projets.

La valeur des projets de R&D achetés est déterminée en actualisant les flux de trésorerie nets. Le choix du taux d'actualisation est basé sur le coût moyen pondéré du capital, ajusté à la hausse pour refléter le risque additionnel inhérent à la durée du cycle de développement.

Les durées d'amortissement des frais de développement figurant à l'actif (développés en interne et capitalisés ou représentatifs d'une partie du prix d'acquisition d'une activité lors d'un regroupement d'entreprises) sont généralement comprises entre 3 et 10 ans.

Des tests de dépréciation sont effectués selon les modalités décrites dans la note 1g.

g/ Goodwill, immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie (telles que les marques) font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Goodwill

Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est égal à la différence entre la somme du montant total de la contrepartie transférée, de la valeur de toute participation ne donnant pas le contrôle et le cas échéant de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation antérieurement détenue, moins le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris. Ce goodwill est inscrit à l'actif de l'état de la situation financière.

Les goodwill font l'objet au moins une fois par an d'un test de dépréciation. Ce test annuel est effectué au cours du quatrième trimestre de chaque année. La méthodologie retenue consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des Divisions Produits du Groupe (considérées comme le regroupement des Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») au niveau duquel le test de dépréciation est effectué), à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondants (y compris goodwill). Les divisions opérationnelles sont situées au niveau immédiatement en dessous du niveau des trois secteurs opérationnels (Réseaux, Logiciels, Services et Solutions et Services). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.

Un test de dépréciation supplémentaire est également réalisé en cas d'événements indiquant une baisse potentielle de la valeur recouvrable d'une Division Produit (voir note 2c). Les pertes de valeur enregistrées sur les goodwill sont définitives.

Les goodwill relatifs aux entreprises associées sont comptabilisés en participations dans les entreprises associées. Lorsque les critères de perte de valeur tels que définis par IAS 39 indiquent que des participations dans les entreprises associées ont pu perdre de la valeur, le montant de cette perte est déterminé selon les règles définies par IAS 36.

En cas de réorganisation de la structure de reporting d'une façon qui modifie la composition d'une ou plusieurs Divisions Produits auxquelles le goodwill a été affecté, un nouveau test de dépréciation est réalisé sur le goodwill pour lequel la division opérationnelle a été modifiée. Ces réaffectations ont été effectuées au 1^{er} janvier 2013, 20 juillet 2011 et au 1^{er} janvier 2010 en utilisant une approche fondée sur la valeur relative, similaire à celle utilisée lorsqu'une entité se sépare d'une activité au sein d'une Division Produit.

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont des actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Ils sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs. Ces actifs incorporels sont comptabilisés si et seulement s'il est probable que les bénéfices économiques futurs attendus liés aux actifs vont être enregistrés par le Groupe, et si le coût des actifs peut être mesuré de façon fiable.

Les éléments comptabilisés en immobilisations incorporelles sont principalement des frais de développement capitalisés et des actifs acquis dans le cadre de regroupement d'entreprises tels que notamment des technologies acquises ou des relations clientèles autres que les marques. Les immobilisations incorporelles sont généralement amorties linéairement sur leur durée de vie estimée (i.e. entre 3 et 10 ans). Par exception, les logiciels peuvent être amortis en fonction des modalités de commercialisation. Les amortissements sont classés en coût des ventes, frais de recherche et développement (technologies acquises, projets de recherche et développement en cours etc.) ou en frais administratifs et commerciaux (relation clientèle) suivant la destination de l'immobilisation. Les pertes de valeur sont comptabilisées de façon similaire ou en coût de restructuration si faisant partie d'un plan de restructuration ou sur une ligne spécifique si elles sont très significatives (voir note 1n). L'amortissement des projets de recherche et développement en cours commence une fois la faisabilité technique atteinte. Les marques peuvent avoir une durée de vie indéfinie et par conséquent elles ne sont pas amorties.

Les résultats de cession d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés sur la ligne du coût correspondant dans le compte de résultat suivant la nature de l'utilisation de l'actif concerné (coût des ventes, charges administratives et commerciales ou frais de recherche et développement).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Bâtiments et agencements	5-50 ans
Ouvrages d'infrastructure et installations	5-20 ans
Équipement, matériel et outillage	1-10 ans

Le mode d'amortissement utilisé par le Groupe est le mode linéaire.

Les biens financés par un contrat de crédit bail ou de location de longue durée, qui en substance transfèrent tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif au Groupe (locataire), sont comptabilisés dans l'actif immobilisé.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements et pertes de valeur sont classés en coût des ventes, frais de recherche et développement ou en frais administratifs et commerciaux suivant la destination de l'immobilisation ou en coût de restructuration si faisant l'objet d'un plan de restructuration ou sur une ligne spécifique si ces pertes de valeur sont très significatives (voir note 1n).

Les résultats de cession d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sur la ligne du coût correspondant dans le compte de résultat suivant la nature de l'actif concerné (i.e. coût des ventes, charges administratives et commerciales ou frais de recherche et développement).

h/ Stocks et en-cours de production industrielle

Conformément à l'IAS 2 « Stocks », les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient (y compris coûts indirects de production) et de leur valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé en utilisant la moyenne pondérée du coût ou la formule « FIFO » (first-in, first-out).

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

i/ Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle et d'auto détention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres.

j/ Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées. Pour les régimes à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés (« projected unit credit method ») qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

La charge normale de l'exercice est comptabilisée en résultat de l'activité opérationnelle et la charge d'intérêt et le rendement attendu des fonds sont comptabilisés au sein du résultat financier. L'impact des modifications de plans est présenté sur une ligne spécifique du compte de résultat (voir note 1n) s'il est significatif.

Selon la norme IAS 19, les charges de retraite payées d'avance qui peuvent être reconnues dans l'état de la situation financière sont soumises à la règle du plafonnement d'actif qui est déterminée comme étant la somme des pertes actuarielles nettes cumulées non comptabilisées et du coût des services passés non comptabilisé, et la valeur actualisée de tout avantage économique disponible soit sous forme de remboursements du régime, soit sous forme de diminutions des cotisations futures au régime.

Le Groupe a choisi d'adopter l'option qui permet une reconnaissance immédiate des écarts actuariels et des ajustements résultant de la limitation d'actif, net des effets d'impôts différés, en dehors du compte de résultat, dans les autres éléments de l'état consolidé du résultat global, telle que présentée dans la norme IAS 19 « Avantages du personnel révisée » (paragraphes 93a à 93d).

Certains autres avantages postérieurs à l'emploi tels que l'assurance vie et la couverture médicale (principalement aux États-Unis) ou les médailles du travail (gratification accordée aux salariés, notamment en France et en Allemagne, en fonction de leur ancienneté) font également l'objet de provisions qui sont déterminées en procédant à un calcul actuariel comparable à celui effectué pour les provisions pour retraites.

Le traitement comptable des options de souscription ou d'achats d'actions attribuées aux salariés est décrit dans la note 1s ci-après.

k/ Provisions pour restructuration et coûts de restructuration

Conformément à l'IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les critères de comptabilisation des provisions pour restructuration sont (i) la compagnie a une obligation envers un tiers à la date du bilan, (ii) il est probable (plus que probable) qu'un passif (une future sortie de ressources est nécessaire pour réaliser l'obligation) a été engagé, et que (iii) le passif peut être estimé de manière fiable.

Pour répondre à ces critères, les provisions pour restructuration ne sont comptabilisées que quand nous estimons que le niveau de direction approprié a approuvé le plan de cessation d'emploi et l'a annoncé à la date de clôture des comptes, avec une identification précise des mesures à prendre (le nombre de salariés concernés, la classification de leur emploi ou de leur fonction et leur localisation). Avant la date de clôture des comptes, les conditions détaillées du plan doivent être communiquées aux salariés afin qu'ils soient capables d'estimer de façon raisonnable le type et le montant des indemnités qu'ils recevront. De plus, le calendrier pour l'achèvement des actions de restructuration doit être relativement court (généralement moins d'un an) sans modifications importantes prévues.

Les coûts pour restructuration correspondent essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites, aux coûts des préavis non effectués et coûts de formation des personnes devant partir, coûts liés aux fermetures de sites ou d'arrêt de ligne de produit et tout autre coût résultant de programme qui modifie de façon significative soit le champ d'activité du Groupe, soit la manière dont cette activité est gérée.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks et autres actifs, ainsi que les autres coûts (déménagement, formation des personnes mutées, etc.) liés directement à des mesures de restructuration, sont également comptabilisées dans les coûts de restructuration au compte de résultat.

Les montants provisionnés correspondant à des prévisions de décaissements futurs à effectuer dans le cadre des plans de restructuration sont évalués pour leur valeur actuelle lorsque l'échéancier des paiements est tel que l'effet de la valeur temps est jugé significatif. L'effet du passage du temps est comptabilisé en « autres produits et charges financiers ».

l/ Impôts

Impôt exigible

Les passifs (actifs) d'impôt exigible de la période sont basés sur le montant que l'on s'attend à payer aux (recouvrer auprès des) administrations fiscales et retranscrits dans nos états financiers. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisées pour calculer le montant sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de reporting dans les pays où le Groupe opère et génère un revenu imposable.

L'impôt exigible qui concerne des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres est comptabilisé en capitaux propres et non en résultat. Le management évalue périodiquement les positions prises sur la preuve d'impôt du Groupe vis-à-vis des situations dans lesquelles les réglementations fiscales sont sujettes à interprétation et établit des provisions si nécessaires.

Impôts différés

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. Celles-ci comprennent notamment l'élimination des écritures constatées dans les comptes individuels des filiales en application des options fiscales dérogatoires. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits dans l'état de la situation financière dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- existence d'impôts différés passifs, qui devraient générer du résultat taxable ou limiter les déductions fiscales lors de leur renversement ;
- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes ; et
- et le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs dont la valeur est supérieure à leur valeur comptable.

Suite à un regroupement d'entreprises, un acquéreur peut considérer comme probable qu'il récupérera son propre actif d'impôt différé qui n'était pas comptabilisé avant le regroupement d'entreprises. Par exemple, l'acquéreur peut être en mesure d'utiliser l'avantage que représentent ses pertes fiscales non utilisées en imputant sur elles des bénéfiques imposables futurs de l'entité acquise. Dans de tels cas, l'acquéreur comptabilise un actif d'impôt différé mais n'en tient pas compte pour déterminer le goodwill ou le goodwill négatif généré par l'acquisition.

Lorsqu'un actif d'impôt différé de l'entreprise acquise n'a pas été comptabilisé par l'acquéreur en tant qu'actif identifiable à la date d'un regroupement d'entreprises conformément aux critères d'IFRS 3 (révisée) et est comptabilisé ultérieurement dans les états financiers consolidés de l'acquéreur, le produit d'impôt différé qui en résulte est comptabilisé dans le compte de résultat.

Si des actifs d'impôts différés liés au regroupement d'entreprises avec Lucent sont comptabilisés dans les états financiers à venir d'Alcatel-Lucent, l'impact sera pris en compte dans le compte de résultat (pour les pertes fiscales d'Alcatel et de Lucent non encore activées).

Les pénalités reconnues sur les redressements fiscaux sont comptabilisées sur la ligne « Impôt » du compte de résultat.

m/ Revenus

Les revenus sont constitués par les ventes de marchandises, les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe et les produits des redevances, des licences et des subventions d'exploitation (nets de TVA).

La plupart des revenus du Groupe sont issus de contrats complexes qui requièrent une analyse en terme de reconnaissance des revenus, particulièrement dans le domaine des ventes de biens et équipements associés à des services qui constituent des arrangements prévoyant l'exécution de multiples activités génératrices de produits, des contrats de construction, de l'application des règles spécifiques aux ventes de logiciels et de l'analyse du caractère recouvrable des créances.

La plupart des revenus relatifs à la vente de biens et d'équipements sont comptabilisés selon IAS 18 « Produits des activités ordinaires » lorsqu'il existe un accord formel avec le client, que la livraison est intervenue et lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, la reconnaissance du revenu est en principe différée jusqu'à la date d'acceptation.

Les revenus des arrangements prévoyant l'exécution de multiples activités génératrices de produits, tels que ceux comprenant des produits avec des prestations d'installation et d'intégration, sont reconnus dès lors que le revenu de chaque activité est acquis, celui-ci étant déterminé en fonction de la juste valeur relative de l'activité déterminée par des analyses internes ou externes des données de marché, ou en différant la juste valeur associée avec les éléments non encore livrés. Un élément faisant l'objet d'une livraison est considéré comme une activité séparée, s'il a une valeur en tant que tel pour le client, s'il existe des estimations fiables et objectives de la juste valeur des activités non encore livrées ou effectuées et s'il est probable et en substance sous le contrôle de l'entreprise que ces activités seront effectuées ou livrées. Si ces critères ne sont pas respectés, le revenu de l'arrangement dans son ensemble est comptabilisé comme une seule activité génératrice de produit en accord avec les critères décrits dans le paragraphe précédent.

Le reste des revenus est relatif à des contrats de construction selon IAS 11 « Contrats de construction ». Un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en terme de conception, de technologie et de fonction, ou de finalité ou d'utilisation (principalement ceux correspondant à la construction ou à la conception de réseaux sur mesure, d'une durée de plus de deux trimestres). Pour le revenu et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes décrits précédemment sous réserve de certaines spécificités, telles que le respect de jalons définis contractuellement ou les coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat. Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coût des ventes. Si des incertitudes existent concernant l'acceptation par le client ou dans le cas de contrats d'une durée relativement courte, le revenu n'est reconnu qu'à hauteur des coûts engagés récupérables ou à l'achèvement. Les coûts d'un

contrat de construction sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus lorsque le résultat de ce contrat de construction ne peut pas être estimé de façon fiable. Dans ce cas, les revenus sont comptabilisés dans la limite des coûts encourus qui seront probablement recouvrables. Les travaux en cours sur contrats de construction sont comptabilisés pour leur coût de production et n'incorporent ni frais administratifs ni frais commerciaux. La variation des provisions pour pénalités de retard ou relatives à la mauvaise exécution du contrat est comptabilisée en revenus et non en coût des ventes.

Les paiements partiels reçus sur contrats de construction, avant que les travaux correspondant n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Le montant des coûts encourus augmenté des profits comptabilisés et diminué des pertes comptabilisées (notamment en provisions pour pertes à terminaison) et des facturations intermédiaires, est déterminé, contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est comptabilisé à l'actif en « montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction » (voir note 19). S'il est négatif, il est comptabilisé au passif en « montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction » (voir note 19).

Lorsque des logiciels sont compris dans la vente des produits du Groupe et le logiciel et le matériel fonctionnent ensemble pour livrer l'essentiel de la fonctionnalité du produit, la transaction est considérée comme la vente d'un bien et comptabilisée selon IAS 18. Pour les revenus relatifs à des licences ou de la commercialisation de solutions informatiques ou de la vente de logiciels, le Groupe applique aussi les directives de IAS 18 mais requiert l'utilisation de la juste valeur déterminée selon la méthode de la « VSOE » (« Vendor Specific Objective Evidence »), afin de séparer des multiples activités génératrices de produits. De plus, si l'une des activités non encore effectuées est essentielle à la fonctionnalité des activités déjà effectuées, le revenu est différé jusqu'à ce que cette activité soit effectuée ou le dernier élément livré. Si le dernier élément non livré est un service, le revenu est reconnu sur la durée du service.

Pour les transactions ne comprenant que des services, des prestations de formation ou de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus. Les revenus relatifs à de la maintenance, y compris le support client postérieurement à un contrat, sont différés et reconnus au prorata du temps écoulé sur la période contractuelle de service. Les revenus au titre d'autres services sont en général comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Pour les ventes de produits effectuées par l'intermédiaire de distributeurs, pour autant que tous les autres critères de reconnaissance du revenu soient respectés, les revenus sont comptabilisés lors de l'expédition au réseau de distribution, dans la mesure où ces ventes ne sont pas subordonnées à la vente par le distributeur de ces produits à des tiers et que les contrats de distribution ne contiennent pas de clause de retour. Sinon, les revenus sont enregistrés lorsque le produit a été vendu au consommateur final.

Les remises commerciales ou rabais pour quantité sont comptabilisés en déduction du revenu même en cas d'actions commerciales prenant la forme d'attribution de produits gratuits.

D'une manière générale les revenus sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différés de paiement a un effet significatif sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

L'analyse du caractère recouvrable d'une créance est déterminante pour décider de la comptabilisation ou non d'un revenu. Dans le cadre du processus de reconnaissance des revenus, le Groupe détermine s'il est probable que les bénéfices économiques attendus de la transaction seront reçus. Si le Groupe n'est pas certain de recevoir ces bénéfices, le revenu est différé et reconnu lors de la perception de la trésorerie correspondante. Cependant, en cas d'incertitudes apparaissant postérieurement à la comptabilisation d'une créance, le montant dont la recouvrabilité devient improbable est provisionné en « coût des ventes ».

n/ Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi

Alcatel-Lucent a considéré pertinent de présenter, au compte de résultat, un sous-total au sein du résultat de l'activité opérationnelle pour mieux comprendre la performance financière du Groupe.

Ce sous-total dénommé « Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructurations, litiges, résultat de cession des sociétés consolidées et modifications de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi », exclut les éléments qui ont peu de valeur prédictive du fait de leur nature, fréquence et/ou importance relative.

Ces éléments peuvent être classés en deux catégories :

- les éléments peu fréquents et significatifs, tels qu'une perte de valeur importante, la cession de titres, le règlement d'un litige ayant un impact significatif ou une modification majeure de plans de retraite ou autres avantages postérieurs à l'emploi ; et
- les éléments qui sont par essence imprévisibles par leur fréquence et leurs montants s'ils sont d'une importance relative. Alcatel-Lucent considère que l'importance relative doit être évaluée non seulement en comparant l'importance du montant concerné par rapport au résultat de l'activité opérationnelle mais aussi en termes d'évolution d'une période à l'autre. Sont concernées par exemple les charges de restructuration du fait de leur évolution significative d'un exercice à l'autre.

Le résultat de l'activité opérationnelle inclut la marge brute, les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (voir note 1f). Elle comprend notamment les coûts des pensions et retraites (hors composante financière - voir note 1j), la participation des salariés, les provisions sur créances (y compris pour les créances relatives aux deux catégories de financement clientèle décrites en note 1r) et les résultats sur cession des immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que tout autre charge et produit opérationnel, abstraction faite de son caractère prédictif en terme de nature, fréquence et/ou d'importance relative.

La notion de résultat de l'activité opérationnelle s'apprécie avant les produits et charges financiers et notamment la composante financière des charges de retraite, le coût de financement et les résultats sur cession des actifs financiers (titres non consolidés, titres des sociétés en équivalence et autres actifs financiers non courants, nets), et avant la quote-part dans le résultat net des entreprises associées, la (charge) produit d'impôt et le résultat net des activités abandonnées.

o/ Coût de financement et autres produits et charges financiers

Il inclut les charges sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts obligataires, de la partie dette des instruments hybrides (OCEANE) et autres emprunts obligataires convertibles, des autres dettes financières (y compris dettes sur les obligations de crédit bail) et produits d'intérêts sur toute la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement) ainsi que les variations de juste valeur des valeurs mobilières comptabilisées à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

Les intérêts financiers à payer (ou à recevoir) au titre d'un paiement insuffisant (ou trop élevé) d'impôt sont comptabilisés sur la ligne « autres produits et charges financiers » du compte de résultat.

p/ Structure de l'état de la situation financière consolidé

Le Groupe exerce dans ses différents secteurs des activités à cycle d'exploitation long. En conséquence, les actifs d'exploitation et les passifs d'exploitation incluent certains éléments à plus d'un an.

q/ Instruments financiers

i. Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires, les instruments dérivés passifs et les dettes d'exploitation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs et passifs financiers lors de la date d'acquisition.

Actifs et passifs évalués à leur juste valeur par le résultat

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et les actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat lors de leur comptabilisation initiale. Les actifs et passifs financiers sont désignés comme étant détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis dans le but d'être vendu ou racheté dans un terme proche. Les instruments dérivés sont aussi qualifiés d'actifs et de passifs conclus à des fins de transaction à moins qu'ils ne soient qualifiés de couverture comme défini par IAS 39.

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés dans les comptes consolidés à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier (*Coût de financement*) dans le compte de résultat consolidé.

Prêts, créances et emprunts

Après comptabilisation initiale, les prêts, créances et emprunts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif (TIE), diminué des dépréciations éventuelles. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toutes les primes positives ou négatives payées ou reçues lors de l'acquisition ainsi que les frais et coûts faisant partie intégrante de la transaction. L'amortisation, calculée en utilisant le TIE est incluse dans les coûts financiers du compte de résultat consolidé. Les prêts et créances peuvent faire l'objet d'une perte de valeur s'il existe une indication objective de dépréciation. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement dans le futur.

Certains instruments financiers contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres. C'est notamment le cas des emprunts obligataires convertibles ou échangeables ou remboursables en actions nouvelles ou existantes. Les différentes composantes de ces instruments sont comptabilisées dans les capitaux propres et dans les emprunts et dettes financières pour leurs parts respectives, telles que définies dans la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation ».

La composante classée en dette financière a été évaluée à la date d'émission pour les instruments émis par ex-Alcatel. Elle correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs contractuels (incluant les coupons et le remboursement) actualisée au taux de marché (tenant compte du risque de crédit à l'émission) d'un instrument similaire présentant les mêmes conditions (maturité, flux de trésorerie) mais sans option de conversion ou de remboursement en actions. La part comptabilisée en capitaux propres est déterminée par différence entre le montant nominal à l'émission et la composante dette financière.

La composante classée en dette financière des emprunts convertibles émis par Lucent a été déterminée à la date du regroupement d'entreprises Alcatel-Lucent à sa juste valeur, selon les modalités décrites ci-dessus, en tenant compte des maturités contractuelles. La différence entre la juste valeur de la dette convertible et la composante dette a été comptabilisée comme composante capitaux propres au sein de ces derniers.

Conformément aux prescriptions d'IAS 32 AG33 et AG34, le montant payé, pour un remboursement avant échéance, est alloué à la date de remboursement entre la dette et les capitaux propres selon une méthode cohérente avec celle utilisée à l'origine. Le montant de la perte ou du gain relatif à la composante dette est comptabilisé en résultat financier et le montant du versement relatif à la composante capitaux propres est comptabilisé directement en capitaux propres.

Actifs détenus jusqu'à leur échéance

Le Groupe ne détient pas d'actifs détenus jusqu'à leur échéance aux clôtures du 31 décembre 2012, 2011 et 2010.

Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente comprennent les titres de participation dans les sociétés non consolidées.

Après comptabilisation initiale, les actifs disponibles à la vente sont enregistrés à leur juste valeur. La juste valeur des titres cotés sur un marché actif est leur prix de marché. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une perte de valeur irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette perte de valeur par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

A chaque clôture, un examen du portefeuille des titres non consolidés et des autres actifs financiers est effectué afin d'apprécier s'il existe des indications objectives de dépréciation de ces actifs.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » est sorti de l'état de la situation financière lorsque notamment le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

Pour les créances commerciales, la cession sans recours contre le cédant en cas de défaut de paiement du débiteur a été analysée comme un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés à l'actif permettant sa sortie de l'état de la situation financière selon IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation », le risque de retard de paiement ayant été jugé marginal. Une interprétation plus restrictive de la notion de « transfert de la quasi-totalité des risques et avantages » pourrait remettre en cause le traitement comptable retenu actuellement. Le montant des encours de créances cédées sans recours est indiqué en note 28.

Compensation des actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers doivent être compensés et le montant net doit être reporté dans l'état consolidé de la situation financière s'il y a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montant comptabilisés et si il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

ii. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui sont échangés sur des marchés actifs est déterminée à chaque période de reporting par référence aux prix cotés sur le marché ou aux cotations de prix du fournisseur (cours acheteur pour positions longues et cours vendeur pour positions courtes), sans aucune déduction liée aux coûts de transactions.

Pour les instruments financiers qui ne sont pas échangés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée en utilisant les techniques appropriées de valorisation. Ces techniques peuvent comprendre :

- l'utilisation de transactions de marché récentes ;
- une référence à une juste valeur actuelle d'un autre instrument qui est substantiellement le même ; et
- une analyse des flux monétaires actualisés ou autre modèle de valorisation.

Une analyse des justes valeurs des instruments financiers et des détails supplémentaires sur comment elles sont mesurées est donnée dans la note 30.

La version révisée de IFRS 7 – « Instruments financiers : Informations à fournir - Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers » concerne les actifs et passifs évalués à la juste valeur et requiert de classer les évaluations à la juste valeur en 3 niveaux. Les niveaux de hiérarchie de juste valeur reflètent l'importance des données utilisées pour réaliser les évaluations :

Niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

iii. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend la trésorerie (fonds en caisse) ainsi que les équivalents de trésorerie (dépôts à vue et placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays (contrôle des changes) ou secteurs d'activités sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

Les découverts bancaires, étant assimilés à un financement de passifs, sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Le montant figurant à l'actif de l'état de la situation financière dans le poste « trésorerie et équivalents de trésorerie » correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus.

iv. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments dérivés, tel que des contrats à terme de change et des swaps de taux d'intérêt pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Ces instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de mise en place du contrat et sont ensuite réévalués à leur juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actif financier si leur juste valeur est positive et en tant que passif financier si leur juste valeur est négative.

Tous les gains ou pertes résultant du changement de juste valeur des dérivés est enregistré directement en compte de résultat, à l'exception de la part efficace des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie, qui est enregistrée en capitaux propres.

Dans le cadre de la comptabilité de couverture, les couvertures sont définies de la manière suivante :

- la couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou passif comptabilisé ;
- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue hautement probable ; et
- la couverture d'investissement net à l'étranger.

Le Groupe n'a pas de dérivés qualifiés de couverture d'investissement net à l'étranger aux clôtures du 31 décembre 2012, 2011 et 2010.

À la mise en place de la relation de couverture, le Groupe désigne formellement et documente la relation de couverture sur laquelle le Groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie en termes de gestion du risque de la relation de couverture. La documentation comprend l'identification de l'instrument de couverture, de l'élément couvert et la nature du risque couvert. Elle comprend également la manière dont l'entité va évaluer la corrélation des variations de juste valeur de

l'instrument de couverture avec celles de l'élément couvert ou la variation des flux de trésorerie attribuables au risque couvert. De telles couvertures sont supposées être hautement efficaces dans la compensation des variations de juste valeur ou des flux de trésorerie et leur efficacité est mesurée de manière constante tout au long de la durée de vie de la relation de couverture.

Les couvertures qui remplissent les critères de comptabilité de couverture sont comptabilisées de la manière décrite ci-dessous.

Couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur du dérivé de couverture sont comptabilisées en compte de résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en tant que composant de la valeur comptable de l'élément couvert et sont également enregistrées en compte de résultat.

Pour les couvertures de juste valeur liées aux éléments comptabilisés au coût amorti, tout ajustement de la valeur comptable est amorti dans le compte de résultat sur la durée de vie restante de la couverture en utilisant la méthode du TIE. L'amortissement au TIE peut commencer dès que l'ajustement existe et au plus tard quand l'élément couvert cesse de faire l'objet d'ajustement de juste valeur attribuable au risque couvert.

Si l'élément couvert est décomptabilisé, la juste valeur non amortie est reconnue immédiatement en compte de résultat.

Voir la note 30 pour plus de détails.

Couverture de flux de trésorerie

La part efficace des gains ou pertes sur l'instrument de couverture est enregistrée directement en capitaux propres (dans les autres éléments du résultat global), alors que la part inefficace est reconnue immédiatement en compte de résultat en « autres produits et charges financiers ».

Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont transférés en compte de résultat quand l'élément couvert impacte le compte de résultat, par exemple quand la charge ou le produit financier de l'élément couvert est reconnu ou quand une vente prévue se réalise.

Si la transaction prévue ou l'engagement ferme n'a plus une grande probabilité d'occurrence, les gains ou pertes cumulés précédemment reconnus en capitaux propres sont transférés en compte de résultat. Si l'instrument de couverture expire ou est vendu, terminé ou exercé sans remplacement ou prolongation, ou si la couverture est révoquée, tous les gains ou pertes précédemment reconnus en capitaux propres demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte ou l'engagement ferme affecte le compte de résultat.

Voir la note 30 pour plus de détails.

r/ Financement à la clientèle

Les financements client effectués par le Groupe sont de deux natures :

- un financement qui s'inscrit dans le cadre du cycle d'exploitation et directement rattaché à des contrats identifiés ; et
- un financement qui s'inscrit dans un projet à plus long terme dépassant le cadre du cycle d'exploitation et qui prend la forme d'un accompagnement sur une durée longue de certains clients au travers de prêts, de prises de participation minoritaires ou de toute autre forme de financement.

Ces deux catégories sont comptabilisées en autres actifs courants ou non courants.

Les variations des en-cours de ces deux catégories sont incluses dans la variation de la trésorerie opérationnelle du tableau des flux de trésorerie consolidé.

Par ailleurs, le Groupe peut donner des garanties à des banques pour le financement des clients du Groupe. Celles-ci sont comprises dans les engagements hors de l'état de la situation financière.

s/ Options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les salariés en contrepartie des options reçues, est déterminée à la date d'attribution et est comptabilisée en augmentation du poste « Primes » à la date d'octroi, neutralisée au sein des capitaux propres par le débit d'un compte de rémunération différée (sous-compte du compte « Primes »), qui est amorti par le résultat sur la période d'acquisition des droits.

La juste valeur des stock-options est déterminée à la date d'attribution (c'est à dire la date de l'approbation du plan par le Conseil d'Administration) selon le modèle binomial de Cox Ross Rubinstein. Ce dernier permet de tenir compte des caractéristiques du plan (prix d'exercice, période d'exercice), des données de marché lors de l'émission (tels que taux sans risque, cours de l'action, volatilité attendue à la date d'attribution, dividendes attendus) et d'une hypothèse comportementale des bénéficiaires, tel que l'exercice des options avant la fin de période d'exercibilité. Il est considéré que le bénéficiaire exercera ses options une fois que le gain potentiel excédera 50 % du prix d'exercice.

Tous les plans émis après le 7 novembre 2002 et dont des droits permettant l'exercice des options restent à acquérir au 1^{er} janvier 2005 et ceux émis postérieurement au 1^{er} janvier 2005, sont comptabilisés selon la norme IFRS 2.

L'impact sur le résultat de la période de l'application de la norme IFRS 2 est présenté en « coût des ventes », en « frais de recherche et développement » ou en « charges administratives et commerciales » en adéquation avec les fonctions exercées par les attributaires.

Les options de souscription d'actions existantes au moment de l'acquisition d'une société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont en général converties en options de souscription d'actions Alcatel-Lucent en appliquant la parité entre la valeur des actions de la cible et celle des actions Alcatel-Lucent. Conformément aux prescriptions d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et d'IFRS 2, la juste valeur des options de souscription existantes au moment de l'acquisition est comptabilisée en augmentation du poste « Primes ». La juste valeur des options pour lesquelles les droits ne sont pas encore acquis au moment de la prise de contrôle est comptabilisée en rémunération différée dans les capitaux propres (dans un sous-compte du compte « Primes »). La somme de la juste valeur des options de souscription d'action existantes diminuée des rémunérations différées, correspondant à la juste valeur des options dont les droits sont acquis, est prise en compte dans le coût du regroupement d'entreprises.

t/ Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

La norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », établit le traitement comptable applicable aux actifs détenus en vue de la vente et la présentation et les informations à fournir sur les activités abandonnées.

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés, est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouverte principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers consolidés pour toutes les périodes présentées.

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels ne sont pas dépréciés ou amortis une fois classés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente.

NOTE 2 PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDES RELATIVES AUX ESTIMATIONS

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales « IFRS » implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables. Dans le contexte économique mondial actuel, le degré de volatilité et le manque de visibilité induit sont historiquement élevés au 31 décembre 2012, certains faits et circonstances à venir pourraient donc conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la situation financière, le compte de résultat et les flux de trésorerie du Groupe.

a/ Dépréciation des stocks et en-cours

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées en coût des ventes ou en charges de restructuration suivant la nature des montants concernés.

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dépréciation des stocks et en-cours pour les travaux des contrats de construction	(449)	(455)	(436)
	2012	2011	2010
Impact des dépréciations des stocks et en-cours sur le résultat net avant impôts et activités abandonnées	(171)	(169)	(113)

b/ Dépréciation des créances clients

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée attendue des encaissements futurs est inférieure à la valeur comptable. Le montant de la dépréciation prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance des principaux clients du Groupe peuvent avoir un impact négatif sur les résultats futurs. Les dépréciations de créances clients sont comptabilisées en coût des ventes, ou dans un compte spécifique du compte de résultat lié à la dépréciation des actifs, si de telles pertes correspondent au critère de comptabilisation distincte tel que décrit dans la note 1n.

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dépréciations cumulées des créances clients	(120)	(123)	(153)
	2012	2011	2010
Impact des pertes de valeur sur créances clients sur le résultat net avant impôts et activités abandonnées	(5)	3	(14)

c/ Frais de développement capitalisés, immobilisations incorporelles et goodwill

Un goodwill de 8 051 millions d'euros et des incorporels d'un montant de 4 813 millions d'euros ont été comptabilisés en 2006 dans le cadre du regroupement d'entreprises avec Lucent. En utilisant des données de marché disponibles à cette date, des estimations ont été faites (fondées principalement sur des flux de trésorerie actualisés tenant compte des facteurs de risque dérivés des projections faites par la Direction de Lucent) et des jugements ont été apportés, pour déterminer, en particulier, la juste valeur des actifs incorporels acquis et partiellement amortis ou dépréciés par la suite, principalement en raison des tests de dépréciation réalisés en 2007, 2008 et 2012 (voir ci-dessous). Les montants résiduels au 31 décembre 2012 sont de 2 224 millions d'euros de goodwill et de 640 million d'euros d'actifs incorporels.

Frais de développement capitalisés

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Frais de développement capitalisés, net	421	560	569
	2012	2011	2010
Impact des pertes de valeur sur le résultat net avant impôts et activités abandonnées	(122)	(11)	(3)

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en note 1f. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés (3 à 10 ans).

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ses projets, pour lesquels les coûts sont capitalisés, et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés net ou de modifier le plan d'amortissement initial.

Dans le cadre du test de dépréciation annuel du goodwill effectué au quatrième trimestre 2012, nous avons identifié des indices qui pouvaient indiquer une potentielle perte de valeur des coûts de développement capitalisés liés à nos offres relatives aux technologies GSM et CDMA (les deux dans notre Division Produit Réseaux accès mobile). Le principal fait générateur a été un remplacement plus rapide que prévu de ces technologies par la nouvelle technologie LTE. Il en est résulté des tests de dépréciations de ces actifs. Les frais de développement capitalisés ont fait l'objet d'une perte de valeur de 122 millions d'euros en 2012. Au 31 décembre 2012, les frais de développement capitalisés pour ces deux technologies sont entièrement dépréciés ou amortis.

Des pertes de valeur de 11 millions d'euros et 3 millions d'euros avaient été comptabilisées en 2011 et 2010 respectivement.

Autres Immobilisations incorporelles

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Autres immobilisations incorporelles, net	754	1 214	1 487
	2012	2011	2010
Impact des pertes de valeur sur le résultat net avant impôts et activités abandonnées	(191)	(4)	(6)

Les tests de dépréciation sont réalisés si nous avons des indications de réductions potentielles de la valeur de nos immobilisations incorporelles. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés ou de valeurs de marché des actifs concernés. Les modifications du marché CDMA en 2012, dans lequel la technologie LTE remplace la technologie CDMA plus rapidement que prévu avec des impacts liés sur les flux de trésorerie initialement estimés, ont conduit à une revue des autres immobilisations incorporelles.

Suite à ce test de dépréciation, une perte de valeur sur autres immobilisations incorporelles de 191 millions d'euros a été comptabilisée en 2012.

Ces pertes de valeur ont été enregistrées sur la Division Produit « Réseaux accès mobile », dont principalement 136 millions d'euros pour les relations clientèle et 50 millions d'euros pour l'acquisition de la technologie CDMA initialement comptabilisée dans le cadre de la fusion avec Lucent en 2006, ces deux actifs étant entièrement amortis ou dépréciés au 31 décembre 2012.

Des pertes de valeur de 4 millions d'euros et de 6 millions d'euros ont été enregistrées en 2011 et en 2010 respectivement.

Goodwill

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Goodwill, net	3 820	4 389	4 370
	2012	2011	2010
Impact des pertes de valeur sur le résultat net avant impôts et activités abandonnées	(522)	-	-

Le goodwill, net est alloué, le cas échéant, aux unités génératrices de trésorerie qui sont équivalentes aux Divisions Produits. Comme expliqué en note 1g, le goodwill est testé pour dépréciation au moins une fois par an. Pour déterminer si le goodwill doit faire l'objet d'une dépréciation, la valeur nette comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie, est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La valeur d'utilité de chaque Division Produit est fondée sur une projection sur 5 ans des flux de trésorerie estimés actualisés augmentée d'une valeur terminale actualisée qui correspond aux flux de trésorerie prévisionnels normalisés en année 5 auquel est appliqué un taux de croissance à l'infini (également appelée méthode Gordon Shapiro).

La juste valeur moins le coût des ventes de chaque Division Produit est fondée sur la valeur moyenne pondérée de l'approche Gordon Shapiro décrite ci-dessus et des deux approches suivantes :

- projection sur 5 ans des flux de trésorerie actualisés estimés augmentée de la valeur résiduelle terminale calculée avec des Multiples de vente (valeur d'entreprise / chiffres d'affaires) ; et
- projection sur 5 ans des flux de trésorerie actualisés estimés augmentée de la valeur résiduelle terminale calculée avec des Multiples de résultat opérationnel (valeur d'entreprise / résultat avant intérêts financiers, impôts, dépréciation et amortissement « EBITDA »).

Le taux d'actualisation utilisé pour le test de dépréciation annuel est le taux moyen pondéré du capital spécifique au Groupe (« Weighted Average Cost of Capital – WACC »), soit 11 %, 10 % et 10 % pour 2012, 2011 et 2010 respectivement. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. L'utilisation de tels taux, aboutit à un montant de valeur recouvrable identique à celui qui aurait été obtenu en appliquant, comme requis par IAS 36, des taux avant impôts à des flux de trésorerie avant impôts. Un seul taux d'actualisation a été utilisé, dans la mesure où les risques spécifiques à certains produits ou marchés ont été pris en compte dans les flux de trésorerie prévisionnels.

L'IAS 36, paragraphe 96, stipule que « Le test de dépréciation annuel d'une unité génératrice de trésorerie à laquelle un goodwill a été affecté peut être effectué à tout moment pendant une période annuelle, à condition que le test soit effectué au même moment chaque année ». Puisque nous avons réalisé un test de dépréciation additionnel au cours du quatrième trimestre 2011 et du fait que les données du budget pour l'année suivante ne sont pas connues au second trimestre mais sont déterminées au quatrième trimestre, la Direction a décidé qu'il sera plus efficace et pertinent de réaliser à partir de 2012 le test de dépréciation annuel au cours du quatrième trimestre plutôt qu'au cours du deuxième trimestre.

Comme indiqué en note 1g, outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill, il est procédé à des tests additionnels en cas d'indice de perte potentielle de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

Test de dépréciation supplémentaire réalisé en 2012

En raison de l'existence d'événements déclencheurs au second trimestre 2012, nous avons réalisés un test de dépréciation supplémentaire au 30 juin 2012. Les résultats ont indiqué qu'aucune perte de valeur n'avait eu lieu (voir notes 2c et 12 des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 juin 2012).

Test de dépréciation annuel 2012 réalisé au cours du quatrième trimestre 2012

En accord avec notre politique comptable (voir note 1g) nous avons effectué un test de dépréciation sur toutes les Divisions Produits au 31 décembre 2012. Ce test de dépréciation annuel a été effectué dans un contexte de détérioration constante de l'environnement économique, la profitabilité du Groupe étant dans certains pays sous pression suite à une compétition accrue sur les prix, et la détérioration de notre résultat opérationnel ajusté comparé à notre budget. Nous avons également révisé nos hypothèses concernant le rythme de croissance de la division multiplexage par longueurs d'onde (« WDM ») et la migration de nouvelles technologies dans notre division Optique. Ces évolutions sont reflétées dans nos prévisions de flux de trésorerie à 5 ans et les valeurs terminales utilisées pour évaluer les valeurs de recouvrement de certaines Divisions Produits.

Suite au test de dépréciation annuel de 2012, une perte de valeur sur le goodwill de 522 millions d'euros a été comptabilisée en 2012 afin de diminuer la valeur comptable de certaines Divisions Produits à leur valeur de recouvrement. Sur le montant de 522 millions d'euros, 503 millions d'euros ont été enregistrés sur le secteur Réseaux (au sein duquel, parmi les diverses Divisions Produits, 431 millions d'euros ont été enregistrés sur la Division Produit Optique, 64 millions d'euros sur accès fixe et 8 millions d'euros sur accès mobile) et 19 millions d'euros sur le secteur Logiciels, Services et Solutions (au sein duquel 11 millions d'euros sur la Division Produit Solutions de Communications Avancées et 8 millions d'euros sur la division Construction de réseaux).

La valeur de recouvrement de notre goodwill a été calculée sur la base d'hypothèses clés, qui pourraient avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés. Ces valeurs de recouvrement ne tiennent compte que partiellement des futurs bénéfices du programme Performance tel que décrit en note 2k. Les hypothèses clés retenues sont composées entre autres de :

- taux d'actualisation de 11 % ;
- pourcentage de croissance perpétuelle évoluant entre 0 % et 2,5 % ; et
- le programme Performance lancé en 2012 vise à atteindre une réduction de coûts de 1 250 millions d'euros d'ici la fin 2013 (voir note 2k).

En considérant toutes les autres hypothèses de calcul constantes, une augmentation ou une diminution de 0,5 % du taux d'actualisation aurait diminué ou augmenté la valeur recouvrable 2012 de l'ensemble des unités génératrices de trésorerie du Groupe qui comprennent le goodwill et les actifs incorporels du groupe de 367 millions d'euros et 405 millions d'euros, respectivement. Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation aurait généré une perte de valeur supplémentaire du goodwill d'un montant de 60 millions d'euros au 31 décembre 2012. En ce qui concerne la valeur de recouvrement de la Division Produit Optique, les hypothèses clés retenues sont :

- taux d'actualisation de 11 % ;
- pourcentage de croissance perpétuelle de 1,5 % ; et
- développement significatif de nos revenus WDM dans les années à venir.

En considérant toutes les autres hypothèses de calcul constantes, une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation aurait diminué au 31 décembre 2012 la valeur recouvrable de cette Division Produit de 42 millions d'euros, générant une perte de valeur supplémentaire sur le goodwill correspondante.

En considérant toutes les autres hypothèses de calcul constantes, une diminution de 0,5 % du pourcentage de croissance perpétuelle aurait diminué au 31 décembre 2012 la valeur recouvrable de cette Division Produit de 14 millions d'euros, générant une perte de valeur supplémentaire sur le goodwill correspondante.

En considérant toutes les autres hypothèses de calcul constantes, un retard d'un an sur l'augmentation des ventes estimées des produits WDM, aurait diminué au 31 décembre 2012 la valeur recouvrable de cette Division Produit de 156 millions d'euros, générant une perte de valeur supplémentaire sur le goodwill correspondante.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2011 ou 2010.

d/ Dépréciation des immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est supérieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes...).

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, parmi lesquelles on notera notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

Au cours des années précédentes, nous avons considéré la fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché comme des indices de perte de valeur pour réaliser des tests de dépréciation. En 2012, nous avons enregistré une perte de valeur de 59 millions d'euros en immobilisations corporelles, principalement pour l'activité GSM de la Division Produit « accès mobile », suite à une utilisation plus faible des actifs que précédemment supposée.

Aucune perte de valeur sur les immobilisations corporelles n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2011 ou 2010.

e/ Provision pour garantie et autres provisions sur affaires

Des provisions sont comptabilisées notamment au titre (i) des garanties données sur les produits (ii) des pertes à terminaison du Groupe et (iii) des pénalités encourues en cas de non-respect des engagements contractuels. Ces provisions sont calculées en se fondant sur des données statistiques ou sur notre meilleure estimation en fonction de l'expérience alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur l'état de la situation financière et le résultat.

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Provisions sur affaires			
Contrats de construction ⁽¹⁾	112	98	97
Autres contrats	398	439	482
Total	510	537	579

(1) Voir notes 4, 19 et 29.

Pour plus d'information sur l'impact sur le résultat 2012 de la variation de ces provisions se reporter à la note 29.

f/ Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Impôts différés actifs reconnus			
Concernant la vente de l'activité Genesys ⁽³⁾	-	363 ⁽³⁾	-
États-Unis	770 ⁽¹⁾	1 294 ⁽²⁾	277 ⁽⁴⁾
Autres pays	215	297 ⁽²⁾	671
Total	985	1 954	948

(1) Dans le prolongement du test de dépréciation annuel des goodwill 2012, la ré-estimation des soldes d'impôts différés, mis à jour au 31 décembre 2012, a conduit à diminuer les impôts différés actifs comptabilisés aux Etats-Unis par rapport à ceux comptabilisés au 31 décembre 2011.

(2) Dans le prolongement des tests de dépréciation réalisés au cours du deuxième et quatrième trimestre 2011, la ré-estimation de notre capacité à récupérer des écarts temporaires déductibles et d'utiliser les pertes fiscales non utilisées, mis à jour au 31 décembre 2011, avait conduit à augmenter les impôts différés actifs comptabilisés aux Etats-Unis et diminuer ceux en France par rapport à ceux comptabilisés au 31 décembre 2010.

(3) Impôts différés actifs estimés concernant les déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2011 qui ont été utilisés pour neutraliser la plus-value de cession taxable sur la vente de Genesys en 2012. L'impact sur le compte de résultat de la reconnaissance 2011 de ces actifs d'impôt différés était classé sur la ligne « Résultat net des activités abandonnées » pour un montant de 338 millions d'euros (470 millions de dollars US). Le montant des actifs d'impôt différés comptabilisés au 31 décembre 2011 était fondé sur une estimation de l'allocation du prix d'acquisition qui pouvait être différente de l'allocation définitive. Cela pourrait avoir un impact sur les déficits fiscaux reportables du Groupe. Ces actifs d'impôts différés estimés ont été reversés en 2012 (avec un impact négatif en « Résultat net des activités abandonnées » de 367 millions d'euros ou 470 millions de dollars US) lorsque la plus value de cession correspondante a été enregistrée.

D'un autre côté, les impôts différés actifs reconnus au 31 décembre 2010, qui avaient pris en compte le résultat net taxable futur estimé de l'activité Genesys, ont été diminués en 2011 de 96 millions d'euros à déduire du résultat net taxable futur de Genesys, conséquence de sa vente anticipée, avec un impact équivalent sur la ligne « impôts » du compte de résultat.

(4) Dans le prolongement du test de dépréciation annuel des goodwill 2010, la ré-estimation des soldes d'impôts différés, mis à jour au 31 décembre 2010, avait conduit à augmenter les impôts différés actifs comptabilisés aux Etats-Unis par rapport à ceux comptabilisés au 31 décembre 2009.

L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante. Le Groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs de certains facteurs économiques qui peuvent affecter notre activité dans un avenir prévisible ainsi que les événements passés lui permettant de conclure ou non à la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables qui tient compte notamment des éléments mentionnés en note 11. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs du Groupe étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur nos résultats financiers.

En ce qui concerne le regroupement d'entreprises avec Lucent, un montant net de 2 395 millions d'euros d'impôts différés passifs a été comptabilisé au 31 décembre 2006, correspondant aux différences temporelles générées par les différences entre les justes valeurs des actifs acquis et passifs assumés (principalement des immobilisations incorporelles telles que des technologies acquises) et leurs valeurs fiscales. Ces impôts différés passifs seront repris en résultat dans les comptes de résultat futurs lorsque ces différences seront amorties. Les impôts différés passifs restants qui se rapportent à l'acquisition de Lucent sont de 329 millions d'euros au 31 décembre 2012 (591 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 691 millions d'euros au 31 décembre 2010).

g/ Provision pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Hypothèses actuarielles

Le compte de résultat d'Alcatel-Lucent inclut des effets significatifs liés aux régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces régimes et leurs effets sont mesurés par des évaluations actuarielles et sont basées sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rendement attendu des placements, taux d'évolution des dépenses de santé des retraités et taux de participation des retraités aux régimes de remboursement de frais médicaux. Ces hypothèses sont mises à jour annuellement en début de période et peuvent être éventuellement revues tout au long de l'année en cas de changement significatif. Par ailleurs, le taux d'actualisation est revu trimestriellement pour les régimes pour lesquels des modifications des hypothèses peuvent avoir des impacts significatifs sur nos états financiers.

Taux moyens pondérés d'actualisation utilisés pour calculer la charge de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	2012	2011	2010
Taux moyens pondérés de rendement attendu des actifs des plans de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	6,05 %	6,42 %	6,57 %
Taux moyens pondérés d'actualisation utilisés pour calculer la charge de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	3,67 %	4,85 %	5,04 %

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, compris dans le résultat net avant impôt et activités abandonnées, représentent un produit de 770 millions d'euros en 2012 (un produit de 429 millions d'euros en 2011 et un produit de 319 millions d'euros en 2010). Le produit de 770 millions d'euros enregistré en 2012 (un produit de 429 millions d'euros en 2011 et un produit de 319 millions d'euros en 2010) inclut 195 millions d'euros au titre des modifications des régimes de retraite et de remboursement de frais médicaux aux États-Unis (un produit de 67 millions d'euros en 2011 et un produit de 30 millions d'euros en 2010) et 9 millions d'euros suite à certaines modifications du régime de retraite d'Alcatel-Lucent Switzerland (voir note 26f).

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation pour les plans aux États-Unis sont déterminés en retenant les valeurs publiées de l'« Original CitiGroup Pension Discount Curve » qui est basée sur les taux de rendement des obligations d'entreprises notées AA. Chaque prestation attendue est actualisée en retenant le taux d'actualisation de la courbe « CitiGroup » de la maturité correspondante et pour les années au-delà de la dernière année pour laquelle la courbe « CitiGroup » donne une valeur et pour lesquelles des paiements de prestation sont prévus, nous appliquons la valeur de la dernière année présentée dans la courbe. Ensuite, un taux d'actualisation moyen est déterminé de façon à ce que la valeur actualisée de toutes les prestations avec ce taux moyen soit égale à la somme de toutes les prestations actualisées avec la courbe de taux. Pour les régimes en dehors des États-Unis, Alcatel-Lucent détermine les taux d'actualisation par référence au taux de rendement des obligations d'entreprises notées AA donné par Bloomberg.

En figeant toutes les autres hypothèses actuarielles, une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation (respectivement une baisse de 0,5 %) a un effet négatif sur le résultat de l'année 2012 de (87) millions d'euros (respectivement un effet positif de 98 millions d'euros sur le résultat).

Taux de rendement attendu

Le taux de rendement attendu sur les actifs de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi pour les plans aux États-Unis est déterminé suite aux recommandations d'un cabinet de conseil externe, notre expérience et les rendements réels passés. Notre cabinet de conseil externe développe ses recommandations en appliquant leur rendement attendu pour chaque classe d'actif à l'allocation et à la valeur de notre portefeuille. Le taux de rendement attendu sur les actifs de retraite et autres régimes postérieurs

à l'emploi est une hypothèse long terme et n'est pas une prévision de la performance financière à court terme. Même si cette hypothèse est revue chaque année, nous ne la mettons pas à jour si les ajustements proposés par notre cabinet de conseil externe sont non significatifs. Pour les plans d'Alcatel-Lucent aux États-Unis, l'impact des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi dans le compte de résultat est mis à jour tous les trimestres en retenant la valeur de marché des fonds investis et les taux d'actualisation du début de trimestre. Ainsi, le rendement attendu sur les fonds d'Alcatel-Lucent aux États-Unis sur le quatrième trimestre 2012, qui est comptabilisé en « autres produits et charges financiers », est fondé sur la valeur de marché des fonds investis au 30 septembre 2012 tandis que le rendement attendu sur les autres fonds d'Alcatel-Lucent est fondé sur la valeur de marché des fonds investis au 31 décembre 2011 pour chaque trimestre 2012.

Une hausse ou une baisse de 0,5 % de l'hypothèse du taux de rendement attendu des placements pour l'année 2012 a un effet positif ou négatif sur le résultat de l'année 2012 de 145 millions d'euros.

Pour ses plans américains, Alcatel-Lucent a enregistré une augmentation de l'impact positif correspondant à l'effet des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi de 33 millions de dollars US (26 millions d'euros) au cours du quatrième trimestre 2012 à comparer au troisième trimestre 2012, comptabilisé dans les autres produits et charges financiers. Cette augmentation correspond à un rendement attendu supérieur de ses plans américains suite à des actifs plus élevés et une charge d'intérêts inférieure suite à la diminution des taux d'actualisation. Entre le quatrième trimestre 2012 et le premier trimestre 2013, Alcatel-Lucent prévoit que l'effet des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi dans les « autres produits et charges financiers » diminuera d'environ 270 millions de dollars US (205 millions d'euros). Cette diminution correspond principalement à l'application de la version révisée de l'IAS 19 « Avantages du personnel ». Alcatel-Lucent n'anticipe pas d'impact significatif pour les plans en dehors des États-Unis.

Évolution des coûts médicaux

En ce qui concerne l'hypothèse d'évolution des coûts médicaux aux États-Unis, notre actuaire revoit annuellement l'évolution des coûts médicaux à partir de différents prestataires médicaux, des nouveaux traitements médicaux, de l'utilisation des services médicaux et des taux de primes pour les retraités éligibles au « Medicare » publiés par l'organisme gouvernemental des États-Unis « Center for Medicare and Medicaid Services (CMS) » car ces primes sont remboursées pour certains retraités. Il applique ses conclusions au regard des barèmes de remboursement des plans Alcatel-Lucent aux États-Unis et de notre propre expérience pour préparer ses recommandations. Lors de la détermination de ces hypothèses, nous comparons notre expérience récente avec les recommandations de l'actuaire.

Hypothèses de participation aux régimes

Les régimes de remboursement de frais médicaux aux États-Unis autorisent les bénéficiaires à sortir de ce régime lors de la période d'inscription annuelle, et pour pratiquement tous les bénéficiaires de s'y réinscrire dans le futur. Une hypothèse est ainsi retenue sur le nombre de retraités qui vont participer dans le futur aux régimes de remboursements de frais médicaux. Notre actuaire développe cette hypothèse en examinant l'augmentation attendue des frais à la charge des retraités et l'historique. Nous revoiyons cette hypothèse annuellement après que la période d'inscription soit finie et la mettons à jour si nécessaire.

Table de mortalité

Les données disponibles pour développer notre propre table de mortalité étant de moins en moins fiables, du fait de la diminution de la population concernée, il a été décidé d'utiliser à compter du 31 décembre 2011 la table de mortalité « RP-2000 Combined Health » avec prise en compte des améliorations sur les générations futures issues des données de la « U.S. Society of Actuaries Scale AA ». Suite à cette mise à jour, l'engagement du régime de retraite États-Unis - Membres de la Direction a diminué de 128 millions de dollars US et celui du régime de retraite États-Unis - Autres a augmenté de 563 millions de dollars US. Ces effets ont été reconnus dans le résultat global 2011.

Investissement des actifs financiers

Suite à une décision du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 29 juillet, 2009, les modifications suivantes ont été apportées sur la répartition des actifs dédiés aux plans de retraite aux États-Unis : la part relative des actifs financiers investis en actions doit être réduite de 22,5 % à 15 % du total de ces actifs et la part relative des actifs financiers investis en obligations doit passer de 62,5 % à 70 %, tandis que les actifs financiers investis dans des supports dits alternatifs (c'est à dire en actifs immobiliers et titres de sociétés non cotées et de fonds spéculatifs) restera inchangée. Concomitamment, les placements dans les obligations ont été modifiés pour inclure une part plus importante d'obligations émises par des entreprises au détriment des obligations d'états et d'agences publiques et des titres adossés à des actifs. L'impact de ces changements avait été pris en compte pour la détermination de l'hypothèse de taux de rendement attendu sur les actifs de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi à partir de l'année 2010.

Au cours du Conseil qui s'est tenu le 27 juillet 2011, dans le cadre de la gestion prudente du Groupe sur le financement de ses plans de retraite, le Conseil d'Administration a approuvé les modifications suivantes sur la répartition des actifs dédiés aux plans de retraite : la part relative des actifs financiers investis en actions a été réduite de 20 % à 10 % du total de ces actifs et la part relative des actifs financiers investis en obligations est passée de 60 % à 70 %, tandis que la part des actifs financiers investis dans

des supports dits alternatifs est restée inchangée. Ces modifications, comme initialement attendues, ont permis de réduire la volatilité de la couverture financière et le taux de rendement attendu des placements de 50 points de base avec un impact négatif correspondant sur la composante des charges financières des retraites au cours du second semestre 2011. Aucun changement n'était à noter concernant la répartition des plans « employés représentés » du Groupe.

Les fonds sont investis dans différents types d'actifs (trésorerie, actions, obligations, immobilier et capital investissement). Lors de la mise à jour trimestrielle de la valeur de marché des fonds, approximativement 84 % des évaluations correspondent à la valeur de marché à la date de clôture et 16 % à des valeurs datant de 1 à 3 mois par rapport à la date de clôture, la valeur de marché des investissements en actifs immobiliers et titres de sociétés non cotées n'étant pas immédiatement disponible. Ceci est une pratique courante. En considérant qu'au 31 décembre 2012, la valeur de marché des investissements en actifs immobiliers et titres de sociétés non cotées était 10 % inférieure à celle comptabilisée au 31 décembre 2012 et dans la mesure où le plan de retraite « membres de la direction » a une part importante de ces actifs dans cette catégorie (le plafonnement d'actif n'est pas applicable à ce plan), il en résulterait un impact négatif d'environ 268 millions d'euros sur les capitaux propres.

Réforme de santé 2010 aux États-Unis

La loi du « Patient Protection and Affordable Care Act » (PPACA) a été signée le 23 mars 2010, et amendée le 30 mars 2010 par la loi « Health Care and Education Reconciliation Act of 2010 » (HCERA). Sous cette législation, la subvention est payée à Alcatel-Lucent par le « Medicare » pour continuer de rembourser intégralement ou partiellement les employés et retraités américains à des niveaux équivalents à ceux remboursés par le « Medicare Part D », les médicaments délivrés sur ordonnance ne seront plus exonérés de taxe après 2012. De ce changement dans la loi résulte une charge de 76 millions d'euros reconnue dans le compte de résultat consolidé et un profit de 6 millions d'euros reconnu dans les états consolidés du résultat global au titre des impôts différés actifs au 31 décembre 2010 (voir note 9). De plus, ces lois réduisent les remboursements du « Medicare » au plan « Medicare Advantage Private Fee-For-Service » dont bénéficient les retraités non représentés ce qui nous a amené à changer négativement l'hypothèse d'évolution du coût net de ce plan pour le groupe et a entraîné une hausse de 6 millions d'euros de la valeur actuelle des engagements qui a été reconnue dans les états consolidés du résultat global au 31 décembre 2010 (voir note 26). Une dernière clause (« Excise Tax on High-Cost Medical plan ») du PPACA pourrait affecter la valeur actuelle des engagements de nos régimes de couverture médicale. A partir des informations disponibles mais limitées, une évaluation de l'impact a été réalisée par nos actuaire externes. Tenant compte des différentes considérations nécessaires liées aux incertitudes actuelles sur les méthodes appropriées à utiliser, l'impact déterminé ne s'est pas révélé matériel. Lorsque des précisions complémentaires seront disponibles, cette analyse sera mise à jour.

Plafonnement d'actif

Selon la norme IAS 19, les charges de retraite payées d'avance qui peuvent être reconnues dans l'état de la situation financière sont soumises à la règle du plafonnement d'actif qui est déterminée comme étant la somme des pertes actuarielles nettes cumulées non comptabilisées et du coût des services passés non comptabilisé, et la valeur actualisée de tout avantage économique disponible soit sous forme de remboursements du régime, soit sous forme de diminutions des cotisations futures au régime. Comme actuellement, le Groupe a la possibilité et l'intention d'utiliser une partie du surplus des régimes de retraites pour financer le régime de remboursement de frais médicaux des retraités « formerly represented », ce montant transférable est considéré comme un remboursement du régime dans le cadre du calcul du plafonnement d'actif.

L'impact de la valeur actualisée de tout avantage économique disponible pour la détermination du plafonnement des actifs est un sujet complexe. Pour les retraités anciennement syndiqués du « Communication Workers of America » et de l'« International Brotherhood of Electrical Workers », nous prévoyons de financer l'obligation du régime de remboursement de frais médicaux et l'obligation du régime d'assurance-vie par des transferts de type section 420 (l'Internal Revenue Code des États-Unis dans sa Section 420 permet le transfert de certains actifs en surplus des fonds de pension à prestations définies vers les comptes établis pour le paiement des remboursements médicaux) et pour le paiement des prestations d'assurance-vie depuis le régime de retraite des « formerly represented ».

Le Pension Protection Act de 2006 (PPA) a été amendé par la loi de 2007 portant diverses dispositions relatives aux troupes en Irak et à Katrina (US Troop readiness, Veteran's Care, Katrina Recovery, and Irak Accountability Appropriations Act), permettant ainsi l'extension de ce type de transfert, de manière à inclure des transferts couvrant une période de plus d'une année sur la base de la valeur des actifs financiers qui sont au-delà de 120 % de la valeur actuelle de l'engagement, avec une « *cost maintenance period* » étendue jusqu'à la quatrième année suivant la période de virement, et une obligation de maintenir la couverture financière du régime de retraite à un minimum de 120 % à chaque 1^{er} janvier de la période couverte par ce transfert. Ces nouvelles dispositions du PPA prévoyaient aussi des transferts négociés collectivement, annuels ou pluriannuels, dans la mesure où un accord social en vigueur peut se substituer à la « *cost maintenance period* ». Cependant, en utilisant la méthodologie que nous avons sélectionnée pour évaluer les actifs financiers et les obligations de financement (voir note 26), nous estimons qu'au 31 décembre 2012, les actifs de retraite qui sont en excès de 120 % de l'obligation sont de 2,3 milliards de dollars US (1,7 milliard d'euros), et ceux en excès de 125 % sont de 1,9 milliard de dollars (1,4 milliard d'euros).

Le PPA, modifié par la loi sur le financement du réseau routier (The Moving Ahead for Progress in the 21st century Act), étend la durée durant laquelle un employeur peut faire un transfert de certains actifs en surplus des fonds de pension à prestations définies vers les comptes établis pour le paiement des remboursements de frais médicaux et permet désormais d'utiliser ces surplus pour financer le paiement des prestations d'assurance vie des retraités. Nous avons modifié les règles du régime de retraite des

« formerly represented-inactive » afin de refléter ces extensions. Cette modification, finalisée au cours du 3^{ème} trimestre 2012, nous permet de continuer d'utiliser les actifs de retraite en surplus comme source de financement du régime de remboursement de frais médicaux pour les retraités anciennement syndiqués du « Communications Workers of America » et de l' « International Brotherhood of America Workers » et sera désormais une nouvelle source de financement pour le régime d'assurance vie des retraités anciennement syndiqués du « Communications Workers of America » et de l' « International Brotherhood of America Workers ». Cette modification permet aussi au Groupe, via une réduction de la limitation d'actifs, de reconnaître dans les Etats Consolidés de la Situation Financière davantage d'actifs de retraite pour un montant d'environ 576 millions de dollars US (436 millions d'euros) qui seront disponibles pour financer ce régime d'assurance vie.

h/ Reconnaissance des revenus

Comme indiqué en note 1m, les revenus sont comptabilisés selon IAS 18 à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien.

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus sous réserve de certaines spécificités, telles que le respect de jalons définis contractuellement ou les coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur la situation financière.

Bien que les estimations inhérentes aux contrats de construction soient soumises à des incertitudes, il existe certaines situations pour lesquelles la direction n'est pas capable d'estimer de façon fiable le résultat d'un contrat de construction. Ces situations peuvent se produire au début d'un contrat en raison d'un manque d'expérience ou tout au long de la vie du contrat, du fait d'incertitudes significatives relatives à des coûts supplémentaires, des réclamations et des obligations de performance, particulièrement en cas de contrat relatif à des nouvelles technologies.

Les contrats prévoyant l'exécution de multiples activités génératrices de produits peuvent inclure des biens, des logiciels, des prestations d'installation et d'intégration, des garanties allant au-delà de la période de garantie habituelle, des engagements sur le développement d'un produit par exemple. Le revenu pour chaque activité est comptabilisé lorsqu'il est acquis en fonction de la juste valeur relative de chaque activité déterminée par des analyses internes ou externes des données de marché. Si les critères décrits dans la note 1m sont réunis, le revenu est reconnu lorsque les activités sont livrées. Si de tels critères ne sont pas réunis, le revenu de l'arrangement dans son ensemble est comptabilisé comme une seule activité génératrice de produit. L'exercice du jugement est requis pour allouer la valeur du contrat à chaque activité génératrice de produit et pour déterminer si l'arrangement doit être comptabilisé comme une seule activité ou de multiples activités génératrices de produits. Selon la façon dont ce jugement est exercé, le moment et le montant du revenu à comptabiliser pourrait varier de façon significative.

Pour des arrangements comprenant de multiples activités génératrices de logiciels, il faut exercer son jugement pour déterminer si de tels arrangements doivent être comptabilisés selon IAS 18 ou IAS 11. Les livraisons de logiciels qui nécessitent un processus significatif de production, modification ou de personnalisation sont comptabilisées comme un contrat de construction sous IAS 11. Toute autre livraison de logiciel est comptabilisée selon IAS 18, au quel cas le Groupe requiert l'utilisation de la juste valeur déterminée selon la méthode de la « VSOE » (« Vendor Specific Objective Evidence »), afin de séparer des multiples activités génératrices de logiciels. Si la « VSOE » n'est pas disponible, le revenu est différé jusqu'au moment où le dernier élément est livré, ou sur la durée de la prestation des services, si les services représentent le dernier élément à livrer. Ceci nécessite l'exercice de jugement pour choisir la modalité de comptabilisation la plus appropriée dans cet environnement et pour apprécier si la juste valeur déterminée selon la méthode de la « VSOE » existe, afin de séparer les multiples activités génératrices de logiciels.

Pour les ventes de produits faites par l'intermédiaire de distributeurs, les retours estimés conformément aux engagements contractuels et aux statistiques sur les ventes passées sont comptabilisés en déduction des revenus. Là encore, si les retours effectifs s'avéraient sensiblement différents de ceux estimés, il en résulterait un impact qui peut être significatif sur la situation financière.

L'appréciation de la capacité à recouvrer les créances peut être difficile. Elle repose sur la qualité de crédit des clients et sur la capacité du Groupe à céder ces créances sans recours. Si postérieurement à la reconnaissance du revenu une créance dont le recouvrement n'avait pas été initialement considéré comme improbable devient douteuse, une perte de valeur est alors comptabilisée (voir note 2b ci-dessus).

i/ Allocation du prix d'achat d'un regroupement d'entreprises

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit, à la date d'acquisition, allouer le coût du regroupement d'entreprises en reconnaissant les actifs, passifs et passifs potentiels de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date. L'allocation est fondée sur certaines évaluations et autres études réalisées par un spécialiste d'évaluation indépendant. Étant données les hypothèses prises en compte dans le processus d'évaluation, la détermination de ces justes valeurs nécessite l'estimation de l'effet d'événements futurs incertains à la date d'acquisition et la valeur comptable de certains actifs, tels que les immobilisations, acquises lors du regroupement d'entreprises, pourraient donc varier significativement dans le futur.

Conformément à l'IFRS 3 (révisée), si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises peut être déterminée uniquement de façon provisoire à la date d'arrêté des comptes au cours duquel le regroupement d'entreprises est intervenu,

l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement d'entreprises en utilisant des valeurs provisoires et a une période de douze mois pour déterminer l'allocation du prix d'acquisition définitive. Tout ajustement de la valeur comptable initiale d'un actif ou passif identifié enregistré au cours de la période d'allocation est comptabilisé comme si sa juste valeur définitive avait été reconnue dès la date d'acquisition. Le détail des ajustements comptabilisés pendant la période d'allocation est donné en note 3.

Une fois que la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises est définitive, les ajustements suivants devront être comptabilisés uniquement pour corriger des erreurs.

j/ Traitement comptable des obligations convertibles ayant des périodes / dates de remboursement optionnelles antérieures à l'échéance contractuelle

Certaines obligations convertibles du Groupe ont des périodes / dates de remboursement optionnelles antérieures à la date d'échéance contractuelle telles que décrites en note 25. Tous les emprunts convertibles émis par Alcatel-Lucent ont été comptabilisés conformément aux prescriptions de l'IAS 32 (paragraphe 28 à 32) comme décrit en note 1q. Le classement de la dette et de la composante capitaux propres de l'instrument convertible ne peut pas être modifié du fait d'une modification de la probabilité d'occurrence de l'exercice de l'option de conversion. En revanche, dans le cas de périodes / dates optionnelles de remboursement antérieures à l'échéance contractuelle, la probabilité de remboursement à ces périodes / dates peut conduire à modifier les paiements estimés au titre de cette dette. Conformément aux règles édictées par IAS 39, si un émetteur révisé les estimations de paiements futurs, du fait de nouvelles estimations fiables, la valeur comptable de la dette doit être ajustée au montant de la valeur actualisée des nouveaux paiements attendus calculée en utilisant le taux d'intérêt effectif initial de la dette financière, afin de tenir compte des flux de trésorerie désormais anticipés. Cet ajustement est comptabilisé en produit ou charge dans le résultat net.

Comme indiqué en notes 8, 25 et 27, un tel changement d'estimation est intervenu au cours du deuxième trimestre 2012 concernant la dette obligataire convertible Lucent 2,875 % Séries B. De tels changements d'estimations pourraient également intervenir par la suite pour toutes les dettes obligataires convertibles ayant des périodes / dates de remboursement optionnelles. Une perte, représentative de l'écart entre la juste valeur des flux de trésorerie futurs estimés et la valeur comptable de la dette correspondante, telle que ressortant de l'application des principes comptables décrits en note 1q, a été enregistrée en « autres produits et charges financiers » du fait d'un changement d'estimation des dates de remboursement par le Groupe pour un montant de (229) millions de dollars US ou (178,1) millions d'euros sur 2012.

Concernant la dette obligataire convertible Lucent 2,875 % Séries B, si tout ou une partie des porteurs d'obligations ne réclame pas de remboursement au 15 juin 2013, date de remboursement optionnelle, les flux de trésorerie futures estimés concernant la dette restante seront corrigés en conséquence, à condition que les nouvelles estimations soient considérées comme fiables, avec un impact potentiel positif sur le résultat financier. Le traitement comptable initial pourra alors être repris.

k/ Provisions pour restructuration et impact du test de dépréciation des goodwill

Le 26 juillet 2012, nous avons annoncé le lancement du « Programme Performance » pour réaliser une réduction supplémentaire des coûts, portant le total des économies de coûts à 1,25 milliard d'euros d'ici la fin 2013. Ce programme comprend une suppression d'approximativement 5 500 postes à travers le Groupe, et prévoit des sorties ou restructurations des contrats de Services non rentables avec des réductions d'effectifs associées et des sorties ou restructurations des marchés non rentables.

Le 6 décembre 2012, au cours d'une réunion avec l'ECID (Comité de Groupe Européen), davantage de détails sur le Programme Performance ont été fournis aux membres de l'ECID, représentant les syndicats à travers l'Europe. La réunion a porté sur la présentation et la discussion des changements détaillés des effectifs par pays et par fonction en expliquant les raisons du programme dans les différents pays entrant dans le périmètre de l'ECID : Autriche, Belgique, Bulgarie, France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Espagne, Suisse, Royaume-Uni et Irlande. Dans de nombreux pays européens, le processus de consultation officiel a été lancé en novembre ou décembre 2012 et les salariés concernés ont été informés. Plus de détails seront communiqués au niveau d'un pays en temps utile, selon le processus. A la fin de l'année, les annonces détaillées pour les pays n'entrant pas dans le périmètre de l'ECID étaient en attente de formalités mais étaient en train d'être annoncées en janvier 2013.

La date de l'annonce d'un plan peut ne pas être la date décisive pour déterminer si une provision doit être établie, car dans certains pays, les représentants du personnel ou syndicats doivent être consultés au travers d'un processus spécifique avant la mise en place effective du plan. Ces processus peuvent prendre plusieurs mois avant d'être finalisés et pourraient rendre la décision de restructuration au moment de l'annonce réversible.

En utilisant les critères de reconnaissance pour l'établissement d'une provision (voir note 1k), nous avons analysés, au 31 décembre 2012, notre Programme Performance pays par pays et nous avons établie les provisions, lorsque c'était possible, sur tout ou une partie du montant, selon l'état d'avancement du processus de consultation avec les syndicats ou représentants du personnel.

Nous estimons le coût total des restructurations concernant le Programme Performance à 0,9 milliard d'euros. Il s'agit d'une première estimation, car le montant total évoluera selon l'avancée des discussions avec les syndicats et les représentants du

personnel dans certains pays et selon l'avancée d'autres facteurs, comme l'attribution du personnel. Au 31 décembre 2012, nous avons passé 0,4 milliard d'euros en coûts de restructuration. Le reste des coûts de restructuration concernant le programme sera provisionné et passé en charge dans les trimestres à venir.

Dans le cadre du test de dépréciation des goodwill, tel que décrits par les sections 44 et 45 de l'IAS 36 « Dépréciation d'actifs » et en considérant la composition des futurs flux de trésorerie utilisés pour déterminer la valeur d'utilité pour évaluer la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie : « Les estimations de flux de trésorerie futurs ne doivent pas inclure des entrées ou des sorties de trésorerie futures estimées susceptibles d'être générées par (a) une restructuration future dans laquelle l'entité ne s'est pas encore engagée ; ou (b) l'amélioration ou l'accroissement de la performance de l'actif. Du fait que les flux de trésorerie futurs sont estimés pour l'actif dans son état actuel, la valeur d'utilité ne reflète : (a) ni les sorties de trésorerie futures, ni les économies de coûts liées (par exemple, les réductions de coûts de personnel), ni les avantages susceptibles d'être générés par une restructuration future à laquelle l'entité ne s'est pas encore engagée ; (b) ni les sorties de trésorerie futures qui amélioreront ou accroîtront la performance de l'actif ni les entrées de trésorerie liées que l'on s'attend à être générées par ces sorties. »

Conformément à ces conditions et considérant que nous ne pensons pas être engagés dans une action de restructuration tant que nous ne sommes pas capables de l'imputer, nous avons exclu les futures coûts de restructuration (et les économies de coûts correspondantes), s'ils ne sont pas imputés au 31 décembre 2012, de la valeur d'utilité déterminée pour le test de dépréciation des goodwill 2012. En revanche, nous avons entièrement pris en compte ces futures entrées et sorties de flux de trésorerie dans l'évaluation de la recouvrabilité des nos actifs d'impôts différés et dans la détermination de la juste valeur moins le coût des ventes des unités génératrices de trésorerie (i.e. nos Divisions Produits), correspondant à la méthodologie décrite en note 2c. Nous arrivons à une juste valeur moins le coût des ventes d'une Division Produit en la basant sur la moyenne pondérée de trois méthodes d'actualisation des flux de trésorerie (deux de ces trois méthodes utilisant les valeurs résiduelles estimées qui sont basées respectivement sur des multiples de vente et un multiple de résultat opérationnel), pour arriver à une juste valeur qui reflète les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix une Division Produit.

NOTE 3 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Il n'y a eu aucun changement significatif du périmètre au cours de l'année 2012 à l'exception de la cession de notre activité Genesys le 1er février 2012, à une société appartenant au fonds d'investissement Permira (Permira est une société de capital investissements privés européens) et par Technology Crossover Ventures (une société de capital-risque), pour un prix de 1,5 milliard de dollars US, suite à une offre d'achat que nous avons reçue le 19 octobre 2011 (voir note 10).

Il n'y a eu aucun changement significatif du périmètre au cours de l'année 2011 à l'exception de l'accord de cession de l'activité Genesys signé le 19 octobre 2011. Suite à l'offre de rachat, cette activité a été comptabilisée en tant qu'activité abandonnée au 31 décembre 2011 (voir note 10).

Les principales évolutions intervenues au cours de l'année 2010 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- le 20 octobre 2010, Pace plc, un développeur de technologie pour le marché de la télé payante, a annoncé l'acquisition définitive des actions 2Wire détenues précédemment par un consortium comprenant Alcatel-Lucent, AT&T, Telmex et Oak Investment Partners. La participation du Groupe de 26.7 % dans 2Wire était précédemment comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence comme indiqué en note 16 des comptes consolidés audités 2010 inclus dans le Document de Référence du Groupe. Une plus value de cession de 33 millions d'euros avant impôts comptabilisés dans le résultat financier a résulté de la cession de cette participation au quatrième trimestre 2010 (voir note 8) ; et
- le 31 décembre 2010, Alcatel-Lucent a vendu son activité spécialisée dans les produits et solutions du vide à Pfeiffer Vacuum Technology AG, un leader mondial de ce marché. Le prix de cession préliminaire reçu s'est élevé à 197 millions d'euros (dont 112 millions d'euros de prix de vente des titres des entités consolidées et non consolidées et 85 millions d'euros pour le remboursement de la dette financière de ces entités). Au 31 décembre 2010, une plus value de cession de 72 millions d'euros est présentée sur la ligne spécifique du compte de résultat « Résultat de cession de sociétés consolidées » pour 65 millions d'euros et pour 7 millions d'euros dans le résultat financier (plus value de cession et perte de valeur d'actifs financiers concernant les entités non consolidées). L'impact sur le résultat net des activités poursuivies de cette cession est de 45 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ce montant a fait l'objet d'ajustements de prix d'un montant net de (1) million d'euros au 31 décembre 2011.

NOTE 4 CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES ET DE PRÉSENTATION

a/ Changement de méthode comptable

Aucun changement n'est intervenu en 2012, 2011 et 2010.

b/ Changement de présentation

2012

Aucun changement de présentation n'est intervenu en 2012 à l'exception du changement de présentation détaillé ci-dessous et la nouvelle date du test de dépréciation annuel des goodwill tel que décrit en note 2a.

Présentation des liquidités reçues ou payées à échéance sur les instruments dérivés de couverture des prêts et emprunts intra-groupes dans les tableaux de flux de trésorerie consolidés.

Les filiales d'Alcatel-Lucent, tel qu'Alcatel-Lucent USA Inc., dont la monnaie fonctionnelle est le dollar US, font des prêts intra-groupes libellés en dollars US à la Trésorerie Centrale d'Alcatel-Lucent, la société mère. En consolidation, de tels prêts sont convertis en euros et toutes variations de conversion d'une période à une autre sont enregistrées en « Différence de conversion » dans l'état du résultat global. Dans la société mère, les variations de taux de change d'une période à une autre sur de tels emprunts intra-groupes libellés en dollars US sont enregistrées en « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat consolidé et en « Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles » dans le tableau des flux de trésorerie consolidés. Tous les soldes de clôture sur ces prêts et emprunts intra-groupes sont éliminés en consolidation.

Après la conversion en euros des fonds provenant de ces emprunts intra-groupes libellés en dollars US, la Trésorerie Centrale met en place des prêts en euros à d'autres filiales d'Alcatel-Lucent, dont la monnaie fonctionnelle est l'euro. Pour limiter les risques de change sur ces emprunts intra-groupes, la Trésorerie Centrale a mis en place les dérivés de change correspondants. La variation de la juste valeur de ces dérivés est comptabilisée en tant que gain ou perte de change en « Autres produits et charges financiers ». L'impact net en « Autres produits et charges financiers » résultant à la fois de la conversion en euros de ces emprunts intra-groupes libellés en dollar US et des dérivés correspondant est minimal, puisque tous les fonds provenant des emprunts en dollars US ont été transformés en euros.

Dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, la variation de la juste valeur des dérivés utilisés était jusqu'à présent incluse dans les ajustements des éléments sans impact sur la trésorerie, détaillés en note 32a sous le libellé « Provisions, autres pertes de valeurs et variations de juste valeur », et les liquidités reçues ou payées à échéance sur les dérivés utilisés étaient reportées dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles sous le libellé « Autres actifs et passifs courants ». L'impact de ces emprunts intra-groupes libellés en dollars US sur les liquidités de l'activité opérationnelle était par conséquent égal à la variation du taux de change provenant de la conversion en euros des emprunts intra-groupes libellés en dollars US dans la société mère, plus ou moins les liquidités reçues ou payées sur les dérivés.

Etant donné que tous ces impacts concernent la dette financière du Groupe, et afin d'assurer une cohérence avec la présentation des dérivés correspondants dans la trésorerie (dette financière) nette du Groupe (tel que décrit en note 17 de ces états financiers), à partir du 1er janvier 2012, ces impacts sont maintenant présentés en variation de la trésorerie de financement plutôt qu'en variation de la trésorerie opérationnelle, permettant d'assurer la cohérence entre le tableau des flux de trésorerie et l'état de la situation financière.

L'impact de cette modification de présentation pour 2010 et 2011 est présenté ci-dessous :

	Publié au		Reclassification		Re-présenté	
	31 décembre 2010	31 décembre 2011	31 décembre 2010 ⁽¹⁾	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2011
<i>(En millions d'euros)</i>						
Tableaux des flux de trésorerie – reclassés						
Capacité d'autofinancement	238	503	37	103	275	606
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel	(63)	(200)	1	-	(62)	(200)
Autres actifs et passifs courants	73	24	(145)	(37)	(72)	(13)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant intérêts et impôts	248	327	(107)	66	141	393
Intérêts et impôts reçus/(payés)	(374)	(308)	11	-	(363)	(308)
Variations de la trésorerie opérationnelle	(126)	19	(96)	66	(222)	85
Variation nette de la trésorerie d'investissement	903	(782)	19	-	922	(782)
Effet net des variations des taux de conversion sur les emprunts intra-groupe	-	-	32	(66)	32	(66)
Autres mouvements de trésorerie dans les activités de financement	424	(939)	46	-	470	(939)
Variation nette de la trésorerie de financement	424	(939)	78	(66)	502	(1 005)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles des activités abandonnées	-	94	64	-	64	94
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités abandonnées	-	(16)	(19)	-	(19)	(16)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement des activités abandonnées	-	(80)	(46)	-	(46)	(80)
Effet net des variations des taux de conversion	262	207	-	-	262	207
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	1 463	(1 497)	-	-	1 463	(1 497)

(1) La reclassification des montants au 31 décembre 2010 comprend également l'impact des activités abandonnées.

2011

Aucun changement n'est intervenu en 2011.

2010

Depuis l'adoption des IFRS par le Groupe en 2004 en matière de contrats de construction, les coûts encourus à date augmentés des profits reconnus et diminués des pertes reconnues (en cas de provisions pour pertes à terminaison) et des facturations en cours étaient déterminés trimestriellement, contrat par contrat. Si le montant obtenu était positif, il était enregistré à l'actif de l'état de la situation financière sur la ligne « Montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction ». Si le montant obtenu était négatif, il était comptabilisé au passif sur la ligne « Montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction ». Cette présentation était basée sur notre interprétation des dispositions d'IAS 11.

Cependant en pratique, l'information donnée sur ces montants dans l'état de la situation financière n'est pas d'usage courant. L'information est au contraire généralement donnée dans les notes annexes aux états financiers. Pour cette raison, le Groupe a décidé d'arrêter de présenter dans l'état de la situation financière l'actif et le passif au titre des montants dus par/aux (les) clients pour les travaux des contrats de construction. Désormais l'information sera donnée dans une note annexe aux états financiers consolidés annuels. Auparavant l'actif comme le passif présentés à ce titre comprenaient des éléments de contrats de construction issus de trois ou quatre autres rubriques de l'état de la situation financière, à savoir : Stocks et en-cours, Clients et autres débiteurs nets, Provisions sur affaires et plus rarement Avances et acomptes reçus.

NOTE 5 INFORMATION PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités d'Alcatel-Lucent.

Conformément à l'annonce faite le 20 juillet 2011 relative à notre organisation, notre activité n'est plus organisée depuis cette date selon les trois anciens secteurs opérationnels (également appelés « segments d'activité ») : Réseaux, Applications et Services, mais selon les trois secteurs opérationnels décrits ci-dessous :

- le secteur **Réseaux** comprend quatre activités principales – IP (Internet Protocol), optique (y compris optiques terrestres et sous-marins), accès mobile et accès fixe – qui permettent de fournir des réseaux de communication de bout en bout et des équipements de réseaux individuels. Le secteur Réseaux comprend également une activité plus petite, Radio Frequency Systems, dans notre activité accès mobile. Le secteur Réseaux reste inchangé par rapport à sa précédente organisation ;
- le secteur **Logiciels, Services et Solutions** qui comprend deux activités principales (a) Services : solutions de gestion réseaux pour compte d'opérateurs, intégration réseaux et systèmes, construction et implémentation de réseaux et maintenance multi-vendeurs et (b) Applications d'opérateurs : développe et maintient les produits logiciels pour les activités liées aux Logiciels Applicatifs ; et
- le secteur **Entreprise** comprend les réseaux d'activité voix et données pour les professionnels. Il comprend également l'activité Genesys. Genesys n'était pas comptabilisé en tant qu'activité abandonnée au 31 décembre 2011 dans l'information par secteur opérationnel et est par conséquent inclus dans les informations par segment pour 2009, 2010 et 2011 présentées dans les comptes consolidés inclus dans le Document de Référence d'Alcatel-Lucent de l'année 2011. Depuis la cession de cette activité au cours du premier trimestre 2012, elle est à présent exclue du reporting par segment pour toutes les périodes présentées.

Dans le cadre d'un recentrage continue du Groupe sur les secteurs Applications et Services, un nouveau secteur – Logiciels, Services et Solutions – a été formé en combinant (i) l'ancien secteur opérationnel « Services » et (ii) la partie Applications d'opérateurs, qui vient du précédent secteur opérationnel « Applications ». Le secteur Entreprise est formé de la précédente partie Entreprise qui vient également du précédent secteur opérationnel « Applications ».

Les tableaux ci-dessous présentent l'information relative aux trois secteurs opérationnels décrits ci-dessus, et les résultats opérationnels 2010 sont représentés selon la nouvelle organisation annoncée le 20 juillet 2011. De plus, l'ensemble des résultats exclue l'activité Genesys.

Les données par secteur opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Toutes les relations commerciales inter-secteurs sont établies sur une base de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

Etape importante du Programme Performance, une nouvelle organisation est mise en place à partir du 1er janvier 2013 (cf. note 2k). A partir de 2013, le nouveau segment Réseaux & Plateformes gèrera un portefeuille intégré (réseaux, logiciels et services), qui conjugue les atouts des segments Réseaux et S3G (Logiciels, Services et Solutions). Il comprendra 5 divisions : Cœurs de réseaux (combinant désormais les activités IP et Optique), Réseaux fixes, Activités mobiles, Services non associés aux produits et Plateformes.

Les activités Entreprise et Réseaux sous-marins vont constituer le segment Activités verticalisées.

Les services gérés du Groupe seront gérés séparément.

a/ Informations par secteur opérationnel

(En millions d'euros)
2012

	Réseaux	Logiciels, Services & Solutions	Entreprise	Total secteurs à présenter	Autres et montants non alloués	Total
Revenus des clients externes	8 801	4 558	738	14 097	349	14 446
Revenus inter-secteurs opérationnels	18	6	26	50	(50)	-
Revenus des secteurs opérationnels	8 819	4 564	764	14 147	299	14 446
Résultat d'exploitation des secteurs opérationnels	(452)	297	(12)	(167)	(93)	(260)
Montants sans impact sur la trésorerie inclus dans le résultat opérationnel :						
• amortissements	(495)	(77)	(69)	(641)	(29)	(670)
• autres éléments matériels sans impact sur la trésorerie	-	-	-	-	-	-

(En millions d'euros)
2011

	Réseaux	Logiciels, Services & Solutions	Entreprise	Total secteurs à présenter	Autres et montants non alloués	Total
Revenus des clients externes	9 638	4 451	774	14 863	464	15 327
Revenus inter-secteurs opérationnels	16	10	48	74	(74)	-
Revenus des secteurs opérationnels	9 654	4 461	822	14 937	390	15 327
Résultat d'exploitation des secteurs opérationnels	263	227	25	515	4	519
Montants sans impact sur la trésorerie inclus dans le résultat opérationnel :						
• amortissements	(472)	(74)	(44)	(590)	(37)	(627)
• autres éléments matériels sans impact sur la trésorerie	-	-	-	-	-	-

(En millions d'euros)
2010 retraité

	Réseaux	Logiciels, Services & Solutions	Entreprise	Total secteurs à présenter	Autres et montants non alloués	Total
Revenus des clients externes	9 603	4 523	789	14 915	743	15 658
Revenus inter-secteurs opérationnels	40	14	35	89	(89)	-
Revenus des secteurs opérationnels	9 643	4 537	824	15 004	654	15 658
Résultat d'exploitation des secteurs opérationnels	187	30	22	239	(23)	216
Montants sans impact sur la trésorerie inclus dans le résultat opérationnel :						
• amortissements	(513)	(84)	(56)	(653)	(30)	(683)
• autres éléments matériels sans impact sur la trésorerie	-	-	-	-	-	-

b/ Réconciliation avec les états financiers consolidés

(En millions d'euros)	2012	2011	2010
Revenus des secteurs à présenter	14 147	14 937	15 004
Revenus du secteur Autres ⁽¹⁾	349	464	743
Élimination inter secteurs	(50)	(74)	(89)
Total revenus du Groupe	14 446	15 327	15 658
Résultat d'exploitation des secteurs à présenter	(167)	515	239
Résultat d'exploitation du secteur Autres et montants non alloués ⁽²⁾	(93)	4	(23)
Résultat d'exploitation des secteurs opérationnels	(260)	519	216
Ajustements relatifs à l'allocation du prix d'acquisition ⁽³⁾ (hors impact sur coûts de restructuration)	(230)	(268)	(286)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et modifications de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	(490)	251	(70)
Coûts de restructuration	(490)	(203)	(371)
Litiges	2	4	(28)
Résultat de cession de sociétés consolidées	11	(2)	62
Pertes de valeurs sur actifs	(894)	-	-
Modifications de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	204	67	30
Résultat de l'activité opérationnelle	(1 657)	117	(377)

- (1) Le segment « Autres » comprend les revenus des activités non principales tels que les revenus provenant des activités suivantes : Gouvernement, Bell Labs et Propriété intellectuelle et Corporate Standards.
- (2) Y compris 35 millions d'euros de rémunérations en actions qui ne sont pas allouées aux secteurs à présenter pour 2012 (35 millions d'euros pour 2011 et 39 millions d'euros pour 2010).
- (3) Concerne le regroupement d'entreprises avec Lucent.

c/ Revenus des Produits et Services

Le tableau ci-dessous indique les revenus par catégories de produits et services pour l'exercice :

(En millions d'euros)	2012	2011	2010
Produits IP	1 960	1 581	1 455
Produits Optiques	2 058	2 593	2 617
Produits - Accès Fixe	1 407	1 391	1 534
Produits - Accès Mobile (y compris Radio Frequency Systems)	3 376	4 073	3 997
Services	4 029	3 953	3 996
Applications d'opérateurs	529	498	527
Entreprise (hors Genesys)	738	774	789
Autres	349	464	743
Total	14 446	15 327	15 658

d/ Informations par zone géographique

(En millions d'euros)	France	Autre Europe de l'Ouest	Reste de l'Europe	Chine	Autre Asie Pacifique	U.S.A.	Autres Amériques	Reste du Monde	Consolidé
2012									
Revenus par zone d'implantation de la clientèle	833	2 475	496	1 091	1 418	5 406	1 683	1 044	14 446
Actifs non courants ⁽¹⁾	375	232	28	204	53	1 382	55	10	2 339
2011									
Revenus par zone d'implantation de la clientèle	1 206	2 728	616	1 295	1 348	5 470	1 563	1 101	15 327
Actifs non courants ⁽¹⁾	500	246	33	272	64	1 845	63	14	3 037
2010									
Revenus par zone d'implantation de la clientèle	1 358	2 953	664	1 209	1 672	5 163	1 356	1 283	15 658
Actifs non courants ⁽¹⁾	549	262	37	248	68	2 115	69	19	3 367

- (1) Les actifs non courants incluent les immobilisations corporelles et incorporelles.

e/ Concentration

Un petit nombre de grands opérateurs de télécommunication représentent une part significative de nos revenus. En 2012, Verizon représentait 11 % et AT&T 10 % des revenus du Groupe (Verizon et AT&T représentaient respectivement 12 % et 10 % en 2011 et 11 % et 11 % en 2010).

NOTE 6 REVENUS

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Revenus relatifs aux contrats de construction	2 161	2 125	2 763
Autres ventes de biens	8 112	9 051	8 969
Autres prestations de service	3 901	3 756	3 579
Revenus des licences	78	136	136
Revenus de locations et autres revenus ⁽¹⁾	194	259	211
Total	14 446	15 327	15 658

(1) Dont en 2012, 86 millions d'euros relatifs aux crédits d'impôts recherche (principalement en France) (83 millions d'euros en 2011 et 93 millions d'euros en 2010).

NOTE 7 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS RECONNUES EN RÉSULTAT

<i>(En millions d'euros)</i>		Logiciels, Services & Solutions	Entreprise	Autres	Total Groupe
2012	Réseaux				
Perte de valeur des goodwill ⁽¹⁾	(503)	(19)	-	-	(522)
Perte de valeur des frais de développement capitalisés ⁽¹⁾	(122)	-	-	-	(122)
Perte de valeur sur les autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	(191)	-	-	-	(191)
Perte de valeur sur les immobilisations corporelles ⁽²⁾	(59)	-	-	-	(59)
Perte de valeurs des participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-
Perte de valeurs sur actifs financiers ⁽³⁾	(11)	(1)	-	(18)	(30)
Total - Net	(886)	(20)	-	(18)	(924)
<i>Dont reprise de perte de valeur</i>	2	-	-	-	2

<i>(En millions d'euros)</i>		Logiciels, Services & Solutions	Entreprise	Autres	Total Groupe
2011	Réseaux				
Perte de valeur des goodwill	-	-	-	-	-
Perte de valeur des frais de développement capitalisés ⁽¹⁾	(1)	-	-	(10)	(11)
Perte de valeur sur les autres immobilisations incorporelles	(1)	-	-	(3)	(4)
Perte de valeur sur les immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Perte de valeurs des participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-
Perte de valeurs sur actifs financiers ⁽³⁾	-	-	-	-	-
Total - Net	(2)	-	-	(13)	(15)
<i>Dont reprise de perte de valeur</i>	-	-	-	2	2

<i>(En millions d'euros)</i>		Logiciels, Services & Solutions	Entreprise	Autres	Total Groupe
2010	Réseaux				
Perte de valeur des goodwill	-	-	-	-	-
Perte de valeur des frais de développement capitalisés ⁽¹⁾	(3)	-	-	-	(3)
Perte de valeur sur les autres immobilisations incorporelles	(4)	(2)	-	-	(6)
Perte de valeur sur les immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Perte de valeurs des participations dans les entreprises associées	-	-	-	(1)	(1)
Perte de valeurs sur actifs financiers ⁽³⁾	-	(4)	-	(13)	(17)
Total - Net	(7)	(6)	-	(14)	(27)
<i>Dont reprise de perte de valeur</i>	-	-	-	-	-

(1) Voir note 2c et note 13.

(2) Voir note 2d.

(3) Voir note 17.

(En millions d'euros)

	2012	2011	2010
Impact sur le compte de résultat des pertes de dépréciation			
En résultat de l'activité opérationnelle	(894) ⁽¹⁾	(15)	(9)
En autres produits et charges financiers ⁽²⁾	(30)	-	(17)
En quote-part dans le résultat net des entreprises associées	-	-	(1)
En résultat net	(924)	(15)	(27)

(1) Présentés sur la ligne « Perte de valeur sur actifs » du compte de résultat consolidé.

(2) Voir note 8.

NOTE 8 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(En millions d'euros)

	2012	2011	2010
Intérêts au taux d'intérêt effectif	(372)	(366)	(375)
Intérêts sur dérivés de taux (couverture)	15	13	18
Intérêts sur dérivés de taux (transactions)	-	-	-
Intérêts reçus sur disponibilités et équivalents de trésorerie	78	59	53
Coût de financement (net)	(279)	(294)	(304)
Dividendes	1	2	1
Provisions pour risques financiers	1	-	-
Pertes de valeurs sur actifs financiers	(30)	-	(17)
Résultats de change	(2)	(5)	(45)
Dont :			
• part d'inefficacité des couvertures en cas de comptabilisation de couverture	1	(1)	2
• opérations non couvertes et non application de la comptabilité de couverture	(3)	(4)	(47)
• sur actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-
Composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	617	417	339
Plus ou (moins) values latentes et réalisées sur actifs financiers (titres en équivalence ou non consolidés et créances financières) et valeurs mobilières de placement ⁽²⁾	9	10	82
Autres ⁽³⁾	(249)	(65)	(4)
Autres produits et charges financiers	347	359	356
Total produits et charges financiers	68	65	52

(1) La variation entre 2011 et 2010 s'explique principalement par l'impact sur le résultat de la comptabilisation des retraites de Lucent (voir note 26g).

(2) 2010 : dont un gain de 33 millions d'euros concernant la vente des actions 2Wire en octobre 2010 et un gain de 10 millions d'euros concernant la vente d'actions d'entités non consolidées dans sa filiale spécialisée des produits et solutions du vide en décembre 2010.

(3) 2012 : Dont (27) millions de pertes concernant le rachat des obligations convertibles 2,875 % Séries B au cours du premier trimestre 2012 et une perte de (178) millions d'euros ((229) millions de US dollars) suite à la modification d'estimation des cash flows futurs concernant la dette obligataire convertible Lucent 2,875 % Séries B au deuxième trimestre 2012 (voir notes 25 et 27c).

2011 : principalement relatif à des frais bancaires et des coûts liés aux cessions de créances sans recours.

2010 : dont une perte de 1 million d'euros au premier trimestre 2010 suite aux rachats partiels de l'emprunt obligataire Lucent Séries A (voir note 27c) et un gain de 24 millions d'euros au deuxième trimestre 2010 suite à la reprise du traitement comptable initial pour le montant restant de la dette obligataire convertible Lucent 2,875 % Séries A (voir notes 25 et 27c).

NOTE 9 IMPÔTS

a/ Analyse de la (charge) produit d'impôt

(En millions d'euros)

	2012	2011	2010
(Charge) produit d'impôts exigibles	(72)	(42)	(78)
Impôts différés concernant l'allocation du prix d'acquisition de Lucent ⁽¹⁾	177	114	124
Charge d'impôts différés relative à la modification du régime de remboursement des frais médicaux ⁽²⁾	(51)	-	(12)
Impôts différés relatifs aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de Lucent ^{(3) (4)}	(104)	(87)	(136)
Impôts différés relatifs à l'emprunt convertible Lucent 2,875 % Séries A ⁽⁵⁾	80	-	(9)
Autres (charge) produit d'impôts différés ⁽⁶⁾	(560)	559	97
(Charge) produit d'impôts différés	(458)	586	64
Impôts	(530)	544	(14)

(1) Concerne la reprise d'impôts différés passifs constatés sur les écritures d'allocation du coût de regroupement avec Lucent.

- (2) Relatif à la modification du régime de remboursement des frais médicaux décrit en note 26f.
- (3) Impact fiscal du produit net sur retraites et variations des impôts différés actifs et passifs reconnus du fait des différences temporaires sur les retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi, autres que ceux comptabilisés directement en capitaux propres, conformément à la méthode de comptabilisation retenue par le Groupe en application de l'option offerte par IAS 19 (voir note 1j et note 26).
- (4) L'impact 2010 est principalement dû aux conséquences de la récente réforme du système de santé aux Etats-Unis en 2010. La disposition du plan Medicare relative aux subventions défiscalisées a un impact significatif sur le Groupe. Nous recevons environ 34 millions de dollars US chaque année par Medicare au titre de subventions partielles pour la couverture de dépenses concernant des prescriptions délivrées aux employés syndiqués du Groupe éligibles au plan Medicare et aux retraités anciennement syndiqués. La nouvelle loi supprime la défiscalisation de la subvention à partir de 2013. Dès lors, nos actifs d'impôts différés ont diminué et une charge équivalente d'environ 101 millions de dollars US (76 millions d'euros) en 2010.
- (5) Reprise des impôts différés passif relatifs à l'emprunt convertible Lucent 2,875 % Séries A (voir notes 8, 25 et 27).
- (6) L'impact sur 2012 concerne principalement l'analyse du caractère recouvrable d'actifs d'impôts différés aux Etats-Unis en relation avec le test annuel 2012 de dépréciation des goodwill réalisés au cours du quatrième trimestre 2012. Les impacts sur 2011 et 2010 sont dus principalement à l'analyse de la recouvrabilité de certains actifs d'impôts différés reconnus en relation avec les tests annuels 2011 et 2010 de dépréciation des goodwill réalisés au cours du deuxième et quatrième trimestre 2011 et du deuxième trimestre 2010.

b/ Présentation des effets d'impôts concernant chaque élément du résultat global reconnu en capitaux propres

	2012			2011			2010		
	Montant avant impôt	(Charge) produit d'impôt	Montant net d'impôt	Montant avant impôt	(Charge) produit d'impôt	Montant net d'impôt	Montant avant impôt	(Charge) produit d'impôt	Montant net d'impôt
<i>(En millions d'euros)</i>									
Actifs financiers disponibles à la vente	16	-	16	(11)	-	(11)	(22)	-	(22)
Différence de conversion	(34)	-	(34)	283	-	283	262	-	262
Couverture des flux de trésorerie	14	-	14	(7)	-	(7)	(12)	-	(12)
Écarts actuariels	(572)	4	(568)	(1 133)	99	(1 034)	(70)	15	(55)
Autres	-	-	-	-	-	-	(20)	-	(20)
Résultat global reconnu en capitaux propres	(576)	4	(572)	(868)	99	(769)	138	15	153

c/ Taux effectif d'impôt

La charge ou produit d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

<i>(En millions d'euros) excepté pour les pourcentages</i>	2012	2011	2010
Résultat net avant impôt et activités abandonnées	(1 587)	186	(311)
Taux théorique d'imposition	34,4 %	32,9 %	23,9 %
(Charge) produit d'impôt attendu	546	(61)	74
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :			
• résultats taxés à taux réduit	3	12	41
• perte de valeur sur actifs non déductible	(219)	-	-
• différences permanentes et utilisation de pertes fiscales non reconnues précédemment	205 ⁽¹⁾	546	203
• ajustement de la charge d'impôt courant des périodes précédentes	18	(4)	-
• activation d'impôts différés	21	1,052 ⁽¹⁾	95
• non-reconnaissance de pertes fiscales	(367) ⁽¹⁾	(488) ⁽²⁾	(17)
• non-activation de déficits reportables	(767) ⁽²⁾	(532) ⁽²⁾	(417)
• avoirs fiscaux et crédits d'impôts	23	20	16
• autres	7	(1)	(9)
(charge) produit d'impôt effectivement constaté	(530)	544	(14)
Taux effectif d'impôt	(33,4) %	(292,5) %	(4,5) %

- (1) Concerne principalement les Etats-Unis (voir note 2f).
- (2) Concerne principalement le groupe fiscal français.

L'impôt attendu est le cumul du produit, pour chaque pays, du résultat net avant impôts et du taux normatif d'imposition propre au pays. Le taux théorique d'imposition est le quotient du cumul de l'impôt attendu par le résultat net consolidé avant impôt des activités poursuivies.

La variation du taux théorique d'imposition est due au changement des contributions respectives de chaque entité fiscale au résultat net avant impôt et au fait que certaines entités ont des contributions positives et d'autres des contributions négatives.

d/ Impôts différés dans l'état de la situation financière

(En millions d'euros)	2012	2011	2010
Impôts différés actifs :			
• impôts différés activables	12 698	12 973	12 706
• dont non reconnus	(11 713)	(11 019)	(11 758)
Impôts différés actifs reconnus	985	1 954	948
Impôts différés passifs	(889)	(1 017)	(1 126)
Impôts différés actifs (passifs) nets	96	937	(178)

Décomposition des impôts différés par nature de différences temporelles

(En millions d'euros)	31 décembre 2011	Impact résultat	Change	Reclassements et Autres	31 décembre 2012
Ajustements à la juste valeur des actifs et passifs d'impôts issus de regroupement d'entreprises	(567)	240	5	2	(320)
Provisions	264	44	(4)	(23)	281
Pensions et indemnités de départ à la retraite	1 691	(65)	(24)	(155)	1 447
Charges de retraites payées d'avances	(959)	(289)	14	264	(970)
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 071	(164)	(11)	2	898
Différences temporelles générées sur d'autres postes de l'état de la situation financière	379	(113)	(11)	18	273
Déficits reportables et crédits d'impôts	10 077	267	(104)	(40)	10 200
Actifs bruts et passifs d'impôts différés	11 956	(80)	(135)	68	11 809
Actifs d'impôts différés non reconnus	(11 019)	(744)	136	(86)	(11 713)
Impôts différés nets	937	(824)	1	(18)	96

Évolution au cours de la période

(En millions d'euros)	31 décembre 2011	Impact résultat		Change	Autres	31 décembre 2012
		(Charge) Produit d'impôt	Résultat net des activités abandonnées			
Impôts différés actifs comptabilisés	1 954	(571)	(366)	(9)	(23)	985
Impôts différés passifs	(1 017)	113	-	10	5	(889)
Impôts différés nets	937	(458)	(366)	1	(18)	96

Le montant des impôts différés non reconnus au titre des différences temporelles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises est nul au 31 décembre 2012, 31 décembre 2011 ainsi qu'au 31 décembre 2010.

Du fait de l'absence de distribution de dividendes proposée par le Conseil d'administration au titre de l'exercice 2012 (voir note 23) à l'Assemblée Générale des actionnaires, il n'y aura aucune conséquence en termes d'impôt.

e/ Défis fiscaux reportables et différences temporelles

Les déficits fiscaux reportables non utilisés représentent une économie potentielle d'impôts de 10 200 millions d'euros au 31 décembre 2012 (10 056 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 9 917 millions d'euros au 31 décembre 2010). L'augmentation des déficits fiscaux reportables entre 2011 et 2012 est due à de nouvelles pertes fiscales non reconnues au titre de l'intégration fiscale française pour 488 millions d'euros partiellement compensé par l'utilisation de pertes fiscales antérieurement reconnues ou non reconnues principalement au titre de l'intégration fiscale U.S. pour 254 millions d'euros. L'effet de change relatif aux pertes

fiscales de l'intégration fiscale U.S. a représenté un impact négatif de 93 millions d'euros en 2012. Les économies potentielles d'impôts sont relatives à des déficits fiscaux ayant les dates de péremption suivantes :

(En millions d'euros)

Années	Activés	Non activés	Total
2013	4	31	35
2014	2	49	51
2015	-	71	71
2016	-	48	48
2017	-	107	107
2018 et suivantes	20	4 389	4 409
Indéfini	24	5 455	5 479
Total	50	10 150	10 200

Par ailleurs, le montant des différences temporelles s'élève au 31 décembre 2012 à 1 609 millions d'euros (1 879 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 1 663 millions d'euros au 31 décembre 2010), dont 46 millions d'euros ont été reconnues et 1 563 millions d'euros non reconnues (respectivement 476 millions d'euros et 1 403 millions d'euros au 31 décembre 2011 et (398) millions d'euros et 2 061 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Les différences temporelles taxables reconnues correspondent principalement aux impôts différés passifs constatés sur les écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent (reconnaissance d'immobilisations incorporelles notamment) et aux impôts différés passifs sur les charges de retraite payées d'avance chez Alcatel-Lucent Belgium et Alcatel-Lucent USA Inc.

NOTE 10 ACTIVITÉS ABANDONNÉES, ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS LIÉS AUX GROUPES D'ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Les activités abandonnées au titre de 2012, 2011 et 2010 sont les suivantes :

- en 2012 : règlements de litiges liés à des activités vendues au cours de périodes précédentes, l'activité Genesys hors Brésil avant la vente au 1^{er} février 2012 et l'activité Genesys au Brésil du 1^{er} janvier 2012 à la date de cession (1^{er} juin 2012).
- en 2011 : le 19 octobre 2011, Alcatel-Lucent a annoncé avoir reçu une offre d'achat ferme de 1,5 milliard de dollars US de la part d'une société appartenant au fonds d'investissement Permira, en vue de l'acquisition de son activité Genesys. La transaction s'est conclue le 1^{er} février 2012. L'activité Genesys est présentée en activité abandonnée dans les comptes de résultat consolidés et dans les tableaux des flux de trésorerie pour toutes les périodes présentées. Les actifs et passifs concernant cette activité au 31 décembre 2011 sont classés en actifs détenus en vue de la vente et passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés dans l'état de la situation financière.
- en 2010 : règlements de litiges liés à des activités vendues au cours de périodes précédentes.

(En millions d'euros)

Compte de résultat des activités abandonnées	2012	2011	2010
Revenus	26	369	338
Coût des ventes	(11)	(83)	(69)
Marge brute	15	286	269
Charges administratives et commerciales	(12)	(142)	(138)
Frais de recherche et développement	(5)	(53)	(59)
Résultat de l'activité opérationnelle	(2)	91	72
Résultat financier	(1)	2	-
Autres produits et charges ⁽¹⁾	(20)	325 ⁽¹⁾	(23)
Résultat net avant résultat de cession	(23)	418	49
Coût de restructuration	-	-	(4)
Résultat de cession des activités abandonnées	-	(4)	(12)
Résultat de cession de Genesys net des coûts et impôts associés	689	-	-
Résultat net des activités abandonnées	666	414	33

(1) Y compris au 31 décembre 2011, 470 millions de dollars US (338 millions d'euros) d'impôt différés actifs reconnus dans le cadre de la cession de Genesys en 2012. Cet impôt différé a été extourné en 2012 avec un impact négatif correspondant de 366 millions d'euros.

Nous avons reçu au cours du troisième trimestre 2012, une évaluation d'audit fiscal concernant l'apport de notre activité signalisation ferroviaire à Thales effectué en 2006. Comme indiqué en note 29b, cette évaluation pourrait avoir un impact négatif significatif sur le résultat net futur des activités abandonnées.

Les autres actifs destinés à la vente concernent des ensembles immobiliers en cours de cession au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2010 et les actifs et passifs de Genesys et des ensembles immobiliers en cours de cession au 31 décembre 2011.

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
État de la situation financière			
Goodwill	-	67	-
Besoins en fonds de roulement opérationnel ⁽¹⁾	-	(12)	-
Trésorerie	1	9	-
Autres actifs et passifs	(3)	2	-
Total des actifs et passifs des groupes d'actifs destinés à être cédés	(2)	66	-
<i>Groupes d'actifs destinés à être cédés</i>	18	194	-
<i>Passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés</i>	(20)	(128)	-
Ensembles immobiliers et autres actifs détenus en vue de la vente	2	8	3
Actifs et groupes d'actifs destinés à être cédés	20	202	3
Passifs liés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	(20)	(128)	-

(1) Tel que défini en note 19.

La variation de trésorerie des activités abandonnées se présente de la façon suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Résultat net des activités abandonnées	666	414	33
Capacité d'autofinancement	(89)	108	91
Autres variations de la trésorerie opérationnelle	-	(14)	(27)
Variation nette de la trésorerie opérationnelle (A)	(89)	94	64
Investissements corporels et incorporels (B)	(1)	(16)	(19)
Free cash flow (A) + (B) ⁽¹⁾	(90)	78	45
Variation nette de la trésorerie d'investissement hors investissements corporels et incorporels (C)	1 124	-	-
Variation nette de la trésorerie de financement (D)	1	(80)	(46)
Total (A) + (B) + (C) + (D)	1 035	(2)	(1)

(1) Dont (82) millions d'euros concernant l'activité Genesys en 2012 (81 millions d'euros en 2011 et 45 millions d'euros en 2010).

NOTE 11 RÉSULTATS PAR ACTION

Les résultats nets par action sont calculés à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions détenues par des sociétés consolidées.

Conformément à IAS 33 « Résultat par action » (paragraphe 23), il a été tenu compte du nombre moyen pondéré d'actions à émettre au titre des Obligations Remboursables en Actions (ORA) dans le dénominateur du calcul du résultat net par action.

Les résultats nets par action dilués prennent en compte les équivalents actions, déduction faite du nombre moyen pondéré des équivalents actions détenus par des sociétés consolidées, ayant un effet dilutif. Ils ne prennent pas en compte les équivalents actions sans effet dilutif. Le résultat net est corrigé des charges d'intérêt, nettes d'impôt, relatives aux obligations convertibles et échangeables.

Les effets dilutifs des options de souscription et d'achat d'actions sont calculés selon la méthode du rachat d'actions (« *Treasury Stock Method* ») selon laquelle les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix de marché. Les effets dilutifs des obligations convertibles et échangeables en actions sont calculés en supposant qu'il y aura conversion ou échange systématique des obligations contre des actions (« *if converted method* »).

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre les résultats nets par action et les résultats nets par action dilués pour les périodes présentées :

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Résultat net			
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par action de base	(1 374)	1 095	(334)
Ajustement sur le résultat net des instruments dilutifs : Charge d'intérêt des obligations convertibles	-	119	-
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère dilué par action	(1 374)	1 214	(334)

Nombre d'actions ⁽¹⁾	2012	2011	2010
Nombre moyen pondéré d'actions - de base	2 268 089 691	2 265 024 193	2 259 877 263
Effets dilutifs :			
• Plans d'émission d'actions (stock-option, RSU)	-	35 686 744	-
• Emprunt convertible Alcatel-Lucent (OCEANE) émis le 12 juin 2003 et le 10 septembre 2009	-	309 597 523	-
• Emprunt convertible 7,75 %	-	-	-
• Emprunt convertible 2,875 % Séries A	-	24 886 871	-
• Emprunt convertible 2,875 % Séries B	-	230 735 668	-
Nombre moyen pondéré d'actions - dilué	2 268 089 691	2 865 930 999	2 259 877 263

(1) Voir le détail du nombre d'action en note 24a.

<i>(En euros)</i> Résultat net - part du Groupe par action	2012	2011	2010
De base	(0,61)	0,48	(0,15)
Dilué	(0,61)	0,42	(0,15)

Actions ordinaires :

Actions et équivalents actions d'Alcatel-Lucent détenues par des sociétés consolidées	2012	2011	2010
Nombre d'actions ordinaires d'Alcatel-Lucent (nombre moyen pondéré)	58 185 885	58 220 040	58 281 560
Nombre d'équivalents actions d'Alcatel-Lucent	-	-	-

Actions potentielles :

	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Nombre d'options de souscription ou d'achat non exercées	163 725 060	175 729 780	196 702 252

Le tableau suivant donne le nombre d'actions potentielles exclues du calcul du résultat dilué par action du fait de leur effet relatif :

	2012	2011	2010
Plans d'émission d'actions (stock-option, RSU)	30 265 359	-	14 023 726
Emprunt convertible Alcatel-Lucent (OCEANE) émis le 12 juin 2003 et le 10 septembre 2009 ⁽¹⁾	309 597 253	-	360 161 154
Emprunt convertible 7,75 %	37 557 287	37 557 287	37 557 287
Emprunt convertible 2,875 % Séries A	65 147 000	-	32 895 828
Emprunt convertible 2,875 % Séries B	524 772 341	-	304 989 763

(1) L'emprunt convertible OCEANE d'Alcatel-Lucent dû en Juin 2003 a été remboursée en janvier 2011 pour un montant nominal de 818 millions d'euros.

NOTE 12 GOODWILL

(En millions d'euros)

	Net
Goodwill au 31/12/2009	4 168
Acquisitions	-
Cessions et activités abandonnées	-
Modifications pendant la période d'affectation	-
Comptabilisation d'une perte de valeur	-
Variation de change	202
Autres variations	-
Goodwill au 31/12/2010	4 370
Acquisitions	2
Cessions et activités abandonnées	(67)
Modifications pendant la période d'affectation	-
Comptabilisation d'une perte de valeur	-
Variation de change	79
Autres variations	5
Goodwill au 31/12/2011	4 389
Acquisitions	-
Cessions et activités abandonnées	-
Modifications pendant la période d'affectation	-
Comptabilisation d'une perte de valeur	(522)
Variation de change	(47)
Autres variations	-
Goodwill au 31/12/2012	3 820

Principaux changements comptabilisés en 2012

Pas de changement concernant de nouvelles acquisitions pendant l'exercice. Une perte de valeur de 522 millions a été comptabilisée au cours de l'exercice 2012 (voir note 2c et ci-dessous).

Principaux changements comptabilisés en 2011

Pas de changement concernant de nouvelles acquisitions pendant l'exercice. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2011 (voir ci-dessous).

Principaux changements comptabilisés en 2010

Pas de changement concernant de nouvelles acquisitions pendant l'exercice. Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2010 (voir ci-dessous).

Répartition des Goodwill

Tous les goodwill comptabilisés au cours des exercices 2012, 2011 et 2010 ont été alloués à des unités génératrices de trésorerie à la clôture des exercices concernés.

Du fait de la nouvelle organisation des activités mise en place au 20 Juillet 2011 (voir note 5), le goodwill a été réalloué à cette date aux nouvelles Divisions Produits, qui correspondent aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT »), qui est le niveau auquel le goodwill est suivi et testé pour dépréciation.

Du fait de la nouvelle organisation des activités mise en place au 1^{er} janvier 2010, le goodwill a été réalloué à cette date aux nouvelles Divisions Produits, qui correspondent aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT »), qui est le niveau auquel le goodwill est suivi et testé pour dépréciation. En raison de cette nouvelle organisation, un test de dépréciation spécifique a été effectué en date du 1^{er} janvier 2010.

Tests de dépréciation des goodwill

Test de dépréciation des goodwill et pertes de valeurs sur actifs spécifiques dû à la nouvelle organisation au 1^{er} janvier 2013

Du fait de la nouvelle organisation des activités mise en place au 1^{er} janvier 2013 (voir note 5), un test de dépréciation spécifique a été effectué au 1^{er} janvier 2013 sur les goodwill pour lesquels la Division Produit correspondante avait changé. Le goodwill existant

au 31 décembre 2012 a été réalloué aux nouvelles Divisions Produits en utilisant une approche par valeur relative similaire à celle utilisée lorsqu'une entité cède une activité au sein d'une Division Produit.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée suite à ce test spécifique de dépréciation.

Test de dépréciation annuel des goodwill 2012

Les données et hypothèses utilisées pour le test annuel de dépréciation des goodwill, pour les groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT », voir note 1g), dans lesquelles sont compris des goodwill significatifs, sont les suivantes :

(En millions d'euros) Test annuel 2012	Valeur nette comptable du goodwill ⁽³⁾	Différence entre la valeur recouvrable et l'actif net	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Méthode de valorisation
Division Optique	852 ⁽¹⁾	0	11,0 %	1,5 %	Juste valeur ⁽²⁾
Division Maintenance	1 590	1 441	11,0 %	1,0 %	Valeur d'utilité ⁽²⁾
Autres UGT	1 378	-	11,0 %	0 % à 2,5 %	Valeur d'utilité ⁽²⁾ ou juste valeur ⁽⁴⁾
Total Net	3 820 ⁽⁴⁾				

- (1) La valeur comptable est après les 522 millions d'euros de perte de valeur comptabilisés en 2012, dont 431 millions d'euros concernent la Division Optique.
- (2) Comme définie en notes 2c et 1g.
- (3) À la date du test annuel (réalisé au 31 décembre 2012).
- (4) Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et pour les périodes suivantes conformes aux taux retenus par le marché. Les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont compris entre +0 % et + 2,5 % selon les Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe.

Test de dépréciation annuel 2011 et test supplémentaire effectué au quatrième trimestre 2011

La révision des perspectives du Groupe a conduit à réaliser un test de dépréciation supplémentaire sur les goodwill en décembre 2011. Le test de dépréciation 2011 des goodwill (réalisé en juin 2011) et le test de dépréciation supplémentaire (réalisé en décembre 2011) n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur.

Les données et hypothèses utilisées pour le test supplémentaire de dépréciation des goodwill, pour les groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT », voir note 1g), dans lesquelles sont compris des goodwill significatifs, sont les suivantes :

(En millions d'euros) Test supplémentaire 2011	Valeur nette comptable du goodwill ⁽²⁾	Différence entre la valeur recouvrable et l'actif net	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Méthode de valorisation
Division Optique	1 158	127	11,0 %	1,0 %	Juste valeur ⁽¹⁾
Division Maintenance	1 655	521	11,0 %	1,0 %	Valeur d'utilité ⁽¹⁾
Autres UGT	1 576	-	11,0 %	1 % à 2 %	Valeur d'utilité ou juste valeur ^{(1) (3)}
Total Net	4 389				

- (1) Comme définie en notes 2c et 1g.
- (2) À la date du test supplémentaire (réalisé au 31 décembre 2011).
- (3) Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et pour les périodes suivantes conformes aux taux retenus par le marché. Les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont compris entre +1 % et + 2 % selon les Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe.

(En millions d'euros) Test annuel 2011	Valeur nette comptable du goodwill ⁽²⁾	Différence entre la valeur recouvrable et l'actif net	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini	Méthode de valorisation
Division Optique	1 143	362	10,0 %	1,0 %	Juste valeur ⁽¹⁾
Division Maintenance	1 531	758	10,0 %	1,0 %	Valeur d'utilité ⁽¹⁾
Autres UGT	1 509	-	10,0 %	1 à 2 %	Valeur d'utilité ou juste valeur ^{(1) (3)}
Total Net	4 183				

- (1) Comme définie en notes 2c et 1g.
- (2) À la date du test annuel (réalisé au 30 juin 2011).
- (3) Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et pour les périodes suivantes conformes aux taux retenus par le marché. Les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont compris entre + 1 % et + 2 % selon les Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe.

Test de dépréciation annuel des goodwill 2010

Le test de dépréciation 2010 des goodwill (réalisé au cours du deuxième trimestre 2010) n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur.

Le Groupe a conclu à l'absence d'événement déclencheur qui pourrait justifier d'effectuer un test de dépréciation supplémentaire au 31 décembre 2010.

Les données et hypothèses utilisées pour le test de dépréciation des goodwill, pour les groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT », voir note 1g), dans lesquelles sont compris des goodwill significatifs, sont les suivantes :

(En millions d'euros) Test annuel 2010	Valeur nette comptable du goodwill (2)	Différence entre la valeur recouvrable et l'actif net	Taux d'actualisation	Méthode de valorisation
Division Optique	1 168	885	10,0 %	Valeur d'utilité (1)
Division Maintenance	1 808	842	10,0 %	Valeur d'utilité (1)
Autres UGT	1 607	-	-	Valeur d'utilité ou juste valeur (3)
Total Net	4 583			

(1) Flux de trésoreries sur 5 ans et valeur terminale actualisée déterminée avec une croissance à l'infini appliquée au cash flow normalisé de l'année 5.

(2) À la date du test annuel (au 30 juin 2010).

(3) Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et pour les périodes suivantes conformes aux taux retenus par le marché. Les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont compris entre 0 % et + 2,5 % selon les Unités Génératrices de Trésorerie du Groupe.

Test de dépréciation des goodwill et pertes de valeurs sur actifs spécifiques dû à la nouvelle organisation au 1^{er} janvier 2010

Du fait de la nouvelle organisation des activités mise en place au 1^{er} janvier 2010 (voir note 5), un test de dépréciation a été effectué en date du 1^{er} janvier 2010 sur les goodwill pour lesquels la Division Produit correspondante avait changé. Le goodwill existant au 31 décembre 2009 a été réalloué aux nouvelles Divisions Produits en utilisant une approche par valeur relative similaire à celle utilisée lorsqu'une entité cède une activité au sein d'une Division Produit.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée suite à ce test de dépréciation.

NOTE 13 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

a/ Valeurs brutes

<i>(En millions d'euros)</i>	Frais de développement capitalisés	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31/12/2009	2 047	5 128	7 175
Capitalisation	266	67	333
Acquisitions	-	8	8
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	(3)	(3)
Mise au rebut	(148)	(49)	(197)
Variations de change	65	363	428
Autres variations	(5)	(4)	(9)
Au 31/12/2010	2 225	5 510	7 735
Capitalisation	262	43	305
Acquisitions	-	11	11
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(48)	(29)	(77)
Mise au rebut	(49)	(3)	(52)
Variations de change	48	163	211
Autres variations	-	1	1
Au 31/12/ 2011	2 438	5 696	8 134
Capitalisation	270	33	303
Acquisitions	-	13	13
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	(13)	(13)
Mise au rebut	(60)	(3)	(63)
Variations de change	(23)	(99)	(122)
Autres variations	(12)	3	(9)
Au 31/12/ 2012	2 613	5 630	8 243

Les autres immobilisations incorporelles regroupent notamment les immobilisations incorporelles acquises lors de regroupements d'entreprises (technologies acquises, projets de recherche et développement en cours et relations clientèles), les brevets, les marques et les licences.

b/ Amortissements et pertes de valeur

<i>(En millions d'euros)</i>	Frais de développement capitalisés	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31/12/2009	(1 489)	(3 472)	(4 961)
Amortissements	(274)	(363)	(637)
Pertes de valeur (dotations)	(3)	(6)	(9)
Mise au rebut	148	49	197
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	3	3
Variations de change	(42)	(238)	(280)
Autres variations	4	4	8
Au 31/12/2010	(1 656)	(4 023)	(5 679)
Amortissements	(246)	(343)	(589)
Pertes de valeur (dotations)	(11)	(4)	(15)
Mise au rebut	49	3	52
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	21	24	45
Variations de change	(35)	(139)	(174)
Autres variations	-	-	-
Au 31/12/2011	(1 878)	(4 482)	(6 360)
Amortissements	(282)	(303)	(585)
Pertes de valeur (dotations) ⁽¹⁾	(122)	(191)	(313)
Mise au rebut	60	3	63
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	11	11
Variations de change	18	88	106
Autres variations	12	(2)	10
Au 31/12/2012	(2 192)	(4 876)	(7 068)

(1) Voir note 2c.

c/ Valeur nette comptable

<i>(En millions d'euros)</i>	Frais de développement capitalisés	Autres immobilisations incorporelles	Total
Au 31/12/2009	558	1 656	2 214
Capitalisation	266	67	333
Acquisitions	-	8	8
Amortissements	(274)	(363)	(637)
Pertes de valeur (dotations)	(3)	(6)	(9)
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	-	-
Variations de change	23	125	148
Autres variations	(1)	-	(1)
Au 31/12/2010	569	1 487	2 056
Capitalisation	262	43	305
Acquisitions	-	11	11
Amortissements	(246)	(343)	(589)
Pertes de valeur (dotations)	(11)	(4)	(15)
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(27)	(5)	(32)
Variations de change	13	24	37
Autres variations	-	1	1
Au 31/12/2011	560	1 214	1 774
Capitalisation	270	33	303
Acquisitions	-	13	13
Amortissements	(282)	(303)	(585)
Pertes de valeur (dotations) ⁽¹⁾	(122)	(191)	(313)
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	(2)	(2)
Variations de change	(5)	(11)	(16)
Autres variations	-	1	1
Au 31/12/2012	421	754	1 175

(1) Voir note 2c.

NOTE 14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

a/ Valeurs brutes

<i>(En millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions et navires	Installations, matériel et outillage	Autres	Total
Au 31/12/2009	132	1 101	2 579	721	4 533
Acquisitions	-	19	145	200	364
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(16)	(52)	(54)	(132)	(254)
Mises au rebut	-	(17)	(32)	(7)	(56)
Changement de périmètre de consolidation	(1)	(22)	(50)	(8)	(81)
Variation de change	9	59	130	32	230
Autres variations	(1)	15	55	(68)	1
Au 31/12/2010	123	1 103	2 773	738	4 737
Acquisitions	-	11	106	156	273
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(1)	(49)	(152)	(29)	(231)
Mises au rebut	-	(1)	(8)	(3)	(12)
Changement de périmètre de consolidation	-	4	4	3	11
Variation de change	3	25	56	11	95
Autres variations	1	(2)	105	(153)	(49)
Au 31/12/2011	126	1 091	2 884	723	4 824
Acquisitions	-	5	97	197	299
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	(26)	(121)	(22)	(169)
Mises au rebut	-	-	(6)	(3)	(9)
Changement de périmètre de consolidation	-	13	(3)	-	10
Variation de change	(2)	(12)	(27)	(7)	(48)
Autres variations	-	(5)	112	(126)	(19)
Au 31/12/2012	124	1 066	2 936	762	4 888

b/ Amortissements et pertes de valeur

<i>(En millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions et navires	Installations, matériel et outillage	Autres	Total
Au 31/12/2009	(13)	(466)	(2 290)	(504)	(3 273)
Amortissements	(1)	(56)	(226)	(58)	(341)
Pertes de valeur (dotation)	-	-	-	-	-
Pertes de valeur (reprises)	-	-	-	-	-
Mises au rebut	-	17	32	7	56
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	(16)	164	63	211
Variation de change	(1)	(20)	(109)	(29)	(159)
Autres variations	3	6	124	(53)	80
Au 31/12/2010	(12)	(535)	(2 305)	(574)	(3 426)
Amortissements	-	(60)	(216)	(35)	(311)
Pertes de valeur (dotation)	-	-	-	-	-
Pertes de valeur (reprises)	-	-	-	-	-
Mises au rebut	-	1	8	3	12
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	39	146	27	212
Changement de périmètre de consolidation	-	(5)	(3)	(3)	(11)
Variation de change	-	(12)	(47)	(8)	(67)
Autres variations	-	6	28	(4)	30
Au 31/12/2011	(12)	(566)	(2 389)	(594)	(3 561)
Amortissements	(1)	(71)	(220)	(36)	(328)
Pertes de valeur (dotation) ⁽¹⁾	(4)	(16)	(41)	-	(61)
Pertes de valeur (reprises) ⁽¹⁾	-	-	-	2	2
Mises au rebut	-	-	6	3	9
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	23	120	22	165
Changement de périmètre de consolidation ⁽²⁾	-	(7)	2	-	(5)
Variation de change	-	6	23	4	33
Autres variations	-	21	20	(19)	22
Au 31/12/2012	(17)	(610)	(2 479)	(618)	(3 724)

(1) Voir note 2d.

(2) L'impact présenté dans la colonne « Constructions & navires » s'explique par l'augmentation du pourcentage d'intégration de l'entité propriétaire de certains des navires du Groupe, cette entité étant consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

c/ Valeur nette comptable

<i>(En millions d'euros)</i>	Terrains	Constructions et navires	Installations, matériel et outillage	Autres	Total
Au 31/12/2009	119	635	289	217	1 260
Acquisitions	-	19	145	200	364
Amortissements	(1)	(56)	(226)	(58)	(341)
Pertes de valeur (dotation)	-	-	-	-	-
Pertes de valeur (reprises)	-	-	-	-	-
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(16)	(68)	110	(69)	(43)
Changement de périmètre de consolidation	(1)	(22)	(50)	(8)	(81)
Variation de change	8	39	21	3	71
Autres variations	2	21	179	(121)	81
Au 31/12/2010	111	568	468	164	1 311
Acquisitions	-	11	106	156	273
Amortissements	-	(60)	(216)	(35)	(311)
Pertes de valeur (dotation)	-	-	-	-	-
Pertes de valeur (reprises)	-	-	-	-	-
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	(1)	(10)	(6)	(2)	(19)
Changement de périmètre de consolidation	-	(1)	1	-	-
Variation de change	3	13	9	3	28
Autres variations	1	4	133	(157)	(19)
Au 31/12/2011	114	525	495	129	1 263
Acquisitions	-	5	97	197	299
Amortissements	(1)	(71)	(220)	(36)	(328)
Pertes de valeur (dotation) ⁽¹⁾	(4)	(16)	(41)	-	(61)
Pertes de valeur (reprises) ⁽¹⁾	-	-	-	2	2
Actifs détenus en vue de la vente, activités abandonnées et cessions	-	(3)	(1)	-	(4)
Changement de périmètre de consolidation	-	6	(1)	-	5
Variation de change	(2)	(6)	(4)	(3)	(15)
Autres variations	-	16	132	(145)	3
Au 31/12/2012	107	456	457	144	1 164

(1) Voir note 2d.

NOTE 15 CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT ET DE LOCATION SIMPLE

a/ Contrats de location financement

Les immobilisations détenues sous forme de contrats de locations financement représentaient un montant net de 53 millions d'euros au 31 décembre 2012 (38 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 38 millions d'euros au 31 décembre 2010). Il s'agit pour l'essentiel de matériels et équipements informatiques ayant fait l'objet d'une cession bail dans le cadre du contrat d'alliance globale avec Hewlett Packard (voir note 33).

Le montant des loyers futurs de locations financement sont indiqués dans la note 33a-Obligations contractuelles.

b/ Contrats de location simple

Le montant des loyers futurs de locations simples non résiliables sont indiqués dans la note 33a-Obligations contractuelles.

Le montant des loyers futurs minimaux à percevoir au titre des contrats de sous-location non résiliables était de 99 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2012 (115 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2011 et 126 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2010).

Les montants nets des loyers relatifs à des contrats de location simple compris dans le résultat de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Loyers - paiements minimaux	231	249	229
Loyers - paiements conditionnels	7	4	5
Produits des sous-locations	(26)	(23)	(26)
Total comptabilisé en résultat	212	230	208

NOTE 16 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES COENTREPRISES

a/ Montant dans l'état de la situation financière des participations dans les entreprises associées

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur		
	2012	2011	2010
Sociétés en équivalence d'Alcatel-Lucent Shanghai Bell	9	4	5
Autres sociétés (montants inférieurs à 50 millions d'euros)	6	8	4
Total des participations dans les entreprises associées	15	12	9

b/ Évolution des participations dans les entreprises associées

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Valeur comptable au 1^{er} janvier	12	9	60
Variations de périmètre des unités en équivalence	2	-	(55)
Quote-part de résultat	2	4	14
Variation de change	-	-	5
Autres variations	(1)	(1)	(15)
Valeur comptable au 31 décembre	15	12	9

c/ Informations financières résumées des entreprises associées

Informations combinées à 100 % des entreprises associées

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010 ⁽¹⁾
Total actifs	161	305	294
Passifs (hors capitaux propres)	119	285	278
Capitaux propres	42	20	16
Revenus	52	70	80
Résultat net - part du groupe	10	11	7

(1) Les informations combinées 2010 ne comprennent pas les informations pour 2Wire puisqu'Alcatel-Lucent a vendu sa participation dans cette entreprise au cours du dernier trimestre 2010 (voir note 3).

d/ Informations financières résumées des coentreprises

Informations combinées relatives aux intérêts du Groupe dans les coentreprises consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle (Alda Marine et AMIRIB en 2012 et Alda Marine en 2011 et 2010, la part d'Alcatel-Lucent étant de 51 % dans Alda Marine et de 85 % dans AMIRIB) :

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Données relatives à l'état de la situation financière			
Actifs non courants	33	31	33
Actifs courants	11	5	4
Capitaux propres	17	9	6
Passifs non courants	6	12	19
Passifs courants	21	15	11

(En millions d'euros)

Données relatives au compte de résultat

	2012	2011	2010
Revenus	3	-	-
Coût des ventes	6	5	8
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges et amendements de régime d'avantage postérieurs à l'emploi	8	5	8
Résultat net - part du Groupe	6	4	7
Données relatives à la variation de trésorerie :			
Variation nette de la trésorerie opérationnelle	7	5	4
Variation nette de la trésorerie d'investissement	(1)	(1)	-
Variation nette de la trésorerie de financement	(8)	(4)	(5)

NOTE 17 ACTIFS FINANCIERS

(En millions d'euros)	31 décembre 2012			31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Autres actifs financiers non courants ⁽¹⁾	Valeurs mobilières ⁽²⁾	Total	Autres actifs financiers non courants ⁽¹⁾	Valeurs mobilières ⁽²⁾	Total	Autres actifs financiers non courants ⁽¹⁾	Valeurs mobilières ⁽²⁾	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	181	195	376	216	144	360	202	156	358
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	98	1 333	1 431	101	795	896	99	493	592
Actifs financiers au coût amorti	46	-	46	204	-	204	99	-	99
Total	325	1 528	1 853	521	939	1 460	400	649	1 049

(1) Dont 37 millions d'euros à moins d'un an au 31 décembre 2012 (203 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 111 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Dont 8 millions d'euros d'actifs financiers au coût amorti représentant un prêt à Alda Marine et AMIRIB au 31 décembre 2012 (et à Alda Marine seul : 18 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 24 millions d'euros au 31 décembre 2010).

(2) Dont la totalité en actifs financiers courants au 31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.

Aucun actif financier n'est considéré comme étant détenu jusqu'à son échéance.

Les variations cumulées de justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente directement comptabilisées en capitaux propres représentent un gain potentiel de 29 millions d'euros au 31 décembre 2012 (13 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 24 millions d'euros au 31 décembre 2010).

a/ Actifs financiers disponibles à la vente

(En millions d'euros)	31 décembre 2012			31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Autres actifs financiers non courants	Valeurs mobilières	Total	Autres actifs financiers non courants	Valeurs mobilières	Total	Autres actifs financiers non courants	Valeurs mobilières	Total
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	216	144	360	202	156	358	210	271	481
Acquisition/(cession)	(24)	35	11	7	(8)	(1)	7	(137)	(130)
Variation de la juste valeur	-	16	16	(2)	(9)	(11)	(36)	14	(22)
Perte de valeur ⁽¹⁾	(6)	-	(6)	(2)	2	-	(15)	(1)	(16)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	(5)	-	(5)	11	3	14	36	9	45
Valeur nette comptable au 31 décembre	181	195	376	216	144	360	202	156	358
<i>Dont :</i>									
• à la juste valeur ⁽²⁾	8	146	154	8	131	139	17	143	160
• au coût	173	49	222	208	13	221	185	13	198

(1) Inclues dans le montant figurant note 7.

(2) Le niveau de hiérarchie des justes valeurs est présenté en note 1q - ii.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont valorisés à leur juste valeur à l'exception des actifs non cotés pour lesquels il n'existe pas de juste valeur fiable, lesquels sont valorisés au coût.

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Variations de juste valeur			
Variations de justes valeurs comptabilisées directement en autres éléments de résultat global	16	(6)	1
Variations de justes valeurs provenant de gains (pertes) précédemment reconnues en autres éléments de résultat global désormais reconnues dans le résultat net suite à une cession	-	(5)	(23)
Total	16	(11)	(22)

b/ Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	896	592	1 817
Acquisition/(cession)	531	279	(1 266)
Variation de la juste valeur	9	3	10
Autres variations	(5)	22	31
Valeur nette comptable au 31 décembre	1 431	896	592

c/ Actifs financiers au coût ou au coût amorti

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	204	99	87
Acquisition/(cession)	(10)	8	25
Perte de valeur	(24)	-	(1)
Variation de périmètre	-	-	-
Autres variations (reclassements)	(124)	97	(12)
Valeur nette comptable au 31 décembre	46	204	99

NOTE 18 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Disponibilités	2 362	2 316	4 730
Équivalents de trésorerie	1 039	1 218	310
<i>Dont OPCVM</i>	906	376	57
<i>Dont Autres (certificats de dépôts, bons du Trésor, etc.)</i>	133	842	253
Trésorerie et équivalents de trésorerie - hors opérations abandonnées	3 401	3 534	5 040
Trésorerie des opérations abandonnées	-	9	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie - y compris opérations abandonnées	3 401	3 543	5 040

Au 31 décembre 2011, 9 millions d'euros de disponibilités ont été reclassés en actifs détenus en vue de la vente suite à la cession en cours de Genesys (voir note 10).

Au 31 décembre 2012, 949 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie sont situés dans des pays faisant l'objet d'un contrôle des changes (principalement la Chine) (959 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 1 044 millions d'euros au 31 décembre 2010).

NOTE 19 BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT OPÉRATIONNEL

Besoin en fonds de roulement opérationnel

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Stocks et en-cours, net	1 940	1 975	2 295
Créances clients et comptes rattachés, net	2 861	3 407	3 664
Avances et acomptes versés	54	66	75
Avances et acomptes reçus	(718)	(590)	(803)
Fournisseurs et comptes rattachés	(3 729)	(3 892)	(4 325)
Besoin en fonds de roulement - net	408	966	906

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2011	Flux de trésorerie	Périmètre	Change, autres	31 décembre 2012
Stocks et en-cours	2 430	123	-	(165)	2 388
Créances clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	3 530	(543)	1	(7)	2 981
Avances et acomptes versés	66	(11)	-	(1)	54
Avances et acomptes reçus	(590)	(94)	-	(34)	(718)
Fournisseurs et comptes rattachés	(3 892)	180	(5)	(12)	(3 729)
Besoin en fonds de roulement opérationnel - brut	1 544	(345)	(4)	(219)	976
Dépréciations	(578)	-	-	10	(568)
Besoin en fonds de roulement opérationnel - net	966	(345)	(4)	(209)	408

(1) Les montants des créances cédées sans recours et les impacts de ces ventes sont détaillés dans l'état des flux de trésorerie en note 28.

Montants dus aux (par les) clients pour les travaux des contrats de construction

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Analyse des montants dus aux (par les clients) sur les contrats de construction			
Montants dus par les clients sur contrats de construction	723	557	408
Montants dus aux clients sur contrats de construction	(103)	(57)	(28)
Total	620	500	380
Travaux en cours sur contrats de construction, brut	493	257	246
Travaux en cours sur contrats de construction, dépréciation	(23)	(7)	(4)
Créances clients et comptes rattachés, net	262	347	235
Provisions pour affaires-contrats de construction	(112)	(97)	(97)
Total	620	500	380

NOTE 20 STOCKS ET EN-COURS

a/ Décomposition du montant net

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Matières premières et marchandises	283	387	526
Travaux en cours hors contrats de construction-brut	845	874	1 006
Travaux en cours sur contrats de construction-brut	493	257	246
Produits finis	767	912	953
Total - brut	2 388	2 430	2 731
Dépréciation	(448)	(455)	(436)
Total - net	1 940	1 975	2 295

b/ Évolution de la dépréciation

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Au 1^{er} janvier	(455)	(436)	(500)
(Dotation)/Reprise	(171)	(170)	(113)
Utilisation	40	31	53
Modification de périmètre consolidé	-	1	4
Change et autres variations	138	119	120
Au 31 décembre	(448)	(455)	(436)

NOTE 21 CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Créances portant intérêts	41	114	167
Créances commerciales	2 940	3 416	3 650
Total - brut (hors contrats de construction)	2 981	3 530	3 817
Dépréciation	(120)	(123)	(153)
Total - net	2 861	3 407	3 664
<i>Dont à plus d'un an sur le total net</i>	55	95	72

NOTE 22 AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Autres actifs			
Autres actifs courants	734	977	885
Autres actifs non courants	428	296	257
Total	1 162	1 273	1 142
Dont :			
• dérivés de change	29	65	54
• instruments dérivés de taux - couverture	33	36	44
• instruments dérivés de taux - autres	-	1	23
• instruments dérivés matières premières	-	-	-
• créances sur autres impôts	696	658	526
• autres actifs courants et non courants	404	513	495

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Autres passifs			
Autres passifs courants	1 206	1 729	1 695
Autres passifs non courants	177	211	259
Total	1 383	1 940	1 954
Dont :			
• dérivés de change	40	76	82
• instruments dérivés de taux - couverture	-	-	2
• instruments dérivés de taux - autres	1	4	24
• instruments dérivés matières premières	-	-	-
• dettes sur autres impôts	291	315	361
• dettes sociales	768	1 055	1 080
• autres passifs courants et non courants	283	490	405

NOTE 23 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée générale devant se tenir le 7 mai 2013 et devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, de ne pas distribuer de dividende au titre de cet exercice. Aucun dividende n'avait été distribué au titre des exercices 2011 et 2010.

NOTE 24 CAPITAUX PROPRES

a/ Nombre d'actions

	2012	2011	2010
Nombre d'actions ordinaires émises (capital social)	2 326 563 826	2 325 383 328	2 318 385 548
Nombre d'actions d'autocontrôle	(58 180 222)	(58 219 944)	(58 202 419)
Nombre d'actions en circulation	2 268 383 604	2 267 163 384	2 260 183 129
Effet de la pondération des émissions d'actions pour exercices d'options	(288 250)	(2 139 095)	(226 725)
Effet de la pondération sur le nombre d'actions d'autocontrôle	(5 663)	(96)	(79 141)
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	2 268 089 691	2 265 024 193	2 259 877 263

b/ Capital et primes

Au 31 décembre 2012, le capital est composé de 2 326 563 826 actions d'un nominal de 2 euros (2 325 383 328 actions d'un nominal de 2 euros au 31 décembre 2011 et 2 318 385 548 actions d'un nominal de 2 euros au 31 décembre 2010).

Au cours de l'exercice 2012, le capital a été augmenté, primes incluses, de 0 million d'euros. Cette augmentation correspond aux opérations suivantes :

- émission de 1 180 498 actions pour 0 million d'euros suite à l'exercice d'options et d'actions gratuites de performance (dont primes : 2 millions d'euros) ;

Au cours de l'exercice 2011, le capital a été augmenté, primes incluses, de 16 millions d'euros. Cette augmentation correspond aux opérations suivantes :

- émission de 6 877 148 actions pour 15 millions d'euros suite à l'exercice d'options et d'actions gratuites de performance (dont primes : 1 million d'euros) ;
- conversion de 20 632 obligations convertibles en actions Alcatel-Lucent générant une augmentation de capital de 0 million d'euros (dont primes : 0 million d'euros) ; et
- remboursement de 100 000 actions Alcatel-Lucent remboursables, en relation avec l'acquisition de Spatial Wireless en 2004 pour couvrir les stock-options, générant une augmentation de capital de 1 million d'euros (dont prime : 1 million d'euros).

Au cours de l'exercice 2010, le capital a été augmenté, primes incluses, de 1 million d'euros. Cette augmentation correspond aux opérations suivantes :

- émission de 319 962 actions pour 1 million d'euros suite à l'exercice d'options, RSU et warrants (dont primes : 0 million d'euros) ; et
- conversion de 4 768 obligations convertibles en actions Alcatel-Lucent générant une augmentation de capital de 0 million d'euros (dont primes : 0 million d'euros).

Aux fins de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut faire évoluer le montant des dividendes à verser aux actionnaires (voir note 23), ou racheter ses propres actions (voir note 24d) ou émettre des actions nouvelles, ou émettre des emprunts convertibles ou tout autre instrument similaire (voir note 25).

Le Groupe n'est soumis à aucune contrainte particulière en matière de capital social de la part des tiers.

c/ Stock options, actions gratuites soumises à des conditions de performance et paiements fondés sur des actions

Paiements fondés sur des actions

Pendant la période d'acquisition, des taux annuels d'annulation de 5 % pour les plans accordés sont appliqués pour le calcul de la charge. Le taux d'annulation est ensuite ajusté en fonction des options réellement annulées.

Les options annulées après la période d'acquisition des droits et les options non exercées ne donnent pas lieu à régularisation des charges précédemment comptabilisées.

Impact sur le résultat de l'activité opérationnelle des options de souscription ou d'achat d'actions de Restricted Cash Units (RCU) et d'actions gratuites

La charge au titre des paiements fondés sur des actions selon IFRS 2 est :

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Charges au titre des paiements fondés sur des actions	35	35	39
Présentées en :			
• coût des ventes	6	7	10
• charges administratives et commerciales	22	20	18
• frais de recherche et développement	7	8	11
• coûts de restructuration	-	-	-
<i>Dont transactions dénouées en actions</i>	26	29	38
<i>Dont transactions dénouées par remise de liquidités ⁽¹⁾</i>	9	6	1

(1) Taxes payées en France lors de l'attribution par Alcatel-Lucent d'options de souscription ou d'achat d'actions, de restricted cash units et d'actions gratuites, à compter du 1^{er} janvier 2008.

La provision pour les paiements fondés sur des actions dénouées par remise de liquidités est de 8 millions d'euros au 31 décembre 2012 (3 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 1 million d'euros au 31 décembre 2010).

Stock options

Le détail des stock-options au 31 décembre 2012 est le suivant :

Date d'attribution	Période d'exercice	Prix d'exercice	Nombre de stock options attribuées	Nombre de stock option restant à lever	Nombre de stock options acquises
03/01/05	03/01/06 au 02/01/13	11,41 €	497 500	210 814	210 814
10/03/05	10/03/06 au 09/03/13	10,00 €	16 756 690	9 205 323	9 205 323
01/06/05	01/06/06 au 31/05/13	8,80 €	223 900	47 200	47 200
01/09/05	01/09/06 au 31/08/13	9,80 €	72 150	33 850	33 850
14/11/05	14/11/06 au 13/11/13	10,20 €	54 700	7 800	7 800
08/03/06	08/03/07 au 07/03/14	11,70 €	17 009 320	10 096 370	10 096 370
15/05/06	15/05/07 au 14/05/14	12,00 €	122 850	65 600	65 600
16/08/06	16/08/07 au 15/08/14	9,30 €	337 200	239 100	239 100
08/11/06	08/11/07 au 07/11/14	10,40 €	121 100	28 800	28 800
01/03/07	01/03/08 au 28/02/15	10,00 €	204 584	118 484	118 484
28/03/07	28/03/08 au 27/03/15	9,10 €	40 078 421	23 819 136	23 819 136
16/08/07	16/08/08 au 15/08/15	9,00 €	339 570	141 325	141 325
15/11/07	15/11/08 au 14/11/15	6,30 €	294 300	131 600	131 600
25/03/08	25/03/09 au 24/03/16	3,80 €	47 987 716	33 459 407	33 459 407
04/04/08	04/04/09 au 03/04/16	3,80 €	800 000	0	0
01/07/08	01/07/09 au 30/06/16	4,40 €	223 700	125 950	125 950
17/09/08	17/09/09 au 16/09/16	3,90 €	250 000	156 250	156 250
31/12/08	31/12/09 au 30/12/16	2,00 €	2 052 400	1 700 814	1 700 814
18/03/09	18/03/10 au 17/03/17	2,00 €	52 387 510	40 275 795	38 604 288
01/07/09	01/07/10 au 30/06/17	2,00 €	443 500	348 497	315 001
01/10/09	01/10/10 au 30/09/17	2,90 €	282 500	175 961	152 230
01/12/09	01/12/10 au 30/11/17	2,50 €	108 400	86 200	79 045
17/03/10	17/03/11 au 16/03/18	2,40 €	18 734 266	16 166 218	10 950 534
01/07/10	01/07/11 au 30/06/18	2,20 €	721 000	641 500	308 092
01/10/10	01/10/11 au 30/09/18	2,30 €	851 000	776 500	214 855
09/12/10	09/12/11 au 08/12/18	2,20 €	125 500	110 500	57 480
01/03/11	01/03/12 au 28/02/19	3,20 €	605 000	546 000	90 820
16/03/11	16/03/12 au 15/03/19	3,70 €	11 251 125	10 324 095	2 321 851
01/06/11	01/06/12 au 31/05/19	4,20 €	414 718	341 418	69 639
01/09/11	01/09/12 au 31/08/19	2,50 €	171 000	148 625	36 749
01/12/11	01/12/12 au 30/11/19	2,00 €	145 500	137 500	26 875
14/03/12	14/03/13 au 13/03/20	2,00 €	10 770 255	10 379 163	101 850
13/08/12	13/08/13 au 12/08/20	2,00 €	390 400	390 400	0
17/12/12	17/12/13 au 16/12/20	2,00 €	94 500	94 500	0
Spatial Wireless 28/05/01 au 14/10/04	28/05/02 au 14/10/14	0,24 € à 9,10 €	1 592 147	184 383	184 383
Timetra 21/06/00 au 16/07/03	21/06/01 au 16/07/13	0,53 € à 7,97 €	4 125 247	883 522	883 522
Lucent 01/11/06	01/11/07 au 31/10/13	9,35 €	6 088 483	2 263 911	2 263 911
Lucent 06/04/97 au 02/10/06	06/04/98 au 03/05/14	0,28 € à 10,00 €	4 554 564	39 775	39 775
Lucent 05/08/94 au 01/05/06	05/08/95 au 23/11/13	10,01 € à 20,00 €	1 126 872	22 774	22 774

Modalités de dénouement

Toutes les options attribuées par ex-Alcatel ou ex-Lucent (avant le regroupement d'entreprises) ou Alcatel-Lucent sont exclusivement dénouées en actions.

Conditions d'acquisition des plans comptabilisés conformément à IFRS 2⁽¹⁾

Acquisition	Options attribuées avant mai 2010 (à l'exception du plan de mars 2009 à tous les employés et des plans attribués après mai 2008 aux membres du Comité de direction)	Options attribuées après mai 2008 et avant décembre 2010 aux membres du Comité de direction	Options attribuées après janvier 2011 aux membres du Comité de direction	Options attribuées en mars 2009 à tous les employés	Options attribuées après juin 2010
Conditions de service	Droits acquis par tranche successive sur 4 ans, à raison de 25 % après un délai d'un an et 1/48 ^{ème} à la fin de chacun des mois suivants après la première année.	Pour les salariés avec un contrat de travail français : droit acquis par tranche successive sur 4 ans : 50 % après 2 ans, 25 % après 3 ans et 25 % après 4 ans. Pour les autres employés : linéairement sur 4 ans (25 % par an).	Pour les salariés avec un contrat de travail français : droit acquis par tranche successive sur 4 ans : 50 % après 2 ans, 25 % après 3 ans et 25 % après 4 ans. Pour les autres employés : linéairement sur 4 ans (25 % par an).	Deux tranches successives : 50 % par an pendant 2 ans.	Pour les salariés avec un contrat de travail français : droit acquis par tranche successive sur 4 ans : 50 % après 2 ans, 25 % après 3 ans et 25 % après 4 ans. Pour les autres employés : linéairement sur 4 ans (25 % par an).
Performance	Non applicable.	Appliqué à 50 % des options attribuées. L'évolution du cours d'Alcatel-Lucent sera mesurée annuellement par rapport à un échantillon représentatif de 14 fournisseurs de solutions et de services dans le domaine des équipements de télécommunications. L'acquisition des droits dépend de notre position dans ce classement.	Appliqué à 50 % des options attribuées. La condition de performance est liée à un critère financier basé sur le « free cash flow ». A la fin de chaque période, selon le niveau de performance atteint, un coefficient de 100 %, 75 %, 50 %, 20 % ou 0 % est utilisé pour calculer le nombre de droits acquis pour chaque période.	Non applicable.	Non applicable.

(1) Les conditions d'acquisition des plans des sociétés acquises par Alcatel et des plans de Lucent ne sont pas présentées puisque ces plans ne donnent plus lieu à charges.

Nombre d'options et prix d'exercice

L'information sur le nombre de stock options et les prix d'exercice sont présentés ci-dessous :

	Tous les plans	
	Nombre de stock-options	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
Au 1^{er} janvier 2010	211 840 871	11,10
Attribuées	20 431 766	2,39
Exercées	(341 047)	1,49
Annulées	(21 309 115)	24,94
Expirées	(13 920 778)	47,18
Au 31 décembre 2010	196 701 697	6,16
Attribuées	12 587 343	3,66
Exercées	(6 213 092)	2,40
Annulées	(10 056 788)	7,70
Expirées	(17 139 380)	10,80
Au 31 décembre 2011	175 879 780	5,58
Attribuées	11 255 155	2,00
Exercées	(46 596)	0,76
Annulées	(10 926 218)	4,91
Expirées	(12 437 061)	13,20
Options restant à lever au 31 décembre 2012	163 725 060	4,80

Justes valeurs

Les justes valeurs des stock-options sont calculées à la date d'attribution selon le modèle binomial de Cox-Ross-Rubinstein. Ce dernier permet de tenir compte d'une hypothèse comportementale d'exercice des options et de ne pas considérer que toutes les options seront systématiquement exercées à la fin de leur période d'exercice. La volatilité attendue est déterminée comme étant la volatilité implicite au moment de la date d'attribution d'un plan.

Les hypothèses et justes valeurs retenues pour les principaux plans sont les suivantes :

Plan	Date d'attribution	Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	Volatilité attendue	Taux sans risque	Taux de distribution du résultat futur	Juste valeur (en euros)
Mars 2007	28/03/2007	9,10	33 %	4,00 %	0,8 % par an	3,04
Mars 2008	25/03/2008	3,80	45 %	3,90 %	0,8 % par an	1,50
Mars 2009	18/03/2009	1,228	64 %	3,00 %	0,8 % par an	0,49
Mars 2009 Tous les employés	18/03/2009	1,228	64 %	3,00 %	0,8 % par an	0,46
Mars 2010	17/03/2010	2,400	45 %	3,00 %	0,8 % par an	0,95
Mars 2011	16/03/2011	3,700	40 %	3,00 %	0,8 % par an	1,40
Mars 2012	14/03/2012	1,800	60 %	1,50 %	0,8 % par an	0,82

Les autres plans ont des justes valeurs comprises entre 0,28 € et 2,13 € et une juste valeur moyenne pondérée de 1,00 €.

Plans d'options relatifs à des sociétés acquises

Certains plans existants dans des sociétés acquises ont été transformés en anciens plans de souscription ou d'achat en actions ex-Alcatel ou Alcatel-Lucent. Pour les plans de sociétés acquises les conditions d'acquisition et la durée de vie initiales des anciens plans sont conservées.

Les plans d'options existant dans les sociétés qui ont fait l'objet d'une acquisition ouvrent droit à l'attribution d'actions ou d'ADS Alcatel-Lucent en un nombre défini par application du ratio d'échange utilisé lors de l'acquisition au nombre d'actions de la société acquise auxquelles les options donnaient droit.

Au moment de l'exercice des options, Alcatel-Lucent émettra des ADS (et, par conséquent, des actions).

Actions gratuites soumises à des conditions de performance

Modalités de dénouement

Toutes les actions gratuites de performance attribuées par Alcatel-Lucent sont exclusivement dénouées en actions.

Conditions d'acquisition des droits pour les actions soumises à des conditions de performance en 2008, 2009 et 2010

Les règles suivantes s'appliquent à tous les plans d'attribution d'actions gratuites de performance d'Alcatel-Lucent en 2008, 2009 et 2010 :

- condition de présence et de conservation : L'attribution des actions gratuites de performance à leurs bénéficiaires devient définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans pour les bénéficiaires salariés et/ou aux mandataires sociaux de sociétés du Groupe dont le siège est établi en France, suivie d'une période de conservation minimale de deux ans à compter de l'acquisition définitive. Pour les bénéficiaires salariés et/ou aux mandataires sociaux de sociétés du Groupe dont le siège est établi hors de France la période d'acquisition est de quatre ans et ils ne sont pas soumis à une période de conservation ; et
- condition de performance : L'appréciation de la performance du Groupe Alcatel-Lucent doit être basée sur les mêmes critères que ceux utilisés pour le Plan global de rémunération variable. Pour chacun de ces critères, les objectifs quantifiés seront fixés au début de chaque année pour l'exercice en cours. À l'issue de la période d'acquisition des droits de deux ou quatre ans, l'attribution d'actions gratuites de performance dépendra donc, non seulement de la présence du bénéficiaire en qualité de salarié au terme d'une période de deux ans, mais également de la réalisation moyenne des objectifs annuels du Groupe pendant ladite période.

Actions gratuites soumises à des conditions de performance en 2011

Les règles suivantes s'appliquent à tous les plans d'attribution d'actions gratuites de performance d'Alcatel-Lucent en 2011 :

- condition de présence et de conservation : L'attribution des actions gratuites de performance à leurs bénéficiaires devient définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans pour les bénéficiaires salariés et/ou aux mandataires sociaux de sociétés du Groupe dont le siège est établi en France, suivie d'une période de conservation minimale de deux ans à compter de l'acquisition définitive. Pour les bénéficiaires salariés et/ou aux mandataires sociaux de sociétés du Groupe dont le siège est établi hors de France la période d'acquisition est de quatre ans et ils ne sont pas soumis à une période de conservation ; et
- condition de performance : Elle dépend de la performance du cours de l'action Alcatel-Lucent mesurée sur deux ans par rapport à un échantillon représentatif de 12 autres fournisseurs de solutions et de services dans le domaine des équipements de télécommunications afin d'obtenir un classement d'Alcatel-Lucent et des émetteurs suivants : F5 Networks, Ciena, Juniper, ZTE, Tellabs, Arris, Cisco, ADTRAN, Comverse, Nokia, Ericsson et Motorola Solutions Inc. Cet échantillon de fournisseurs est susceptible d'être révisé en fonction des évolutions de ces entreprises, telles que fusions, faillite, etc. Le cours de référence sera calculé sur la base des premiers cours cotés de l'action Alcatel-Lucent au marché Euronext Paris pendant les 20 séances de bourse qui précèdent le terme de chaque tranche d'un an. L'évolution du cours de l'action Alcatel-Lucent et des autres émetteurs composant l'échantillon est mesurée au terme de 2 tranches d'un an dont chacune correspond à 50 % des droits attribués. Selon la performance boursière de l'action Alcatel-Lucent, un coefficient est retenu pour calculer le nombre de droits acquis au titre de chaque tranche. Ce coefficient pourra être de 100 %, 70 %, 50 %, 20 % ou 0 %, ce dernier correspondant au cas où l'action Alcatel-Lucent serait à la dernière position dans ce classement. Le coefficient retenu pour la deuxième tranche est applicable au solde des droits non acquis au titre de la première tranche. Pour la détermination définitive du nombre de droits à la fin de la période d'acquisition, concernant les bénéficiaires salariés de sociétés du groupe dont le siège est établi hors de France, l'évolution du cours de l'action Alcatel Lucent et des autres émetteurs composant l'échantillon sera mesurée une nouvelle fois à la quatrième date anniversaire de la Date d'Attribution. Le cours de référence à la date d'attribution de l'ensemble des émetteurs sera comparé avec la moyenne des cours de référence observés à chaque date anniversaire de la date d'attribution afin d'obtenir un classement de la performance boursière de la Société et des autres émetteurs à l'issue de la période d'acquisition de 4 ans. Si la société n'est pas classée en dernière position, le nombre total de droits tels que déterminés au terme de la deuxième tranche sera définitivement acquis à l'issue de cette période.

Nombre d'actions gratuites de performance attribuées et évolution pour les plans Alcatel-Lucent

L'évolution du nombre d'actions gratuites donnant lieu à la reconnaissance d'une charge sont :

(En nombre d'actions de performance)

Date d'attribution	29/10/08	18/03/09	17/03/10	16/03/11	14/03/12
Actions gratuites en circulation au 31 décembre 2009	250 000	6 982 956	-	-	-
Attribuées	-	-	7 314 502	-	-
Acquises	-	(375)	-	-	-
Annulées	-	(491 899)	(245 781)	-	-
Actions gratuites en circulation au 31 décembre 2010	250 000	6 490 682	7 068 721	-	-
Attribuées	-	-	-	10 139 786	-
Acquises	(250 000)	(515 205)	(1 958)	-	-
Annulées	-	(672 314)	(192 785)	(355 576)	-
Actions gratuites en circulation au 31 décembre 2011	-	5 303 163	6 873 978	9 784 210	-
Attribuées	-	-	-	-	10 674 215
Acquises	-	(2 017)	(1 177 356)	(6 637)	(1 500)
Annulées	-	(78 279)	(248 610)	(532 232)	(382 852)
Actions gratuites en circulation au 31 décembre 2012	-	5 222 867	5 448 012	9 245 341	10 289 863

Justes valeurs des actions gratuites soumises à des conditions de performance attribuées par Alcatel-Lucent

Les justes valeurs des actions gratuites de performance uniquement avec des conditions de services sont calculées à la date d'attribution comme étant le cours de bourse de l'action Alcatel-Lucent diminué de l'hypothèse de taux de distribution du résultat futur. Cette dernière est de 0,8 % par an. Les justes valeurs des autres actions gratuites de performance sont mesurées à la date d'attribution en utilisant des modèles stochastiques.

Sur la base de cette hypothèse, les justes valeurs des actions gratuites de performance d'Alcatel-Lucent, prises en compte pour le calcul de la charge au titre des paiements fondés sur des actions, sont les suivantes :

- plan du 17 septembre 2008 : 3,05 € de juste valeur ;
- plan du 29 octobre 2008 : 1,63 € de juste valeur ;
- plan du 18 mars 2009 : 1,19 € de juste valeur ;
- plan du 17 mars 2010 : 2,40 € de juste valeur ;
- plan du 16 mars 2011 : 3,05 € de juste valeur ; et
- plan du 14 mars 2012 : 1,41 € de juste valeur.

d/ Actions détenues par des sociétés consolidées

Un programme de rachat d'actions Alcatel-Lucent a été renouvelée lors de l'assemblée du 1^{er} juin 2010 afin, notamment, d'attribuer ces actions aux salariés du Groupe dans les conditions prévues par la loi, d'honorer des obligations liées à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ou de les remettre en paiement d'acquisitions. Les rachats sont limités à 10 % du capital sur une période maximale de 18 mois suivant la date de la dernière assemblée qui a donné l'autorisation. Dans le cadre de ce programme de rachat, aucune action n'a été rachetée en 2012 (aucune action n'a été achetée en 2011 et 2010).

La valeur des actions d'Alcatel-Lucent détenues par des sociétés consolidées représente une valeur de 1 567 millions d'euros au 31 décembre 2012 (1 567 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 1 566 millions d'euros au 31 décembre 2010) et est éliminée, pour leur coût d'acquisition, des capitaux propres consolidés.

e/ Participations ne donnant pas le contrôle

(En millions d'euros)

31 décembre 2009	569
Autres variations ⁽¹⁾	49
Résultat 2010 revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	42
31 décembre 2010	660
Autres variations ⁽¹⁾	38
Résultat 2011 revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	49
31 décembre 2011	747
Autres variations ⁽¹⁾	75
Résultat 2012 revenant aux participations ne donnant pas le contrôle	(77)
31 décembre 2012	745

(1) Ce montant correspond principalement aux (pertes) et gains reconnus directement en capitaux propres attribuables aux minoritaires.

NOTE 25 INSTRUMENTS COMPOSÉS ET DE CAPITAUX PROPRES (OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

(En millions d'euros)

	Océane 2015			Océane 2011		
	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Etat de la situation financière						
Composante capitaux propres	98	139	177	-	-	-
Capitaux propres	98	139	177	-	-	-
Emprunts obligataires - part à long terme	902	861	823	-	-	-
Part à court terme des emprunts et intérêts courus	25	26	25	-	-	857
Dettes financières	927	887	848	-	-	857
Compte de résultat						
Intérêts financiers relatifs à la dette brute	(92)	(88)	(84)	-	-	(42)

	7,75 % Lucent			2,875 % Séries A, Lucent			2,875 % Séries B, Lucent		
	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Etat de la situation financière									
Composante capitaux propres	63	76	84	22	24	25	11	259	263
Capitaux propres	63	76	84	22	24	25	11	259	263
Emprunts obligataires - part à long terme	656	660	630	51	51	48	-	444	420
Part à court terme des emprunts et intérêts courus	2	3	2	-	-	-	570 ⁽¹⁾	1	1
Dettes financières	658	663	632	51	51	48	570	445	421
Compte de résultat									
Intérêts financiers relatifs à la dette brute	(66)	(60)	(62)	(4)	(3)	(13)	(36)	(28)	(29)

(1) Y compris 1 million d'euros d'intérêts courus sur les obligations convertibles 2,875 Lucent Séries B % au 31 décembre 2012.

a/ OCEANE (obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes) émise par Alcatel avant le regroupement d'entreprises

Le 12 juin 2003, ex-Alcatel a procédé à l'émission d'un emprunt d'obligations à option de conversion et/ou échangeable en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), ayant pour échéance le 1^{er} janvier 2011. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 1 022 millions d'euros et il est représenté par 63 192 019 obligations d'une valeur nominale unitaire de 16,18 euros. Les obligations portaient intérêt à un taux de 4,75 % l'an.

Cet emprunt était assorti d'une option de remboursement anticipé pouvant s'exercer à l'initiative de l'émetteur du 12 juin 2008 au 31 décembre 2010.

L'OCEANE était considérée comme un instrument composé contenant un élément de capitaux propres et une composante dette financière. L'option de remboursement anticipé ne nécessitait pas de comptabilisation séparée dans la mesure où le prix d'exercice correspondait au pair et qu'il s'agissait d'un dérivé étroitement lié à l'émission. Il était donc intégré dans la composante dette de cet instrument composé. Le montant à inscrire en dette financière avait été évalué à 861 millions d'euros au moment de l'émission, correspondant à la valeur actualisée d'une dette obligataire nue similaire. La composante optionnelle, comptabilisée en capitaux propres avait été évaluée à 161 millions d'euros à la date d'émission.

Le montant des frais d'émission d'un instrument composé est alloué proportionnellement aux composantes dette et capitaux propres. Les frais à allouer à la composante dette ont été évalués à 13 millions d'euros. Par conséquent, la valeur comptable de la composante dette à la date d'émission est égale à 848 millions d'euros. La différence entre le montant nominal et la valeur comptable de la composante dette à la date d'émission, c'est-à-dire 174 millions d'euros, est amortie en coût de la dette sur la durée de vie de l'emprunt.

12 627 240 obligations ont été rachetées par anticipation au cours des troisième et quatrième trimestres 2009.

1 148 obligations ont été converties en décembre 2010 avec création de 1 148 nouvelles actions.

Les 50 563 631 obligations restantes au 31 décembre 2010 ont été remboursées le 1^{er} janvier 2011 pour un montant de 818 millions d'euros.

b/ OCEANE émise par Alcatel-Lucent

Le 10 septembre 2009, Alcatel-Lucent a procédé à l'émission d'un emprunt d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), ayant pour échéance le 1^{er} janvier 2015. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 1 000 millions d'euros et est représenté par 309 597 523 obligations d'une valeur nominale unitaire de 3,23 euros. Les obligations portent intérêt à un taux de 5,00 % l'an.

Les porteurs d'obligations peuvent demander la conversion/l'échange des obligations en actions nouvelles ou existantes de la Société à tout moment à compter du 20 octobre 2009 et jusqu'au septième jour ouvré précédant la date de remboursement normal ou anticipé à raison d'une action pour une obligation.

Cet emprunt est par ailleurs assorti d'une option de remboursement anticipé pouvant s'exercer à l'initiative de l'émetteur du 1^{er} janvier 2014 jusqu'à la date de maturité, si le cours coté de l'action de la Société excède 130 % de la valeur nominale des obligations.

L'Océane est considérée comme un instrument composé contenant une composante capitaux propres et une composante dette financière. L'option de remboursement anticipé ne nécessite pas de comptabilisation séparée dans la mesure où le prix d'exercice correspond au pair et qu'il s'agit d'un dérivé étroitement lié à l'émission. Il est donc intégré dans la composante dette de cet instrument composé. Le montant à inscrire en dette financière a été évalué à 800 millions d'euros au moment de l'émission, correspondant à la valeur actualisée d'une dette obligataire similaire sans option de conversion. La composante optionnelle comptabilisée en capitaux propres a été évaluée à 200 millions d'euros à la date d'émission.

Les frais à allouer à la composante dette ont été évalués à 21 millions d'euros. Par conséquent, la valeur comptable de la composante dette à la date d'émission est égale à 779 millions d'euros. La différence entre le montant nominal et la valeur comptable de la composante dette à la date d'émission, c'est-à-dire 221 millions d'euros, est amortie en coût de la dette sur la durée de vie de l'emprunt.

Le taux d'intérêt effectif de la composante dette ressort à 10,45 % par an y compris frais d'émission.

Au 31 décembre 2012, la juste valeur de la composante dette de l'OCEANE s'élève à 993 millions d'euros (voir note 27h) et la valeur de marché de l'OCEANE à 1 009 millions d'euros (690 millions d'euros et 753 millions d'euros respectivement en 2011 et 900 millions d'euros et 1 053 millions d'euros respectivement en 2010).

c/ Instruments composés et de capitaux propres émis par Lucent avant le regroupement d'entreprises

Obligations convertibles 2,875 % Séries A et B

Alcatel-Lucent a sollicité l'accord des porteurs, au 14 décembre 2006, d'obligations convertibles senior Séries A, ayant un coupon de 2,75 % et arrivant à échéance en 2023, et Séries B ayant un coupon de 2,75 % et arrivant à échéance 2025, émises par Lucent (les deux étant appelées ci-après « les obligations ») sur un avenant à la documentation régissant les dites obligations en échange d'une garantie totale et inconditionnelle d'Alcatel-Lucent subordonnée à sa dette senior et non assortie de sûretés. De plus sont

également accordés un ajustement immédiat du ratio de conversion, un engagement d'ajustement ultérieur du ratio de conversion en cas de versement d'un dividende en espèces ou d'une autre distribution portant sur les actions ordinaires d'Alcatel-Lucent supérieur à 0,08 euro et un changement du taux d'intérêt de 2,75 % à 2,875 %.

L'avenant permet à Alcatel-Lucent de fournir aux porteur des obligations les informations, documents et autres comptes que la société doit enregistrer, aux États-Unis, en applications des sections 13 et 15(d) du U.S. Securities Exchange Act de 1934, au lieu d'avoir à remettre des informations, documents et comptes séparés de Lucent après la réalisation du regroupement d'entreprises. La demande d'accord a été finalisée le 29 décembre 2006. En conséquence, les termes des obligations convertibles senior de Lucent à 2,75 % ont été modifiés comme suit :

	Séries A		Séries B	
	Anciennes conditions	Nouvelles conditions	Anciennes conditions	Nouvelles conditions
Taux d'intérêt contractuel	2,75 %	2,875 %	2,75 %	2,875 %
Ratio de conversion	58,4431	59,7015	62,5641	65,1465

Les obligations sont de même rang que toutes les dettes non garanties et non subordonnées, présentes et futures de Lucent, et sont senior par rapport à toute la dette subordonnée existante et future de l'émetteur. Les termes de ces obligations limitent la capacité du Groupe à accorder des privilèges, à garantir de nouvelles dettes et à fusionner avec ou vendre à une entité extérieure tout ou une très grande partie des actifs de Lucent.

Suite au regroupement d'entreprises, les obligations sont convertibles en ADS Alcatel-Lucent (*American Depository Shares*) et en espèces à la place de fractions d'ADS. Les obligations sont convertibles en ADS seulement si (1) le cours des ADS pendant au moins vingt jours ouvrés d'une période de trente jours de marché consécutifs se terminant le dernier jour ouvré du trimestre précédent, est supérieur ou égal à 120 % du prix de conversion applicable, (2) le prix de marché des obligations est inférieur à 97 % du produit du cours des ADS et du taux de conversion pendant toute période de cinq jours de marché consécutifs, (3) les obligations ont été appelées par l'émetteur pour remboursement ou (4) si certains événements particuliers sont intervenus dans la vie de l'entreprise.

À l'option de Lucent, les obligations sont remboursables en espèces après certaines dates (périodes de remboursements optionnels) à 100 % du montant nominal plus tous les intérêts courus et non payés. De plus, à l'option de Lucent, les obligations sont remboursables par anticipation (périodes de remboursements anticipés) si le cours des ADS dépasse 130 % du prix de conversion applicable. Selon ces circonstances, le prix de remboursement inclurait aussi un paiement égal à la valeur actualisée de tous les paiements d'intérêts futurs jusqu'à la fin de la période de remboursement anticipé.

À l'option du porteur, les obligations sont remboursables à certaines dates à 100 % du montant nominal plus tous les intérêts courus et non payés. Selon ces circonstances, Lucent pourra assurer le règlement avec des espèces, des ADS (avec des ADS évalués avec une décote de 5 % par rapport au prix de marché en vigueur) ou bien une combinaison des deux.

Le tableau suivant résume les termes spécifiques de ces obligations :

	Séries A	Séries B
Montant restant au 31 décembre 2012	94 969 668 \$ US	765 000 000 \$ US
Ratio de Conversion	59,7015	65,1465
Prix de conversion	16,75 \$ US	15,35 \$ US
Période de remboursement des options :		
Périodes de remboursements anticipés	20 juin 2008 au 19 juin 2010	20 juin 2009 au 19 juin 2013
Périodes de remboursements optionnels	Après le 19 juin 2010	Après le 19 juin 2013
Dates de remboursement des porteurs d'options	15 juin 2010, 2015 et 2020	15 juin 2013 et 2019
Échéances	15 juin 2023	15 juin 2025

L'emprunt obligataire convertible Lucent à 2,875 % \$ US Séries B a fait l'objet de rachats partiels et d'annulations au cours de l'année 2012 pour une valeur nominale de 115,5 millions de dollars US.

Comme expliqué en note 2j, nous avons ré-estimé à la fin du second trimestre 2012, la fiabilité des estimations de paiements futurs sur l'emprunt obligataire convertible Lucent à 2,875 % \$ US Séries B, et, en fonction de la période restante jusqu'à la prochaine date optionnelle de rachat (soit le 15 juin 2013), des cours actuels et récents des actions et autres données du marché, nous avons considéré comme une estimation fiable le fait que les porteurs d'obligations convertibles demanderont le rachat au cours de la période de rachat optionnelle. Nous avons donc décidé de modifier les flux de trésorerie futurs estimés associés à cet emprunt convertible et de modifier la présentation comptable conformément aux exigences d'IAS 39. Ce changement d'estimations a représenté une « autre perte financière » de (229) millions de dollars US ((178,1) millions d'euros, voir note 8) et une augmentation correspondante de la valeur comptable de cette dette financière par rapport au 31 décembre 2011.

Il a été procédé à une ré-estimation en juin 2009 de la fiabilité des flux futurs estimés de paiement au titre de l'emprunt obligataire convertible Lucent 2,875 % Séries A. Prenant en considération la durée résiduelle avant la date de remboursement optionnel (soit le 15 juin 2010) le cours de bourse de l'action du Groupe et son évolution récente ainsi que d'autres données de marché, il a été considéré que l'hypothèse selon laquelle les détenteurs de cet emprunt demanderaient son remboursement anticipé était désormais fiable. Il a donc été décidé de changer l'estimation des flux de trésorerie futurs relatifs à cet emprunt obligataire convertible et de modifier en conséquence sa présentation comptable en accord avec les prescriptions d'IAS 39. Le nominal restant des obligations convertibles Séries A était égal à 455 millions d'euros juste avant le 15 juin 2010. Le remboursement anticipé n'a été demandé que pour un montant nominal de 360 millions de dollars US d'obligations convertibles 2,875 % Séries A. Les 360 millions de dollars US plus les intérêts courus ont été réglés en cash aux porteurs. Pour les 95 millions de dollars US restants, nous avons considéré pour la clôture des comptes au 30 juin 2010 qu'il n'était pas possible d'estimer de façon fiable les flux futurs de trésorerie et la durée de vie des obligations. En effet, la prochaine date optionnelle de remboursement anticipé, soit le 15 juin 2015, était trop éloignée et nous avons trop d'incertitudes concernant le cours de bourse de l'action Alcatel-Lucent et d'autres données de marché pour envisager un remboursement anticipé au 15 juin 2015. En conséquence, et tel que prescrit par l'IAS 39, nous avons appliqué le traitement comptable initial et ajusté la valeur comptable du montant nominal restant des obligations convertibles Séries A en utilisant les flux de trésorerie contractuels jusqu'à la maturité contractuelle des obligations, soit le 15 juin 2023. Un profit de 32 millions de dollars US (24 millions d'euros, voir note 8) a été comptabilisé en « autres produits et charges financiers » au deuxième trimestre 2010 et une baisse correspondante a également été comptabilisée au titre de la valeur comptable des obligations convertibles 2,875 % Séries A.

Le taux d'intérêt effectif de la composante dette y compris frais d'émission ressort à 6,79 % pour l'emprunt 2,875 % Séries A et à 6,83 % pour l'emprunt 2,875 % Séries B.

Au 31 décembre 2012, la juste valeur de la composante dette des obligations convertibles restantes s'élève à 66 millions d'euros pour les 2,875 % Séries A et 572 millions d'euros pour les 2,875 % Séries B (voir note 27h) (53 millions d'euros et 563 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2011 et 71 millions d'euros et 578 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2010) et la valeur de marché des obligations convertibles restantes s'élève à 66 millions d'euros pour les séries A et 584 millions d'euros pour les séries B (53 millions d'euros et 594 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2011 et 71 millions d'euros et 621 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2010).

Obligations convertibles 7,75 % (dette du trust, filiale du groupe, ayant émis des titres préférentiels)

Pendant l'exercice fiscal 2002, Lucent Technologies Capital Trust I (le « Trust ») a émis des titres préférentiels convertibles à 7,75 % pour un montant total de 1,75 milliards de dollars US. Le Trust a utilisé le produit de l'émission pour acheter des obligations convertibles subordonnées Lucent à 7,75 % arrivant à échéance le 15 mars 2017, ce qui représentait la totalité des actifs du Trust. Les termes des titres préférentiels du Trust sont en grande partie les mêmes que ceux des obligations. Lucent Technologies Inc. (désormais dénommée Alcatel-Lucent USA Inc.) détient tous les titres du Trust et par conséquent, le consolide.

Alcatel-Lucent USA Inc. peut rembourser les obligations, en totalité ou en partie, en espèces avec une prime de remboursement égale à 100 %. Dans le cas où Alcatel-Lucent USA Inc. rembourserait les obligations, le Trust doit rembourser un montant correspondant de titres préférentiels. Alcatel-Lucent USA Inc. a garanti de façon irrévocable et inconditionnelle, mais subordonnée, les paiements dus au titre des titres préférentiels dans la mesure où Alcatel-Lucent USA Inc. effectue des paiements au titre des obligations au Trust.

La capacité du Trust à payer des dividendes dépend des montants d'intérêts reçus sur les obligations. Alcatel-Lucent USA Inc. a le droit de différer les paiements d'intérêts sur les obligations pour une période allant jusqu'à vingt trimestres consécutifs. Si le paiement des intérêts sur les obligations est différé, le Trust diffèrera les distributions trimestrielles sur les titres préférentiels sur la période correspondante. Les intérêts de retard sont calculés au taux annuel de 9,25 %. À l'option du porteur, chaque titre préférentiel est convertible en ADS Alcatel-Lucent, avec certains ajustements sous certaines conditions. Le tableau suivant résume les termes de cette obligation.

Ratio de conversion	40,3306
Prix de conversion	24,80 \$ US
Période de remboursement de l'option	Après le 19 mars 2007
Échéance	15 mars 2017

Le taux d'intérêt effectif de la composante dette y compris frais d'émission ressort à 9,81 % par an.

Au 31 décembre 2012, la juste valeur de la composante dette des obligations convertibles restantes (voir note 27h) s'élève à 585 millions d'euros et la valeur de marché à 585 millions d'euros (439 millions d'euros et 441 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2011 et 615 millions d'euros et 617 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2010).

NOTE 26 RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite, prévoyance et frais médicaux. En France, chaque salarié du Groupe bénéficie d'une indemnité de fin de carrière. Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée.

Au-delà des régimes de base, les régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce dernier cas totalement ou partiellement couverts par des placements dédiés (titres de participation, obligations, contrats d'assurance ou autres formes de placements dédiés).

Régimes de base

Dans certains pays, et plus particulièrement en France et en Italie, le Groupe participe à des régimes de sécurité sociale de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'État. Les régimes de base sont considérés comme étant des régimes à cotisations définies. Suivant les pays, la part des cotisations payées relatives aux retraites n'est pas clairement identifiable.

Autres régimes à cotisations définies

Les prestations versées dépendent uniquement du cumul des cotisations versées et du rendement des placements de ces dernières. L'engagement du Groupe se limite aux cotisations versées qui sont enregistrées en charge.

Le montant versé au titre des régimes à cotisations définies (à l'exclusion des régimes de base) s'élève à 123 millions d'euros pour l'année 2012 (119 millions d'euros pour 2011 et 113 millions d'euros pour 2010).

Régimes à prestations définies

Ces régimes sont de différents types :

- rente : les retraités bénéficient du versement d'une pension pendant toute leur période de retraite. On trouve principalement ces régimes en Allemagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis ;
- capital en cas de départ à la retraite ou de départ du salarié : on trouve principalement ces régimes en France, en Belgique et en Italie ; et
- couverture maladie pendant la période de retraite (aux États-Unis), Alcatel-Lucent contribue financièrement aux régimes de remboursement de frais médicaux pour certains salariés retraités.

Les engagements de retraite sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés en note 1j.

Pour les salariés issus de Lucent, le Groupe accorde à ses salariés des régimes de retraite et de remboursement de frais médicaux à prestations définies qui bénéficient à la majeure partie des salariés et retraités américains. Le régime de retraite américain à prestations définies est basé sur un régime traditionnel de retraite dépendant des années de service rendu et sur un régime de capitalisation d'un compte bancaire. Ce dernier a été mis en place pour les cadres embauchés après le 31 décembre 1998. Aucun bénéficiaire du régime traditionnel n'a été transféré vers le régime à capitalisation de compte bancaire. Par ailleurs, les bénéficiaires du régime par capitalisation de compte bancaire ainsi que les cadres ayant une ancienneté inférieure à 15 ans au 30 juin 2001 ne sont pas éligibles au régime de remboursement de frais médicaux et d'assurance vie pour les retraités. Depuis le 1^{er} janvier 2008, aucun nouveau bénéficiaire ne peut rentrer dans le régime de retraite du Management. Le 21 octobre 2009, Alcatel-Lucent USA a figé le régime de retraite américain à prestations définies et le régime de capitalisation supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 2010. Pour les participants au régime qui continuent de travailler pour le Groupe, aucun avantage supplémentaire ne sera accordé au titre de ces régimes à compter du 1^{er} janvier 2010.

a/ Hypothèses actuarielles

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées par les actuaires pour chaque pays, les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentation de salaire) sont fixées société par société. Les hypothèses prises en compte pour 2012, 2011 et 2010 se déclinent ainsi (les taux indiqués sont des taux moyens pondérés) :

	2012	2011	2010
Taux d'actualisation	3,25 %	3,88 %	4,88 %
Hypothèse de taux de progression des salaires	3,33 %	3,49 %	3,48 %
Taux de rendement long terme attendu sur les actifs	6,05 %	6,42 %	6,57 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	6,90 % à 5,10 %	8,00 % à 5,40 %	7,70 % à 5,90 %

Les taux indiqués ci-dessus se décomposent par zone géographique de la manière suivante en 2012, 2011 et 2010 :

	Taux d'actualisation	Hypothèse de taux de progression des salaires	Taux de rendement long terme attendus sur les actifs
2010			
France	4,75 %	3,50 %	5,45 %
Belgique	4,75 %	3,00 %	4,00 %
Grande Bretagne	5,50 %	4,95 %	5,54 %
Allemagne	4,75 %	3,00 %	3,00 %
Reste de l'Europe	3,90 %	2,77 %	3,88 %
États-Unis	4,92 %	3,76 %	6,85 %
Autres	4,67 %	3,71 %	4,03 %
2011			
France	3,75 %	3,37 %	5,45 %
Belgique	3,75 %	3,00 %	4,20 %
Grande Bretagne	4,50 %	4,84 %	5,15 %
Allemagne	3,75 %	3,00 %	4,00 %
Reste de l'Europe	3,32 %	2,73 %	3,39 %
États-Unis	3,89 %	3,77 %	6,73 %
Autres	4,65 %	3,84 %	3,53 %
2012			
France	2,75 %	2,95 %	4,25 %
Belgique	2,75 %	3,25 %	4,20 %
Grande Bretagne	4,25 %	4,27 %	3,66 %
Allemagne	2,75 %	3,00 %	5,50 %
Reste de l'Europe	2,53 %	2,54 %	3,29 %
États-Unis	3,29 %	3,77 %	6,32 %
Autres	4,08 %	3,25 %	3,51 %

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations d'entités de première catégorie de chaque pays (obligations émises par l'État et les entreprises de premières catégories - AA ou AAA) de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

Pour la zone euro et le Royaume-Uni les taux d'actualisation retenus sont ceux des indices « Bloomberg Corporate AA yields » et pour les États-Unis ceux de l'indice « Original CitiGroup Pension Discount Curve ». Ces références sont appliquées en conformité avec les règles d'IAS 19 et ont été utilisées de façon permanente depuis de nombreuses années.

Les taux de rendement des placements sont fixés plan par plan. Ils dépendent de la composition du portefeuille et des performances futures attendues.

b/ Coût des régimes postérieurs à l'emploi

Les coûts des régimes postérieurs à l'emploi pris en charges se décomposent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	2012	2011	2010
Charge normale de l'exercice	(73)	(65)	(63)
Charge d'intérêt	(1 127)	(1 261)	(1 418)
Rendement attendu des fonds	1 744	1 678	1 757
Amortissement des modifications de régime	(2)	2	-
Effet des réductions et liquidations de régime	24	8	13
Modification du régime de remboursement de frais médicaux	204	67	30
Coût net sur la période	770	429	319
Dont comptabilisé en :			
• résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges et amendements de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	(75)	(63)	(63)
• coûts de restructurations	24	8	13
• modifications de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	204	67	30
• autres produits et charges financiers	617	417	339
• résultat net activités abandonnées	-	-	-

c/ Évolution de la provision inscrite dans l'état de la situation financière

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Évaluation des engagements			
Valeur actuelle totale des engagements au 1^{er} janvier	(30 843)	(28 054)	(25 910)
Charge normale de l'exercice	(73)	(65)	(63)
Charge d'intérêt	(1 127)	(1 261)	(1 418)
Cotisations versées par les salariés	(126)	(146)	(140)
Modifications de régime/Reclassement	69	70	18
Acquisitions d'activité	(22)	(2)	(1)
Cessions d'activité	1	12	6
Réductions de régime	24	2	15
Liquidations de régime	646	179	5
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	-	-	(2)
(Pertes) et gains actuariels	(1 700)	(2 965)	(1 277)
Prestations payées	2 586	2 364	2 581
Subvention sur frais médicaux - « Part D »	(22)	(22)	(28)
Variations de change et autres	483	(955)	(1 840)
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre	(30 104)	(30 843)	(28 054)
Dette actuarielle hors effet des augmentations de salaires	(29 782)	(30 555)	(27 760)
Effet des augmentations de salaires	(322)	(288)	(294)
Valeur actuelle totale des engagements	(30 104)	(30 843)	(28 054)
Dont régime de retraite	(26 958)	(27 334)	(24 719)
Dont régime de couverture maladie pour les retraités	(3 146)	(3 509)	(3 335)
Couverture des engagements			
Valeur de marché des fonds investis au 1^{er} janvier	29 013	27 538	24 925
Rendement attendu des fonds	1 744	1 678	1 757
(Pertes) et gains actuariels	1 258	1 105	1 244
Contributions de l'employeur	156	168	188
Contributions des salariés	126	146	140
Modifications de régime/Reclassement	-	-	-
Acquisitions d'activité	22	2	1
Cessions d'activité	-	(8)	-
Réductions de régime	-	-	-
Liquidations de régime	(511)	(173)	-
Prestations payées/Indemnités supplémentaires de fin de contrat	(2 530)	(2 323)	(2 520)
Variations de change et autres	(482)	880	1 803
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	28 796	29 013	27 538
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	(28 468)	(29 206)	(26 490)
Valeur de marché des fonds investis	28 796	29 013	27 538
Couverture financière des engagements financés	328	(193)	1 048
Valeur actuelle des engagements totalement non couverts par des actifs financiers	(1 636)	(1 637)	(1 564)
Couverture financière	(1 308)	(1 830)	(516)
Modifications de régime non reconnues	8	10	11
Surplus non reconnu (dû à la limitation d'actif et à IFRIC 14)	(1 233)	(1 121)	(1 839)
(Provision)/actif de retraite	(2 533)	(2 941)	(2 344)
<i>Dont :</i>			
• charges de retraite payées d'avance	2 797	2 765	2 746
• pensions, indemnités de départ à la retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi	(5 330)	(5 706)	(5 090)

Évolution des montants provisionnés des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi

(En millions d'euros)	31 décembre 2012			31 décembre 2011			31 décembre 2010		
	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Total	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Total	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Total
Montant provisionné au 1^{er} janvier	50	(2 991)	(2 941)	454	(2 798)	(2 344)	(139)	(2 504)	(2 643)
Charge opérationnelle	(72)	(3)	(75)	(60)	(3)	(63)	(60)	(3)	(63)
Résultat financier ⁽¹⁾	709	(92)	617	530	(113)	417	473	(134)	339
Réduction de régime ⁽²⁾	24	-	24	8	-	8	13	-	13
Effet de la modification du régime de remboursement de frais médicaux ⁽³⁾	144	60	204	67	-	67	-	30	30
Activités abandonnées (Genesys)	-	-	-	(0)	-	(0)	(0)	-	(0)
Total reconnu en profits et (pertes)	805	(35)	770	545	(116)	429	426	(107)	319
Écarts actuariels de la période	(376)	(66)	(442)	(1 623)	(237)	(1 860)	218	(251) ⁽⁵⁾	(33)
Limitations d'actif et effet d'IFRIC 14	(130)	-	(130)	727	-	727	(57)	-	(57)
Total reconnu dans l'état consolidé du résultat global ⁽⁴⁾	(506)	(66)	(572)	(896)	(237)	(1 133)	161	(251)	(90)
Contributions et prestations payées	177	13	190	179	7	186	201	25	226
Transfert 420	(393)	393	-	(252)	252	-	(234)	234	-
Évolution du périmètre de consolidation	-	-	-	3	-	3	5	-	5
Autre (reclassifications et modifications de taux de change)	(30)	50	20	17	(99)	(82)	34	(195)	(161)
Montant provisionné au 31 décembre	103	(2 636)	(2 533)	50	(2 991)	(2 941)	454	(2 798)	(2 344)
Dont :									
• Charges de retraite payées d'avance	2 797	-	2 797	2 765	-	2 765	2 746	-	2 746
• Pension, indemnités de départ à la retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi	(2 694)	(2 636)	(5 330)	(2 715)	(2 991)	(5 706)	(2 292)	(2 798)	(5 090)

(1) Ce résultat est principalement dû au taux de rendement attendu des placements (voir note 8).

(2) Comptabilisée en coûts de restructurations.

(3) Comptabilisé sur une ligne séparée du compte de résultat « Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi ».

(4) Les montants reconnus directement sur la ligne « Total reconnu dans l'état consolidé du résultat global » comptabilisés dans l'exercice indiqués dans le tableau ci-dessus sont différents de ceux indiqués dans « l'état consolidé du résultat global » du fait de l'impact des activités non poursuivies, qui sont exclus du présent tableau.

(5) En 2010, ce montant inclut une perte actuarielle de 6 millions d'euros au titre du changement d'hypothèse d'évolution du coût net de ce plan dans le cadre de la réforme de santé 2010 aux États-Unis.

Les besoins de financement sont généralement déterminés plan par plan et de fait le surplus d'actif des plans surfinancés ne peut être utilisé pour couvrir les plans sous-financés. La sous-couverture financière qui s'élève au 31 décembre 2012 à 1 308 millions d'euros (sous-couverture de 1 830 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 516 millions d'euros au 31 décembre 2010) concerne principalement les régimes de remboursement de frais médicaux aux États-Unis, les indemnités de fin de carrière en France et les régimes de retraite en Allemagne. Les décisions de couverture des engagements sont prises en fonction des contraintes légales et des conditions de déductibilité de telles couvertures propres à chaque pays. En France et en Allemagne, le financement des retraites repose principalement sur des régimes à cotisations définies et la mise en place d'un financement externe n'est pas la pratique courante. De plus en Allemagne les droits acquis par les salariés sont garantis en cas d'insolvabilité par un système de mutualisation commun à toutes les sociétés engagées dans des régimes similaires. Voir partie 26g ci-dessous pour les informations sur les plans américains.

L'historique de l'engagement, de la valeur des actifs financiers, des pertes et gains actuariels d'expérience générés est le suivant :

(En millions d'euros)	Engagement	Actifs financiers	Couverture financière	(Pertes) et gains actuariels d'expérience générés sur l'engagement		(Pertes) et gains actuariels d'expérience générés sur les actifs financiers	
				En valeur	En % de l'engagement	En valeur	En % des actifs financiers
2008	(25 498)	25 069	(429)	290	1,14 %	(4 119)	16,43 %
2009	(25 910)	24 925	(985)	(142)	0,55 %	1 033	4,14 %
2010	(28 054)	27 538	(516)	(51)	0,18 %	1 244	4,52 %
2011	(30 843)	29 013	(1 830)	124	0,40 %	1 105	3,81 %
2012	(30 104)	28 796	(1 308)	107	0,36 %	1 258	4,37 %

En ce qui concerne les régimes de remboursement de frais médicaux, l'évolution d'un pour cent de l'hypothèse de frais médicaux a les effets suivants :

(En millions d'euros)	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet sur le coût normal et le coût des intérêts	(4)	3
Effet sur la dette actuarielle	(93)	83

Les placements des fonds de pension sont investis de la manière suivante :

(En millions d'euros et pourcentage)	Obligations	Actions	Titres de sociétés non cotées et autres	Actifs immobiliers	Total
2010	17 878	4 540	3 257	1 863	27 538
	65 %	16 %	12 %	7 %	100 %
2011	20 291	2 979	3 701	2 042	29 013
	70 %	10 %	13 %	7 %	100 %
2012	20 359	3 375	2 992	2 070	28 796
	71 %	12 %	10 %	7 %	100 %

Pour les anciennes sociétés Alcatel, la politique de répartition des actifs des fonds de retraites au sein du Groupe dépend des pratiques des pays. Dans tous les cas, la part des actions ne peut pas excéder 80 % du fond et aucune action ne peut représenter plus de 5 % des actions totales du fond. Les actions détenues par le fond doivent être cotées sur un marché organisé. Les obligations détenues par les fonds doivent être au minimum notées « A » selon les critères de notation de Standard & Poor's ou Moody's.

Les cotisations attendues et les prestations versées directement par le Groupe aux bénéficiaires pour l'année 2013 sont de 203 millions d'euros au titre des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Les prestations estimées à verser aux bénéficiaires jusqu'en 2022 sont les suivantes :

(En millions d'euros)	Prestations estimées
Total	
2013	2 203
2014	2 133
2015	2 128
2016	2 054
2017	2 013
2018 - 2022	9 211

d/Stock d'écarts actuariels (avant impôts) comptabilisés dans l'état consolidé du résultat global

(En millions d'euros)	2012	2011	2010
Stock au 1^{er} janvier	(3 631)	(1 771)	(1 738)
Pertes et gains actuariels générés sur la période (hors plafonnement d'actifs)	(442)	(1 860)	(33)
Stock au 31 décembre	(4 073)	(3 631)	(1 771)
Pertes et gains actuariels générés sur le plafonnement d'actifs sur la période	(130)	727	(57)
Total pertes et gains actuariels générés sur la période	(572)	(1 133)	(90)

e/ Couverture financière

(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Engagement	(30 104)	(30 843)	(28 054)
Valeur de marché des fonds investis	28 796	29 013	27 538
Couverture financière	(1 308)	(1 830)	(516)
Surplus non reconnu (dû aux modifications de régimes, à la limitation d'actif et à IFRIC 14)	(1 225)	(1 111)	(1 828)
Passif net reconnu en fin de période	(2 533)	(2 941)	(2 344)

Détail de la couverture financière par pays

(En millions d'euros)	2012	2011	2010
Etats-Unis ⁽¹⁾	(566)	(1 085)	(85)
Belgique	822	789	829
Royaume Uni	76	(58)	(37)
Allemagne	(1 118)	(1 001)	(894)
Autres	(522)	(475)	(329)
Total de la couverture financière	(1 308)	(1 830)	(516)

(1) Voir note 26g pour le détail par plan.

f/ Modifications des régimes de retraite et de remboursement des frais médicaux

Modification du régime de remboursement des frais médicaux des retraités « formerly represented » en 2012

L'accord collectif d'Alcatel-Lucent datant de 2004 précise, parmi différents sujets, le niveau de remboursement des frais médicaux pour les retraités « formerly represented ». Cet accord expire le 24 mai 2014. En avril 2012, Alcatel-Lucent et ses syndicats ont accepté d'étendre le régime de remboursement de frais médicaux jusqu'au 31 décembre 2013 et de réduire de 40 millions de dollars US l'engagement du Groupe en 2013 pour les retraités « formerly represented » soumis à des plafonds annuels de remboursement. Le 28 décembre 2012, Alcatel-Lucent et ses syndicats ont accepté d'étendre le régime de remboursement de frais médicaux jusqu'au 31 décembre 2014 et de réduire de 40 millions de dollars US l'engagement du Groupe en 2014 pour les retraités « formerly represented » soumis à des plafonds annuels de remboursement. Cette réduction d'obligation est comptabilisée en 2012 sur la ligne « Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi » du compte de résultat consolidé pour un montant de 77 millions de dollars US. De plus, le 28 décembre 2012, Alcatel-Lucent et le « Communications Workers of America » ont accepté d'étendre d'un an et accord collectif du 25 mai 2013 au 24 mai 2014.

2012 : Offre de sortie en capital pour les bénéficiaires des régimes de retraite américains ayant quitté le Groupe et non encore retraités

Au cours des troisième et quatrième trimestres de 2012, Alcatel-Lucent a proposé aux bénéficiaires ayant quitté le Groupe et non encore retraités des régimes de retraite des membres de la Direction et des « formerly represented » de choisir, pendant une période de temps spécifique, une sortie en capital plutôt qu'un paiement par rente perpétuelle (cette période de choix ne s'applique qu'aux bénéficiaires ayant quitté le Groupe et non encore retraités qui ne peuvent faire ce choix à tout moment). Comme les taux d'actualisation retenus selon la norme IAS 19 sont plus faibles que le taux de conversion de rente en capital, il résulte de cette différence un gain reconnu lorsque le paiement en capital est réalisé. Ce gain est de 174 millions de dollars US en 2012. Cet impact est comptabilisé sur la ligne « Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi » du compte de résultat.

Modifications du régime de retraite en Suisse en 2012

Début 2012, plusieurs modifications (augmentation du taux de cotisation, diminution du taux de conversion, diminution des indemnités versées en cas de décès d'un pensionné, diminution des indemnités décès) ont impacté le régime de retraite Suisse pour un gain de 9 millions d'euros. Les modifications de ce plan ont été comptabilisées sur la ligne « Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi » du compte de résultat.

Règles de financement des plans de retraites américains à prestations définies en 2012

D'un point de vue réglementaire, qui détermine le besoin de financement des régimes de retraite, la loi « Moving Ahead for Progress in the 21st Century Act », signée le 6 juillet 2012, stabilisera les taux d'actualisation retenus en établissant un corridor autour de la moyenne des taux sur 25 ans, ce qui augmentera le taux d'actualisation à retenir. D'après des estimations préliminaires des plans de retraites américains du Groupe, la nouvelle législation suggère qu'il n'y aura pas de contribution supplémentaire au financement d'ici 2016 au plus tôt.

Modification du régime de retraite des membres de la Direction en 2011

A compter du 1^{er} avril 2011, environ 3 000 employés en activité du plan de retraite des membres de la Direction aux Etats-Unis peuvent choisir de recevoir un capital lors de leur départ en retraite. Une de nos hypothèses actuarielles est que, en moyenne, le capital versé sera déterminé en utilisant un taux d'actualisation de 6 %. Puisque le taux d'actualisation IAS 19 actuellement retenu est inférieur, cette différence donne un produit de 67 millions d'euros pour l'année se clôturant le 31 décembre 2011. Cet impact est comptabilisé sur la ligne « Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi » du compte de résultat consolidé.

Modification du régime de remboursement des frais médicaux des retraités non représentés en 2010

La loi du « Patient Protection and Affordable Care Act (PPACA) » a réduit les subventions des plans dits « Medicare Advantage » et a éliminé celles des plans « Medicare Advantage Private-Fee-For-Service arrangement (PFFS) » à compter du 1^{er} janvier 2011. Nous avons donc transformé nos plans PFFS en un autre plan « Medicare Advantage » appelé « National Preferred Provider Organization (PPO) ». L'impact de la réduction des subventions a été enregistré lors du premier trimestre 2010. Alcatel-Lucent USA Inc. a modifié ce plan PPO au cours du troisième trimestre 2010 en augmentant, à compter du 1^{er} janvier 2011, la part payée par les retraités et leurs dépendants éligibles au « Medicare », ce qui a réduit la valeur des engagements pour environ 30 millions d'euros pour l'année se clôturant le 31 décembre 2010. Cet impact a été comptabilisé sur la ligne spécifique du compte de résultat consolidé « Amendement de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ».

g/ Retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi d'Alcatel-Lucent aux États-Unis

Les tableaux ci-dessous présentent l'évolution des engagements et de la valeur de marché des fonds investis, la couverture financière des régimes de retraite et des autres régimes postérieurs à l'emploi d'Alcatel-Lucent aux États-Unis, l'effet de ces régimes dans le compte de résultat ainsi que les principales hypothèses actuarielles. Les dates d'évaluation des engagements et de la valeur de marché des fonds investis sont au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010. De plus, des évaluations intermédiaires ont été réalisées pour les plans significatifs au 31 mars, 30 juin et 30 septembre pour refléter la couverture financière à ces dates dans les comptes consolidés.

Ces mises à jour impactent aussi le produit ou coût des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi du trimestre suivant. Toutes ces données sont comprises dans les données consolidées fournies dans les notes 26b, c, d et e.

<i>(En millions)</i> 2012	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi	
	\$ US	€	\$ US	€
Évaluation des engagements :				
Valeur actuelle totale des engagements 1 ^{er} janvier 2012	(30 232)	(23 365)	(4 541)	(3 509)
Charge normale de l'exercice	(9)	(7)	(3)	(3)
Charge d'intérêt	(1 104)	(859)	(154)	(120)
Cotisations versées par les salariés	-	-	(153)	(119)
Modifications de régime/Reclassement	-	-	77	60
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Réductions de régime	-	-	-	-
Liquidations de régime	804	625	-	-
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels	(1 793)	(1 395)	(90)	(70)
Prestations payées	2 361	1 837	743	578
Subvention sur frais médicaux - « Part D »	-	-	(29)	(22)
Variations de change et autres	-	446	-	59
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre 2012	(29 973)	(22 718)	(4 150)	(3 146)
Couverture des engagements :				
Valeur de marché des fonds investis au 1 ^{er} janvier 2012	32 698	25 271	671	518
Rendement attendu des fonds	2 044	1 591	36	28
(Pertes) et gains actuariels	1 426	1 109	5	4
Contribution de l'employeur	33	26	45	35
Contributions des salariés	-	-	153	119
Modifications de régime/Reclassement	-	-	-	-
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Réductions de régime	-	-	-	-
Liquidations de régime	(630)	(490)	-	-
Prestations payées /Indemnités supplémentaires de fin de contrat	(2 361)	(1 837)	(743)	(578)
Transfert 420	(505)	(393)	505	393
Autres (transferts et variations de change)	-	(489)	-	(9)
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre 2012	32 705	24 788	672	510
Couverture financière du plan	2 732	2 070	(3 478)	(2 636)
Modifications de régime non reconnues	-	-	-	-
Surplus non reconnu (dû à la limitation d'actif)	(1 250)	(947)	-	-
(Provision)/actif de retraite	1 482	1 123	(3 478)	(2 636)
Montants reconnus dans l'état de la situation financière consolidé :				
Charges de retraite payées d'avance	2 603	1 973	-	-
Pensions, indemnités de départ à la retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi	(1 121)	(850)	(3 478)	(2 636)
(Provision)/actif de retraite	1 482	1 123	(3 478)	(2 636)

(En millions) 2011	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi	
	\$ US	€	\$ US	€
Évaluation des engagements :				
Valeur actuelle totale des engagements 1 ^{er} janvier 2011	(28 070)	(21 008)	(4 456)	(3 334)
Charge normale de l'exercice	(7)	(5)	(4)	(3)
Charge d'intérêt	(1 338)	(961)	(193)	(139)
Cotisations versées par les salariés	-	-	(194)	(139)
Modifications de régime/Reclassement	94	68	-	-
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Réductions de régime	-	-	-	-
Liquidations de régime	-	-	-	-
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	-	-	-	-
(Pertes) et gains actuariels	(3 283)	(2 358)	(307)	(221)
Prestations payées	2 372	1 704	644	462
Subvention sur frais médicaux - « Part D »	-	-	(31)	(22)
Variations de change et autres	-	(805)	-	(113)
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre 2011	(30 232)	(23 365)	(4 541)	(3 509)
Couverture des engagements :				
Valeur de marché des fonds investis au 1 ^{er} janvier 2011	31 695	23 721	717	536
Rendement attendu des fonds	2 109	1 515	35	25
(Pertes) et gains actuariels	1 583	1 137	(22)	(17)
Contribution de l'employeur	34	24	70	50
Contributions des salariés	-	-	194	139
Modifications de régime/Reclassement	-	-	-	-
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Réductions de régime	-	-	-	-
Liquidations de régime	-	-	-	-
Prestations payées /Indemnités supplémentaires de fin de contrat	(2 372)	(1 704)	(674)	(484)
Transfert 420	(351)	(252)	351	252
Autres (transferts et variations de change)	-	830	-	17
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre 2011	32 698	25 271	671	518
Couverture financière du plan	2 466	1 906	(3 870)	(2 991)
Modifications de régime non reconnues	-	-	-	-
Surplus non reconnu (dû à la limitation d'actif)	(1 327)	(1 026)	-	-
(Provision)/actif de retraite	1 139	880	(3 870)	(2 991)
Montants reconnus dans l'état de la situation financière consolidé :				
Charges de retraite payées d'avance	2 552	1 972	-	-
Pensions, indemnités de départ à la retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi	(1 413)	(1 092)	(3 870)	(2 991)
(Provision)/actif de retraite	1 139	880	(3 870)	(2 991)

(En millions) 2010	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi	
	\$ US	€	\$ US	€
Évaluation des engagements :				
Valeur actuelle totale des engagements 1 ^{er} janvier 2010	(27 907)	(19 372)	(4 414)	(3 064)
Charge normale de l'exercice	(6)	(5)	(4)	(3)
Charge d'intérêt	(1 445)	(1 090)	(210)	(158)
Cotisations versées par les salariés	-	-	(174)	(131)
Modifications de régime/Reclassement	-	-	40	30
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Réductions de régime	5	4	1	1
Liquidations de régime	-	-	-	-
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	(2)	(2)	(1)	(1)
(Pertes) et gains actuariels	(1 175)	(886)	(346)	(261)
Prestations payées	2 460	1 855	702	530
Subvention sur frais médicaux - « Part D »	-	-	(38)	(28)
Variations de change et autres	-	(1 512)	(12)	(249)
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre 2010	(28 070)	(21 008)	(4 456)	(3 334)
Couverture des engagements :				
Valeur de marché des fonds investis au 1 ^{er} janvier 2010	30 977	21 503	807	560
Rendement attendu des fonds	2 131	1 608	32	24
(Pertes) et gains actuariels	1 323	997	13	11
Contribution de l'employeur	34	26	83	62
Contributions des salariés	-	-	174	131
Modifications de régime/Reclassement	-	-	-	-
Regroupements d'entreprises	-	-	-	-
Cessions	-	-	-	-
Réductions de régime	-	-	-	-
Liquidations de régime	-	-	-	-
Prestations payées /Indemnités supplémentaires de fin de contrat	(2 460)	(1 855)	(702)	(530)
Transfert 420	(310)	(234)	310	234
Autres (transferts et variations de change)	-	1 676	-	44
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre 2010	31 695	23 721	717	536
Couverture financière du plan	3 625	2 713	(3 739)	(2 798)
Modifications de régime non reconnues	-	-	-	-
Surplus non reconnu (dû à la limitation d'actif)	(2 187)	(1 637)	-	-
(Provision)/actif de retraite	1 438	1 076	(3 739)	(2 798)
Montants reconnus dans l'état de la situation financière consolidé :				
Charges de retraite payées d'avance	2 630	1 968	-	-
Pensions, indemnités de départ à la retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi	(1 192)	(892)	(3 739)	(2 798)
(Provision)/actif de retraite	1 438	1 076	(3 739)	(2 798)

Information complémentaire

<i>(En millions)</i> 31 décembre 2012	Valeur actuelle totale des engagements			Valeur de marché des fonds investis			Couverture financière		
	\$	US	€	\$	US	€	\$	US	€
Régimes de retraite									
États-Unis - employés non représentés		(19 629)	(14 879)	19 006		14 405	(623)		(474)
États-Unis - employés représentés		(9 867)	(7 478)	13 699		10 383	3 832		2 905
Plans et régime de retraite supplémentaire		(477)	(361)	-		-	(477)		(361)
Total des régimes de retraite		(29 973)	(22 718)	32 705		24 788	2 732		2 070
Autres régimes postérieurs à l'emploi									
Couverture médicale - employés non représentés		(317)	(241)	-		-	(317)		(241)
Couverture médicale - employés représentés		(2 043)	(1 548)	294		223	(1 749)		(1 325)
Assurance vie - employés non représentés		(1 114)	(845)	306		233	(808)		(612)
Assurance vie - employés représentés		(673)	(509)	72		54	(601)		(455)
Autres		(3)	(3)	-		-	(3)		(3)
Total autres régimes postérieurs à l'emploi		(4 150)	(3 146)	672		510	(3 478)		(2 636)

<i>(En millions)</i> 31 décembre 2011	Valeur actuelle totale des engagements			Valeur de marché des fonds investis			Couverture financière		
	\$	US	€	\$	US	€	\$	US	€
Régimes de retraite									
États-Unis - employés non représentés ⁽¹⁾		(19 613)	(15 158)	18 689		14 444	(924)		(714)
États-Unis - employés représentés ⁽¹⁾		(10 155)	(7 849)	14 009		10 827	3 854		2 978
Plans et régime de retraite supplémentaire		(464)	(358)	-		-	(464)		(358)
Total des régimes de retraite		(30 232)	(23 365)	32 698		25 271	2 466		1 906
Autres régimes postérieurs à l'emploi									
Couverture médicale - employés non représentés		(374)	(289)	-		-	(374)		(289)
Couverture médicale - employés représentés		(2 459)	(1 900)	292		226	(2 167)		(1 675)
Assurance vie - employés non représentés		(1 060)	(819)	311		239	(749)		(579)
Assurance vie - employés représentés		(643)	(497)	68		53	(575)		(444)
Autres		(5)	(4)	-		-	(5)		(4)
Total autres régimes postérieurs à l'emploi		(4 541)	(3 509)	671		518	(3 870)		(2 991)

(En millions) 31 décembre 2010	Valeur actuelle totale des engagements		Valeur de marché des fonds investis		Couverture financière	
	\$ US	€	\$ US	€	\$ US	€
Régimes de retraite						
États-Unis - employés non représentés ⁽²⁾	(17 858)	(13 365)	17 104	12 801	(754)	(564)
États-Unis - employés représentés ⁽²⁾	(9 774)	(7 315)	14 591	10 920	4 817	3 605
Plans et régime de retraite supplémentaire	(438)	(328)	-	-	(438)	(328)
Total des régimes de retraite	(28 070)	(21 008)	31 695	23 721	3 625	2 713
Autres régimes postérieurs à l'emploi						
Couverture médicale - employés non représentés	(441)	(330)	-	-	(441)	(330)
Couverture médicale - employés représentés	(2 483)	(1 858)	274	205	(2 209)	(1 653)
Assurance vie - employés non représentés	(899)	(673)	336	251	(563)	(422)
Assurance vie - employés représentés	(627)	(470)	107	80	(520)	(390)
Autres	(6)	(3)	-	-	(6)	(3)
Total autres régimes postérieurs à l'emploi	(4 456)	(3 334)	717	536	(3 739)	(2 798)

- (1) Le 1^{er} décembre 2011, environ 10 300 bénéficiaires du régime de retraite - États-Unis - employés représentés ont été transférés au régime de retraite - États-Unis - employés non représentés. Nous avons effectué un transfert d'environ 886 millions de dollars US de fonds investis et de 560 millions de dollars US d'engagements correspondants établis suivant les normes comptables internationales « IFRS ».
- (2) Le 1^{er} décembre 2010, environ 6 300 bénéficiaires du régime de retraite - États-Unis - employés représentés ont été transférés au régime de retraite - États-Unis - employés non représentés. Nous avons effectué un transfert d'environ 790 millions de dollars US de fonds investis et de 530 millions de dollars US d'engagements correspondants établis suivant les normes comptables internationales « IFRS ».

Coût des régimes postérieurs à l'emploi

(En millions) 2012	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi	
	\$ US	€	\$ US	€
Charge normale de l'exercice	(9)	(7)	(3)	(3)
Charge d'intérêt	(1 104)	(859)	(154)	(120)
Rendement attendu des fonds	2 044	1 591	36	28
Amortissement des pertes et gains actuariels	-	-	-	-
Sous-total	931	725	(121)	(95)
Indemnités de fin de contrat particulières	-	-	-	-
Réduction de régime	-	-	-	-
Liquidation de régime	-	-	-	-
Coût net sur la période	931	725	(121)	(95)
Modification de régimes aux États-Unis	174	135	77	60
Coût net sur la période	1 105	860	(44)	(35)

<i>(En millions)</i>	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi	
	\$ US	€	\$ US	€
2011				
Charge normale de l'exercice	(7)	(5)	(4)	(3)
Charge d'intérêt	(1 338)	(961)	(193)	(139)
Rendement attendu des fonds	2 109	1 515	35	25
Amortissement des pertes et gains actuariels	-	-	-	-
Sous-total	764	549	(162)	(117)
Indemnités de fin de contrat particulières	-	-	-	-
Réduction de régime	-	-	-	-
Liquidation de régime	-	-	-	-
Coût net sur la période	764	549	(162)	(117)
Modification d'un régime de remboursement des frais médicaux aux États-Unis	94	68	-	-
Coût net sur la période	858	617	(162)	(117)

<i>(En millions)</i>	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi	
	\$ US	€	\$ US	€
2010				
Charge normale de l'exercice	(6)	(5)	(4)	(3)
Charge d'intérêt	(1 445)	(1 090)	(210)	(158)
Rendement attendu des fonds	2 131	1 608	32	24
Amortissement des pertes et gains actuariels	-	-	-	-
Sous-total	680	513	(182)	(137)
Indemnités de fin de contrat particulières	(2)	(2)	(1)	(1)
Réduction de régime	5	4	1	1
Liquidation de régime	-	-	-	-
Coût net sur la période	683	515	(182)	(137)
Modification d'un régime de remboursement des frais médicaux aux États-Unis	-	-	40	30
Coût net sur la période	683	515	(142)	(107)

Principales hypothèses actuarielles

Hypothèses utilisées pour déterminer :	Décembre 2012	Décembre 2011	Décembre 2010
Valeur des engagements - Taux d'actualisation			
Régime de retraite	3,30 %	3,91 %	4,97 %
Régime de remboursement de frais médicaux	2,84 %	3,54 %	4,38 %
Régime d'assurance vie	3,61 %	4,11 %	5,21 %
Taux d'augmentation des salaires	3,86 %	3,87 %	3,85 %
Coût net sur la période - Taux d'actualisation			
Régime de retraite	3,67 %	4,74 %	5,13 %
Régime de remboursement de frais médicaux	3,24 %	4,24 %	4,51 %
Régime d'assurance vie	3,91 %	5,02 %	5,36 %
Taux de rendement attendu des placements			
Régime de retraite	6,32 %	6,74 %	6,89 %
Régime de remboursement de frais médicaux	5,22 %	4,12 %	2,64 %
Régime d'assurance vie	7,24 %	7,05 %	6,23 %

Du fait de l'application de la version révisée de l'IAS 19 « Avantages du personnel, les taux de rendement attendu des placements ne seront plus utilisés à partir du 1^{er} janvier 2013 (voir note 1 – Principes comptables).

	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Hypothèse de taux d'évolution des dépenses de santé			
Hypothèse de taux d'évolution des dépenses de santé pour l'exercice suivant	6,90 %	8,00 %	7,70 %
Hypothèse de taux d'évolution des dépenses pour l'exercice suivant (excluant les dépenses de frais dentaires)	7,00 %	8,20 %	7,80 %
Taux « seuil » vers lequel converge le taux d'évolution des dépenses de santé	5,10 %	5,40 %	5,90 %
Année à laquelle le taux « seuil » est atteint	2022	2021	2020

Les montants reportés au titre des régimes de remboursement de frais médicaux sont particulièrement sensibles à l'hypothèse d'évolution des dépenses de santé. Une hausse et une baisse de 1 % de cette hypothèse ont les effets suivants :

<i>(En millions de dollars US)</i>	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Effet sur la charge normale de l'exercice et la charge d'intérêt	(5)	4
Effet sur l'engagement des régimes de remboursement de frais médicaux	(123)	110

Les taux d'actualisation pour les plans aux États-Unis sont déterminés en retenant les valeurs publiées de l'« Original CitiGroup Pension Discount Curve » qui est basée sur les taux de rendement des obligations d'entreprises notées AA. Chaque prestation attendue est actualisée en retenant le taux d'actualisation de la courbe « CitiGroup » de la maturité correspondante, pour les valeurs non présentées dans la courbe CitiGroup, la dernière valeur de la courbe étant retenue pour actualiser les prestations attendues qui sont au-delà de la dernière année de la courbe. Ensuite, un taux d'actualisation moyen est déterminé de façon à ce que la valeur actualisée de toutes les prestations avec ce taux moyen soit égale à la somme de toutes les prestations actualisées avec la courbe de taux. Certains plans non significatifs sont regroupés pour le processus de détermination du taux d'actualisation. Au 31 décembre 2012, la durée moyenne est de 10,07 ans pour les régimes de retraite et de 7,53 ans pour les autres régimes postérieurs à l'emploi (10,03 ans et 6,77 ans respectivement au 31 décembre 2011 et 9,78 ans et 6,41 ans respectivement au 31 décembre 2010).

Pour déterminer le taux de rendement attendu des placements, différents facteurs sont pris en compte dont les rendements historiques et les avis de conseillers externes. Le rendement attendu par type d'actif est basé sur les conditions actuelles de marché (telles que le rapport gain sur prix, les taux d'intérêt et les attentes d'évolution à long terme). Le taux de rendement attendu à long terme est calculé par moyenne pondérée sur chaque actif et en fonction de l'allocation d'actif cible. Le taux de rendement long terme attendu sur actif d'Alcatel-Lucent tient compte d'une prime par rapport aux taux de retour sur actifs de retraites communiqués par les conseillers externes de 6,63 % pour le plan « *management* » et de 5,70 % pour le plan « *occupational* » au 31 décembre 2011 (7,44 % pour le plan « *management* » et de 6,03 % pour le plan « *occupational* » au 31 décembre 2010). A compter du 1^{er} janvier 2013, les taux de rendement attendu des placements ne sont plus utilisés du fait de l'application de la version révisée de l'IAS 19 « Avantages du personnel, (voir note 1 – Principes comptables). Le taux de retour moyen effectif sur dix ans s'est élevé à 10,72 % pour la période se terminant le 31 décembre 2012 (8,41 % en 2011 et 6,22 % en 2010).

Avant le 31 décembre 2011, l'hypothèse de mortalité des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi aux États-Unis était basée sur la mortalité historique des bénéficiaires. Pour les évaluations actuarielles à fin 2009, nous avons mis à jour cette hypothèse en analysant l'historique des décès de 2000 à 2008. Suite à cette mise à jour, l'engagement du régime de retraite États-Unis - Membres de la Direction a augmenté de 464 millions de dollars US et celui du régime de retraite États-Unis - Autres a augmenté de 100 millions de dollars US. Ces effets ont été reconnus dans le résultat global 2009.

Au 31 décembre 2011, les hypothèses de mortalité ont été changées du fait de l'utilisation de la table de mortalité « RP-2000 Combined » avec prise en compte des améliorations sur les générations futures issues des données de la « U.S. Society of Actuaries Scale AA ». Suite à cette mise à jour, l'engagement du régime de retraite États-Unis - Membres de la Direction a diminué de 128 millions de dollars US et celui du régime de retraite États-Unis - Autres a augmenté de 563 millions de dollars US. Ces effets ont été reconnus dans le résultat global 2011.

Actifs financiers

Le tableau suivant résume les fourchettes d'objectifs d'allocations des actifs de plan de retraite et d'autres régimes postérieurs à l'emploi et les allocations réelles par catégories d'actifs.

	Régime de retraite - Objectifs d'allocation d'actifs	Régime de retraite - Allocation d'actifs réelle	Autres régimes postérieur à l'emploi - Objectifs d'allocation d'actifs	Autres régimes postérieur à l'emploi - Allocation d'actifs réelle
31 décembre 2010				
Type d'actif				
Actions	12 % - 19 %	16 %	30 %	31 %
Obligations	58 % - 79 %	67 %	43 %	42 %
Actifs Immobiliers	4 % - 8 %	6 %	-	-
Titres de sociétés non cotées	7 % - 13 %	11 %	-	-
Cash	-	-	27 %	27 %
Total		100 %		100 %
31 décembre 2011				
Actions	7 % - 13 %	9 %	28 %	28 %
Obligations	63 % - 86 %	74 %	41 %	41 %
Actifs Immobiliers	4 % - 8 %	6 %	-	-
Titres de sociétés non cotées	6 % - 13 %	11 %	-	-
Cash	-	-	31 %	31 %
Total		100 %		100 %
31 décembre 2012				
Actions	7 % - 13 %	11 %	44 %	44 %
Obligations	63 % - 86 %	74 %	15 %	14 %
Actifs Immobiliers	4 % - 8 %	6 %	-	-
Titres de sociétés non cotées	6 % - 13 %	9 %	-	-
Cash	-	-	41 %	42 %
Total		100 %		100 %

La majorité des actifs financiers des régimes de retraites américains d'Alcatel-Lucent est détenue par un trust principal. Les actifs des autres régimes postérieurs à l'emploi américains d'Alcatel-Lucent sont détenus par deux fonds séparés en supplément du montant cantonné dans le trust principal pour le régime de remboursement des frais médicaux des retraités. Les actifs financiers sont gérés par des conseillers indépendants en investissement dont le but est de maximiser le rendement supplémentaire tout en minimisant le risque supplémentaire. Des études de gestion actif/passif sont régulièrement réalisées pour s'assurer d'une allocation d'actifs optimale correspondant aux prestations à verser aux bénéficiaires. Le Conseil d'administration approuve l'allocation d'actif cible tous les deux ou trois ans en fonction des études menées par les conseillers externes et les responsables des investissements du Groupe. La nouvelle allocation d'actif est de 26,0 % en actions (comprenant des investissements alternatifs) et 74,0 % en obligations à taux fixe. Les investisseurs externes qui gèrent les actifs financiers sont autorisés à investir dans des instruments dérivés tels que des futures, des contrats à terme, des options et des swaps de taux d'intérêts pour gérer l'exposition à la fluctuation des variables de marché, le risque de change et le risque de taux d'intérêt. Au cours du Conseil qui s'est tenu le 27 juillet 2011, dans le cadre de la gestion prudente du Groupe sur le financement de ses plans de retraite, le Conseil d'Administration a approuvé les modifications suivantes sur la répartition des actifs dédiés aux plans de retraite : la part relative des actifs financiers investis en actions doit être réduite de 20 % à 10 % du total de ces actifs et la part relative des actifs financiers investis en obligations doit passer de 60 % à 70 %, tandis que la part des actifs financiers investis dans des supports dits alternatifs restera inchangée. Ces modifications ont réduit la volatilité de la couverture financière et réduit le taux de rendement attendu des placements de 50 points de base avec un impact négatif correspondant sur la composante des charges financières des retraites au cours du second semestre 2011. Aucun changement n'est à noter concernant la répartition des plans « employés représentés » du Groupe.

Les actifs financiers des régimes de retraite incluent 0,2 million de dollars US d'actions ordinaires Alcatel-Lucent et 6,4 millions de dollars US d'obligations Alcatel-Lucent au 31 décembre 2012 (0,4 million de dollars US d'actions ordinaires Alcatel-Lucent et 8,5 million de dollars US d'obligations Alcatel-Lucent au 31 décembre 2011 et 0,2 million de dollars US d'actions ordinaires Alcatel-Lucent et 8,5 million de dollars US d'obligations Alcatel-Lucent au 31 décembre 2010).

Cotisations versées par l'entreprise

Alcatel-Lucent cotise aux plans de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi qui payeront les prestations des bénéficiaires. Pour les régimes de retraite américains, la politique d'investissement est de verser des cotisations qui répondent aux contraintes légales et de verser éventuellement des cotisations complémentaires si Alcatel-Lucent le pense souhaitable. Les cotisations sont versées au seul bénéfice des bénéficiaires.

Méthodes utilisées pour mesurer les obligations de financement des plans de retraites U.S.

Les obligations réglementaires de nos principaux plans de retraite américains sont déterminées par des lois en vigueur, en particulier la loi de 1974 sur la protection des revenus des employés à la retraite (ERISA, Employee Retirement Income Security Act), le « Internal Revenue Code » de 1986 (le Code), et les règlements publiés par l'IRS (Internal Revenue Service). La loi sur la protection des retraites de 2006 (PPA, Pension Protection Act) a augmenté l'objectif de financement afin de déterminer les contributions requises, augmentant la couverture financière requise de 90 % à 100 %, et ce par augmentation annuelle de 2 % chaque 1^{er} janvier à partir de 2008 et une augmentation finale de 4 % au 1^{er} janvier 2011. Ce PPA a été amendé par la loi de 2008 sur le travail et la retraite (WRERA, Worker, Retiree, and Employer Recovery Act), en proposant différentes options pour mesurer la valeur actuelle de l'engagement et la valeur des actifs de ces plans, incluant entre autre des méthodes de lissage pouvant aller jusqu'aux vingt-quatre derniers mois. Pour déterminer les besoins de financement des plans de retraite U.S., le « U.S. Internal Revenue Service » propose différentes options pour mesurer la valeur des actifs dédiés de retraite et pour déterminer le taux d'actualisation. Pour mesurer la valeur des actifs dédiés de retraite, on peut choisir entre la juste valeur à la date de mesure ou une juste valeur lissée (fondée sur une période passée à choisir, jusqu'à un maximum de deux ans, avec pour date de fin la date de mesure). Pour le calcul du taux d'actualisation, on peut choisir entre le taux instantané à la date de mesure (en fait la moyenne des taux journaliers de retour sur investissement pour le mois précédant la date de mesure) ou une moyenne sur vingt-quatre mois des taux de chaque segment de temps (n'importe quelle période de vingt-quatre mois pour autant qu'elle ne se termine pas au-delà de cinq mois avant la date de mesure). Pour mesurer l'évaluation du besoin de financement 2011, c'est la méthode de juste valeur lissée sur deux ans qui a été retenue pour les plans Etats-Unis - employés représentés et employés non représentés, et la moyenne sur vingt-quatre mois des taux pour la période se terminant le 30 septembre 2010 pour le plan Etats-Unis - employés non représentés et la période se terminant le 31 décembre 2010 pour les plans Etats-Unis employés représentés. Suite à ces choix, il n'y aura pas de besoin de financement dans le cadre de l'évaluation de 2011 (c'est-à-dire aucune contribution à payer d'ici 2013). A compter de l'évaluation de 2012, la loi « Moving Ahead for Progress in the 21st Century Act », signée le 6 juillet 2012, stabilisera les taux d'actualisation retenus pour le calcul des besoins en financement, en établissant un corridor autour de la moyenne des taux sur vingt-cinq ans, ce qui augmentera le taux d'actualisation à retenir. D'après des estimations préliminaires des plans de retraites américains du Groupe, la nouvelle législation suggère qu'il n'y aura pas de contribution supplémentaire au financement d'ici 2016 au plus tôt.

« U.S. Section 420 Transfer »

Avant la loi PPA, la section 420 du Code permettait de réaliser des transferts d'actifs de retraite (section 420 Transfer) pour la partie qui était au-delà de 125 % de la valeur actuelle de l'engagement du plan de retraite pour financer le régime de remboursement de frais médicaux si les bénéficiaires retraités sont les mêmes pour les deux plans. Le Code permettait un seul transfert par année fiscale ; le montant transféré devant être entièrement utilisé l'année même du virement. Il exigeait aussi des entreprises qu'elles continuent à faire bénéficier les retraités de ce plan de remboursement de frais médicaux pour une période de cinq ans à partir de l'année du virement (cost maintenance period), et au coût moyen par personne le plus élevé des deux années qui précède le transfert. Avec quelques restrictions, les prestations pouvaient être éliminées pour 20 % au maximum de la population retraitée, ou réduites de 20 % au maximum pour l'ensemble des retraités, durant cette période de cinq ans. Le PPA a été amendé par la loi de 2007 portant diverses dispositions relatives aux troupes en Irak et à Katrina (US Troop readiness, Veteran's Care, Katrina Recovery, and Irak Accountability Appropriations Act), permettant ainsi l'extension de ce type de transfert, de manière à inclure des transferts couvrant une période de plus d'une année sur la base de la valeur des actifs financiers qui sont au-delà de 120 % de la valeur actuelle de l'engagement, avec une cost maintenance period étendue jusqu'à la quatrième année suivant la période de virement, et une obligation de maintenir la couverture financière du régime de retraite à un minimum de 120 % à chaque 1^{er} janvier de la période couverte par ce transfert. Ces nouvelles dispositions prévoyaient aussi des transferts négociés collectivement, annuels ou pluriannuels, dans la mesure où un accord social en vigueur peut se substituer à la « cost maintenance period ». Le 6 juillet 2012, la section 420 du Code a été étendue aux prestations d'assurance vie (en addition des prestations de remboursement de frais médicaux) et étendue au 31 décembre 2021.

Le 10 décembre 2010, Alcatel-Lucent a fait un transfert « section 420 » de 310 millions de dollars US des régimes de retraite américain « occupational-inactive pension plan » vers les régimes de remboursement de frais médicaux des retraités américains anciennement syndiqués du « Communication Workers of America » et de l' « International Brotherhood of Electrical Workers » pour payer leurs remboursements de frais médicaux du 1^{er} octobre 2010 au 15 septembre 2011 environ.

Le 5 décembre 2011, Alcatel-Lucent a fait un transfert « section 420 » de 351 millions de dollars US des régimes de retraite américain « occupational-inactive pension plan » vers les régimes de remboursement de frais médicaux des retraités américains anciennement syndiqués du « Communication Workers of America » et de l' « International Brotherhood of Electrical Workers » pour payer leurs remboursements de frais médicaux du 16 septembre 2011 au 30 septembre 2012.

Le 3 décembre 2012, Alcatel-Lucent a fait un transfert « section 420 » de 505 millions de dollars US des régimes de retraite américain « occupational-inactive pension plan » vers les régimes de remboursement de frais médicaux des retraités américains anciennement syndiqués du « Communication Workers of America » et de l' « International Brotherhood of Electrical Workers » pour payer leurs remboursements de frais médicaux du 24 septembre 2012 au 30 septembre 2013 environ et pour payer les prestations d'assurance vie pour la période allant du 15 novembre 2012 au 30 novembre 2013. Alcatel-Lucent prévoit de réaliser un autre transfert « section 420 » en 2013 afin de financer le remboursement des frais médicaux des retraités anciennement syndiqués du « Communication Workers of America » et de l' « International Brotherhood of Electrical Workers » pour payer leurs remboursements de frais médicaux et prestations d'assurance vie pour le reste de l'année 2013 et les neuf premiers mois de 2014.

Cotisations

Le tableau suivant résume les cotisations (nettes de la subvention reçue pour le « Medicare Part D ») que l'on s'attend à verser pour les différents régimes jusqu'en 2022. Alcatel-Lucent n'a pas à cotiser en 2013 pour les régimes américains dit « qualifiés » (Régimes assortis d'avantages fiscaux - Membres de la Direction et Autres). Alcatel-Lucent ne peut pas se prononcer avec certitude sur les contributions à verser en 2014 avant que les justes valeurs au 31 décembre 2012 des placements non cotés ne soient disponibles et que les données relatives aux bénéficiaires du plan au 1^{er} janvier 2013 n'aient été prises en compte. L'évaluation devrait être finalisée d'ici la fin du deuxième trimestre 2013, nous ne nous attendons pas à ce qu'une contribution soit nécessaire d'ici le début de 2015. De plus, la nouvelle législation votée en 2012 suggère qu'il n'y aura pas de contribution supplémentaire au financement d'ici 2016 au plus tôt. Pour les années suivantes, il n'est pas possible d'estimer les cotisations futures de façon fiable. Les cotisations réellement versées peuvent différer des estimations en fonction de la performance des investissements, des taux d'intérêts et des changements réglementaires. Le tableau ci-dessous tient compte de l'utilisation prévue de 2013 à 2021 (la Section 420 du code a été étendue en 2012 jusqu'au 31 décembre 2021) de l'excès d'actif de retraites pour payer les remboursements de frais médicaux et prestations d'assurance vie des retraités « formerly represented ».

	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi		Autres ⁽²⁾
	Régime sans avantages fiscaux	Couverture médicale - « formerly union-represented » ⁽¹⁾	Couverture médicale - « formerly non union-represented »	
<i>(En millions de dollars US)</i>				
2013	33	(28)	32	8
2014	32	(29)	30	8
2015	32	(30)	31	8
2016	32	(30)	31	7
2017	31	(30)	29	7
2018 - 2022	148	(20)	123	244

- (1) Montants estimés en tenant compte de transferts section 420 pour financer les remboursements de frais médicaux jusqu'au 31 décembre 2021 (date actuelle d'expiration de la loi régissant la section 420). Ces montants sont nets de la subvention reçue pour le « Medicare Part D ».
- (2) Montants estimés en tenant compte de transferts section 420 pour financer les prestations d'assurance vie jusqu'au 31 décembre 2021 (date actuelle d'expiration de la loi régissant la section 420).

Certaines des hypothèses actuarielles retenues pour déterminer l'obligation de contribuer à un plan de retraite diffèrent sensiblement de celles utilisées dans le cadre de l'arrêté des comptes et notamment dans le contexte de données de marché très volatiles. Bien que dans les deux calculs les taux d'actualisation utilisés soient fondés sur des taux de rendement des obligations du secteur privé, dans le cadre du calcul servant à l'arrêté annuel des comptes, le Groupe retient un taux déterminé par CitiGroup au dernier jour du mois de décembre de l'année en cours, alors que le PPA permet l'utilisation du taux moyen du mois de décembre ou d'un taux moyen sur deux ans. De même, la juste valeur des actifs retenue pour l'arrêté comptable correspond à la dernière valeur connue à la date de clôture alors que le PPA propose en option des mécanismes de lissage de la juste valeur des actifs (moyenne des justes valeurs sur des périodes pouvant aller jusqu'à deux ans avec une prise en compte limitée des rendements sur actifs attendus dans la détermination des valeurs moyennes). Ces deux jeux d'options minimisent l'impact des changements abrupts des valeurs d'actifs et des taux d'actualisation constatés dans des marchés volatils. Une première estimation de la couverture financière du Management Pension Plan selon les modalités de calcul définies par les textes réglementaires ressort avec une couverture financière positive à la fin de l'année alors qu'elle est négative au 31 décembre 2012 de 623 millions de dollars US selon les normes IFRS. De plus, selon les règles transitoires du PPA, il est obligatoire de contribuer au plan de retraite si le niveau de la couverture financière est inférieur à 100 %.

Concernant les régimes de couverture médicale, il est important de noter que les remboursements de frais médicaux que ce soit pour les membres non syndiqués et les membres syndiqués sont plafonnés pour ceux qui ont pris leur retraite après le 28 février 1990 (l'engagement de cette population représente environ 44 % de l'engagement total des retraités au titre des régimes de couverture médicale au 31 décembre 2011) ; par ailleurs, le plan américain Medicare est le premier niveau de remboursement (premier payeur) pour les retraités qui ont plus de 65 ans, ce qui couvre quasiment tous les retraités qui n'ont pas de plafond de remboursement.

Prestations versées

Le tableau suivant présente les prestations estimées qui seront versées aux bénéficiaires américains jusqu'en 2022. Les prestations réelles peuvent varier par rapport aux prestations estimées. Ces montants sont nets des cotisations attendues des bénéficiaires et de la subvention reçue pour le « Medicare Part D » qui est estimée à 30 millions de dollars US.

	Régimes de retraite		Autres régimes postérieurs à l'emploi			
	États-Unis - Plans assortis d'avantages fiscaux - Membres de la Direction	États-Unis - Plans assortis d'avantages fiscaux - Autres	Régime sans avantages fiscaux	Couverture médicale - « formerly represented »	Couverture médicale - « formerly non represented »	Autres régimes
(En millions de dollars US)						
2013	1 504	811	33	186	32	97
2014	1 466	789	32	173	30	98
2015	1 428	766	32	220	31	99
2016	1 389	743	32	177	31	99
2017	1 349	718	31	185	29	100
2018 - 2022	6 088	3 192	148	740	123	503

NOTE 27 DETTE FINANCIÈRE NETTE

a/ Décomposition de la dette financière nette

(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Valeurs mobilières de placement à court terme, nettes	1 528	939	649
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 401	3 534	5 040
Trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement	4 929	4 473	5 689
(Emprunts obligataires-part à long terme)	(3 727)	(4 152)	(4 037)
(Autres emprunts long terme)	(227)	(138)	(75)
(Part à court terme des emprunts)	(857)	(329)	(1 266)
(Dette financière brute)	(4 811)	(4 619)	(5 378)
Instruments dérivés de taux - autres actifs courants et non courants	33	36	44
Instruments dérivés de taux - autres passifs courants et non courants	-	-	(2)
Prêts aux membres de coentreprises - actifs financiers	8	18	24
Trésorerie (dette financière) nette avant instruments dérivés	159	(92)	377
Instruments dérivés de change sur la dette financière - autres actifs courants et non courants ⁽¹⁾	2	57	-
Instruments dérivés de change sur la dette financière - autres passifs courants et non courants ⁽¹⁾	(35)	(5)	(15)
Trésorerie (dette financière), nette - hors opérations abandonnées	126	(40)	362
Trésorerie (dette financière), nette - actifs détenus en vue de la vente	-	9	-
Trésorerie (dette financière) nette - y compris opérations abandonnées	126	(31)	362

(1) Les instruments dérivés de change sont des SWAP de change (principalement US\$/€) concernant des prêts intragroupe.

b/ Analyse de la dette brute par nature

(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Emprunts obligataires convertibles	2 179	2 015	2 739
Autres emprunts obligataires	2 118	2 236	2 286
Créances transférées qui ne sont pas dé-comptabilisées dans leur totalité ⁽¹⁾	166	83	33
Emprunts, concours bancaires et autres dettes financières	225	166	160
Papiers commerciaux	-	-	-
Obligations de crédit bail	23	18	37
Intérêts courus non échus	100	101	123
Total de la dette financière brute	4 811	4 619	5 378

(1) Voir note 28 « Actifs financiers cédés ».

c/ Emprunts obligataires

Solde des emprunts obligataires au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012 :

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2011	Impact différence de conversion	Autres variations 2012	31 décembre 2012
Montants restants à rembourser				
Émis par Alcatel-Lucent :				
OCEANE 5 % - 1 000 M€ ⁽⁴⁾ janvier 2015	1 000	-	-	1 000
6,375 % - 462 M€ ⁽⁴⁾ avril 2014 ⁽¹⁾	462	-	-	462
Emprunt à taux variable prolongeable jusqu'en 2016 ⁽⁵⁾	100	-	(100)	-
Emprunt obligataire Senior 8,50 % - 500 M€ ⁽⁴⁾ janvier 2016	500	-	-	500
Émis par Lucent :				
7,75 % - 931 M\$ US ⁽⁴⁾ mars 2017 ⁽²⁾	747	(15)	-	732
2,875 % - 95 M\$ US ⁽⁴⁾ Séries A juin 2023 ⁽²⁾ ⁽³⁾	75	(1)	-	74
2,875 % - 765 M\$ US ⁽⁴⁾ Séries B juin 2025 ⁽²⁾ ⁽³⁾ ⁽⁶⁾	710	(13)	(91)	606
6,50 % - 300 M\$ US ⁽⁴⁾ janvier 2028	209	(5)	-	204
6,45 % - 1 360 M\$ US ⁽⁴⁾ mars 2029	946	(18)	-	928
Sous total	4 749	(52)	(191)	4 506
Composante capitaux propres et frais d'émission de l'OCEANE 2015 émise par Alcatel-Lucent	(139)	-	41	(98)
Composante capitaux propres de l'obligation convertible Lucent 2,875 % - Séries A	(24)	-	2	(22)
Composante capitaux propres de l'obligation convertible Lucent 2,875 % - Séries B	(259)	3	245	(11)
Composante capitaux propres des autres obligations convertibles émises par Lucent	(76)	1	12	(63)
Juste valeur des instruments de taux relatifs à la dette obligataire et frais inclus dans le calcul du taux d'intérêt effectif	-	-	(15)	(15)
Emprunts Obligataires - Valeur Comptable	4 251	(48)	94	4 297

- (1) Bénéficie d'une garantie totale, inconditionnelle et subordonnée d'Alcatel-Lucent USA Inc.
- (2) Voir note 25 pour le détail des options de put et de call.
- (3) Bénéficie d'une garantie totale, inconditionnelle et subordonnée d'Alcatel-Lucent.
- (4) Montants nominaux restant à rembourser au 31 décembre 2012.
- (5) La date de maturité des obligations était mai 2012 (ces obligations étaient à maturité initiale en mai 2011 et ont été prolongées jusqu'en 2012). Alcatel-Lucent n'a pas exercé sa possibilité de prolonger la date de maturité de ces obligations.
- (6) Suite à la modification des estimations de cash flows sur l'emprunt obligataire convertible Lucent à 2,875 % \$ US Séries B, la valeur comptable de cet emprunt a été augmentée de 229 millions de dollars US avec un montant équivalent en « Autres pertes financières » tel que décrit en note 8. Voir les commentaires complémentaires en notes 2j et 25.

Evolution sur l'exercice 2013 – Evénements récents :

Le 30 janvier 2013, Alcatel-Lucent a conclu l'accord de financement qui a été syndiqué par Crédit Suisse AG et Goldman Sachs Bank USA en janvier 2013. Trois crédits garantis de premier rang ont ainsi été mis en place avec Alcatel-Lucent USA Inc. comme emprunteur. Leurs principales caractéristiques sont les suivantes :

- Un crédit, dit « asset sale », d'un montant égal à 500 millions de dollars US, servant un coupon égal au Libor (avec un taux minimal de 1 %) plus 525 points de base, et arrivant à échéance en août 2016 ;
- Un crédit d'un montant égal à 1 750 millions de dollars US, servant un coupon égal au Libor (avec un taux minimal de 1 %) plus 625 points de, et arrivant à échéance en janvier 2019 ; et
- Un crédit d'un montant égal à 300 millions d'euros, servant un coupon égal au Libor (avec un taux minimal de 1 %) plus 650 points de base, et arrivant également à échéance en janvier 2019.

Ces crédits sont garantis, entre autres, par une partie du portefeuille de propriété intellectuelle d'Alcatel-Lucent et incluent des engagements habituels pour ce type de financement mais aucun engagement/ratio financier à respecter en permanence (ratio/engagement dont le calcul est habituellement testé trimestriellement et qui mesure la capacité à rembourser la dette).

Les fonds seront utilisés pour le refinancement de certains emprunts à moyen terme ainsi que pour satisfaire les besoins en fonds de roulement et autres besoins généraux de financement du groupe.

Évolution sur l'exercice 2012 :

● Prolongation des dates maturité ou remboursement :

Le solde des emprunts qui avaient été émis en juillet et octobre 2010 (soit les emprunts dus en février 2012 et mai 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros chacun) n'ont pas été prolongées par Alcatel-Lucent au-delà de ces dates et les emprunts ont été remboursés.

● Rachats (remboursement avant la date de maturité) :

En 2012, l'emprunt obligataire convertible Lucent à 2,875 % \$ US Séries B a fait l'objet de rachats partiels et d'annulations au cours du premier trimestre 2012 pour un montant en cash de 110 millions de dollars US hors intérêts courus correspondant à une valeur nominale de 115,5 millions de dollars US.

Montant nominal racheté : Emprunt obligataire convertible Lucent 2,875 % Séries B : 115 500 000 dollars US

Le montant payé pour un remboursement avant échéance est alloué à la date de remboursement entre la dette et les capitaux propres selon une méthode cohérente avec celle utilisée à l'origine. Le montant de la perte ou du gain relatif à la composante dette est comptabilisé en résultat financier et le montant du versement relatif à la composante capitaux propres est comptabilisé directement en capitaux propres.

Les gains et pertes nets relatifs à ces rachats ont représenté une perte de (27) millions d'euros en résultat financier dans les « autres produits et (charges) financiers nets » en 2012 (voir note 8).

Évolution sur l'exercice 2011

● Prolongation des dates maturité ou remboursement :

Alcatel-Lucent a émis en juillet 2010 et octobre 2010 une série d'emprunts obligataires pour un montant nominal total de 200 millions d'euros (voir ci-dessous). Les dates de maturité de l'emprunt dû en février 2011 d'un montant nominal de 25 millions d'euros et de l'emprunt dû en mai 2011 pour un montant nominal de 50 millions d'euros ont été prolongées jusqu'en février 2012 pour un montant nominal de 25 millions d'euros et jusqu'en mai 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros. Les dates de maturité des emprunts dus en août et novembre 2011 pour un montant nominal de 100 millions d'euros n'ont pas été prolongées et les emprunts correspondants ont été remboursés. Après les prolongations et le remboursement, les nouvelles dates de maturité étaient février 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros et mai 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros. Pour 2011, ces emprunts obligataires ont été reportés sur la ligne emprunts court terme dans le tableau d'analyse par échéance pour 100 millions d'euros (voir note 27d).

● Remboursement :

L'OCEANE d'Alcatel-Lucent à 4,75 % EUR dû en janvier 2011 a été remboursée en janvier 2011 pour un montant nominal de 818 millions d'euros.

Évolution sur l'exercice 2010

● Emission d'une nouvelle dette :

En décembre 2010 Alcatel-Lucent a émis un emprunt obligataire Senior avec une maturité au 15 janvier 2016 (les « Senior Notes »), un taux de 8.5 % et un montant nominal total de 500 millions d'euros. Les montants reçus ont été utilisés pour refinancer en partie l'Océane 4.75 % due le 1^{er} janvier 2011. La valeur comptable de l'emprunt obligataire à la date d'émission était de 480 millions d'euros et la différence entre le montant nominal et la valeur comptable de l'emprunt obligataire, c'est-à-dire 20 millions d'euros, est amortie en coût de la dette sur la durée de vie de l'emprunt.

Les Senior Notes contiennent des engagements restreignant, entre autres, la capacité du Groupe à : (i) émettre ou garantir des emprunts complémentaires ou émettre des actions de préférence ; (ii) payer des dividendes, rembourser le capital social et investir dans des participations ne donnant pas le contrôle, (iii) accorder ou s'exposer à certaines sûretés réelles ou privilèges et (iv) effectuer une fusion, un regroupement ou une vente d'actifs. Ces engagements, qui sont habituels en cas d'émission d'emprunts à haut rendement (« high yield bonds ») font l'objet d'un certain nombre de restrictions et d'exceptions. Ces restrictions et exceptions nous permettent dans l'ensemble de mener à bien nos opérations, stratégies et opérations de financement sans contraintes majeures dues à l'existence de ces engagements.

Alcatel-Lucent a émis en juillet 2010 et octobre 2010 une série d'emprunts obligataires pour un montant nominal total de 200 millions d'euros. Les emprunts étaient à taux variable et les échéances sont février 2011 pour un montant nominal de 25 millions d'euros, mai 2011 pour un montant nominal de 50 millions d'euros, août 2011 pour un montant nominal de 50 millions d'euros et février 2012 pour un montant nominal de 25 millions d'euros. A chaque échéance, Alcatel-Lucent avait la possibilité de prolonger la durée de vie des obligations de un an ou jusqu'en 2016. Pour 2010, ces emprunts obligataires étaient reportés sur la ligne emprunts court terme dans le tableau d'analyse par échéance pour 175 millions d'euros et comme dus en 2012 pour 25 millions d'euros (voir note 27d).

● **Rachats (remboursement avant la date de maturité) :**

L'emprunt obligataire convertible Lucent à 2,875 % Séries A a fait l'objet de rachats partiels et d'annulations au cours du premier trimestre 2010 pour un montant en cash de 75 millions de dollars US hors intérêts courus correspondant à une valeur nominale de 75 millions de dollars US.

Montant nominal racheté : Emprunt obligataire convertible Lucent 2,875 % Séries A : 75 000 000 dollars US

Le montant payé pour un remboursement avant échéance est alloué à la date de remboursement entre la dette et les capitaux propres selon une méthode cohérente avec celle utilisée à l'origine. Le montant de la perte ou du gain relatif à la composante dette est comptabilisé en résultat financier et le montant du versement relatif à la composante capitaux propres est comptabilisé directement en capitaux propres.

Les gains et pertes nets relatifs à ces rachats ont représenté une perte de 1 million d'euros en résultat financier dans les « autres produits et (charges) financiers nets » en 2010 (voir note 8).

● **Remboursement avant la date de maturité en raison de l'existence d'une date optionnelle de remboursement anticipé :**

A l'option du porteur, les obligations convertibles Lucent 2,875 % Séries A étaient remboursables à 100 % du montant nominal plus tous les intérêts courus et non payés à la première date optionnelle de remboursement anticipé, soit le 15 juin 2010.

Le nominal restant des obligations convertibles Séries A était égal à 455 millions d'euros juste avant le 15 juin 2010. Les obligations ont fait l'objet d'un remboursement partiel anticipé à cette date, pour un montant en cash de 360 millions de dollars US plus les intérêts courus correspondant à une valeur nominale de 360 millions de dollars US.

Montant nominal ayant fait l'objet de remboursement anticipé : Emprunt obligataire convertible Lucent 2,875 % Séries A : 360 000 000 dollars US

En raison du nouveau traitement comptable retenu au deuxième trimestre 2009, la valeur comptable des obligations convertibles Lucent 2,875 % Séries A au 15 juin 2010 était égale à leur valeur nominale. Aucun produit ou perte relatif au remboursement partiel anticipé n'a donc été comptabilisé.

d/ Analyse par échéance de remboursement

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Part court terme des emprunts long terme ⁽¹⁾	570	-	818
Emprunts court terme ⁽²⁾	286	329	448
Partie remboursable à moins d'un an de la dette financière brute ⁽⁵⁾	856	329	1 266
Dont :			
• dans les 3 mois	230	204	1 010
• de 3 à 6 mois	603	90	126
• de 6 à 9 mois	11	18	67
• de 9 à 12 mois	12	17	63
2012 ⁽³⁾	-	-	49
2013	-	458	438
2014	604	585	496
2015	1 049	926	883
2016	495	490	480
2017 et au-delà	1 807	1 831	1,766
Partie remboursable à plus d'un an de la dette financière brute ^{(4) (5)}	3 955	4 290	4 112
Total	4 811	4 619	5 378

(1) Montant au 31 décembre 2012 relatif à l'emprunt obligataire convertible de Lucent 2,875 % Séries B du fait de l'existence d'une option de put exerçable au 15 juin 2013. Montant au 31 décembre 2010 relatif à l'emprunt OCEANE 4,75 % à échéance janvier 2011.

(2) Montant au 31 décembre 2011 comprend les emprunts obligataires à taux variable de 100 millions d'euros, émis en juillet 2010 et en octobre 2010, à maturité 2012 mais avec, à chaque échéance, la possibilité de prolonger pour un an ou jusqu'à 2016 (170 millions d'euros à échéance 2011 et 24 millions d'euros à échéance février 2012 au 31 décembre 2010).

Le montant au 31 décembre 2012 comprend 100 millions d'euros d'intérêts courus (101 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 123 millions d'euros au 31 décembre 2010).

(3) Montant au 31 décembre 2010 concernant les emprunts obligataires à taux variable de 25 millions d'euros, émis en octobre 2010, à échéance février 2012 mais avec, à chaque échéance, la possibilité de prolonger pour un an ou jusqu'à 2016 pour 24 millions d'euros.

(4) Les emprunts convertibles peuvent être remboursés par anticipation suite à une conversion anticipée ou à l'exercice d'options de rachat (voir note 25). Dans le cas de périodes / dates optionnelles de remboursement antérieures à l'échéance contractuelle, la probabilité de remboursement à ces périodes / dates peut conduire à modifier les paiements estimés au titre de la dette concernée. Conformément

aux règles édictées par IAS 39, si une entité révisé les estimations de paiements futurs, du fait de nouvelles estimations fiables, la valeur comptable de la dette doit être ajustée au montant de la valeur actualisée des nouveaux paiements attendus calculée en utilisant le taux d'intérêt effectif initial de la dette financière, afin de tenir compte des flux de trésorerie désormais anticipés. Cet ajustement est comptabilisé en produit ou charge dans le compte de résultat.

(5) Les flux de trésorerie contractuels de la dette financière sont détaillés en note 33.

e/ Analyse de la dette par taux

(En millions d'euros)	Montants	Taux d'intérêt effectif	Taux d'intérêt après couverture
2010			
Emprunts obligataires convertibles	2 739	8,14 %	8,14 %
Autres emprunts obligataires	2 286	7,77 %	7,07 %
Emprunts et concours bancaires et obligations de crédit bail	230	4,18 %	4,18 %
Intérêts courus non échus	123	NA	NA
Total de la dette financière brute	5 378	7,63 %	7,33 %
2011			
Emprunts obligataires convertibles	2 015	8,47 %	8,47 %
Autres emprunts obligataires	2 236	6,87 %	6,41 %
Emprunts et concours bancaires et obligations de crédit bail	267	4,18 %	4,18 %
Intérêts courus non échus	101	NA	NA
Total de la dette financière brute	4 619	7,42 %	7,20 %
2012			
Emprunts obligataires convertibles	2 179	9,23 %	9,23 %
Autres emprunts obligataires	2 118	7,78 %	6,98 %
Emprunts et concours bancaires et obligations de crédit bail	414	1,97 %	1,97 %
Intérêts courus non échus	100	NA	NA
Total de la dette financière brute	4 811	7,94 %	7,58 %

f/ Analyse de la dette brute par nature de taux

(En millions d'euros)	2012		2011		2010	
	Avant couverture	Après couverture	Avant couverture	Après couverture	Avant couverture	Après couverture
Endettement à taux fixe	4 795	4 335	4 478	4 018	5 161	4 701
Endettement à taux variable	16	476	141	601	217	677
Total	4 811	4 811	4 619	4 619	5 378	5 378

g/ Analyse de la dette brute par monnaie

(En millions d'euros)	2012		2011		2010	
	Avant couverture	Après couverture	Avant couverture	Après couverture	Avant couverture	Après couverture
Euro	2 211	2 211	2 198	2 198	3 034	3 034
Dollar US	2 587	2 587	2 398	2 398	2 303	2 303
Autres	13	13	23	23	41	41
Total	4 811	4 811	4 619	4 619	5 378	5 378

h/ Juste valeur de la dette

La juste valeur de la dette est déterminée pour chaque emprunt en actualisant les flux de trésorerie futurs avec un taux correspondant à la courbe des taux d'intérêt obligataire corrigé du risque de crédit du Groupe. Pour les emprunts et concours bancaires à taux variable, la juste valeur est approximativement égale à la valeur nette comptable. La juste valeur des instruments financiers qui viennent en couverture de la dette est calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs selon la même méthode :

- au 31 décembre 2012, la juste valeur de la dette avant couverture (y compris « spread » de crédit) est de 4 679 millions d'euros et la juste valeur de la dette après couverture (y compris « spread » de crédit) est de 4 646 millions d'euros ;
- au 31 décembre 2011, la juste valeur de la dette avant couverture (y compris « spread » de crédit) est de 4 054 millions d'euros et la juste valeur de la dette après couverture (y compris « spread » de crédit) est de 4 017 millions d'euros ; et

- au 31 décembre 2010, la juste valeur de la dette avant couverture (y compris « spread » de crédit) est de 5 635 millions d'euros et la juste valeur de la dette après couverture (y compris « spread » de crédit) est de 5 593 millions d'euros.

i/ Notation de la dette du Groupe

Notation de la dette d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent USA Inc. (ex Lucent) après le regroupement d'entreprises

Au 6 février 2013, les notations d'Alcatel-Lucent étaient les suivantes :

Agence de notation	Note de la société	Dette à long terme	Dette à court terme	Perspective	Dernière mise à jour de la note	Dernière mise à jour de la perspective
Moody's	B3	Caa1	Not Prime	Négative	4 décembre 2012	4 décembre 2012
Standard & Poor's	B	CCC+	B	Surveillance Implication Négative	21 décembre 2012	21 décembre 2012

Au 6 février 2013, les notations d'Alcatel-Lucent USA Inc étaient les suivantes :

Agence de notation	Dette à long terme	Dette à court terme	Perspective	Dernière mise à jour de la note	Dernière mise à jour de la perspective
Moody's	Caa2 ⁽¹⁾	n.a	Négative	4 décembre 2012	4 décembre 2012
Standard & Poor's	CCC+ ⁽²⁾	n.a	Surveillance Implication Négative	21 décembre 2012	21 décembre 2012

(1) Le 20 janvier 2012, la notation des obligations d'Alcatel-Lucent USA Inc. et des titres préférentiels émis par Lucent Technologies Capital Trust I qui ne bénéficient pas d'une garantie d'Alcatel-Lucent a été arrêtée.

(2) Excepté pour les titres préférentiels émis par Lucent Technologies Capital Trust I qui sont notés CCC.

Moody's : Le 4 décembre 2012, Moody's a abaissé la note de crédit du groupe Alcatel-Lucent de B2 à B3. Dans le même temps, les notes de la dette long terme d'Alcatel-Lucent a été abaissée de B3 à Caa1 et celles des deux émissions d'obligations convertibles d'Alcatel-Lucent USA Inc. qui bénéficient d'une garantie subordonnée d'Alcatel-Lucent de Caa1 à Caa2. La Perspective Négative a été confirmée.

Le 3 août 2012, Moody's a fait passer la perspective de sa note du groupe Alcatel-Lucent et de sa dette ainsi que des notes des dettes d'Alcatel-Lucent USA Inc. et du Lucent Technologies Capital Trust I de Stable à Négative. Les notes ont été confirmées.

Le 8 mai 2012, Moody's a abaissé la note de la société de B1 à B2 et a changé la perspective de la note de « Négative » à « Stable ». Simultanément, la dette à long terme d'Alcatel-Lucent a été dégradée de B2 à B3 et les notes des emprunts d'Alcatel-Lucent Inc., qui ont été garantis par Alcatel-Lucent sur une base subordonnée, ont été abaissées de B3 à Caa1.

Le 20 janvier 2012, Moody's a confirmé la note de crédit B1 du groupe Alcatel-Lucent mais a dégradé de B2 à B3 les deux émissions d'obligations convertibles d'Alcatel-Lucent USA Inc. qui bénéficient d'une garantie subordonnée d'Alcatel-Lucent. Dans le même temps, Moody's a arrêté la notation des obligations émises par Alcatel-Lucent Inc. ainsi que des titres préférentiels émis par Lucent Technologies Capital Trust Inc., qui ne bénéficient pas d'une garantie. Les perspectives négatives ont été maintenues.

Le 10 novembre 2011, Moody's a confirmé la note de crédit de la société à B1 et a modifié la perspective de la note de Stable à Négative. Dans le même temps, Moody's a abaissé les notes des dettes senior d'Alcatel-Lucent et Alcatel-Lucent USA Inc. de B1 à B2. La note des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust I a été confirmée à B3.

Le 18 mai 2011, Moody's a fait passer la Perspective de sa note du groupe Alcatel-Lucent ainsi que des notes d'Alcatel-Lucent USA Inc. et du Lucent Technologies Capital Trust I de Stable à Négative. La note B1 de la dette à long-terme a été confirmée.

La grille de notation de Moody's va de la notation AAA, qui est considérée comme représentant le risque d'investissement le plus faible, à C, qui est la notation la plus faible. La notation du Groupe B2 est dans la catégorie B, qui comprend également les notations B1 et B3. Moody's donne la définition suivante de cette catégorie B : « les obligations notées B sont considérées comme spéculatives et comportant des risques élevés » et de la catégorie Caa : « les obligations notées Caa sont jugées spéculatives et comportant des risques très élevés ».

Standard & Poor's : Le 21 décembre 2012, Standard & Poor's a fait passer les notes d'Alcatel-Lucent et Alcatel Lucent USA Inc. ainsi que de leur dette sous Surveillance avec implication Négative. Dans le même temps, Standard & Poor's a abaissé les notes de crédit des dettes long terme non-garanties d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent USA Inc. de B à CCC+. La note B de la dette court terme d'Alcatel-Lucent a été confirmée.

Le 13 août 2012, Standard & Poor's a revu sa perspective sur Alcatel-Lucent et Alcatel-Lucent USA Inc. de Stable à Négative. Les notes ont été confirmées.

Le 12 avril 2011, Standard & Poor's a revu sa perspective sur Alcatel-Lucent et sur Alcatel-Lucent USA Inc. de Stable à Négative. Les notes B ont été confirmées.

La grille de notation de Standard & Poor's va de la notation AAA (la plus élevée) à D (la plus faible). La notation du Groupe, soit B est dans la catégorie B, qui comprend également les notations B+ et B-. Standard & Poor's donne la définition suivante de cette catégorie : « Une obligation notée B est plus susceptible d'être en défaut qu'une obligation notée « BB », mais l'émetteur a pour le moment la capacité de faire face aux engagements attachés à cette obligation. Des conditions économiques ou financières défavorables réduiraient probablement la capacité, ou la volonté, du débiteur de remplir ses engagements pris au titre de l'obligation ».

La notation CCC des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust I est dans la catégorie CCC qui comprend également les notations CCC+ et CCC-. Standard & Poor's donne la définition suivante de la catégorie CCC : « Une obligation notée « CCC » est actuellement susceptible d'être en défaut et est dépendante de conditions économiques et financières favorables pour que l'émetteur remplisse ses engagements financiers la concernant. En cas de mauvaises conditions économiques et financières, l'émetteur n'aurait probablement pas la capacité de faire face à ses engagements financiers attachés à l'obligation ».

Clauses sur les notations affectant la dette d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent USA Inc. au 31 décembre 2012

Compte tenu des notes attribuées à sa dette court-terme et de la faible liquidité du marché français des « billets de trésorerie », Alcatel-Lucent a décidé de ne pas intervenir pour le moment sur ce marché.

Les emprunts obligataires en cours d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent USA Inc. ne contiennent pas de clauses qui pourraient déclencher un remboursement accéléré dans le cas d'une baisse de leurs notations respectives.

j/ Accord de crédit bancaire

Crédit bancaire syndiqué d'Alcatel-Lucent

Le 5 avril 2007, Alcatel-Lucent a conclu une ligne de crédit bancaire syndiquée à devises multiples de 1,4 milliard d'euros revolving sur cinq ans (avec deux options d'extension d'un an). Le 21 mars 2008, la disponibilité du crédit a été étendue jusqu'au 5 avril 2013 à hauteur de 837 millions d'euros. Ainsi, depuis le 5 avril 2012, le montant disponible sur la ligne de crédit s'élève à 837 millions d'euros.

La disponibilité de ce crédit syndiqué ne dépend pas de la notation de la dette d'Alcatel-Lucent par les agences de notation. La capacité d'Alcatel-Lucent à tirer ce crédit est conditionné par le respect d'un ratio relatif à la capacité du Groupe à générer de la trésorerie pour rembourser sa dette nette. Depuis la mise en place de ce crédit syndiqué de 1,4 milliard d'euros, le Groupe a respecté chaque trimestre ce ratio financier.

La ligne de crédit a été annulée lors de la conclusion de l'accord de financement décrit à la note 27c (Changements 2013 – Evènements récents).

NOTE 28 ACTIFS FINANCIERS CEDES

a/ Créances transférées qui ne sont pas dé-comptabilisées dans leur totalité

Les créances liées au crédit d'impôt recherche français ont été vendues à des banques mais n'ont pas été dé-comptabilisées de l'état de situation financière en raison du maintien dans le Groupe de la quasi-totalité des risques et avantages liés à ces créances, du fait de la capacité pour l'acheteur d'annuler rétroactivement la cession initiale dans certaines circonstances et l'existence d'une clause d'ajustement du prix de vente si la créance est remboursée avant sa maturité contractuelle (soit dans 3 ans). Ces créances représentaient un montant de 166 millions d'euros au 31 décembre 2012 (83 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 33 millions d'euros au 31 décembre 2010) inclus dans notre dette financière (en autre dette financière).

b/ Montant des créances cédées sans recours

Solde de l'encours cédé

<i>(En millions d'euros)</i>	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
En-cours des créances cédées sans recours ⁽¹⁾	1 111	952	776

(1) Sans recours en cas de défaut de paiement par le débiteur. Voir les principes comptables en note 1s. Nous n'avons pas d'implication continue significative dans les créances cédées sans recours qui ne sont plus reconnues au bilan.

Variations de l'encours cédé

(En millions d'euros)	2012	2011	2010
Impact sur la variation de trésorerie opérationnelle	159	176	164

NOTE 29 PROVISIONS

a/ Solde à la clôture

(En millions d'euros)	2012	2011	2010
Provisions sur affaires	510	537	579
Provisions pour restructurations	456	294	413
Provisions pour litiges	150	180	208
Autres provisions	533	568	658
Total (1)	1 649	1 579	1 858
(1) dont : part à moins d'un an	1 003	1 065	1 081
part à plus d'un an	646	514	777

b/ Évolution au cours de l'exercice 2012

(En millions d'euros)	31 décembre 2011		Dotations	Utilisations	Reprise	Variation de périmètre		Autres		31 décembre 2012
Provisions sur affaires (1)	537	525	(380)	(177)	-	5				510
Provisions pour restructurations	294	521	(340)	(36)	-	17				456
Provisions pour litiges	180	27	(40)	(5)	-	(12)				150
Autres provisions	568	116	(52)	(86)	-	(13)				533
Total	1 579	1 189	(812)	(304)	-	(3)				1 649
Impact en résultat par ligne de résultat :										
● résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et modifications de régime d'avantages postérieurs à l'emploi		(639)			231					(408)
● coûts de restructuration		(515)			36					(479)
● litiges		(1)			1					-
● modifications de régime d'avantages postérieurs à l'emploi		-			-					-
● autres produits et charges financiers		(10)			10					-
● impôt		(21)			25					4
● résultat net des activités abandonnées et résultat de cession de titres consolidés		(3)			1					(2)
Total		(1 189)			304					(885)

(1) Y compris les provisions sur affaires pour contrats de construction en cours qui ne sont plus comptabilisées dans les montants dus aux/ par les clients sur contrats de construction (voir note 4).

Au 31 décembre 2012, des passifs éventuels existent au titre de contentieux fiscaux en cours et de litiges non réglés. Il n'est pas possible à ce stade d'évaluer ni l'effet financier ni l'échéance de toute sortie de ressources qui pourrait résulter d'une évolution défavorable de certains de ces contentieux, et ceux-ci n'ont, par conséquent, pas été provisionnés au 31 décembre 2012.

En particulier, nous avons reçu une évaluation d'audit fiscal confirmant la position de l'administration fiscale locale concernant l'impact fiscal de l'apport à Thales de notre ancienne activité de signalisation ferroviaire. Cela pourrait représenter un impact négatif potentiel de 140 millions d'euros avant intérêts et pénalités. Rien n'a été provisionné, notre position étant qu'il est plus probable qu'improbable que nous n'aurons pas à payer ces taxes. Si nous devons provisionner quoi que ce soit à l'avenir concernant ce litige fiscal, l'impact résultat serait classé dans les activités abandonnées comme la transaction sous-jacente comptabilisée en 2006. Conformément à la réglementation en vigueur, du fait de l'absence de tout paiement, des intérêts seront à payer in fine, si il était finalement déterminé que ces impôts devaient être payés. Nous n'avons donc aucun impact sur notre tableau des flux de trésorerie 2012.

c/ Provisions pour litiges

(En millions d'euros)	31 décembre 2011	Dotations	Utilisation	Reprise	Variation de périmètre	Autres	31 décembre 2012
Litige FCPA	51	1	(20)	-	-	-	32
Litige Fox River	17	-	(1)	(1)	-	-	15
Litige immeuble de Madrid	12	-	-	-	-	-	12
Sous-total – litiges significatifs ⁽¹⁾	80	1	(21)	(1)	-	-	59
Autres litiges	100	26	(19)	(4)	-	(12)	91
Total	180	27	(40)	(5)	-	(12)	150

(En millions d'euros)	2011	31 décembre 2012
Impact sur le compte de résultat des litiges significatifs :		
- Variation des provisions	2	(1)
- Couverture de change sur litige FCPA	2	1
Total	4	2

(1) Relatif aux litiges significatifs, tels que définis dans la note 1n : le litige Fox River décrit en Note 33 (Engagements liés aux cessions d'activité d'Alcatel-Lucent USA Inc.) et le litige Immeuble de Madrid décrit en note 34e des comptes consolidés inclus dans le document de référence 2010.

d/ Provisions pour restructurations

(En millions d'euros)	31 décembre 2012	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Provision début de l'exercice	294	413	459
Dépenses de la période (dépenses de restructuration)	(340)	(345)	(377)
Coûts de restructuration (coûts sociaux et autres coûts monétaires)	479	202	369
Annulation de l'impact d'actualisation (perte financière)	6	5	6
Effet des acquisitions (cessions) de sociétés consolidées	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	17	19	(44)
Provision fin de l'exercice	456	294	413

e/ Coûts de restructuration

(En millions d'euros)	2012	2011	2010
Coûts sociaux – Provision pour restructurations	(363)	(113)	(240)
Autres coûts monétaires – Provision pour restructurations	(59)	(29)	(46)
Autres coûts monétaires – Autres créditeurs	(57)	(60)	(79)
Dépréciations, mises au rebut d'actifs et autres	(11)	(1)	(6)
Total coûts de restructuration	(490)	(203)	(371)

NOTE 30 RISQUES DE MARCHÉ

Le Groupe a mis en place une gestion centralisée de la trésorerie dans le but, notamment, de couvrir l'ensemble des risques de marché : risque de taux d'intérêt, risque de change et risque de contrepartie. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change.

Les dettes émises par le Groupe sont en euros et en dollars. Les opérations de dérivés de taux ont principalement pour objet de convertir en taux variable les émissions à long terme effectuées à taux fixe.

Les flux futurs de trésorerie estimés (par exemple les flux relatifs à des contrats commerciaux entrés en vigueur ou à des offres commerciales) sont couverts au moyen d'opérations de change à terme.

a/ Risque de taux

Les instruments financiers dérivés détenus au 31 décembre 2012 ont pour objet de réduire le coût de la dette et de couvrir le risque de taux d'intérêt. Au 31 décembre 2012, 2011 et 2010, les dérivés de taux en vie présentent les caractéristiques suivantes :

i. Dérivés de taux en vie au 31 décembre

Analyse par nature et échéance

	2012				2011		2010		
	Montants notionnels des contrats			Valeur de marché	Valeur de marché	Valeur de marché	Valeur de marché		
	Échéances								
(En millions d'euros)	Inférieur à un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total	Total	Total	Total		
Swap de taux									
Payeur fixe	2	-	12	14	(1)	21	(1)	836	(26)
Payeur variable	-	460	-	460	33	460	37	1 259	67
Caps									
Achats	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options sur swaps de taux Libor USD									
Achats	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ventes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total valeur de marché					32		36		41

Analyse par catégorie comptable

(En millions d'euros)	Valeur de marché		
	2012	2011	2010
Couvertures de juste valeur	33	37	42
Couvertures des flux de trésorerie	-	-	-
Instruments non qualifiés de couverture	(1)	(1)	(1)
Total	32	36	41

Analyse par valeur de marche et échéance

(En millions d'euros)	Échéance			Total
	Inférieur à un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Valeur de marché des dérivés actifs				
Couvertures de juste valeur	-	33	-	33
Couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-
Instruments non qualifiés de couverture	-	-	-	-
Total	-	33	-	33

(En millions d'euros)	Échéance			Total
	Inférieur à un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Valeur de marché des dérivés passifs				
Couvertures de juste valeur	-	-	-	-
Couvertures des flux de trésorerie	-	-	-	-
Instruments non qualifiés de couverture	-	-	(1)	(1)
Total	-	-	(1)	(1)

ii. Sensibilité au taux d'intérêt

Sensibilité au taux d'intérêt en termes de charge financière

Une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêts, appliquée aux passifs financiers dont l'impact est comptabilisé en résultat après prise en compte des instruments de couverture, augmenterait la charge financière de 5 millions d'euros en 2012 (6 millions d'euros en 2011 et 7 millions d'euros en 2010).

Une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêts, appliquée aux actifs financiers dont l'impact est comptabilisé en résultat après prise en compte des instruments de couverture, diminuerait la charge financière de 43 millions d'euros en 2012 (40 millions d'euros en 2011 et 55 millions d'euros en 2010).

Les actifs financiers sont pour la plupart à court terme, mais on suppose qu'ils sont réinvestis en actifs de même nature.

Sensibilité au taux d'intérêt en termes de Mark-to-market

Une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêts, appliquée aux valeurs mobilières de placement dont l'impact est comptabilisé en capitaux propres après prise en compte des instruments de couverture, diminuerait les capitaux propres de 3 millions d'euros en 2012 (4 millions d'euros en 2011 et 4 millions d'euros en 2010).

Une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêts, appliquée aux valeurs mobilières de placement dont l'impact est comptabilisé en compte de résultat après prise en compte des instruments de couverture, aurait un impact négatif de 3 millions d'euros en 2012 (2 millions d'euros en 2011 et non significatif en 2010).

Une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêt, appliquée aux instruments dérivés de taux qualifiés de couverture de juste valeur aurait un effet négatif de 7 millions d'euros en 2012 (12 millions d'euros en 2011 contre 16 millions d'euros en 2010).

Une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêt, appliquée à la dette couverte dans le cadre d'une couverture de juste valeur aurait le même effet positif de 7 millions d'euros en 2012 (12 millions d'euros en 2011 contre 16 millions d'euros en 2010).

L'impact en termes de résultat serait donc nul.

Une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêt, appliquée aux instruments dérivés de taux non qualifiés de comptabilité de couverture n'aurait pas d'impact significatif sur le compte de résultat.

Une hausse de 1 % de la courbe des taux d'intérêt, appliquée à la dette financière après prise en compte des instruments de couverture, aurait un effet positif sur sa valeur de marché de 127 millions d'euros en 2012 (119 millions d'euros en 2011 et 204 millions d'euros en 2010). Mais cet impact ne serait pas comptabilisé, car la dette n'est réévaluée à sa juste valeur que si elle est couverte, donc il n'y aurait pas d'impact en résultat, ni en capitaux propres.

(En millions d'euros)	2012				2011				2010			
	Valeur comptable	Juste valeur	Variation de la juste valeur si le taux perd 1 % ⁽¹⁾	Variation de la juste valeur si le taux prend 1 %	Valeur comptable	Juste valeur	Variation de la juste valeur si le taux perd 1 %	Variation de la juste valeur si le taux prend 1 %	Valeur comptable	Juste valeur	Variation de la juste valeur si le taux perd 1 %	Variation de la juste valeur si le taux prend 1 %
Actifs												
Valeurs mobilières de placement	1 528	1 528	6	(6)	939	939	6	(6)	649	649	4	(4)
Trésorerie et équivalent de trésorerie ⁽²⁾	3 401	3 401	-	-	3 534	3 534	-	-	5 040	5 040	-	-
Sous-total	4 929	4 929	6	(6)	4 473	4 473	6	(6)	5 689	5 689	4	(4)
Passifs												
Obligations convertibles	(2 179)	(2 217)	(40)	39	(2 015)	(1 812)	(39)	37	(2 739)	(3 151)	(114)	106
Obligations non convertibles	(2 118)	(1 943)	(105)	95	(2 236)	(1 874)	(104)	94	(2 286)	(2 131)	(126)	114
Autres dettes financières	(514)	(514)	-	-	(368)	(368)	-	-	(353)	(353)	-	-
Sous-total	(4 811)	(4 674)	(145)	134	(4 619)	(4 054)	(143)	131	(5 378)	(5 635)	(240)	220
Dérivé de taux d'intérêt	33	33	1	(7)	36	36	12	(12)	42	42	16	(16)
Prêts aux membres de coentreprises - actifs financiers	8	8	-	-	18	18	-	-	24	24	-	-
Trésorerie (dette financière nette) avant instruments dérivés de change	159	296	(144)	127	(92)	473	(125)	113	377	120	(220)	200
Instruments dérivés de change sur la dette financière - autres actifs courants et non courants	2	2	-	-	57	57	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de change sur la dette financière - autres passifs courants et non courants	(35)	(35)	-	-	(5)	(5)	-	-	(15)	(15)	-	-
Trésorerie (dette financière nette)	126	263	(144)	127	(40)	525	(125)	113	362	105	(220)	200

(1) Si le taux d'intérêt devient négatif après la baisse de 1 %, on calcule la sensibilité avec un taux d'intérêt égal à 0 %.

(2) Pour la trésorerie et équivalent de trésorerie, la valeur comptable est considérée comme représentative de la juste valeur.

b/ Risque de change

i. Dérivés de change en vie au 31 décembre

Analyse par nature et par monnaie étrangère

(En millions d'euros)	2012					2011		2010	
	Dollar US	Livre sterling	Autres	Total	Valeur de marché	Total	Valeur de marché	Total	Valeur de marché
Achats/Prêts de monnaies étrangères									
Contrats à terme	230	160	139	529	(1)	471	4	1 058	(18)
Swaps cambistes à court terme	1 714	336	181	2 231	(35)	2 865	63	1 955	(14)
Swap de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change :									
• Achat de call	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Vente de put	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 944	496	320	2 760	(36)	3 336	67	3 013	(32)
Ventes/Emprunts de monnaies étrangères									
Contrats à terme	411	121	149	681	10	869	(35)	1 203	(4)
Swaps cambistes à court terme	726	4	168	898	15	1 189	(43)	1 237	8
Swap de devises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options de change :									
• Vente de call	-	-	-	-	-	-	-	-	-
• Achat de put	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 137	125	317	1 579	25	2 058	(78)	2 440	4
Total valeur de marché					(11)		(11)		(28)

Analyse par nature et par échéance

(En millions d'euros)	Échéance			Total
	Inférieur à un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Achats/Prêts				
Contrats à terme	529	-	-	529
Swaps cambistes court terme	2 231	-	-	2 231
Swap de devises	-	-	-	-
Options de change :				
• Achat de call	-	-	-	-
• Vente de put	-	-	-	-
Total	2 760	-	-	2 760

(En millions d'euros)	Échéance			Total
	Inférieur à un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Ventes/Emprunts				
Contrats à terme	681	-	-	681
Swaps cambistes court terme	898	-	-	898
Swap de devises	-	-	-	-
Options de change :				
• Vente de call	-	-	-	-
• Achat de put	-	-	-	-
Total	1 579	-	-	1 579

Analyse par valeur de marché et échéance

<i>(En millions d'euros)</i>	Échéance			Total
	Inférieur à un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Total valeur de marche des dérivés actifs	29	-	-	29

<i>(En millions d'euros)</i>	Échéance			Total
	Inférieur à un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Total valeur de marche des dérivés passifs	(40)	-	-	(40)

Analyse par catégorie comptable

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur de marché		
	2012	2011	2010
Couvertures de juste valeur	(27)	8	(12)
Couvertures des flux de trésorerie	7	(16)	(7)
Instruments non qualifiés de couverture	9	(3)	(9)
Total	(11)	(11)	(28)

ii. Sensibilité au taux de change

Les couples de devises les plus utilisées dans le Groupe sont l'USD contre EUR, le GBP contre EUR et le GBP contre USD. On calcule la sensibilité en faisant varier l'USD de plus ou moins 6 % contre les autres devises.

Une hausse de 6 % des cours de change des devises étrangères vis-à-vis de l'euro, appliquée aux instruments dérivés de change aurait un impact positif de 59 millions d'euros en 2012 (contre un impact positif de 44 millions d'euros en 2011 et un impact positif de 17 millions d'euros en 2010). Cet impact affecterait le résultat seulement pour les dérivés de change non qualifiés de couverture.

Pour les dérivés de change qualifiés de couvertures de juste valeur, une hausse de 6 % des cours de change aurait un effet positif de 94 millions d'euros en 2012 (contre un impact positif de 84 millions d'euros en 2011 et un impact négatif de 8 millions d'euros en 2010). Mais cet effet positif serait compensé par l'impact de sens opposé sur la réévaluation des sous-jacents. L'impact en termes de résultat serait donc nul.

Pour les dérivés de change qualifiés de Couvertures des flux de trésorerie, une hausse de 6 % des cours de change aurait un impact négatif de 23 millions d'euros sur les capitaux propres en 2012 (contre un impact négatif de 28 millions d'euros en 2011 et un impact positif de 16 millions en 2010).

<i>(En millions d'euros)</i>	2012			2011			2010		
	Juste valeur	Variation de la juste valeur si le USD perd 6 %	Variation de la juste valeur si le USD prend 6 %	Juste valeur	Variation de la juste valeur si le USD perd 6 %	Variation de la juste valeur si le USD prend 6 %	Juste valeur	Variation de la juste valeur si le USD perd 6 %	Variation de la juste valeur si le USD prend 6 %
Dérivés de change en vie									
Couvertures de juste valeur	(27)	(94)	94	8	(82)	84	(12)	(10)	8
Couvertures des flux de trésorerie	7	23	(23)	(16)	28	(28)	(7)	(17)	16
Dérivés non qualifiés de couverture	9	13	(12)	(3)	11	(12)	(9)	7	(7)
Total dérivés de change en vie	(11)	(58)	59	(11)	(43)	44	(28)	(20)	17
Impact des dérivés en vie en résultat financier	9	13	(12)	(3)	11	(12)	(9)	7	(7)
Impact des dérivés en vie en résultat opérationnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impact des dérivés en vie en capitaux propres	7	23	(23)	(16)	28	(28)	(7)	(17)	16

iii. Recyclage en résultats de l'impact en capitaux propres des couvertures de flux futurs

(En millions d'euros)

Couverture des flux de trésorerie en capitaux propres au 31 décembre 2009	6
Variation valeur de marché	1
Recyclage capitaux propres en résultat ⁽¹⁾	(13)
Couverture des flux de trésorerie en capitaux propres au 31 décembre 2010	(6)
Variation valeur de marché	(11)
Recyclage capitaux propres en résultat ⁽¹⁾	4
Couverture des flux de trésorerie en capitaux propres au 31 décembre 2011	(13)
Variation valeur de marché	17
Recyclage capitaux propres en résultat ⁽¹⁾	(3)
Couverture des flux de trésorerie en capitaux propres au 31 décembre 2012	1

(1) Les montants reconnus directement en capitaux propres indiqués dans ce tableau sont différents de ceux indiqués dans l'état consolidé du résultat global du fait de l'impact des activités non poursuivies et des dérivés sur matières premières, qui sont exclus du présent tableau.

c/ Le niveau de hiérarchie des justes valeurs

(En millions d'euros)	2012				2011				2010			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs												
Actifs financiers disponibles à la vente à la juste valeur ⁽¹⁾	1	146	7	154	3	129	7	139	13	134	14	161
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ⁽¹⁾	-	1 431	-	1 431	-	896	-	896	-	552	-	552
Dérivés de change ⁽²⁾	-	29	-	29	-	65	-	65	-	54	-	54
Instruments dérivés de taux – couverture ⁽²⁾	-	33	-	33	-	36	-	36	-	44	-	44
Instruments dérivés de taux – autres ⁽²⁾	-	-	-	-	-	1	-	1	-	23	-	23
Équivalents de trésorerie ⁽³⁾	906	133	-	1 039	376	842	-	1 218	-	310	-	310
Total	907	1 772	7	2 686	379	1 969	7	2 355	13	1 117	14	1 144
Passifs												
Dérivés de change ⁽²⁾	-	(40)	-	(40)	-	(76)	-	(76)	-	(82)	-	(82)
Instruments dérivés de taux – couverture ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)
Instruments dérivés de taux – autres ⁽²⁾	-	(1)	-	(1)	-	(4)	-	(4)	-	(24)	-	(24)
Total	-	(41)	-	(41)	-	(80)	-	(80)	-	(108)	-	(108)

(1) Voir note 17.

(2) Voir note 22.

(3) Voir note 18. Les OPCVM sur marchés actifs sont comptabilisés à leur valeur nette comptable (VNC) et sont classés en niveau 1. Le reste des équivalents de trésorerie du Groupe sont classés en niveau 2 et comptabilisés au coût amorti, ce qui est un estimé raisonnable de la juste valeur étant donné le court délai entre l'achat de l'instrument et sa maturité attendue.

(En millions d'euros)

Montant en niveau 3 au 31 décembre 2010	14
Acquisition / (cession)	(7)
Variation de la juste valeur comptabilisée en capitaux propres	-
Perte de valeur	-
Variation de périmètre	-
Autres variations	-
Montant en niveau 3 au 31 décembre 2011	7
Acquisition / (cession)	-
Variation de la juste valeur comptabilisée en capitaux propres	1
Perte de valeur	-
Variation de périmètre	-
Autres variations	(1)
Montant en niveau 3 au 31 décembre 2012	7

d/ Risque sur action

Alcatel-Lucent et ses filiales ne sont pas engagées dans des opérations boursières spéculatives. Sous réserve d'approbation par Alcatel-Lucent, les filiales peuvent détenir des participations stables non consolidées.

e/ Risque de crédit

i. Exposition maximale au risque de crédit

Le Groupe considère que son exposition est la suivante :

(En millions d'euros)	2012	2011	2010
Créances clients et comptes rattachés ⁽¹⁾	2 861	3 407	3 664
Valeurs mobilières de placement ⁽²⁾	1 528	939	649
Trésorerie et équivalent trésorerie ⁽³⁾	3 401	3 534	5 040
Autres actifs financiers ⁽²⁾	325	521	400
Instruments financiers dérivés de change actif ⁽⁴⁾	29	65	54
Instruments financiers dérivés de taux actif ⁽⁴⁾	33	37	67
Autres actifs ⁽⁴⁾	1 100	1 171	1 021
Garanties financières et engagements hors bilan ⁽⁵⁾	4	11	555
Exposition maximale au risque de crédit	9 281	9 685	11 450

(1) Voir note 21.

(2) Voir note 17.

(3) Voir note 18.

(4) Voir note 22.

(5) Voir note 33.

ii. Concentration du risque de crédit

En raison de la diversification de ses clients et de leur dispersion géographique, le management estime qu'il n'y a pas concentration de risque de crédit important. Le risque de crédit sur les 5 premiers clients ne dépasse pas 30 % des créances clients.

iii. Actifs financiers dus et non dépréciés

(En millions d'euros)	Montants comptabilisés au 31/12/2012	Dont montants ni en souffrance ni dépréciés	Dont montants non dépréciés mais en souffrance à la date de clôture				Total
			< à 1 mois	De 1 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	> 1 an	
Créances clients et comptes rattachés							
Créances portant intérêts	41	41	-	-	-	-	-
Créances commerciales	2 940	2 576	83	93	42	27	245
Total - Brut	2 981						
Dépréciation	(120)						
Total - net	2 861	2 617	83	93	42	27	245

(En millions d'euros)	Montants comptabilisés au 31/12/2011	Dont montants ni en souffrance ni dépréciés	Dont montants non dépréciés mais en souffrance à la date de clôture				Total
			< à 1 mois	De 1 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	> 1 an	
Créances clients et comptes rattachés							
Créances portant intérêts	114	114	-	-	-	-	-
Créances commerciales	3 416	2 990	117	107	47	32	303
Total - Brut	3 530						
Dépréciation	(123)	-	-	-	-	-	-
Total - net	3 407	3 104	117	107	47	32	303

(En millions d'euros)	Montants comptabilisés au 31/12/2010	Dont montants ni en souffrance ni dépréciés	Dont montants non dépréciés mais en souffrance à la date de clôture				Total
			< à 1 mois	De 1 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	> 1 an	
Créances clients et comptes rattachés							
Créances portant intérêts	167	167	-	-	-	-	-
Créances commerciales	3 650	3 130	144	146	46	31	367
Total - Brut	3 817						
Dépréciation	(153)	-	-	-	-	-	-
Total - net	3 664	3 297	144	146	46	31	367

Les autres actifs financiers en souffrance et non dépréciés ne sont pas significatifs.

iv. Variation des provisions sur créances clients

<i>(En millions d'euros)</i>	Montants
Provision au 31 décembre 2009	(168)
Impact résultat net	(14)
Annulation de créances	23
Effet change	(9)
Autres variations	15
Provision au 31 décembre 2010	(153)
Impact résultat net	3
Annulation de créances	19
Effet change	-
Autres variations	8
Provision au 31 décembre 2011	(123)
Impact résultat net	(5)
Annulation de créances	8
Effet change	-
Autres variations	-
Provision au 31 décembre 2012	(120)

v. Risque de crédit sur les valeurs mobilières de placement, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés

Le Groupe est exposé au risque de crédit sur les valeurs mobilières de placement, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés si une contrepartie fait défaut à ses engagements. Le Groupe diversifie les contreparties afin de répartir le risque de crédit. Ce risque est suivi de façon journalière, dans des limites strictes fondées sur le rating des contreparties. Au 31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010, toutes les contreparties sont classées dans la catégorie « Investment Grade ». L'exposition par rapport à chaque contrepartie est calculée en prenant en compte la juste valeur des valeurs mobilières de placement, de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des instruments dérivés.

f/ Risque de liquidité

i. Risque de liquidité sur la dette financière

Au 31 décembre 2012, le Groupe estime que ses valeurs mobilières de placement, sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie disponibles et sa ligne de crédit syndiqué disponible (voir note 27) sont suffisants pour couvrir les dépenses et les investissements nécessaires à son exploitation et le service de sa dette pour les douze prochains mois.

Cette situation est toujours valable après prise en compte des événements post-clôture décrits en note 27c.

ii. Risque de liquidité sur les dérivés de change

Le mark-to-market des dérivés de change (voir partie b/, paragraphe i. Dérivés de change en vie au 31 décembre) est une bonne indication du risque de liquidité.

Les montants à l'actif et au passif figurent dans la note 22 (autres actifs et passifs).

iii. Risque de liquidité sur les garanties et engagements hors bilan

Voir note 33 : Engagements au titre d'obligations contractuelles et engagements hors bilan.

NOTE 31 AVANCES ET ACOMPTE REÇUS

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Avances et acomptes reçus pour les travaux des contrats de construction	77	126	175
Avances et acomptes reçus hors travaux des contrats de construction	641	464	628
Avances et acomptes reçus	718	590	803
dont :			
• part à moins d'un an	674	571	775
• part à plus d'un an	44	19	28

NOTE 32 NOTES CONCERNANT LES TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

a/ Capacité d'autofinancement

(En millions d'euros)	2012	2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾
Résultat net - attribuable aux propriétaires de la société mère	(1 374)	1 095	(334)
Participations ne donnant pas le contrôle	(77)	49	42
Ajustements :			
• Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	901	895	969
<i>Dont impact de la capitalisation des frais de développement</i>	283	243	262
• Perte de valeur sur actifs	894	-	-
• Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	(204)	(67)	(30)
• Provisions pour pensions et départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, nettes	(732)	(540)	(502)
• Provisions, autres pertes de valeurs et variations de juste valeur	251	(146)	13
• Rachat d'emprunts obligataires et changement d'estimations ⁽²⁾	205	-	(24)
• Plus ou moins-values sur cessions d'actifs	(27)	(45)	(166)
• Quote-part dans le résultat net des entreprises associées nette des dividendes reçus	(1)	(3)	(14)
• Résultat des activités abandonnées	(666)	(414)	(33)
• Coût de financement et intérêts sur litiges fiscaux	273	298	304
• Rémunérations payées d'actions	26	28	36
• Impôts	530	(544)	14
Sous-total ajustements	1 450	(538)	567
Capacité d'autofinancement	(1)	606	275

(1) Les tableaux de flux de trésorerie consolidés 2010 et 2011 sont représentés pour refléter le changement de présentation de la variation du taux de change des emprunts intra-groupe libellés en dollars US. (voir note 4).

(2) Voir notes 8, 25 et 27.

b/ Free cash flow

(En millions d'euros)	2012	2011 ⁽¹⁾	2010 ⁽¹⁾
Capacité d'autofinancement	(1)	606	275
Variation du besoin en fonds de roulement opérationnel ⁽²⁾	345	(200)	(62)
Autres actifs et passifs courants ⁽³⁾	(181)	(13)	(72)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant intérêts et impôts	163	393	141
<i>Dont :</i>			
- montants payés au titre des plans de restructuration	(340)	(344)	(373)
- financement des retraites et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(190)	(185)	(226)
Intérêts (payés)/reçus	(203)	(253)	(256)
Impôts (payés)/reçus	(57)	(55)	(107)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(97)	85	(222)
Investissements corporels et incorporels	(582)	(558)	(673)
Free cash flow	(679)	(473)	(895)

(1) Les tableaux de flux de trésorerie consolidés 2010 et 2011 sont représentés pour refléter le changement de présentation de la variation du taux de change des emprunts intra-groupe libellés en dollars US. (voir note 4).

(2) Y compris les montants de créances cédées sans recours (voir note 28).

(3) Y compris les montants reçus de la cession des crédits d'impôts recherche Français (voir note 28).

c/ Trésorerie (payée) / reçue au titre de la prise ou perte de contrôle des sociétés consolidées

(En millions d'euros)	2012	2011	2010
Prise de contrôle de sociétés consolidées			
Acquisition de sociétés nouvellement consolidées	-	-	-
Trésorerie et équivalent trésorerie détenus par la société nouvellement consolidée	4	-	-
Total - Impact net sur la variation de Trésorerie de la prise de contrôle	4	-	-
Perte de contrôle de sociétés consolidées			
Trésorerie reçue au titre de la cession de titres de sociétés précédemment consolidées	-	(1)	109
Trésorerie et équivalent trésorerie détenus par la société précédemment consolidée	(5)	-	(16)
Total - Impact net sur la variation de Trésorerie de la perte de contrôle	(5)	(1)	93

NOTE 33 ENGAGEMENTS AU TITRE D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

a/ Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente une projection sur les exercices à venir des paiements minimums futurs relatifs aux obligations et engagements fermes et irrévocables du Groupe au 31 décembre 2012. Les montants indiqués au titre de la dette financière et des contrats de crédit bail sont comptabilisés dans l'état de la situation financière du Groupe.

(En millions d'euros)	Échéance				Total
	Avant le 31 décembre 2013	2014-2015	2016-2017	2018 et suivantes	
Obligations fermes d'effectuer des paiements					
Dette financière hors crédit bail	843	1 645	1 150	1 150	4 788
Crédit bail ⁽¹⁾	14	7	2	-	23
Composante capitaux propres des obligations convertibles	11	120	63	-	194
Sous-total – comptabilise dans l'état de la situation financière	868	1 772	1 215	1 150	5 005
Frais financiers sur la dette financière ⁽²⁾	259	421	235	918	1 833
Contrats de location simple	197	268	178	229	872
Commandes d'immobilisations	34	-	-	-	34
Obligations fermes d'achat ⁽³⁾	709	455	267	223	1 654
Sous-total – engagements	1 199	1 144	680	1 370	4 393
Total des obligations contractuelles ⁽⁴⁾	2 067	2 916	1 895	2 520	9 398

- (1) Dont 10 millions d'euros au titre des contrats de cession-bail relatifs à des actifs d'infrastructures informatiques vendus à la société Hewlett Packard (« HP »). Voir « Transactions d'externalisation » ci-dessous.
- (2) Pour calculer les frais financiers sur la dette financière, il a été considéré que les dates de put sont les dates de remboursement. Pour les dettes avec des calls mais pas de put, les dates de call n'ont pas été considérées comme les dates de remboursement. Pour plus de détail sur ces dates se référer à la note 25. Si toutes les dettes existantes au 31 décembre 2012 n'étaient pas remboursées à leurs dates de put respectives, les frais financiers additionnels à supporter jusqu'aux dates de remboursement représenteraient environ 235 millions d'euros (dont 77 millions d'euros à payer en 2014-2017 et 139 millions d'euros en 2018 et lors des années suivantes).
- (3) Dont 1 109 millions d'euros relatifs aux engagements pris envers HP dans le cadre de l'accord global de commercialisation et de l'externalisation de l'infrastructure informatique. Voir « Transactions d'externalisation » ci-dessous. Les autres obligations fermes d'achat résultent d'obligations d'achat principalement prises dans le cadre d'accords pluriannuels de fourniture d'équipements conclus lors de la cession d'activités ou de sites à des tiers ou d'accords d'externalisation.
- (4) Les engagements au titre des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi sont exclus de ce tableau (voir note 26).

b/ Engagements hors bilan – Engagements donnés

Les engagements hors bilan du Groupe concernent essentiellement les engagements pris à l'égard de ses clients d'exécuter des contrats qui lui ont été confiés pour leur montant (engagements de bonne fin, engagements sur avances et acomptes reçus émis par des organismes financiers). Alcatel-Lucent n'utilise pas de sociétés ad hoc pour déconsolider ses risques.

Les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante de l'entreprise sont présentés dans le tableau de synthèse ci-dessous.

Concernant les engagements de bonne exécution, seuls ceux accordés par l'intermédiaire d'institutions financières sont repris dans le tableau ci-dessous :

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Garanties données sur contrats Groupe et hors Groupe	1 217	1 210	1 107
Effets escomptés non échus et assimilés avec recours ⁽¹⁾	1	1	2
Autres engagements ⁽²⁾	716	834	1 044
Sous-total – Engagements conditionnels	1 934	2 045	2 153
Sûretés et autres garanties sur la dette ⁽³⁾	4	11	15
Garanties sur le cash pooling ⁽⁴⁾	-	-	540
Total ⁽⁵⁾	1 938	2 056	2 708

- (1) Les montants reportés sur cette ligne concernent les cessions de créances avec recours. Les montants totaux de cessions de créances sans recours sont donnés en note 28.
- (2) À l'exception de la garantie donnée à Louis Dreyfus Armateurs décrite ci-après.
- (3) À l'exception des garanties subordonnées décrites ci-après sur les emprunts obligataires convertibles.
- (4) Il s'agit de la garantie donnée aux banques assurant le cash pooling jusqu'au 31 décembre 2011. Elle couvrirait le risque attaché aux soldes débiteurs éventuels des comptes bancaires, à l'issue des multiples mouvements quotidiens entre les comptes de la Trésorerie centrale d'Alcatel-Lucent et ceux des filiales.
- (5) Les engagements au titre des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi sont exclus de ce tableau. Voir note 26 pour avoir un résumé des montants estimés de contribution.

Engagements conditionnels donnés au 31 décembre 2012

<i>(En millions d'euros)</i>	Échéance				Total
	À moins d'un an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans	
Engagements conditionnels					
Engagements sur contrats du Groupe ⁽¹⁾	768	253	6	148	1 175
Engagements sur contrats hors Groupe	27	5	10	-	42
Effets escomptés non échus et assimilés	1	-	-	-	1
Autres engagements	322	39	220	135	716
Total	1 118	297	236	283	1 934
Contre-garanties reçues					166

- (1) Dont provisionnés : 164 millions d'euros.

Les montants des engagements indiqués dans les tableaux ci-dessus représentent les montants maxima potentiels (non actualisés) que le Groupe serait amené à payer au titre des garanties données. Ces montants ne sont pas diminués des sommes que le Groupe pourrait éventuellement recouvrer dans le cadre d'actions de recours ou du fait de contre-garanties reçues. Par ailleurs, la plupart des garanties données par la maison mère et des garanties de bonne exécution données aux clients du Groupe font l'objet de contrats d'assurance. En conséquence, l'exposition aux risques au titre des garanties pour lesquelles des informations sont fournies dans le tableau précédent devrait être diminuée des montants à recevoir des assurances en cas de réclamation.

Les engagements donnés en matière de garanties sur les produits, de régimes postérieurs à l'emploi et d'indemnité de fin de carrière ne sont pas repris dans le tableau ci-dessus. Les passifs éventuels provenant d'actions de justice et autres litiges ou arbitrages ne sont pas inclus dans les chiffres ci-dessus, à l'exception de ceux liés à des contrats de construction du Groupe. Pour plus de précision sur les litiges, se référer à la note 36.

Les garanties données sur des contrats long terme du Groupe concernent les garanties de bonne exécution données par l'intermédiaire d'institutions financières aux clients et les garanties adossées aux garanties bancaires données en couverture des avances reçues des clients (à l'exclusion des sûretés réelles et autres comptes bloqués qui sont inclus dans le tableau « Garanties données sur la dette, les avances reçues et passifs éventuels-sûretés réelles au 31 décembre 2012 » de la présente note). Alcatel-Lucent, dans le cadre de telles garanties, s'engage à rembourser les avances reçues ou à indemniser le client dans le cas où les termes du contrat ne seraient pas respectés par la filiale contractante. Lorsque des événements, tels que retards de livraison ou litiges sur l'exécution d'un contrat, rendent probable la réalisation d'un risque, celui-ci fait l'objet d'une provision figurant dans les provisions sur affaires (voir note 29) ou les provisions sur travaux en cours et dont le montant est indiqué dans le tableau ci-dessus en ligne « (1) dont provisionnés ».

Les engagements pris au titre de contrats annulés ou interrompus suite à la défaillance du débiteur, en cas notamment de faillite de ce dernier, sont inclus dans les chiffres ci-dessus sur la ligne « Garanties données sur contrats Groupe et hors Groupe » tant que la main levée de la garantie correspondante n'est pas obtenue.

Les garanties données sur des contrats de construction hors Groupe peuvent aboutir à ce que le Groupe soit amené à dédommager le bénéficiaire de la garantie au titre de la défaillance du co-contractant (société non consolidée). La juste valeur de ces engagements, représentative des primes perçues en rémunération de la garantie donnée, s'élève au 31 décembre 2012 à presque 0 million d'euros (1 million d'euros 31 décembre 2011 et 1 million d'euros au 31 décembre 2010).

Alcatel-Lucent accorde des licences de logiciels à ses clients ainsi que des droits d'utilisation de propriétés intellectuelles qui peuvent donner lieu à indemnisation des bénéficiaires au titre de tout dommage réclamé par des tiers du fait d'infractions aux droits de propriété intellectuelle (brevets, marques et autres). Alcatel-Lucent n'est pas en mesure de déterminer le montant maximum potentiel de telles indemnisations car Alcatel-Lucent ne dispose pas d'informations suffisantes en ce qui concerne la nature et le périmètre de ces réclamations avant leur occurrence.

Alcatel-Lucent indemnise les membres de son conseil d'administration ainsi que certains de ses directeurs actuels et passés contre les réclamations de tiers alléguant le non-respect des droits et devoirs attachés à leurs fonctions. Certains des coûts encourus au titre de ces indemnisations pourraient être couverts par des assurances. Alcatel-Lucent n'est pas en mesure d'estimer de façon fiable les montants qui pourraient devoir être payés au titre de ces engagements, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas plafonnés, du fait de leur nature conditionnelle et des faits et circonstances propres à chacun des cas concernés. Dans le passé les montants payés par Alcatel-Lucent au titre de tels engagements n'ont pas eu d'effets significatifs sur l'activité, la position financière, les résultats et les flux de trésorerie liés aux opérations du Groupe.

Garanties données sur la dette, les avances reçues et passifs éventuels-sûretés réelles au 31 décembre 2012

(En millions d'euros)	Échéance				Total	Total du poste de l'état de la situation financière	% du Poste de l'état de la situation financière
	À moins d'un an	De 2 à 3 ans	De 4 à 5 ans	À plus de 5 ans			
Garanties données sur dette et avances reçues							
Sûretés réelles accordées	-	-	1	-	1		
Autres garanties données	-	3	-	-	3		
Total	-	3	1	-	4		
Valeur nette comptable des actifs donnés en garantie :							
• immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	1 175	0,00 %
• immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	1 164	0,00 %
• immobilisations financières	-	-	1	-	1	340	0,29 %
• stocks	-	-	-	-	-	1 940	0,00 %
Total	-	-	1	-	1		

Transactions d'externalisation

Transaction avec Hewlett Packard

Au cours de l'année 2009, Alcatel-Lucent a signé, le 20 octobre 2009, un accord majeur d'externalisation avec la société Hewlett Packard (« HP ») applicable au 1^{er} décembre 2009, et dans le même temps un accord de coopération sur dix ans sur les ventes avec HP a été signé.

La transaction d'externalisation de l'infrastructure informatique prévoit que HP transformera et gèrera une grande partie de l'infrastructure informatique d'Alcatel-Lucent. Partie intégrante d'une phase de transition initiale et d'une phase de transformation, HP a investi ses propres ressources pour transformer la plateforme informatique globale d'Alcatel-Lucent. En conséquence, Alcatel-Lucent s'engage à restructurer ses opérations informatiques, ce qui est estimé à un coût de 200 millions d'euros. Ces coûts de restructuration, qui comprennent des coûts de licenciement et des coûts de transfert de certaines entités légales et ressources à HP, sont reconnus lorsqu'encourus, à partir de 2010. 31 millions d'euros de ces coûts de restructuration ont été reconnus au cours de l'année 2012 (22 millions d'euros en 2011 et 28 millions d'euros en 2010). De plus, un amendement a été signé entre HP et Alcatel-Lucent au cours du quatrième trimestre 2011 concernant un montant supplémentaire de coût T&T de 42 millions d'euros (y compris de 6 millions d'euros de baux). 6 millions d'euros de ces coûts supplémentaires ont été dépensés en 2012 (10 millions d'euros en 2011).

Faisant également partie du transfert de ressources, en 2010 Alcatel-Lucent a vendu à HP des actifs d'infrastructures informatiques dans le cadre d'un accord de cession bail, les obligations de paiements correspondantes étant incluses dans la ligne « Crédit-bail » dans le tableau des obligations fermes d'effectuer des paiements ci-dessus, représentant un montant total de 10 millions d'euros au 31 décembre 2012 (13 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 34 millions d'euros au 31 décembre 2010).

Faisant partie de l'ensemble de l'accord avec HP, Alcatel-Lucent s'est également engagé à acheter pour environ 514 millions d'euros de biens et services HP (le montant a augmenté de 62 millions d'euros par rapport à 2011 suite à l'augmentation de la durée d'engagement d'une année supplémentaire (jusqu'en 2014)). Au sein de ce montant, 311 millions d'euros sont relatifs à l'engagement pris d'acquiescer chaque année sur une période de cinq ans du 1^{er} janvier 2010 jusqu'au 31 décembre 2014 un montant d'environ 62 millions d'euros identique à celui des achats de biens et services à HP effectués du 1^{er} novembre 2008 au 31 octobre 2009 et 202 millions d'engagement d'achats supplémentaires à effectuer sur cette même période de cinq ans de biens et services HP à utiliser dans le cadre des réseaux clients, avec un engagement restant total de 226 millions d'euros au 31 décembre 2012. L'obligation au titre des contrats de crédit bail et les obligations fermes d'achat relatives à cet accord sont comprises dans le tableau donnant les obligations fermes d'effectuer des paiements présentées ci-avant dans les chiffres des lignes « Crédit bail » et « Obligations fermes d'achat ».

Les deux engagements suivants font également partie des contrats HP :

- un engagement d'achat minimum relatif aux services de gestion informatique que HP et/ou des sociétés du groupe HP doivent effectuer ou procurer à Alcatel-Lucent sur une durée de 10 ans et pour un montant total de 1 408 millions d'euros (montant qui comprend 120 millions d'euros des 200 millions d'euros de coûts de restructuration mentionnés ci-dessus et avec un engagement restant de 778 millions d'euros au 31 décembre 2012 (976 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 1 206 millions d'euros au 31 décembre 2010)) ; et
- un engagement de faire des efforts commerciaux pour développer les ventes dans le cadre de l'accord global de commercialisation avec HP, comprenant l'établissement d'une équipe dédiée, pour un montant total de 298 millions d'euros sur dix ans (avec un engagement restant de 105 millions d'euros au 31 décembre 2012 (164 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 227 millions d'euros au 31 décembre 2010)).

Ces deux engagements, pour la part restante au 31 décembre 2012, sont compris dans le tableau donnant les obligations fermes d'effectuer des paiements présentées ci-avant dans les chiffres de la ligne « Obligations fermes d'achat ».

Autres engagements - Contrats d'approvisionnement / Fournisseurs de services d'approvisionnement en matériels électroniques (Electronic Manufacturing Services (EMS))

Alcatel-Lucent sous-traite une part significative de ses activités de fabrication à un nombre limité de fournisseurs de services d'approvisionnement en matériel électronique (EMS). Les EMS produisent des produits Alcatel-Lucent en utilisant les spécifications Alcatel-Lucent, des plateformes de test conformes aux programmes d'assurance qualité Alcatel-Lucent, et les normes établies par Alcatel-Lucent. Les EMS doivent se fournir en composants et sous-ensembles qu'ils utilisent ensuite pour produire des produits sur le fondement des prévisions des besoins futurs d'Alcatel-Lucent auprès de fournisseurs agréés par Alcatel-Lucent.

En général, Alcatel-Lucent n'est pas propriétaire des composants et sous-ensembles achetés par les EMS et les titres de propriété de ces produits sont transférés à Alcatel-Lucent par les fournisseurs au moment où les EMS livrent ces produits. Le Groupe enregistre les stocks au moment de leur transfert de propriété des EMS à Alcatel-Lucent. Alcatel-Lucent constitue des provisions pour stock en excès ou obsolètes déterminées en fonction des tendances historiques de consommation et des estimations des besoins futurs, y compris pour les produits appartenant aux EMS et produits pour le compte d'Alcatel-Lucent, ainsi que sur les commandes irrévocables et non remboursables (« non-cancellable, non-returnable » - « NCNR ») que les sous-traitants EMS ont vis-à-vis de leurs fournisseurs pour des composants et sous-ensembles qui seront intégrés dans des produits Alcatel-Lucent. En 2012, Alcatel-Lucent a enregistré une charge de 25 millions d'euros pour les engagements de stocks excédentaires avec ses fournisseurs EMS à comparer à une charge de 6 millions d'euros en 2011 (et une reprise de 3 millions d'euros en 2010).

En général, Alcatel-Lucent n'a pas d'engagement d'achat minimum dans ses contrats d'approvisionnement avec les EMS, et de ce fait, aucun engagement à ce titre ne figure dans le tableau des « obligations fermes d'effectuer des paiements » présenté au début de cette note annexe.

Garanties subordonnées données sur certains emprunts obligataires cotés d'Alcatel-Lucent et de Lucent Technologies Inc. (« Lucent »)

Garantie de Alcatel-Lucent USA Inc. sur les emprunts obligataires cotés d'Alcatel-Lucent

Le 27 mars 2007, Alcatel-Lucent USA Inc. a donné sa garantie entière et inconditionnelle pour l'emprunt obligataire Alcatel-Lucent à 6,375 % EUR à échéance 2014 (dont le montant principal était de 462 millions d'euros au 31 décembre 2012). Cette garantie est sans privilège et subordonnée à la dette senior d'Alcatel-Lucent USA Inc. et est *pari passu* avec les autres emprunts obligataires sans privilèges d'Alcatel-Lucent USA Inc., à l'exclusion de ceux qualifiés expressément de senior aux obligations de garantie.

Engagements spécifiques

Engagements liés aux cessions d'activités d'Alcatel-Lucent USA Inc.

Alcatel-Lucent USA Inc. est partie prenante de plusieurs accords qui ont été passés en relation avec la cession par Alcatel-Lucent USA Inc. de certaines de ses filiales dont notamment AT&T, Avaya, LSI Corporation (ex-Agere Systems qui a fusionné avec LSI Corporation en avril 2007) et NCR Corporation. Conformément à ces accords, Alcatel-Lucent USA Inc. et ses anciennes filiales ont convenu de répartir certaines des dettes entre chacune des activités et de partager ces dettes sur le fondement de clés d'allocations et de seuils divers. Alcatel-Lucent USA Inc. a une provision de 15 millions de dollars US au 31 décembre 2012 au titre d'une réclamation faite par NCR Corporation concernant ses engagements environnementaux sur la dépollution de la rivière Fox dans le Wisconsin aux États-Unis. En 2012, un paiement de 1 million d'euros a été fait à NCR Corporation et une reprise de 1 million d'euros a été comptabilisée sur la base de la réduction du montant réclamé par NCR Corporation à AT&T et Alcatel-Lucent (une reprise de 3 millions d'euros a été comptabilisée en 2011 et une reprise de 4 millions d'euros a été comptabilisée en 2010). Toute évolution relative à la procédure Fox River pourra occasionner des ajustements de la provision actuelle. Alcatel-Lucent USA Inc. n'a pas connaissance de dettes significatives envers ses anciennes filiales, en relation avec ces accords, qui ne seraient pas comprise dans les états financiers consolidés 2012. Il n'en demeure pas moins qu'il reste possible que de telles dettes potentielles soient à honorer par Alcatel-Lucent USA Inc. dans le futur au-delà des montants déjà provisionnés.

Contrats de garantie et d'indemnisation d'Alcatel-Lucent USA Inc

Alcatel-Lucent USA Inc. s'est séparée de certaines de ses activités au travers d'accords de cession à des tiers ou de scission avec ses actionnaires. En relation avec ces transactions des clauses d'indemnisation ont été mises en place en faveur des acheteurs ou de tiers ayant des opérations avec les activités cédées. Ces clauses incluent des garanties de second rang au titre d'engagements de location de biens immobiliers et d'équipements relatifs aux entités cédées et certaines indemnités spécifiques au titre de risques juridiques et environnementaux ainsi qu'au titre des engagements de fourniture. La durée de ces engagements varie mais est standard pour ce type de garantie.

Alcatel-Lucent USA Inc. reste potentiellement responsable pour environ 47 millions de dollars US au 31 décembre 2012 (59 millions de dollars US au 31 décembre 2011 et 72 millions de dollars US au 31 décembre 2010) au titre d'engagements de location, qui ont été transférés à Avaya, LSI Corporation et des acheteurs d'autres activités cédées. La durée résiduelle de ces contrats de location transférés et l'étendue des obligations potentielles d'Alcatel-Lucent USA Inc. correspondantes va de 1 mois à 8 ans. Le cessionnaire de ces contrats de location cédés peut restructurer ou terminer ces contrats avant leur échéance initiale et libérer Alcatel-Lucent USA Inc. de sa possible obligation. Alcatel-Lucent USA Inc. a, en général, le droit de recevoir une indemnité ou un remboursement de la part des bénéficiaires et Alcatel-Lucent USA Inc. n'a pas comptabilisé de provision au titre de pertes relatives à ce type d'obligations.

Alcatel-Lucent USA Inc. est partie prenante des accords d'indemnisation au titre d'ajustements des charges fiscales relatives à ses lignes de produits, ainsi qu'à une partie des autres ajustements fiscaux relatifs aux périodes précédant la séparation avec AT&T. Alcatel-Lucent USA Inc. a des accords similaires avec Avaya et LSI Corporation (ex-Agere). Certains ajustements fiscaux ont été proposés ou estimés au titre de ces accords. Le résultat de ces demandes ne devrait pas avoir d'effet négatif significatif sur le résultat des opérations du Groupe, la position financière consolidée ou la trésorerie à court terme.

Lettre de garantie en faveur de Louis Dreyfus Armateurs

Au cours du 1er semestre 2011, Alcatel-Lucent a signé une lettre de garantie (« LG ») en faveur de Louis Dreyfus Armateurs (« LDA »), notre coentrepreneur dans l'entité conjointement contrôlée Alda Marine, selon laquelle Alcatel-Lucent s'engage à indemniser toutes pertes provenant de l'exposition des équipes concernées aux radiations émanant de la centrale nucléaire endommagée de Fukushima, Japon, lors des réparations faites au cours du deuxième trimestre 2011 sur un câble sous-marin, qui ont nécessité l'utilisation de navires armés par LDA.

Notre dette potentielle au titre de cette LG ne devrait pas excéder 50 millions d'euros, augmentés annuellement par le taux le plus bas de (i) 5 % et (ii) le pourcentage d'augmentation des salaires des équipages concernées accordée par LDA. Cette LG expire le 15 avril 2081.

Comme le niveau des radiations mesuré durant les réparations est toujours resté sous les seuils critiques tels que définis par l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire), le risque d'avoir à effectuer des paiements au titre de cet engagement est considéré comme faible au 31 décembre 2012.

c/ Engagements hors-bilan - Engagements reçus

(En millions d'euros)	2012	2011	2010
Garanties reçues ou sûretés réelles reçues sur des prêts	46	144	22
Contre-garanties reçues sur des garanties données sur contrats	1	63	66
Autres engagements reçus	119	130	135
Total	166	337	223

Engagements reçus sur la dette financière et les accords de crédit bancaires

L'engagement reçu au titre du crédit bancaire syndiqué (effectif au 31 décembre 2012) est décrit en note 27j.

NOTE 34 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont principalement :

- les actionnaires d'Alcatel-Lucent ;
- les coentreprises (consolidées en proportionnelle) ;
- les investissements dans des entreprises associées (consolidées par mise en équivalence) ;
- les entités non consolidées ; et
- les administrateurs et membres du comité exécutif.

À la connaissance du Groupe, aucun actionnaire ne détient plus de 5 % du capital de la société mère au 31 décembre 2012.

Les transactions avec les parties liées comme définies par IAS 24 « Informations relatives aux parties liées » intervenues en 2012, 2011 et 2010 sont détaillées comme suit.

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Revenus			
Filiales non consolidées	36	19	46
Coentreprises	-	-	-
Entreprises associées	8	8	2
Coût des ventes			
Filiales non consolidées	(61)	(67)	(93)
Coentreprises	(26)	(24)	(29)
Entreprises associées	(7)	(5)	(2)
Frais de R&D			
Filiales non consolidées	(8)	(13)	(13)
Coentreprises	-	-	-
Entreprises associées	-	-	-

Les actifs et passifs inscrits dans l'état de la situation financière 2012, 2011 et 2010 relatives aux parties liées sont les suivants :

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Autres actifs			
Filiales non consolidées	16	8	5
Coentreprises	3	3	3
Entreprises associées	4	8	4
Autres passifs			
Filiales non consolidées	(10)	(10)	(4)
Coentreprises	-	-	-
Entreprises associées	-	-	(1)
Trésorerie (dette financière) nette			
Filiales non consolidées	-	-	-
Coentreprises	8 ⁽¹⁾	18 ⁽¹⁾	24 ⁽¹⁾
Entreprises associées	-	-	-

(1) Prêt à une coentreprise (voir notes 17 et 27a).

Les administrateurs et membres du comité exécutif sont ceux présents sur l'exercice et listés dans la partie gouvernement d'entreprise du rapport annuel. En 2012, 2011 et 2010, les rémunérations, avantages et charges sociales attribuables aux administrateurs et membres du comité exécutif compris dans le résultat net se décomposent comme suit :

Charges enregistrées au titre des rémunérations et avantages assimilés accordés aux dirigeants

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Avantages à court terme			
Rémunérations fixes	8	9	11
Rémunérations variables ⁽¹⁾	1	4	4
Jetons de présence	1	1	1
Charges sociales patronales	2	2	2
Indemnités de fin de contrat	2	3	-
Autres avantages			
Avantages postérieurs à l'emploi	4	3	3
Paiements fondés sur des actions	12	8	4
Total	30	30	25

(1) Les rémunérations variables incluent les primes de fidélisation.

NOTE 35 FRAIS DE PERSONNEL ET HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

a/ Charges liées aux avantages au personnel

<i>(En millions d'euros)</i>	2012	2011	2010
Frais de personnel ⁽¹⁾	5 166	5 086	5 208
Coûts de restructuration ⁽²⁾	363	113	240
Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi ⁽³⁾	(204)	(67)	(30)
Composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi ⁽⁴⁾	(617)	(417)	(339)
Total des charges liées aux avantages au personnel - net	4 708	4 715	5 079

(1) Inclus les charges sociales et les charges opérationnelles de retraite. Ce montant est reconnu dans le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession de sociétés consolidées, règlements de litiges et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi.

(2) Voir note 29d.

(3) Voir note 26f.

(4) Voir note 8.

b/ Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant non audité des honoraires perçus par les Commissaires aux comptes est présentée à la section 11.2 du document de référence disponible sur Internet (<http://alcatel-lucent.com>).

NOTE 36 LITIGES

Indépendamment d'un certain nombre de litiges liés à la marche des affaires (dont divers contentieux sociaux collectifs en France et aux États-Unis) et dont la direction pense qu'ils sont convenablement provisionnés (voir note 29c) ou qu'ils n'engendreront pas un coût significatif pour le Groupe, Alcatel-Lucent est impliquée dans les litiges ci-après exposés.

PROCÉDURES ET ENQUÊTES

a/ Procédures costaricaines

Au début d'octobre 2004, Alcatel-Lucent a appris que le Procureur Général du Costa Rica et une commission parlementaire avaient lancé des enquêtes sur des versements effectués par des consultants prétendument pour le compte d'Alcatel CIT, une filiale française renommée Alcatel-Lucent France (« CIT ») ou d'autres filiales d'Alcatel-Lucent à divers fonctionnaires et deux partis politiques costaricains, ainsi qu'à des représentants de l'Instituto Costarricense de Electricidad (ICE), l'opérateur public de télécommunications, en relation avec l'obtention par CIT de plusieurs contrats de fourniture d'équipements et de services auprès de cet organisme. Dès qu'Alcatel-Lucent a appris l'existence de ces allégations, elle a lancé une enquête interne sur cette affaire.

En relation avec les allégations concernant le Costa Rica, le 27 juillet 2007, le bureau du Procureur du Costa Rica a inculpé onze personnes, y compris l'ancien président d'Alcatel de Costa Rica, pour corruption aggravée, enrichissement illégal, dissimulation, fraude et autre. Depuis lors, trois de ces personnes inculpées ont plaidé coupable. Peu après, le Parquet général

du Costa Rica et l'ICE, agissant comme victime de cette affaire pénale, ont chacun intenté des actions civiles pour réclamer des dommages et intérêts contre ces onze personnes défenderesses au pénal, ainsi que contre cinq défendeurs civils supplémentaires (une personne et quatre sociétés y compris CIT) pour un montant de 52 millions de dollars US (pour le Parquet Général) et 20 millions de dollars US (pour l'ICE). L'action civile du Parquet Général remplace les deux actions précédentes du 25 novembre 2004 et du 31 août 2006. Le 25 novembre 2004, le Parquet Général a intenté une action civile contre CIT pour obtenir des dommages-intérêts au profit du peuple et du Trésor costaricains en réparation des pratiques alléguées et de la perte de prestige subie par la nation du Costa Rica (dommages sociaux). L'action civile d'ICE, qui se substitue à sa précédente action du 1er février 2005, demande réparation du préjudice causé à ses clients et à elle-même du fait des paiements allégués, et de celui résultant de l'atteinte à sa réputation (dommages moraux) et pour les dommages résultant des surfacturations alléguées qu'elle a été obligée de payer dans le cadre du contrat conclu avec CIT. Au cours des audiences préliminaires à San José, en septembre 2008, ICE a déposé un rapport dans lequel les dommages prétendument causés par CIT sont évalués à 71,6 millions de dollars US. Le procès dans le cadre de la procédure pénale, incluant les demandes civiles qui y sont liées, a débuté le 14 avril 2010 et se poursuit. En décembre 2012, la Cour d'appel a déclaré tous les inculpés non-coupables, bien qu'Alcatel-Lucent ne sache pas sur quels motifs car elle n'a pas encore été notifiée de la décision ; par conséquent, Alcatel-Lucent ne peut pas prédire quel sera l'impact de cette décision sur les demandes à l'encontre de CIT.

Alcatel-Lucent est parvenu à un accord de transaction avec le Parquet Général concernant les demandes de dommages sociaux donnant lieu à un paiement par CIT d'environ 10 millions de dollars US. ICE prétend que ses demandes ne sont pas couvertes par cette transaction avec le Parquet Général et les a plaidées avec les plaintes pénales. Le 5 avril 2011, le tribunal a clos le procès. Le tribunal a prononcé son verdict le 27 avril 2011, et ICE a été déboutée de ses demandes civiles pour vice de procédure. Le Tribunal pénal a rendu sa décision motivée écrite le 25 mai 2011. La provision de 2 millions d'euros comptabilisée précédemment a, par conséquent, été intégralement reprise au cours du deuxième trimestre 2011.

De plus, en août 2007, ICE a entamé une procédure administrative afin de résilier le contrat de 2001 par lequel CIT devait poser 400 000 lignes GSM portable (le « Contrat 400KL GSM »). Dans le cadre de cette procédure, ICE demande une indemnité de 59,8 millions de dollars US pour dommages et perte de revenus. En mars 2008, CIT et ICE ont mené à terme les négociations d'un projet de transaction d'un « Plan d'Amélioration », visant à régler intégralement et définitivement ce contentieux. Le conseil d'administration d'ICE n'a pas donné son aval à ce projet de transaction ; il a de surcroît adopté une résolution visant à poursuivre la procédure administrative précitée afin de résilier le volant exploitation et maintenance du Contrat 400KL GSM et réclamer des pénalités et dommages d'un montant de 59,8 millions de dollars US, ainsi qu'appeler la garantie de bonne fin. La résiliation par ICE de ce volant du Contrat 400 KL GSM a été notifiée à CIT le 23 juin 2008. ICE a formulé d'autres demandes pour dommages et pénalités en rapport avec le Contrat 400KL GSM qui portent le préjudice éventuel lié à ce contrat à un montant total cumulé de 78,1 millions de dollars US, dont ICE a obtenu 5,9 millions de dollars US.

En juin 2008, CIT a formé un recours administratif contre ladite résiliation. ICE a appelé la garantie de bonne fin en août 2008 et le 16 septembre 2008 une demande de paiement du solde des dommages réclamés soit 44,7 millions de dollars US a été notifiée à CIT, à la requête d'ICE. Le 17 septembre 2008, la Cour Suprême du Costa Rica a statué sur l'appel formé par CIT et a décidé que : (i) la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars US devait être remboursée à CIT et (ii) la demande de 44,7 millions de dollars US serait suspendue jusqu'à la décision finale du tribunal compétent pour statuer sur l'affaire. Toutefois, suite à une requête d'ICE, la Cour a décidé de mettre la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars US sous séquestre judiciaire, et ce jusqu'au terme de la procédure. Le 8 octobre 2008, CIT a déposé une demande à l'encontre d'ICE demandant au tribunal d'annuler la résiliation partielle par l'ICE du Contrat 400KL GSM et réclamant des dommages-intérêts en réparation des dommages causés à CIT. En janvier 2009, ICE rendit sa réponse à la requête déposée par CIT. Lors d'une audience du 25 mars 2009, l'ICE a refusé toute discussion transactionnelle avec CIT. Le 20 avril 2009, CIT a demandé à la Cour que lui soit rendue la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars US pour lui substituer une garantie d'exécution de la décision finale de la Cour. CIT a fait appel du rejet par la Cour de cette requête, et a eu gain de cause lors de l'audience du 18 mars 2010. Par conséquent, CIT récupérera ces 15,1 millions de dollars dès qu'elle aura fourni à la Cour une garantie bancaire du même montant. Une audience prévue initialement le 1er juin 2009 a été suspendue, ICE ayant décidé de ne pas présenter à la Cour le dossier administratif complet avec lequel elle avait procédé à la résiliation partielle du Contrat 400KL GSM. Le procès devrait se tenir en 2013.

Le 14 octobre 2008, les autorités du Costa Rica ont notifié à CIT l'engagement d'une procédure administrative en vue d'exclure CIT des marchés publics au Costa Rica pour une durée de 5 ans. Cette procédure administrative a été suspendue le 8 décembre 2009 dans l'attente de la résolution de la procédure pénale décrite ci-dessus. En mars 2010, en raison de prétendus manquements importants au Contrat 400KL GSM (notamment par rapport à des défauts de qualité et de couverture réseau des routes) CIT a reçu une notification d'une nouvelle procédure administrative par laquelle ICE demande à ce que CIT soit interdite de conclure des contrats de fourniture.

ICE a déposé le 3 mai 2012 au Tribunal Contencioso Administrativo y Civil de Hacienda du Costa Rica une nouvelle demande à l'encontre d'un certain nombre de sociétés Alcatel-Lucent concernant les faits de corruption qui ont été enquêtés et transigés avec les autorités du Costa Rica et des Etats-Unis. Cette demande ICE s'élève à 14 millions d'euros, et aucune provision n'a été comptabilisée car Alcatel-Lucent estime que cette affaire a fait l'objet d'une transaction complète avec le Procureur Général du Costa Rica en 2010.

Si les autorités du Costa Rica concluent que des infractions pénales ont été commises, CIT pourrait se voir interdire de soumissionner à des marchés publics au Costa Rica pendant une certaine période. Alcatel-Lucent a généré des revenus pour 2,8 millions de dollars US sur des contrats au Costa Rica en 2012 et prévoit de générer environ 2,1 millions de dollars US en 2013. Sur la base du montant de revenus anticipé de ces contrats, Alcatel-Lucent ne pense pas que la perte du marché costaricain puisse avoir un effet négatif significatif au niveau du Groupe. En revanche, ces événements pourraient avoir un impact négatif sur la réputation d'Alcatel-Lucent en Amérique Latine.

Alcatel-Lucent a comptabilisé une provision relative à ces différentes actions en cours au Costa Rica lorsqu'une estimation fiable du décaissement futur probable était disponible.

b/ Enquêtes menées en France

Les autorités françaises enquêtent ou ont enquêté sur certaines opérations de filiales d'Alcatel-Lucent au Costa Rica, Kenya, Nigeria et en Polynésie française.

Concernant le Costa Rica, les autorités françaises enquêtent sur les paiements effectués par CIT à ses consultants dans l'affaire citée ci-dessus.

En ce qui concerne l'enquête visant à déterminer si des agents publics kenyans auraient perçu des paiements illicites du fait des paiements effectués en 2000 à des consultants dans le cadre d'un contrat de fourniture entre CIT et une société du secteur privé au Kenya, le 7 novembre 2012 le tribunal de grande instance de Paris a prononcé une ordonnance de non-lieu.

En ce qui concerne le Nigéria, les autorités françaises ont demandé à Alcatel-Lucent de fournir des documents supplémentaires concernant les paiements faits par ses filiales à certains agents au Nigeria. Alcatel-Lucent a répondu à cette demande et continue à coopérer avec les autorités qui mènent l'enquête.

L'enquête en Polynésie française concerne la filiale d'Alcatel-Lucent travaillant dans le domaine des systèmes de télécommunication sous-marins, Alcatel-Lucent Submarine Networks (« ASN »), et certains ex-employés d'Alcatel-Lucent, en rapport avec un projet de câble sous-marin de télécommunication entre Tahiti et Hawaï attribué à ASN en 2007 par l'Office des postes et télécommunication de la Polynésie française (« OPT »).

Le 23 septembre 2009, quatre de ces anciens employés ont été mis en examen pour complicité de délit de favoritisme pour l'attribution par OPT de ce marché public. Le 23 novembre 2009, ASN a été accusée de recel de favoritisme au titre de ces mêmes accusations de favoritisme. Alcatel-Lucent a entamé et poursuit son enquête interne dans cette affaire. En mars 2011, certains agents publics de Polynésie française, dont certains ne sont plus en fonction, ont été mis en examen pour favoritisme ou complicité de délit de favoritisme.

Alcatel-Lucent ne peut pour l'instant prédire le résultat de ces enquêtes et l'effet qu'elles pourraient éventuellement avoir sur ses activités commerciales. Plus précisément, si ASN devait être jugée coupable d'infraction pénale, les tribunaux français pourraient, entre autres, imposer une amende à ASN et/ou l'exclure des marchés publics français pour une durée de temps à définir. ASN a généré des revenus d'environ 2,1 millions d'euros provenant des marchés publics français en 2012 et prévoit d'en générer pour approximativement 9,2 millions d'euros en 2013. Par conséquent, Alcatel-Lucent estime que la perte de cette activité du fait d'une telle interdiction n'aurait pas un effet significatif sur le Groupe dans son ensemble.

IMPACT DE CES DIVERSES ENQUÊTES ET PROCÉDURES

Les enquêtes administratives et les procédures judiciaires sont soumises à des incertitudes et leur dénouement est difficile à prévoir. En conséquence, Alcatel-Lucent n'est pas en mesure d'estimer le montant total des paiements qu'elle serait amenée à effectuer ou de l'impact financier concernant ces affaires. Du fait des incertitudes des enquêtes administratives et des procédures judiciaires, une ou plusieurs de ces affaires pourraient finalement entraîner une condamnation d'Alcatel-Lucent à des paiements significatifs au-delà de ceux faisant l'objet des transactions décrites dans cette note 36.

À l'exception des enquêtes gouvernementales et litiges visés dans cette section et de l'analyse de leurs conséquences possibles qui y figurent, à la date du présent document de référence, la Société n'a pas connaissance, de procédure judiciaire, arbitrale ou gouvernementale (y compris suspendue ou dont la Société serait menacée) à son encontre ou à l'encontre de l'une des sociétés du Groupe susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou de celle de l'ensemble du Groupe.

Aucun nouveau litige significatif n'a été commencé depuis le 31 décembre 2012.

NOTE 37 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le 14 décembre 2012, Alcatel-Lucent a annoncé la conclusion d'un accord d'engagements avec Crédit Suisse AG et Goldman Sachs Bank USA portant sur des crédits garantis de premier rang d'un montant global de 1,615 milliard d'euros. Le 30 janvier 2013, Alcatel-Lucent a annoncé la conclusion de l'accord de financement d'une valeur nominale de 2 milliards d'euros. Les

caractéristiques principales de ces crédits garantis de premier rang sont décrites en note 27c. L'impact de ces nouveaux crédits garantis de premier rang sur la ligne de crédit syndiquée existante au 31 décembre 2012 est décrit dans la note 30f.

Aucun autre événement n'est intervenu entre la date de clôture et le 6 février 2013, date d'arrêt des comptes consolidés par le Conseil d'administration et d'autorisation de leur communication, qui aurait un impact significatif sur la situation financière.

NOTE 38 LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Société	Pays	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Alcatel-Lucent ⁽²⁾ ⁽³⁾	France		Consolidante
Sociétés opérationnelles ⁽¹⁾			
Alcatel-Lucent Australia Limited	Australie		Globale
Alcatel-Lucent Austria AG	Autriche		Globale
Alcatel-Lucent Bell NV	Belgique		Globale
Alcatel-Lucent Brasil S/A	Brésil		Globale
Alcatel-Lucent Canada Inc.	Canada		Globale
Alcatel-Lucent Deutschland AG	Allemagne		Globale
Alcatel-Lucent Enterprise	France		Globale
Alcatel-Lucent España S.A.	Espagne		Globale
Alcatel-Lucent France	France		Globale
Alcatel-Lucent India Limited	Inde		Globale
Alcatel-Lucent International	France		Globale
Alcatel-Lucent Italia S.p.A.	Italie		Globale
Alcatel-Lucent Mexico S.A. de C.V.	Mexique		Globale
Alcatel-Lucent Nederland B.V.	Pays-Bas		Globale
Alcatel-Lucent Polska Sp Z.o.o.	Pologne		Globale
Alcatel-Lucent Portugal, S.A.	Portugal		Globale
Alcatel-Lucent Schweiz AG	Suisse		Globale
Alcatel-Lucent Shanghai Bell Co, Ltd	Chine	50	Globale ⁽⁴⁾
Alcatel-Lucent Submarine Networks	France		Globale
Alcatel-Lucent Telecom Limited	Royaume-Uni		Globale
Alcatel-Lucent USA Inc.	États-Unis		Globale
Alda Marine Ile de Ré—Ile de Bréhat ⁽⁵⁾	France	85	Proportionnelle ⁽⁵⁾
Alda Marine	France	51	Proportionnelle ⁽⁵⁾
LGS Innovations LLC	États-Unis		Globale
Holdings			
Holdings financières			
Alcatel-Lucent Holdings Inc.	États-Unis		Globale
Alcatel-Lucent NV	Pays-Bas		Globale
Alcatel-Lucent Participations	France		Globale
Coralec	France		Globale
Florelec	France		Globale
Services Financiers et réassurance			
Electro Banque	France		Globale
Electro Ré	Luxembourg		Globale

(1) Les pourcentages de contrôle et d'intérêt sont de 100 % sauf indication différente.

(2) Société cotée sur une bourse de valeurs.

(3) Les données d'Alcatel-Lucent, société mère, sont incluses dans le secteur « Autres ».

(4) Société contrôlée exclusivement par le Groupe qui en détient 50 % plus une action.

(5) Société contrôlée conjointement avec Louis Dreyfus Armateur, actionnaire à hauteur de 49 %. Alcatel-Lucent détient indirectement 69 % de AMIRIB au travers d'Alcatel-Lucent Submarine Networks France. Alda Marine détient les 31 % restants d'AMIRIB.

NOTE 39 INFORMATION TRIMESTRIELLE (NON AUDITÉE)

Comptes de résultat consolidés

(En millions d'euros sauf résultat par action)

2012	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
Revenus	3 206	3 545	3 599	4 096	14 446
Coût des ventes	(2 235)	(2 420)	(2 595)	(2 849)	(10 099)
Marge brute	971	1 125	1 004	1 247	4 347
Charges administratives et commerciales	(634)	(610)	(574)	(575)	(2 393)
Frais de R&D avant capitalisation de frais de développement	(623)	(595)	(605)	(609)	(2 432)
Impact de la capitalisation des frais de développement	(3)	(6)	(6)	3	(12)
Frais de R&D	(626)	(601)	(611)	(606)	(2 444)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges et amendements de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	(289)	(86)	(181)	66	(490)
Coûts de restructuration	(75)	(107)	(61)	(247)	(490)
Litiges	1	-	1	-	2
Résultat de cession de sociétés consolidées	-	-	-	11	11
Pertes de valeur sur actifs	-	-	-	(894)	(894)
Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	-	30	5	169	204
Résultat de l'activité opérationnelle	(363)	(163)	(236)	(895)	(1 657)
Intérêts financiers relatifs à la dette financière brute	(85)	(91)	(89)	(92)	(357)
Intérêts financiers relatifs à la trésorerie et aux valeurs mobilières de placement	20	22	18	18	78
Coût de financement	(65)	(69)	(71)	(74)	(279)
Autres produits et charges financiers	107	(73)	142	171	347
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	-	1	(1)	2	2
Résultat net avant impôt, réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés non reconnus et activités abandonnées	(321)	(304)	(166)	(796)	(1 587)
Impôt	58	55	(2)	(641)	(530)
Résultat net des activités poursuivies	(263)	(249)	(168)	(1 437)	(2 117)
Résultat net des activités abandonnées	659	(10)	12	5	666
Résultat net	396	(259)	(156)	(1 432)	(1 451)
dont :					
• Part du Groupe	398	(254)	(146)	(1 372)	(1 374)
• part des minoritaires	(2)	(5)	(10)	(60)	(77)
Résultat net part du Groupe par action (en euros) :					
• résultat par action de base	0,18	(0,11)	(0,06)	(0,60)	(0,61)
• résultat par action dilué	0,14	(0,11)	(0,06)	(0,60)	(0,61)
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action (en euros) :					
• résultat par action de base	(0,11)	(0,11)	(0,07)	(0,60)	(0,89)
• résultat par action dilué	(0,11)	(0,11)	(0,07)	(0,60)	(0,89)
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros) :					
• résultat par action de base	0,29	0,00	0,01	0,00	0,29
• résultat par action dilué	0,23	0,00	0,01	0,00	0,29

(En millions d'euros sauf résultat par action)

2011	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
Revenus	3 656	3 817	3 704	4 150	15 327
Coût des ventes	(2 364)	(2 485)	(2 396)	(2 722)	(9 967)
Marge brute	1 292	1 332	1 308	1 428	5 360
Charges administratives et commerciales	(709)	(676)	(635)	(622)	(2 642)
Frais de R&D avant capitalisation de frais de développement	(655)	(620)	(599)	(598)	(2 472)
Impact de la capitalisation des frais de développement	8	(14)	9	2	5
Frais de R&D	(647)	(634)	(590)	(596)	(2 467)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges et amendements de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	(64)	22	83	210	251
Coûts de restructuration	(31)	(50)	(57)	(65)	(203)
Litiges	4	-	-	-	4
Résultat de cession de sociétés consolidées	4	(2)	(4)	-	(2)
Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	69	(2)	(1)	1	67
Résultat de l'activité opérationnelle	(18)	(32)	21	146	117
Intérêts financiers relatifs à la dette financière brute	(87)	(91)	(84)	(91)	(353)
Intérêts financiers relatifs à la trésorerie et aux valeurs mobilières de placement	15	15	15	14	59
Coût de financement	(72)	(76)	(69)	(77)	(294)
Autres produits et charges financiers	91	95	63	110	359
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	-	2	-	2	4
Résultat net avant impôt, réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés non reconnus et activités abandonnées	1	(11)	15	181	186
Impôt	(8)	37	178	337	544
Résultat net des activités poursuivies	(7)	26	193	518	730
Résultat net des activités abandonnées	2	32	26	354	414
Résultat net	(5)	58	219	872	1 144
dont :					
• Part du Groupe	(10)	43	194	868	1 095
• part des minoritaires	(5)	15	25	4	49
Résultat net part du Groupe par action (en euros) :					
• résultat par action de base	0,00	0,02	0,09	0,38	0,48
• résultat par action dilué	0,00	0,02	0,08	0,29	0,42
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action (en euros) :					
• résultat par action de base	0,00	0,01	0,08	0,23	0,30
• résultat par action dilué	0,00	0,01	0,07	0,18	0,28
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros) :					
• résultat par action de base	0,00	0,01	0,01	0,15	0,18
• résultat par action dilué	0,00	0,01	0,01	0,11	0,14

(En millions d'euros sauf résultat par action)

2010	Q1	Q2	Q3	Q4	Total
Revenus	3 174	3 729	3 992	4 763	15 658
Coût des ventes	(2 173)	(2 413)	(2 679)	(3 091)	(10 356)
Marge brute	1 001	1 316	1 313	1 672	5 302
Charges administratives et commerciales	(658)	(718)	(684)	(709)	(2 769)
Frais de R&D avant capitalisation de frais de développement	(604)	(646)	(659)	(684)	(2 593)
Impact de la capitalisation des frais de développement	(8)	(8)	4	2	(10)
Frais de R&D ⁽²⁾	(612)	(654)	(655)	(682)	(2 603)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges et amendements de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	(269)	(56)	(26)	281	(70)
Coûts de restructuration	(134)	(109)	(70)	(58)	(371)
Litiges	(6)	(10)	10	(22)	(28)
Résultat de cession de sociétés consolidées	(3)	-	-	65	62
Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	-	-	30	-	30
Résultat de l'activité opérationnelle	(412)	(175)	(56)	266	(377)
Intérêts financiers relatifs à la dette financière brute	(86)	(92)	(86)	(93)	(357)
Intérêts financiers relatifs à la trésorerie et aux valeurs mobilières de placement	15	15	10	13	53
Coût de financement	(71)	(77)	(76)	(80)	(304)
Autres produits et charges financiers	25	58	139	134	356
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	1	7	4	2	14
Résultat net avant impôt, réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux utilisés non reconnus et activités abandonnées	(457)	(187)	11	322	(311)
Impôt	(43)	(1)	25	5	(14)
Résultat net des activités poursuivies	(500)	(188)	36	327	(325)
Résultat net des activités abandonnées	(7)	5	10	25	33
Résultat net	(507)	(183)	46	352	(292)
dont :					
• Part du Groupe	(515)	(184)	25	340	(334)
• part des minoritaires	8	1	21	12	42
Résultat net part du Groupe par action (en euros) :					
• résultat par action de base	(0,23)	(0,08)	0,01	0,15	(0,15)
• résultat par action dilué	(0,23)	(0,08)	0,01	0,13	(0,15)
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action (en euros) :					
• résultat par action de base	(0,22)	(0,09)	0,01	0,14	(0,16)
• résultat par action dilué	(0,22)	(0,09)	0,01	0,12	(0,16)
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros) :					
• résultat par action de base	(0,01)	(0,01)	0,00	0,01	0,01
• résultat par action dilué	(0,01)	(0,01)	0,00	0,01	0,01

12.2 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Alcatel-Lucent, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4b) qui expose le changement de présentation des liquidités reçues ou payées à échéance sur les instruments dérivés de couverture des emprunts intra-groupes dans les tableaux de flux de trésorerie.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la Note 2 aux états financiers consolidés, la direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Les comptes sujets à des estimations comptables significatives sont décrits dans la Note 2 aux états financiers consolidés et sont principalement les goodwill pour 3 820 millions d'euros, les immobilisations incorporelles pour 1 175 millions d'euros, les immobilisations corporelles pour 1 164 millions d'euros, les provisions pour risques et charges pour 1 649 millions d'euros (dont les provisions sur affaires pour 510 millions d'euros), les impôts différés actifs pour 985 millions d'euros, les actifs et passifs associés aux retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi pour respectivement 2 797 millions d'euros et 5 330 millions d'euros.
- S'agissant des goodwill, des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, nous avons examiné les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation, ainsi que les données et les hypothèses utilisées. Comme indiqué dans la Note 2c) aux états financiers consolidés, les hypothèses clés du test de dépréciation annuel réalisé au cours du quatrième trimestre 2012 sont notamment le taux d'actualisation utilisé, les taux de croissance perpétuelle utilisés pour le calcul des valeurs terminales et les effets escomptés de réduction des coûts du programme Performance lancé en 2012. Nous avons revu les calculs effectués par votre société sur la base de ces hypothèses et avons vérifié que les Notes 1f), 1g), 2c), 2d), 2k), 12, 13 et 14 aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.
- S'agissant des immobilisations incorporelles, nous avons notamment vérifié que les critères de comptabilisation étaient satisfaits, et avons examiné les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable. Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations financières présentées dans les Notes 1f), 1g), 2c) et 13 aux états financiers consolidés.

- S'agissant des provisions, nous avons apprécié les bases sur lesquelles ces provisions ont été constituées, avons examiné les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et revu la documentation préparée dans ce cadre afin de vérifier le caractère raisonnable de ces estimations. Nous avons également vérifié que les Notes 29 et 36 aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.
- S'agissant des impôts différés actifs, nous avons vérifié que les critères de comptabilisation étaient satisfaits et nous avons apprécié les hypothèses sous-tendant les prévisions de bénéfices imposables et les consommations d'impôts différés actifs en résultant. Enfin, nous avons vérifié que les Notes 1l), 2f), et 9 aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.
- S'agissant des actifs et passifs associés aux retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi, nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les Notes 1j), 2g) et 26 aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.
- S'agissant du risque de liquidité mentionné par la société dans la Note 30f) aux états financiers consolidés, nous avons vérifié, sur la base des prévisions qui nous ont été communiquées, de la situation de trésorerie disponible au 31 décembre 2012 et des conditions des crédits garantis conclus le 30 janvier 2013 décrites dans la Note 27c) aux états financiers consolidés, que la société dispose des ressources lui permettant de faire face au financement de son exploitation et au service de sa dette sur les douze prochains mois.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 11 mars 2013
Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Pierre Agazzi

ERNST & YOUNG et Autres
Jean-François Ginies

13 COMPTES SOCIAUX

13.1 COMPTES SOCIAUX - ALCATEL-LUCENT AU 31 DÉCEMBRE 2012

RÉSULTATS

Le résultat net d'Alcatel-Lucent SA (société mère) s'établit en 2012 à (2 894,7) millions d'euros à comparer à un résultat 2011 de (1 316,1) millions d'euros.

PROJET D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes sociaux d'Alcatel-Lucent pour 2012 font ressortir une perte de 2 894 685 915,00 euros.

Il ne sera pas proposé à l'Assemblée générale qui approuve les comptes 2012 de verser de dividende au titre de l'exercice 2012.

En conséquence, l'affectation proposée à l'Assemblée générale qui approuve les comptes 2012 sera la suivante :

Origines	(En euros)
Résultat de l'exercice	(2 894 685 915,00)
Report à nouveau (voir note 12)	(12 211 795 156,36)
Total	(15 106 481 071,36)
Affectations	
Dotations à la réserve légale	-
Dividende	-
Report à nouveau	(15 106 481 071,36)
Total	(15 106 481 071,36)

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes distribués par action au cours des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2012 (proposition)	2011	2010	2009
Nombre d'actions rémunérées	2 326 563 826	2 325 383 328	2 318 385 548	2 318 060 818
Valeur nominale de l'action	2,00	2,00	2,00	2,00
Dividende distribué par action	-	-	-	-

COMPTES DE RÉSULTAT

(En millions d'euros)	Notes	2012	2011	2010
Chiffre d'affaires net		354,9	340,8	964,8
Autres produits		12,0	14,9	33,1
Produits d'exploitation		366,9	355,7	997,9
Services extérieurs et autres charges		(389,9)	(352,4)	(1020,0)
Impôts, taxes et versements assimilés		(1,9)	(1,5)	(6,4)
Frais de personnel		(5,9)	(8,9)	(7,8)
Charges d'exploitation		(397,7)	(362,8)	(1 034,2)
Résultat d'exploitation	(3)	(30,8)	(7,1)	(36,3)
Produits de participations	(4)	69,7	59,0	19,5
Intérêts et produits assimilés		258,8	431,9	688,8
Intérêts et charges assimilées		(215,6)	(263,6)	(474,1)
Mali de fusion		-	(2 669,3)	-
Mouvement net des provisions, dépréciations et amortissements financiers	(3)	(2 988,4)	1 112,9	1 285,0
Autres produits et charges financières		(6,4)	11,9	(5,2)
Résultat financier	(3)	(2 881,9)	(1 317,2)	1 514,0
Résultat courant avant impôt	(3)	(2 912,7)	(1 324,3)	1 477,7
Produits exceptionnels		-	2,7	378,4
Charges exceptionnelles		(10,1)	(35,7)	(372,1)
Résultat exceptionnel	(3)	(10,1)	(33,0)	6,3
Impôt sur les bénéfices	(3)/(5)	28,1	41,2	13,1
Résultat net		(2 894,7)	(1 316,1)	1 497,1

BILANS AU 31 DÉCEMBRE

(En millions d'euros)		2012		2011	2010	
ACTIF	Notes	Montant brut	Amortissements et dépréciations	Montant net	Montant net	
Immobilisations incorporelles	(7)	183,0	(166,4)	16,6	16,8	2,5
Titres de participations	(8)	39 450,20	(32 503,1)	6 947,1	9 943,6	3 772,5
Créances rattachées à des participations	(9)	0,6	(0,6)	-	-	-
Autres immobilisations financières	(9)	7 551,2	(452,2)	7 099,0	5 520,5	12 551,3
Immobilisations financières		47 002,0	(32 955,9)	14 046,1	15 464,1	16 323,8
Actif immobilisé		47 185,0	(33 122,3)	14 062,7	15 480,9	16 326,3
Créances	(15)	950,1	(0,2)	949,9	2 039,6	3 090,9
Valeurs mobilières de placement	(10)	1 370,1	-	1 370,1	977,1	1 152,7
Disponibilités	(10)	1 452,6	-	1 452,6	1 401,7	2 439,6
Actif circulant		3 772,8	(0,2)	3 772,6	4 418,4	6 683,2
Comptes de régularisation		32,7	-	32,7	32,6	47,4
Total	(6)	50 990,5	(33 122,5)	17 868,0	19 931,9	23 056,9

(En millions d'euros)	Notes	2012		2011	2010
		Avant répartition	Après répartition ⁽¹⁾	Après répartition	Après répartition
PASSIF					
Capital		4 653,1	4 653,1	4 650,7	4 636,8
Primes d'émission, de fusion, d'apport		15 411,5	15 411,5	15 413,8	15 411,7
Réserves		2 237,9	2 237,9	2 237,9	2 237,9
Report à nouveau		(12 211,8)	(15 106,5)	(12 211,8)	(10 895,7)
Résultat de l'exercice		(2 894,7)	-	-	-
Capitaux propres	(12)	7 196,0	7 196,0	10 090,8	11 390,7
Provisions	(13)/(18)	94,2	94,2	110,1	1 304,1
Obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCEANE)	(14)/(15)	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 818,2
Autres emprunts obligataires	(14)/(15)	962,0	962,0	1 062,0	1 162,0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(15)	-	-	0,9	1,9
Emprunts et dettes financières divers	(15)	639,3	639,3	645,7	670,4
Dettes financières		2 601,3	2 601,3	2 708,6	3 652,5
Dettes fiscales et sociales	(15)	10,8	10,8	13,5	20,2
Autres dettes	(15)	7 961,6	7 961,6	7 003,3	6 687,1
Dettes		7 972,4	7 972,4	7 016,8	6 707,3
Écarts de conversion passif		4,1	4,1	5,6	2,3
Total		17 868,0	17 868,0	19 931,9	23 056,9

(1) Proposition.

TABLEAUX DE FINANCEMENT (APRÈS PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012)

(En millions d'euros)	2012	2011	2010
Ressources durables			
Résultat net	(2 894,7)	(1 316,1)	1 497,1
Dotation aux amortissements	0,1	0,2	1,0
Dotation/(reprise) nette de provisions	2 990,4	3 688,9	(1 379,0)
Résultat sur cessions d'actif long terme	0,1	32,7	4,3
Capacité d'autofinancement	95,9	2 405,7	123,4
Augmentations de capital	-	16,3	-
Émission d'emprunts obligataires	-	-	700,0
Nouvelles dettes financières à long terme	-	-	-
Cessions d'immobilisations corporelles	-	-	-
Cessions de titres	-	28,8	1,2
Autres ressources durables	-	-	0,3
Total des ressources durables	95,9	2 450,8	824,9
Emplois durables			
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	24,1	-
Acquisitions de titres	4,0	11 080,2	25,6
Dividende à verser au titre de l'exercice	-	-	-
Conversion d'obligations en actions	-	-	-
Autres emplois à long terme	1 686,2	(6 072,7)	3 513,6
Total des emplois durables	1 690,2	5 031,6	3 539,2
Variation du fonds de roulement			
Créances d'exploitation et autres créances	(68,5)	170,9	43,8
Autres dettes	(79,2)	40,5	(37,9)
Trésorerie	-	-	-
• dettes financières à court terme	(1 890,5)	(1 561,9)	(983,3)
• disponibilités et quasi-disponibilités	50,9	(1 054,7)	(860,7)
• valeurs mobilières de placement	393,0	(175,6)	(876,2)
Total des variations du fonds de roulement	(1 594,3)	(2 580,8)	(2 714,3)

13.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du Plan comptable général français (règlement CRC n° 99-03). Les principes comptables appliqués sont les suivants :

a/ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et comprennent essentiellement des droits de propriété intellectuelle amortis linéairement sur une durée de cinq ans à compter de leur date d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

b/ Immobilisations financières

b1- Titres de participation

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires, après réévaluations légales le cas échéant.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée par titre :

- pour les sociétés contrôlées et les participations faisant partie d'une stratégie durable de la société, d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée selon les cas en fonction d'une analyse tenant compte notamment de la valeur recouvrable des actifs du Groupe, de l'actif net ré-estimé, de la valeur probable de négociation et, en outre, pour les sociétés cotées, des cours de bourse ;
- pour les participations susceptibles d'être vendues en fonction d'opportunités de marché, d'après leur valeur probable de négociation et dans le cas des titres cotés, d'après la moyenne des cours de Bourse du mois précédant l'arrêté des comptes.

Le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

b2- Créances rattachées à des participations

Il s'agit de prêts à long terme octroyés à des filiales du groupe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Ces créances se distinguent des avances en compte courant consenties ou reçues des filiales du Groupe qui permettent leur gestion quotidienne de trésorerie. Une dépréciation est constatée en cas de risque de non recouvrement.

b3- Actions d'auto détention

Les actions propres détenues ne répondant pas à une affectation explicite particulière sont classées à l'actif du bilan en titres immobilisés dans la rubrique « Autres immobilisations financières ».

Elles sont évaluées à la date de clôture en fonction de la moyenne des cours de bourse du mois précédant l'arrêté des comptes et une dépréciation est constituée le cas échéant.

c/ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de réalisation (cours coté moyen du dernier mois ou valeur liquidative de fin d'exercice ou valeur probable de négociation).

d/ Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les disponibilités en monnaies étrangères figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la valorisation à ce dernier cours des dettes et créances en devises et des engagements hors bilan qui leur sont associés est enregistrée en résultat. Les pertes latentes de change qui ne sont pas compensées font l'objet d'une provision pour risques, sauf lorsque les instruments financiers en cause, entrant dans le cadre d'une stratégie identifiée de couverture, sont tels qu'aucune perte significative ne pourra être globalement constatée lors de leurs échéances.

e/ Instruments dérivés et taux

Les résultats relatifs à ces contrats sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les dettes couvertes.

f/ Passifs

Conformément au règlement du CRC n° 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs, un passif est comptabilisé lorsque Alcatel-Lucent a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

g/ Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires assortis d'une prime d'émission ou de remboursement sont inscrits au passif pour leur valeur totale, primes incluses, la contrepartie de ces primes étant enregistrée à l'actif. Ces primes sont amorties linéairement sur la durée de l'emprunt auquel elles se rapportent. Cet amortissement est accéléré dans les cas de rachat d'une portion d'emprunt obligataire.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont étalés linéairement en résultat sur la durée des emprunts correspondants.

h/ Informations fiscales

Alcatel-Lucent forme avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 % un groupe d'intégration fiscale tel que défini par l'article 223 A du Code général des impôts. Chaque société calcule sa provision pour impôts sur la base de ses résultats fiscaux propres et Alcatel-Lucent en tant que tête du Groupe tient compte de ses résultats propres et de l'incidence des retraitements liés à l'intégration fiscale dans le cadre de la détermination du résultat fiscal de l'intégration.

La charge ou le produit d'impôt comptabilisé en résultat par Alcatel-Lucent est composé des éléments suivants :

- le profit d'impôt inscrit en résultat provenant d'une part de la différence entre les impôts dus au titre de l'exercice n-1 par les filiales bénéficiaires (compte tenu de l'imputation de leurs déficits reportables déterminés comme en l'absence d'intégration fiscale) et la dette que la société mère comptabilise à l'égard du Trésor à raison de l'impôt sur les sociétés dû par le groupe fiscalement intégré dont elle est à la tête au titre du même exercice n-1 ;
- régularisations éventuelles sur la charge d'impôt d'exercices antérieurs ;
- l'évolution des provisions pour risques fiscaux.

i/ Engagements de retraite

La recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires a été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les écarts actuariels relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles tels que comptabilisés au 31 décembre 2003, ont été transférés dans les capitaux propres conformément à la possibilité offerte par le Conseil National de la Comptabilité dans son communiqué du 22 juillet 2004.

Les écarts actuariels apparus entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2006 ont été comptabilisés selon la méthode du « corridor » consistant à enregistrer les écarts actuariels en tant qu'ajustement de la provision et à les amortir en résultat pour autant qu'ils excèdent un certain seuil. Depuis l'exercice 2007, tous les écarts actuariels sont reconnus dans les résultats des exercices au cours desquels ils sont générés.

NOTE 2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant n'est à signaler pour l'exercice 2012 au cours duquel Alcatel-Lucent a poursuivi son activité de société mère du Groupe.

A noter cependant :

- l'évolution de l'évaluation du portefeuille titres (voir note 8-1).

NOTE 3 ANALYSE DES RÉSULTATS

La variation du résultat résulte des évolutions suivantes :

(En millions d'euros)	2012	2011
Produits d'exploitation	366,9	355,7
Charges d'exploitation	(397,7)	(362,8)
Résultat d'exploitation	(30,8)	(7,1)
Résultat financier	(2 881,9)	(1 317,2)
Résultat courant avant impôt	(2 912,7)	(1 324,3)
Résultat exceptionnel	(10,1)	(33,0)
Impôt	28,1	41,2
Résultat net	(2 894,7)	(1 316,1)

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est de (30,8) millions d'euros en 2012 contre (7,1) millions d'euros en 2011.

Le chiffre d'affaires est en légère augmentation (+4,1 %).

Les charges d'exploitation présentent une augmentation de 34,9 millions d'euros dont 12,7 sont liés aux engagements de retraite.

Résultat financier

Le résultat financier enregistre une perte de 2 881,9 millions d'euros en 2012 contre une perte de 1 317,2 millions d'euros en 2011.

Provisions et amortissements financiers

Le mouvement net des provisions et amortissements financiers dégage en 2012 une perte de 2 988,4 millions d'euros contre un gain de 1 112,9 millions d'euros en 2011 :

(En millions d'euros)		2012			2011		
		Dotations	(Reprises)	Mouvement net	Dotations	(Reprises)	Mouvement net
Dépréciation des participations	(Note 8)	3 165,6	(165,1)	3 000,5	2 702,2	(24,2)	2 678,0
Dépréciation des titres immobilisés et autres immobilisations financières	(Note 9)	6,8	(0,1)	6,7	25,8	-	25,8
Dépréciation des valeurs mobilières de placement		-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques financiers		-	(18,8)	(18,8)	18,7	(3 835,4)	(3 816,7)
Dépréciation des créances C.Terme	(Note 15)	-	(1,0)	(1,0)	1,0	-	1,0
Dépréciation des créances L.Terme	(Note 9)	-	-	-	-	(1 500,0)	(1 500,0)
Risques filiales	(Note 13)	-	-	-	-	(2 335,4)	(2 335,4)
Risque de change	(Note 13)	-	(17,8)	(17,8)	17,7	-	17,7
Amortissement des primes de remboursement des obligations		-	-	-	-	-	-
Total		3 172,4	(184,0)	2 988,4	2 746,7	(3 859,6)	(1 112,9)

Dépréciation des participations

La charge nette de l'exercice 2012 résulte du réexamen des valeurs d'inventaire des différents titres.

L'évaluation des dépréciations au cours de l'exercice 2012 est commentée en note 8.2.

Dépréciation des titres immobilisés

La dépréciation de 6,8 millions d'euros des titres immobilisés porte essentiellement sur les titres d'auto détention valorisés au cours de bourse moyen du mois de décembre.

Dépréciation des valeurs mobilières de placement

Aucun mouvement n'a été enregistré en 2012.

Provisions pour risques financiers

Reprise de la dotation de l'exercice 2012 de 17,7 millions d'euros essentiellement liée à la perte latente du dérivé de change (swap de change EUR/USD) couvrant partiellement la transaction de cession des activités Genesys (voir note 13).

Produits de participations

Les produits de participations passent de 59,0 millions d'euros en 2011 à 69,7 millions d'euros en 2012 (voir note 4).

Intérêts financiers

Le produit net des intérêts financiers est en forte baisse à 43,2 millions d'euros contre 168,0 millions d'euros en 2011 du fait de la baisse des taux de marché.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une charge de (10,1) millions d'euros issue essentiellement de la cession de titres de participations.

Impôt

L'impôt représente un produit de 28,1 millions d'euros dont 19,4 millions d'euros dégagés en 2012 par l'intégration fiscale et 9,8 millions d'euros de crédit d'impôts recherche sur l'exercice (voir note 5).

NOTE 4 PRODUITS DES PARTICIPATIONS

(En millions d'euros)	2012	2011
Filiales		
Electro Banque	12,7	9,0
Alcatel-Lucent Submarine Networks	50,0	50,0
Electro Ré	7,0	-
Participations	-	-
Total	69,7	59,0

NOTE 5 IMPÔT

Intégration fiscale française

Le nombre de sociétés intégrées fiscalement est de 18 contre 22 en 2011. La liste des principales filiales intégrées fiscalement figure dans le tableau de composition du portefeuille au 31 décembre 2012 (voir note 23).

Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt entre les soldes intermédiaires de gestion est la suivante :

(En millions d'euros)	2012		2011	
	Résultat avant impôt	Impôt dû /à recevoir	Résultat avant impôt	Impôt dû /à recevoir
Résultat d'exploitation	(30,8)	9,8	(7,1)	9,9
Résultat financier	(2 881,9)	-	(1 317,2)	-
Résultat courant avant impôt	(2 912,7)	9,8	(1 324,3)	9,9
Résultat exceptionnel	(10,1)	(1,1)	(33,0)	-
Intégration fiscale	-	19,4	-	31,3
Impôt total	28,1	28,1	41,2	41,2
Résultat net	(2 894,7)	-	(1 316,1)	-

Pour mémoire : le montant des charges non déductibles visées à l'article 39.4 du Code général des impôts est de 0,035 million d'euros en 2012 correspondant à une charge d'impôt estimée à 0,01 million d'euros.

NOTE 6 BILAN

Le total du bilan est en baisse à 17 868,0 millions d'euros à fin 2012 après l'évaluation du portefeuille titres.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur brute			
	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Fonds commercial	39,5	-	-	39,5
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle	143,5	-	-	143,5
Immobilisations incorporelles	183,0	-	-	183,0

<i>(En millions d'euros)</i>	Amortissements et dépréciations			
	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012
Fonds commercial	(25,0)	(0,2)	-	(25,2)
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle	(141,2)	-	-	(141,2)
Immobilisations incorporelles	(166,2)	(0,2)	-	(166,4)

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur nette			
	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Fonds commercial	14,5	(0,2)	-	14,3
Brevets, marques, droits de propriété intellectuelle	2,3	-	-	2,3
Immobilisations incorporelles	16,8	(0,2)	-	16,6

NOTE 8 TITRES DE PARTICIPATION

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur brute			
	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Filiales	39 078,9	4,0	(10,3)	39 072,6
Participations	367,3	-	10,3	377,6
Total	39 446,2	4,0	-	39 450,2

<i>(En millions d'euros)</i>	Dépréciations			
	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Filiales	(29 137,1)	(3 165,6)	168,8	(32 133,9)
Participations	(365,5)	-	(3,7)	(369,2)
Total	(29 502,6)	(3 165,6)	165,1	(32 503,1)

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur nette			
	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Filiales	9 941,8	(3 161,6)	158,5	6 938,7
Participations	1,8	-	6,6	8,4
Total	9 943,6	(3 161,6)	165,1	6 947,1

Évolution de la valeur brute

L'évolution du portefeuille au cours de l'exercice 2012 résulte notamment de :

- La souscription à l'augmentation de capital d'Alcatel-Lucent Norway AS pour 4,0 millions d'euros

Évolution des dépréciations

L'évolution des dépréciations au cours de l'exercice 2012 a été la suivante :

Les dotations pour dépréciation des participations portent principalement sur Alcatel-Lucent Participations pour 3 152,3 millions d'euros, sur Alcatel-Lucent Norway AS pour 12,8 millions d'euros. Les reprises de dépréciations concernent Coralec pour 66,2 millions d'euros et Alcatel-Lucent Submarine Networks pour 98,9 millions d'euros.

Les dépréciations et reprises constatées sur les titres Alcatel-Lucent Participations, Alcatel-Lucent Norway AS, Coralec et Alcatel-Lucent Submarine Networks reposent sur une valorisation du Groupe Alcatel-Lucent, basée sur la valeur d'entreprise des différentes divisions opérationnelles. La démarche consiste à estimer pour chaque division opérationnelle une valeur hors dette et impôt à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés de 2013 à 2017 et d'une valeur terminale en 2017 également actualisée, le taux d'actualisation retenu étant le coût moyen pondéré du capital du Groupe (11,00 %). La somme de ces valeurs recouvrables, ajustée de la trésorerie nette consolidée et d'autres éléments bilanciaux tels que créances et dettes d'impôt, immobilisations financières, autres créances et dettes non opérationnelles, aboutit à la valeur du Groupe retenue comme référence.

Cette valeur d'entreprise est ensuite répartie entre les participations détenues par Alcatel-Lucent Participations et les autres filiales dont Alcatel-Lucent et Submarine Networks. La valeur ainsi obtenue est comparée à la valeur historique des titres et une provision pour dépréciation est constituée si nécessaire.

Dans le contexte économique mondial actuel, le degré de volatilité et le manque de visibilité induit sont historiquement élevés au 31 décembre 2012 et pourraient donc conduire à des changements des estimations et hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable des divisions opérationnelles, ce qui affecterait l'évaluation du portefeuille de titres de participation.

NOTE 9 CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur brute			
	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Titres d'auto détention	471,9	-	(0,1)	471,8
Prêts à long terme aux filiales	5 493,2	1 585,3	-	7 078,5
Autres immobilisations financières	1,4	-	-	1,4
Total	5 966,5	1 585,3	(0,1)	7 551,7

<i>(En millions d'euros)</i>	Dépréciations			
	31/12/2011	Dotations	Reprises	31/12/2012
Titres d'autodétention	(441,0)	(6,8)	0,1	(447,7)
Prêts à long terme aux filiales	(4,2)	-	-	(4,2)
Autres immobilisations financières	(0,8)	-	-	(0,8)
Total	(446,0)	(6,8)	0,1	(452,7)

<i>(En millions d'euros)</i>	Valeur nette			
	31/12/2011	Augmentations	Diminutions	31/12/2012
Titres d'auto détention	30,9	(6,8)	-	24,1
Prêts à long terme aux filiales	5 489,0	1 585,3	-	7 074,3
Autres immobilisations financières	0,6	-	-	0,6
Total	5 520,5	1 578,5		7 099,0

Prêts à long terme aux filiales

Des prêts pour de 1 585,4 millions d'euros ont été consentis sur l'exercice à Alcatel-Lucent Participations.

Titres d'auto détention

Aucun mouvement significatif n'est intervenu sur les titres d'auto détention au cours de l'exercice 2012. La valeur de marché de ces titres à la date de clôture, évaluée par référence à la moyenne des cours de bourse de décembre 2012, s'élève à 24,1 millions d'euros (30,9 millions d'euros au 31 décembre 2011).

NOTE 10 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT, TRÉSORERIE ET DETTES FINANCIÈRES À COURT TERME

L'évolution des postes de trésorerie à court terme (incluant les soldes débiteurs ou créditeurs avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie conclue avec ces dernières et qui ont au bilan la qualification de « Créances » ou d'« Autres dettes ») a été la suivante :

(En millions d'euros)	2012	2011
Disponibilités	1 452,6	1 401,7
Convention de trésorerie avec les filiales	810,1	1 765,1
Total disponibilités et quasi-disponibilités ⁽¹⁾	2 262,7	3 166,8
Valeurs mobilières de placement ⁽²⁾	1 370,1	977,1
Part court terme des Prêts à long terme aux filiales	-	-
Total créances financières à court terme	3 632,8	4 143,9
Emprunts obligataires à court terme	-	(100,0)
Dettes financières auprès des établissements de crédit à court terme	-	(0,9)
Dettes financières diverses à court terme	(76,1)	(68,4)
Convention de trésorerie avec les filiales	(7 650,9)	(6 772,0)
Total dettes financières à court terme ⁽³⁾	(7 727,0)	(6 941,3)
Total	(4 094,3)	(2 797,4)

- (1) Dépôts bancaires et soldes débiteurs des opérations avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie.
- (2) Essentiellement des certificats de dépôts libellés en euros, dont, après prise en compte des intérêts courus, la valeur de marché n'est pas significativement différente de leur valeur au bilan.
- (3) Billets de trésorerie français ou étrangers (« papier commercial »), emprunts à court terme auprès des banques et soldes créditeurs des opérations avec les filiales dans le cadre de la convention de trésorerie.

L'évolution de la trésorerie d'Alcatel-Lucent tient compte d'un important volume d'opérations réalisées par la société mère pour le compte des filiales.

NOTE 11 RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de change et de taux sont analysés ci-après.

Risque de change

Au 31 décembre 2012, les instruments financiers hors bilan détenus dans un but de couverture de risque de change présentent les caractéristiques suivantes :

(En millions d'euros)	Acheteur/Prêteur				Valeur de marché
	Montants nominaux				
	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	Plus de cinq ans		
Contrats à terme	456,7	-	-		(1,3)
Swaps cambistes	2 231,3				(34,9)
Swaps de devises	-	-	-		-

(En millions d'euros)	Vendeur/Emprunteur				Valeur de marché
	Montants nominaux				
	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	Plus de cinq ans		
Contrats à terme	426,3	-	-		7,7
Swaps cambistes	898,2				15,4
Swaps de devises					

Risque de taux

Au 31 décembre 2012, les instruments financiers hors bilan détenus dans un but de couverture de risque de taux présentent les caractéristiques suivantes :

(En millions d'euros)	Montants nominaux			Valeur de marché
	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	
Swaps de taux :				
Payeur fixe	-	-	-	-
Payeur variable	-	483,3	-	33,9

Risque de liquidité et effet des notations sur la dette d'Alcatel-Lucent

Au 31 décembre 2012, Alcatel-Lucent SA estime que ses valeurs mobilières de placement, sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie disponibles et sa ligne de crédit syndiqué disponible sont suffisants pour couvrir les dépenses et les investissements nécessaires à son exploitation et le service de sa dette pour les douze prochains mois.

Cette situation est toujours valide après prise en compte des événements post-clôture décrits en note 22.

Au 6 février 2013, les notations d'Alcatel-Lucent étaient les suivantes :

Agence de notation	Note de la société	Dette à long terme	Dette à court terme	Perspective	Dernière mise à jour de la note	Dernière mise à jour de la perspective
Moody's	B3	Caa1	Not Prime	Négative	4 décembre 2012	4 décembre 2012
Standard & Poor's	B	CCC+	B	Surveillance Implication négative	21 décembre 2012	21 décembre 2012

Clauses sur les notations affectant la dette d'Alcatel-Lucent au 31 décembre 2012

Compte tenu des notes attribuées à sa dette court-terme et de la faible liquidité du marché français des « billets de trésorerie », Alcatel-Lucent a décidé de ne pas intervenir pour le moment sur ce marché.

Les emprunts obligataires en cours d'Alcatel-Lucent ne contiennent pas de clauses qui pourraient déclencher un remboursement accéléré dans le cas d'une baisse de leurs notations respectives.

Crédit bancaire syndiqué

Le 5 avril 2007, Alcatel-Lucent a conclu une ligne de crédit bancaire syndiquée à devises multiples de 1,4 milliard d'euros revolving sur cinq ans (avec deux options d'extension d'un an). Le 21 mars 2008, la disponibilité du crédit a été étendue jusqu'au 5 avril 2013 à hauteur de 837 millions d'euros. Ainsi, depuis le 5 avril 2012, le montant disponible sur la ligne de crédit s'élève à 837 millions d'euros. Alors que les discussions avec les banques concernant la mise en place dans le futur d'une ligne de crédit syndiqué renouvelable sont toujours d'actualité, nous ne sommes pas en mesure de donner la date à laquelle elles pourraient aboutir.

La disponibilité de ce crédit syndiqué ne dépend pas de la notation de la dette d'Alcatel-Lucent par les agences de notation. La capacité d'Alcatel-Lucent à tirer ce crédit est conditionnée par le respect d'un ratio relatif à la capacité du Groupe à générer de la trésorerie pour rembourser sa dette nette. Depuis la mise en place de ce crédit syndiqué de 1,4 milliard d'euros, le Groupe a respecté chaque trimestre ce ratio financier. La nouvelle ligne de crédit n'avait pas été tirée à la date du conseil d'administration qui a arrêté les comptes Groupe au 31 décembre 2012, soit le 6 février 2013.

Cette ligne de crédit a été terminée au moment de la clôture de la transaction financière décrite en note 22 (Evènements postérieurs à la clôture).

NOTE 12 CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2012 est la suivante :

(En millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de la période	Total des capitaux propres
Situation au 31/12/2011 avant répartition	2 325 383 328	4 650,7	15 413,8	369,6	1 673,3	195,0	(10 895,7)	(1 316,1)	10 090,8
Affectation du résultat 2011	-	-	-	-	-	-	(1 316,1)	1 316,1	-
Augmentations de capital :									
• conversion d'Obligations Convertibles en actions									
• remboursements d'obligations en actions									
• levées d'options de souscription	1 180 498	2,4	(2,4)	-	-	-	-	-	-
Résultat 2012								(2 894,7)	(2 894,7)
Situation au 31/12/2012 avant répartition	2 326 563 826	4 653,1	15 411,5	369,6	1 673,3	195,0	(12 211,8)	(2 894,7)	7 196,0
Proposition d'affectation du résultat 2012							2 894,7	(2 894,7)	
Proposition de distribution de dividendes au titre de 2012	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31/12/2012 après répartition	2 326 563 826	4 653,1	15 411,5	369,6	1 673,3	195,0	(9 317,1)	(5 789,4)	7 196,0

Le capital social d'Alcatel-Lucent est de 4 653,1 millions d'euros à fin 2012, se répartissant en 2 326 563 826 titres d'une valeur nominale de 2 euros.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la loi ou des statuts. L'Assemblée générale est en outre autorisée à décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition et sur les primes d'émission. Ne sont pas distribuables la réserve légale, les réserves indisponibles constituées en application de lois particulières, les réserves statutaires ainsi que les réserves de réévaluation.

Au 31 décembre 2012, les montants distribuables d'Alcatel-Lucent, compte tenu de la proposition d'affectation ci-dessus, s'élèvent à 2 173,3 millions d'euros.

NOTE 13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

L'évolution des provisions pour risques et charges au cours de l'exercice 2012 a été la suivante :

(En millions d'euros)	31/12/2011	Dotations	(Reprise)	(Utilisation)	31/12/2012
Provisions pour risques sur perte de change	17,8	-	(4,9)	(12,9)	-
Provisions pour risques financiers	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges, garantie de passif et autres	58,2	0,5	(2,3)	(19,2)	37,2
Provisions pour engagements de retraites (Note 17)	34,0	23,2	-	(0,2)	57,0
Provisions pour risques filiales	-	-	-	-	-
Total	110,0	23,7	(7,2)	(32,3)	94,2
Impact résultat :					
• résultat d'exploitation		23,4	(2,3)	(0,2)	20,9
• résultat financier			(4,9)	(12,9)	(17,8)
• résultat exceptionnel et impôts		0,3	-	(19,2)	(18,9)

L'utilisation de la provision pour risques sur perte de change, essentiellement liée à la perte latente du dérivé de change (swap de change EUR/USD) couvrant partiellement la transaction de cession des activités Genesys a été de 12,9 millions d'euros.

Selon le jugement de la procédure SEC devenu définitif, Alcatel-Lucent a payé suivant l'échéancier sur l'exercice 2012 un montant de 25 millions de dollars en amendes civiles et restitution dues à la SEC, la provision résiduelle au titre de ce litige restant à régler est de 42 millions de dollars.

NOTE 14 EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Au 31 décembre 2012, l'encours des obligations Alcatel-Lucent s'élevait à 1 962,0 millions d'euros contre 2 062,0 millions d'euros au 31 décembre 2011. Cet encours se décompose comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	2011	Échéance 2012	Nouvelles émissions	2012
Emprunts obligataires convertibles				
Océane 5 % - 1 000 M euros ⁽²⁾ janvier 2015	1 000,0			1 000,0
Autres emprunts obligataires				
6,375 % - 462 M euros ⁽²⁾ avril 2014 ⁽¹⁾	462,0			462,0
Emprunt à taux variable - 200 M euros 2012/2012 prolongeable jusqu'en 2016 ⁽³⁾	100,0	(100,0)		-
Emprunt obligataire Senior 8,50 % - 500 M euros ⁽²⁾ janvier 2016	500,0			500,0
Total emprunts obligataires	2 062,0	(100,0)		1 962,0

(1) Bénéficie d'une garantie totale, inconditionnelle et subordonnée de Lucent Technologies Inc. (désormais dénommée Alcatel-Lucent USA Inc.).

(2) Montants nominaux restant à rembourser au 31 décembre 2012.

(3) Alcatel-Lucent n'a pas exercé sa possibilité de prolonger la date de maturité de ces obligations.

Evolution au cours de l'exercice 2012 : Prolongation des dates maturité ou remboursement

Les emprunts qui avaient été émis en juillet et octobre 2010 (soit les emprunts dus en février 2012 et mai 2012 pour un montant nominal de 50 millions d'euros chacun) n'ont pas été prolongées par Alcatel-Lucent au-delà de ces dates et les emprunts ont été remboursés.

Evolution au cours de l'exercice 2013 : Evènements postérieurs à la clôture

Le 30 Janvier 2013, Alcatel-Lucent a conclu la transaction financière syndiquée en Janvier 2013 par Crédit Suisse AG et Goldman Sachs Bank USA. Alcatel-Lucent USA Inc. a émis trois lignes de crédit crédits de premier rang garantis avec les caractéristiques suivantes :

- Une ligne de vente d'actifs avec un coupon égal au Libor (avec un floor à 1,00 %) plus 525 points de base et une valeur nominale totale de 500 millions de dollars à maturité Juillet 2016 ;
- Une ligne de crédit avec un coupon égal au Libor (avec un floor à 1,00 %) plus 625 points de base et une valeur nominale totale de 1 750 millions de dollars à maturité Janvier 2019 ; et
- Une ligne de crédit avec un coupon égal au Libor (avec un floor à 1,00 %) plus 650 points de base et une valeur nominale totale de 300 millions d'euros à maturité Janvier 2019.

Ces lignes de crédit de premier rang garantis sont sécurisées entre autre par la propriété intellectuelle d'Alcatel-Lucent (détenue notamment par Alcatel-Lucent SA) et elles incluent des engagements d'usage pour ce type de financement mais sans engagements financiers lié à la capacité d'Alcatel-Lucent USA Inc. ou du Groupe a généré suffisamment de liquidités pour rembourser ses dettes. Les liquidités reçues seront utilisées pour financer les opérations courantes y compris le refinancement de dettes existantes de maturités proches.

Les disponibilités reçues au titre de ces lignes de crédit de premier rang garantis seront prêtées à Alcatel-Lucent SA à des conditions de rémunération reflétant celles décrites ci-dessus augmentées d'une marge d'environ 150 points de base.

NOTE 15 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES ET CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(En millions d'euros)	Montant au 31/12/2012	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Dont Charges à payer
Dettes financières					
• emprunts obligataires convertibles (OCEANE)	1 000,0	-	1 000,0	-	-
• autres emprunts obligataires	962,0	-	962,0	-	-
• emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-
• emprunts et dettes financières divers	639,3	76,1	563,2	-	68,4
Dettes fiscales et sociales	10,8	10,8	-	-	2,9
Autres dettes (après répartition)	7 961,6	7 803,3	158,3	-	150,7
Total dettes	10 573,7	7 890,2	2 683,5	-	222,0

DÉTAIL DES AUTRES DETTES AU 31/12/2012

(En millions d'euros)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Avances reçues des filiales - convention de trésorerie	6 772,0	7 650,9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés ⁽¹⁾	105,9	114,8
Autres	125,5	195,9
Total	7 003,4	7 961,6

(1) Le solde du compte fournisseurs est composé de 2 % de dettes payables à 30 jours, de 6 % de dettes payables à 60 jours et de 92 % au delà.

(En millions d'euros)	Montant au 31/12/2012	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans	Dont produits à recevoir
Créances					
Créances fiscales et sociales	14,3	4,2	10,1	-	-
Autres créances	935,6	935,6	-	-	124,0
Total créances	949,9	939,8	10,1	-	124,0

DÉTAIL DES AUTRES CRÉANCES AU 31/12/2012

(En millions d'euros)	Montant au 31/12/2011	Montant au 31/12/2012
Avances versées aux filiales - convention de trésorerie	1 766,1	810,1
Provision	(1,0)	-
Clients et comptes rattachés	188,2	123,9
Autres	79,1	1,6
Total	2 034,4	935,6

NOTE 16 INFORMATIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

(En millions d'euros)	Montant net au bilan	Dont entreprises liées
Immobilisations financières		
• titres de participation	6 947,1	6 947,1
• créances rattachées à des participations	-	-
• autres immobilisations financières	7 074,3	7 062,2
• autres titres immobilisés	24,7	24,1
Créances de l'actif circulant	949,9	928,0
Valeurs mobilières de placement	1 370,1	-
Dettes financières		
• emprunts obligataires	1 962,0	-
• emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	-	-
• emprunts et dettes financières divers	639,3	572,5

<i>(En millions d'euros)</i>	Montant net en résultat	Dont entreprises liées
Produits et charges financiers		
• produits de participations	69,7	69,7
• intérêts et produits assimilés	258,8	202,6
• intérêts et charges assimilées	(215,6)	(69,2)
• autres	(2 994,8)	(3 007,2)

Aucune transaction avec les entreprises liées n'a été conclue à des conditions anormales de marchés.

NOTE 17 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

À la fin de 2012, les engagements d'Alcatel-Lucent (société mère) au titre des indemnités de départ à la retraite et compléments de retraite sont provisionnés à hauteur de 57,0 millions d'euros (voir note 13) et sont partiellement couverts par des contrats d'assurance.

La recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires a été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2004.

Les écarts actuariels relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles tels que comptabilisés au 31 décembre 2003, ont été transférés dans les capitaux propres conformément à la possibilité offerte par le Conseil National de la Comptabilité dans son communiqué du 22 juillet 2004.

Les écarts actuariels apparus entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2006 ont été comptabilisés selon la méthode du « corridor » consistant à enregistrer les écarts actuariels en tant qu'ajustement de la provision et à les amortir en résultat pour autant qu'ils excèdent un certain seuil. À compter de l'exercice 2007, tous les écarts actuariels sont reconnus dans les résultats des exercices au cours desquels ils sont générés.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

Taux d'actualisation	2,75 %
Taux de progression des salaires à long terme	7,00 %
Taux de rendement long terme attendu sur les actifs	4,25 %

Le taux d'actualisation retenu est obtenu par référence au taux de rendement des obligations de haute sécurité (obligations émises par l'État et les entreprises de premières catégories - AA ou AAA) de maturité équivalente à la durée des régimes évalués.

Les taux de rendement des placements dépendent de la composition du portefeuille et des performances futures attendues.

Le coût net de la période des régimes postérieurs à l'emploi se décompose comme suit :

<i>(En millions d'euros)</i>	
Charge normale de l'exercice	(3,7)
Charge d'intérêt	(2,7)
Rendement attendu des fonds	1,6
Amortissement des modifications de régime	-
Amortissement des pertes et gains actuariels	-
Effet des réductions de régimes	-
Effet des liquidations de régime	-
Effet de la limitation d'actif	-
Cout net de la période	(4,8)

L'évolution de la provision inscrite au bilan se détaille comme suit :

(En millions d'euros)

Évaluation des engagements	
Valeur actuelle totale des engagements au 1^{er} janvier	(73,8)
Charge normale de l'exercice	(3,7)
Charge d'intérêt	(2,7)
Cotisations versées par les salariés	-
Modifications de régime	-
Réductions de régime	-
Liquidations de régime	-
Indemnités supplémentaires de fin de contrat	-
Pertes et (gains) actuariels	(13,8)
Prestations payées	(2,1)
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre	(91,9)
Dette actuarielle hors effet des augmentations de salaires	(82,4)
Effet des augmentations de salaires	(9,5)
Valeur actuelle totale des engagements au 31 décembre	(91,9)
Couverture des engagements	
Valeur de marché des fonds investis au 1^{er} janvier	39,9
Rendement attendu des fonds	1,5
(Pertes) et gains actuariels	(4,7)
Contributions de l'employeur	-
Contributions des salariés	-
Modifications de régime	-
Réductions de régime	-
Liquidations de régime	-
Prestations payées/Indemnités supplémentaires de fin de contrat	(2,0)
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	34,8
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	(90,0)
Valeur de marché des fonds investis	34,8
Couverture financière des engagements financés	(55,2)
Valeur actuelle des engagements totalement non couverts par des actifs financiers	(1,8)
Couverture financière	(57,0)
Modifications de régime	-
Surplus non reconnu (dû à la limitation d'actifs)	-
Montant (provisionné)/activé	(57,0)

Les placements des fonds de pensions sont investis de la manière suivante :

(En millions d'euros et pourcentages)

	Valeur de marché	%
Obligations	28,9	83 %
Actions	2,2	6 %
Autres placements	1,0	3 %
Actifs immobiliers	2,7	8 %
Total	34,8	100 %

NOTE 18 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET DIVERS

La présentation des engagements financiers faite ci-dessous n'omet pas l'existence d'un engagement hors-bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Autres engagements donnés

Alcatel-Lucent a été amené, dans le cadre de divers contrats relevant de la gestion courante du Groupe, à donner les garanties suivantes :

<i>(En millions d'euros)</i>	Montant total	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans
Cautions accordées au profit de filiales, ou autres sociétés du Groupe	-	-	-	-
Sûretés réelles accordées sur l'endettement d'Alcatel-Lucent SA	-	-	-	-
Avals, cautions et garanties donnés				
• sur contrats commerciaux	2 348,6	802,9	771,1	774,6
• sur emprunts	654,6	-	2,8	651,8
• autres engagements donnés	279,2	23,2	40,7	215,3
Total	3 282,4	826,1	814,6	1 641,7

Parmi les garanties données sur contrats commerciaux (2 348,6 millions d'euros) figurent des garanties au titre d'activités cédées ou apportées à Thales (45,3 millions d'euros) pour lesquelles Alcatel-Lucent bénéficie d'une contre-garantie du cessionnaire.

Engagements reçus

<i>(En millions d'euros)</i>	Montant total	Moins d'un an	D'un an à cinq ans	À plus de cinq ans
Cautions reçues	0,5	0,5	-	-
Total	0,5	0,5	-	-

NOTE 19 LITIGES

Indépendamment d'un certain nombre de litiges liés à la marche des affaires (dont divers contentieux sociaux collectifs en France et aux États-Unis) et dont la direction pense qu'ils sont convenablement provisionnés ou qu'ils n'engendreront pas un coût significatif pour le Groupe, Alcatel-Lucent est impliquée dans les litiges ci-après exposés.

PROCÉDURES ET ENQUÊTES

a/ Procédures costaricaines

Au début d'octobre 2004, Alcatel-Lucent a appris que le Procureur Général du Costa Rica et une commission parlementaire avaient lancé des enquêtes sur des versements effectués par des consultants prétendument pour le compte d'Alcatel CIT, une filiale française renommée Alcatel-Lucent France (« CIT ») ou d'autres filiales d'Alcatel-Lucent à divers fonctionnaires et deux partis politiques costaricains, ainsi qu'à des représentants de l'Instituto Costarricense de Electricidad (ICE), l'opérateur public de télécommunications, en relation avec l'obtention par CIT de plusieurs contrats de fourniture d'équipements et de services auprès de cet organisme. Dès qu'Alcatel-Lucent a appris l'existence de ces allégations, elle a lancé une enquête interne sur cette affaire.

En relation avec les allégations concernant le Costa Rica, le 27 juillet 2007, le bureau du Procureur du Costa Rica a inculpé 11 personnes, y compris l'ancien président d'Alcatel de Costa Rica, pour corruption aggravée, enrichissement illégal, dissimulation, fraude et autre. Depuis lors, trois de ces personnes inculpées ont plaidé coupable. Peu après, le Parquet général du Costa Rica et l'ICE, agissant comme victime de cette affaire pénale, ont chacun intenté des actions civiles pour réclamer des dommages et intérêts contre ces onze personnes défenderesses au pénal, ainsi que contre cinq défendeurs civils supplémentaires (une personne et quatre sociétés y compris CIT) pour un montant de 52 millions de dollars US (pour le Parquet Général) et 20 millions de dollars US (pour l'ICE). L'action civile du Parquet Général remplace les deux actions précédentes du 25 novembre 2004 et du 31 août 2006. Le 25 novembre 2004, le Parquet Général a intenté une action civile contre CIT pour obtenir des dommages-intérêts au profit du peuple et du Trésor costaricains en réparation des pratiques alléguées et de la perte de prestige subie par la nation du Costa Rica (dommages sociaux). L'action civile d'ICE, qui se substitue à sa précédente action du 1er février 2005, demande réparation du préjudice causé à ses clients et à elle-même du fait des paiements allégués, et de celui résultant de l'atteinte à sa réputation (dommages moraux) et pour les dommages résultant des surfacturations alléguées qu'elle a été obligée de payer dans le cadre du contrat conclu avec CIT. Au cours des audiences préliminaires à San José, en septembre 2008, ICE a déposé un rapport dans lequel les dommages prétendument causés par CIT sont évalués à 71,6 millions de dollars US. Le procès dans le cadre de la procédure pénale, incluant les demandes civiles qui y sont liées, a débuté le 14 avril 2010 et se poursuit. En décembre 2012, la Cour d'appel a déclaré tous les inculpés non-coupables, bien qu'Alcatel-Lucent ne sache pas sur quels motifs car elle n'a pas encore été notifiée de la décision ; par conséquent, Alcatel-Lucent ne peut pas prédire quel sera l'impact de cette décision sur les demandes à l'encontre de CIT.

Alcatel-Lucent est parvenu à un accord de transaction avec le Parquet Général concernant les demandes de dommages sociaux donnant lieu à un paiement par CIT d'environ 10 millions de dollars US. ICE prétend que ses demandes ne sont pas couvertes par cette transaction avec le Parquet Général et les a plaidées avec les plaintes pénales. Le 5 avril 2011, le tribunal a clos le procès. Le tribunal a prononcé son verdict le 27 avril 2011, et ICE a été déboutée de ses demandes civiles pour vice de procédure. Le Tribunal pénal a rendu sa décision motivée écrite le 25 mai 2011. La provision de 2 millions d'euros comptabilisée précédemment a, par conséquent, été intégralement reprise au cours du deuxième trimestre 2011.

De plus, en août 2007, ICE a entamé une procédure administrative afin de résilier le contrat de 2001 par lequel CIT devait poser 400 000 lignes GSM portable (le « Contrat 400KL GSM »). Dans le cadre de cette procédure, ICE demande une indemnité de 59,8 millions de dollars US pour dommages et perte de revenus. En mars 2008, CIT et ICE ont mené à terme les négociations d'un projet de transaction d'un « Plan d'Amélioration », visant à régler intégralement et définitivement ce contentieux. Le conseil d'administration d'ICE n'a pas donné son aval à ce projet de transaction ; il a de surcroît adopté une résolution visant à poursuivre la procédure administrative précitée afin de résilier le volant exploitation et maintenance du Contrat 400KL GSM et réclamer des pénalités et dommages d'un montant de 59,8 millions de dollars US, ainsi qu'appeler la garantie de bonne fin. La résiliation par ICE de ce volant du Contrat 400 KL GSM a été notifiée à CIT le 23 juin 2008. ICE a formulé d'autres demandes pour dommages et pénalités en rapport avec le Contrat 400KL GSM qui portent le préjudice éventuel lié à ce contrat à un montant total cumulé de 78,1 millions de dollars US, dont ICE a obtenu 5,9 millions de dollars US.

En juin 2008, CIT a formé un recours administratif contre ladite résiliation. ICE a appelé la garantie de bonne fin en août 2008 et le 16 septembre 2008 une demande de paiement du solde des dommages réclamés soit 44,7 millions de dollars US a été notifiée à CIT, à la requête d'ICE. Le 17 septembre 2008, la Cour Suprême du Costa Rica a statué sur l'appel formé par CIT et a décidé que : (i) la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars US devait être remboursée à CIT et (ii) la demande de 44,7 millions de dollars US serait suspendue jusqu'à la décision finale du tribunal compétent pour statuer sur l'affaire. Toutefois, suite à une requête d'ICE, la Cour a décidé de mettre la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars US sous séquestre judiciaire, et ce jusqu'au terme de la procédure. Le 8 octobre 2008, CIT a déposé une demande à l'encontre d'ICE demandant au tribunal d'annuler la résiliation partielle par l'ICE du Contrat 400KL GSM et réclamant des dommages-intérêts en réparation des dommages causés à CIT. En janvier 2009, ICE rendit sa réponse à la requête déposée par CIT. Lors d'une audience du 25 mars 2009, l'ICE a refusé toute discussion transactionnelle avec CIT. Le 20 avril 2009, CIT a demandé à la Cour que lui soit rendue la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars US pour lui substituer une garantie d'exécution de la décision finale de la Cour. CIT a fait appel du rejet par la Cour de cette requête, et a eu gain de cause lors de l'audience du 18 mars 2010. Par conséquent, CIT récupérera ces 15,1 millions de dollars dès qu'elle aura fourni à la Cour une garantie bancaire du même montant. Une audience prévue initialement le 1er juin 2009 a été suspendue, ICE ayant décidé de ne pas présenter à la Cour le dossier administratif complet avec lequel elle avait procédé à la résiliation partielle du Contrat 400KL GSM. Le procès devrait se tenir en 2013.

Le 14 octobre 2008, les autorités du Costa Rica ont notifié à CIT l'engagement d'une procédure administrative en vue d'exclure CIT des marchés publics au Costa Rica pour une durée de 5 ans. Cette procédure administrative a été suspendue le 8 décembre 2009 dans l'attente de la résolution de la procédure pénale décrite ci-dessus. En mars 2010, en raison de prétendus manquements importants au Contrat 400KL GSM (notamment par rapport à des défauts de qualité et de couverture réseau des routes) CIT a reçu une notification d'une nouvelle procédure administrative par laquelle ICE demande à ce que CIT soit interdite de conclure des contrats de fourniture.

ICE a déposé le 3 mai 2012 au Tribunal Contencioso Administrativo y Civil de Hacienda du Costa Rica une nouvelle demande à l'encontre d'un certain nombre de sociétés Alcatel-Lucent concernant les faits de corruption qui ont été enquêtés et transigés avec les autorités du Costa Rica et des Etats-Unis. Cette demande ICE s'élève à 14 millions d'euros, et aucune provision n'a été comptabilisée car Alcatel-Lucent estime que cette affaire a fait l'objet d'une transaction complète avec le Procureur Général du Costa Rica en 2010.

Si les autorités du Costa Rica concluent que des infractions pénales ont été commises, CIT pourrait se voir interdire de soumissionner à des marchés publics au Costa Rica pendant une certaine période. Alcatel-Lucent a généré des revenus pour 2,8 millions de dollars US sur des contrats au Costa Rica en 2012 et prévoit de générer environ 2,1 millions de dollars US en 2013. Sur la base du montant de revenus anticipé de ces contrats, Alcatel-Lucent ne pense pas que la perte du marché costaricain puisse avoir un effet négatif significatif au niveau du Groupe. En revanche, ces événements pourraient avoir un impact négatif sur la réputation d'Alcatel-Lucent en Amérique Latine.

Alcatel-Lucent a comptabilisé une provision relative à ces différentes actions en cours au Costa Rica lorsqu'une estimation fiable du décaissement futur probable était disponible.

b/ Enquêtes menées en France

Les autorités françaises enquêtent ou ont enquêté sur certaines opérations de filiales d'Alcatel-Lucent au Costa Rica, Kenya, Nigeria et en Polynésie française.

Concernant le Costa Rica, les autorités françaises enquêtent sur les paiements effectués par CIT à ses consultants dans l'affaire citée ci-dessus.

En ce qui concerne l'enquête visant à déterminer si des agents publics kenyans auraient perçu des paiements illicites du fait des paiements effectués en 2000 à des consultants dans le cadre d'un contrat de fourniture entre CIT et une société du secteur privé au Kenya, le 7 novembre 2012 le tribunal de grande instance de Paris a prononcé une ordonnance de non-lieu.

En ce qui concerne le Nigéria, les autorités françaises ont demandé à Alcatel-Lucent de fournir des documents supplémentaires concernant les paiements faits par ses filiales à certains agents au Nigeria. Alcatel-Lucent a répondu à cette demande et continue à coopérer avec les autorités qui mènent l'enquête.

L'enquête en Polynésie française concerne la filiale d'Alcatel-Lucent travaillant dans le domaine des systèmes de télécommunication sous-marins, Alcatel-Lucent Submarine Networks (« ASN »), et certains ex-employés d'Alcatel-Lucent, en rapport avec un projet de câble sous-marin de télécommunication entre Tahiti et Hawaï attribué à ASN en 2007 par l'Office des postes et télécommunication de la Polynésie française (« OPT »).

Le 23 septembre 2009, quatre de ces anciens employés ont été mis en examen pour complicité de délit de favoritisme pour l'attribution par OPT de ce marché public. Le 23 novembre 2009, ASN a été accusée de recel de favoritisme au titre de ces mêmes accusations de favoritisme. Alcatel-Lucent a entamé et poursuit son enquête interne dans cette affaire. En mars 2011, certains agents publics de Polynésie française, dont certains ne sont plus en fonction, ont été mis en examen pour favoritisme ou complicité de délit de favoritisme.

Alcatel-Lucent ne peut pour l'instant prédire le résultat de ces enquêtes et l'effet qu'elles pourraient éventuellement avoir sur ses activités commerciales. Plus précisément, si ASN devait être jugée coupable d'infraction pénale, les tribunaux français pourraient, entre autres, imposer une amende à ASN et/ou l'exclure des marchés publics français pour une durée de temps à définir. ASN a généré des revenus d'environ 2,1 millions d'euros provenant des marchés publics français en 2012 et prévoit d'en générer pour approximativement 9,2 millions d'euros en 2013. Par conséquent, Alcatel-Lucent estime que la perte de cette activité du fait d'une telle interdiction n'aurait pas un effet significatif sur le Groupe dans son ensemble.

IMPACT DE CES DIVERSES ENQUÊTES ET PROCÉDURES

Les enquêtes administratives et les procédures judiciaires sont soumises à des incertitudes et leur dénouement est difficile à prévoir. En conséquence, Alcatel-Lucent n'est pas en mesure d'estimer le montant total des paiements qu'elle serait amenée à effectuer ou de l'impact financier concernant ces affaires. Du fait des incertitudes des enquêtes administratives et des procédures judiciaires, une ou plusieurs de ces affaires pourraient finalement entraîner une condamnation d'Alcatel-Lucent à des paiements significatifs au-delà de ceux faisant l'objet des transactions décrites dans cette note 19.

À l'exception des enquêtes gouvernementales et litiges visés dans cette section et de l'analyse de leurs conséquences possibles qui y figurent, à la date du présent document de référence, la Société n'a pas connaissance, de procédure judiciaire, arbitrale ou gouvernementale (y compris suspendue ou dont la Société serait menacée) à son encontre ou à l'encontre de l'une des sociétés du Groupe susceptibles d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société ou de celle de l'ensemble du Groupe.

Aucun nouveau litige significatif n'a été commencé depuis le 31 décembre 2012.

NOTE 20 RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS ET DES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration et aux censeurs pour l'exercice 2012 s'élève à 1,1 million d'euros.

Durant l'année 2012, le montant global des rémunérations versées par Alcatel-Lucent aux membres de la Direction Générale s'est élevé à 2,5 million d'euros

NOTE 21 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2012 n'est pas communiqué dans les annexes aux comptes sociaux. En revanche ces informations non auditées figurent dans la section 11.2 du document de référence établi au niveau du groupe consolidé et sont accessibles sur notre site Internet www.alcatel-lucent.com.

NOTE 22 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 14 Décembre 2012, Alcatel-Lucent a annoncé la conclusion d'un accord d'engagements avec Crédit Suisse AG et Goldman Sachs Bank USA portant sur des crédits de premier rang garantis, d'un montant global de 1,615 milliard d'euros. Le 30 Janvier 2013, Alcatel-Lucent a annoncé la conclusion de l'accord de financement avec une valeur nominale de 2 milliards d'euros. Les principales

caractéristiques de ces crédits sont décrites en note 14. L'impact de ces nouveaux crédits de premier rang, garantis, sur la ligne de crédit syndiquée existante au 31 décembre 2012 est décrit dans la note 11 (chapitre « crédit bancaire syndiqué »).

Aucun autre événement n'est intervenu entre la date de clôture et le 6 février 2013, date d'arrêté des comptes consolidés par le Conseil d'administration et d'autorisation de leur communication, qui aurait un impact significatif sur la situation financière.

NOTE 23 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(En millions d'euros)

	Capital à la clôture	Autres Capitaux propres ⁽¹⁾	capital détenu (en %)	Titres Valeur brute	Titres Valeur nette	Prêts et avances consentis	cautions et avals fournis	CA hors taxes ⁽²⁾	Bénéfice ou perte ⁽²⁾	Dividendes encaissés en 2012
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital d'Alcatel-Lucent										
A-Filiales (50 % au moins du capital détenu par Alcatel-Lucent)										
Coralec - 3, avenue Octave Gréard 75007 Paris	3 434,6	(1 871,6)	100,0	8 726,6	1 629,2	-	-	-	(588,4)	-
Electro Banque - 3, avenue Octave Gréard 75007 Paris	106,0	575,7	100,0	581,7	581,7	-	-	27,6	12,9	12,7
Alcatel-Lucent Submarine Networks - 3, avenue Octave Gréard 75007 Paris	112,0	277,6	100,0	1 338,6	1 117,6	-	-	696,8	80,2	50,0
Alcatel-Lucent Participations - 3, avenue Octave Gréard 75007 Paris	1 800,5	8 068,9	100,0	28 251,4	3 590,0	6 497,1	-	1,1	3 597,0	-

(1) Avant répartition.

(2) Dernier exercice clos audité (2011).

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2012

	Nombre de titres en portefeuille	Valeur d'inventaire nette (en milliers d'euros)	Pourcentage de participation d'Alcatel-Lucent	Pourcentage de participation du Groupe	
I - Participations					
Alcatel-Lucent International	(IF)	625 000	6 007	0,2	100,0
Coralec	(IF)	572 428 051	1 629 162	100,0	100,0
Electro Banque	(IF)	10 600 407	581 741	100,0	100,0
Alcatel-Lucent Holding GmbH (Deutschland)		1	-	25,0	100,0
Alcatel-Lucent Submarine Networks	(IF)	37 337 826	1 117 590	100,0	100,0
Alcatel-Lucent Norway AS		11 400 000	15 065	100,0	100,0
Alcatel-Lucent Participations ⁽¹⁾	(IF)	120 036 232	3 590 076	100,0	100,0
Electro Ré		7 000	5 368	100,0	100,0
Autres sociétés			2 158	-	-
II - Autres titres immobilisés					
Alcatel-Lucent		25 336 243	24 069	1,1	2,5
III - Participations dans les sociétés immobilières					
		-	-	-	-

(IF) : filiale intégrée fiscalement.

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ RELATIFS AUX CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Nature des indications	2012	2011	2010	2009	2008
Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (<i>En milliers d'euros</i>)	4 653 128	4 650 767	4 636 771	4 636 121	4 636 084
b) Nombre d'actions	2 326 563 826	2 325 383 328	2 318 385 548	2 318 060 818	2 318 041 761
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	459 636 084	467 543 871	518 226 986	544 204 846	264 464 797
Opérations et résultats en fin d'exercice (<i>En milliers d'euros</i>)					
a) Revenus du portefeuille	69 753	59 043	19 509	15 888	18 219
b) Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	93 403	(2 452 870)	181 954	335 781	741 794
c) Impôt sur les bénéfices	28 082	41 193	13 086	77 622	23 029
d) Participation des salariés	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	(2 894 686)	(1 316 134)	1 497 128	598 298	(10 878 858)
f) Résultat distribué (dont précompte)	-(1)	-	-	-	-
Résultat par action (<i>En euros</i>)					
a) Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,05	(1,04)	0,08	0,18	0,33
b) Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	(1,24)	(0,57)	0,65	0,26	(4,69)
c) Dividende attribué par action d'une valeur nominale de 2 euros	-(1)	-	-	-	-
Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	9	9	10	10	10
b) Montant de la masse salariale (<i>En milliers d'euros</i>)	4 786	6 579	5 225	4 729	13 316
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (<i>En milliers d'euros</i>)	1 106	2 273	2 602	2 954	2 040

(1) Proposition.

13.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Alcatel-Lucent, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La valeur d'inventaire des titres de participation présentés à l'actif du bilan de votre société s'élève à 6 947,1 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Cette valeur d'inventaire repose notamment sur une valorisation du Groupe Alcatel-Lucent, basée sur la valeur recouvrable des différentes divisions opérationnelles. La démarche consiste à estimer pour chaque division opérationnelle une valeur hors dette et impôt à partir des flux de trésorerie prévisionnels actualisés de 2013 à 2017 et d'une valeur terminale en 2017 également actualisée.

Nous avons apprécié le caractère approprié de la méthodologie décrite en Notes 1.b1 et 8 de l'annexe et examiné les données et les hypothèses utilisées pour sa mise en œuvre. Nous avons, sur cette base, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- S'agissant du risque de liquidité mentionné en Note 11 de l'annexe, nous avons vérifié, que la trésorerie disponible au 31 décembre 2012, ainsi que la nouvelle facilité de crédit garantie de premier rang conclue le 30 janvier 2013, telle que décrite en Note 22 de l'annexe, sont suffisantes pour couvrir les dépenses et les investissements nécessaires à l'exploitation de la société et au service de sa dette pour les 12 prochains mois.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 11 mars 2013
Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Jean-Pierre Agazzi

ERNST & YOUNG et Autres
Jean-François Ginies

14 PERSONNES RESPONSABLES

14.1 PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Ben Verwaayen, Directeur Général.

14.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE CONTENANT UN RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion contenu dans le présent document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées ou incorporées par référence dans ce document ont fait l'objet de rapports par les contrôleurs légaux, figurant en section 12.2 et section 13.3 du présent document au titre de l'exercice 2012 et incorporés par référence au présent document pour les exercices 2011 et 2010.

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 349 et 350 du présent document. Ce rapport sans réserve, contient une observation relative à un changement de présentation.

Fait à Paris le 11 mars 2013.

Ben Verwaayen

Directeur Général

15 TABLEAU DE CONCORDANCE

Schéma de l'Annexe I du Règlement européen de la Commission européenne n° 809/2004 en date du 29 avril 2004

		N° Section	Intitulé de la section
1	PERSONNES RESPONSABLES		
1.1	Nom et fonction des personnes responsables	14.1	Personne responsable du document de référence
1.2	Attestation des personnes responsables	14.2	Attestation du responsable du document de référence contenant un rapport financier annuel
2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux	11.1	Mandats des Commissaires aux comptes
2.2	Démission des contrôleurs légaux	n.a.	
3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES		
3.1	Informations financières historiques	1	Informations financières sélectionnées
3.2	Informations financières intermédiaires	n.a.	
4	FACTEURS DE RISQUE		
		3	Facteurs de risques
		12.1	Note 30 Comptes consolidés
5	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
5.1	Histoire et évolution de la société	4.2	Histoire et évolution du Groupe
5.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	9.1	Renseignements juridiques
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	9.1	Renseignements juridiques
5.1.3	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	9.1	Renseignements juridiques
5.1.4	Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège	9.1	Renseignements juridiques
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	4.2	Histoire et évolution du Groupe
5.2	Investissements	4.2	Histoire et évolution du Groupe
5.2.1	Principaux investissements réalisés	4.2	Histoire et évolution du Groupe
5.2.2	Principaux investissements en cours	4.2	Histoire et évolution du Groupe
5.2.3	Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur dans l'avenir	n.a.	

15

TABLEAU DE CONCORDANCE

		N° Section	Intitulé de la section
6	APERÇU DES ACTIVITÉS		
6.1	Principales activités	2	Profil des activités
		5.1	Organisation des activités
		5.2	Segment Réseaux
		5.3	Segment Logiciels, Services & Solutions
		5.4	Segment Entreprise
6.1.1	Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	5	Description des activités du Groupe
6.1.2	Nouveaux produits	5	Description des activités du Groupe
6.2	Principaux marchés	12.1	Note 5 Comptes consolidés
6.3	Événements exceptionnels	4.5	Contrats importants
6.4	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, ou contrats	3.1	Risques liés à l'activité
		3.2	Risques juridiques
		5.8	Propriété intellectuelle
6.5	Position concurrentielle	5.6	Concurrence
7	ORGANIGRAMME		
7.1	Description sommaire du Groupe	4.3	Structure des principales sociétés consolidées au 31/12/2012
7.2	Liste des filiales importantes	12.1	Note 38 Comptes consolidés
8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS		
8.1	Immobilisations corporelles importantes	4.4	Immobilier et équipements
8.2	Questions environnementales	8.2	Environnement
9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		
9.1	Situation financière	6	Examen de la situation financière et tendances
9.2	Résultat d'exploitation	6	Examen de la situation financière et tendances
9.2.1	Facteurs importants, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	3.1	Risques liés à l'activité
9.2.2	Explications des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	6.2	Résultats consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2012
9.2.3	Stratégie ou facteur ayant influé sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	5.1	Organisation des activités

		N° Section	Intitulé de la section
10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX		
10.1	Capitaux de l'émetteur	12.1	Note 24 Comptes consolidés
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	12.1	Note 32 Comptes consolidés
10.3	Conditions d'emprunt et la structure de financement	12.1	Note 27 Comptes consolidés
10.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	6.6	Trésorerie et capitaux propres
10.5	Informations concernant les sources de financement	6.6	Trésorerie et capitaux propres
11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES		
		5.7	Technologie, Recherche et développement
		5.8	Propriété intellectuelle
		6.11	Dépenses en Recherche et développement
12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES		
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice	6.8	Perspectives
12.2	Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours.	6.8	Perspectives
13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE		
13.1	Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	6.8	Perspectives
13.2	Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	n.a.	
13.3	Élaboration de la prévision ou de l'émission	n.a.	
13.4	Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	n.a.	
14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE		
14.1	Information concernant les membres des organes d'administration et de direction	7.1.2	Organes de direction de la Société
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	7.1.1	Principes d'organisation de la Société

15

TABLEAU DE CONCORDANCE

		N° Section	Intitulé de la section
15	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES		
15.1	Rémunération versée et avantages en nature	7.2.1	Les dispositifs de rémunération à long terme
		7.2.2	La situation des dirigeants
15.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	7.2.2	La situation des dirigeants
		12.1	Note 26 Comptes consolidés
16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	7.1.2	Organes de direction de la Société
16.2	Contrats de services liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	7.1.2	Organes de direction de la Société
16.3	Informations sur les Comités du Conseil	7.1.2.2	Les comités du Conseil d'administration
		7.1.4	Compétences et travaux des Comités du Conseil d'administration
16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	7.1	Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise
17	SALARIÉS		
17.1	Nombre et répartition des salariés	8.3.1	Emploi
17.2	Participation et stock-options	7.2	Rémunération et avantages à long terme
		12.1	Note 24 Comptes consolidés
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	7.2.1.8	Accord d'intéressement collectif et PERCO
18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
18.1	Principaux actionnaires	10.4	Répartition du capital et des droits de vote
18.2	Répartition des droits de vote	10.4	Répartition du capital et des droits de vote
18.3	Actionnariat de contrôle	10.4	Répartition du capital et des droits de vote
18.4	Pacte d'actionnaire	10.4	Répartition du capital et des droits de vote
19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS		
		7.3	Conventions réglementées
		12.1	Note 33 Comptes consolidés

		N° Section	Intitulé de la section
20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR			
20.1	Informations financières historiques	1.2	Comptes de résultat et états de la situation financière consolidés simplifiés
		12.1	Comptes consolidés du Groupe Alcatel-Lucent
		13.1	Comptes sociaux
20.2	Informations financières pro forma	1.3	Résultats publiés et ajustés
20.3	États financiers	12.1	Comptes consolidés du Groupe Alcatel-Lucent
		13.1	Comptes sociaux
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles	12.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
20.4.1	Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées	13.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
20.4.2	Indication des autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	13.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
20.4.3	Indication de la source et de l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur	13.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
20.5	Date des dernières informations financières	n.a.	
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	n.a.	
20.6.1	Informations financières semestrielles ou trimestrielles	n.a.	
20.6.2	Informations financières intermédiaires	n.a.	
20.7	Politique de distribution des dividendes	10.7	Evolution du dividende sur 5 ans
20.7.1	Montant des dividendes	10.7	Evolution du dividende sur 5 ans
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	12.1	Note 36 Comptes consolidés
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	4.2	Histoire et évolution du Groupe
21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES			
21.1	Capital social	9.3	Capital social et capital potentiel
21.1.1	Montant du capital souscrit	9.8	Titres et droits émis donnant accès au capital
21.1.2	Actions non représentatives du capital	9.3	Capital social et capital potentiel
21.1.3	Actions détenues par l'émetteur	9.7	Rachat d'actions Alcatel Lucent
		10.4	Répartition du capital et des droits de vote
		12.1	Note 24a Comptes consolidés
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	9.8	Titres et droits émis donnant accès au capital
21.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	9.4	Autorisations relatives au capital
		9.5	Utilisation des autorisations

		N° Section	Intitulé de la section
21.1.6	Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de la placer sous option	10.6	Autres informations sur le capital
21.1.7	Historique du capital social	9.6	Evolution du capital au cours des cinq dernières années
21.2	Acte constitutif et statuts	9.1	Renseignements juridiques
		9.2	Dispositions légales et statutaires particulières
21.2.1	Objet social	9.1	Renseignements juridiques
21.2.2	Dispositions statutaires ou autres concernant les organes d'administration de direction	9.2	Dispositions légales et statutaires particulières
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachées aux actions	9.2	Dispositions légales et statutaires particulières
21.2.4	Modification du droit des actionnaires	9.2	Dispositions légales et statutaires particulières
21.2.5	Convocation et admission aux Assemblées d'actionnaires	9.2	Dispositions légales et statutaires particulières
21.2.6	Changement de contrôle	9.2	Dispositions légales et statutaires particulières
21.2.7	Franchissements de seuils	9.2	Dispositions légales et statutaires particulières
21.2.8	Description des conditions régissant les modifications du capital lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	9.2	Dispositions légales et statutaires particulières
22	CONTRATS IMPORTANTS	4.5	Contrats importants
23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	n.a.	
23.1	Déclaration ou rapport attribué(e) à une personne intervenant en qualité d'expert	8.x	Avis externe du vérificateur indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales
23.2	Information provenant d'une tierce partie	n.a.	
24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	9.10	Documents accessibles au public
25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	4.3	Structure des principales sociétés consolidées au 31/12/2012
		12.1	Note 38 Comptes consolidés

16 TABLEAUX DE PASSAGE

16.1 INFORMATIONS RELATIVES AU RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion d'Alcatel Lucent tels qu'exigés aux termes des articles L. 225-100 et suivants, L. 232-1 II et R. 225-102 et suivants du Code de commerce.

Le tableau ci-après permet d'identifier les chapitres constituant le rapport de gestion.

	Sections
Situation et activité de la société au cours de l'exercice écoulé Progrès réalisés ou difficultés rencontrées	1 à 6
Résultats	12 13
Activités en matière de recherche et de développement	5.7
Évolution prévisible de la situation de la société et les perspectives d'avenir	6
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le présent document a été établi	4.2 Note 37 Comptes consolidés
Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la société (si le mode de direction est modifié)	n.a.
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société (notamment de sa situation d'endettement) et des indicateurs de performance de nature non financière (notamment environnement, personnel)	6 8
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée et indications sur l'utilisation des instruments financiers par la société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	3 Note 30 Comptes consolidés Note 11 Comptes sociaux
Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux	7.1.2
Compte rendu de l'état de la participation des salariés (et éventuellement des dirigeants), des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants, des opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants	7.2.1 7.2.2 10.5 Note 24c Comptes consolidés
Activité des filiales de la société	5.1 à 5.4 Note 38 Comptes consolidés Note 23 Comptes sociaux
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	Note 38 Comptes consolidés Note 23 Comptes sociaux
Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	n.a.
Renseignements relatifs à la répartition du capital social	10
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	10.7
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des mandataires sociaux	7.2.1 7.2.2
Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels	Note 1 Comptes consolidés
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	Note 36 Comptes consolidés Note 19 Comptes sociaux
Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	8
Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou cours de bourse	6.9 Note 30 Comptes consolidés Note 11 Comptes sociaux
Indications prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'opérations effectuées par la société sur ses propres actions	9.7
Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	10.5
Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	Note 23 Comptes sociaux
Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital	9.4
Informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique	10.6 9.1 9.2

16.2 CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport financier annuel tels que mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et l'article 222-3 du règlement général de l'AMF.

Le tableau ci-après permet d'identifier les chapitres constituant le rapport financier annuel.

	Sections
Comptes sociaux de la société	13
Comptes consolidés du Groupe	12
Rapport de gestion	Voir tableau ci-dessus
Attestation du responsable du rapport financier annuel	14.2
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux	13.3
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	12.2
Honoraires des Commissaires aux comptes	11.2
Le rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société	Voir tableau ci-dessus
Le rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président en ce qui concerne les procédures de contrôle interne	7.4.3

16.3 INFORMATIONS RELATIVES AU RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport du Président du Conseil d'administration sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques tel que mentionné à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Le tableau ci-après permet d'identifier les chapitres constituant le rapport du Président du Conseil d'administration.

	Sections
Composition du Conseil d'administration	7.1.2
Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des Comités	7.1.3 7.1.4
Code de gouvernement d'entreprise	7.1.1
Limitations de pouvoirs du Directeur Général	7.1.1
Rémunérations des mandataires sociaux	7.1.2 7.2.2
Participations des actionnaires aux Assemblées	9.2
Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique telles que visées par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce	10.6
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	7.4.1
Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	7.4.2

16.4 TABLE DE CORRESPONDANCE « GRENELLE II »

Les données présentées dans le chapitre développement durable résument l'ensemble des informations à caractère social, environnemental et sociétal des activités d'Alcatel-Lucent en application du décret no 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (*décret d'application de l'article 225 de la loi no 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » faisant obligation d'inclure des informations sociales, environnementales et sociétales dans le rapport annuel du conseil d'administration ou du directoire instituée par la loi no 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économique dite « NRE » et de l'article 12 de la loi no 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives, qui ont modifié l'article L. 225-102-1 du code de commerce*).

Sujet	Thème	Information demandée	Références
Environnement	politique générale en matière environnementale	organisation de la société pour prendre en compte les questions env., le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification env.	8.2.1 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE
Environnement	politique générale en matière environnementale	actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	8.2.1 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE
Environnement	politique générale en matière environnementale	moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	8.2.1 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE
Environnement	politique générale en matière environnementale	montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	8.2.1 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE
Environnement	pollution et gestion des déchets	mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	8.2.2 GESTION DE LA POLLUTION ET DES DECHETS
Environnement	pollution et gestion des déchets	mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	8.2.2 GESTION DE LA POLLUTION ET DES DECHETS ; 8.2.6 INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX
Environnement	pollution et gestion des déchets	prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	8.2.2 GESTION DE LA POLLUTION ET DES DECHETS
Environnement	utilisation durable des ressources	consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	8.2.3 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES ; 8.2.6 INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX
Environnement	utilisation durable des ressources	consommations de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	8.2.3 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES
Environnement	utilisation durable des ressources	consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	8.2.3 UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES ; 8.2.6 INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX
Environnement	utilisation durable des ressources	utilisation des sols	8.2.5 PROTECTION DE LA BIODIVERSITE
Environnement	changement climatique	rejets de gaz à effet de serre	8.2.4 CHANGEMENT CLIMATIQUE ; 8.2.6 INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX
Environnement	changement climatique	adaptation aux conséquences du changement climatique	8.2.1 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE
Environnement	protection de la biodiversité	mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	8.2.5 PROTECTION DE LA BIODIVERSITE
Social	emploi	effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique	8.3.1 EMPLOI ; 8.3.8 INDICATEURS SOCIAUX
Social	emploi	embauches et licenciements	8.3.1 EMPLOI ; 8.3.8 INDICATEURS SOCIAUX
Social	emploi	rémunérations et évolution	8.3.1 EMPLOI
Social	organisation du travail	organisation du temps de travail	8.3.2 ORGANISATION ET GESTION DU TRAVAIL
Social	organisation du travail	absentéisme	8.3.2 ORGANISATION ET GESTION DU TRAVAIL

Sujet	Thème	Information demandée	Références
Social	relations sociales	organisation du dialogue social, notamment les procédures d'informations et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	8.3.3 RELATIONS SOCIALES
Social	relations sociales	bilan des accords collectifs	8.3.3 RELATIONS SOCIALES
Social	santé et sécurité	conditions de santé et de sécurité au travail	8.3.4 SANTE ET SECURITE
Social	santé et sécurité	bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	8.3.4 SANTE ET SECURITE
Social	santé et sécurité	accidents du travail, notamment fréquence et gravité, ainsi que maladies professionnelles	8.3.4 SANTE ET SECURITE ; 8.3.8 INDICATEURS SOCIAUX
Social	formation	politiques mises en œuvre en matière de formation	8.3.5 FORMATION
Social	formation	nombre total d'heures de formation	8.3.5 FORMATION
Social	égalité de traitement	mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	8.3.6 DIVERSITE ET ÉGALITÉ DES CHANCES
Social	égalité de traitement	mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	8.3.6 DIVERSITE ET ÉGALITÉ DES CHANCES
Social	égalité de traitement	politique de lutte contre les discriminations	8.3.6 DIVERSITE ET ÉGALITÉ DES CHANCES
Social	promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :	au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	8.3.7 PROMOTION ET APPLICATION DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT
Social	promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :	à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	8.3.7 PROMOTION ET APPLICATION DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT
Social	promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :	à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	8.3.7 PROMOTION ET APPLICATION DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT
Social	promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :	à l'abolition effective du travail des enfants	8.3.7 PROMOTION ET APPLICATION DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'OIT
Sociétal	impact territorial économique et social de l'activité de l'entreprise	en matière d'emploi et de développement régional	8.4.1 IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL
Sociétal	impact territorial économique et social de l'activité de l'entreprise	sur les populations riveraines ou locales	8.4.1 IMPACT TERRITORIAL, ECONOMIQUE ET SOCIAL
Sociétal	relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de l'entreprise	conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	8.4.2 ENGAGEMENT AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES
Sociétal	relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de l'entreprise	actions de partenariat ou de mécénat	8.4.2 ENGAGEMENT AUPRÈS DES PARTIES PRENANTES
Sociétal	sous-traitance et fournisseurs	prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	8.4.3 ACHATS RESPONSABLES
Sociétal	sous-traitance et fournisseurs	importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	8.4.3 ACHATS RESPONSABLES
Sociétal	loyauté des pratiques	actions engagées pour prévenir la corruption	8.4.4 PRATIQUES EQUITABLES
Sociétal	loyauté des pratiques	mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	8.4.4 PRATIQUES EQUITABLES
Sociétal	autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	8.4.5 DIALOGUE INTER-ENTREPRISES SUR LES DROITS DE L'HOMME

COMMUNICATION FINANCIÈRE

3, avenue Octave Gréard - 75007 Paris - France
Tél. : +33 1 40 76 10 10

www.alcatel-lucent.com

Alcatel·Lucent 



Imprimé par RR Donnelley. Papier issu de forêts gérées durablement.